

XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le pouvoir de l'humanité

XXXIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

9-12 décembre 2019, Genève



GENÈVE 2019

XXXIII^e
**Conférence internationale
de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge**

**Y compris le compte rendu analytique
du Conseil des Délégués de 2019**

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge
et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève
Centre international de conférences de Genève (CICG)

TABLE DES MATIÈRES

1

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

7

| | | |
|------------|--|----------|
| 1.1 | ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2019 . . . | 7 |
| 1.1.1 | Ordre du jour et programme | 7 |
| 1.1.2 | Résolution 1 Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité | 10 |
| 1.1.3 | Résolution 2 Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité | 26 |
| 1.1.4 | Résolution 3 Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires | 27 |
| 1.1.5 | Résolution 4 Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 66 |
| 1.1.6 | Résolution 5 Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial | 71 |
| 1.1.7 | Résolution 6 Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 79 |
| 1.1.8 | Résolution 7 Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après | 103 |
| 1.1.9 | Résolution 8 Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune | 105 |
| 1.1.10 | Résolution 9 Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0) | 107 |
| 1.1.11 | Résolution 10 Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien | 109 |
| 1.1.12 | Résolution 11 Ordre du jour et programme de la XXXIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 112 |
| 1.1.13 | Résolution 12 Proposition de candidats aux postes de responsables de la XXXIII ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 116 |

| | | |
|------------|--|------------|
| 1.2 | ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DE LA XXXIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE | 118 |
| 1.2.1 | Ordre du jour et programme | 118 |
| 1.2.2 | Résolution 1 S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire | 122 |
| 1.2.3 | Résolution 2 Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence | 125 |
| 1.2.4 | Résolution 3 Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies | 127 |
| 1.2.5 | Résolution 4 Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles | 129 |
| 1.2.6 | Résolution 5 Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 132 |
| 1.2.7 | Résolution 6 Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain | 134 |
| 1.2.8 | Résolution 7 Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte | 135 |
| 1.2.9 | Résolution 8 Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien | 139 |

2

LISTE DES DÉLÉGUÉS

143

| | | |
|-------|--|-----|
| 2.1 | MEMBRES DE LA CONFÉRENCE | 143 |
| 2.2 | COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE | 217 |
| 2.3 | BUREAU DU COMMISSAIRE SUISSE..... | 218 |
| 2.4 | OBSERVATEURS | 219 |
| 2.4.1 | Entités et organisations ayant participé en qualité d'observateurs | 219 |
| 2.5 | INVITÉS..... | 231 |
| 2.5.1 | Orateurs invités | 231 |
| 2.5.2 | Croix-Rouge et Croissant-Rouge | 232 |

3

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 2019

233

| | | |
|-------|---|-----|
| 3.1 | CONVOCATION | 233 |
| 3.2 | ORDRE DU JOUR | 235 |
| 3.3 | PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS | 236 |
| 3.4 | CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT ET DU PRIX DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE POUR LA PAIX ET L'HUMANITÉ | 237 |
| 3.5 | COMPTE RENDU ANALYTIQUE | 242 |
| 3.5.1 | Ouverture et questions de procédure..... | 242 |
| 3.5.2 | Points pour discussion et décision | 244 |
| 3.5.3 | Rapports de suivi et rapports intérimaires | 284 |
| 3.5.4 | Clôture du Conseil des Délégués..... | 286 |
| 3.6 | LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2019..... | 287 |

| | | |
|------------|---|------------|
| 4.1 | CONVOCATION | 289 |
| 4.2 | ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME | 291 |
| 4.2.1 | Ordre du jour et programme | 291 |
| 4.2.2 | Programme des manifestations parallèles | 291 |
| 4.3 | REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE | 293 |
| 4.3.1 | Présidence de la Conférence | 293 |
| 4.3.2 | Présidence des organes subsidiaires de la Conférence | 293 |
| 4.3.3 | Bureau de la Conférence | 293 |
| 4.4 | CÉRÉMONIE INAUGURALE ET PLÉNIÈRE D'OUVERTURE | 294 |
| 4.4.1 | Allocution de bienvenue de M. George Weber, président de la Commission permanente | 295 |
| 4.4.2 | Allocution de M. Ignazio Cassis, conseiller fédéral et chef du département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse | 297 |
| 4.4.3 | Lecture des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 300 |
| 4.4.4 | Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence (commissions et Comité de rédaction) | 302 |
| 4.4.5 | Discours liminaire de M. Francesco Rocca, président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | 305 |
| 4.4.6 | Discours liminaire de M. Peter Maurer, président du Comité international de la Croix-Rouge (y compris les résultats du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) | 307 |
| 4.4.7 | Organisation des travaux : Comité de rédaction, commissions, séances plénières, engagements et processus d'élection des membres de la Commission permanente | 311 |
| 4.5 | SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE : « AGIR AUJOURD'HUI POUR FAÇONNER LE MONDE DE DEMAIN » | 314 |
| 4.6 | ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL | 322 |
| 4.7 | ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL | 357 |
| 4.8 | SÉANCE PLÉNIÈRE : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE | 425 |

| | | |
|-------------|--|------------|
| 4.9 | ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL | 429 |
| 4.10 | SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE | 438 |
| 4.10.1 | Rapport sur les travaux de la XXXIII ^e Conférence internationale en commissions et en séances thématiques..... | 438 |
| 4.10.2 | Document établi par la présidente..... | 440 |
| 4.10.3 | Rapport du Comité de rédaction..... | 442 |
| 4.10.4 | Adoption des résolutions..... | 442 |
| 4.11 | CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE | 450 |
| 4.12 | RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS | 451 |
| 4.12.1 | RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION I..... | 451 |
| 4.12.2 | RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION II..... | 456 |
| 4.12.3 | RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION III..... | 464 |
| 4.13 | ENGAGEMENTS..... | 470 |
| 4.14 | LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE..... | 471 |

5

XVII^E SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE « RÉUNION CPXVIII -01 »

473

1. ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E)
DE LA COMMISSION PERMANENTE474
2. DIVERS ET CLÔTURE.....474

1 RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Retour à la table des matières

1.1 ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2019

Mercredi 4 décembre 2019. Cérémonie conjointe d'ouverture du Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, puis cérémonie de remise de la médaille Henry Dunant, du Prix pour la paix et l'humanité, du Prix Henry Davison et des prix Jeunesse et Volontariat, laquelle sera suivie d'une réception.

1.1.1 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

I. Ouverture et questions de procédure

1. Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente
2. Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués
3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués

II. Points pour discussion et décision

Redevabilité et intégrité

4. Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

Cette déclaration sera la traduction ferme de l'engagement du Mouvement en matière d'intégrité. Elle portera sur l'intégrité individuelle et institutionnelle et les comportements conformes à l'éthique et appellera à promouvoir et à renforcer la redevabilité envers les personnes et les communautés touchées, les gouvernements, les donateurs et les composantes du Mouvement. La déclaration devrait ensuite être portée à l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale pour mettre en lumière l'engagement du Mouvement en faveur de cette question et conforter sa position durant les débats qui auront lieu sur le thème « La confiance dans l'action humanitaire » à la Conférence internationale.

5. Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires

La résolution propose que le Mouvement adopte les nouvelles Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales, suite à l'approbation du document par le Conseil de direction de la Fédération internationale à sa session d'octobre 2018. L'outil fixe les nouvelles normes au sein

du Mouvement que les Sociétés nationales devraient respecter et intégrer à leurs propres textes statutaires fondamentaux, cadres de politiques et règles, mécanismes et processus connexes. La résolution invite également la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales à utiliser activement le nouveau document d'orientation pour aider les Sociétés nationales à renforcer leurs textes juridiques et statutaires. Le document de référence inclura le rapport de la Commission conjointe sur la révision des statuts et de la base juridique des Sociétés nationales.

6. Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

À travers une série de mesures et d'engagements minimums, la résolution proposée vise à adopter une approche commune à l'ensemble du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. En tenant compte des différents rôles, responsabilités et mandats de chacune des composantes, les engagements minimums permettront d'interagir avec les personnes vulnérables et touchées par les crises de façon plus cohérente, unifiée et efficace tout au long du cycle d'un programme. Il en découlera une assistance de meilleure qualité et des résultats plus pertinents.

7. Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

7.1 Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

Conformément à l'article 10.6 de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville) adopté par le Conseil des Délégués en 1997, celui-ci sera informé de la décision prise par le Conseil de direction de la Fédération internationale de procéder en 2020 à un examen de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville (Mesures supplémentaires), adoptées en 2005. Le CICR présentera le processus collaboratif qu'il a entrepris pour évaluer la mise en œuvre de ces instruments et mettre en évidence les éventuelles questions de politique connexes. La Fédération internationale et le CICR pourraient solliciter le soutien de la Commission permanente pour faciliter le dialogue en vue du Conseil des Délégués de 2021, à l'occasion duquel les résultats de ces processus feront l'objet d'un examen approfondi et/ou d'une décision.

7.2 Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

La résolution proposée donne un nouvel élan transformateur, tout en s'appuyant sur les progrès et les réalisations dans le domaine du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement depuis le début du processus en 2013. Les objectifs de la nouvelle résolution consistent à : a) continuer d'apporter des améliorations profondes progressives en matière de coordination et de coopération au sein du Mouvement – au niveau tant de la direction que des opérations ; b) refléter les priorités des Sociétés nationales dans les domaines du partage de données, des capacités complémentaires, de l'action au niveau local et du renforcement des capacités ; c) faire en sorte que les Sociétés nationales s'approprient davantage les processus et les discussions thématiques en matière de RCCM, afin de porter au maximum l'impact opérationnel collectif direct. La résolution illustre la nécessité d'une efficacité et d'une cohérence accrues au sein du Mouvement afin d'intensifier efficacement les opérations. À cette fin, elle propose un certain nombre de discussions thématiques, qui sont reliées par deux thèmes transversaux : les responsabilités conférées aux composantes du Mouvement, et la visibilité de l'ensemble du Mouvement et la mobilisation de ressources.

8. Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

S'appuyant sur le « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente » adopté en 1995 par le Conseil des Délégués, les Lignes directrices proposées ont pour but d'améliorer la transparence et la qualité des candidatures. Elles visent à encourager une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi les candidats et les membres, et recommandent de soumettre les candidatures plus tôt et de fixer une limite au nombre de mandats afin d'encourager les nouvelles candidatures. Les Lignes directrices devraient également permettre de renforcer les critères en matière d'intégrité individuelle des candidats et contribuer à la réalisation de l'engagement pris par le Conseil des Délégués en 2017 consistant à « prendre des mesures concrètes [...] concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances » au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

9. Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, cette résolution propose l'adoption d'une nouvelle politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La politique vise à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des réponses plus intégrées et holistiques, mieux harmonisées et davantage adaptées au contexte, dans le respect des capacités et du mandat respectifs des composantes du Mouvement.

10. Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Comme l'a demandé le Conseil des Délégués de 2017, la résolution proposée préconise l'adoption de la nouvelle Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux (RLF) pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La nouvelle stratégie sera en grande partie axée sur la prévention des séparations familiales et des disparitions, l'amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des services de RLF, l'augmentation du nombre de cas résolus, et la fourniture d'un soutien aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées. Parallèlement, elle vise aussi à protéger les données personnelles par le renforcement de la coopération avec les autorités, en vue de permettre aux composantes du Mouvement de continuer à accomplir efficacement leur travail.

11. Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après

Saisissant l'occasion offerte par le 20^e anniversaire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays et le 10^e anniversaire de la Convention de Kampala, la résolution proposée définit trois grands domaines d'engagement renouvelé, à savoir les déplacements urbains en dehors des camps, la prévention avant et la protection pendant le déplacement, et l'élaboration et la fourniture de solutions durables. Elle exposera une série de mesures concrètes pour améliorer la qualité et la cohérence de l'action menée par le Mouvement dans ces domaines, afin de renforcer la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, adoptée en 2009.

12. Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune

Par le biais de cette résolution, le Conseil des Délégués adopterait une déclaration du Mouvement sur la migration. Cette déclaration réitère la détermination du Mouvement à répondre aux besoins de protection et d'assistance des migrants vulnérables et l'importance des efforts déployés par les composantes du Mouvement dans ce domaine. La résolution proposée met également l'accent sur la protection de l'espace humanitaire dans le domaine de la migration, et réaffirme le rôle du Mouvement dans la réponse aux besoins des migrants.

Autres questions pour décision

13. Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

14. XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Adoption de l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale
- Responsables proposés pour la XXXIII^e Conférence internationale

III. Rapports de suivi et rapports intérimaires

Les rapports dont la liste figure ci-après sont soumis en tant que documents de travail à tous les membres du Conseil 45 jours avant l'ouverture du Conseil des Délégués.

Les membres du Conseil des Délégués qui souhaitent formuler des observations sur ces rapports sont invités à envoyer leurs communications écrites aux organisateurs de la Conférence. **Aucun des rapports suivants ne sera présenté ni discuté au Conseil des Délégués si un membre n'en a pas fait la demande à l'avance.**

15. Rapport sur la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »

16. **Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement »**
17. **Rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine »**
18. **Rapport sur le « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires » faisant suite à la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005**
19. **Rapport sur le plan d'action de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 intitulé « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 »**
20. **Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 intitulée « Les armes et le droit international humanitaire »**
21. **Rapport sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 intitulée « Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »**
22. **Rapport de la Commission paritaire CICR/Fédération internationale sur le Fonds de l'Impératrice Shôken**
23. **Rapport sur les travaux de la Commission permanente** (notamment sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

IV. Clôture du Conseil des Délégués

Annonce du lieu et de la date du Conseil des Délégués de 2021.

1.1.2 RÉSOLUTION 1 ENGAGEMENTS DU MOUVEMENT EN MATIÈRE D'INTERACTION AVEC LES COMMUNAUTÉS ET DE REDEVABILITÉ

Le Conseil des Délégués,

réaffirmant que la raison d'être du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), en tant que réseau humanitaire mondial fort de plusieurs millions de membres, est de prévenir et d'alléger les souffrances des personnes vulnérables ou affectées par des catastrophes, des conflits ou des problèmes d'ordre sanitaire ou social,

réaffirmant également l'attachement du Mouvement à faire preuve de redevabilité envers les personnes vulnérables ou affectées dans les efforts qu'il déploie pour leur apporter soutien et assistance en toute impartialité et sans discrimination afin de répondre à leurs besoins, ainsi que pour protéger et préserver leur dignité, notamment en les protégeant contre l'exploitation et les abus sexuels,

reconnaissant que les personnes vulnérables ou affectées par une crise disposent de compétences et de capacités individuelles ainsi que de systèmes et de structures communautaires, qu'elles ont une connaissance et une compréhension directes de la situation qu'elles vivent, et qu'elles ont le droit de participer, en les orientant, à la conception et à la mise en œuvre des activités humanitaires qui les concernent ainsi qu'aux décisions qui s'y rapportent,

reconnaissant également que le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'échelon communautaire sont la plupart du temps les premiers à intervenir dans les situations de crise, qu'ils en subissent souvent eux-mêmes les effets, et qu'ils constituent de ce fait un élément essentiel pour soutenir le processus d'amélioration de la redevabilité, de l'efficacité et de la localisation de l'action humanitaire,

soulignant que l'interaction communautaire et d'autres formes de participation inclusive favorisent la mise en place plus rapide de programmes humanitaires plus pertinents, appropriés et efficaces ; permettent d'instaurer une relation de confiance et de proximité avec les personnes et les communautés auxquelles le Mouvement s'emploie à venir en aide ; contribuent à réduire les risques d'exploitation et d'abus sexuels, de corruption et de détournement de ressources ; et ont une incidence positive sur la sécurité et la sûreté du personnel et des opérations du Mouvement,

réaffirmant l'importance de collecter et de prendre en compte systématiquement les points de vue des personnes vulnérables ou affectées sur leurs besoins, leurs priorités, leurs vulnérabilités et leurs capacités, ainsi que la responsabilité connexe d'utiliser ces informations pour orienter la prise de décisions et adapter les activités en fonction des remarques et suggestions reçues,

conscient de la diversité des individus qui composent toute communauté, des rapports de pouvoir et des schémas d'inclusion ou d'exclusion changeants qui y prévalent, ainsi que de la nécessité de prendre des mesures pour mieux comprendre ces dynamiques, inclure tous les groupes de manière impartiale et équitable dans les processus d'interaction communautaire et adapter les activités en fonction des différents besoins et vulnérabilités,

soulignant qu'une interaction efficace avec les communautés permet à différents groupes de personnes de faire part de leurs points de vue et de leurs expériences ; de poser des questions ou de clarifier leurs attentes ; d'obtenir des informations précises, pertinentes et potentiellement vitales ; de donner leur avis sur la qualité et l'efficacité des programmes et des opérations ; et de demander au Mouvement de rendre des comptes,

saluant les capacités existantes, l'expérience acquise et les efforts déployés au sein des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour promouvoir l'interaction avec les personnes et les communautés et la redevabilité à leur égard, et pour les intégrer de manière plus systématique dans leurs politiques et leurs programmes,

prenant acte des engagements pris par le Mouvement pour renforcer l'interaction avec les personnes vulnérables ou affectées et la redevabilité à leur égard, notamment à travers le Code de conduite pour le Mouvement et les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe, la décision prise en 2013 par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en vue d'encourager une participation plus active et plus large des communautés aux opérations et aux programmes (GA/13/40), la Politique relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention adoptée en 2018 par la Fédération internationale, ou encore la résolution sur la violence sexuelle et sexiste (32IC/15/R3) adoptée en 2015 par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entre autres décisions de politique générale pertinentes,

prenant également acte de la contribution du Mouvement à diverses initiatives visant à améliorer la qualité, l'efficacité et la redevabilité de l'action humanitaire, telles que la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité ou encore le Grand Bargain, au titre duquel la Fédération internationale et le CICR ont pris des engagements pour favoriser la participation des communautés et la localisation de l'assistance, et pour mieux coordonner leurs efforts afin de promouvoir l'interaction communautaire et la redevabilité,

rappelant que, dans le cadre du Conseil des Délégués de 2017, l'atelier intitulé « Des paroles aux actes : engagement communautaire et redevabilité dans la pratique » s'est conclu par un appel en faveur d'une approche pour l'ensemble du Mouvement en vue d'élaborer puis de consolider des engagements communs en matière d'interaction avec les personnes et les communautés vulnérables ou affectées et de redevabilité à leur égard,

prenant acte des efforts qui ont été consentis depuis pour élaborer, en consultation avec les différentes composantes du Mouvement (les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR), une série d'engagements qui s'appuie, tout en les complétant, sur les initiatives existantes ou émergentes visant à renforcer l'interaction communautaire et la redevabilité,

1. *adopte* les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, annexés à la présente résolution ;
2. *encourage* toutes les composantes du Mouvement à interagir avec les personnes auxquelles elles s'efforcent de venir en aide et à se montrer redevables à leur égard conformément auxdits Engagements, ainsi qu'à mobiliser à cette fin les ressources humaines, financières et techniques nécessaires ;
3. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de travailler ensemble au renforcement de leurs capacités individuelles et collectives et d'intégrer progressivement ces Engagements et les mesures qu'ils prévoient dans leurs politiques, dans leurs processus de gestion et de prise de décisions, ainsi que dans leurs outils d'évaluation des capacités, de développement organisationnel, de planification des programmes, de suivi et d'évaluation, de coordination et de coopération, dans le but de limiter les chevauchements et d'harmoniser les approches ;
4. *demande également* à toutes les composantes du Mouvement de documenter et de partager les connaissances qu'elles auront acquises et les enseignements qu'elles auront tirés de leurs efforts pour s'approprier et mettre en œuvre ces Engagements afin de continuer de renforcer l'interaction

du Mouvement avec les personnes vulnérables ou affectées et la redevabilité à leur égard et, partant, d'améliorer les résultats de son action humanitaire et de ses activités de sensibilisation ;

5. *recommande* aux Sociétés nationales qui apportent un soutien et une assistance à d'autres Sociétés nationales d'intégrer également les Engagements dans leurs stratégies de coopération internationale, et notamment d'œuvrer, par un appui financier et/ou autre, au renforcement durable des capacités des Sociétés nationales hôtes en matière d'interaction communautaire et de redevabilité ;
6. *appelle* toutes les composantes du Mouvement à poursuivre l'élaboration d'un cadre d'évaluation de la performance harmonisé qui permette de suivre et de déterminer dans quelle mesure elles auront intégré dans leurs modalités de travail les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, et à faire rapport au Conseil des Délégués de 2023 sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans ce domaine.

ANNEXE

Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

Introduction

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), en consultation avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), ont élaboré des **engagements et des mesures minimales** qui sont présentés ci-dessous et annexés à la résolution du Conseil des Délégués de 2019 intitulée « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité ».

Ces engagements et ces mesures minimales visent à **harmoniser et coordonner les pratiques existantes au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)**, et à garantir une approche cohérente en matière d'interaction avec les personnes et les communautés vulnérables ou affectées par des crises et de redevabilité à leur égard, qui tienne compte des mandats, des rôles, des responsabilités et des capacités spécifiques des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR et les respecte.

La présente annexe comporte également un **projet de cadre d'évaluation de la performance**, avec des exemples d'objectifs de résultat, d'indicateurs et de critères de référence, pour guider l'intégration des engagements et des mesures minimales dans les politiques, les programmes et les opérations¹. Ce cadre sera affiné, testé et adapté par la Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales en vue d'être harmonisé et utilisé comme outil commun pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité et pour en faire rapport au Conseil des Délégués.

PREMIÈRE PARTIE : portée, définitions et raison d'être

Portée

Les Engagements ont vocation à s'appliquer à toutes les composantes du Mouvement, à leur personnel et à leurs volontaires, qu'ils interviennent à court terme dans des situations d'urgence ou dans le cadre de programmes à long terme, ou qu'ils fournissent d'autres services ou une assistance impliquant d'interagir directement avec les personnes et les communautés. Les mesures minimales qu'ils prévoient visent à renforcer et améliorer la redevabilité à tous les niveaux :

- au niveau des sièges et des sections des Sociétés nationales, ainsi que des programmes et services nationaux et internationaux d'aide aux personnes en danger, vulnérables ou affectées par des crises ;
- dans les programmes et les opérations de la Fédération internationale et du CICR à l'échelon national, régional et mondial ;
- dans les autres situations où une ou plusieurs composantes du Mouvement et/ou des partenaires extérieurs collaborent à la réalisation d'objectifs communs et s'efforcent d'aider et d'associer à leurs activités d'assistance les mêmes personnes et communautés.

¹ Le présent projet de document prend appui sur le *Guide de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'engagement communautaire et la redevabilité*, sur le document de référence du Conseil des Délégués de 2019 appuyant la présente résolution, et sur les résultats de consultations approfondies avec les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR. Tous les participants sont invités à continuer de formuler des commentaires sur ce projet de sorte que la résolution finale du Conseil des Délégués reflète les priorités et les ambitions du Mouvement s'agissant d'améliorer et de renforcer l'interaction communautaire et la redevabilité.

Définitions

La Fédération internationale, le CICR ainsi que de nombreuses Sociétés nationales ont élaboré leurs propres politiques en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, mais **le Mouvement n'a pas encore arrêté de définition et de vision communes** de ces concepts ni établi de marche à suivre harmonisée pour les intégrer dans les programmes et les opérations. La mise en œuvre d'approches multiples et non coordonnées compromet les possibilités de travailler ensemble, en tant que Mouvement, à ce que les besoins, les préoccupations, les priorités et les points de vue des personnes et des communautés soient pleinement et efficacement pris en compte dans les politiques, les projets et les processus décisionnels, tant au niveau des sections et à l'échelon communautaire que dans le cadre des programmes et des opérations de plus grande envergure auxquels participent plusieurs composantes du Mouvement.

Les définitions proposées ci-après ont pour but de remédier à ce problème. Fondées sur la terminologie utilisée au sein du Mouvement ainsi que sur les concepts utilisés et reconnus à l'extérieur en matière de redevabilité envers les personnes affectées, elles aideront à instaurer une **compréhension commune plus uniforme** de l'interaction avec les communautés et de la redevabilité à leur égard. Cela est particulièrement important pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'opérations conjointement avec les personnes et les communautés, ainsi que pour la coopération et la coordination au sein du Mouvement, les activités de sensibilisation, le renforcement des capacités et le développement organisationnel.

On entend par **redevabilité** la responsabilité partagée par toutes les composantes du Mouvement d'user de leur pouvoir et de leurs ressources de manière équitable et responsable en veillant à toujours **placer l'intérêt des personnes et des communautés qu'elles s'emploient à aider au centre des décisions** de sorte que l'action humanitaire **réponde le mieux possible** à leurs attentes, tout en protégeant et préservant leurs **droits** et leur **dignité** et en renforçant leur **résilience** face aux situations de crise ou aux facteurs de vulnérabilité auxquels elles sont exposées. Cela implique de garantir aux personnes un accès équitable à une assistance adaptée à leurs besoins, leurs priorités et leurs préférences, de les tenir informées et de leur donner la possibilité d'exprimer leurs points de vue et de participer aux décisions qui les concernent.

Par redevabilité, on entend aussi la responsabilité partagée par toutes les composantes du Mouvement de : veiller à ce que les membres de leur personnel et leurs volontaires s'acquittent de toutes les obligations juridiques et éthiques qui leur incombent s'agissant de protéger et préserver l'intégrité et la dignité de celles et ceux que le Mouvement s'emploie à aider ; prévenir les risques d'exploitation et d'abus sexuels, de corruption et de détournement de ressources ; et prendre rapidement les mesures correctives qui s'imposent dans les situations où les principes qui sous-tendent l'action humanitaire du Mouvement ne sont pas respectés.

On entend par **interaction avec les communautés** (ou : interaction communautaire) l'ensemble des modalités de travail collaboratives par lesquelles le Mouvement associe les personnes et les communautés à son action, d'une part pour en garantir l'efficacité, l'inclusion, la redevabilité et les bienfaits sur le long terme, et d'autre part pour donner aux personnes et aux communautés les moyens de l'orienter de telle manière qu'elle génère en leur faveur des changements positifs et améliore durablement leur existence. Il s'agit notamment de mettre en place des **mécanismes pour recueillir leur parole et interagir et communiquer avec elles de manière systématique** afin de mieux cerner la diversité de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs capacités ; pour collecter leurs réactions et leurs points de vue sur leurs priorités et leurs préférences, en tenir compte et y donner suite ; et pour faire en sorte qu'elles puissent, en toute sécurité et sans discrimination, participer activement aux décisions qui les concernent.

Cela implique également de communiquer aux personnes et aux communautés, en toute transparence et par des moyens appropriés et accessibles, des informations concernant les principes et les valeurs du Mouvement, les objectifs de son action et de ses activités de sensibilisation, ce qu'elles sont en droit d'attendre du Mouvement, ainsi que la marche à suivre pour soumettre leurs points de vue sur des questions qui les préoccupent et participer aux décisions qui les concernent.

On entend par **les personnes et les communautés** tout groupe de personnes vulnérables, en danger ou affectées par des crises auquel le Mouvement s'efforce de porter secours, sans discrimination et en fonction des besoins, conformément à ses Principes fondamentaux. Cela suppose de reconnaître d'une part la diversité des individus qui composent toute communauté, et d'autre part la place que des facteurs de diversité tels que le genre, l'âge, le handicap, etc., et aussi les facteurs socio-économiques, les rapports de pouvoir et les schémas d'inclusion ou d'exclusion changeants qui prévalent au sein de toute communauté tiennent dans l'accroissement des risques, des vulnérabilités et de la marginalisation de certains groupes de personnes. Cela suppose en outre d'adapter les approches en matière d'interaction communautaire en fonction des besoins,



des capacités, des vulnérabilités et des préférences propres à chaque groupe, et de prendre des mesures pour garantir un accès à l'assistance sûr, inclusif, impartial et équitable.

Si les Engagements ont pour objectif principal de renforcer la redevabilité envers les personnes et les communautés qui sont directement visées par les programmes et les opérations du Mouvement, à savoir celles qui sont les plus vulnérables ou les plus durement touchées par un conflit, une catastrophe ou d'autres circonstances synonymes de danger ou de vulnérabilité, ils impliquent aussi de prendre en compte les points de vue d'autres groupes de personnes qui ne bénéficient pas d'une assistance directe mais sur lesquels l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement peuvent avoir un impact indirect.

Les Engagements supposent en outre de prendre des mesures pour renforcer la transparence et la redevabilité au sein du Mouvement – notamment de soutenir et de mieux écouter le personnel et les volontaires qui travaillent dans les sections ou à l'échelon communautaire, ou encore d'établir des rapports efficaces et équitables entre les composantes du Mouvement –, et impliquent de la part des dirigeants et des cadres supérieurs du Mouvement, à tous les niveaux, qu'ils veillent à ce que l'interaction avec les personnes et les communautés et la redevabilité à leur égard soient systématiquement intégrées dans les modalités de travail.

Raison d'être

Les Principes fondamentaux nous engagent à prévenir et alléger les souffrances humaines dans les situations de crise et à fournir une assistance sans discrimination, fondée sur les besoins. C'est le fondement même de notre **responsabilité individuelle et collective envers les personnes et les communautés auxquelles nous nous efforçons de porter secours**.

Le [Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales lors des opérations de secours en cas de catastrophe](#), ainsi que diverses politiques du Mouvement et plusieurs engagements pris en dehors du Mouvement tels que la [Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité](#) renforcent cette obligation. Ils appellent le Mouvement à **placer les personnes et les communautés vulnérables au centre de l'action humanitaire et des activités de sensibilisation**. Cela signifie que nous devons agir de manière à respecter la culture, les préférences et la diversité locales et à promouvoir le **droit des personnes** à être informées des décisions qui les concernent, à y être associées et à y contribuer. Cela implique en outre de veiller à ce que les programmes et les opérations génèrent des effets et des résultats **d'une réelle utilité pour elles**.

L'interaction avec les communautés – la manière dont nous échangeons avec les personnes que nous nous employons à aider – est essentielle pour tenir nos engagements en matière de redevabilité. L'interaction régulière avec les personnes et les communautés et la prise en compte de leurs réactions et suggestions à chacune des étapes des programmes et des opérations (évaluation des besoins, formulation des objectifs, conception, mise en œuvre, gestion et suivi) sont des éléments déterminants pour garantir l'efficacité et la redevabilité de notre action.

Le fait de prévoir des mesures d'interaction communautaire et de redevabilité dans toutes les politiques et tous les processus de gestion et de prise de décisions et de les intégrer dans les programmes et les opérations peut aider le Mouvement à :

- être plus à l'écoute des communautés de manière à mieux comprendre **leurs besoins, leurs priorités et leurs préférences** en matière d'assistance et à y répondre plus efficacement, et identifier les problématiques liées aux rapports de pouvoir, à l'âge, au genre, à la diversité et à l'inclusion ainsi que l'impact de ces facteurs sur la vulnérabilité ;
- assurer un accès plus juste et équitable à l'assistance et aux **services utiles et pertinents** ;
- identifier, atténuer et **gérer les risques**, notamment **les problèmes de sécurité et de protection** rencontrés par les communautés, et prendre des mesures pour faire en sorte que les membres du personnel et les volontaires soient dûment informés des responsabilités juridiques et éthiques qui leur incombent et qu'ils s'en acquittent, en particulier en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels ;
- **donner les moyens aux personnes et aux communautés** d'exercer pleinement leur droit d'être associées et de participer aux processus de prise de décisions, et les aider à faire valoir leurs besoins et leurs priorités auprès des autorités compétentes et des fournisseurs d'assistance, dont le Mouvement lui-même, afin qu'il y soit répondu efficacement ;
- identifier **les capacités, les connaissances et les ressources dont les communautés disposent** au niveau local et les mobiliser pour réduire **leur vulnérabilité** et pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies à même de renforcer **leur résilience et leur capacité** à prévenir les situations de vulnérabilité ou de crise ou à en atténuer les effets ;

- améliorer la **qualité, l'efficacité et la pérennité** des résultats de son action et de ses activités de sensibilisation **du point de vue des personnes et des communautés elles-mêmes** ;
- instaurer avec les personnes et les communautés des rapports fondés sur **la confiance, le respect et la transparence**, et les renforcer.

Ces engagements et ces mesures minimales contribueront à asseoir et généraliser les bonnes pratiques, à limiter les chevauchements au niveau des outils et des approches, et à faire en sorte que le Mouvement continue d'améliorer la manière dont il interagit avec les personnes et les communautés auxquelles il s'emploie à venir en aide et dont il se montre redevable à leur égard.

DEUXIÈME PARTIE : engagements et mesures minimales

Cette partie définit **sept engagements** assortis de mesures minimales visant à renforcer et améliorer l'interaction communautaire et la redevabilité au sein du Mouvement. Ils constituent un cadre dont l'objectif est de faciliter l'intégration pleine et entière de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans les modalités de travail du Mouvement, dans ses politiques et procédures institutionnelles et dans ses programmes et opérations, et de servir de référence pour la coopération et la collaboration au sein du Mouvement ainsi qu'avec des acteurs extérieurs.

Engagement 1

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à intégrer l'interaction communautaire et la redevabilité dans leurs stratégies, leurs politiques et leurs procédures.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- adopteront une politique spécifique par laquelle elles s'engageront à ce que l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement soient systématiquement fondées sur les capacités, les besoins, les priorités et les préférences des personnes et des communautés ;
- transposeront et intégreront les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité dans les autres politiques, stratégies et procédures pertinentes, notamment celles qui concernent la réponse en cas de catastrophe, les soins de santé, les questions de genre, la protection, la communication et l'encadrement du personnel et des volontaires ;
- feront en sorte que tous les plans stratégiques et opérationnels concernés expliquent clairement la manière dont l'interaction communautaire et la redevabilité seront intégrées, suivies et évaluées dans le cadre des programmes et des opérations auxquels sont activement associées les personnes et les communautés.

Engagement 2

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à analyser régulièrement chacun des contextes dans lesquels elles travaillent pour mieux comprendre la diversité des besoins, des vulnérabilités et des capacités des personnes et des communautés auxquelles elles entendent venir en aide, et pour leur fournir une assistance appropriée.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- analyseront systématiquement le contexte pour recenser les connaissances, compétences et capacités existantes, ainsi que les facteurs socio-économiques, politiques et/ou culturels et les rapports de pouvoir susceptibles d'accroître les vulnérabilités de différents groupes au sein des communautés ainsi que les risques auxquels ils sont exposés, en utilisant des méthodes participatives accessibles et équitables qui permettent si possible d'interagir avec tous les groupes ;
- élaboreront leurs programmes et leurs opérations sur la base de ce travail d'analyse préalable, en portant une attention particulière, lors des étapes d'évaluation des besoins et de planification, aux questions de genre, d'âge, de handicap, de protection et d'inclusion, au caractère plus ou moins sensible du conflit et au respect du principe « ne pas nuire » ;
- feront régulièrement le point sur l'évolution du contexte, collecteront et analyseront des données désagrégées en fonction du sexe, de l'âge, du handicap et/ou d'autres facteurs de diversité, évalueront les risques en matière de protection, et prendront en compte l'ensemble de ces informations pour orienter les décisions tout en veillant à protéger et préserver la vie privée des personnes et la confidentialité de leurs données personnelles.

Engagement 3

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à renforcer la participation des personnes et des communautés locales, y compris des volontaires des Sociétés nationales, et à les encourager à mettre à profit leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités pour élaborer des solutions appropriées et efficaces en réponse aux problèmes qu'elles rencontrent.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- prendront des mesures pour faire régulièrement le point avec les personnes et les communautés sur leurs priorités et leurs préférences quant aux modalités de conception et de mise en œuvre des programmes et des opérations qui les concernent, et quant à la manière dont elles souhaitent participer à la prise de décisions ;
- prendront des mesures pour que les personnes et les communautés aient un accès aisé, sûr et équitable aux mécanismes d'interaction mis en place à leur intention et pour qu'elles puissent participer à toutes les étapes des programmes et des opérations conformément à leurs préférences, et veilleront à ce qu'il soit systématiquement tenu compte de leurs remarques et suggestions dans les processus de prise de décisions ;
- feront en sorte d'utiliser en priorité les connaissances, les compétences, les capacités et les ressources disponibles localement chaque fois que des programmes et des opérations seront mis en œuvre, notamment en adoptant des mesures pour allouer des fonds et des ressources et transférer les responsabilités décisionnelles aux communautés locales (y compris aux volontaires et aux structures des sections des Sociétés nationales) pour les questions qui les concernent, lorsque cela est possible et approprié.

Engagement 4

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à recueillir le feedback des personnes et des communautés qu'elles s'efforcent d'aider, à en tenir compte et à y donner suite, et ce, de manière systématique.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- prendront des mesures pour inscrire dans le déroulement normal des programmes et des activités l'écoute et la consultation régulières des personnes et des communautés quant aux canaux et moyens de communication qu'elles souhaitent utiliser pour transmettre leurs réactions et leurs éventuelles doléances sur des questions qui les concernent ;
- mettront en place des mécanismes adaptés au contexte, sûrs, accessibles et équitables pour recueillir, documenter et analyser régulièrement le feedback des personnes et des communautés et pour y répondre, notamment des mécanismes pour évaluer leur satisfaction à l'égard de la réactivité, la qualité et l'efficacité des services d'assistance, ainsi qu'à l'égard du niveau d'influence qu'elles exercent sur les décisions et des possibilités d'interaction et de participation qui leur sont offertes, et utiliseront ces informations pour adapter l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement et continuer d'en améliorer la qualité, l'efficacité et la redevabilité ;
- veilleront à ce que les responsabilités et les canaux institutionnels requis soient clairement établis pour ce qui est de traiter le feedback, suivre les éventuelles dispositions prises en conséquence, en rendre compte en toute transparence aux personnes et aux communautés et évaluer en concertation avec ces dernières la manière dont leur feedback a été pris en compte, en ayant pris soin de mettre en place des procédures spécifiques pour traiter les questions d'exploitation et d'abus sexuels ou toute autre question sensible.

Engagement 5

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à communiquer et interagir de manière plus transparente avec les personnes et les communautés qu'elles cherchent à aider.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- consulteront régulièrement les personnes et les communautés sur les sources d'information et les canaux de communication qu'elles privilégient, recenseront leurs besoins prioritaires dans ce domaine en portant une attention particulière aux questions de diversité, et concevront sur cette base des activités d'échange d'informations, de changement des comportements, de sensibilisation et de

communication bidirectionnelle qu'elles testeront pour s'assurer qu'elles sont pertinentes, inclusives, accessibles et conformes aux normes linguistiques et culturelles locales ;

- prendront des mesures, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des programmes et des opérations, pour interagir régulièrement avec les personnes et les communautés afin de leur soumettre pour accord les objectifs poursuivis, les activités planifiées, les allocations budgétaires, les critères à remplir pour bénéficier d'une assistance, ainsi que la marche à suivre pour obtenir de plus amples informations, faire part de leurs réactions ou de leurs doléances et participer aux programmes et aux opérations ;
- s'emploieront systématiquement à établir et entretenir avec les personnes et les communautés vulnérables ainsi qu'avec les autres parties prenantes des rapports fondés sur la confiance et le respect mutuels, et leur communiqueront en toute transparence des informations sur les principes du Mouvement, son Code de conduite, ses valeurs et ses méthodes de travail, ainsi que sur les actions et les comportements qu'elles sont en droit d'attendre de son personnel et de ses volontaires, en veillant à ce que les groupes les plus marginalisés et défavorisés au sein des communautés aient eux aussi accès à ces informations.

Engagement 6

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités en matière d'interaction communautaire et de redevabilité à tous les niveaux, et à les utiliser systématiquement dans le cadre de leurs activités.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- alloueront les ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour intégrer systématiquement l'interaction communautaire et la redevabilité dans leurs stratégies et politiques institutionnelles, leurs programmes et leurs opérations ;
- désigneront chacune un-e coordonnateur-trice au sein de leur équipe de direction et de gouvernance, qui aura pour mission de suivre et de superviser les initiatives d'interaction communautaire et de redevabilité menées à travers l'organisation ainsi que dans le cadre des programmes et des opérations ;
- veilleront à ce que les appréciations de la performance des membres concernés de leur personnel prévoient des critères d'évaluation spécifiques correspondant aux responsabilités exercées en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, définissent des indicateurs et des objectifs de performance réalistes et réalisables, et précisent les moyens mis à disposition pour les atteindre ;
- diffuseront largement les lignes directrices et outils disponibles en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, et s'emploieront à mettre en place des dispositifs d'assistance technique, de renforcement des capacités et de partage des connaissances à l'intention des organes de direction et de gouvernance, des managers, du personnel et des volontaires du Mouvement, en particulier au niveau des sections et à l'échelon communautaire, dans le cadre des stratégies globales de coopération, de développement organisationnel et des ressources humaines ;
- encourageront et faciliteront le partage des connaissances et l'apprentissage entre pairs au sein des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, mais aussi à l'échelle du Mouvement et avec les partenaires extérieurs, concourant ainsi à l'émergence d'une communauté de pratique élargie et à une meilleure compréhension des changements positifs que l'interaction communautaire et la redevabilité engendrent pour les personnes et les communautés affectées.

Engagement 7

Toutes les composantes du Mouvement s'engagent à coordonner leurs approches en matière d'interaction communautaire et de redevabilité lorsqu'elles travaillent dans le même contexte, et à faire de même avec des partenaires extérieurs le cas échéant, afin d'éviter les chevauchements et de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience de leur action.

D'ici 2023, toutes les composantes du Mouvement :

- poursuivront leurs efforts de consolidation du Community Engagement and Accountability toolkit et mettront en œuvre dans tous leurs programmes et toutes leurs opérations des approches communes en matière d'interaction communautaire et de redevabilité qui tiennent compte des priorités et des préférences des personnes et des communautés affectées ainsi que de la stratégie et de la vision de la Société nationale hôte ;

- établiront et utiliseront des plateformes et des mécanismes communs pour améliorer l'interaction communautaire et la redevabilité, tels que des mécanismes harmonisés de feedback ou des méthodes communes visant à favoriser l'interaction avec les personnes et les communautés et leur participation aux processus de prise de décisions, et participeront, lorsque cela sera possible et approprié, à d'autres mécanismes et plateformes de coordination aux côtés d'acteurs extérieurs ;
- partageront en toute transparence, entre elles ainsi qu'avec les partenaires extérieurs concernés, les informations, suggestions, réactions, données et analyses pertinentes qu'elles auront recueillies auprès des personnes et des communautés pour identifier leurs difficultés et leurs préoccupations et y répondre, en tenant dûment compte des impératifs de confidentialité, de sécurité et de protection.

TROISIÈME PARTIE : résultats attendus, suivi et établissement de rapports

En adoptant et en mettant systématiquement en œuvre ces engagements et ces mesures, le Mouvement renforcera sa responsabilité individuelle et collective envers les personnes et les communautés qu'il s'emploie à aider, et sera à même de mener une action de meilleure qualité, plus efficace, plus utile et davantage en adéquation avec leurs besoins, leurs priorités et leurs préférences, tout en protégeant et en préservant leurs droits et leur dignité.

Le succès de la présente résolution dépend toutefois des efforts qui seront consentis par chaque composante du Mouvement pour adopter et transposer les Engagements dans ses propres politiques et procédures institutionnelles, programmes et opérations. La résolution propose ainsi un **projet de cadre d'évaluation de la performance**, avec trois objectifs de résultat et des exemples d'indicateurs, pour aider le Mouvement à situer et évaluer le niveau d'intégration des Engagements et des mesures qu'ils prévoient dans les modalités de travail de ses composantes, et à déterminer dans quelle mesure cela contribue à améliorer la qualité, l'efficacité et la redevabilité de son action et de ses activités de sensibilisation.

L'objectif est que le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales utilisent ce projet de cadre comme support de discussion après le Conseil des Délégués, en vue d'élaborer une approche commune pour évaluer, suivre et faire rapport sur les progrès réalisés aux niveaux individuel et collectif vers une intégration pleine et entière de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans toutes les activités du Mouvement.

Objectifs de résultat en matière d'interaction communautaire et de redevabilité

Objectif de résultat 1

- Les composantes du Mouvement intègrent systématiquement les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité dans la manière dont elles travaillent avec les personnes et les communautés qu'elles s'emploient à aider.

Exemple d'indicateur :

- Niveau d'intégration des Engagements et des mesures minimales qu'ils prévoient dans les stratégies, les politiques, les procédures, les opérations et les programmes des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR.

Objectif de résultat 2

- Les personnes et les communautés visées par l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement sont satisfaites des possibilités qui leur sont offertes d'orienter les décisions qui les concernent.

Exemples d'indicateurs :

- Niveau d'intégration, au sein des composantes du Mouvement, de mesures visant à garantir la

participation systématique des personnes et des communautés à la conception, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des activités.

- Niveau de satisfaction des personnes et des communautés quant au degré d'influence qu'elles sont en mesure d'exercer sur les décisions à toutes les étapes du programme/de l'opération.

Objectif de résultat 3

- Les personnes et les communautés visées par l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement sont satisfaites du niveau de qualité, de pertinence et d'efficacité de ces dernières.

Exemples d'indicateurs :

- Degré de prise en compte des remarques et suggestions des personnes et des communautés dans la conception/la modification/l'adaptation des activités du Mouvement.
- Niveau de satisfaction des personnes et des communautés quant à la manière dont les activités du Mouvement ont répondu à leurs besoins prioritaires et tenu compte de leurs préférences.



L'objectif de résultat 1 repose sur l'idée que l'intégration systématique de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement contribuera à en renforcer la proximité, la portée, l'acceptation et l'impact. Des expériences sont actuellement menées dans ce sens au sein du Mouvement et plus largement dans les secteurs de l'aide humanitaire et de l'aide au développement. L'indicateur proposé avec l'objectif de résultat 1 permettra de déterminer si les composantes du Mouvement se sont dotées des cadres institutionnels, des procédures et des systèmes requis pour intégrer des mécanismes d'interaction communautaire et de redevabilité dans leurs modalités de travail, et si ces mécanismes répondent aux attentes des personnes et des communautés en termes de résultats.

Les objectifs de résultat 2 et 3 ainsi que leurs indicateurs associés permettront de collecter des données factuelles indiquant, **du point de vue des personnes affectées elles-mêmes**, dans quelle mesure les actions du Mouvement répondent à leurs besoins prioritaires et si les possibilités qui leur sont offertes d'influer sur les décisions qui les concernent sont conformes à leurs attentes. Les indicateurs proposés portent notamment sur la perception et le degré de satisfaction des personnes et des communautés quant à l'influence qu'elles exercent sur les décisions relatives à la conception et à la mise en œuvre des programmes et des opérations, ainsi que sur leur degré de satisfaction quant à la qualité, l'efficacité et l'impact de l'assistance fournie. Ils s'appuient sur l'expérience grandissante du Mouvement dans le domaine du suivi – en tant qu'activité intégrée aux processus décisionnels – de la perception et de la satisfaction des personnes quant à la qualité et l'efficacité des efforts d'assistance.

Il est important de signaler que les objectifs de résultat et indicateurs proposés ici **sont en cours de développement**, tout comme les outils de suivi et d'établissement de rapports, et qu'ils doivent encore être affinés et adaptés en fonction des processus de planification, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports en vigueur au sein des composantes du Mouvement. Un certain degré d'harmonisation est toutefois recommandé afin de pouvoir suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Engagements à l'échelle du Mouvement.

La Fédération internationale et le CICR continueront d'échanger et de collaborer avec les Sociétés nationales pour affiner et améliorer les objectifs de résultat et indicateurs proposés, en veillant dans toute la mesure du possible à les aligner sur les engagements internationaux existants en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, tels que la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité.

Des critères de référence pour faciliter l'intégration de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans les programmes et les opérations

Dans le cadre du processus de consultation en cours sur les Engagements et les mesures minimales qu'ils prévoient, de nombreuses composantes du Mouvement ont exprimé le souhait que des critères de référence soient établis pour faciliter l'intégration de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des opérations. Cette demande s'explique en partie par le fait que les composantes du Mouvement n'ont pas toutes les mêmes capacités, les mêmes ressources ni le même niveau d'expérience en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, et qu'elles ont de ce fait besoin de pouvoir s'appuyer sur des critères plus clairs pour améliorer progressivement leurs pratiques.

Les critères de référence proposés ci-après illustrent la manière dont les Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité ainsi que les mesures qu'ils prévoient peuvent être mis en œuvre tout au long du cycle d'un programme ou d'une opération. Ils aideront les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à **intégrer progressivement, à leur rythme, l'interaction communautaire et la redevabilité dans leurs modalités de travail**. Ces critères de référence ont aussi vocation à guider les efforts déployés au niveau institutionnel pour intégrer les Engagements et les mesures minimales dans les pratiques organisationnelles et pour fournir un soutien et des moyens adéquats aux équipes chargées de mener les activités en concertation avec les personnes et les communautés.

Tout comme les objectifs de résultat et les indicateurs proposés plus haut, les critères de référence sont en cours de développement ; d'autres consultations seront nécessaires pour les affiner et les finaliser.

Les critères de référence proposés déterminent trois niveaux de performance :

- **Critères du niveau 1** : ils s'adressent aux équipes qui ont très peu d'expérience de l'interaction communautaire. Ils correspondent aux mesures élémentaires à intégrer à chacune des étapes d'un

programme ou d'une opération. Cela comprend la mise en œuvre des engagements de base, tels que **communiquer aux personnes et aux communautés** les informations et les décisions essentielles concernant le programme et les informer des mécanismes et canaux à leur disposition pour transmettre leur feedback ou leurs doléances.

- **Critères du niveau 2** : ils visent à aider les équipes dotées d'une certaine expérience de l'interaction communautaire et de la redevabilité à les intégrer plus largement dans les programmes et les opérations. Cela suppose d'aller plus loin que les engagements de base et d'intégrer des outils supplémentaires d'interaction communautaire et de redevabilité, tels que des mécanismes pour **recueillir le feedback et les doléances des personnes et des communautés et y répondre**, ainsi que pour les **consulter** au sujet des projets et des activités en vue d'**obtenir leur accord**.
- **Critères du niveau 3** : ils visent à illustrer ce qu'une intégration pleine et entière de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans un programme ou une opération signifie concrètement. Il s'agit de renforcer progressivement les possibilités offertes aux personnes et aux communautés de **participer directement** aux décisions relatives au programme/à l'opération et de les **orienter, afin que leurs points de vue et suggestions soient systématiquement au centre** des processus de conception, de mise en œuvre, de suivi et de gestion, et que les activités soient adaptées en conséquence pour mieux répondre à leurs besoins, à leurs priorités et à leurs préférences.

Ce système à trois niveaux tient compte du fait qu'il existe de nombreux contextes où la mise en place de mesures d'interaction communautaire et de redevabilité peut s'avérer difficile (par exemple, en raison de difficultés d'accès et de conditions de sécurité insuffisantes ou d'une expérience et de capacités limitées). Il tient aussi compte des contraintes et des dilemmes auxquels sont confrontées les équipes responsables des programmes et des opérations. Dans certaines situations, il ne sera peut-être pas possible de satisfaire aux critères de référence des niveaux intermédiaire (2) ou avancé (3), mais si le contexte évolue et que la situation le permet, les programmes et les opérations pourront être assortis d'objectifs plus ambitieux en matière d'interaction communautaire et de redevabilité et gagner en performance avec le temps.

Les critères de référence et niveaux de performance associés peuvent également fournir aux décideurs les informations dont ils ont besoin pour étayer les **processus internes d'assurance qualité** en mettant l'accent sur le degré d'intégration de mesures d'interaction communautaire et de redevabilité à chacune des étapes des programmes et des opérations. Cela est utile d'une part pour la prise de décisions de gestion internes et l'amélioration continue des programmes/opérations, et d'autre part pour rendre compte aux donateurs et autres parties prenantes externes.

Critères de référence institutionnels

Ces critères de référence illustrent certaines des conditions à remplir pour faire en sorte que l'interaction communautaire et la redevabilité soient systématiquement et durablement renforcées au sein de l'organisation.

| Faciliter l'intégration de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans les processus organisationnels | | |
|--|---|--|
| Stratégies et politiques | Gestion | Développement organisationnel |
| <p>N.1. Un engagement de principe existe, selon lequel l'action et les activités de sensibilisation du Mouvement doivent être systématiquement fondées sur les capacités, les besoins, les priorités et les préférences des personnes et des communautés.</p> <p>N.2. L'interaction communautaire et la redevabilité sont inscrites et intégrées dans d'autres politiques, stratégies et procédures pertinentes, notamment celles qui concernent la réponse en cas de catastrophe, les soins de santé, les questions de genre, la protection, la communication et l'encadrement du personnel et des volontaires.</p> <p>N.3. Les politiques et engagements en matière d'interaction communautaire et de redevabilité sont élaborés en concertation avec les organes de direction et de gouvernance, les managers, le personnel et les volontaires, et aussi, dans la mesure du possible, avec les personnes et les communautés vulnérables et marginalisées.</p> | <p>N.1. Des canaux officiels pour la diffusion d'informations et la prise de décisions concernant l'interaction communautaire et la redevabilité, et notamment les responsabilités en matière de traitement du feedback/ des doléances et de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, sont clairement établis, et l'ensemble du personnel et des volontaires ainsi que les partenaires en sont informés.</p> <p>N.2. Un-e membre de l'équipe de direction et de gouvernance est désigné-e coordonnateur-trice et chargé-e de suivre et de superviser les initiatives en matière d'interaction communautaire et de redevabilité mises en œuvre à travers l'organisation.</p> <p>N.3. Les appréciations de la performance des membres du personnel concernés prévoient des critères d'évaluation spécifiques correspondant aux responsabilités exercées en matière d'interaction communautaire et de redevabilité, définissent des indicateurs et des objectifs de performance réalistes et réalisables, et précisent les moyens mis à disposition pour les atteindre.</p> | <p>N.1. Des ressources humaines et financières sont mobilisées pour faciliter l'intégration de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans tous les domaines d'activités de l'organisation.</p> <p>N.2. Des dispositifs d'assistance technique, de renforcement des capacités et de partage des connaissances sont mis en place pour aider les organes de direction et de gouvernance, les managers, le personnel et les volontaires, en particulier au niveau des sections et à l'échelon communautaire, à mieux comprendre en quoi consiste l'interaction communautaire et la redevabilité.</p> <p>N.3. Le personnel et les volontaires sont encouragés à participer et à contribuer au partage des connaissances, à l'apprentissage entre pairs et à la constitution d'une communauté de pratique, et reçoivent un soutien dans ce sens.</p> |



Critères de référence pour les programmes et les opérations

Ces critères de référence illustrent certaines des conditions à remplir pour garantir l'intégration systématique de l'interaction communautaire et de la redevabilité dans les programmes et les opérations.

| Mieux comprendre les contextes dans lesquels nous intervenons et les communautés que nous cherchons à aider | | |
|--|--|---|
| Analyse, conception et planification | Mise en œuvre et suivi | Évaluation et enseignements |
| <p>N.1.a. Les équipes responsables des programmes et des opérations analysent le contexte pour identifier les connaissances, compétences et capacités disponibles localement ainsi que les facteurs socio-économiques, politiques et/ou culturels et les rapports de pouvoir qui accentuent les vulnérabilités de différents groupes au sein des communautés et les risques auxquels ils sont exposés.</p> <p>N.1.b. Les activités sont conçues sur la base de cette analyse et d'une évaluation des besoins, en portant une attention particulière aux questions de protection, de genre, d'âge, de handicap et d'inclusion.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des résultats de l'analyse du contexte et de l'évaluation des besoins, ainsi que du contenu planifié des programmes.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'analyse du contexte grâce à la mise en place de mécanismes de participation équitables et faciles d'accès ; il est veillé, dans la mesure du possible, à ce que tous les groupes au sein des communautés puissent participer de sorte que l'analyse tienne compte des points de vue et des expériences de chacun.</p> | <p>N.1.a. Les équipes responsables des programmes et des opérations analysent régulièrement le contexte en vue de repérer tout changement significatif éventuel et d'adapter les activités en conséquence.</p> <p>N.1.b. Les équipes responsables des programmes et des opérations collectent et analysent régulièrement des données désagrégées en fonction du sexe, de l'âge, du handicap et d'autres facteurs de diversité pour mieux comprendre le contexte et adapter les activités en conséquence, tout en prenant les mesures adéquates pour protéger et préserver la vie privée des personnes et la confidentialité de leurs données personnelles.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des résultats de l'analyse du contexte (changements observés) et des modifications qu'il est prévu d'apporter en conséquence aux programmes et aux opérations.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'analyse du contexte, et la possibilité leur est donnée de mettre à profit leurs connaissances et leurs expériences pour proposer des changements au niveau des programmes et des opérations.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations documentent et diffusent au sein de l'organisation les enseignements et les bonnes pratiques relatives à la conduite d'analyses contextuelles exhaustives à des fins d'amélioration de la planification.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations recourent à la consultation pour identifier les enseignements et les bonnes pratiques relatives à la conduite d'analyses contextuelles exhaustives et les mettent en pratique à des fins d'amélioration de la planification.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'identification et à la formalisation des enseignements et des bonnes pratiques relatives à la conduite d'analyses contextuelles exhaustives à des fins d'amélioration de la planification.</p> |

Faciliter la participation et le recours aux connaissances, compétences et capacités locales

| Analyse, conception et planification | Mise en œuvre et suivi | Évaluation et enseignements |
|---|---|--|
| <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations exposent dans leurs propositions de programmes les modalités envisagées pour interagir avec les personnes et les communautés et les faire participer à la prise de décisions.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet de leurs besoins prioritaires et de leurs préférences quant aux modalités de fourniture de l'assistance, notamment les modalités de participation aux activités.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à la définition des objectifs ainsi qu'à l'élaboration des activités et des mécanismes de participation à la prise de décisions.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations mettent en place des mécanismes d'interaction sûrs, faciles d'accès et équitables pour permettre aux personnes et aux communautés de participer à toutes les étapes des programmes et des opérations conformément à leurs préférences.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des modalités de fonctionnement et des critères d'efficacité des mécanismes d'interaction et de participation, adaptant ces derniers si nécessaire de sorte que tous les groupes au sein des communautés y aient équitablement accès.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à la conception, à la gestion et au suivi des activités, y compris, s'il y a lieu, à l'affectation des fonds et à la gestion des ressources financières et autres.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations documentent et diffusent à travers l'organisation les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de participation et de recours aux connaissances et capacités locales.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des enseignements et des bonnes pratiques à diffuser pour une participation efficace et une utilisation pertinente des connaissances et capacités locales.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'identification des enseignements et des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour une participation efficace et une utilisation pertinente des connaissances et capacités locales dans le cadre des programmes et des opérations.</p> |

1

2

3

4

5

Favoriser l'écoute des personnes et des communautés et la prise en compte de leur feedback

| Analyse, conception et planification | Mise en œuvre et suivi | Évaluation et enseignements |
|---|--|---|
| <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations expliquent dans leurs propositions de programmes la manière dont les personnes et les communautés pourront faire part de leurs points de vue et de leurs doléances ainsi que les mesures prévues pour y donner suite.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet de la manière dont elles souhaitent communiquer leurs points de vue, leurs doléances et leurs suggestions concernant les activités des programmes.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'élaboration des mécanismes de collecte, d'analyse et de traitement de leurs points de vue et de leurs doléances, ainsi que d'autres mécanismes visant à mesurer et suivre leur satisfaction à l'égard de l'assistance reçue.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations veillent à ce que les responsabilités soient clairement établies et les canaux officiels requis mis en place pour assurer l'analyse, le traitement et le suivi du feedback dans le cadre des processus de prise de décisions de gestion.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des modalités d'analyse des données collectées (feedback), prennent des mesures pour y donner suite et rendent compte des éventuelles actions entreprises en réponse au feedback reçu.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à l'analyse et à l'interprétation des données collectées (feedback) et définissent les mesures les plus appropriées à prendre en réponse à leur feedback, notamment des mesures de suivi pour déterminer s'il a été répondu efficacement aux problèmes soulevés.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations tiennent dûment compte, dans le cadre de leurs activités de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation, du feedback des personnes et des communautés, notamment de leur niveau de satisfaction quant à la qualité et l'efficacité des programmes.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des résultats des processus de gestion du feedback, de suivi et d'évaluation.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement aux processus de suivi et d'évaluation et à la définition de critères de qualité et d'efficacité en s'appuyant sur leurs propres expériences, puis les résultats leur sont communiqués et sont aussi diffusés auprès d'autres acteurs locaux concernés, au sein et en dehors de l'organisation.</p> |

Renforcer la transparence et construire des relations fondées sur la confiance et le respect mutuels

| Analyse, conception et planification | Mise en œuvre et suivi | Évaluation et enseignements |
|--|---|--|
| <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations identifient sources d'information les et les canaux de communication que les personnes et les communautés privilégient, ainsi que leurs besoins prioritaires en matière d'information.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des moyens qu'elles estiment les plus adaptés pour une communication aisée, pertinente, transparente et inclusive, en portant une attention particulière aux questions liées à l'âge, au genre, au handicap et à d'autres facteurs de diversité.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à la conception des canaux et mécanismes d'échange d'informations et de communication.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations communiquent régulièrement aux personnes et aux communautés des informations sur les principes du Mouvement, ses valeurs, les objectifs des projets, plans et activités, la marche à suivre pour faire part de leurs points de vue et participer aux processus de prise de décisions, et autres informations pertinentes.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des activités planifiées d'échange d'informations, de changement des comportements, de sensibilisation et de communication bidirectionnelle.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement à la conception et à la mise en œuvre des activités d'échange d'informations, de changement des comportements, de sensibilisation et de communication bidirectionnelle.</p> | <p>N.1. Les équipes responsables des programmes et des opérations informent en temps opportun les personnes et les communautés des modifications apportées aux projets et aux activités, notamment de leur date d'achèvement et des activités de transition qu'il est prévu de mener.</p> <p>N.2. Les équipes responsables des programmes et des opérations consultent pour accord les personnes et les communautés au sujet des modalités de suivi et d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des activités menées et des moyens mis à leur disposition pour communiquer et interagir avec le Mouvement.</p> <p>N.3. Les personnes et les communautés participent directement au suivi et à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des moyens mis à leur disposition pour communiquer et interagir avec le Mouvement.</p> |

1

2

3

4

5

1.1.3 RÉSOLUTION 2

DÉCLARATION DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE SUR L'INTÉGRITÉ

La présente Déclaration exprime tout le sérieux avec lequel le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) traite la question de l'intégrité.

L'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale pour le Mouvement dans son ensemble.

L'engagement du Mouvement envers les Principes fondamentaux, ainsi que son ensemble complet de cadres statutaires, réglementaires et de politique, constituent les **fondements de notre action humanitaire éthique et fondée sur des principes**. L'accent mis par le Mouvement sur ces aspects est essentiel pour mener une action humanitaire efficace et pour gagner et conserver **l'acceptation et la confiance** des personnes et des communautés en détresse que nous nous efforçons de servir, notamment dans les contextes sensibles et marqués par l'insécurité.

Le Mouvement s'engage à garantir **des lieux de travail sûrs pour tous**, et à veiller à ce que **la dignité et l'intégrité de notre personnel et de nos volontaires soient protégées, préservées et encouragées**. Il s'engage en outre à garantir que la prévention de toute forme de comportement répréhensible et la protection contre ces actes fassent partie intégrante de toutes nos actions et qu'aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation ne soit tolérée.

Il est essentiel de garantir le **respect des normes de conduite individuelles**, notamment au moyen de l'adoption et de l'application stricte et juste de règlements, de mécanismes et de procédures au niveau institutionnel. La révision et l'adaptation permanente de ces normes pour faire face aux risques émergents et à l'évolution des contextes sont tout aussi importantes. En tant que composantes du Mouvement, nous nous engageons fermement à prévenir les infractions à l'intégrité et les comportements contraires à l'éthique de nos dirigeants, employés et volontaires, et à remédier aux cas avérés.

Le Mouvement reconnaît que le **respect et l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre au sein de nos effectifs** sont essentiels pour garantir et favoriser l'intégrité, la confiance et la redevabilité. Les volontaires, le personnel et les dirigeants devraient être représentatifs de la diversité de notre Mouvement, ainsi que de celle des personnes que nous avons pour mission de servir.

Les composantes du Mouvement s'engagent à œuvrer ensemble pour assurer une solide **redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons**. À cette fin, les composantes du Mouvement dialogueront et communiqueront avec les personnes pour mieux comprendre la diversité de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs capacités, et leur offriront des possibilités et un accès sûr et équitable afin qu'elles contribuent activement à la prise de décisions qui les concernent, dans l'objectif de veiller à ce que nos actions collectives soient efficaces, inclusives et responsables, conformément aux engagements pris au niveau du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leur égard.

Le Mouvement est déterminé à garantir les niveaux de **redevabilité** appropriés à l'égard des gouvernements, des donateurs et des partenaires, conformément à nos Principes fondamentaux. Les composantes du Mouvement aspirent à être transparentes et ouvertes, et à permettre un accès adéquat aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données. Le Mouvement reconnaît que la **transparence**, notamment dans des situations difficiles, est cruciale pour maintenir la confiance des différentes parties prenantes.

Le Mouvement s'engage à garantir la **protection des lanceurs d'alerte**, afin que les personnes puissent agir dans le meilleur intérêt de leur organisation sans peur des conséquences ni de représailles. Nous nous engageons aussi à **protéger la confidentialité et le droit à une procédure équitable** des personnes faisant l'objet d'allégations ou d'enquêtes.

Le Mouvement s'engage à mieux mettre à profit les structures existantes et, selon les besoins, à **regrouper des ressources et des expériences**, y compris provenant des partenaires, afin d'offrir à **toutes les composantes** un soutien, une formation et des orientations efficaces pour renforcer les règlements, les processus et les mécanismes en matière d'intégrité et de redevabilité. Le **développement des Sociétés nationales** constitue une approche utile pour renforcer les capacités, aux niveaux local et national, en matière de détection précoce et de gestion efficace des risques liés à l'intégrité, et contribue ainsi à la pertinence, à la portée et à la durabilité des services proposés aux personnes en détresse.



Les Sociétés nationales seront mieux **soutenues dans le renforcement de la gestion des risques**, en particulier dans le cadre de l'examen de leurs bases statutaires et juridiques, et des cadres réglementaires et de politique connexes, conformément aux nouvelles Lignes directrices du Mouvement relatives aux statuts des Sociétés nationales et au Cadre de la Fédération internationale relatif à l'intégrité. Les statuts des Sociétés nationales continueront d'être examinés régulièrement par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales.

En outre, les composantes du Mouvement s'engagent à veiller à ce que les conditions de leurs **partenariats**, y compris au sein du Mouvement, soient le reflet d'un engagement solide en faveur de l'intégrité et des normes éthiques, notamment au travers des modalités des accords de partenariat conclus et par la mise en place et l'application de processus de gestion des risques appropriés.

Les problèmes d'intégrité au sein des Sociétés nationales seront traités par leurs dirigeants ou, si nécessaire, par le **Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale**, et pourront donner lieu à l'application de sanctions par le Conseil de direction et par l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

Les questions liées à l'intégrité au sein du Secrétariat de la Fédération internationale feront l'objet d'enquêtes menées par le **Bureau de l'audit interne et des enquêtes**, qui sera supervisé, selon les besoins, par la Commission d'audit et de gestion des risques. Toute infraction à l'intégrité sera sanctionnée conformément au Règlement du personnel et au Règlement interne, et un **rapport annuel** sur le traitement qui a été fait des problèmes graves sera publié.

Le CICR renforcera sa capacité de **gérer les risques stratégiques, institutionnels et opérationnels de façon proactive** et s'assurera que les allégations de comportement répréhensible soient suivies d'enquêtes et que des mesures correctives, y compris des sanctions, soient appliquées. Le CICR renforcera plus avant les systèmes de suivi et de mesure efficaces du respect des dispositions, tout en continuant à développer les systèmes et les processus répondant aux exigences accrues en matière de transparence et de redevabilité, et à renforcer ses capacités d'identification des risques.

La présente Déclaration donnera lieu à l'élaboration d'un plan clair concernant l'approche renforcée en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement, qui en détaillera les processus de consultation, de mise en œuvre et de suivi. Nous nous engageons à soumettre un rapport au prochain Conseil des délégués en 2021 et, par son biais, à la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la présente Déclaration.



1.1.4 RÉSOLUTION 3

APPROCHE DU MOUVEMENT VISANT À RENFORCER LES BASES STATUTAIRES ET CONSTITUTIVES DES SOCIÉTÉS NATIONALES ET LES CADRES COMPLÉMENTAIRES TELS QUE LA CHARTE DES VOLONTAIRES

Le Conseil des Délégués,

reconnaisant la contribution cruciale d'une base statutaire et de cadres juridiques, réglementaires et de politique complémentaires solides et complets (ci-après dénommés « statuts ») à la préservation de la capacité d'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge de fournir des services humanitaires efficaces, pertinents, durables et fondés sur des principes aux personnes et aux communautés vulnérables, et de rendre compte à ses parties prenantes en toutes circonstances, et *rappelant* l'importance que les Sociétés nationales examinent périodiquement leurs statuts aux fins de garantir et de préserver leur pertinence face aux besoins en évolution des communautés,

rappelant les résolutions adoptées par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge demandant aux Sociétés nationales de travailler en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), ainsi qu'avec la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe), au renforcement de leurs statuts, à commencer par la résolution VI de la XXII^e Conférence internationale en 1973, et *saluant* l'engagement constant des Sociétés nationales en ce sens,

réaffirmant les engagements pris par les Sociétés nationales de travailler en collaboration étroite avec le CICR et la Fédération internationale, ainsi qu'avec la Commission conjointe, à l'examen de leurs statuts, conformément aux résolutions adoptées par le Conseil des Délégués, y compris la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, telle qu'adoptée en 2001, et la résolution 4 de 2011, qui appelle les Sociétés nationales à :

- examiner périodiquement leurs statuts, conformément aux besoins humanitaires en évolution dans les contextes nationaux, et communiquer leurs statuts ou tous amendements qui y serait apportés, sous forme de projet, à la Commission conjointe ;
- prendre en considération les recommandations de la Commission conjointe.

rappelant que des textes juridiques, statutaires et de politique adéquats et solides contribuent de manière déterminante au développement d'une Société nationale et à sa capacité d'agir en tout temps conformément aux Principes fondamentaux,

rappelant combien il est essentiel que les statuts d'une Société nationale définissent son engagement en faveur d'une culture de l'inclusion et de la diversité, notamment en mettant l'accent sur l'égalité de genre et sur la représentation des minorités à tous les niveaux,

exprimant ses remerciements pour le travail accompli et les consultations menées sous les auspices du Groupe restreint sur l'Examen des Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales de 1999, lequel est composé de représentants des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale,

saluant les innovations apportées par les nouvelles Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales (Lignes directrices), y compris l'approche plus souple, la prise en considération des différents modèles organisationnels adoptés par les Sociétés nationales en fonction du système juridique et du contexte opérationnel, ainsi que les normes nouvelles ou renforcées sur les *membres, les volontaires, le leadership et le respect des dispositions, l'intégrité et le règlement des différends*, y compris les normes sur la protection contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle ; et *encourageant* les Sociétés nationales à porter une attention particulière à ces innovations lors de l'examen de leurs statuts,

saluant l'adoption des nouvelles Lignes directrices par le Conseil de direction de la Fédération internationale à sa 38^e session en octobre 2018 ; *rappelant* la décision de l'Assemblée générale de la Fédération internationale de 2017, qui recommandait à la Commission conjointe de soumettre les Lignes directrices révisées au Conseil des Délégués de 2019 pour adoption ; et *exprimant* ses remerciements aux Sociétés nationales qui ont déjà révisé leurs statuts conformément aux normes définies dans les nouvelles Lignes directrices,

saluant l'adoption de la Charte des volontaires par la 21^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale (Antalya, Turquie, 6-8 novembre 2017), et *encourageant* les Sociétés nationales à s'inspirer de la Charte dans la rédaction de leurs statuts, celle-ci visant à préciser les droits et les responsabilités des volontaires, y compris le droit à un environnement de travail sûr, le droit d'être protégés, le droit d'être informés des risques qu'ils encourent, le droit de participer, d'être écoutés et de voir leur contribution reconnue, et le droit d'être assurés,

saluant les mesures prises par la Fédération internationale et le CICR, ainsi que par la Commission conjointe, aux fins de promouvoir et mettre en œuvre efficacement les nouvelles Lignes directrices,

1. *adopte*, au niveau du Mouvement, les nouvelles Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales ;
2. *appelle* les Sociétés nationales, conformément aux engagements qu'elles ont pris, à conduire un examen régulier et périodique de leurs statuts et, conformément aux décisions de l'Assemblée générale de la Fédération internationale (2017) et du Conseil de direction (octobre 2018), à réviser leurs statuts sur la base des nouvelles Lignes directrices dans un délai de cinq ans suivant l'adoption de la présente résolution, et à procéder à des examens réguliers au moins tous les dix ans ;
3. *encourage* les Sociétés nationales à faire de l'examen de leurs statuts un engagement clé de leurs propres processus, plans et stratégies de développement ;
4. *appelle* le CICR et la Fédération internationale, au niveau de leurs sièges, bureaux régionaux et représentations sur le terrain respectifs, à la demande des Sociétés nationales, ainsi que la Commission conjointe, à :
 - continuer de soutenir activement le renforcement des statuts des Sociétés nationales ;
 - œuvrer, conjointement avec les Sociétés nationales, à l'obtention du soutien des autorités publiques concernées dans le renforcement des cadres juridiques et, selon qu'il convient, des textes statutaires fondamentaux des Sociétés nationales ;

- mettre au point une offre spécifique et spécialement adaptée du développement des Sociétés nationales aux fins du renforcement de leurs statuts (par exemple, dans des domaines tels que la prévention et la gestion des risques pour l'intégrité, sur la base du chapitre 6 des nouvelles Lignes directrices) ; et
 - suivre les progrès réalisés par les Sociétés nationales et évaluer la conformité de leurs statuts avec les nouvelles Lignes directrices ;
5. *encourage* l'élaboration, par la Fédération internationale, le CICR et la Commission conjointe, d'approches nouvelles et renforcées pour conseiller, de façon efficace et adaptée au contexte, les Sociétés nationales au sujet de leurs statuts et formuler des recommandations en tenant compte :
 - des différents contextes, systèmes et approches, notamment à travers l'élaboration d'illustrations concrètes de la mise en œuvre des diverses normes définies dans les Lignes directrices,
 - des approches de pair à pair renforcées, notamment par le biais des réseaux techniques ou de gouvernance des Sociétés nationales, établis aux niveaux régionaux ou sous-régionaux,
 - du soutien apporté par les Sociétés nationales œuvrant au niveau international et, de manière générale,
 - d'un dialogue plus direct, plus concret et plus contextualisé avec les Sociétés nationales, sur la base des nouvelles Lignes directrices ;
 6. *demande* à la Commission conjointe de faire rapport au Conseil des Délégués de 2021 sur les progrès accomplis par les Sociétés nationales dans l'examen et le renforcement de leurs statuts conformément aux nouvelles Lignes directrices et aux autres paragraphes du dispositif de la présente résolution ;
 7. *adopte* la Charte des volontaires au niveau du Mouvement et invite les composantes du Mouvement à l'appliquer en toutes circonstances.

ANNEXES

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX STATUTS DES SOCIÉTÉS NATIONALES 2018

Adoptées par le Conseil de direction de la Fédération internationale le 11 octobre 2018

Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (extraits du préambule des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

| | |
|---------------------|--|
| Humanité | <i>Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.</i> |
| Impartialité | <i>Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détreesses les plus urgentes.</i> |
| Neutralité | <i>Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.</i> |
| Indépendance | <i>Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.</i> |
| Volontariat | <i>Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.</i> |
| Unité | <i>Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.</i> |
| Universalité | <i>Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.</i> |

Processus d'élaboration des Lignes directrices 2018

En 2016, un examen des *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales – 2000* a été entrepris en vue d'une révision.

L'objectif de l'examen était de veiller à ce que les Lignes directrices remplissent leur mandat, soient faciles à utiliser et accessibles du point de vue du leadership, et permettent aux Sociétés nationales de faire des choix éclairés et compatibles avec différents contextes.

L'examen a été réalisé par un groupe restreint présidé par la Croix-Rouge danoise et composé : de la Croix-Rouge argentine, de la Croix-Rouge du Burundi, de la Croix-Rouge des Îles Cook, de la Croix-Rouge haïtienne, de la Croix-Rouge de Mongolie, du Croissant-Rouge palestinien, de la Croix-Rouge espagnole, du Croissant-Rouge du Turkménistan, de la Croix-Rouge de l'Ouganda, de la Fédération internationale, du CICR et de la Commission conjointe pour les statuts des Sociétés nationales. Ce groupe restreint a tenu cinq réunions. Il a sondé l'ensemble des membres de la Fédération internationale dans le cadre d'une consultation en ligne qui s'est déroulée d'avril à juin 2017 et a ciblé les 190 Sociétés nationales et les organes statutaires de la Fédération internationale, ainsi que d'ateliers organisés durant l'Assemblée générale de la Fédération internationale de 2017, qui a rassemblé presque toutes les Sociétés nationales.

Le processus a été financé par la Croix-Rouge argentine, la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge danoise, le Croissant-Rouge palestinien, la Croix-Rouge espagnole, le Croissant-Rouge du Turkménistan, la Fédération internationale et le CICR. Par ailleurs, des personnes ont fourni des contributions en nature, et tous les membres du groupe restreint ont apporté leur expertise et consacré du temps à l'examen.

Conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale de la Fédération internationale, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 6 au 8 novembre 2017, le Conseil de direction de la Fédération internationale a approuvé les Lignes directrices en octobre 2018, lors de sa 38^e session. Il est prévu de présenter les Lignes directrices au Conseil des Délégués de 2019 pour approbation par le Mouvement.

INTRODUCTION

Pour être forte, une Société nationale doit disposer de statuts ou d'une constitution (ci-après « statuts ») solides, dans la mesure où ceux-ci décrivent son identité, notamment ce qu'elle entend faire pour répondre aux besoins humanitaires, et présentent son modèle de gouvernance et de leadership. Ils garantissent une attribution transparente des pouvoirs au sein de l'organisation et contribuent à protéger l'intégrité de la Société nationale.

Les *Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales – 2018* (ci-après « Lignes directrices ») ont été élaborées sur la base de l'examen de la version précédente en vue d'inciter et d'amener le leadership des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Sociétés nationales ») à examiner, à mettre à jour et à renforcer leurs statuts. Elles viennent remplacer la version de 2000.

Les Lignes directrices visent à aider les Sociétés nationales à élaborer des statuts leur permettant de remplir leur mandat et leur rôle humanitaires de façon efficace et en conformité avec la mission et les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après « Mouvement »). Elles cherchent à rendre compte de la grande variété des modèles et des stratégies adoptés par les Sociétés nationales s'inscrivant dans des traditions juridiques et des contextes opérationnels divers.

La structure d'une Société nationale dépend de nombreux facteurs internes et externes, notamment des services que la Société nationale assure, de sa façon de mobiliser des volontaires et des ressources financières, de la taille et de la géographie du territoire qu'elle recouvre, et des structures politiques et juridiques nationales.

Les Lignes directrices opèrent des distinctions entre les différentes normes que les statuts d'une Société nationale sont censés respecter, et introduisent davantage de flexibilité à l'égard des méthodes employées pour se conformer à ces normes. Ainsi, les Lignes directrices laissent aux Sociétés nationales le soin de juger si elles doivent adopter un modèle institutionnel centralisé ou décentralisé, pour autant que le modèle choisi leur permette de répondre aux besoins humanitaires sur leur territoire national et que le Principe fondamental d'unité soit respecté. Elles prodiguent par ailleurs des conseils qui ne doivent pas obligatoirement être suivis mais méritent d'être considérés comme des bonnes pratiques dans de nombreux contextes.

Les Lignes directrices prennent appui sur d'autres initiatives, parmi lesquelles :

- [le Cadre de la Fédération internationale relatif au développement des Sociétés nationales](#) ;
- [le processus d'évaluation et de certification des capacités organisationnelles \(ECCO\) de la Fédération internationale](#) ;

- [le Cadre du CICR pour un accès plus sûr](#) ;
- [la Charte des volontaires de la Fédération internationale \(en anglais uniquement\)](#) ;
- [la Politique de la Fédération internationale relative à l'intégrité](#) ;
- le tableau de bord du [Comité de contrôle du respect des dispositions](#) de la Fédération internationale.

Les Lignes directrices comprennent de nouveaux éléments, notamment un chapitre intitulé « Volontaires » et un autre intitulé « Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends ».

Présentation et structure des Lignes directrices

Les Lignes directrices comportent huit chapitres.

| Tous les chapitres suivent la structure suivante : | |
|--|---|
| Introduction et aperçu | Court résumé de la portée du chapitre et des questions clés qu'une Société nationale doit se poser à l'heure d'examiner ses statuts en vue de se conformer aux normes décrites. |
| Normes | Décrit l'exigence qui doit être satisfaite. |
| Éléments obligatoires | Décrivent et détaillent la norme le cas échéant. Tous les éléments obligatoires doivent être respectés ou préservés pour que les statuts soient conformes à la norme en question. Il existe souvent différentes façons de mettre en œuvre un élément obligatoire. |
| Éléments proposés | Il s'agit de recommandations ou de sources d'inspiration proposées en lien avec certaines normes. Les éléments proposés ne sont pas considérés comme un préalable à la satisfaction de la norme en question, mais constituent généralement des bonnes pratiques qu'il est recommandé de mettre en œuvre. |
| Exemples | <p>Énoncés visant à favoriser une meilleure compréhension de la norme et éventuellement à illustrer les stratégies qui peuvent être adoptées pour mettre en œuvre les éléments obligatoires et/ou proposés d'une norme. Deux types d'énoncés sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des extraits de texte : extraits des statuts de Sociétés nationales visant à illustrer la façon dont ces dernières ont traité ou formulé certaines questions dans leurs statuts. Ces extraits ne constituent pas des « dispositions types », et il n'est pas recommandé aux Sociétés nationales de les reproduire dans leurs propres statuts. ■ Des exemples : description de la structure d'une Société nationale ou de la façon dont celle-ci a abordé un problème particulier. Ces exemples donnent des indications sur les décisions stratégiques qui ont contribué à la rédaction d'un texte statutaire ou, dans certains cas, sur la manière dont ce texte est mis en pratique. Parfois, ils ont été sélectionnés pour mettre en évidence la diversité qui peut exister. Là encore, ils visent à favoriser l'analyse et la réflexion ; les décisions prises doivent être perçues comme propres à chaque Société nationale. <p>La version électronique des présentes Lignes directrices comporte des exemples supplémentaires. Ceux-ci reflètent la pratique des Sociétés nationales à l'heure de la rédaction (octobre 2018) et seront adaptés et complétés au fil du temps. Les Sociétés nationales souhaitant fournir d'autres exemples sont invitées à envoyer un courriel à l'adresse Guidance.Document@ifrc.org.</p> |
| Texte explicatif | Fournit des précisions supplémentaires sur les normes et la façon dont les Sociétés nationales peuvent les intégrer dans leurs statuts ou dans leur cadre réglementaire complémentaire. |

Terminologie

Les Sociétés nationales emploient différentes terminologies en fonction de leur pratique au niveau national. À des fins de clarté, les Lignes directrices contiennent une terminologie homogène. Toutefois, certains termes sont susceptibles de trouver des équivalents différents au sein des Sociétés nationales du monde entier.

Pour faciliter la lecture, le tableau ci-après énonce les termes employés et présente des termes équivalents courants. Vient ensuite la définition de termes plus techniques.

| Dans le présent document | Termes équivalents que votre Société nationale est susceptible d'employer |
|------------------------------|---|
| Loi de reconnaissance | Loi ou décret relatif à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, base juridique, instruments juridiques fondamentaux. Loi nationale, loi d'enregistrement ou charte en vertu de laquelle une Société nationale est reconnue dans son pays. |
| Statuts | Constitution, acte constitutif, règles, règlements, Base statutaire, instruments statutaires fondamentaux |
| Assemblée générale | Réunion annuelle, congrès |
| Conseil de direction | Conseil national, conseil directeur, conseil, comité, conseil d'administration |
| Président | Chef de la gouvernance, président du conseil |
| Membres du conseil | Directeurs, administrateurs |
| Secrétaire général | DG, directeur exécutif |
| Sections | Chapitres |

| Autres termes employés | |
|--|--|
| Abus, exploitation et harcèlement sexuels | Respectivement : intrusion physique ou psychologique de nature sexuelle, ou menace d'intrusion physique ou psychologique de nature sexuelle ; fait d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles ; et avances sexuelles non désirées ou comportement verbal ou physique non souhaité de nature sexuelle. |
| Auxiliaire | Fait référence au partenariat spécifique et particulier qui se noue entre des autorités publiques et des Sociétés nationales, et aux domaines dans lesquels les Sociétés nationales complètent ou remplacent les services humanitaires publics. |
| Bonne foi | Fait d'agir de façon honnête et avec des intentions sincères. |
| Conflit d'intérêts | Un conflit d'intérêts se produit quand les intérêts propres d'une personne chargée d'agir dans l'intérêt supérieur d'une Société nationale entrent en conflit avec ses responsabilités. Les intérêts directs et indirects d'une personne, ainsi que ceux de sa famille, de ses amis ou d'autres organisations auxquelles elle pourrait appartenir ou s'intéresser (par exemple en tant qu'actionnaire), constituent autant d'intérêts propres. Un conflit d'intérêts peut être réel, possible ou perçu comme tel. Il peut être d'ordre financier ou non. Dans ces situations, il existe un risque qu'une personne prenne une décision sur la base ou en fonction de ses intérêts propres plutôt que de l'intérêt supérieur de sa Société nationale. Ce risque doit être géré en conséquence. |
| Direction | Processus de déploiement de ressources et d'experts visant la mise en œuvre des décisions et des objectifs d'une Société nationale. La plupart des Sociétés nationales confient leurs postes de direction à des employés. Toutefois, les tâches de direction sont aussi régulièrement effectuées par des volontaires, en particulier au niveau local des organisations où l'on ne recourt pas à des employés rémunérés. |
| Enregistrement | Fait, pour un groupe de personnes visant un objectif commun, d'officialiser leur relation en vertu des exigences fixées par la législation nationale. |
| Gouvernance | Processus par lesquels des organisations définissent leur orientation et leurs priorités, rendent des comptes à leurs parties prenantes, se conforment à des exigences externes et veillent au respect des règles et des accords internes. Ces fonctions incombent habituellement au conseil de direction ou à un organe semblable (en vertu d'un mandat qui lui est confié par l'organe suprême de gouvernance de la Société nationale, à savoir l'assemblée générale). En règle générale, cet organe est juridiquement responsable, en dernier ressort, du respect de la législation nationale par la Société nationale. |
| Intégrité | Mesure dans laquelle une Société nationale s'efforce de mettre en œuvre les différents objectifs, politiques et normes qu'elle a établis en pleine conformité avec les Principes fondamentaux. |

| | |
|---------------------------------|---|
| Lanceur d'alerte | Personne qui fait part de ses raisons de soupçonner une infraction grave, une violation des règles internes d'une Société nationale, une grande menace pesant sur les intérêts d'une Société nationale ou un préjudice majeur qui leur a été causé. |
| Majorité qualifiée | Majorité de plus de 50 % requise lors d'un vote (majorité simple). Cette majorité est souvent requise pour aboutir à une décision concernant des questions particulièrement importantes telles que la modification des statuts ou de certains éléments des statuts. |
| Membre | Personne ayant officiellement accepté les conditions requises pour devenir membre d'une Société nationale en vertu des statuts de cette dernière. |
| Quorum | Nombre d'administrateurs ou de membres d'un organe (comme l'assemblée générale ou le conseil de direction) ayant juridiquement compétence pour réaliser des opérations lorsqu'ils sont dûment réunis. Le fait d'exiger un certain quorum permet d'éviter que des mesures non représentatives soient prises par un trop petit nombre de personne au nom d'un organe. |
| Respect des dispositions | Respect des conditions imposées par une législation, des règles et des règlements, des normes particulières, les termes d'un contrat et les pratiques acceptées, et notamment les statuts et les réglementations internes d'une Société nationale. |
| Volontaire | Personne qui mène des activités bénévoles pour une Société nationale, de façon occasionnelle ou régulière. Le volontariat au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est organisé par des représentants reconnus des Sociétés nationales et vise à en améliorer les services et les activités, en respectant toujours les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le volontariat est une activité qui repose sur le libre engagement, et n'est nullement motivé par la perspective d'un bénéfice matériel ou financier ou par des pressions extérieures de nature sociale, économique ou politique. |

Comment se servir des Lignes directrices

Les Lignes directrices ont été mises au point pour aider les équipes dirigeantes des Sociétés nationales à faire des choix éclairés à l'heure de rédiger ou de réviser leurs statuts, de sorte que ceux-ci soient à la fois compatibles avec leur contexte national et opérationnel, et conformes aux Principes fondamentaux.

Les Sociétés nationales opèrent dans des contextes variés qui ont des incidences sur leurs statuts. Ainsi, certaines Sociétés nationales subissent des réglementations détaillées et complètes en vertu de la législation nationale, tandis que dans d'autres pays, les réglementations sont souples. Ces différents contextes peuvent influencer sur la quantité de précisions qu'une Société nationale inclut dans ses statuts.

Toutes les normes contenues dans les présentes Lignes directrices ne doivent pas nécessairement être intégrées dans les statuts. Il est toutefois important qu'elles soient intégrées dans les instruments juridiques fondamentaux des Sociétés nationales. Elles doivent donc apparaître dans d'autres textes comme la loi de reconnaissance ou le règlement interne, les réglementations, les politiques et les procédures d'une Société nationale. L'important est que ces normes se retrouvent dans un texte auquel la gouvernance a pu contribuer largement et qu'elle a examiné en profondeur. Par ailleurs, ce texte ne doit pas pouvoir être modifié rapidement. Il peut par exemple s'agir d'une politique approuvée par l'assemblée générale de la Société nationale. **Dans un souci de simplicité, les Lignes directrices feront uniquement référence aux statuts.**

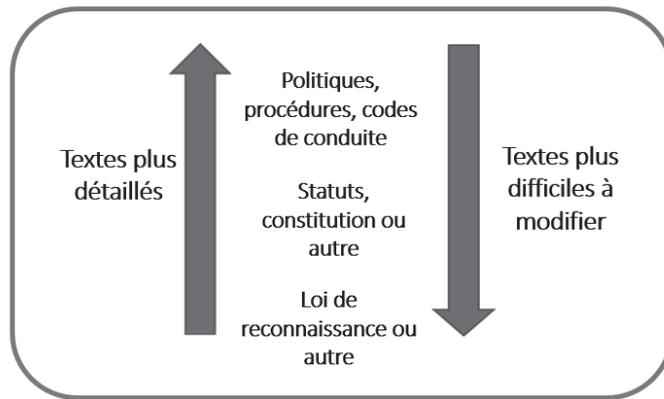
Hierarchie courante des textes de la gouvernance d'une Société nationale

Toutes les Sociétés nationales trouvent leur assise dans la législation nationale. En règle générale, le parlement concerné adopte une **loi portant reconnaissance d'une Société nationale**.

Une Société nationale dispose elle-même de **statuts** présentant son objet, son rôle, ses relations, ses structures et ses procédures de haut niveau. Ces statuts ont pour objet de façonner l'organisation et d'établir un cadre durable permettant à l'organisation de fonctionner et de prendre des décisions de manière transparente et efficace.

Les statuts ne sont pas suffisamment détaillés pour traiter des problèmes quotidiens ; c'est pourquoi les Sociétés nationales élaborent en outre à différents niveaux **des règles, des politiques et des procédures** qui sont généralement plus faciles à modifier que les statuts. Si le présent document est axé sur les statuts des Sociétés nationales, il est entendu que certaines des normes ci-après peuvent être intégrées dans la loi portant reconnaissance d'une Société nationale ou dans des règles et politiques internes.

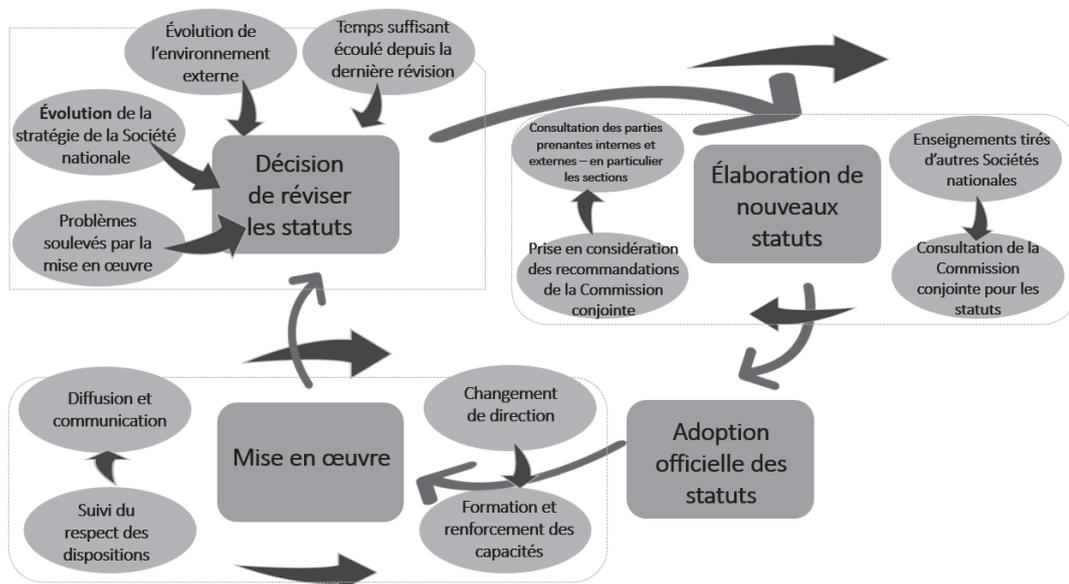
Hierarchie des textes directeurs d'une Société nationale



Il est en outre entendu que pour les Sociétés nationales, la législation nationale prime. Si les exigences fixées par une législation nationale sont incompatibles avec les Principes fondamentaux ainsi que la mission et les valeurs du Mouvement, la Société nationale concernée doit entamer un dialogue avec les pouvoirs publics en vue de recommander et d'introduire une modification de la législation pertinente, ou de trouver d'autres solutions. Le cas échéant, d'autres composantes du Mouvement devront en règle générale apporter un certain concours.

La structure des statuts d'une Société nationale ne doit pas forcément suivre celle des présentes Lignes directrices. De même, on n'attend pas des Sociétés nationales qu'elles reprennent mot pour mot les normes énoncées ci-après, mais qu'elles se fondent sur ces normes pour rédiger leurs propres textes statutaires de manière appropriée.

Processus d'élaboration ou de révision des statuts



L'objectif de l'examen et de la révision des statuts est de veiller à ce que les structures et procédures de base d'une Société nationale lui permettent de remplir efficacement sa mission. Une Société nationale devrait examiner ses statuts au moins tous les 10 ans.

Plusieurs questions clés sont à prendre en compte dans le cadre d'un processus d'examen des statuts, parmi lesquelles :

- **Une organisation adaptée :** les objectifs de la Société nationale répondent-ils aux besoins humanitaires, et les structures de la Société nationale permettent-elles à cette dernière de répondre à ces besoins de manière efficace et rationnelle ? Les activités ou l'orientation de la Société nationale ont-elles connu des changements stratégiques ayant des incidences sur les relations et la structure internes de l'organisation ?
- **Une organisation en phase avec les réalités juridiques :** les statuts sont-ils conformes à la législation nationale ? Plusieurs aspects dont traitent les présentes Lignes directrices, comme les questions relatives aux membres ou aux volontaires et les questions financières, sont susceptibles d'être régis par la législation nationale, qui peut évoluer au fil du temps.
- **Une organisation en concordance avec le Mouvement et la Fédération internationale :** les politiques et recommandations adoptées au sein du Mouvement et de la Fédération internationale nécessitent-elles de modifier les statuts ? Il peut par exemple être souhaitable de transposer dans les statuts les initiatives et les politiques mondiales visant à accroître l'efficacité et la redevabilité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou à assurer une meilleure représentation des femmes et des jeunes aux postes de direction.

L'examen et la révision des statuts doivent être vus comme un processus de changement régulier qui doit être bien préparé et bien géré, mené par l'équipe dirigeante de la Société nationale et intégré dans les cycles de la gouvernance, notamment celui de l'assemblée générale. Dans le cadre de ce processus, il convient d'assurer la redevabilité à l'égard des parties prenantes (sections, membres) en mettant en place un dialogue, des consultations et des mécanismes de compte rendu et de retour d'information réguliers. Pour ce faire, il peut être utile d'établir un groupe de référence ou un système semblable réunissant des membres de toute l'organisation et des parties prenantes externes clés.

Il convient de se servir des Lignes directrices pour guider l'examen des Statuts, l'objectif étant d'adopter les normes définies dans les Lignes directrices.

Dans certains pays, la Société nationale doit informer les autorités compétentes de la modification de certaines dispositions statutaires et obtenir leur autorisation.

Les Sociétés nationales sont tenues de consulter la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales (Commission conjointe) au sujet de l'élaboration de leurs statuts et de leurs règles. La Commission conjointe a pour mandat de formuler des recommandations sur les statuts et les règles des Sociétés nationales, eu égard au respect des normes pertinentes. Les Sociétés nationales doivent tenir compte de ces recommandations et tenir la Commission conjointe dûment informée de tout progrès accompli ou fait nouveau.

Enfin, les délégations et les bureaux de la Fédération internationale et du CICR, ainsi que ceux d'autres Sociétés nationales, peuvent être une grande source d'inspiration, de conseils et de connaissances dans le cadre du processus d'examen et de révision des statuts.

Documents et ressources clés

- Avis consultatif n° 3 : Lignes directrices sur le processus de révision des statuts des Sociétés nationales, [Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales](#).

Exemples

Des statuts pour une Société nationale pérenne

Pour une Société nationale africaine aux ressources limitées, la question des coûts a joué un rôle déterminant dans la révision des statuts. À l'origine, ces statuts prévoyaient qu'une assemblée générale composée de 96 délégués se réunisse tous les quatre ans, qu'un conseil de gouvernance composé de 32 délégués se réunisse tous les ans, et qu'un conseil exécutif national composé de 10 délégués se réunisse tous les trimestres. Au niveau de chacune des 16 sections, un conseil composé de 7 à 10 membres devait lui aussi se réunir tous les trimestres.

La Société nationale a calculé que la structure de gouvernance telle qu'établie par ses statuts coûtait 350 000 dollars des É.-U. par an les années où aucune assemblée générale n'avait lieu, et bien plus les années où une assemblée générale avait lieu, ce qui représente un coût énorme pour une Société nationale opérant dans un environnement aux ressources limitées.

Le processus de révision a permis de régler à la fois la question de la taille des organes de gouvernance et celle de la fréquence des réunions. La difficulté consistait à trouver un équilibre entre, d'une part, une représentation adéquate des sections, leur participation à la prise de décisions et aux fonctions de contrôle au niveau national, et d'autre part, la nécessité de pouvoir prendre des décisions rapides et efficaces, et de minimiser les coûts de façon à ce que la Société nationale puisse les supporter à long terme.

Composer avec les politiques institutionnelles

La modification des statuts entraîne souvent une évolution des rapports de force au sein d'une Société nationale. Il peut donc être difficile pour les différentes parties prenantes d'aboutir à un accord au sujet de certains changements, en particulier dans les structures décentralisées où les sections jouissent d'une grande autonomie.

Un responsable de la mise à jour des statuts d'une Société nationale européenne fortement décentralisée nous a expliqué qu'il était important de tisser des liens avec les responsables des sections qui devraient approuver les modifications proposées, et de gagner leur confiance. Pour ce faire, il convient de se rendre dans chaque section et de passer du temps à s'assurer que ces responsables comprennent les mesures proposées et les raisons de ces propositions. Ce processus prend du temps pour commencer, mais quand vient l'heure des rencontres entre les différentes sections, les principaux acteurs comprennent déjà les positions des uns et des autres, et savent quelles propositions doivent faire l'objet de discussions et de négociations plus poussées.

Pour montrer aux sections que certaines modifications ne sont pas négociables, certaines directives externes et normes communes du Mouvement sont essentielles. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'introduire les modifications souhaitées et de parvenir à un consensus.

Statuts et souplesse institutionnelle (Croix-Rouge canadienne)

La Croix-Rouge canadienne doit pouvoir s'adapter rapidement à un contexte en évolution, notamment à une augmentation considérable du nombre de catastrophes. Il est essentiel que la Société nationale puisse intensifier ses efforts pour fournir à ses bénéficiaires des services de haute qualité, innovants et cohérents, mobiliser des volontaires et coordonner des donateurs. Pour ce faire, il faut être prêt à réévaluer et à modifier si nécessaire des modèles opérationnels établis de longue date. Il faut en outre disposer d'un cadre statutaire qui permette à l'organisation d'être souple et de s'adapter rapidement.

La modification des statuts d'une Société nationale demande du temps et des investissements considérables de la part de l'organisation. La Croix-Rouge canadienne a donc cherché à rédiger des statuts aussi simples que possible et à créer un cadre de base qui permette à l'organisation de fonctionner. La gouvernance et la direction de l'organisation peuvent ainsi axer leurs efforts sur des outils plus souples comme des plans stratégiques et opérationnels et des politiques institutionnelles qui peuvent le cas échéant être adaptés plus rapidement à un contexte en évolution.

Au-delà des statuts : la jeunesse au sein du Croissant-Rouge du Kirghizistan

À l'heure de la rédaction des Lignes directrices, le président et le secrétaire général du Croissant-Rouge du Kirghizistan ont tous deux moins de 40 ans. Les jeunes jouent un rôle important au sein de la Société nationale. Pourtant, les statuts eux-mêmes en disent très peu sur la participation de la jeunesse, si ce n'est qu'un des objectifs de la Société nationale est de développer un mouvement Jeunesse. Ils n'imposent par exemple pas que la jeunesse soit représentée au sein du conseil de direction.

La Société nationale dispose en revanche d'une politique relative à la jeunesse en vertu de laquelle les jeunes doivent pouvoir participer à la prise de décisions au sein de la Société nationale. Cette politique reflète celle du Mouvement en la matière, qui met largement l'accent sur la mobilisation des jeunes dans leur pays.

Une forte culture de la participation de la jeunesse s'est développée sur plusieurs années, et la présence de jeunes à des postes de direction constitue un exemple encourageant. C'est ainsi que la Société nationale parvient à associer les jeunes au processus décisionnel.



Chapitre 1 : Qui nous sommes

Les normes contenues dans le présent chapitre définissent les fondements d'une Société nationale, notamment sa mission et ses objectifs principaux, d'abord en tant qu'organisation humanitaire dans son propre pays, mais aussi en tant que composante du Mouvement. Les normes reflètent donc les différentes caractéristiques d'une Société nationale, à savoir les Principes fondamentaux, le rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics que joue la Société nationale et son droit d'afficher l'emblème Croix-Rouge/Croissant-Rouge.

Questions clés

- La mission et les fonctions voulues de la Société nationale se retrouvent-elles bien dans les statuts en vigueur ?
- Quelles valeurs sous-tendent l'action de la Société nationale ? Ressortent-elles suffisamment et sont-elles reconnaissables par tous les membres, les volontaires et les employés ?
- La forme juridique octroyée à la Société nationale est-elle la mieux adaptée à son statut particulier et privilégié ?
- La Société nationale assume-t-elle ses responsabilités en tant que composante du Mouvement, et remplit-elle ses obligations en ce qui concerne l'usage de l'emblème ?

NORME 1.1

Les statuts sont conformes aux Principes fondamentaux.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent comporter le texte intégral des Principes fondamentaux.

Tous les éléments des statuts doivent témoigner de la détermination de la Société nationale à agir conformément aux Principes fondamentaux et à être guidée par eux à tout instant.

ENCADRÉ : Les Principes fondamentaux dans les statuts

- Les objectifs d'une Société nationale doivent décrire les activités que celle-ci réalisera afin de mettre en œuvre le principe d'**humanité**.
- Les statuts d'une Société nationale doivent réitérer que celle-ci fournit des services en toute **impartialité**, et par conséquent, sans discrimination aucune.
- Afin de préserver sa **neutralité**, une Société nationale doit veiller à ce que ses objectifs, ses parties prenantes, ses relations ainsi que ses activités de base ne soient pas perçus comme un parti pris, par exemple dans une situation de conflit armé ou de différend politique.
- Une Société nationale doit nouer des relations avec les pouvoirs publics tout en préservant son **indépendance**.
- Une Société nationale doit reposer sur un modèle institutionnel qui rend le **volontariat** possible.
- Une Société nationale doit être ouverte à tous. Elle doit disposer d'une structure lui permettant d'opérer sur le territoire national dans l'**unité**.
- Les objectifs et les activités de base d'une Société nationale doivent refléter l'**universalité** du Mouvement, et notamment l'engagement de la Société nationale à aider d'autres composantes du Mouvement.

Texte explicatif

Le libellé des Principes fondamentaux peut apparaître dans le préambule des statuts ou dans le corps du texte, selon ce que préfèrent les Sociétés nationales.

Une Société nationale peut être suspendue de la Fédération internationale si elle cesse de remplir les conditions d'admission prévues par les Statuts de la Fédération internationale, et en particulier si, « en raison de la modification de ses Statuts, [ces derniers] ne sont plus conformes aux Principes fondamentaux » (Statuts de la Fédération internationale, article 12.2.a).

Documents et ressources clés

- Le libellé officiel des Principes fondamentaux se trouve dans le préambule des [Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#).
- [Les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge : commentaire](#), Jean Pictet, Institut Henry-Dunant, 1979 (en anglais uniquement).

NORME 1.2

Les statuts font référence au statut juridique de la Société nationale en vertu de la législation nationale, ainsi qu'à son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent présenter le statut juridique de la Société nationale en vertu de la législation nationale, ainsi que la façon dont la Société nationale est reconnue par les pouvoirs publics, et son rôle d'auxiliaire.

Exemples

Voir la version électronique.

Texte explicatif

En principe, le statut d'une Société nationale dans l'ordre juridique national lui est accordé et est défini par une loi de reconnaissance adoptée par le parlement, ou par un décret ou une disposition réglementaire adoptés par le pouvoir exécutif. Le texte doit reconnaître la Société nationale comme société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

ENCADRÉ : Le « rôle d'auxiliaire » dans les statuts

Pour décrire la mission et les objectifs d'une Société nationale, les statuts de nombreuses Sociétés nationales font référence au rôle d'auxiliaire de ces dernières (voir la norme 1.3). Quand le terme « auxiliaire » n'existe pas dans la langue nationale, il convient de chercher une formule qui décrive la relation particulière et équilibrée inhérente à la fonction d'auxiliaire. Outre la loi de reconnaissance et les statuts de la Société nationale, d'autres lois nationales, des plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe ou d'autres textes similaires peuvent décrire ce rôle d'auxiliaire de façon plus poussée.

Nombre de Sociétés nationales entretiennent un dialogue régulier avec leurs pouvoirs publics, par exemple dans le cadre de la Conférence internationale, et discutent ensemble de ce rôle d'auxiliaire.

Les modalités d'enregistrement d'une Société nationale ont des incidences sur ses statuts, ses règles et ses procédures, ses structures internes, ses devoirs et ses responsabilités en vertu de la législation nationale, sa situation fiscale, ses obligations en matière de compte rendu, et ses relations avec ses membres, ses volontaires et d'autres groupes cibles. Il est donc recommandé aux Sociétés nationales de réfléchir en permanence aux meilleures modalités d'enregistrement et de viser une forme juridique compatible avec leur mission et leurs ambitions humanitaires. Dans de nombreux pays, les modalités d'enregistrement ne sont pas fixes et demandent une analyse poussée du cadre juridique et fiscal et des risques.

Certaines Sociétés nationales sont formées et enregistrées en tant qu'institutions privées, généralement des organisations humanitaires ou de secours volontaire. D'autres sont enregistrées à titre d'institution publique, et d'autres encore ont conclu qu'il était plus souhaitable d'être enregistrées en vertu du droit des entreprises.

Par ailleurs, les Sociétés nationales peuvent créer des filiales pour gérer certains aspects de leurs opérations. Il peut s'agir de limiter les risques juridiques auxquelles les Sociétés nationales s'exposent en exécutant des

activités à haut risque (comme des services de transfusion sanguine ou autres services biomédicaux, et des activités génératrices de revenus), de se conformer à la législation nationale régissant certaines de ses activités, ou simplement d'obéir à des raisons fiscales. En fonction des activités en question et des solutions juridiques possibles en vertu de la législation nationale, ces filiales peuvent prendre la forme d'organisations sans but lucratif ou à but lucratif.

Documents et ressources clés

- [Statuts du Mouvement, article 3.](#)
- « [Le caractère spécifique de l'action et des partenariats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire](#) », Résolution 2, XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2007.
- « [Renforcement du rôle d'auxiliaire : partenariat pour des Sociétés nationales plus fortes et développement du volontariat](#) », Résolution 4, XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 2011.
- « [Guide sur le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) », Fédération internationale, 2015.

NORME 1.3

Les statuts décrivent la mission et les objectifs de la Société nationale.

Éléments obligatoires

Les statuts définissent la mission et les objectifs de la Société nationale en tenant compte de la mission et du rôle assignés à cette dernière dans les textes suivants :

- [les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels](#) ;
- [les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) (en particulier les articles 3 et 4) ;
- les résolutions adoptées lors des différentes réunions statutaires du Mouvement et le cadre stratégique de la Fédération internationale ;
- les lois et les accords nationaux applicables.

Exemples

Voir la version électronique.

Texte explicatif

Les statuts doivent définir précisément le mandat de la Société nationale sans restreindre ses activités lorsqu'il s'agit de répondre à des besoins humanitaires changeants. Ils doivent éviter de détailler les activités de la Société nationale au point de limiter la possibilité d'apporter des changements opérationnels, autant que de rester généraux au point de donner des précisions et des orientations insuffisantes.

Dans des cas isolés, les statuts peuvent être utilisés par certains États pour restreindre ou remettre en question la marge de manœuvre de la Société nationale. Il peut alors être préférable de décrire les objectifs de la Société nationale de manière générale. L'inverse peut aussi être vrai, et dans d'autres situations, le fait de détailler davantage les activités d'une Société nationale peut permettre de rappeler le mandat et le rôle de l'organisation au gouvernement.

Les plans stratégiques et opérationnels des Sociétés nationales (ou d'autres documents équivalents) permettent de préciser les objectifs énoncés dans les statuts. Voir les lignes directrices de la Fédération internationale sur la planification stratégique des Sociétés nationales.

NORME 1.4

Les statuts évoquent le statut de la Société nationale en tant que composante du Mouvement et membre de la Fédération internationale.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir la Société nationale en tant que composante du Mouvement et membre de la Fédération internationale.

Texte explicatif

Les principaux textes du Mouvement et de la Fédération internationale pertinents pour les statuts des Sociétés nationales sont les suivants :

- les Principes fondamentaux et les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- les résolutions adoptées par le Conseil des Délégués et la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
- les Statuts de la Fédération internationale ;
- les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de direction de la Fédération internationale.

Une Société nationale peut envisager de détailler plus ou moins ses obligations dans ses statuts, mais dans de nombreux contextes, le simple fait d'évoquer son statut de composante du Mouvement et de membre de la Fédération internationale revient à dire que la Société nationale doit assumer toutes les responsabilités et obligations incombant aux membres.

Exemples

Voir la version électronique.

NORME 1.5

Les statuts engagent la Société nationale à faire usage de l'emblème conformément aux règles et aux règlements pertinents.

Éléments obligatoires

Les statuts obligent la Société nationale à adopter un règlement intérieur sur l'usage de l'emblème et de son propre logo par son personnel, ses membres et ses volontaires.

Le règlement d'une Société nationale relatif à l'emblème doit être conforme aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs Protocoles additionnels, aux règles et aux règlements du Mouvement en vigueur sur l'usage de l'emblème (voir la section « Documents et ressources clés » ci-après), ainsi qu'à la législation nationale applicable définissant l'usage et la protection de l'emblème (comme la législation nationale relative à la mise en œuvre des Conventions de Genève ou la loi de reconnaissance de la Société nationale).

Éléments proposés

Les statuts peuvent décrire le logo de la Société nationale.

Texte explicatif

Il incombe à l'État d'autoriser la Société nationale à faire usage de l'emblème, et cette autorisation est généralement accordée dans le cadre de la loi de reconnaissance.

Une Société nationale a le devoir de coopérer avec les pouvoirs publics en vue de garantir le respect de l'emblème, notamment dans le cadre d'activités et de campagnes d'information et de sensibilisation.

Une Société nationale s'engage par ailleurs à adopter un règlement intérieur sur son usage de l'emblème, à le diffuser auprès de ses membres, de son personnel et de ses volontaires, et à veiller à ce que ceux-ci le respectent.

Documents et ressources clés

Ci-après, deux textes pertinents pour le règlement relatif à l'emblème :

- <https://www.icrc.org/fr/ guerre-et-droit/embleme>
- <http://www.ifrc.org/fr/vision-et-mission/mouvement/les-emblemes/>



Chapitre 2 : Membres

La plupart des Sociétés nationales sont des organisations fondées sur une base de membres qui font partie intégrante de leurs communautés. La principale raison en est que ce mode de fonctionnement permet aux partenaires d'influer officiellement sur l'orientation, les résultats et les opérations de l'organisation.

Le présent chapitre décrit les aspects de la qualité de membre devant être règlementés au sein des Sociétés nationales, en tenant compte du fait qu'une adhésion donne généralement lieu à un statut juridique officiel. L'adhésion à une Société nationale est volontaire, ce qui signifie qu'elle repose sur le consentement éclairé de la personne.

Ce chapitre n'est pas applicable aux quelques Sociétés nationales qui n'ont pas de membres. La question des Sociétés nationales composées de membres collectifs, par exemple des sections, est traitée dans le chapitre 5 (« Structure et couverture du territoire »).

Questions clés

- Qui peut devenir membre de la Société nationale ?
- Que peut faire la Société nationale pour faire intervenir des membres issus de l'ensemble de la communauté ?
- Quels doivent être les droits et les devoirs des membres ?
- Quels mécanismes sont en place pour veiller à ce que les membres connaissent les droits et les devoirs qui leur incombent ? Sont-ils appropriés ? Quelle est la procédure à suivre pour suspendre ou expulser des membres ? Pour quels motifs et dans quelles circonstances cette procédure est-elle déclenchée ?

NORME 2.1

La Société nationale doit être ouverte à quiconque souhaite devenir membre.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent disposer que l'adhésion à la Société nationale est ouverte à tous sans aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la nationalité ou la citoyenneté, l'âge, le handicap, la langue, les opinions politiques, les croyances religieuses, le milieu social ou d'autres critères similaires.

Exemples

Extrait des statuts de la Croix-Rouge du Timor oriental

L'adhésion à la Croix-Rouge du Timor oriental est ouverte à tous sans distinction fondée sur l'âge, la race, le sexe, les croyances religieuses, la langue, les opinions politiques, la nationalité ou d'autres critères similaires.

Article 15 : Égalité des sexes

La Croix-Rouge du Timor oriental promeut l'égalité des sexes au sein de sa base de membres.

Reconnaître que chacun veut contribuer différemment à l'organisation (Croix-Rouge espagnole)

La Croix-Rouge espagnole reconnaît différentes formes d'engagement en son sein. Elle compte 1,3 million de membres qui paient des cotisations et ont signé un accord d'adhésion formel avec elle.

Les volontaires qui mènent des activités bénévoles de façon régulière et ont signé un accord sont considérés comme des membres de la Société nationale et ont le droit de voter et d'être élus au terme de 12 mois de volontariat. Jusqu'à 200 000 volontaires sont concernés.

La Croix-Rouge espagnole reconnaît en outre que certaines personnes souhaitent faire don de leur temps à la Société nationale sans signer d'accord formel (il se peut par exemple qu'un universitaire propose occasionnellement des cours gratuits aux volontaires de la Croix-Rouge). Les statuts définissent ces personnes comme des « membres assimilés », leur donnant ainsi un statut officiel différant de celui de membre de volontaire.

Texte explicatif

Dans les cas où la législation nationale empêche une Société nationale d'être ouverte à tous (par exemple en limitant ou en éliminant la possibilité pour les étrangers de devenir membres), la Société nationale doit nouer un dialogue avec les autorités compétentes, et dans le même temps, faire tout son possible pour trouver d'autres moyens de se conformer à la norme 2.1 (par exemple en donnant aux étrangers la possibilité de soutenir l'organisation en tant que volontaires ou donateurs).



Il est important que la Société nationale attire des membres représentatifs d'un échantillon aussi large que possible de la communauté. Si des pans de la communauté sont peu représentés, la Société nationale doit déployer de nouvelles stratégies pour les atteindre. L'« ouverture à tous » n'est pas qu'une simple observation contenue dans les statuts ; une Société nationale doit constamment évaluer ses pratiques, ses procédures et sa culture institutionnelle pour veiller à ce que ses membres soient pleinement représentatifs de l'ensemble de la population du pays (y compris des groupes minoritaires), et si nécessaire prendre des mesures visant à accroître cette représentativité.

Les cotisations doivent être fixées de façon à n'exclure aucun pan de la population.

Documents et ressources clés

- [Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité – 2013-2020 \(en anglais uniquement\)](#).
- [Boîte à outils de la Fédération internationale pour l'évaluation institutionnelle de l'intégration du genre et de la diversité, 2016 \(en anglais uniquement\)](#).

NORME 2.2

Les statuts définissent la qualité de membre et les droits et les devoirs des membres.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir la qualité de membre de manière à la distinguer de celle d'employé ou de volontaire, ce qui ne signifie pas que les membres ne peuvent pas être des volontaires ou des employés, mais que ces rôles sont distincts les uns des autres.

Lorsqu'il existe différentes catégories de membres au sein de la Société nationale (exemple : membres ordinaires, membres à vie, membres d'honneur, filiales), les statuts doivent en rendre compte.

Le cas échéant, les statuts doivent décrire la procédure permettant de fixer le montant des cotisations (celui-ci est souvent déterminé par l'assemblée générale) et de recueillir ces cotisations (les sections locales peuvent par exemple s'en charger).

Les droits et les devoirs des membres, et le cas échéant, des différentes catégories de membres, doivent être décrits dans les statuts.

Les membres doivent au minimum avoir le droit :

- de soumettre des propositions et des questions aux instances compétentes de la Société nationale ;
- d'être informés de la tenue des réunions pertinentes et d'assister à ces réunions.

Les membres doivent au minimum avoir pour devoir :

- d'adhérer aux Principes fondamentaux ;
- de respecter le règlement de la Société nationale sur l'usage de l'emblème (voir la norme 1.3) ;
- de verser une cotisation, le cas échéant ;
- de se conformer aux règles, politiques et procédures de la Société nationale concernant les membres.

Au sein des Sociétés nationales dont les membres participent à l'élection de l'équipe dirigeante de l'organisation à différents niveaux, les membres doivent avoir le droit :

- de se présenter à une élection, sous réserve de satisfaction des critères d'éligibilité ;
- de participer et de voter aux réunions de l'assemblée locale et, s'ils y sont élus, aux assemblées de l'organisation à un niveau plus élevé (ici, les modalités sont étroitement liées à la structure de la Société nationale).

Le chapitre 4 (« Leadership (gouvernance et direction) ») apporte davantage de précisions à ce sujet.

Éléments proposés

La Société nationale peut définir divers taux de cotisation (associés à différentes tranches d'âge, par exemple) en vue d'encourager la participation des groupes sous-représentés.

La Société nationale peut décider d'exempter certains groupes, comme les volontaires, du paiement de la cotisation (voir la norme 3.2).

Afin de préserver son indépendance et sa neutralité, la Société nationale peut décider que les bienfaiteurs, les membres d'honneur et autres partenaires similaires ne jouissent pas automatiquement du droit de participer aux processus décisionnels de l'organisation.

La Société nationale doit veiller à ce que tous les membres se voient communiquer leurs droits et leurs devoirs, et peut décider de le mentionner dans les statuts.

NORME 2.3

Les statuts décrivent le processus d'adhésion en tant que membre et la perte de la qualité de membre.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent décrire où et comment présenter une demande d'adhésion en tant que membre et comment l'adhésion prend fin.

Les statuts doivent faire référence à l'obligation de la Société nationale de maintenir un registre des membres (ou équivalent) et désigner les personnes ou les organes à qui cette responsabilité incombe.

Les circonstances qui mettent automatiquement fin à l'adhésion doivent être énoncées (par exemple, le décès du membre ou le non-paiement de la cotisation).

Les statuts doivent définir les circonstances dans lesquelles un membre peut être suspendu ou exclu, ainsi que la procédure suivie dans ces cas-là. Les procédures disciplinaires doivent être équitables et présenter les garanties voulues. Elles doivent être déclenchées en raison d'un motif grave (pour plus d'informations, voir le chapitre 6, « Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends »).

Les statuts ou le règlement interne de la Société nationale doivent établir les procédures de règlement des réclamations et des différends associant des membres. Dans certains pays, la loi l'exige. Le chapitre 6 (« Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends ») comporte davantage de précisions sur les procédures de règlement des différends.

Exemples

Uniquement en version électronique.



Chapitre 3 : Volontaires

Le présent chapitre décrit les aspects du volontariat devant être règlementés par les statuts des Sociétés nationales. Reconnaisant que les Sociétés nationales dépendent des volontaires pour exécuter leurs services humanitaires, et en vue de contribuer à la promotion du volontariat, ce chapitre présente en outre aux Sociétés nationales des moyens de protéger les droits des volontaires, d'intégrer des volontaires dans les équipes dirigeantes et de les associer aux processus décisionnels au sein de l'organisation.

À l'heure de rédiger leurs statuts de façon à règlementer le volontariat, les Sociétés nationales doivent s'employer à créer un environnement permettant aux volontaires de participer aux activités de la Société nationale et leur donnant la possibilité de prendre part à la vie institutionnelle de leur organisation. En règle générale, les procédures relatives à l'activité de volontaire doivent être simples et souples, tout en reflétant la nécessité d'établir des règles et des garanties adéquates pour que les volontaires adhèrent aux Principes fondamentaux et aux cadres politiques et réglementaires de la Société nationale. Toute forme de volontariat doit reposer sur le consentement éclairé de la personne.

Questions clés

- Le cadre statutaire et réglementaire de la Société nationale est-il propre à favoriser la mobilisation de volontaires issus de toute la communauté ?
- Quels sont les droits et les devoirs des volontaires ? Permettent-ils aux volontaires de prendre effectivement part à la vie et aux processus de la Société nationale à tous les niveaux ?
- Les statuts définissent-ils clairement les motifs et les modalités de suspension ou d'exclusion des volontaires ?

NORME 3.1

La Société nationale doit être ouverte à quiconque souhaite devenir volontaire.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent disposer que la Société nationale est ouverte à tous sans aucune forme de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la nationalité ou la citoyenneté, l'âge, le handicap, la langue, les opinions politiques, les croyances religieuses, le milieu social ou d'autres critères similaires.

Exemples

Uniquement en version électronique.

Texte explicatif

Tout comme au titre de la norme 2.1, une Société nationale qui ne peut être ouverte à tous les volontaires potentiels en raison de la législation nationale doit nouer un dialogue avec les autorités compétentes pour tenter de faire lever les restrictions en vigueur, et dans le même temps, faire tout son possible pour trouver d'autres moyens de se conformer à la norme 3.1 (par exemple en mettant des étrangers en contact avec d'autres Sociétés nationales pour qu'ils puissent faire du volontariat en ligne).

Tout comme avec ses membres, une Société nationale doit chercher à développer une base de volontaires dont la diversité reflète celle de la communauté qu'elle sert. La diversité d'une Société nationale est étroitement liée à son image, à sa pertinence et à ses capacités d'accès. Les Sociétés nationales doivent s'attacher de manière proactive et continue à offrir de la diversité, et s'employer à mobiliser des groupes vulnérables (y compris des groupes cibles) en qualité de volontaires.

L'ouverture ne signifie pas qu'une Société nationale ne peut pas définir de compétences requises pour certains rôles de volontaires, au contraire : certains rôles de volontaires peuvent obliger les Sociétés nationales à rechercher des compétences appropriées et à procéder à une vérification des antécédents. Ainsi, pour les rôles supposant des contacts avec des enfants et des jeunes, les Sociétés nationales doivent contrôler le casier judiciaire des candidats.

Documents et ressources clés

- [Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité – 2013-2020 \(en anglais uniquement\)](#).
- [Boîte à outils de la Fédération internationale pour l'évaluation institutionnelle de l'intégration du genre et de la diversité, 2016 \(en anglais uniquement\)](#).
- [Politique de la Fédération internationale relative à la jeunesse, 2017](#).
- [Stratégie de la Fédération internationale relative à la mobilisation de la jeunesse, 2013](#).

NORME 3.2

Les statuts définissent la qualité de volontaire et les droits et devoirs des volontaires.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir la qualité de volontaire en la distinguant d'autres formes d'engagement au sein de la Société nationale, ce qui ne signifie pas que les volontaires ne peuvent pas être des membres ou que les employés ne peuvent pas faire du volontariat au sein de la Société nationale, mais que ces rôles sont distincts les uns des autres.

Les droits et les devoirs des volontaires doivent être clairement définis. Les volontaires doivent au minimum avoir le droit :

- de recevoir, aux fins de leurs activités de volontariat, un soutien adéquat prenant par exemple la forme de séances d'information et de formations ;
- de contribuer à l'élaboration et à l'amélioration des activités auxquelles ils prennent part ;
- de bénéficier d'une protection lorsqu'ils œuvrent au service de la Société nationale (sûreté et sécurité, protection contre les abus, les brimades et le harcèlement sexuel, soutien psychosocial) ;
- d'être remboursés des coûts engagés durant leur service actif.

Les volontaires doivent au minimum avoir pour devoir :

- d'adhérer aux Principes fondamentaux ;
- de respecter le règlement de la Société nationale sur l'usage de l'emblème (voir la norme 1.3) ;
- de se conformer aux règles de la Société nationale concernant les volontaires, notamment à un code de conduite.

La Société nationale doit s'assurer que ses procédures disciplinaires et de règlement des différends (décrites au chapitre 6) s'appliquent aussi aux volontaires.

Éléments proposés

Pour promouvoir la participation des volontaires aux processus décisionnels, les Sociétés nationales peuvent octroyer aux volontaires le droit d'assister aux assemblées générales au niveau local ou au niveau central.

La Société nationale peut aussi accorder aux volontaires le droit d'élire les membres de la gouvernance en fonction de critères définis (par exemple, la durée d'engagement des volontaires).

La Société nationale peut décider d'octroyer aux volontaires (qui ne sont pas déjà membres) le droit d'être élus à des postes de gouvernance.

Pour accorder aux volontaires le droit de voter et/ou d'être élus, les Sociétés nationales peuvent par exemple leur conférer le statut de membre, tout en les exemptant du paiement des cotisations, ce qui nécessite le consentement éclairé des volontaires.

La Société nationale doit veiller à ce que tous les membres se voient communiquer leurs droits et leurs devoirs, et peut décider de le mentionner dans les statuts.

Exemples

Uniquement en version électronique.

Texte explicatif

La plupart des Sociétés nationales comptent à la fois des membres et des volontaires, et ces deux catégories se chevauchent souvent. Les responsables bénévoles, en particulier, sont souvent aussi des membres. Si des personnes cumulent plusieurs formes d'engagement au sein d'une Société nationale, il importe de définir clairement quel rôle elles jouent et dans quelles circonstances, car dans de nombreux pays, ces paramètres entraînent des répercussions sur le plan juridique. Ainsi :

- certaines lois sont susceptibles de s'appliquer aux volontaires, mais pas aux membres ;
- les conditions d'assurance peuvent ne pas être les mêmes pour les volontaires et les membres ;
- si un volontaire travaille occasionnellement ou sous contrat contre rémunération, il se peut que la Société nationale doive établir un contrat de travail, conformément à la législation nationale du travail.

Souvent, un accord de volontariat ou un code de conduite, énonçant les droits et les devoirs de la Société nationale et des volontaires, informe les volontaires de leurs droits et leurs devoirs.

Documents et ressources clés

- [Politique de la Fédération internationale relative au volontariat](#), adoptée à l'Assemblée générale de 2011.
- [Charte de la Fédération internationale sur le volontariat](#), adoptée à l'Assemblée générale de 2017 (en anglais uniquement).
- [Boîte à outils juridique de la Fédération internationale sur le volontariat, 2011.](#)



Chapitre 4 : Leadership (gouvernance et direction)

Le présent chapitre porte sur le leadership de la Société nationale. Les normes qu'il comporte visent à garantir que le leadership est en mesure de prendre rapidement des décisions efficaces et transparentes ayant fait l'objet d'un examen attentif et d'un contrôle de sorte qu'elles soient considérées comme légitimes par toutes les parties prenantes.

Les fonctions de gouvernance et de direction peuvent être organisées de différentes manières. L'important est que les fonctions de leadership soient confiées à des organes ou postes de gouvernance et de direction précis, et que des mécanismes de contrôle permettent de garantir que les décisions prises font l'objet d'un examen attentif et que personne ni aucun organe n'exerce un pouvoir disproportionné sur l'orientation et les décisions de la Société nationale.

Questions clés

- Les décisions font-elles l'objet d'un examen suffisamment attentif et les mécanismes en place conviennent-ils pour garantir que les postes ou organes de gouvernance ne jouissent pas d'un pouvoir disproportionné ?
- Les parties prenantes clés de la Société nationale sont-elles adéquatement représentées dans les processus décisionnels ?
- Les responsabilités du leadership sont-elles définies de manière claire et complète ? Est-il possible de prendre des décisions de manière rapide et transparente ?
- Comment la Société nationale veille-t-elle à se doter de dirigeants compétents considérés comme légitimes ?
- La Société nationale dispose-t-elle de mécanismes permettant de s'assurer que les dirigeants adhèrent en permanence aux normes éthiques et d'intégrité les plus rigoureuses ?

NORME 4.1

Les statuts garantissent l'existence d'un mécanisme efficace de contrôle des décisions du leadership.

Éléments obligatoires

La Société nationale doit veiller à ce que toutes les fonctions et responsabilités clés du leadership aient été définies et incombent à un titulaire de poste ou à un organe précis au sein de l'organisation, ou soient partagées entre eux.

Les statuts doivent garantir des mécanismes de contrôle suffisants entre les divers postes et organes de gouvernance et de direction ; aucun organe ou individu chargé du leadership ne peut disposer de pouvoirs ou d'une autorité sans aucune forme de contrôle.

Exemples

Mécanisme de contrôle d'un président exécutif (Croix-Rouge espagnole)

Le président de la Croix-Rouge espagnole est à la fois le plus haut représentant de la gouvernance et le plus haut responsable de l'organisation.

Les fonctions du président sont détaillées dans les statuts et consistent notamment à être le plus haut représentant de la Croix-Rouge espagnole, à gérer, promouvoir et coordonner les activités de la Croix-Rouge espagnole, à décider de la structure de la direction de l'organisation, et à être le plus haut ordonnateur de l'organisation.

Le président est élu par l'assemblée générale qui élit également le comité national composé de 43 représentants. Ce comité est dirigé par le président ; il se réunit au moins trois fois par an et veille à ce que les pouvoirs et les responsabilités considérables du président soient soumis à un mécanisme de contrôle.

Le président peut soumettre au comité national des points pour discussion et décision. Il en va de même pour un quorum d'un tiers des membres du comité.

Le comité peut en outre proposer à l'assemblée générale de licencier le président, et peut exiger du président qu'il convoque une assemblée générale.

La Croix-Rouge espagnole établit par ailleurs différentes commissions, comme des commissions de contrôle budgétaire, d'embauche et d'investissement, chargées de conseiller le président et de l'aider à superviser les activités de direction.

La séparation de la gouvernance et de la direction : un mécanisme de contrôle (Croix-Rouge canadienne)

La Croix-Rouge canadienne a mis en place un mécanisme de contrôle du processus décisionnel en séparant les fonctions de gouvernance et de direction de l'organisation. Le conseil, composé de 16 membres, est chargé de contrôler l'organisation, et d'embaucher et de superviser le secrétaire général/DG. La responsabilité des opérations quotidiennes incombe au secrétaire général, qui rend des comptes au conseil concernant la gestion des activités et des affaires de la Société nationale, et notamment :

- la mise en œuvre, à tous les niveaux de la Société nationale, de la mission, des objectifs stratégiques et des priorités définis par le conseil ;
- l'organisation et la gestion des activités de la Société nationale en vue d'une prestation de services la plus efficace et rationnelle possible au moyen de la collaboration des employés et des volontaires.



Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an afin :

- de contrôler et de suivre les résultats de la Société nationale ;
- de s'assurer que des politiques de gouvernance adéquates sont mises en œuvre pour que les résultats et les activités de la Société nationale soient viables, efficaces par rapport aux coûts, licites et éthiques ;
- d'approuver le plan opérationnel et le budget de la Société nationale ;
- d'approuver les états financiers annuels vérifiés de la Société nationale et de les présenter aux membres ;
- d'embaucher le secrétaire général et de fixer ses conditions d'emploi.

Texte explicatif

Il importe pour la santé d'une Société nationale qu'un mécanisme de contrôle soit mis en place pour empêcher une personne ou un organe d'avoir le pouvoir de détourner l'organisation de ses principes, ses valeurs et sa mission.

Les principaux mécanismes de contrôle existants consistent :

- en des rotations et des procédures électorales telles que décrites au titre de la norme 4.4 ;
- en des chaînes de compte rendu et d'examen hiérarchiques : une personne ou un organe élabore ou propose une décision, tandis qu'une autre personne ou un autre organe l'approuve et la confirme.

Ces chaînes de compte rendu et d'examen hiérarchiques peuvent exister entre des organes de gouvernance (par exemple entre le conseil de direction et l'assemblée générale), entre des postes de gouvernance et de direction, et entre différents niveaux de gouvernance (par exemple entre des organes de gouvernance au niveau des sections et au niveau national).

Il existe plusieurs façons de mettre en place des mécanismes de contrôle au sein d'une Société nationale. On peut par exemple séparer entièrement les fonctions de gouvernance et de direction. Les titulaires de postes de gouvernance définissent une orientation et des stratégies, et suivent leur mise en œuvre et le respect des dispositions par l'équipe de direction, tandis que les titulaires de postes de direction mettent en œuvre les stratégies et font rapport à la gouvernance. Les titulaires de postes de gouvernance peuvent révoquer la direction s'ils ne sont pas satisfaits de ses résultats ; dans le même temps, ils sont redevables à l'égard des membres de la Société nationale.

Cette stratégie peut bien fonctionner au niveau national où les fonctions de direction sont généralement exercées par des employés rémunérés ; la frontière entre les fonctions de gouvernance et de direction peut toutefois s'estomper au niveau local où des volontaires sont dans la pratique susceptibles d'exercer des fonctions à la fois de gouvernance et de direction. Dans ces cas-là, les organes centraux de gouvernance ont généralement un rôle important à jouer pour garantir l'existence de mécanismes de contrôle au niveau local.

Certaines Sociétés nationales sont structurées de façon à ce que les fonctions de gouvernance et de direction se chevauchent. Par exemple, certaines sont dotées d'un président exécutif, c'est-à-dire d'un président élu occupant en outre le poste de direction le plus élevé. En règle générale, un président exécutif occupe son poste à plein temps, ce qui signifie qu'une même personne est responsable à la fois des activités de direction et de la supervision des résultats de la direction. Dans ce contexte, il est particulièrement important de mettre en place d'autres mécanismes de contrôle comme :

- une assemblée générale ou un conseil de direction se réunissant fréquemment, et auxquels le président exécutif doit faire rapport ;
- une disposition permettant à un certain nombre de membres du conseil d'exiger la convocation d'une session extraordinaire du conseil ;
- le droit pour les membres du conseil de mettre des points à l'ordre du jour des sessions du conseil ;
- la création de sous-comités permanents avec un rôle, une portée et une fonction de contrôle clairement définis, faisant rapport à l'ensemble du conseil ou à l'assemblée générale ;
- des audits internes réguliers portant directement sur le conseil ;
- des mécanismes indépendants de gestion des allégations concernant le président exécutif.

NORME 4.2

Les statuts définissent les organes et les postes de gouvernance à tous les niveaux ainsi que leurs fonctions respectives.

Éléments obligatoires

Pour tous les organes de gouvernance de la Société nationale, les statuts doivent définir :

- la durée du mandat, la composition, et la façon dont les membres sont choisis ;
- les pouvoirs ;
- les relations entretenues avec d'autres organes de gouvernance (par exemple, les organes auxquels ils font rapport) ;
- la/les personne(s) chargée(s) de convoquer des réunions et le préavis requis, la fréquence des réunions, et les dispositions relatives à la convocation de réunions extraordinaires ;
- la/les personne(s) chargée(s) de prendre des décisions entre les réunions ;
- les procédures relatives à la prise de décisions, notamment le quorum requis et les règles concernant le vote à la majorité, et les conséquences de l'absence de quorum ;
- les règles et les procédures, qui peuvent comporter des dispositions relatives à l'usage des technologies en vue de la convocation de réunions.

Par ailleurs, pour tous les postes de gouvernance à tous les niveaux de l'organisation, les statuts doivent définir :

- les personnes pouvant être élues à ces postes, et la façon dont elles sont choisies ;
- les qualifications minimales qu'il faut posséder pour se présenter à ces postes ;
- la durée d'occupation possible de ces postes (à savoir les exigences en matière de rotation) ;
- les pouvoirs et les responsabilités des titulaires de postes ;
- les procédures permettant de démettre un titulaire de poste de ses fonctions, et les motifs applicables ;
- les conséquences de la démission ou de la suspension d'un titulaire de poste avant la fin de son mandat.

Ces exigences sont examinées plus en détail au titre de la norme 4.3 (« Les statuts garantissent la légitimité et les capacités des organes et des postes de gouvernance de la Société nationale. »).

Éléments proposés

La Société nationale peut décider de créer des organes subsidiaires de l'assemblée générale, du conseil de direction ou d'autres assemblées. Ces organes peuvent être dotés d'une composition ou de compétences différentes. Ainsi, en règle générale, les comités sont composés de membres du conseil, et éventuellement de membres cooptés ; ils réalisent des tâches précises et jouissent de pouvoirs qui leur sont délégués par l'organe « parent ». Des organes consultatifs (composés notamment d'experts externes) peuvent aussi être créés pour donner des conseils à d'autres organes et éclairer leurs décisions.

Les comités et les organes consultatifs peuvent être permanents ou ad hoc. Il convient de ne former des comités permanents que quand des membres du conseil doivent accomplir un rôle ou des fonctions de manière continue. Si une Société nationale met en place un comité permanent ou un organe consultatif, elle doit officiellement définir sa composition, ses pouvoirs, ses procédures et ses processus décisionnels.

Les finances, les élections/nominations, les audits et les risques, l'éthique et l'intégrité, la gouvernance (axée sur la performance du conseil), les questions relatives au genre et à la diversité, et la jeunesse, sont autant de domaines d'action courants des comités permanents.

Texte explicatif

La plupart des Sociétés nationales comportent les organes de gouvernance suivants :

- **Une assemblée générale** et ses commissions et comités subsidiaires. Souvent, l'assemblée générale est la plus haute instance de la Société nationale ; elle approuve toutes les décisions stratégiques majeures et est susceptible de décider de la composition du conseil de direction ou de l'influencer fortement, et de demander des comptes au conseil de direction.
- **Le conseil de direction** et ses commissions et comités subsidiaires. Souvent, le conseil de direction est l'organe qui dirige et contrôle l'organisation entre les assemblées générales, demandant des comptes à l'équipe dirigeante et prenant continuellement des décisions stratégiques.

- **Les assemblées et les conseils** à d'autres niveaux de l'organisation et les commissions et comités subsidiaires supervisent souvent les sections et les sous-sections.

La plupart des Sociétés nationales sont notamment dotées des postes de gouvernance suivants :

- président,
- vice-président(s),
- trésorier.

Parmi les fonctions de gouvernance courantes figurent notamment les tâches suivantes :

Orientation stratégique et planification à long terme

- définir la vision, l'orientation stratégique et les objectifs généraux ;
- prendre des décisions en matière de planification et de ressources ;
- développer une culture institutionnelle visant à atteindre des objectifs.

Structure des sections, membres et volontaires

- veiller à ce que les sections soient adéquatement structurées ;
- suivre l'évolution de l'effectif des membres et des volontaires ;
- faire rapport aux membres et aux autres parties prenantes ;
- fixer le montant des cotisations.

Supervision de la direction et garantie du respect des dispositions

- nommer les hauts responsables (à savoir le secrétaire général, voire ses adjoints, en fonction des recommandations du secrétaire général. Le reste de l'équipe/du personnel de la direction doit être embauché au moyen de procédures de gestion des ressources humaines ordinaires, sous la supervision du secrétaire général.), suivre leur performance et les démettre de leurs fonctions ;
- suivre la performance de l'organisation ;
- assurer la viabilité de l'organisation et le suivi des finances, notamment en veillant à ce que la Société nationale dispose de sources de revenus variées et pérennes, principalement au niveau national ;
- garantir le respect de la législation pertinente ;
- veiller à la mise en place de contrôles financiers appropriés, notamment d'audits, et désigner des vérificateurs ;
- superviser la gestion des risques ;
- instaurer des politiques institutionnelles pertinentes et assurer leur exécution ;
- veiller à ce que des mécanismes soient mis en place pour recueillir des retours d'informations de la part des parties prenantes clés, enquêter sur ces retours et y répondre.

Autres tâches statutaires

- veiller à ce que les statuts et le règlement interne soient à jour.

Il n'existe pas de recette universelle concernant la taille d'un organe de gouvernance. En règle générale, pour être efficaces, les comités locaux doivent être composés de 7 à 10 membres, tandis que les conseils de direction nationaux peuvent être composés de 10 à 20 membres, en fonction de la taille de la Société nationale. Tous les comités subsidiaires doivent généralement être de petite taille (3 à 5 membres).

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte à l'heure de déterminer la taille d'un organe de gouvernance :

- l'efficacité et la rationalité du processus de prise de décision et de mise en œuvre ;
- la diversité et la représentation ;
- l'expérience requise pour prendre de bonnes décisions (exemple : expertise juridique, connaissances financières) ;
- le coût des réunions, en particulier si les membres doivent se réunir en personne régulièrement ;
- le nombre de personnes disposées à occuper les postes en question et en mesure de le faire, en particulier au niveau local, où le nombre de volontaires est susceptible d'être limité.



NORME 4.3

Les statuts garantissent la légitimité et les capacités des organes et des postes de gouvernance de la Société nationale.

Éléments obligatoires

Les statuts décrivent les règles et les procédures d'élection et/ou de nomination des titulaires de postes de gouvernance et des représentants siégeant aux organes de gouvernance à tous les niveaux. Ces règles et procédures doivent être impartiales et transparentes, promouvoir la diversité au sein de la gouvernance, et prendre en compte les questions suivantes :

Qui élit/nomme

- quel(s) organe(s) élit/élisent ou nomme/nomment les représentants qui siégeront aux divers organes de gouvernance ;
- comment les parties prenantes de la Société nationale, comme les membres et/ou les volontaires, sont associées au processus de sélection de l'équipe de gouvernance aux différents niveaux de l'organisation ;
- qui peut voter et selon quelles procédures.

Qui peut être élu/nommé

- Les critères relatifs aux titulaires des postes pourvus par élection ou par nomination doivent garantir que le leadership à la tête de la Société nationale est compétent. Ils doivent par ailleurs prendre en compte l'indépendance et la réputation de la Société nationale. Les critères d'éligibilité applicables aux postes de gouvernance doivent empêcher des employés de se présenter à un poste pourvu par élection. Si un membre de la gouvernance est recruté en qualité de membre du personnel, il doit démissionner de son poste pourvu par élection. Toutefois, dans certains contextes, la législation nationale exige que le personnel soit représenté au sein du conseil de direction. Dès lors, il faut impérativement décrire la procédure d'élection du/des représentant(s) du personnel.
- Les candidats sont sélectionnés à l'aune de critères d'éligibilité. Ces modalités sont souvent règlementées par le mandat d'un comité des élections.
- Les motifs de non-éligibilité, ainsi que les motifs et les procédures pour démettre de leurs fonctions des personnes élues, doivent être définis. (Lien avec le chapitre 6, « Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends ».)
- Dans le cas où des postes de gouvernance sont pourvus par le gouvernement, les statuts doivent garantir :
 - ⊙ que les membres nommés par le gouvernement ne forment jamais une majorité ou une minorité de contrôle, et
 - ⊙ que les membres nommés par le gouvernement, tout comme les autres membres du conseil, signent et respectent un code de conduite ou un autre cadre similaire des engagements en matière de comportement.

Déroulement des élections

- En ce qui concerne les postes de gouvernance pourvus par élection, les élections doivent être libres et équitables et se dérouler à bulletin secret.
- Les règles du vote, le quorum et la majorité requise doivent être définis.

Disposition relative aux postes de gouvernance devenant vacants

- Les statuts doivent contenir une disposition relative aux postes de gouvernance devenant vacants entre des élections, prévoyant généralement l'élection d'un(e) remplaçant(e).
- Les statuts doivent contenir une disposition concernant en particulier le cas où un poste de président devient vacant pour une raison quelconque. Souvent, un vice-président assure les fonctions de président, ou le conseil de direction nomme un président par intérim dans l'attente de la tenue d'élections.

Code de conduite

Les membres de la gouvernance doivent signer un code de conduite énonçant les principales attentes inhérentes à leurs fonctions. Ce code de conduite doit les engager :

- à agir en tout temps conformément aux Principes fondamentaux ;

- à appliquer les normes d'intégrité les plus rigoureuses ;
- à agir de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Société nationale ;
- à agir avec le soin nécessaire et la diligence voulue ;
- à ne pas faire un usage inapproprié des informations en leur possession ou de leurs fonctions, et à respecter le caractère confidentiel des données sensibles ;
- à révéler et gérer les conflits d'intérêts ;
- à ne pas abuser de leur pouvoir ou de leur autorité, par exemple en se servant des actifs de la Société nationale à des fins personnelles ou en sapant l'autorité du secrétaire général sur le personnel ;
- à ne pas enfreindre les politiques de la Société nationale ;
- à s'abstenir de s'adonner à toute forme de fraude et de corruption ;
- à s'abstenir de s'adonner à toute forme de harcèlement, notamment de harcèlement sexuel ;
- à promouvoir la collaboration, la coopération et les partenariats entre les membres de la gouvernance.

Conflits d'intérêts

Les statuts doivent impérativement exiger des titulaires de postes de gouvernance qu'ils déclarent tous leurs conflits d'intérêts possibles ou réels, ou les situations susceptibles d'être perçues comme des conflits d'intérêts. Cette exigence est généralement énoncée dans le code de conduite. (Lien avec le chapitre 6, « Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends ».)

Si une personne révèle un conflit d'intérêts possible ou réel, elle doit s'abstenir de prendre part aux débats et aux votes la concernant.

Si le conflit d'intérêts en question est grave ou permanent, la personne concernée doit démissionner de ses fonctions au sein de la Société nationale et s'abstenir de voter durant la période transitoire.

Éléments proposés

Les statuts peuvent prévoir le recours au vote électronique, notamment au vote à distance, dans le cadre des élections des organes et des titulaires de postes de gouvernance.

La Société nationale peut définir des profils ou des critères d'éligibilité particuliers applicables à certains membres de la gouvernance, par exemple le président, le(s) vice-président(s), le trésorier et le(s) représentant(s) Jeunesse. Ainsi, il est raisonnable de demander à un trésorier d'avoir de l'expérience et des compétences dans le domaine de la finance.

Les statuts peuvent prévoir la cooptation de membres des organes de gouvernance afin que ceux-ci disposent des compétences nécessaires pour mener à bien leurs fonctions de leadership. Ils peuvent notamment exiger la cooptation de certaines compétences définies si celles-ci ne se retrouvent pas chez les membres élus, ou plus généralement la cooptation d'experts extérieurs à la Société nationale. Ainsi, si une Société nationale a fixé des exigences minimales à satisfaire pour se présenter à un poste de trésorier, mais qu'aucune personne qualifiée ne se présente à l'élection, alors l'organisation peut devoir trouver et coopter une personne dotée des aptitudes nécessaires.

Les comités consultatifs comme les comités des finances peuvent eux aussi recourir à la nomination et/ou à la cooptation.

Toute cooptation doit se faire selon des procédures établies et transparentes, sous le contrôle des membres élus de la gouvernance, ce qui signifie que le nombre de membres élus doit être supérieur à celui de membres cooptés.

Les statuts peuvent prévoir le remplacement des membres de la gouvernance qui ne tiennent pas leurs engagements, par exemple en n'assistant pas à un certain nombre de réunions (exemple : trois absences injustifiées).

Exemples

Accroître la diversité des membres des structures de gouvernance (Croix-Rouge de l'Ouganda)

Les statuts de la Croix-Rouge de l'Ouganda garantissent à la fois une certaine proportion hommes-femmes et la participation de la jeunesse au sein des structures de gouvernance de l'organisation.

Au sein du conseil, deux des 13 sièges votants sont réservés à des femmes. En outre, le vice-président et le président ne doivent pas être du même sexe. Il en va de même pour les deux représentants Jeunesse.

Au sein des structures de jeunesse, le rapport entre les sexes doit être au minimum d'un tiers/deux tiers, et toute représentation du conseil de la jeunesse auprès d'organes supérieurs de la Société nationale doit respecter un équilibre hommes- femmes. Cette dernière mesure est appliquée dans l'ensemble de l'organisation : ainsi, les sections envoient chacune un volontaire et une volontaire à l'Assemblée générale.

Définir et coopter les aptitudes appropriées au sein du conseil (Croix-Rouge de l'Ouganda)

À l'issue d'une crise majeure, la Croix-Rouge de l'Ouganda a adapté ses statuts pour que le conseil de direction coopte des experts externes et leur permette de rejoindre le conseil en qualité de membres votants à part entière. Cette mesure a fait suite au constat selon lequel les précédents conseils de direction, composés de représentants des sections de la Société nationale, ne disposaient pas nécessairement des aptitudes requises pour superviser et façonner le développement d'une organisation complexe ou pour demander des comptes à l'exécutif.

Le conseil, composé de 13 personnes, doit dorénavant compter quatre membres cooptés dotés de compétences dans les domaines du développement des entreprises et de la mobilisation de ressources, de la gestion des risques et des finances, des médias et des relations avec le public, et de la gestion de projets/programmes ; autant d'aptitudes essentielles qui ne se trouvent pas aisément chez les membres. La Société nationale a défini plusieurs critères applicables au poste de gestion des risques et de finances, parmi lesquels :

- appartenance à un organe professionnel pertinent ;
- au moins cinq ans d'expérience confirmée de la gestion financière ou des audits, de préférence à un poste de direction au sein d'une organisation nationale ou internationale réputée ;
- expérience confirmée de la mise en œuvre des pratiques, des procédures et des systèmes de gestion financière au sein d'une organisation réputée.

Le conseil a chargé le président et le secrétaire-général de se servir des lignes directrices adoptées, définissant les aptitudes et les compétences requises pour les postes de direction, en vue de proposer une première liste de candidats potentiels pour chacun des quatre postes cooptés, qui sera ensuite soumise à l'assemblée générale pour approbation.

Garantir la neutralité politique des membres du conseil : extrait des statuts de la Croix-Rouge de Géorgie

Dans le cas où un membre du comité directeur obtient un poste au sein d'un parti politique, il perd automatiquement sa qualité de membre du comité directeur.

Texte explicatif

En fonction de la structure juridique exacte de la Société nationale (voir la norme 1.4), le fait d'être membre du conseil peut signifier être financièrement et juridiquement responsable du respect de la législation nationale applicable par l'organisation et de l'exécution de sa mission.

- **Responsabilité financière** : les membres du conseil peuvent être tenus financièrement responsables si l'organisation contracte des dettes.
- **Responsabilité juridique** : les membres du conseil peuvent aussi être juridiquement responsables des décisions prises par le conseil de direction.

Si un conseil de direction peut souscrire une assurance en vue de protéger ses membres au cas où ils seraient poursuivis pour des allégations d'actes illicites, il est peu probable qu'une assurance protège les membres du conseil contre des décisions irresponsables prises par ce dernier.

Pour être légitimes et efficaces, les organes de gouvernance doivent rassembler des compétences et des expériences diverses et variées. La Société nationale doit donc activement chercher à ce que ses organes directeurs regroupent des perspectives et des expériences diverses. Il peut s'agir d'encourager l'équilibre hommes-femmes ou une représentation de la jeunesse, des minorités ethniques et/ou des personnes handicapées, mais pas seulement. Il convient en outre de veiller à ce que les populations touchées soient représentées.

Il est important d'organiser des élections libres et équitables se déroulant à bulletin secret pour que les parties prenantes aient la possibilité de changer de leadership en cas d'insatisfaction.

La cooptation d'un certain nombre de membres de la gouvernance peut être un moyen efficace de garantir la diversité, les compétences et l'expérience nécessaires à un processus efficace de prise de décisions et de contrôle. Il en va de même pour la nomination des comités consultatifs.

La question des membres du conseil nommés par le gouvernement (à ne pas confondre avec les personnes élues employées dans le secteur public) est liée au Principe fondamental d'indépendance. Dans certains contextes, on considère que la nomination de membres par le gouvernement est un moyen de faciliter des discussions

stratégiques avec les autorités compétentes et une expression naturelle de la relation équilibrée qu'entretiennent la Société nationale et son gouvernement. Dans d'autres contextes, il se peut que la Société nationale n'ait aucun contrôle direct sur la question. Quelle que soit la situation, tout doit être fait pour éviter des interférences politiques ou autres dans les affaires de la Société nationale, mais aussi pour éviter toute impression d'interférence. Les outils de sauvegarde les plus importants sont évoqués plus haut, dans la partie « Éléments obligatoires ».

La gestion des éventuels conflits d'intérêts est importante pour l'image de la Société nationale et pour le respect des Principes fondamentaux. En règle générale, les statuts doivent garantir que la Société nationale peut, dans le cadre de son action et de son processus décisionnel, rester indépendante à l'égard des pouvoirs publics, ainsi que d'autres parties prenantes clés comme les entreprises du secteur privé.

NORME 4.4

Les statuts garantissent une rotation régulière des postes de gouvernance.

Éléments obligatoires

Afin de garantir une rotation régulière des postes, les statuts doivent définir la durée du mandat de tous les titulaires de postes de gouvernance à tous les niveaux (niveaux central et local).

Il convient de fixer une limite au nombre de mandats consécutifs qu'un individu peut assumer au même poste de gouvernance au niveau central (par exemple, un maximum de deux mandats consécutifs de quatre ou cinq ans chacun au même poste, avec la possibilité de se présenter de nouveau audit poste au terme d'un autre exercice).

Les statuts doivent garantir que les processus d'élection/de sélection se déroulent au plus tard au terme de chaque mandat.

Éléments proposés

Les statuts peuvent fixer une limite concernant le nombre de mandats qu'un individu peut accomplir au niveau des sections ou de la gouvernance locale.

Les statuts peuvent contenir des dispositions visant à assurer un certain degré de continuité et de mémoire institutionnelle au sein des conseils, et prévoir par exemple que seule une partie du conseil soit renouvelée à chaque fois.

Texte explicatif

La limitation du nombre de mandats contribue à assurer le renouvellement des perspectives et des idées de la gouvernance de la Société nationale. Elle constitue en outre un important mécanisme de contrôle.

Au niveau des sections, où le nombre de candidats potentiels est susceptible d'être plus limité, il peut être approprié d'accroître le nombre de mandats que les membres de la gouvernance peuvent accomplir.

Exemple

Extrait des statuts de la Croix-Rouge de Géorgie

Le président de la Croix-Rouge de Géorgie est élu pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale. Conformément à l'article 27 des statuts en vigueur, il ne peut accomplir plus de deux mandats consécutifs. [...]

Les membres du comité directeur sont élus pour une durée de quatre ans par l'assemblée générale. Ils ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs et doivent rendre des comptes à l'assemblée générale. [...]

Les membres des comités directeurs locaux sont élus pour une durée de quatre ans par les conférences locales. Ils doivent rendre des comptes aux conférences locales et ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs.

NORME 4.5

Les statuts définissent les rôles et les responsabilités qu'assument les titulaires de postes de direction, l'autorité dont ils disposent, ainsi que les procédures relatives à leur nomination et à la résiliation de leur contrat.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir les fonctions principales et l'ordre hiérarchique des postes de direction, et ainsi décrire précisément les instances décisionnelles dans leurs rapports avec d'autres postes de leadership, de même que les liens de subordination.



Les statuts doivent décrire les procédures de nomination des titulaires de postes de direction ainsi que celles à suivre pour les démettre de leurs fonctions. Dans de nombreuses Sociétés nationales, le conseil de direction est chargé de nommer, de superviser et de démettre de ses fonctions le secrétaire général. Il détermine généralement le profil et les critères de performance de la direction à des fins de redevabilité et de suivi des résultats. Dans d'autres Sociétés nationales, le conseil de direction approuve en outre la nomination des plus proches adjoints du secrétaire général sur la base des recommandations de ce dernier.

Il convient d'adopter des dispositions permettant si nécessaire de démettre rapidement de ses fonctions un titulaire de poste de direction. S'agissant des Sociétés nationales dotées d'un président exécutif non pas nommé, mais élu, voir la norme 4.1.

Les statuts doivent énoncer les critères d'éligibilité applicables aux postes de direction, et par exemple interdire toute participation à des activités qui pourraient être considérées comme compromettant la capacité d'une personne à assurer ses fonctions de direction conformément aux Principes fondamentaux, ou qui pourraient représenter un risque pour l'image et la réputation de la Société nationale.

Texte explicatif

Les statuts ne doivent pas décrire en détail la structure de la direction, mais simplement les fonctions du premier gestionnaire.

Le rôle du premier gestionnaire est d'exécuter les décisions de la gouvernance et d'être responsable des opérations quotidiennes. La direction reçoit ses instructions du conseil et est chargée d'accomplir les opérations quotidiennes, notamment :

- de communiquer à l'ensemble du personnel les attentes concernant l'objet, les objectifs, les stratégies et les politiques de la Société nationale ;
- de mettre en œuvre les décisions de la gouvernance et d'assurer leur suivi ;
- de gérer les opérations quotidiennes et la mise en œuvre des programmes en vue de répondre aux attentes ;
- d'établir les budgets et les rapports financiers ;
- de rendre compte des résultats obtenus à la gouvernance ;
- de collaborer avec la gouvernance en vue de garantir la cohérence et l'efficacité de la représentation extérieure de la Société nationale.

Dans les Sociétés nationales où la gouvernance et la direction sont séparées, le secrétaire général participe généralement aux réunions du conseil de direction à titre consultatif, sans disposer d'un droit de vote.

Exemples

Voir la version électronique.



Chapitre 5 : Structure et couverture du territoire

Le présent chapitre porte avant tout sur la cohésion de la Société nationale, conformément au Principe fondamental d'unité et à l'obligation de la Société nationale de mener des activités humanitaires sur tout le territoire national. Il aborde les principales questions que les statuts d'une Société nationale doivent traiter pour que, quelle que soit sa structure, l'organisation puisse tenir ses engagements humanitaires de manière efficace et durable.

La structure des Sociétés nationales reflète souvent l'organisation territoriale de leur pays. Certaines Sociétés nationales sont dotées d'une structure fédérée, tandis que d'autres se fondent sur un modèle institutionnel centralisé. Certaines Sociétés nationales sont dotées d'une structure à deux ou plusieurs niveaux, tandis que d'autres n'ont simplement pas de sections ou de structures locales. En outre, nombre de Sociétés nationales ont créé des entités juridiques distinctes chargées de gérer certains aspects de leurs opérations, pour des raisons juridiques ou afin de se protéger de certains risques.

Questions clés

- La Société nationale est-elle structurée de façon à pouvoir mener ses activités dans l'ensemble du territoire de l'État ?
- La structure et l'organisation de la Société nationale garantissent-elles sa cohésion et son unité ?
- Les décisions de la Société nationale sont-elles prises au niveau le plus approprié ?
- La Société nationale garantit-elle un équilibre adéquat entre, d'une part, la redevabilité à l'égard des structures centrales, et d'autre part, la liberté d'initiative et l'autorité des structures locales ? Comment la Société nationale permet-elle aux structures locales de prendre part aux processus décisionnels centralisés de manière effective ?
- Comment la Société nationale parvient-elle à gérer ses éventuelles entités juridiques distinctes ?

NORME 5.1

Les statuts doivent définir la structure de la Société nationale.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent décrire la structure, notamment les organes centraux et locaux, permettant à la Société nationale de répondre aux besoins humanitaires sur l'ensemble du territoire.

Ils doivent définir les procédures relatives à la création et à la dissolution des sections et d'autres entités. La création de sections ou de toute entité juridique distincte doit être approuvée au niveau central (par exemple par le conseil de direction ou l'assemblée générale).

Les statuts doivent garantir la constitution d'une provision permettant de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire dans le cas où une section viendrait à être dissoute ou à ne plus être en état de fonctionnement.

Texte explicatif

Les besoins humanitaires évoluant au fil du temps, il est recommandé d'évaluer continuellement la structure des Sociétés nationales et, le cas échéant, de l'adapter. Par conséquent, les dispositions statutaires en la matière doivent être suffisamment souples pour pouvoir être amendées en cas de besoin. Il est en outre conseillé de décrire la structure des Sociétés nationales de manière à promouvoir l'innovation et la collaboration dans toute l'organisation.

NORME 5.2

Les statuts doivent garantir que la Société nationale décide et agit collectivement, et s'exprime d'une seule voix.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent délimiter clairement les rôles entre les différents niveaux de la Société nationale.

La Société nationale doit être dirigée par un organe central, responsable notamment (mais pas forcément uniquement) :

- de la protection de l'intégrité de la Société nationale, et notamment du respect des Principes fondamentaux et de l'emblème ;
- des contacts avec les pouvoirs centraux ;
- des relations internationales, et notamment des contacts et des accords avec d'autres composantes du Mouvement ;
- des cadres de politique générale (dans des domaines comme les finances, les ressources humaines, le volontariat, le respect des dispositions et l'intégrité) et de la gestion des risques ;
- de la coordination des programmes nationaux, afin que les ressources soient exploitées en fonction des besoins humanitaires et que les services soient exécutés de façon cohérente ;
- de la coordination financière globale, du contrôle et de la redevabilité en la matière, et notamment de l'établissement des budgets consolidés et des états financiers, et de la vérification des comptes ;
- de l'application des procédures disciplinaires et du règlement des différends (dans les cas où ces différends ne peuvent être résolus au niveau local).

Les statuts doivent garantir que des règles et des procédures sont mises en place pour définir les instances locales ainsi que leur redevabilité à l'égard du siège, et permettre aux sections de participer activement aux processus décisionnels de la Société nationale. Cet impératif entraîne pour le moins les conséquences suivantes :

- Dans le cas où une Société nationale comporte des sections et/ou d'autres entités jouissant d'un statut juridique indépendant ou d'un degré d'autonomie élevé, les statuts de ces structures doivent être conformes à ceux de la Société nationale, et non pas aller à leur encontre.
- Le leadership des sections doit être représenté à l'assemblée générale de la Société nationale.
- Les sections doivent avoir la possibilité de mener leurs activités efficacement tout en respectant les décisions, les politiques et les réglementations adoptées au niveau central. Le cas échéant, ce principe s'applique également aux entités juridiquement indépendantes ou largement autonomes des Sociétés nationales (sections juridiquement indépendantes, sociétés commerciales distinctes, organisations de jeunesse distinctes ou autres).
- Les statuts doivent préciser l'ordre hiérarchique et les voies de communication existant entre les différents niveaux de la Société nationale.

Les statuts doivent énoncer les conséquences auxquelles s'exposent les sections ou d'autres entités qui ne respecteraient pas les décisions ou politiques adoptées au niveau central, à savoir, dans l'absolu, la possible expulsion et/ou révocation du droit de faire usage du nom et de l'emblème de la Société nationale. Cette question est de nouveau abordée dans le chapitre 6 (« Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends »).

Exemples

La façon dont une Société nationale se structure en vue d'agir efficacement sur l'ensemble du territoire national dépend de différents facteurs, parmi lesquels des facteurs internes comme les services que propose l'organisation et la manière dont elle mobilise des volontaires et des ressources financières, et des facteurs externes comme la taille, la géographie et la structure politique de son environnement domestique.

Le présent exemple porte sur quatre Sociétés nationales :

- la Croix-Rouge britannique, qui consiste en une seule entité juridique gérée et dirigée au niveau central ;
- la Croix-Rouge du Burundi, qui consiste en une seule entité juridique dotée de deux niveaux de sections intermédiaires, et dont les sections communautaires jouissent d'une autonomie considérable ;
- la Croix-Rouge danoise, qui consiste elle aussi en une seule entité juridique au sein de laquelle les sections sont dotées de pouvoirs considérables, sans qu'il existe de sections intermédiaires ;
- la Croix-Rouge autrichienne, qui consiste en une structure fédérée composée de sections régionales juridiquement indépendantes et dotées d'un conseil de direction et de statuts propres.

Dans ces quatre cas, les statuts de la Société nationale décrivent les différentes composantes de l'organisation et la manière dont elles s'imbriquent. Dans le cas de la Croix-Rouge autrichienne, les statuts offrent notamment un cadre déterminant la façon dont les différentes entités juridiques collaborent entre elles.

Le tableau ci-après résume les différents cas à l'étude :

| Société nationale | Entités juridiques ² | Niveaux institutionnels |
|--------------------------|---------------------------------|--|
| Croix-Rouge britannique | 1 | Ce chiffre varie pour chaque type de service. |
| Croix-Rouge du Burundi | 1 | 4 (1 unité nationale, 18 unités provinciales, 119 unités communales, 2 918 unités locales) |
| Croix-Rouge danoise | 1 | 2 (1 unité nationale, plus de 200 sections) |
| Croix-Rouge autrichienne | Plus de 20 | 4 (1 unité nationale et 9 sections régionales juridiquement indépendantes à deux niveaux ; l'une des sections régionales a par ailleurs créé des entités juridiques supplémentaires) |

Texte explicatif

² Ces chiffres ne tiennent pas compte des sociétés détachées et autres structures semblables.

Chaque Société nationale doit trouver l'équilibre adéquat entre l'autorité des entités locales et leur redevabilité à l'égard du siège.

Une Société nationale confère de l'autorité à ces unités locales dans le but de favoriser la prise d'initiatives et une action humanitaire rapide et efficace, ainsi que d'accorder aux responsables et aux volontaires une liberté d'action leur permettant de jouer un rôle utile au sein de l'organisation.

La redevabilité des unités locales à l'égard du siège a pour but de garantir l'unité, mais aussi la gestion des risques, l'image et la réputation de la Société nationale. De même qu'une section forte jette une lumière positive sur l'ensemble de la Société nationale, une section inactive ou prenant des décisions médiocres peut menacer la réputation de la Société nationale dans son ensemble.

La gestion des différends et des conflits opposant différentes entités d'une Société nationale est traitée dans le chapitre 6 (« Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends »).



Chapitre 6 : Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends

Le respect des dispositions et l'intégrité sont des éléments cruciaux pour la perception et l'image de la Société nationale. Toute infraction en la matière peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Fédération internationale et du Mouvement dans son ensemble.

Le fait d'agir de manière intègre contribue à garantir la redevabilité de la Société nationale à l'égard de ses parties prenantes en ce qui concerne la qualité de ses services et l'exploitation des ressources dans le cadre de l'exercice de son mandat et de l'exécution de ses fonctions. Afin de traiter systématiquement les allégations de comportement problématique au sein de la Société nationale, visant notamment sa gouvernance et sa direction, ses membres, son personnel et ses volontaires, une Société nationale doit établir un cadre relatif à l'intégrité définissant les normes d'intégrité et d'éthique à respecter et énonçant les règles et les procédures visant à faire face aux infractions efficacement.

Pour éviter que des conflits ne se muent en crises publiques, il importe en outre de mettre en place des procédures de résolution des différends. Si les procédures disciplinaires supposent des mesures de sanction, les procédures de règlement des différends visent à résoudre des conflits pour lesquels d'autres procédures comme des procédures de gestion des ressources humaines n'existent pas (exemple : un différend opposant des membres d'une Société nationale).

Plusieurs points de ce chapitre recourent des éléments d'autres chapitres et doivent être lus en lien avec ceux-ci. La Société nationale donc n'est pas tenue de consacrer un chapitre distinct de ses statuts au respect des dispositions et à l'intégrité, mais de traiter ces sujets dans tous les volets pertinents des statuts et de mettre en place des mécanismes, des politiques et des procédures permettant de prévenir d'éventuelles infractions au respect des dispositions et à l'intégrité, et d'y faire face.

Questions clés

- La Société nationale se conforme-t-elle aux normes d'intégrité les plus rigoureuses ?
- La Société nationale a-t-elle défini des normes institutionnelles en matière d'éthique et d'intégrité, ainsi que des normes applicables à ces responsables, ses membres, ses employés et ses volontaires ? Peut-elle en apporter la preuve si on le lui demande ?
- La Société nationale a-t-elle mis en place des procédures et des mécanismes permettant de garantir le respect des dispositions, de prévenir les abus de pouvoir et de faire face aux éventuelles infractions à l'intégrité tout en assurant des procédures équitables ?
- La Société nationale a-t-elle mis en place des procédures et des mécanismes adéquats en vue de garantir un règlement efficace des différends sur le plan interne ?

NORME 6.1

Les statuts énoncent les normes d'intégrité et d'éthique à respecter.

Éléments obligatoires

Personnes

Les statuts définissent ou évoquent les normes d'intégrité et d'éthique qui doivent être respectées à tous les niveaux de la Société nationale, et indiquent notamment qu'une politique de tolérance zéro est appliquée en cas d'infraction à ces normes. Les normes d'intégrité et d'éthique exigent pour le moins :

- d'adhérer aux Principes fondamentaux et aux politiques et réglementations de la Société nationale ;
- de préserver l'anonymat et la confiance des bénéficiaires de la Société nationale ;
- d'œuvrer et de prendre des décisions dans l'intérêt de la Société nationale lorsqu'on agit au nom de celle-ci ;
- de traiter chacun avec dignité et respect, et donc de s'abstenir :
 - ⊙ d'opérer des discriminations fondées sur le sexe, l'origine ethnique, la nationalité ou la citoyenneté, l'âge, le handicap, la langue, les opinions politiques, les croyances religieuses, le milieu social ou d'autres critères similaires,
 - ⊙ de faire preuve de xénophobie et d'autres formes de racisme,
 - ⊙ de faire subir des brimades et du harcèlement, notamment du harcèlement sexuel,
 - ⊙ de s'adonner à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- d'agir de manière honnête et intègre dans le cadre de toutes les transactions et opérations, ce qui suppose notamment de s'abstenir de tout acte de fraude et de corruption, d'abus de pouvoir et de népotisme ;
- d'éviter les conflits d'intérêts et de faire face aux conflits d'intérêts possibles et réels de façon appropriée. La Société nationale définit généralement ce qui constitue un conflit d'intérêts dans une politique (voir aussi le chapitre 4, « Leadership (gouvernance et direction) », et la norme 4.3 concernant les conflits d'intérêts des titulaires de postes de gouvernance).

Les statuts engagent la Société nationale à adopter les politiques pertinentes ainsi qu'un code de conduite (ou un cadre similaire des engagements en matière d'éthique et de comportement) applicables aux titulaires de postes de gouvernance, aux employés et aux volontaires. La norme 4.3 décrit plus en détail les exigences relatives au code de conduite applicable aux organes et aux titulaires de postes de gouvernance.

Sections et autres entités

Les statuts doivent engager les sections et toute autre entité de la Société nationale à veiller à ce que chacun respecte les normes d'intégrité et d'éthique décrites plus haut.

Documents et ressources clés

- [Politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale.](#)

NORME 6.2

Les statuts définissent les procédures permettant de garantir le respect des normes d'intégrité et d'éthique, ainsi que la façon dont la Société nationale fait face aux infractions en la matière.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir ou mentionner les réglementations qui décrivent les mécanismes, les processus et les procédures permettant d'enquêter sur des personnes ainsi que sur des entités collectives (notamment des sections), et en cas de non-respect des normes définies en matière d'intégrité et d'éthique, de les sanctionner.

Les statuts doivent décrire les organes compétents pour sanctionner le non-respect des dispositions, les motifs qu'ils peuvent invoquer et les sanctions qu'ils peuvent appliquer. Les procédures disciplinaires doivent être équitables et présenter des garanties de procédure régulière.

Les statuts doivent engager la Société nationale à adopter un règlement du personnel conforme à la législation nationale du travail, définissant les processus et les procédures relatifs à d'éventuelles infractions contractuelles.

La Société nationale doit adopter une procédure permettant de recevoir des plaintes et des allégations concernant toute personne associée à l'organisation, d'enquêter sur celles-ci et d'y répondre. Elle doit aussi adopter une politique de protection des lanceurs d'alerte précisant qu'elle ne lancera pas de représailles contre quiconque formule une plainte de bonne foi (en particulier s'il s'agit d'un(e) bénéficiaire, d'un(e) employé(e), d'un(e) volontaire ou d'un membre), et qu'elle préservera son anonymat.

Éléments proposés

La Société nationale peut créer un organe de gouvernance interne chargé de contrôler le respect des dispositions et des normes relatives à l'intégrité au sein de l'organisation, éventuellement en cooptant des membres externes (voir la norme 4.2), ou un organe externe comme un médiateur, ou encore un comité d'éthique indépendant.

Texte explicatif

Gestion des plaintes et des alertes

Une procédure de gestion des plaintes est essentielle pour donner à chacun, notamment aux employés moins expérimentés, aux volontaires et aux bénéficiaires de la Société nationale, la possibilité de signaler de graves infractions sans crainte de représailles. Quiconque faillit à adhérer à ces normes et à assurer cette protection commet un acte grave et s'expose à des mesures disciplinaires. Les procédures de gestion des plaintes ont un effet dissuasif et contribuent à réparer les préjudices commis au nom d'une Société nationale, mais elles nécessitent que les Sociétés nationales soient en mesure d'enquêter sur des plaintes de façon transparente. C'est pourquoi nombre de Sociétés nationales ont recours à une organisation ou un organe externe garantissant des procédures équitables au cours des enquêtes.

Pour qu'une personne bénéficie d'une protection en qualité de lanceur d'alerte, sa plainte doit porter sur des actes graves comme :

- une infraction pénale (exemple : un acte de fraude) ;
- un acte menaçant la santé et la sécurité humaines ;
- une erreur judiciaire ;
- une violation de la loi par la Société nationale ;
- la dissimulation d'un manquement ;
- un abus de pouvoir (exemple : abus et exploitation sexuels) ;
- toute autre infraction grave aux normes d'intégrité et d'éthique telles qu'énoncées au titre de la norme 6.1.

Pour être efficace, une procédure relative aux lanceurs d'alerte doit être diffusée auprès de toutes les parties prenantes de la Société nationale, afin que les personnes présentant des allégations de bonne foi soient protégées contre toutes représailles ou tout désavantage, ce qui suppose souvent de préserver l'anonymat du lanceur d'alerte. Cette procédure protège en outre les cadres et les responsables, qui peuvent être la cible d'accusations malveillantes, en garantissant un traitement rapide et équitable des accusations et des sanctions adéquates à l'encontre des personnes qui formuleraient des accusations malveillantes.

Procédures disciplinaires équitables

Les procédures disciplinaires applicables en cas d'infraction aux normes d'intégrité et d'éthique doivent être bien pensées et étayées. Si une Société nationale ne conduit pas les procédures disciplinaires en se fondant sur les principes et de façon transparente, elle risque d'exacerber d'éventuelles tensions en interne et de s'exposer à une action en justice à l'extérieur. L'un des concepts essentiels sous-tendant toute procédure disciplinaire est l'équité, c'est-à-dire la capacité à régler une question disciplinaire au fond de manière manifeste, structurée et transparente, conformément aux règles et aux règlements en vigueur.

Pour qu'une procédure soit équitable et présente des garanties de procédure régulière, il convient pour le moins :

- d'informer rapidement et par écrit toute partie concernée de la nature de la plainte ;
- de faire examiner le fond de la plainte par un organe impartial qui tienne compte de la question de savoir si un acte a été commis de bonne ou mauvaise foi ;
- de donner à toutes les parties concernées la possibilité de s'exprimer et d'être entendues ;
- en fonction de la gravité de l'affaire, d'adresser si possible des avertissements ;

- d'appliquer des sanctions à caractère proportionnel, c'est-à-dire que des volontaires et des membres (y compris des membres de la gouvernance) ne peuvent être suspendus ou expulsés que pour un motif grave, à savoir un comportement incompatible avec les Principes fondamentaux, de graves violations des réglementations et des politiques internes de la Société nationale, ou l'exécution d'activités qui portent atteinte à la réputation, à l'image ou aux activités de la Société nationale ;
- de mettre en place un système d'examen des recours à un autre niveau institutionnel ou une procédure d'arbitrage externe.

Parmi les sanctions pouvant être décrétées figurent la suspension et l'expulsion (membres et volontaires), la destitution (membres de la gouvernance ou ensemble du conseil), l'intervention au sein d'une section, ou la révocation du droit d'une section ou d'une autre entité de faire usage du nom et de l'emblème de la Société nationale.

Si une Société nationale est confrontée à une plainte qu'elle ne peut pas traiter de façon adéquate, et si tous les autres moyens ont été envisagés et mis en œuvre, l'organisation peut soulever des allégations d'infraction à l'intégrité auprès du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale. Il lui faudra alors coopérer pleinement avec le Comité.

Documents et ressources clés

- Politique relative à la prévention de la fraude et de la corruption à l'échelle de la Fédération, Fédération internationale, 2019 (prévision).

NORME 6.3

Les statuts prévoient des mécanismes et des procédures de règlement des différends.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent prévoir des mécanismes et des procédures de règlement des différends afin de résoudre les conflits qui surgissent au sein de la Société nationale, en particulier les différends touchant les sections, les volontaires et les membres qui ne sont pas concernés par les procédures en vigueur, comme les politiques de gestion des ressources humaines.

Éléments proposés

Les statuts peuvent engager les membres, les volontaires, les sections et autres entités des Sociétés nationales à recourir au mécanisme de règlement des différends mis en place par leur organisation, quel qu'il soit, et à prévenir rapidement le conseil de direction dans le cas où un différend demeure irrésolu.

Texte explicatif

Toutes les Sociétés nationales sont confrontées à des différends et à des conflits de temps à autre. Les différends peuvent donner lieu à des discussions saines, mais ils peuvent aussi s'envenimer au point de mettre en péril le fonctionnement et la réputation d'une Société nationale. Un mécanisme de règlement des différends a pour objectif principal d'éviter pareille situation, et repose d'ordinaire sur les processus suivants :

Conciliation et médiation

Les processus de conciliation et de médiation supposent l'intervention d'une tierce partie extérieure au différend qui aide les parties en conflit à aboutir à un accord. Cette tierce partie peut appartenir à la Société nationale (exemple : membre du conseil ou responsable) ou non (exemple : professionnel maîtrisant les processus de conciliation et de médiation). Il est essentiel que les deux parties au différend s'accordent sur la personne fournissant ce service ; si l'une d'entre elles n'accepte pas la tierce partie, alors il est peu probable que tout règlement soit perçu comme équitable et valide.

Arbitrage

Dans le cadre d'un arbitrage, le différend est porté à l'attention d'une tierce personne indépendante. Le processus d'arbitrage est privé, l'arbitre décide de l'issue, et cette décision est contraignante. L'avantage de l'arbitrage par rapport à la saisie des tribunaux nationaux est que la décision de l'arbitre intervient généralement plus rapidement.

Si un différend se révèle être lié au non-respect des normes d'intégrité et d'éthique telles que définies au titre de la norme 6.1, alors ce différend doit être résolu en suivant les procédures disciplinaires décrites au titre de la norme 6.2.



Chapitre 7 : Questions financières

Le présent chapitre vise à garantir l'adoption de pratiques fondées sur des principes et axées sur la redevabilité en matière de gestion financière et de mobilisation des ressources, en vue de protéger l'image et la réputation des Sociétés nationales.

Questions clés

- La Société nationale a-t-elle mis en place des garanties suffisantes pour veiller à accepter des ressources conformément aux Principes fondamentaux et aux cadres réglementaires du Mouvement ?
- La Société nationale a-t-elle clairement réparti les responsabilités liées à tous les aspects de la gestion financière ?
- La Société nationale a-t-elle mis en place des mesures suffisantes en matière de redevabilité ? Fait-elle notamment procéder à une vérification externe de ses états consolidés ?

NORME 7.1

Les statuts décrivent les moyens mis en œuvre par la Société nationale pour mobiliser et gérer les ressources de manière transparente, redevable et efficace, en prenant appui sur des principes.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent inclure une définition de l'exercice budgétaire de la Société nationale.

Les statuts doivent énoncer les principales sources de revenus de la Société nationale (exemple : cotisations, fonds levés aux fins de programmes et de projets, dons et activités génératrices de revenus).

Les statuts doivent engager la Société nationale à mobiliser des ressources de manière transparente et redevable, et en prenant appui sur des principes.

Les statuts doivent préciser les responsabilités liées à la gestion des ressources financières (voir aussi le chapitre 4, « Leadership (gouvernance et direction) »), et en particulier :

- à l'établissement du budget et des rapports financiers ;
- à la formulation de conseils concernant le budget et les rapports financiers ;
- à l'approbation du budget et des rapports financiers ;
- à la vérification des états financiers ;
- à l'évaluation de la recevabilité des fonds et des dons.

Les statuts doivent préciser les relations financières unissant le siège et les sections, ainsi que le siège et d'autres entités subsidiaires, concernant en particulier :

- la mobilisation, l'allocation et l'exploitation des ressources ;
- les éventuelles obligations financières des sections ou d'autres entités subsidiaires à l'égard du siège, et/ou vice versa ;
- l'obligation pour toutes les sections et toute entité juridique subsidiaire de soumettre chaque année au siège des états financiers pour consolidation et vérifications supplémentaires (pour plus de précisions, voir la norme 7.2).

Éléments proposés

Les statuts peuvent engager la Société nationale à créer une fonction d'audit interne indépendante et effective donnant à la direction une assurance raisonnable quant à l'efficacité de l'environnement de contrôle interne de la Société nationale et faisant office d'agent du changement en formulant des recommandations en vue de l'amélioration continue de l'organisation.

Voir ici pour de plus amples informations (en anglais uniquement).

Les statuts peuvent engager la Société nationale à créer une fonction d'enquête indépendante et professionnelle visant à évaluer et à déterminer la véracité des allégations de pratiques corrompues et frauduleuses et de fautes visant des membres, du personnel et des volontaires de l'organisation.

Pour plus de précisions, se reporter aux ressources suivantes :

[Lignes directrices uniformes en matière d'enquête \(en anglais uniquement\)](#) ;

[Code de déontologie des experts anti-fraude : interprétation et orientations \(en anglais uniquement\)](#).

Documents et ressources clés

- [Cadre de la Fédération internationale relatif au développement des Sociétés nationales](#), 2013. Ce cadre est axé sur la pérennisation des Sociétés nationales au moyen d'initiatives visant à lever des fonds au niveau national et de la diversification des fonds.
- « [La politique du Mouvement relative aux partenariats avec le secteur des entreprises](#) », résolution 10, Conseil des Délégués, Séoul, 2005.
- « [Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) », résolution 2, Conseil des Délégués, 2017.
- [Règlement sur l'usage de l'emblème de la croix rouge ou du croissant rouge par les Sociétés nationales](#) adopté par la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Vienne, 1965) et révisé par le Conseil des Délégués (Budapest, 1991).

NORME 7.2

Les statuts engagent la Société nationale à faire procéder chaque année à une vérification indépendante, professionnelle et externe de ses états financiers consolidés.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent définir la façon dont la Société nationale désigne des vérificateurs externes, les qualifications que ceux-ci doivent posséder et la forme que prennent leurs rapports.

Au terme de chaque exercice budgétaire, les états financiers doivent être vérifiés par un vérificateur externe qualifié et indépendant.

Les états financiers doivent être consolidés, c'est-à-dire rassembler les états financiers des sièges, des sections et de toutes les entités associées à la Société nationale, notamment les sociétés de services portant l'emblème ou bénéficiant de son usage (comme les banques de sang, les hôpitaux et les ambulances).

Texte explicatif

Des états financiers consolidés rassemblent les états financiers des sièges, des sections et de toute autre entité.

Conformément aux Statuts de la Fédération internationale, il incombe entre autres aux Sociétés nationales de faire procéder chaque année à une vérification externe de leurs états financiers consolidés.

Une vérification externe consiste en un examen indépendant des états financiers préparés par l'organisation. Elle débouche sur une opinion d'audit portant sur la question de savoir si les états financiers donnent une image « sincère et fidèle » de la situation financière de l'organisation, et si les fonds sont utilisés conformément aux objectifs définis dans les statuts.

La façon dont une Société nationale désigne des vérificateurs externes, les qualifications que ceux-ci doivent posséder et la forme que prennent leurs rapports sont susceptibles de varier d'un territoire à un autre. Avant d'intégrer dans les statuts des dispositions en la matière, ou de les réviser, les Sociétés nationales doivent contrôler les réglementations en vigueur au niveau national pour s'assurer de les respecter.

En fonction du volume et de la complexité des finances d'une Société nationale, plusieurs solutions sont envisageables en matière de vérification, à savoir :

- une agence de vérification gouvernementale,
- une société d'audit,
- un vérificateur indépendant (certifié, à la retraite ou en activité).

Lorsqu'ils procèdent à la vérification d'états financiers consolidés, les vérificateurs ne contrôlent pas les données de chaque section et chaque entité d'une Société nationale, mais plutôt testent la validité des états financiers en se fondant sur des échantillons de transactions.

Comme le décrit le chapitre 4 (« Leadership (gouvernance et direction) »), les vérificateurs sont nommés par un organe directeur (le conseil de direction ou l'assemblée générale). Un vérificateur est indépendant si tant

est qu'il n'a pas pris part à la tenue de la comptabilité et qu'il n'entretient aucun rapport personnel avec l'organisation faisant l'objet d'une vérification. Il est de bonne règle de changer régulièrement de vérificateur.



Chapitre 8 : Dispositions finales

Questions clés

- Les dispositions relatives à la révision des statuts sont-elles claires et garantissent-elles un processus transparent et participatif ?
- Dans quelles circonstances une Société nationale peut-elle être dissoute ?
- La Société nationale a-t-elle mis en place des processus visant à ce que les statuts (et toute version révisée) soient diffusés au sein de l'organisation ?

NORME 8.1

Les statuts définissent les procédures et les règles relatives à leur révision.

Éléments obligatoires

La responsabilité d'adopter les statuts révisés d'une Société nationale incombe à l'assemblée générale de cette dernière ou à l'organe équivalent.

Les statuts doivent indiquer le quorum et la majorité requis pour adopter des statuts révisés.

Les projets de statuts révisés doivent être soumis à la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales, et les recommandations formulées par cette Commission doivent être prises en compte.

Les statuts doivent indiquer le préavis nécessaire à la soumission de projets d'amendement à l'assemblée générale.

Les statuts doivent décrire quel organe tranche en cas de différend ou d'incertitude sur la manière d'interpréter les statuts.

Texte explicatif

Certaines Sociétés nationales sont tenues de consulter les autorités compétentes avant de modifier leurs statuts.

La plupart des Sociétés nationales exigent un quorum et/ou une majorité qualifiés en vue de l'adoption d'amendements aux statuts (par exemple, deux tiers des membres doivent être présents, et deux tiers des membres présents et votants doivent se prononcer en faveur des amendements proposés). Si ces exigences favorisent la stabilité institutionnelle, elles peuvent aussi limiter la capacité d'une Société nationale à agir rapidement.

NORME 8.2

Les statuts incluent des dispositions relatives à la dissolution et à la liquidation de la Société nationale.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent décrire les conditions dans lesquelles la Société nationale peut être dissoute. Dans les situations où la création d'une Société nationale est régie par la loi, la dissolution de l'organisation doit se faire en conformité avec les dispositions applicables.

La dissolution ne peut être prononcée que par l'organe suprême de gouvernance de la Société nationale, généralement l'assemblée générale. La décision de dissoudre la Société nationale est soumise à un quorum qualifié et à un vote à la majorité qualifiée.

Les statuts doivent définir les modalités de la liquidation des actifs restants de la Société nationale, sous réserve des prescriptions du droit interne.

1

2

3

4

5

NORME 8.3

Les statuts sont diffusés auprès de toutes les parties prenantes de la Société nationale à tous les niveaux.

Éléments obligatoires

Les statuts doivent être traduits dans les langues officielles de l'État dans lequel la Société nationale est établie.

Si les statuts sont traduits dans plusieurs langues officielles, ils doivent préciser quelle langue prime en cas de différend concernant l'interprétation des différentes versions.

Les statuts doivent être diffusés dans l'ensemble de la Société nationale, et être mis à la disposition de tout membre ou volontaire de l'organisation sur demande.

Éléments proposés

La Société nationale peut décider de traduire les statuts dans d'autres langues ou dialectes employés sur le territoire national.

Les statuts peuvent être publiés sur le site internet de la Société nationale ou être diffusés par d'autres circuits de communication.

Charte des volontaires

Nous, les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Unis dans notre mission de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes, nous engageons à défendre et à respecter les Principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité.

Nous protégeons la vie et la santé et nous assurons le respect de l'être humain.

Nous promouvons la dignité humaine, la compréhension mutuelle, la solidarité, la coopération et la paix durable.

Nous accomplissons notre mission dans l'indépendance totale, résistant à toute ingérence économique, politique ou idéologique qui pourrait nous empêcher de venir en aide aux personnes en détresse.

Nous nous efforçons de secourir les êtres humains à la mesure de leur souffrance et de soulager en priorité les détresses les plus urgentes.

Nous ne faisons aucune discrimination fondée sur la nationalité, le genre, la race, les croyances religieuses, la classe sociale, les opinions politiques ou tout autre motif.

Nous ne prenons pas part aux hostilités, ni ne nous impliquons dans des controverses de nature politique, raciale, religieuse, idéologique ou similaire.

Nous ne cherchons pas à faire du profit.

Nous savons que nos emblèmes devraient nous protéger du danger, néanmoins nos vies sont parfois mises en péril.

Nous appelons notre Société nationale à nous garantir participation, protection et respect et à nous donner les moyens et le soutien nécessaires pour accomplir notre engagement humanitaire.

Nous sommes la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge

1

2

3

4

5

1.1.5 RÉSOLUTION 4

RENFORCER LA TRANSPARENCE, L'ÉQUILIBRE HOMMES-FEMMES ET LA ROTATION DANS LES ÉLECTIONS ET LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

rappelant l'article 17 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) établissant la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), laquelle comprend cinq membres de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) différentes élus à titre personnel par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), deux représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dont le président, et deux représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), dont le président ; ainsi que l'article 21 du Règlement du Mouvement établissant les règles qui régissent l'élection des membres de la Commission permanente,

rappelant également l'article 10.4 des Statuts du Mouvement disposant que la Conférence internationale doit élire les membres de la Commission permanente en tenant compte de leurs qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable,

rappelant en outre la résolution 3 du Conseil des Délégués de 1995, « Avenir du Mouvement », qui portait adoption du document « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente »,

rappelant la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017, « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », qui demandait au CICR, à la Fédération internationale, aux Sociétés nationales et à la Commission permanente de prendre des mesures concrètes au sein de leurs instances dirigeantes à tous les niveaux concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances,

notant avec satisfaction la détermination du Mouvement à renforcer les normes d'intégrité et de conformité et à promouvoir un juste équilibre entre hommes et femmes au sein de toutes ses composantes et de tous ses organes statutaires,

se félicitant des efforts déployés par la Commission permanente pour formuler des propositions concrètes en vue de renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans ses élections et sa composition,

soulignant qu'il attend des candidats à l'élection à la Commission permanente qu'ils respectent en tout temps les Principes fondamentaux du Mouvement ainsi que les normes élevées d'intégrité et d'éthique qu'implique le statut de membre de la Commission permanente,

1. *adopte* les Lignes directrices relatives aux candidats à l'élection à la Commission permanente élaborées par cette dernière, qui remplacent le document de 1995 intitulé « Profil des candidats à l'élection à la Commission permanente », et *demande instamment* aux membres de la Commission permanente, aux futurs candidats à l'élection et à toutes les composantes du Mouvement de les respecter ;
2. *demande instamment* aux candidats à l'élection à la Commission permanente de présenter leur candidature au moins 60 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale pendant laquelle l'élection aura lieu ;
3. *demande instamment* aux membres élus de la Commission permanente de ne pas se représenter à une élection s'ils ont déjà effectué deux mandats de quatre ans ;
4. *encourage* la prise en considération d'une répartition géographique équitable et d'un juste équilibre entre hommes et femmes lors de la désignation des candidats à l'élection à la Commission permanente ;
5. *demande instamment* à tous les membres de la Conférence internationale de prendre en compte, lors de l'élection des cinq membres de la Commission permanente par la Conférence (y compris lors de celle qui se tiendra à la XXXIII^e Conférence internationale), les qualités personnelles des candidats ainsi que le principe d'une répartition géographique équitable et d'un juste équilibre entre hommes et femmes, notamment en choisissant au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats ;

6. *demande instamment* au CICR et à la Fédération internationale d'assurer un juste équilibre entre hommes et femmes lors de la désignation de leurs représentants respectifs à la Commission permanente conformément à l'article 17.1 des Statuts du Mouvement ;
7. *prend note avec satisfaction* de l'interprétation faite par la Commission permanente selon laquelle il convient de considérer que les Statuts et le Règlement du Mouvement ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes et que, sauf intention contraire évidente, les mots et expressions renvoyant au masculin ou au féminin ne se limitent pas au genre indiqué ;
8. *encourage* les membres du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale à assurer une répartition équitable entre hommes et femmes dans les délégations qu'ils envoient à ces réunions ;
9. *demande* à toutes les composantes du Mouvement de continuer à travailler à la mise en œuvre de la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017, notamment en prenant des mesures concrètes afin d'assurer une répartition équitable entre hommes et femmes à tous les niveaux de leur organisation et de faire en sorte que les femmes reçoivent un soutien pour accéder à des postes de direction et de gouvernance au sein du Mouvement ;
10. *invite* la Commission permanente à porter la présente résolution et ses recommandations à l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale et des sessions ultérieures de la Conférence.

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX CANDIDATS À L'ÉLECTION À LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

A. Responsabilités de la Commission permanente

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente) est le mandataire de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) entre deux Conférences. Elle exerce les attributions mentionnées à l'article 18 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement). Les principales attributions de la Commission permanente, telles que définies à l'article 18 et dans plusieurs décisions du Mouvement, comprennent les responsabilités d'ordre administratif, exécutif et décisionnel suivantes :

- 1) fixer le lieu et la date de la Conférence internationale (s'ils n'ont pas été déterminés par la Conférence précédente) et du Conseil des Délégués, et élaborer l'ordre du jour provisoire et le programme de la Conférence ;
- 2) dresser par consensus la liste des observateurs à la Conférence internationale et au Conseil des Délégués ;
- 3) assurer à la Conférence internationale l'audience et la participation les plus larges ;
- 4) s'attacher à favoriser la mise en œuvre des résolutions de la Conférence internationale ;
- 5) encourager l'harmonie dans les actions du Mouvement et, à cette fin, la coordination entre ses composantes ;
- 6) examiner les questions qui concernent le Mouvement dans son ensemble ;
- 7) statuer, entre deux Conférences internationales et sous réserve d'une décision définitive de la Conférence :
 - sur tout différend qui pourrait surgir quant à l'interprétation et à l'application des Statuts et du Règlement ;
 - sur toute question que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) lui soumettraient au sujet de leurs éventuels différends ;
- 8) désigner les récipiendaires et administrer l'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité³ ;
- 9) instituer par consensus les organes subsidiaires *ad hoc* qui l'assisteront dans son travail.

3 Le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité a été créé par le Conseil des Délégués de 1987 à Rio de Janeiro.

B. Principes régissant la composition de la Commission permanente

La Commission permanente comprend neuf membres, à savoir cinq membres de Sociétés nationales différentes élus à titre personnel et quatre représentants du CICR et de la Fédération internationale, conformément aux articles 10.4 et 17 des Statuts du Mouvement et à l'article 21 de son Règlement.

Selon l'article 10.4 des Statuts du Mouvement et l'article 21.1 de son Règlement, la Conférence internationale élit les cinq membres de la Commission permanente en prenant en compte :

- les qualités personnelles des candidats les mieux qualifiés pour s'acquitter des responsabilités de la Commission permanente ; et
- le principe d'une répartition géographique équitable.

Le Mouvement est en outre résolu à promouvoir l'égalité de genre, la diversité et l'égalité des chances au sein de ses instances dirigeantes à tous les niveaux. Aussi, pour soutenir l'instauration d'un juste équilibre entre hommes et femmes, toutes les composantes du Mouvement et tous les États membres qui participent au vote pendant la Conférence internationale pour élire les cinq membres de la Commission permanente visés à l'article 17.1.a) des Statuts du Mouvement sont vivement encouragés et invités à sélectionner au moins deux femmes et deux hommes candidats sur leur bulletin de vote.

De même, le CICR et la Fédération internationale sont instamment invités à assurer un juste équilibre entre hommes et femmes lors de la désignation de leurs représentants respectifs à la Commission permanente conformément à l'article 17.1.b) et c) des Statuts du Mouvement.

C. Critères de sélection des candidats

Conformément à l'article 21 du Règlement du Mouvement, les candidatures à la Commission permanente doivent être remises, avec un curriculum vitæ de chaque candidat, au président du Bureau de la Conférence au plus tard 48 heures avant l'ouverture de la séance au cours de laquelle l'élection doit avoir lieu. Néanmoins, les candidats à l'élection à la Commission permanente sont vivement encouragés à présenter leur candidature au moins 60 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale. Cette soumission anticipée vise à améliorer la procédure de candidature pour ce qui est de la transparence du processus et de la qualité des candidatures, en vue de répondre à des exigences accrues en matière d'éligibilité et d'intégrité. Elle encouragera aussi la diffusion des candidatures 45 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale, au moment de l'envoi des documents de travail officiels.

Les candidatures doivent être présentées dans une des langues de travail de la Conférence internationale.

1. *Appartenance à une Société nationale*

Selon l'article 17.1.a) des Statuts du Mouvement, les candidats participent à l'élection à titre personnel et doivent être membres d'une Société nationale. Leur candidature doit inclure un certificat ou autre document pertinent confirmant leur statut de membre de la Société nationale.

Plusieurs membres d'une même Société nationale peuvent présenter leur candidature à l'élection, mais un seul peut être élu à la Commission permanente.

2. *Déclaration de candidature*

Selon l'article 10.4 des Statuts du Mouvement et l'article 21.1 de son Règlement, les qualités personnelles des candidats doivent être prises en compte tant à l'étape des candidatures qu'à celle de l'élection. Par conséquent, les candidats ainsi que les membres élus doivent pouvoir certifier qu'à aucun moment avant le dépôt de leur candidature, ils n'ont été :

- impliqués dans la commission de violations du droit international humanitaire ou des normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme ;
- condamnés pour une infraction pénale ou pour un comportement ayant donné lieu à une sanction civile, risquant de nuire à la réputation ou au statut du Mouvement ;
- sanctionnés par l'une des composantes du Mouvement pour :
 - violation du Code de conduite d'une des composantes du Mouvement ;
 - comportement ou moralité incompatible avec les sept Principes fondamentaux du Mouvement ;
 - pratiques frauduleuses ou corruption ; ou
 - non-déclaration d'un conflit d'intérêts ;

- sanctionnés pour violation des lois et politiques relatives à l'exploitation et aux abus sexuels, à la discrimination ou au harcèlement ;
- impliqués dans un différend ou une controverse d'importance, à l'intérieur ou à l'extérieur du Mouvement, risquant de nuire à la réputation de celui-ci.

Il convient de noter que les candidats pourront être priés de fournir des informations complémentaires sur tout élément figurant dans leur candidature.

Les membres élus demeurent pleinement responsables vis-à-vis des informations pertinentes qu'ils auraient omis de divulguer et des éléments figurant dans leur candidature. Ils sont tenus de respecter les normes les plus élevées d'intégrité et d'éthique et de préserver l'image, la réputation et les fonctions de la Commission permanente ainsi que du Mouvement.

3. Profil et qualifications des candidats et des membres

Comme indiqué précédemment, conformément à l'article 10.4 des Statuts du Mouvement et à l'article 21.1 de son Règlement, les qualités personnelles des candidats doivent être prises en compte tant à l'étape de sonnes candidatures qu'à celle de l'élection. Les membres de la Commission permanente devraient idéalement posséder les qualités suivantes, regroupées en sept catégories : **leadership, motivation, intégrité, personnalité, connaissances, expérience et disponibilité pour participer aux séances et traiter les affaires de la Commission.**

a) Leadership

Les candidats doivent avoir une vision d'avenir pour le Mouvement et pour l'évolution de son rôle et de son influence au sein de la communauté humanitaire internationale dans son ensemble. Ils doivent avoir la capacité et la volonté d'affronter avec créativité et détermination les défis auxquels le Mouvement est confronté. Ils doivent être à même de motiver les membres de la Commission permanente et d'autres dirigeants du Mouvement et de les encourager à entreprendre des actions constructives et positives pour concrétiser cette vision d'avenir.

b) Motivation

Aucune candidature à la Commission permanente ne doit être présentée pour des raisons d'ambition personnelle, de prestige ou dans l'espoir d'occuper une fonction honorifique au sein du Mouvement. Les candidats doivent être résolus à agir de concert avec les autres membres de la Commission afin de servir, à titre personnel et sans esprit partisan, les seuls intérêts du Mouvement de manière à favoriser la réalisation de sa mission et de ses objectifs humanitaires.

c) Intégrité

Les candidats doivent pouvoir démontrer qu'ils connaissent et respectent les Principes fondamentaux, les Statuts du Mouvement et les normes les plus élevées d'intégrité et d'éthique. Leurs décisions et leurs actions doivent être guidées en tout temps par les Principes fondamentaux. Ils doivent être déterminés à exercer leur mandat à titre personnel et dans le seul intérêt de la Commission permanente et du Mouvement, en se tenant à l'écart de toute influence extérieure ou de tout conflit d'intérêts qui pourrait avoir une incidence sur leurs positions et décisions.

d) Personnalité

Les candidats doivent faire preuve d'indépendance d'esprit, tout en se montrant attentifs et respectueux envers les préoccupations et l'opinion d'autrui. Ils doivent prendre leurs décisions de manière résolue et sans esprit partisan et faire preuve de tolérance dans leur mise en application. Ils doivent avoir le courage de recommander ce qui leur paraît juste, même si ce choix risque d'être impopulaire. Ils doivent se montrer dignes de confiance en s'acquittant de leurs responsabilités et en respectant les délais fixés. Enfin, ils doivent être prêts à travailler dans un esprit de collégialité afin que s'instaurent, au sein de la Commission permanente, des conditions de nature à promouvoir l'unité et l'harmonie entre les composantes du Mouvement.

e) Connaissances

Les candidats doivent bien connaître les Principes fondamentaux ainsi que les dispositions des Conventions de Genève, de leurs Protocoles additionnels et d'autres instruments pertinents de droit international. Ils doivent être suffisamment informés des origines et de l'évolution historique du Mouvement, dont ils doivent connaître et respecter les Statuts, le Règlement et les principales décisions et politiques.

Une bonne compréhension du mode de fonctionnement des différentes composantes du Mouvement – la Fédération internationale et le CICR en particulier – est également requise.

Les candidats doivent comprendre et respecter le but et les fonctions de la Commission permanente ainsi que ses relations avec les différentes composantes et les autres organes statutaires du Mouvement ; le but et les fonctions des composantes du Mouvement ainsi que leurs interactions ; les relations entre le Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève ; et le rôle du Mouvement au sein de la communauté humanitaire internationale dans son ensemble, notamment ses relations avec le système des Nations Unies.

La maîtrise de l'anglais est vivement recommandée pour faciliter la communication entre les membres de la Commission permanente ; la connaissance d'au moins une autre langue officielle du Mouvement est souhaitable.

f) Expérience

Une expérience au sein d'une Société nationale et/ou d'une autre composante du Mouvement est hautement souhaitable, de préférence avec une expérience et une compréhension des processus décisionnels.

Outre une expérience des affaires nationales et internationales ainsi qu'au sein du Mouvement, les candidats doivent posséder une certaine acuité de jugement sur les événements et sur les gens, en particulier dans le contexte de la communauté internationale dans son ensemble. Ils doivent avoir une expérience de travail dans un environnement multiculturel et se montrer intéressés à comprendre et suivre l'évolution, sur le plan socioéconomique et politique, des affaires internationales ayant un impact direct sur les activités du Mouvement.

g) Disponibilité

Les candidats doivent être disponibles pour prendre part aux séances de la Commission permanente et exercer ses attributions. Cela implique notamment de participer à des discussions en personne ou à distance et d'accomplir des tâches spécifiques. Être membre de la Commission permanente exige un engagement important en termes de temps et de déplacements.

Les cinq membres de Sociétés nationales différentes, élus à titre personnel, ne doivent pas être simultanément titulaires d'autres fonctions électives ou de gouvernance au sein de la Fédération internationale, de manière à préserver leur disponibilité ainsi que leur indépendance de jugement au cas où un différend entre le CICR et la Fédération serait porté à l'attention de la Commission permanente.

Les membres ne doivent pas occuper activement un poste de haut niveau au sein d'un gouvernement, d'un organe législatif ou de toute autre organisation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, de ternir l'image du Mouvement ou d'être incompatible avec les Principes fondamentaux.

4. Limitation des mandats

Les membres élus de la Commission permanente sont encouragés à ne pas se représenter à une élection s'ils ont déjà effectué deux mandats de quatre ans.

1.1.6 RÉSOLUTION 5

POLITIQUE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE RELATIVE AUX RÉPONSES À APPORTER AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

Le Conseil des Délégués,

rappelant et réaffirmant la profonde préoccupation exprimée par le Conseil des Délégués de 2017 face aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui résultent des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris ceux qui surviennent dans le contexte de la migration, ou qui résultent d'autres situations, comme la marginalisation, l'isolement et l'extrême pauvreté, et *rappelant* la nécessité urgente et continue d'intensifier les efforts déployés pour répondre aux besoins dans ce domaine, ainsi que l'important travail complémentaire accompli par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) à cet égard,

rappelant que, dans la réalisation de leurs tâches, les volontaires et les membres du personnel du Mouvement sont souvent atteints dans leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, et *réitérant* la demande adressée par le Conseil des Délégués de 2017 aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de répondre aux besoins des volontaires et des membres du personnel en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

reconnaissant le lien entre la consommation de substances et les comportements de dépendance, d'une part, et la santé mentale et le bien-être psychosocial, d'autre part, et *rappelant* les engagements pris par le Mouvement de lutter contre la consommation nocive de substances et les comportements de dépendance, dont la résolution 29 intitulée « Lutter contre la toxicomanie » de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

rappelant la demande du Conseil des Délégués de 2017 que soit formulée une Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, qui prenne appui sur des approches communes et contribue à l'harmonisation des différentes réponses du Mouvement, et *reconnaissant* que cette politique contribuera à renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

1. *adopte* la Politique du Mouvement proposée relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et *demande* à toutes les composantes du Mouvement de mettre en œuvre cette Politique et de la transposer dans les efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ou pour aider d'autres composantes du Mouvement qui s'y emploient ;
2. *réitère* l'appel du Conseil de Délégués de 2017 à augmenter les ressources allouées à la prise en charge de ce problème humanitaire, en vue de renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et *appelle* toutes les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à garantir un « soutien psychosocial de base » tel que défini dans le Cadre du Mouvement pour la santé mentale et le soutien psychosocial, à renforcer leurs capacités de fournir des services aux autres niveaux du Cadre et à mener des activités d'évaluation, d'aiguillage et de plaidoyer concernant l'ensemble des réponses aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial présentées dans le Cadre ;
3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement, de documenter les progrès réalisés, dont les enseignements tirés et les défis relevés, et de faire rapport au Conseil des Délégués de 2021.

POLITIQUE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE RELATIVE AUX RÉPONSES À APPORTER AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL

A. INTRODUCTION

La Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial fait référence à l'action menée par les composantes du Mouvement dans tous les contextes. Elle présente huit déclarations de principes pour définir les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées, y compris les volontaires et les membres du personnel, et y répondre.

Au Conseil des Délégués de 2017, le Mouvement a adopté une résolution, intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial », qui reconnaissait l'urgente nécessité de renforcer la réponse collective du Mouvement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et demandait que soit formulée une « Politique du Mouvement relative à la réponse à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ».

La présente Politique s'applique aux trois composantes du Mouvement – les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – dans leurs activités liées à la santé mentale et au soutien psychosocial. Elle reconnaît la diversité des activités complémentaires qu'elles mènent dans tous les contextes, en fonction de leurs mandats différents. Elle vise à fournir un cadre qui aidera les trois composantes du Mouvement à garantir la qualité des réponses qui sont apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Cette politique comprend :

- une vue d'ensemble des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;
- la réponse et l'approche du Mouvement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ; et
- huit déclarations de principes et orientations connexes.

Cette politique est conforme aux engagements, aux politiques et aux résolutions pertinents du Mouvement, sur lesquels elle prend appui. Elle est éclairée par les normes professionnelles, les lignes directrices et les cadres mondiaux pertinents⁴.

Elle remplace la Politique de la Fédération internationale relative au soutien psychologique (2003). Le Conseil des Délégués la révisera en 2027.

Comprendre les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial s'inscrivent dans un continuum, qui va de la santé mentale positive aux troubles mentaux chroniques et plus gravement invalidants, en passant par des formes légères et temporaires de détresse. Il est capital de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour assurer la survie et le fonctionnement quotidien des personnes et pour que celles-ci jouissent de leurs droits fondamentaux ainsi que de l'accès à la protection et à l'assistance. La réponse à ces besoins est essentielle à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable. La santé mentale est un bien commun mondial qui contribue à l'avènement de sociétés en bonne santé dans tous les pays, indépendamment de leur statut socioéconomique.

Bien que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne soient pas toujours visibles, ils sont néanmoins réels et urgents et, dans certains cas, ils mettent la vie en danger. Les troubles mentaux font partie des principales causes des problèmes de santé et des situations de handicap dans le monde. Pourtant, près des deux tiers des personnes ayant des besoins connus en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne sollicitent jamais de l'aide, en raison de la stigmatisation qui leur est associée et du manque d'accès aux soins et aux traitements. En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a estimé que plus de 80 % des personnes atteintes de troubles mentaux n'avaient pas accès à des soins de santé mentale de qualité et abordables. Dans le même temps, chaque année, 800 000 personnes se donnent la mort, le suicide étant la deuxième cause de mortalité chez les jeunes.

4 En particulier : Comité permanent interorganisations (2007), *Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial*, IASC, Genève ; Comité international de la Croix-Rouge (2018), *Guide pour les activités de santé mentale et de soutien psychosocial*, CICR, Genève ; Organisation mondiale de la Santé (2013), *Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020*, OMS, Genève ; Résolution 29 intitulée « Lutter contre la toxicomanie » de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève (1986).

Les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ont des répercussions à long terme immenses sur la santé mentale et le bien-être psychosocial. Les taux de troubles mentaux augmentent considérablement après une situation d'urgence, en particulier dans les situations de conflit armé. Les difficultés psychosociales augmentent également quand, par exemple, les personnes sont séparées de leurs proches ou perdent des membres de leur famille ou des amis, les conditions de vie deviennent très précaires, ou les personnes sont exposées à la violence et ne peuvent pas avoir accès à l'assistance. Les situations d'urgence grèvent, voire détruisent, les ressources des communautés et des familles, affaiblissent les stratégies d'adaptation des personnes et disloquent les liens sociaux sur lesquels celles-ci s'appuient normalement. Les conséquences humaines, sociales et économiques sont lourdes et durables, et touchent des communautés et des sociétés entières.

La majorité des personnes font preuve de résilience et sont capables de gérer leur détresse si elles peuvent activer leurs stratégies personnelles d'adaptation et ont accès à des services de base et à des ressources externes telles que le soutien de leur famille, de leurs amis et de leur communauté. L'accès rapide à des services de santé mentale et de soutien psychosocial appropriés contribue à éviter que la détresse n'évolue vers des troubles plus sévères. Les enfants sont exposés à des risques particulièrement importants si leurs besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne sont pas satisfaits à un stade précoce. Les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et/ou chroniques peuvent voir leur état se détériorer dans certains contextes et ont besoin d'une aide supplémentaire. Toutefois, les services locaux de santé mentale et de soutien psychosocial sont surchargés dans tous les contextes, ou sont inexistantes. Même quand des services et un soutien sont disponibles, l'accès peut y être extrêmement difficile en raison de l'endroit où ils sont situés, du coût, de problèmes de sécurité, du manque de connaissance et de la stigmatisation associée à la santé mentale.

La réponse et l'approche du Mouvement

Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial est un aspect central de la mission du Mouvement, qui est de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés, y compris les volontaires et les membres du personnel à l'œuvre dans tous les contextes. Le Mouvement mène des activités de diplomatie humanitaire afin de veiller à ce que les États et les autres acteurs répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et participe à l'élaboration de normes et de pratiques internationales pour garantir la qualité des soins dans les circonstances très difficiles.

Les États ont la responsabilité première de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes sur leur territoire. Les composantes du Mouvement jouent des rôles complémentaires et de soutien importants, le rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales en faisant partie.

Termes clés et leur définition

Les termes ci-après sont définis en lien avec leur utilisation dans la présente politique et, plus largement, dans tout le Mouvement.

Qu'entend-on par « santé mentale et soutien psychosocial » ?

L'expression « santé mentale et soutien psychosocial » décrit tout type de soutien endogène ou exogène visant à protéger ou promouvoir le bien-être psychosocial et/ou à traiter des troubles mentaux⁵.

Qu'est-ce que la « santé mentale » ?

La santé mentale est définie par l'Organisation mondiale de la Santé comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire

face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté.

Qu'entend-on par « psychosocial » ?

Le terme « psychosocial » renvoie au lien qui relie une personne (c'est-à-dire ses réactions, ses sentiments et ses processus internes, émotionnels et de raisonnement) à son environnement, son entourage direct, sa communauté et/ou sa culture (c'est-à-dire le contexte social dans lequel elle évolue).

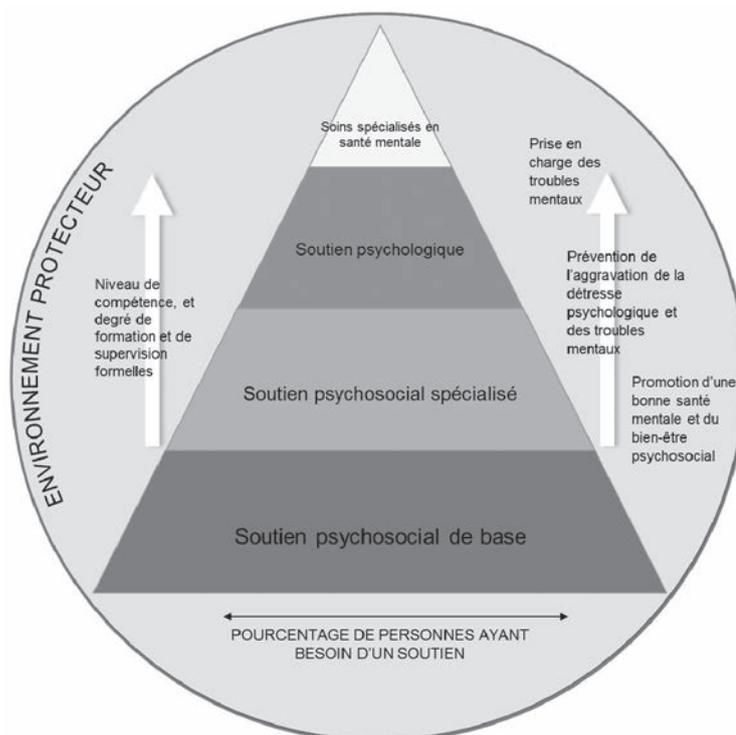
Qu'est-ce que le « soutien psychosocial » ?

Le soutien psychosocial fait référence aux actions relatives aux besoins sociaux et psychologiques des personnes, des familles et des communautés.

⁵ Adapté de Comité permanent interorganisations (2007), *Directives concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence*, IASC, Genève, p. 1.

Le cadre du Mouvement pour la santé mentale et le soutien psychosocial

Chaque composante du Mouvement répond aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial conformément à son rôle et à son mandat. Le modèle pyramidal ci-dessous représente le cadre des services de santé mentale et de soutien psychosocial qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des personnes, des familles et des communautés dans tous les contextes. Il est essentiel, pour organiser les activités de santé mentale et de soutien psychosocial, d'établir un système pyramidal de soutien complémentaire qui répond aux besoins des différents groupes. Cette approche pyramidale ne signifie pas que toutes les composantes du Mouvement doivent fournir des services à tous les niveaux. Néanmoins, les composantes du Mouvement sont censées évaluer les besoins, orienter les personnes vers les services adéquats et mener des activités de plaidoyer concernant l'ensemble des réponses aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial présentées dans le modèle, du soutien psychosocial de base aux soins spécialisés en santé mentale.



Les soins spécialisés en santé mentale – l'étage supérieur de la pyramide – englobent les soins et le traitement cliniques spécialisés pour les personnes présentant des troubles mentaux chroniques et celles qui souffrent d'une détresse sévère telle et pendant une durée telle qu'elles rencontrent des difficultés dans leur fonctionnement quotidien. Des exemples en sont les centres médicaux pour les personnes qui ont survécu à la torture et les approches alternatives à la pharmacothérapie. Les services sont fournis au sein des systèmes nationaux de santé et de protection sociale et dans les centres de détention.

Le soutien psychologique – le troisième étage de la pyramide – comprend les activités de prévention et de traitement destinées aux personnes et aux familles qui présentent des symptômes de détresse psychologique plus complexes et aux personnes qui risquent de développer des troubles mentaux. Des exemples en sont les interventions psychologiques de base, telles que le conseil ou la psychothérapie, qui sont généralement assurés dans des établissements de santé et accompagnés d'activités de sensibilisation, ou dans des structures communautaires, quand cette approche est culturellement acceptable.

Le soutien psychosocial spécialisé – le deuxième étage de la pyramide – comprend la promotion de la santé mentale positive et du bien-être psychosocial, ainsi que des activités de prévention axées sur les groupes, les familles et les personnes à risque. Des exemples en sont le soutien par les pairs et les activités de groupe. Le soutien psychosocial spécialisé peut être fourni par des membres du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge formés et supervisés et/ou par des membres formés de la communauté.

Le soutien psychosocial de base – le premier étage de la pyramide – promeut la santé mentale positive et le bien-être psychosocial, la résilience, l'interaction sociale et les activités de cohésion sociale au sein des communautés. Les activités menées à ce niveau sont souvent intégrées dans les secteurs de la santé, de la protection et de l'éducation et devraient être accessibles à 100 % de la population touchée. Des exemples en sont les premiers secours psychologiques et les activités récréatives. Le soutien psychosocial de base peut être fourni par des membres du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge formés et/ou des membres formés de la communauté.

B. DÉCLARATIONS DE PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Huit déclarations de principes guident l'action du Mouvement en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont la responsabilité de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en adéquation avec :

- leur mandat et leur rôle ;
- les besoins et les lacunes mis en évidence dans les contextes dans lesquels ils mènent leur action ;
- leurs ressources, leurs capacités et leurs compétences techniques.

1. Garantir un accès impartial aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, et mettre l'accent sur la prévention et sur une action rapide

Le Mouvement répond en tout temps aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sur la base des Principes fondamentaux et conformément à ces Principes.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que toutes les activités et toutes les décisions du Mouvement visant à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial soient fondées sur les évaluations des différents besoins des personnes, de la vulnérabilité à des conséquences données, des facteurs de risques et des obstacles à l'assistance, soient adaptées au contexte et aux spécificités culturelles, et reflètent les principes d'humanité et d'impartialité, qui incluent la non-discrimination ;
- garantir un accès rapide aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier des populations touchées par une situation d'urgence. Nous nous attacherons à éviter que les personnes, les familles et les communautés vivent une détresse plus grande et des difficultés de fonctionnement et d'adaptation ;
- reconnaître et souligner l'importance de la détection et de la prévention précoces des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial se produisant dans l'enfance. Nous adapterons les approches de la promotion, de la prévention et du traitement, de la grossesse à l'enfance, jusqu'à l'adolescence ;
- tenir compte de facteurs tels que l'âge, le genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses, les facteurs socioéconomiques, l'état de santé, le statut juridique et l'appartenance à un groupe minoritaire, l'expérience de la privation de liberté, de la séparation de la famille, de la détention et de l'exposition à la violence, dont la violence sexuelle et sexiste. De multiples facteurs individuels tels que ceux qui viennent d'être mentionnés peuvent se conjuguer pour accroître la vulnérabilité à une mauvaise santé mentale et avoir des répercussions sur la vie quotidienne. Nous veillerons à ce qu'une évaluation de ces facteurs soit incorporée dans les programmes ;
- reconnaître le lien qui existe entre la consommation de substances, la santé mentale et le bien-être psychosocial et définir des mesures permettant de cibler la consommation nocive de substances parallèlement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;
- définir les moyens d'identifier les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et de garantir l'accès à ces personnes. Nous plaiderons pour un accès effectif des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux services appropriés ;
- montrer que la santé mentale est tout aussi importante que la santé physique.

2. Assurer un appui et des soins complets et intégrés aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial varient considérablement et sont associés à de nombreux facteurs différents. Une approche pyramidale complète est donc recommandée en ce qui concerne la promotion de la santé mentale et du bien-être psychosocial. Elle comprend l'apport d'un soutien psychosocial de base, d'un soutien psychosocial spécialisé, d'un soutien psychologique et de soins spécialisés en santé mentale.

Nous nous emploierons ainsi à :

- veiller à ce qu'une réponse soit apportée dans la dignité et de manière appropriée aux différents besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous fournirons des informations pertinentes et orienterons les personnes vers les services disponibles, au besoin ;
- plaider auprès des autorités publiques ou des autres acteurs concernés en faveur d'un appui approprié en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et de l'accès effectif des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux services existants ; et plaider pour le recours à des interprètes qualifiés dans les contextes où les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne parlent pas la langue locale ;
- évaluer les différents types de besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (du soutien psychosocial de base aux soins spécialisés en santé mentale) et recenser les services et les compétences techniques disponibles, dont ceux des composantes du Mouvement. Nous intégrerons les besoins, les capacités et les priorités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans toutes les évaluations des besoins ;
- intégrer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans tous les services et tous les programmes en cours, en particulier de protection, de santé physique, de nutrition, de logement, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, d'alimentation, de moyens de subsistance, d'éducation, de diffusion de l'information et de soutien aux familles séparées et aux familles des disparus, en fonction du mandat et du rôle des différentes composantes du Mouvement.

3. Promouvoir la résilience, la diversité et la participation des personnes à toutes les activités de santé mentale et de soutien psychosocial

La participation des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial aux activités renforce la mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard, réduit les risques de leur nuire et garantit que le soutien apporté est adapté au contexte et aux spécificités culturelles.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir la participation pleine et entière, égale et constructive des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, de leurs familles / leurs aidants et des membres des communautés aux processus décisionnels. Nous respecterons les priorités des personnes concernant leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables à la discrimination, à l'exclusion et à la violence ;
- garantir que tous les services de santé mentale et de soutien psychosocial tiennent compte de la culture, de la langue, des convictions religieuses ou spirituelles, des coutumes, des attitudes et des comportements des personnes, des familles et des communautés touchées. Nous veillerons à ce que le personnel et les volontaires possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour tenir pleinement compte de ces aspects ;
- offrir aux personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'à leurs familles / leurs aidants, la possibilité de donner leur avis et une plateforme qui leur permette de s'exprimer en toute dignité. Il est capital d'entendre les points de vue des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, dont les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et/ou chroniques, ainsi que de leurs familles / leurs aidants. Les personnes qui ont une expérience vécue devraient apporter leur éclairage aux interventions liées à la santé mentale et au soutien psychosocial.

4. Garantir la protection de la sécurité, de la dignité et des droits

Le fait de ne pas garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes peut causer de graves problèmes psychosociaux et de santé mentale et accroître les vulnérabilités existantes. Les activités de protection peuvent aider les composantes du Mouvement à prévenir ou à limiter l'exposition aux risques et à veiller à ce que les services ne nuisent pas.

Nous nous emploierons ainsi à :

- promouvoir la mise en œuvre et le respect des cadres juridiques internationaux et nationaux, dont le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'Homme et le droit

des réfugiés, ces cadres jouant un rôle utile dans la prévention, la réduction et la satisfaction des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il est capital d'identifier et d'éliminer les risques et les menaces spécifiques qui pèsent sur les personnes ayant des besoins importants et/ou chroniques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et d'y réagir ;

- prendre des mesures pour prévenir et réduire les risques d'atteintes à la santé mentale et de détresse psychosociale, et l'étendue de celles-ci, en atténuant autant que possible les menaces et la vulnérabilité à ces menaces, dans le respect du mandat et du rôle des différentes composantes du Mouvement.

5. Lutter contre la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination

Souvent, les personnes qui ont des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont victimes de stigmatisation et de discrimination, qui peuvent parfois s'accompagner de conséquences graves pour leur sécurité, leur santé et leur dignité, entraîner leur exclusion de la société, et les empêcher d'accéder à une aide et une protection. En luttant contre la stigmatisation et la marginalisation, nous contribuerons à éviter que leur situation ne s'aggrave et à promouvoir la dignité, l'inclusion et la non-discrimination.

Nous nous emploierons ainsi à :

- mettre l'accent sur les aspects positifs de la santé mentale et du bien-être psychosocial des personnes, des familles et des communautés, au moyen d'activités de prévention et de promotion de la santé mentale, plutôt que d'adopter une approche axée sur la déficience et sur la maladie ;
- agir par la voie des mécanismes de soutien existants que les personnes, les familles et les communautés reconnaissent et auxquels elles font confiance et peuvent accéder ;
- intégrer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans d'autres structures et programmes pertinents pour réduire la stigmatisation liée à l'accès à la santé mentale et au soutien psychosocial ;
- fournir des informations opportunes, exactes et pertinentes sur la santé mentale et le soutien psychosocial, qui soient adaptées aux groupes spécifiques visés. Des méthodes de communication adéquates (y compris les réseaux sociaux) seront choisies en fonction du contexte et du public. Les messages sur la santé mentale et le bien-être psychosocial devraient viser à influencer de façon positive les attitudes et les comportements à l'égard des personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et ne pas accroître les risques d'isolement et de stigmatisation.

6. Contribuer à la mise au point d'interventions fondées sur des normes et des pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial internationalement reconnues et étayées par des données probantes, et les mettre en œuvre

Les activités menées dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial touchant souvent des questions extrêmement sensibles, une action bien intentionnée mais mal pensée peut nuire aux personnes. En favorisant et en adoptant des approches fondées sur des données probantes dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial et en veillant à ce que l'ensemble du personnel et des volontaires actifs dans ce domaine soient formés régulièrement, supervisés et dotés des compétences nécessaires, nous contribuerons à réduire les risques de nuire aux personnes et à garantir leur dignité ainsi que la qualité des services fournis.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que toutes les personnes qui jouent un rôle dans les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ainsi que dans les activités de préparation et de soutien connexes respectent les normes en matière de soins, les directives éthiques et professionnelles et les codes de conduite. Le personnel et les volontaires sauront connaître leurs limites et quand demander de l'aide ;
- garantir la formation, la supervision et le suivi continu de l'ensemble du personnel et des volontaires, afin d'éviter toute pratique néfaste dans le cadre des réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La formation et les programmes pertinents devraient doter le personnel et les volontaires des compétences et des connaissances dont ils ont besoin pour remplir leur rôle ;

- mettre en œuvre des interventions fondées sur les normes et les pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial internationalement reconnues et étayées par des données probantes. Nous assurerons régulièrement un suivi et une évaluation des programmes pour garantir la qualité des soins ;
- contribuer, dans la mesure du possible, à la collecte de données, à la recherche et à l'innovation sur les besoins et les pratiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en respectant les règles d'éthique.

7. Protéger la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires

Souvent, le personnel et les volontaires sont atteints dans leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, car ils travaillent dans des environnements difficiles et stressants et sont exposés à des expériences extrêmement traumatisantes en raison de la nature des activités liées à la santé mentale et au bien-être psychosocial. Le Mouvement exerce son devoir de protection et, ce faisant, non seulement nous améliorons la sécurité, la santé et le bien-être du personnel et des volontaires, mais aussi nous assurons la qualité des services que nous fournissons.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que le personnel et les volontaires sont dotés des connaissances et des compétences requises en soutien psychologique pour faire face aux situations stressantes, et qu'ils sont capables de préserver leur bien-être et, si nécessaire, de demander de l'aide ;
- former et aider les responsables à limiter les facteurs de stress auxquels sont exposés le personnel et les volontaires dans le cadre de leur travail ;
- garantir que le personnel et les volontaires sont dotés des compétences requises pour soutenir les personnes ayant des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous intégrerons un volet santé mentale et soutien psychosocial dans leur formation de base ;
- garantir que le personnel, les volontaires et les établissements fournissant des services de santé mentale et de soutien psychosocial sont protégés en toutes circonstances, y compris dans les situations de conflit armé, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence ;
- garantir la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial supplémentaires et spécifiques aux personnes et aux équipes qui sont exposées à des événements traumatisants du fait de la nature de leur travail ;

8. Renforcer les capacités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Les ressources humaines sont l'atout le plus précieux des services de santé mentale et de soutien psychosocial. Ces services s'appuient sur les capacités, les compétences et la motivation du personnel et des volontaires. Le Mouvement contribuera à mettre en place des systèmes durables dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial en renforçant ses capacités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et en nouant des partenariats avec les autorités publiques et d'autres parties prenantes.

Nous nous emploierons ainsi à :

- garantir que le personnel et les volontaires qui répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial bénéficient d'une formation, d'un suivi et d'un encadrement continu et qu'ils sont soutenus et supervisés par des professionnels de la santé mentale et du soutien psychosocial ;
- plaider en faveur de la mise en place de formations professionnelles et de leur élargissement, ainsi que de l'offre de possibilités de formation au personnel et aux volontaires actifs dans des contextes dans lesquels les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont limités, voire inexistantes (par exemple dans les environnements pauvres en ressources).

1.1.7 RÉSOLUTION 6

RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX : STRATÉGIE 2020-2025 POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

vivement préoccupé par les souffrances qu'endurent les personnes qui ont perdu la trace, sont sans nouvelles ou ont été séparées d'un proche par suite d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une autre situation d'urgence, ou encore dans le contexte de la migration,

soulignant à quel point il est important de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent, *insistant* à cet égard sur le droit qu'ont les familles de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches, comme le prévoit le droit international humanitaire (DIH), *rappelant* les autres obligations internationales applicables, le cas échéant, et *considérant* le rôle important des États dans ce domaine,

soulignant également combien il est important de rétablir le contact entre les membres des familles dispersées, et *rappelant* les autres obligations pertinentes, notamment l'obligation faite par le DIH, tel qu'applicable, de faciliter dans toute la mesure possible le regroupement des familles dispersées par suite d'un conflit armé et de permettre l'échange de nouvelles familiales,

rappelant les mandats respectifs des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), fondés sur les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, sur les Statuts du Mouvement et sur les résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le rôle dévolu à l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le rôle d'auxiliaire joué par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), en vertu duquel elles apportent un soutien aux pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire,

rappelant également la Stratégie de rétablissement des liens familiaux 2008-2018 adoptée par le Conseil des Délégués de 2007 dans sa résolution 4, *prenant note avec satisfaction* des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, tout en *reconnaissant* qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité du Réseau des liens familiaux à venir en aide aux personnes qui sont sans nouvelles ou ont été séparées d'un membre de leur famille, et en *ayant conscience* que la fourniture des services de rétablissement des liens familiaux (RLF) doit s'inscrire dans le cadre plus large des activités de protection menées par le Mouvement,

rappelant en outre la résolution sur le RLF adoptée par le Conseil des Délégués de 2017 et le document de référence correspondant, dans lequel étaient présentées les grandes orientations provisoires du projet de nouvelle stratégie de RLF, *se félicitant* des efforts et de l'engagement du CICR et du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF dans l'élaboration de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et *rappelant* la Stratégie mondiale relative à la migration adoptée en 2017 par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale),

1. *adopte* la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (annexée à la présente résolution) ;
2. *demande* à toutes les Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale :
 - a) de faire connaître et faire comprendre cette Stratégie à tous les niveaux de leur organisation,
 - b) de mettre en œuvre les mesures décrites dans cette Stratégie dans le cadre de leurs stratégies et plans organisationnels aux échelons national, régional et international, et
 - c) d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures ;
3. *encourage* le CICR et la Fédération internationale à développer davantage leur coopération dans le but de soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales pour mettre en œuvre la Stratégie, et *encourage* les Sociétés nationales à établir des partenariats afin de se soutenir mutuellement pour renforcer leurs capacités en matière de RLF ;
4. *demande* aux composantes du Mouvement d'attirer l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Stratégie de RLF 2020-2025, dans le but notamment d'encourager les États membres de la Conférence à soutenir les activités de RLF menées par le

Mouvement ainsi que les efforts qu'il consacre aux aspects liés au respect de la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles ;

5. *invite* le CICR à continuer de présider le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF aux fins de soutenir et de suivre la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 ;
6. *salue* les travaux menés par le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF, *encourage* ce Groupe à continuer de soutenir l'application dudit Code de conduite, et *demande* aux composantes du Mouvement de mettre à disposition des compétences et des ressources pour ce processus, notamment des ressources dédiées pour aider les Sociétés nationales à appliquer le Code ;
7. *se félicite* de la mise en place de la Plateforme de haut niveau sur le RLF, et *demande* à cette Plateforme de continuer à travailler sur des questions cruciales pour l'avenir des services de RLF, de piloter la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 et d'encourager d'autres dirigeants du Mouvement à la promouvoir ;
8. *accueille favorablement* la proposition de créer une médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du RLF, et *invite* la Plateforme de haut niveau sur le RLF à élaborer, en consultation avec toutes les composantes du Mouvement, un règlement et des conditions pour l'attribution de ladite médaille et à les soumettre au Conseil des Délégués de 2021 pour adoption, conjointement avec les candidatures pour la remise de la première médaille ;
9. *invite* les composantes du Mouvement à faire rapport au Conseil des Délégués de 2023 sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 et du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF.

STRATÉGIE 2020-2025 DE RÉTABLISSEMENT DES LIENS FAMILIAUX POUR LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Document établi par l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, conjointement avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (septembre 2019, original : anglais).

Introduction

C'est aux pouvoirs publics qu'il incombe au premier chef de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues⁶ et d'aider les membres des familles dispersées à rétablir le contact. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a cependant un rôle déterminant à jouer à cet égard. Le rétablissement des liens familiaux (RLF) est à l'origine du Mouvement et au cœur des activités de ses composantes. Le RLF est l'incarnation du principe d'humanité, et c'est dans ce domaine que le caractère unique du réseau mondial du Mouvement démontre toute son importance. Chaque année, des centaines de milliers de personnes bénéficient des services de RLF du Mouvement.

Le Réseau des liens familiaux se compose de l'Agence centrale de recherches (ACR), des unités de RLF des délégations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des services de recherches/RLF des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales). Le RLF ne peut être efficace que si le Réseau des liens familiaux peut compter sur chacun de ses membres. Toutes les composantes du Mouvement – le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) – partagent la responsabilité de maintenir et de renforcer ce réseau et les

6 Bien que cette notion ne soit pas définie en droit international, le CICR entend par « personne portée disparue » une personne dont la famille est sans nouvelles et/ou qui, selon des informations fiables, a disparu par suite d'un conflit armé – international ou non international – ou d'une autre situation de violence, ou de toute autre situation pouvant requérir l'intervention d'une institution neutre et indépendante (définition inspirée de celle figurant dans *Les personnes disparues – Guide à l'usage des parlementaires*, CICR/UIP, Genève, 2009, disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/publication/1117-les-personnes-disparues-guide-lusage-des-parlementaires>). Cela englobe les personnes disparues à la suite de catastrophes et dans le contexte de la migration. Il n'y a pas d'élément temporel ni de présomption de décès dans la définition que donne le CICR d'une personne portée disparue. Il considère donc qu'une personne est portée disparue dès l'instant où sa famille en a signalé la disparition ; autrement dit, il n'est pas nécessaire de laisser s'écouler une « période d'attente » avant de considérer qu'une personne est portée disparue. À l'opposé, une personne n'est plus considérée comme portée disparue dès lors que sa famille a reçu des informations suffisamment fiables et crédibles concernant son sort et le lieu où elle se trouve (« The Missing », *International Review of the Red Cross*, Vol. 9, No. 905, 2017, p. 536-537 [traduction CICR]).

services qu'il fournit. C'est dans cette optique que le Mouvement avait adopté, au Conseil des Délégués de 2007, la première Stratégie de RLF pour le Mouvement (Stratégie de RLF 2008-2018⁷). La nouvelle stratégie élaborée pour 2020-2025⁸ s'inspire de ce document initial et s'inscrit dans son prolongement, en s'attachant à faire en sorte que les services de RLF soient à la hauteur des objectifs visés et en tenant compte non seulement des nouveaux défis importants qui se présentent aujourd'hui mais aussi des problèmes complexes qui se poseront demain.

PARTIE I : STRATÉGIE DE RLF

1. Vision d'avenir

- Toute personne peut maintenir des liens avec ses proches et est protégée contre la séparation et les disparitions.
- Toute personne peut accéder aux services de RLF et interagir avec le Réseau des liens familiaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, où qu'elle se trouve.
- Toutes les personnes qui sont sans nouvelles d'un proche reçoivent aussi rapidement que possible des réponses sur son sort et le lieu où il se trouve.
- Pendant tout le temps que durent les recherches et la séparation, les familles des personnes disparues et les familles dispersées reçoivent le soutien du Mouvement, qui s'efforce de préserver leur dignité et leur bien-être et, dans la mesure du possible, de rétablir l'unité familiale.

2. Mission du Mouvement en matière de RLF

Chaque fois que des personnes risquent d'être séparées de leurs proches ou de disparaître, se retrouvent séparées de leur famille ou sont sans nouvelles d'un proche du fait d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'autres situations d'urgence, ou encore dans le contexte de la migration, le Mouvement intervient de façon efficiente et efficace en mobilisant ses propres ressources et les autorités pour, selon les cas, prévenir les séparations et les disparitions, maintenir ou rétablir les liens familiaux et l'unité familiale, faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent, et aider les familles des disparus selon leurs besoins.

3. Portée des services de RLF

Nos services de RLF couvrent une vaste gamme d'activités, allant de la prévention des séparations familiales et des disparitions au soutien apporté aux familles pendant les recherches et le processus de regroupement, en passant par le maintien et le rétablissement des liens familiaux, la recherche des personnes disparues et la fourniture d'informations aux familles.

Nous offrons des services de RLF dans les situations de conflit armé, de catastrophe et autres situations d'urgence appelant une action humanitaire ainsi que dans le contexte de la migration.

4. Principes d'action et approche en matière de RLF

1. Nous plaçons les êtres humains au centre de nos services, qui sont conçus et fournis en association avec les personnes touchées, et nous assurons un suivi personnalisé sur la durée.
2. Nous veillons à assurer la protection des données à caractère personnel et à respecter strictement les Principes fondamentaux et la mission du Mouvement afin que les gens puissent avoir entièrement confiance dans nos services.
3. Nous nous attachons à fournir systématiquement tout l'éventail des services de RLF aux migrants, y compris aux réfugiés et aux demandeurs d'asile⁹, quel que soit leur statut juridique, tout au long de leur parcours migratoire, des pays de départ à ceux de destination en passant par les pays de transit.

7 En 2017, le Conseil des Délégués a adopté une résolution sur le RLF prolongeant la durée de la Stratégie de RLF 2008-2018 jusqu'à l'adoption de la nouvelle stratégie par le Conseil des Délégués de 2019.

8 Vu la rapidité à laquelle l'environnement évolue, il a été jugé préférable de définir une période de réalisation de six ans plutôt que de onze pour la présente Stratégie de RLF.

9 Le Mouvement a opté pour une description large du terme « migrants », qui englobe toute personne qui quitte ou fuit son lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs dans l'espoir d'y trouver des perspectives d'avenir meilleures ou plus sûres. Cette description recouvre notamment les travailleurs migrants, les migrants apatrides et les migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière, ainsi que les réfugiés et les demandeurs d'asile, sans préjudice du fait qu'ils constituent une catégorie spéciale au regard du droit international (Fédération internationale, Politique relative à la migration, 2009, disponible à l'adresse : https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/07/migration-policy_nov_2009_FR.pdf).

4. Nous agissons sur la base des besoins recensés dans le cadre de nos évaluations, en donnant la priorité aux groupes et aux individus les plus vulnérables, tels que les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, les détenus, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins de protection spécifiques, notamment les victimes de la traite, de la torture, de violences ou d'autres situations traumatiques.
5. Nous intégrons les services de RLF dans l'action multidisciplinaire mise en œuvre pour répondre aux besoins des familles des personnes disparues et des familles dispersées, qui peut comprendre des activités de santé mentale et de soutien psychosocial ainsi qu'une assistance juridique, administrative et socio-économique. Il s'agit d'un processus à long terme qui demande un engagement sur la durée, à la fois politique et financier, de toutes les parties prenantes.
6. Nous fonctionnons comme un réseau tout à la fois mondial et ancré dans les réalités locales et nous investissons dans le renforcement de nos capacités d'action, de la coopération régionale et suprarégionale et de la cohérence des activités du Mouvement.
7. Nous nous attachons à maintenir, malgré l'utilisation et l'importance croissantes de la technologie et de la connectivité, les contacts personnels et les recherches personnalisées comme l'une des forces essentielles de nos services de RLF.
8. Nous investissons dans la recherche, l'analyse et le développement continu de technologies modernes pour l'ensemble du Réseau. Nous nous intéressons de près aux moyens et outils qu'offrent les technologies numériques, en tirons parti et les intégrons à nos services de RLF.
9. Nous mobilisons tous les acteurs et parties prenantes dont l'approche est fondée sur des principes et qui peuvent contribuer aux services de RLF sans compromettre la sécurité des personnes concernées, ni l'identité et les Principes fondamentaux du Mouvement, et nous nouons des partenariats avec eux.
10. Nous maintenons notre indépendance vis-à-vis des États, des parties aux conflits et autres parties prenantes et refusons d'être instrumentalisés.

5. L'environnement externe

Ce chapitre fait le point sur les défis nouveaux, émergents et changeants qui ont influencé notre manière de fournir des services de RLF dans le monde depuis la précédente Stratégie de RLF 2008-2018.

Les personnes portées disparues et leurs familles

Le fait d'être sans nouvelles d'un être cher et de ne pas savoir où il se trouve est source d'immenses souffrances et peut être extrêmement difficile à supporter. Pour un parent, un enfant, un frère, une sœur, une épouse ou un mari, savoir ce qu'il est advenu d'un proche peut être même plus important que de disposer d'eau, de nourriture ou d'un abri. Les membres des familles de personnes disparues n'auront de cesse de chercher à obtenir des informations sur leur sort. Ils investiront toutes leurs ressources dans cette quête de réponses, allant parfois jusqu'à mettre en danger leur propre vie ou celle d'autres membres de leur famille.

De nombreuses personnes disparaissent dans le cadre de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence, ainsi que dans le contexte de la migration, avec pour résultat de graves conséquences humanitaires à long terme. Les disparitions dans les situations de conflit et de violence causent non seulement des souffrances incommensurables aux familles et aux communautés touchées, mais peuvent aussi entraver le processus de retour à la paix.

Le problème des disparus a acquis une dimension véritablement planétaire dans le cadre de la migration. Des milliers de personnes disparaissent chaque année sur les routes migratoires du monde entier, et la grande majorité des corps retrouvés le long de ces parcours restent non identifiés. Pour pouvoir mieux faire face à ces défis et apporter des réponses aux familles des migrants portés disparus, il est nécessaire de coordonner les efforts et d'harmoniser les pratiques d'un large éventail d'acteurs à travers plusieurs pays, régions et continents.

Déplacement interne

Les conflits armés, la violence et les catastrophes peuvent forcer les gens à quitter leurs foyers, entraînant des mouvements de population soudains et importants. Les personnes déplacées peuvent chercher aide et protection dans leur pays ou trouver refuge hors des frontières nationales.

Sur les 70,3 millions de personnes déplacées de par le monde à fin 2018, la majorité – 41,3 millions d’entre elles – l’étaient à l’intérieur de leur propre pays en raison d’un conflit armé ou d’une autre situation de violence. En 2018, les catastrophes ont provoqué 17,2 millions de nouveaux déplacements¹⁰.

Les personnes déplacées à l’intérieur de leur propre pays ont des besoins et des vulnérabilités spécifiques liés au fait qu’elles vivent dans des conditions souvent précaires, qu’elles se trouvent dans l’incapacité de subvenir à leurs besoins essentiels et qu’elles sont exposées à un risque accru de subir des violences, notamment des violences sexuelles et d’autres formes d’agression. Il n’est pas rare non plus que ces personnes éprouvent des difficultés à reconstruire leur vie, n’étant pas en possession des documents officiels nécessaires et ne disposant pas d’un accès adéquat aux services de base, au logement et à l’emploi. Tous ces facteurs donnent lieu à des besoins complexes en matière d’assistance et de protection, comme ceux résultant des séparations familiales. Beaucoup de personnes disparaissent – et de familles se retrouvent dispersées – lorsqu’elles sont déplacées par une catastrophe, un conflit armé ou une autre situation de violence.

Cela tient souvent au caractère improvisé de la fuite, qui fait que les personnes peuvent partir dans des directions différentes et avoir du mal ensuite à se retrouver, ou que des enfants et des personnes âgées ou handicapées peuvent se retrouver seuls et/ou perdre le contact avec leur famille ou les personnes qui s’occupent habituellement d’eux. Les procédures de vérification mises en place par les autorités sur les sites accueillant des personnes déplacées peuvent également entraîner des séparations familiales, lorsque par exemple les femmes et les enfants (qui ne sont généralement pas considérés comme une menace pour la sécurité) sont laissés libres de leurs mouvements mais ne sont pas dûment informés du sort et de la localisation de leurs proches de sexe masculin placés en détention. Il arrive aussi que les considérations relatives à l’unité familiale ne soient pas prises en compte lorsque des personnes nouvellement déplacées sont installées dans des camps ou lors de retours de grande ampleur organisés par les autorités. Les enfants non accompagnés sont particulièrement exposés au recrutement forcé par des groupes armés, à l’exploitation, aux violences sexuelles et sexistes et à la traite d’êtres humains.

Les déplacements prolongés dus à un conflit armé, à des violences ou à une catastrophe exacerbent souvent les souffrances des familles dont un membre a disparu. Ces familles font face à une double incertitude, ignorant ce qu’il est advenu de leur proche et ne sachant pas si et quand elles pourront mettre fin à leur situation de déplacement.

Migration

La migration est un phénomène complexe, qui touche toutes les parties du monde. Les routes migratoires traversent des régions et des continents entiers – y compris des zones dangereuses et des pays frappés par un conflit armé, une autre situation de violence ou des conditions météorologiques défavorables. Les itinéraires changent fréquemment, ce qui rend la réponse aux besoins humanitaires encore plus difficile. Les Nations Unies estimaient le nombre de migrants à 191 millions en 2005 et à plus de 257 millions en 2017¹¹. Si de nombreux migrants arrivent à destination sains et saufs et s’intègrent dans leur nouvelle communauté, d’autres rencontrent d’énormes difficultés et sont exposés à d’innombrables dangers, dont celui d’être séparés de leurs proches. Les enfants sont particulièrement vulnérables ; certains voyagent seuls, d’autres perdent le contact avec leur famille en cours de route.

Les raisons pour lesquelles les migrants peuvent perdre le contact avec leur famille sont multiples : incidents survenant dans le pays de départ ou le long du parcours à travers les pays de transit vers le pays de destination, maladie, blessure, détention, traite, expulsion ou manque de moyens, d’accès ou de ressources. Une évaluation récente a montré que les migrants n’envisagent pratiquement jamais la possibilité d’être séparés de leurs proches et s’y préparent rarement¹². Chaque année, des milliers de migrants meurent ou disparaissent au cours de leur voyage, laissant leurs familles dans l’incertitude quant à leur sort. L’Organisation internationale pour les migrations (OIM) a enregistré près de 25 000 décès de migrants dans le monde entre janvier 2014 et juillet 2017, dont 14 500 dans la

10 Voir Observatoire des situations de déplacement interne, Rapport mondial sur le déplacement interne (2019), disponible à l’adresse : www.internal-displacement.org/sites/default/files/inline-files/2019-IDMC-GRID-fr.pdf. Voir aussi : www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html.

11 <https://www.un.org/development/desa/en/>

12 Évaluation du rétablissement des liens familiaux dans le contexte de la migration en Europe / Restoring Family Links Assessment Migration Europe, décembre 2018.

seule Méditerranée centrale. Les chiffres réels pourraient d'ailleurs être beaucoup plus élevés, d'autant qu'il n'y a que peu de données disponibles sur les autres régions, et donc moins de visibilité. Lorsque des migrants meurent, leurs dépouilles ne sont pas toujours prises en charge de manière appropriée et aucune mesure n'est mise en œuvre pour permettre leur identification par les autorités compétentes. Dans le contexte de la migration, il est en outre beaucoup plus difficile de retrouver et contacter les familles, qui peuvent être disséminées dans plusieurs pays.

Changement climatique et environnement

Le changement climatique est l'un des défis les plus importants auquel notre génération et celles à venir devront faire face. La fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter, à l'instar de l'incertitude climatique. Rien que ces dix dernières années, on a recensé près de 3 000 catastrophes liées au climat, sans compter d'autres situations de crise (p. ex. conflits armés ou mouvements de population) dans lesquelles le climat pourrait avoir agi comme un multiplicateur de risque. Cela équivaut à pratiquement une catastrophe par jour liée au climat ou aux conditions météorologiques¹³.

Les zones côtières et certaines régions parmi les plus pauvres du monde, notamment une grande partie de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud-Ouest, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord¹⁴, sont particulièrement exposées aux effets des chocs climatiques, ces mêmes régions étant par ailleurs régulièrement frappées par des catastrophes. Ce sont ainsi les populations les plus pauvres et les plus vulnérables qui paient le plus lourd tribut en termes de vies humaines, de difficultés économiques et d'érosion de moyens de subsistance. Les effets du changement climatique sont en outre exacerbés par les conflits armés, l'urbanisation sauvage, la dégradation de l'environnement et la marginalisation sociale, auxquels viennent s'ajouter encore d'autres facteurs tels que le handicap, l'âge, le genre et les inégalités sociales et économiques.

Si l'on en croit les tendances annoncées, nous allons au devant de phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses ainsi que d'événements climatiques plus nombreux, qui pourraient contribuer à accroître les mouvements de population tant à l'intérieur des pays que par-delà les frontières, appelant une intensification des activités humanitaires, y compris de la fourniture de services de RLF.

Révolution numérique

Les avancées rapides des technologies numériques, ainsi que le développement exponentiel de l'usage du téléphone portable, des réseaux sociaux et de l'accès à Internet sont en train de transformer non seulement tous les aspects de la vie des gens, mais aussi les services de RLF. Le nombre de personnes qui parviennent à garder le contact avec les membres de leur famille, à retrouver la trace d'un proche disparu, à obtenir des informations ou à accéder à des services grâce à ces technologies ne cesse d'augmenter. La connectivité doit donc être intégrée dans nos services de RLF, d'autant qu'elle est l'une des premières choses que demandent les personnes touchées.

Les technologies numériques ne sauraient cependant remplacer les multiples activités déployées par le Réseau des liens familiaux. C'est lorsque les gens ne parviennent pas à retrouver leurs proches et à reprendre contact avec eux par leurs propres moyens que les recherches personnalisées, actives et soutenues que mène le Réseau se révèlent essentielles, une tâche qui devient dès lors de plus en plus complexe et difficile.

La technologie offre de nouvelles possibilités formidables au Réseau des liens familiaux s'agissant de se rapprocher des personnes touchées, de rechercher les personnes disparues et de renforcer la coopération avec d'autres parties prenantes. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication peuvent cependant également générer de nouveaux risques qui doivent être gérés comme il se doit, en particulier en mettant en place des normes strictes de protection des données personnelles.

Le recours à ces nouvelles technologies aura des effets sensibles sur les processus internes, et exigera une réorganisation complète et une mise à niveau des capacités du Réseau des liens familiaux.

Les personnes ne disposent parfois que de moyens limités pour rechercher leurs proches disparus. Il arrive aussi que les autorités et d'autres parties prenantes empêchent l'accès aux moyens de

13 *The Red Cross Red Crescent ambition to address the climate crisis*, Fédération internationale, 2019.

14 Centre européen de stratégie politique de la Commission européenne, *10 Trends Shaping Migration (dix tendances qui façonnent les migrations)*, 2017.

communication ou surveillent les communications comme un moyen d'exercer un contrôle sur une population, surtout dans les situations de conflit armé. Avec les technologies modernes, on s'expose à un risque accru que des données personnelles soient utilisées à des fins malveillantes. Ces préoccupations peuvent inciter des personnes à renoncer à utiliser ces technologies pour rechercher des proches disparus. Grâce à l'accès unique dont il bénéficie, à ses normes de protection des données personnelles et à la confiance dont il jouit, le Réseau des liens familiaux demeure une option importante et sûre pour de nombreuses personnes ayant besoin de services de RLF.

Protection des données

L'importance accordée à la protection des données s'est considérablement accrue ces dix dernières années avec la mise en place de nouvelles réglementations en la matière dans de nombreux pays pour rester en phase avec le développement rapide des technologies numériques et des possibilités qu'elles offrent. Le transfert de données personnelles par-delà les frontières nationales étant un élément central des services de RLF, ces nouvelles technologies et ces nouveaux cadres juridiques ont sur eux un impact déterminant. La nature transfrontalière des activités de RLF et l'évolution rapide du paysage dans lequel les membres du Réseau des liens familiaux sont appelés à intervenir exigent l'application de normes strictes de protection des données ainsi qu'une évaluation régulière et attentive de l'impact des nouvelles technologies sur le RLF.

Élaboré pour relever ce défi, le Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF¹⁵ est le premier document du genre applicable à toutes les composantes du Mouvement. Il sert de guide, établissant des principes et engagements minimums pour permettre aux composantes du Mouvement de procéder aux échanges de données personnelles nécessaires aux fins des activités de RLF, tout en faisant en sorte que les données personnelles soient collectées et traitées de manière loyale, licite et dans un but purement humanitaire. Ces restrictions sont nécessaires pour protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes concernées et pour maintenir leur confiance dans le Réseau des liens familiaux. Cet aspect est d'autant plus important au vu des risques croissants qui pèsent sur la sécurité des données et de la tendance préoccupante à adopter au niveau national des législations et des mesures permettant d'accéder à ces données à des fins non humanitaires.

6. Le Réseau des liens familiaux

Rôles au sein du Mouvement et structure du Réseau des liens familiaux

Le rôle du CICR

Institution humanitaire neutre, impartiale et indépendante, le CICR a pour rôle d'apporter protection et assistance aux personnes touchées par des conflits armés internationaux et non internationaux et d'autres situations de violence. L'article 5.3 des Statuts du Mouvement étend ce rôle à d'autres types de situations et constitue le fondement permanent qui permet au CICR de prendre toute initiative humanitaire compatible avec son statut d'institution et d'intermédiaire spécifiquement neutres et indépendants.

Le CICR a la tâche importante de rappeler aux autorités les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et d'autres branches du droit applicables au RLF, et d'intervenir directement sur le terrain au moment voulu et aussi longtemps que nécessaire.

Le rôle du CICR dans le domaine du RLF, notamment son rôle directeur au sein du Mouvement, est défini plus précisément dans les instruments suivants : les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977 ; les Statuts du Mouvement, en particulier l'article 5.2.e), aux termes duquel le CICR a notamment pour rôle d'assurer le fonctionnement de l'Agence centrale de recherches (ACR) prévue par les Conventions de Genève ; les résolutions des organes statutaires du Mouvement, en particulier les résolutions pertinentes de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 1986 et 1995), qui rappellent et saluent le rôle de coordonnateur et de conseiller technique de l'ACR du CICR auprès des Sociétés nationales et des gouvernements ; et les résolutions du Conseil des Délégués, notamment l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires.

15 Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF, 2015, disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/document/le-code-de-conduite-en-matiere-de-protection-des-donnees-dans-le-cadre-du-retablissement>.

Sur la base de ces résolutions, en plus de ses responsabilités opérationnelles, le CICR, par l'intermédiaire de l'ACR, est chargé de coordonner les activités, fournir des conseils et renforcer les capacités de ses partenaires du Mouvement en matière de RLF, dans toutes les situations de crise humanitaire nécessitant une intervention du Mouvement. L'ACR assure la cohérence au sein du Réseau des liens familiaux, fournit une méthode et des lignes directrices¹⁶, et renforce les systèmes d'information¹⁷ pour l'ensemble du Réseau.

En vertu de son rôle de coordonnateur, l'ACR décide, en consultation avec ses partenaires du Mouvement, des mesures à prendre dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, conformément à son mandat. Dans les autres situations exigeant une action au niveau international, elle coordonne les activités internationales des services de RLF des autres Sociétés nationales, si nécessaire et en étroite concertation avec les Sociétés nationales des pays touchés, de manière à garantir la réponse commune la plus efficace possible aux besoins en RLF.

En tant que conseiller technique, l'ACR établit des lignes directrices et des procédures de travail que les services de recherches/RLF doivent appliquer dans toutes les situations. Il contribue également à l'organisation et à l'animation de séminaires de formation et de réunions régionales dont le but est d'échanger des données d'expérience et de consolider les connaissances communes, ainsi que de planifier les activités et d'engager une réflexion sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF.

L'ACR gère le pool de spécialistes du RLF¹⁸ et le déploie au besoin, en coordination et en consultation avec les Sociétés nationales, ainsi que la Fédération internationale dans les situations où cette dernière assume le rôle d'institution directrice.

Le rôle des Sociétés nationales

Les fonctions des Sociétés nationales sont définies à l'article 3 des Statuts du Mouvement. Les Sociétés nationales accomplissent leurs tâches humanitaires conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement. Elles agissent dans le respect de leurs propres statuts et de leur législation nationale et sont reconnues en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire. Leur rôle est en particulier d'aider les victimes des conflits armés, comme énoncé dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels, ainsi que les victimes des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence nécessitant leur assistance (articles 3.1 et 3.2 des Statuts du Mouvement). Elles contribuent autant que possible au développement des autres Sociétés nationales (article 3.3). L'Accord de Séville précise qu'une Société nationale est responsable de son propre développement. Le Cadre relatif au développement des Sociétés nationales¹⁹ de la Fédération internationale traite ce concept plus en détail.

Comme mentionné dans la résolution XVI de la XXV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, les Sociétés nationales ont un rôle important à jouer en tant que maillons du réseau international de recherche et de regroupement des familles. Elles doivent poursuivre leur action aussi longtemps que le besoin persiste, parfois bien au-delà de la fin d'un conflit ou bien après la survenue d'une catastrophe ou d'une autre situation d'urgence.

Les Sociétés nationales sont en outre appelées à intervenir conformément aux résolutions adoptées lors des réunions statutaires du Mouvement, aux résolutions des conférences régionales de la Croix-

16 <https://flextranet.familylinks.icrc.org/fr/Pages/home.aspx>

17 « Un système d'information peut être défini comme un ensemble de ressources (...) permettant la collecte, le stockage, la structuration, la modélisation, la gestion, la manipulation, l'analyse, le transport, l'échange et la diffusion des informations (...) au sein d'une organisation. » (Encyclopédie Universalis) « Tout système d'information vise à appuyer les opérations, la gestion et la prise de décisions. Un système d'information est constitué non seulement des technologies de l'information et de la communication (TIC) qu'utilise une organisation, mais aussi de la façon dont les personnes interagissent avec ces technologies à l'appui des processus opérationnels. » (« Information system » dans Wikipedia en anglais, traduction CICR)

18 Groupe de spécialistes du RLF prêts à être déployés rapidement pour mener des activités de RLF dans le cadre des opérations du Mouvement. La création de ce pool en 2009 fait suite aux mesures de mise en œuvre définies dans la Stratégie de RLF 2008-2018 et, plus largement, aux initiatives visant à renforcer la capacité du Mouvement à se déployer rapidement pour répondre de manière efficace et flexible aux besoins en RLF dans les situations de catastrophe, de conflit armé et autres situations d'urgence. Le pool de spécialistes du RLF est composé de professionnels issus des Sociétés nationales et du CICR. Il est géré par l'Agence centrale de recherches du CICR, qui est chargée d'assurer son déploiement à la demande de la ou des composantes du Mouvement concernées, conformément à des procédures clairement établies.

19 Cadre relatif au développement des Sociétés nationales adopté par l'Assemblée générale de la Fédération internationale en 2013 et disponible à l'adresse : <https://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/201509/1269801-NSD%20framework%202013-FR-LR.pdf>

Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'aux documents de politique générale adoptés par la Fédération internationale couvrant les situations de migration et de catastrophe naturelle.

Le Mouvement ayant la responsabilité de préserver ou rétablir l'unité familiale, les Sociétés nationales doivent intégrer leurs activités de RLF dans un plan d'action global. Elles doivent également attirer l'attention du public, des organismes humanitaires et des gouvernements sur leur action et sur l'importance de leurs activités de RLF. Chaque Société nationale a en outre la responsabilité de mettre en place ou consolider un réseau national efficace pour mener à bien des activités de RLF. En fonction des circonstances, les Sociétés nationales collaborent avec l'ACR, avec les délégations du CICR concernées et/ou avec les services de recherches/RLF d'autres Sociétés nationales. Elles décident de l'action à entreprendre lors de catastrophes, et peuvent faire appel au CICR pour qu'il déploie le pool de spécialistes du RLF lorsqu'elles n'ont pas les capacités suffisantes pour répondre aux besoins dans ce domaine.

Le rôle de la Fédération internationale

Les fonctions de la Fédération internationale sont définies à l'article 6 des Statuts du Mouvement ainsi que dans l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires. Elle joue entre autres un rôle directeur en matière de développement des Sociétés nationales et de coordination du soutien institutionnel apporté à ce développement.

Les Statuts du Mouvement ne mentionnent pas spécifiquement le rôle joué par la Fédération internationale en matière de RLF. Néanmoins, celle-ci veille, en coordination avec le CICR, à aider les Sociétés nationales à inclure le RLF dans leurs plans de développement ; elle veille également à ce que les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe soulignent le rôle et l'importance du RLF.

Quand une catastrophe²⁰ se produit, la Fédération internationale veille à ce que les évaluations tiennent compte des besoins en RLF, ainsi que de la capacité d'intervention dans ce domaine des Sociétés nationales des pays touchés. Elle est par ailleurs chargée d'assurer la liaison avec le CICR pour soutenir l'ACR dans son rôle directeur en matière de RLF et de coopérer au déploiement du pool de spécialistes du RLF.

La Plateforme de haut niveau sur le RLF, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF et le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF

Créée en application de la résolution sur le RLF adoptée par le Conseil des Délégués de 2017, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a pour vocation d'être un forum dans le cadre duquel la direction du CICR et de son Agence centrale de recherches, les dirigeants des Sociétés nationales actives dans ce domaine et de la Fédération internationale, ainsi que des représentants des personnes touchées et des spécialistes en RLF, peuvent échanger sur des questions cruciales pour l'avenir des services de RLF.

La Plateforme de haut niveau pilote la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025, en s'employant à lever les obstacles rencontrés et à effectuer les ajustements nécessaires. Elle identifie les questions prioritaires d'intérêt commun sur lesquelles le groupe dans son ensemble, un sous-groupe ou des membres individuels doivent assurer un suivi et prendre des mesures spécifiques, et elle définit les travaux devant être entrepris dans le cadre du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF.

Des parties prenantes externes issues des secteurs humanitaire, universitaire et privé peuvent être amenées à participer à la Plateforme, pour explorer les possibilités d'établir des partenariats pertinents susceptibles de renforcer les activités de RLF et la capacité du Mouvement à prévenir les séparations familiales, à élucider le sort des personnes disparues et à apporter un soutien aux familles dispersées et à celles dont un membre est porté disparu, et pour assurer un suivi de ces partenariats, le cas échéant.

Les membres du groupe jouent le rôle d'ambassadeurs des services de RLF au sein et à l'extérieur du Mouvement et s'emploient, à l'échelon mondial et régional, à faire mieux connaître le Réseau des liens familiaux et à en accroître la cohérence et la force.

Conformément aux dispositions de la première Stratégie de RLF pour le Mouvement (2008-2018), un groupe a été créé, composé de représentants des Sociétés nationales de toutes les régions, du CICR et

20 « Les catastrophes naturelles ou technologiques, et autres désastres et situations d'urgence en temps de paix qui appellent des moyens d'action excédant ceux de la Société nationale opérante » (art. 5.1 B, Accord de Séville, 1997).

de la Fédération internationale, et s'est réuni régulièrement depuis 2008 pour suivre la mise en œuvre de la Stratégie de RLF et fournir les orientations et le soutien nécessaires dans ce processus. Entre 2016 et 2019, le Groupe de mise en œuvre a piloté l'élaboration de la nouvelle Stratégie de RLF (2020-2025).

À la suite de l'élaboration en 2015 du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF, un groupe chargé de l'application de ce code (Groupe chargé de l'application du Code de conduite) a été mis sur pied en 2016, composé de représentants de Sociétés nationales des différentes régions, du CICR et de la Fédération internationale. Son rôle est d'aider les Sociétés nationales et le CICR à promouvoir et à appliquer systématiquement le Code de conduite au sein et à l'extérieur du Mouvement. Le mandat du Groupe d'application du Code de conduite a été confirmé à travers l'adoption de la résolution sur le RLF par le Conseil des Délégués de 2017.

État actuel du Réseau des liens familiaux et mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2008-2018²¹

De nombreux progrès ont été réalisés ces dix dernières années, et il est essentiel de déployer des efforts soutenus pour les maintenir et les pousser plus avant. Par exemple :

- Des évaluations approfondies des besoins en RLF et de la capacité du Réseau des liens familiaux à y répondre ont été réalisées dans plus de 50 pays.
- Le Réseau des liens familiaux a considérablement accru le volume de services fournis, le nombre de cas traités et la coopération opérationnelle entre ses membres.
- La création de plateformes régionales de RLF dans de nombreuses parties du monde a permis d'intensifier les échanges sur les pratiques, la coopération, la coordination et l'élaboration de stratégies de RLF au niveau régional.
- Un pool de spécialistes du RLF ainsi qu'un mécanisme de déploiement rapide ont été mis en place pour répondre aux situations d'urgence. Le pool a été déployé à 28 reprises depuis sa mise en service en 2009 pour soutenir l'action menée au niveau local.
- Des avancées ont été réalisées au niveau de l'intégration du RLF dans les plans stratégiques et de développement des Sociétés nationales ainsi que dans leurs plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence.
- Un ensemble de lignes directrices méthodologiques a été élaboré pour le Réseau²².
- Un écosystème en ligne a été développé et mis en place, composé de plusieurs éléments²³ et destiné à l'ensemble du Réseau des liens familiaux.
- L'élaboration du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF a été une étape essentielle pour permettre à tous les membres du Réseau des liens familiaux de prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences en la matière.

Dans certains domaines importants définis dans la Stratégie de RLF 2008-2018, les progrès ont été limités ou les mesures n'ont été mises en œuvre que par une partie du Réseau :

- Si certaines Sociétés nationales disposent de services de RLF solides, performants et dotés de ressources adéquates, beaucoup d'autres continuent d'offrir des services insuffisants dans ce domaine pour diverses raisons – manque d'engagement de la part des dirigeants, faiblesses organisationnelles ou taux élevé de rotation du personnel et des volontaires.

21 Les principales sources sont les rapports intérimaires soumis aux sessions du Conseil des Délégués de 2009, 2011 et 2015, une enquête mondiale menée auprès des Sociétés nationales en 2017, le document de référence soumis au Conseil des Délégués de 2017, ainsi que de nombreuses évaluations des besoins et des capacités réalisées entre 2010 et 2018.

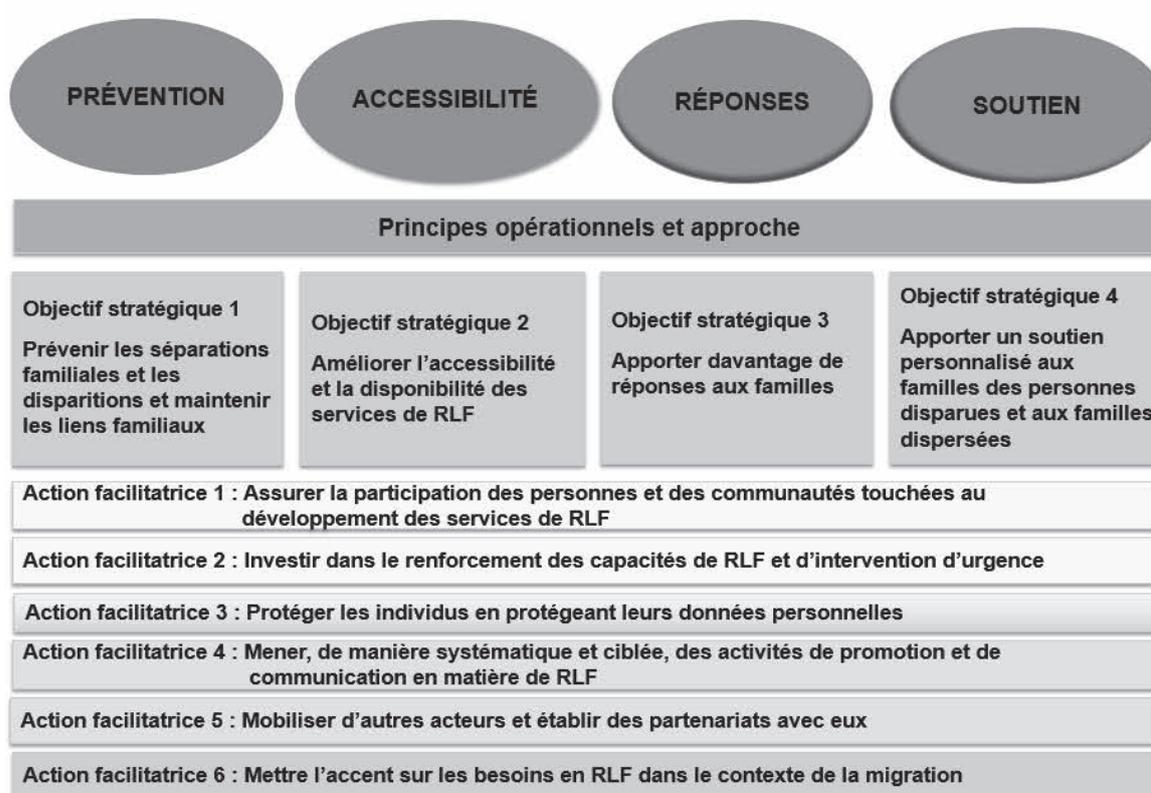
22 Des lignes directrices ont notamment été élaborées concernant l'évaluation des besoins en RLF, le RLF dans les situations de catastrophe, le RLF dans le contexte de la migration et les plans de communication en matière de RLF. Toutes les lignes directrices sont disponibles sur l'extranet du Réseau des liens familiaux à l'adresse : <https://flextranet.familylinks.icrc.org/en/Pages/home.aspx>

23 Cet ensemble d'outils en ligne comprend : 1) un site Web accessible au public qui donne des informations sur les services disponibles, ainsi qu'une base de données pour les recherches en ligne dans laquelle, lors d'une situation de crise, les utilisateurs peuvent enregistrer des personnes comme étant portées disparues ou saines et sauvées et consulter les photos publiées par les personnes recherchant des membres de leur famille ; 2) des plateformes d'échange d'informations, dont l'accès est réservé aux membres du Réseau des liens familiaux et qui servent à transférer des dossiers et à promouvoir les meilleures pratiques ; et 3) deux bases de données utilisées exclusivement par les Sociétés nationales et le CICR pour gérer les cas individuels de RLF (respectivement Family Links Answers et Prot6).

- Le Réseau des liens familiaux ne dispose toujours pas d'un outil de gestion des performances en matière de RLF ; les systèmes de suivi et d'évaluation ne sont pas harmonisés à l'échelle du Réseau ; et celui-ci n'est pas encore en mesure de compiler des statistiques mondiales en matière de RLF.
- De nombreuses Sociétés nationales n'allouent que des ressources limitées aux activités de RLF, qui continuent partant de dépendre en grande partie du seul financement du CICR. Dans certains domaines, le CICR a en outre investi moins qu'initialement prévu.
- Seuls près de la moitié des plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe mis en place par les pays prévoient un rôle pour leur Société nationale en matière de RLF.
- De nombreuses évaluations ont montré que les services de RLF ne sont pas suffisamment connus des personnes touchées et des autres parties prenantes.
- L'importance croissante du RLF en lien avec la migration a mis en lumière des faiblesses en matière de normalisation et d'harmonisation des processus de collecte et de traitement des données, montré qu'une coopération et une coordination transrégionales étaient indispensables, et confirmé la nécessité pour le Réseau des liens familiaux d'utiliser des outils informatiques unifiés.
- Les exigences en matière de protection des données sont encore mal connues et doivent être intégrées dans toutes les méthodes de travail du Réseau des liens familiaux – sur la base du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF – en vue d'être dûment respectées. Dans cette optique, un soutien supplémentaire devra être fourni au Réseau sous forme de compétences et de ressources.

Des efforts soutenus sont nécessaires pour consolider les résultats obtenus, étendre leur portée et poursuivre la mise en œuvre des mesures définies dans la Stratégie de RLF 2008-2018 qui demeurent d'actualité. La Stratégie de RLF 2020-2025 s'inscrit donc dans la continuité tout en intégrant de nouveaux domaines devenus pertinents et pressants dans l'environnement actuel.

7. Tableau récapitulatif de la Stratégie de RLF 2020-2025



8. Objectifs stratégiques, actions facilitatrices et résultats attendus

| Objectifs stratégiques | Résultats attendus |
|---|---|
| <p>Objectif stratégique 1 Prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux</p> | <p>La prévention des séparations familiales et des disparitions constitue l'une des pierres angulaires des services de RLF. Elle implique un travail systématique de mobilisation et de persuasion des autorités conjugué à une action directe du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Les personnes touchées reçoivent du Réseau des liens familiaux des informations, des moyens et des outils adaptés aux conditions locales pour garder ou rétablir le contact avec leurs proches lorsqu'elles ne sont pas en mesure de le faire par leurs propres moyens.</p> <p>Les personnes touchées peuvent télécharger, stocker, consulter et gérer leurs informations personnelles en toute sécurité et s'inscrire à titre préventif auprès du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Lorsque les systèmes de communication ne fonctionnent plus ou risquent de mettre des personnes en danger (en particulier dans des situations de conflit et de violence), les composantes du Mouvement, en coopération avec d'autres parties prenantes, offrent aux personnes la possibilité de se connecter pour garder ou rétablir le contact avec leurs proches, obtenir des informations et communiquer avec le Réseau des liens familiaux.</p> |
| <p>Objectif stratégique 2 Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de RLF</p> | <p>Les personnes touchées connaissent les services de RLF, leur font confiance, savent comment y accéder et, dans la mesure du possible, peuvent entrer en contact personnellement avec des membres du personnel et des volontaires du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Les personnes touchées peuvent interagir avec le Mouvement en temps réel et accéder aux services en toute sécurité et à distance, où qu'elles se trouvent.</p> <p>Dans la mesure du possible, toutes les personnes touchées ont la possibilité de bénéficier des services de RLF du Réseau des liens familiaux, sur la base des informations qu'elles sont en mesure de fournir concernant les proches dont elles cherchent à retrouver la trace.</p> |
| <p>Objectif stratégique 3 Apporter davantage de réponses aux familles</p> | <p>Les personnes obtiennent aussi rapidement que possible des réponses sur le sort de leurs proches disparus.</p> <p>Les autorités sont incitées à prendre toutes les mesures possibles pour retrouver les personnes portées disparues et fournir aux familles des réponses individualisées sur le sort de leurs proches disparus, en particulier s'ils ont été privés de liberté. Les autorités bénéficient par ailleurs du soutien des composantes du Mouvement, notamment sous forme de compétences forensiques.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux s'attache en priorité à recueillir au plus vite des informations sur les personnes disparues et à explorer toutes les pistes pour trouver des réponses dans le cadre d'un suivi personnalisé de chaque cas sur le long terme.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux poursuit et renforce les recherches personnalisées, approfondies et soutenues qu'il mène à l'échelon mondial et local pour retrouver la trace des personnes disparues, et qui font le caractère unique de ses services de RLF.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux utilise et développe en permanence un système mondial unifié, interconnecté, cohérent et sûr pour collecter, traiter et gérer les données personnelles. Il met au point des techniques et des méthodes en vue d'améliorer l'efficacité des recherches effectuées pour trouver des correspondances dans les bases de données du Réseau et d'autres organisations et parties prenantes, dans le plein respect des normes de protection des données personnelles. Il s'assure aussi que les informations sont transmises aux familles de manière sûre et individualisée.</p> |
| <p>Objectif stratégique 4 Apporter un soutien personnalisé aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées</p> | <p>Les souffrances affectives des familles de disparus et des personnes séparées de leur famille sont allégées grâce aux contacts personnels qu'elles entretiennent avec les composantes du Mouvement et aux activités de santé mentale et de soutien psychosocial que celles-ci mettent en œuvre.</p> <p>Les familles sont soutenues dans les efforts qu'elles déploient pour être à nouveau réunies.</p> <p>Les besoins très divers des familles des personnes disparues et des familles dispersées sont pris en compte sans discrimination dans le cadre d'une approche holistique et multisectorielle, en collaboration avec les autorités et d'autres parties prenantes.</p> |

| Actions facilitatrices | Résultats attendus |
|--|--|
| Action facilitatrice 1 Assurer la participation des personnes et des communautés touchées au développement des services de RLF | <p>Les besoins et les capacités en matière de RLF sont évalués – et les services sont conçus et fournis – en collaboration avec les personnes et les communautés touchées, en tenant compte du contexte local et de l'évolution possible de l'environnement. Fidèle à son engagement de transparence et de redevabilité, le Réseau des liens familiaux entretient un dialogue régulier avec les personnes touchées au sujet de leurs besoins.</p> <p>Ces personnes reçoivent des informations sur les actions mises en œuvre, et le Réseau des liens familiaux se montre à l'écoute de celles qui ont vécu une séparation familiale ou la disparition d'un proche et disposé à les associer aux processus décisionnels. Les personnes touchées sont plus résilientes et ont les moyens d'agir par elles-mêmes.</p> |
| Action facilitatrice 2 Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence | <p>Le RLF est reconnu comme un service essentiel du Mouvement. Il est pleinement intégré dans les activités opérationnelles et doté de ressources suffisantes pour couvrir les besoins.</p> <p>Les capacités du Réseau des liens familiaux et la pérennité des services de RLF sont renforcées de sorte que le Réseau est efficace dans le monde entier et capable d'intervenir rapidement pour prévenir les séparations familiales et les disparitions, mener des recherches, fournir des informations aux familles, répondre aux besoins créés par les séparations et favoriser le regroupement des familles.</p> <p>Les mécanismes de préparation et de déploiement rapide permettent d'intervenir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence..</p> |
| Action facilitatrice 3 Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles | <p>Le Réseau des liens familiaux protège la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées en protégeant leurs données personnelles. Il préserve et renforce du même coup la confiance que les gens ont dans le Mouvement.</p> <p>Les données personnelles sont recueillies, stockées et traitées par le Réseau des liens familiaux conformément à son Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF et aux lois applicables en la matière.</p> <p>Les risques associés au traitement des données personnelles par le Réseau des liens familiaux et les conséquences pouvant en découler sont systématiquement évalués.</p> <p>Le principe « ne pas nuire » est respecté dans toute action ayant trait aux données personnelles des personnes touchées.</p> |
| Action facilitatrice 4 Mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF | <p>Les personnes touchées connaissent les services de RLF du Réseau des liens familiaux, comprennent en quoi ils consistent et leur font confiance.</p> <p>Grâce à des activités de promotion et de communication systématiques, cohérentes, ciblées et adaptées au contexte, les parties prenantes avec lesquelles les composantes du Mouvement entendent coopérer et dont elles attendent un soutien politique et opérationnel ainsi que des ressources financières et matérielles comprennent l'importance et la valeur du RLF. Elles comprennent aussi et respectent l'exigence d'indépendance et le but exclusivement humanitaire des activités de RLF, conformément aux Principes fondamentaux.</p> |
| Action facilitatrice 5 Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux | <p>Les efforts de coordination, de coopération et de partenariat avec des parties prenantes, telles que les pouvoirs publics, les organisations humanitaires et les entreprises privées, sont favorisés et renforcés aux niveaux mondial, régional, national et local. Ces initiatives, menées en accord avec les modalités de travail et les mandats respectifs des composantes du Mouvement, ainsi que dans le plein respect des Principes fondamentaux et des normes de protection des données personnelles, permettent d'améliorer l'accès aux personnes et aux données, de mieux répondre aux besoins des personnes touchées et de renforcer les capacités du Réseau des liens familiaux.</p> |
| Action facilitatrice 6 Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte de la migration | <p>Les migrants, parmi lesquels des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que leurs familles, peuvent, quel que soit leur statut juridique, accéder en toute sécurité à tout l'éventail des services de RLF le long de leur parcours migratoire, des pays de départ à ceux de destination en passant par les pays de transit.</p> <p>Les autorités concernées clarifient le sort des migrants disparus et établissent l'identité des migrants décédés, grâce à la mobilisation et au soutien actif du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux utilise à plein ses capacités grâce à une coopération transrégionale solide et active entre ses membres. La cohérence de son approche est assurée à travers l'harmonisation des systèmes, des critères et des modalités de travail.</p> |



PARTIE II : PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Objectif stratégique 1 : prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | <p>La prévention des séparations familiales et des disparitions constitue l'une des pierres angulaires des services de RLF. Elle implique un travail systématique de mobilisation et de persuasion des autorités conjugué à une action directe du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Les personnes touchées reçoivent du Réseau des liens familiaux des informations, des moyens et des outils adaptés aux conditions locales pour garder ou rétablir le contact avec leurs proches lorsqu'elles ne sont pas en mesure de le faire par leurs propres moyens.</p> <p>Les personnes touchées peuvent télécharger, stocker, consulter et gérer leurs informations personnelles en toute sécurité et s'inscrire à titre préventif auprès du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Lorsque les systèmes de communication ne fonctionnent plus ou risquent de mettre des personnes en danger (en particulier dans des situations de conflit et de violence), les composantes du Mouvement, en coopération avec d'autres parties prenantes, offrent aux personnes la possibilité de se connecter pour garder ou rétablir le contact avec leurs proches, obtenir des informations et communiquer avec le Réseau des liens familiaux.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 1.1 | analysent systématiquement les causes des séparations familiales et des disparitions et interagissent avec les autorités et d'autres parties prenantes pour les sensibiliser au risque et aux conséquences humanitaires de ces séparations et disparitions et pour les conseiller dans la mise en œuvre de législations et de stratégies, notamment de plans d'urgence, de plans d'intervention en cas de catastrophe, de systèmes d'alerte précoce et d'autres moyens, visant à prévenir les séparations familiales et les disparitions ; |
| 1.2 | préparent et diffusent des informations actualisées et des messages auprès des personnes pour prévenir la séparation des familles et favoriser le maintien des liens familiaux, et élaborent des orientations, des pratiques et des outils opérationnels adaptés au contexte ainsi que des moyens efficaces pour atteindre les communautés et les personnes touchées et interagir avec elles ; |
| 1.3 | enregistrent certaines personnes ou catégories de personnes vulnérables, telles que les enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents, les détenus, les personnes âgées, les personnes handicapées, les blessés et les malades, et les migrants vulnérables, et s'il y a lieu assurent un suivi de ces personnes et catégories ; |
| 1.4 | mettent à disposition des moyens appropriés pour maintenir les liens familiaux (p. ex. des moyens traditionnels tels que les messages Croix-Rouge et les messages « sain et sauf ») dans les situations où il n'y a pas de connexion réseau ou lorsque le recours aux technologies de la communication présente un risque, mais aussi pour les catégories de personnes dont les besoins en RLF ne peuvent être couverts par ces technologies. |
| | Le CICR : |
| 1.5 | met au point et propose, en collaboration avec les Sociétés nationales, des services en ligne pour permettre aux personnes touchées d'enregistrer et de stocker en toute sécurité leurs données personnelles auprès du Réseau des liens familiaux, où elles seront conservées en lieu sûr, et de garder ensuite la main sur la gestion de ces données. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 1.6 | fournissent, dans la mesure du possible, un accès à l'énergie, des moyens de connectivité et des outils de communication (stations de recharge, points d'accès à Internet et connexion WiFi, crédits de communication, appareils mobiles et appels gratuits) à titre d'assistance intégrée pour les personnes touchées, tout en veillant au plein respect du principe « ne pas nuire » ; |
| 1.7 | étudient les possibilités d'établir des accords de partenariat avec les secteurs privé et public en vue de mener des actions de grande envergure pour permettre aux personnes touchées d'avoir accès à Internet et à d'autres réseaux de communication, et renforcent la préparation et les interventions du Mouvement, notamment dans les situations d'urgence, en assurant une utilisation plus efficace et opportune des ressources disponibles ainsi qu'une coordination plus étroite avec les parties prenantes clés. |

Objectif stratégique 2 : améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de RLF

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | <p>Les personnes touchées connaissent les services de RLF, leur font confiance, savent comment y accéder et, dans la mesure du possible, peuvent entrer en contact personnellement avec des membres du personnel et des volontaires du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Les personnes touchées peuvent interagir avec le Mouvement en temps réel et accéder aux services en toute sécurité et à distance, où qu'elles se trouvent.</p> <p>Dans la mesure du possible, toutes les personnes touchées ont la possibilité de bénéficier des services de RLF du Réseau des liens familiaux, sur la base des informations qu'elles sont en mesure de fournir concernant les proches dont elles cherchent à retrouver la trace.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 2.1 | renforcent le réseau et le rayonnement des sections locales dans les contextes où les besoins sont importants afin que le Réseau des liens familiaux puisse interagir directement avec les personnes touchées, les sensibiliser au RLF et leur proposer des services en la matière ; |
| 2.2 | évaluent la faisabilité d'intégrer des services en ligne, des centres de contact et des hotlines dans leurs contextes respectifs, procèdent à cette intégration lorsque cela est possible, et évaluent et adaptent les processus opérationnels et les ressources humaines en conséquence ; |
| 2.3 | s'assurent que leurs critères d'acceptation des demandes de recherche de personnes disparues concordent avec la définition de « personne portée disparue ²⁴ » et permettent ainsi aux familles qui s'adressent au Réseau des liens familiaux de bénéficier de l'ensemble des services de RLF ; |
| 2.4 | gèrent comme il se doit les attentes des demandeurs, en expliquant clairement les priorités liées au traitement des dossiers et au suivi des demandes de recherches, les limites des services de RLF ainsi que les délais et modalités de reprise de contact avec les demandeurs, et étudient des mesures pour éviter de perdre le contact avec les demandeurs. |
| | Le CICR : |
| 2.5 | met au point, en collaboration avec les Sociétés nationales, les personnes touchées et les partenaires technologiques, une interface numérique (un « portail unique ») et des services en ligne permettant de fournir et recevoir des informations ainsi que de solliciter, choisir et obtenir des services par la voie numérique. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 2.6 | analysent régulièrement comment et à travers quels canaux les personnes touchées recherchent des informations et communiquent afin de déterminer les moyens les plus efficaces d'interagir avec elles et de faire connaître plus largement les services de RLF. |

Objectif stratégique 3 : apporter davantage de réponses aux familles

| | |
|---------------------------|--|
| Résultats attendus | <p>Les personnes obtiennent aussi rapidement que possible des réponses sur le sort de leurs proches disparus.</p> <p>Les autorités sont incitées à prendre toutes les mesures possibles pour retrouver les personnes portées disparues et fournir aux familles des réponses individualisées sur le sort de leurs proches portés disparus, en particulier s'ils ont été privés de liberté. Les autorités bénéficient par ailleurs du soutien des composantes du Mouvement, notamment sous forme de compétences forensiques.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux s'attache en priorité à recueillir au plus vite des informations sur les personnes disparues et à explorer toutes les pistes pour trouver des réponses dans le cadre d'un suivi personnalisé de chaque cas sur le long terme.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux poursuit et renforce les recherches personnalisées, approfondies et soutenues qu'il mène à l'échelon mondial et local pour retrouver la trace des personnes disparues, et qui font le caractère unique de ses services de RLF.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux utilise et développe en permanence un système mondial unifié, interconnecté, cohérent et sûr pour collecter, traiter et gérer les données personnelles. Il met au point des techniques et des méthodes en vue d'améliorer l'efficacité des recherches effectuées pour trouver des correspondances dans les bases de données du Réseau et d'autres organisations et parties prenantes, dans le plein respect des normes de protection des données personnelles. Il s'assure aussi que les informations sont transmises aux familles de manière sûre et individualisée.</p> |
|---------------------------|--|

24 Voir note de bas de page n° 1.

| | |
|----------------------|--|
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 3.1 | rappellent aux autorités qu'elles ont l'obligation de prendre toutes les mesures possibles pour retrouver les personnes portées disparues, évaluent la capacité et la volonté des autorités d'apporter des réponses aux familles des personnes disparues et proposent un soutien en la matière ; |
| 3.2 | agissent dès que possible, si nécessaire, lorsque des personnes disparaissent, en recueillant toutes les informations pertinentes disponibles, et renforcent aussi bien leurs recherches personnalisées, proactives, soutenues et à long terme que celles menées à l'aide de moyens numériques ; |
| 3.3 | veillent à ce que les données recueillies sur les personnes disparues soient de qualité, standardisées et cohérentes à travers tout le Réseau des liens familiaux et à ce que chaque membre assure un suivi systématique et individualisé ; |
| 3.4 | examinent les méthodes de travail afin d'assurer le traitement rapide et efficace des dossiers, évaluent les processus opérationnels ²⁵ et procèdent aux adaptations nécessaires du fait de l'intégration de nouvelles technologies ; |
| 3.5 | interagissent avec les autorités et institutions pertinentes (p. ex. services de santé, morgues, services d'immigration et autorités détentrices) et d'autres parties prenantes et les mobilisent pour déterminer le sort et la localisation des personnes disparues et pour apporter des réponses à leurs familles ; |
| 3.6 | veillent à ce que le personnel et les volontaires de la Société nationale qui pourraient être appelés à récupérer des dépouilles de personnes disparues possèdent le savoir-faire et l'équipement nécessaires et bénéficient d'un soutien psychologique approprié. |
| | Le CICR : |
| 3.7 | oriente le Réseau des liens familiaux dans l'examen des méthodes de travail afin d'améliorer la qualité du traitement des dossiers et d'adapter ces méthodes aux nouvelles technologies, et encourage les Sociétés nationales à adopter les nouveaux outils mis au point ; |
| 3.8 | veille à ce que les services et outils numériques de RLF qui composent l'écosystème déjà mis en place pour le Réseau des liens familiaux – y compris leurs mécanismes de déploiement, d'interopérabilité et de recherche intégrée – demeurent pertinents, en s'assurant qu'ils répondent aux besoins et soient compatibles avec les processus opérationnels grâce à une approche efficace de la gestion des services ; |
| 3.9 | étudie et exploite les technologies numériques (p. ex. reconnaissance faciale, visuelle et de formes, traduction et translittération automatisées, mégadonnées et imagerie satellitaire) et les intègre aux activités de recherche en vue d'établir d'éventuelles correspondances entre les différentes bases de données ; |
| 3.10 | tire parti des technologies numériques permettant de procéder à des recoupements et de rechercher des correspondances de manière sûre et automatique entre les données personnelles enregistrées dans les bases de données du Réseau des liens familiaux, d'autres organisations humanitaires, des autorités et d'autres parties prenantes ; |
| 3.11 | conclut des accords avec des parties prenantes pour faciliter le recoupement en toute sécurité des données enregistrées dans leurs bases de données à des fins purement humanitaires, et coopère avec ces mêmes acteurs pour assurer l'harmonisation et la qualité des données collectées et optimiser ainsi les recherches numériques ; |
| 3.12 | collecte des informations sur les personnes protégées dans les situations de conflit armé et les transmet, à travers l'ACR, aux Bureaux nationaux de renseignements ou à d'autres mécanismes similaires, dans le but de prévenir la disparition de ces personnes et de contribuer à faire en sorte que les familles soient informées de leur sort et du lieu où elles se trouvent ; |
| 3.13 | fournit un soutien, notamment des conseils techniques, aux autorités et, s'il y a lieu, aux Sociétés nationales pour la création de Bureaux nationaux de renseignements ou de mécanismes similaires ; |
| 3.14 | propose des compétences et un appui, si nécessaire, pour renforcer les capacités des autorités et structures concernées, p. ex. des instituts médico-légaux et des services forensiques. |

25 Processus internes permettant de mener à bien les activités de RLF.

Objectif stratégique 4 : apporter un soutien personnalisé aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | <p>Les souffrances affectives des familles de disparus et des personnes séparées de leur famille sont allégées grâce aux contacts personnels qu'elles entretiennent avec les composantes du Mouvement et aux activités de santé mentale et de soutien psychosocial que celles-ci mettent en œuvre.</p> <p>Les familles sont soutenues dans les efforts qu'elles déploient pour être à nouveau réunies.</p> <p>Les besoins très divers des familles des personnes disparues et des familles dispersées sont pris en compte sans discrimination dans le cadre d'une approche holistique et multisectorielle, en collaboration avec les autorités et d'autres parties prenantes.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales : |
| 4.1 | élargissent le champ de leurs opérations pour y inclure la fourniture de services pluridisciplinaires aux familles des personnes disparues – p. ex. une protection ou un soutien juridique, administratif et économique en collaboration avec d'autres acteurs – en fonction des besoins existants, des contraintes liées au contexte ainsi que de leurs propres points forts et capacités. |
| | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 4.2 | maintiennent le contact avec les familles des personnes disparues pendant toute la durée des recherches et évaluent globalement avec elles leurs besoins particuliers, notamment leurs besoins plus généraux en matière d'assistance et de protection ; |
| 4.3 | apportent un soutien affectif, psychologique et psychosocial aux familles dispersées et aux familles des personnes disparues ainsi qu'au personnel et aux volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; |
| 4.4 | se répartissent les rôles en fonction du contexte et de leurs capacités respectives lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des familles des personnes disparues et d'interagir avec les autorités ; |
| 4.5 | s'emploient à transmettre leurs compétences et leur savoir-faire et à dispenser des conseils aux Sociétés nationales qui sont prêtes et aptes à mettre en place des programmes afin de répondre aux besoins très divers des familles des personnes disparues ; |
| 4.6 | soutiennent le regroupement des familles dispersées, dans le respect du cadre juridique applicable et en tenant compte des spécificités du contexte et de la situation de la personne ; |
| 4.7 | <p>mènent diverses activités en faveur du regroupement des familles dispersées, parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ fourniture d'informations et d'une assistance juridique, administrative et pratique, orientation vers des institutions et organisations spécialisées ; ■ aide à l'obtention des documents nécessaires, notamment les Titres de voyage d'urgence du CICR ; ■ facilitation du regroupement physique ; ■ suivi et soutien des familles après le regroupement, en coordination avec les autorités, institutions et organisations concernées. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 4.8 | évaluent les capacités des autorités et d'autres parties prenantes, les mobilisent et interagissent et coordonnent leurs efforts avec elles afin de répondre aux besoins très divers des familles ; |
| 4.9 | reconnaissent et défendent le droit à la vie de famille et le principe de l'unité familiale. |

1

2

3

4

5

Action facilitatrice 1 : assurer la participation des personnes et des communautés touchées au développement des services de RLF

| | |
|---------------------------|--|
| Résultats attendus | <p>Les besoins et les capacités en matière de RLF sont évalués – et les services sont conçus et fournis – en collaboration avec les personnes et les communautés touchées, en tenant compte du contexte local et de l'évolution possible de l'environnement. Fidèle à son engagement de transparence et de redevabilité, le Réseau des liens familiaux entretient un dialogue régulier avec les personnes touchées au sujet de leurs besoins.</p> <p>Ces personnes reçoivent des informations sur les actions mises en œuvre, et le Réseau des liens familiaux se montre à l'écoute de celles qui ont vécu une séparation familiale ou la disparition d'un proche et disposé à les associer aux processus décisionnels. Les personnes touchées sont plus résilientes et ont les moyens d'agir par elles-mêmes.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 1.1 | procèdent à une analyse du contexte et à des évaluations associant les personnes et les communautés touchées pour avoir une bonne compréhension de la diversité des besoins en RLF, des priorités, des préférences, des vulnérabilités, des capacités et des mécanismes d'adaptation des personnes et des communautés touchées ; |
| 1.2 | augmentent le pouvoir d'action des personnes et des communautés touchées, y compris (mais sans s'y limiter) des volontaires, et tirent parti de leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités en renforçant leur participation à toutes les étapes du cycle des programmes de RLF (évaluation de la situation, planification et conception, mise en œuvre et fourniture des services, suivi, évaluation des résultats et enseignements) ; |
| 1.3 | sont aux côtés et à l'écoute des personnes et des communautés touchées, leur fournissent des informations sur les canaux disponibles pour donner un feedback, mettent en place des mécanismes pour recueillir leur feedback et y répondre, et les informent de la manière dont leur feedback a été pris en compte ; |
| 1.4 | renforcent le pouvoir d'action des personnes touchées au niveau stratégique en les associant de manière effective aux délibérations des conseils et autres organes décisionnaires et en assurant leur participation active aux activités de sensibilisation, aux recherches et à l'élaboration des stratégies ; |
| 1.5 | renforcent les connaissances, les compétences et les capacités du personnel et des volontaires en matière d'interaction communautaire et de redevabilité ; |
| 1.6 | mettent au point, adaptent et utilisent des outils d'interaction communautaire, intègrent l'interaction communautaire et la redevabilité dans leurs stratégies, politiques et procédures de RLF, et échangent connaissances et expériences au sein du Mouvement. |

Action facilitatrice 2 : investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | <p>Le RLF est reconnu comme un service essentiel du Mouvement. Il est pleinement intégré dans les activités opérationnelles et doté de ressources suffisantes pour couvrir les besoins.</p> <p>Les capacités du Réseau des liens familiaux et la pérennité des services de RLF sont renforcées de sorte que le Réseau est efficace dans le monde entier et capable d'intervenir rapidement pour prévenir les séparations familiales et les disparitions, mener des recherches, fournir des informations aux familles, répondre aux besoins créés par les séparations et favoriser le regroupement des familles.</p> <p>Les mécanismes de préparation et de déploiement rapide permettent d'intervenir rapidement et efficacement dans les situations d'urgence.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales : |
| 2.1 | intègrent le RLF dans : <ul style="list-style-type: none"> ■ leur structure organisationnelle (siège et sections) ; ■ leurs plans stratégiques, leurs plans de développement et leurs Statuts ; ■ leurs budgets ordinaires ; ■ leurs systèmes de gestion des performances, de gestion financière et d'établissement de rapports ; |
| 2.2 | intègrent le RLF dans leurs plans d'urgence, leurs plans opérationnels et leurs activités pluridisciplinaires ; |

| | |
|------|---|
| 2.3 | optimisent le recrutement et la fidélisation du personnel et des volontaires chargés du RLF en les intégrant dans leurs systèmes de gestion des ressources humaines ; |
| 2.4 | veillent à ce que le personnel et les volontaires disposent des connaissances, des informations et des lignes directrices nécessaires pour réagir aux besoins de protection constatés lors de la fourniture de services de RLF en faisant appel à un acteur compétent en la matière ou en les portant à l'attention des autorités compétentes, lorsque c'est possible ; |
| 2.5 | recueillent des données statistiques sur les domaines clés du RLF, établies sur la base de définitions communes, et les transmettent deux fois par an à l'ACR ; |
| 2.6 | adoptent des procédures, des lignes directrices et des outils pour le suivi, l'établissement de rapports et la réalisation d'évaluations, sur la base des orientations fournies par l'ACR. |
| | Le CICR : |
| 2.7 | élabore, en consultation avec les Sociétés nationales, des manuels de formation et des lignes directrices, selon que de besoin, notamment sur la protection des données, l'emploi des outils informatiques, les processus opérationnels ainsi que la compréhension et la gestion des données ; |
| 2.8 | soutient, améliore et renforce la collecte régulière de données et la compilation de statistiques globales en matière de RLF, pour le compte du Réseau des liens familiaux et sur la base de définitions communes, ainsi que l'analyse de ces données dans le cadre des mesures de mise en œuvre de la Stratégie de RLF ; |
| 2.9 | établit, en coopération avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale, un cadre général de gestion des performances en matière de RLF et des outils correspondants, notamment des indicateurs pour le suivi, l'évaluation et les études d'impact ; |
| 2.10 | gère le pool de spécialistes du RLF, renforce ses capacités au niveau régional et mondial et veille à ce qu'il dispose des moyens, des ressources et des formations nécessaires. |
| | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 2.11 | évaluent les besoins actuels et potentiels en matière de RLF ainsi que leur capacité à y répondre, en se référant aux lignes directrices et aux manuels existants et en tenant compte de la capacité d'autres acteurs et des mécanismes de coordination, et intègrent les résultats des évaluations dans des plans opérationnels et des plans de développement, prévoyant par ailleurs un suivi et un contrôle de la mise en œuvre ; |
| 2.12 | forment des formateurs et assurent une formation et un coaching pour le personnel et les volontaires afin de leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires sur les méthodes et procédures de RLF (y compris la protection des données), les compétences techniques requises pour se servir des outils (y compris des technologies numériques modernes) et les qualités interpersonnelles (telles que l'empathie) essentielles pour établir des relations de confiance avec les personnes touchées et leur apporter un soutien psychologique et psychosocial ; |
| 2.13 | mobilisent et déploient le pool de spécialistes du RLF chaque fois que nécessaire et aussitôt que possible lorsqu'une intervention d'urgence est déclenchée au niveau national, régional ou international, et en coordination avec la Fédération internationale lorsque le déploiement intervient par suite d'une catastrophe ; |
| 2.14 | élaborent des plans d'action régionaux pour mettre en œuvre la Stratégie de RLF, en tenant compte des besoins et des priorités pour le contexte concerné, et définissent des indicateurs appropriés. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 2.15 | revoient leur approche en matière de renforcement des capacités et investissent dans un soutien ciblé visant à renforcer les services de RLF et les aspects connexes liés au développement organisationnel des Sociétés nationales, en se fondant sur l'évaluation des besoins et des priorités et sur les engagements mutuels des partenaires du Mouvement ; |
| 2.16 | créent un groupe d'experts pour soutenir le renforcement des capacités dans le domaine du RLF et consolident les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre Sociétés nationales ainsi que l'apprentissage entre pairs en vue de renforcer leurs capacités respectives ; |
| 2.17 | analysent les opérations d'urgence menées pour en tirer des leçons, en coopération avec d'autres parties prenantes, diffusent les conclusions de ces analyses au sein du Mouvement et en tiennent compte pour mettre à jour les plans d'urgence et les évaluations des besoins et des capacités ; |



| | |
|-------------|---|
| 2.18 | intègrent le RLF dans les exercices de simulation associant plusieurs parties prenantes réalisés dans le cadre du processus national de planification des situations d'urgence, et identifient les lacunes en matière de capacités ainsi que les mesures de préparation pour renforcer les interventions futures. |
| | La Fédération internationale : |
| 2.19 | s'attache à promouvoir la Stratégie de RLF en interne, soutient sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international, et fait en sorte que le RLF figure à l'ordre du jour de conférences et d'autres instances pertinentes, en accordant une attention particulière aux plans de préparation aux situations d'urgence, à l'intégration stratégique du RLF, au développement des Sociétés nationales, aux programmes de gestion des catastrophes et aux lignes directrices sur la formation ; |
| 2.20 | intègre le RLF dans les mécanismes de planification des situations d'urgence, y compris dans les formations du personnel d'intervention rapide, les procédures standard d'intervention d'urgence ainsi que les mécanismes et activités pluridisciplinaires de coordination, d'évaluation et d'intervention ; |
| 2.21 | intègre les activités de RLF dans ses mécanismes de financement, tels que le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) et les appels d'urgence. |

Action facilitatrice 3 : protéger les individus en protégeant leurs données personnelles

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | <p>Le Réseau des liens familiaux protège la sécurité, la dignité et les droits des personnes touchées en protégeant leurs données personnelles. Il préserve et renforce du même coup la confiance que les gens ont dans le Mouvement.</p> <p>Les données personnelles sont recueillies, stockées et traitées par le Réseau des liens familiaux conformément à son Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF et aux lois applicables en la matière.</p> <p>Les risques associés au traitement des données personnelles par le Réseau des liens familiaux et les conséquences pouvant en découler sont systématiquement évalués.</p> <p>Le principe « ne pas nuire » est respecté dans toute action ayant trait aux données personnelles des personnes touchées.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 3.1 | intègrent les dispositions du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF dans leurs politiques, procédures, méthodes de travail et formations pertinentes ; |
| 3.2 | procèdent à des études d'impact sur la protection des données chaque fois qu'il est envisagé de recourir à de nouveaux moyens de communication, outils ou partenariats dans le cadre de la fourniture de services de RLF, analysent les éventuels risques de préjudice et/ou d'atteinte aux droits et aux libertés des personnes concernées ainsi que les conséquences pour l'image du Mouvement, et tiennent compte d'autres considérations, s'il y a lieu, dans les contextes de conflit ou d'autres situations de violence et lorsque sont traitées des données personnelles de personnes relevant de catégories vulnérables ; |
| 3.3 | prennent en compte et respectent systématiquement le principe « ne pas nuire » dans le cadre de tous leurs programmes et initiatives ayant trait au RLF, aux personnes disparues et à leurs familles, en particulier lorsqu'il est question d'échanger et de traiter des données personnelles ; |
| 3.4 | contrôlent et évaluent la conformité aux normes de protection des données en mettant en place des mécanismes de suivi et d'évaluation et en les intégrant dans les instruments existants ; |
| 3.5 | déploient des efforts pour influencer sur l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires nationaux qui : 1) reconnaissent et respectent la finalité purement humanitaire du traitement des données personnelles par le Mouvement ainsi que les motifs d'intérêt public et les intérêts vitaux en tant que bases justifiant ce traitement ; 2) limitent l'accès par les autorités, ou à des fins autres que strictement humanitaires, aux données personnelles collectées dans le cadre des activités de RLF ; et 3) permettent aux Sociétés nationales de recueillir et de traiter des données personnelles, y compris par le biais de transferts internationaux, et de les stocker là où elles le jugent nécessaire pour préserver les droits des personnes concernées. |

| | |
|------------|---|
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 3.6 | font systématiquement la promotion du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF ; |
| 3.7 | fournissent un appui en termes d'expertise et de ressources aux Sociétés nationales qui en font la demande afin de leur permettre de se conformer aux exigences en matière de protection des données. |

Action facilitatrice 4 : mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF

| | |
|---------------------------|--|
| Résultats attendus | Les personnes touchées connaissent les services de RLF du Réseau des liens familiaux, comprennent en quoi ils consistent et leur font confiance. Grâce à des activités de promotion et de communication systématiques, cohérentes, ciblées et adaptées au contexte, les parties prenantes avec lesquelles les composantes du Mouvement entendent coopérer et dont elles attendent un soutien politique et opérationnel ainsi que des ressources financières et matérielles comprennent l'importance et la valeur du RLF. Elles comprennent aussi et respectent l'exigence d'indépendance et le but exclusivement humanitaire des activités de RLF, conformément aux Principes fondamentaux. |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales : |
| 4.1 | positionnent le RLF comme un service de référence dans leur contexte national et intègrent le RLF dans leurs plans nationaux de communication et de mobilisation de ressources ; |
| 4.2 | se dotent de stratégies de communication spécifiques pour les situations d'urgence et les situations ordinaires, avec des objectifs clairs, des messages clés ainsi que des moyens et outils adaptés aux publics cibles, et les mettent en œuvre ; |
| 4.3 | fournissent régulièrement aux personnes touchées, aux donateurs, aux autorités et à d'autres parties prenantes des informations adaptées sur les activités de RLF et leurs résultats. |
| | Le CICR : |
| 4.4 | compile des statistiques globales sur les services clés fournis par le Réseau des liens familiaux et les communique à toutes les composantes du Mouvement. |
| | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 4.5 | développent des outils de communication et de promotion assortis de messages clés cohérents et de lignes directrices faciles à adapter et à utiliser quel que soit le contexte ; |
| 4.6 | utilisent les réseaux sociaux et des moyens et outils de communication adaptés pour promouvoir le RLF auprès des personnes touchées, d'autres parties prenantes et du grand public ; |
| 4.7 | préparent, organisent et mènent à bien des campagnes de communication aux niveaux régional et mondial. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 4.8 | développent des outils de communication et les diffusent au sein du Mouvement, en se servant de plateformes telles que l'extranet du Réseau des liens familiaux (FLExtranet), FedNet ou la plateforme GO ; |
| 4.9 | renforcent et facilitent l'interaction entre les départements chargés de la communication, de la collecte de fonds/mobilisation des ressources et du RLF, et intègrent le RLF dans les forums connexes, internes ou extérieurs au Mouvement ; |
| 4.10 | promeuvent systématiquement la Stratégie de RLF aux niveaux mondial, régional et national auprès des autorités et d'autres parties prenantes en insistant sur l'indépendance des services de RLF pour éviter toute instrumentalisation. |



Action facilitatrice 5 : mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux

| | |
|---------------------------|---|
| Résultats attendus | Les efforts de coordination et de coopération et les partenariats avec des parties prenantes, telles que les pouvoirs publics, les organisations humanitaires et les entreprises privées, sont favorisés et renforcés aux niveaux mondial, régional, national et local. Ces initiatives, menées en accord avec les modalités de travail et les mandats respectifs des composantes du Mouvement, ainsi que dans le plein respect des Principes fondamentaux et des normes de protection des données personnelles, permettent d'améliorer l'accès aux personnes et aux données, de mieux répondre aux besoins des personnes touchées et de renforcer les capacités du Réseau des liens familiaux. |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 5.1 | interagissent avec les autorités, les acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes en mesure de prévenir les séparations familiales, de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et de faire respecter les droits des personnes touchées pour faire en sorte qu'il soit répondu à leurs besoins ; |
| 5.2 | mobilisent les autorités qu'elles les aident à s'acquitter de leurs mandats et de leurs rôles respectifs dans le domaine du RLF et qu'elles y contribuent ; |
| 5.3 | réalisent systématiquement une cartographie des parties prenantes, qu'ils tiennent à jour et diffusent au sein du Réseau des liens familiaux aux niveaux régional et international ; |
| 5.4 | élaborent, avec les autorités et les organisations locales et nationales, des accords opérationnels et des accords de partenariat appropriés portant sur la définition de normes communes, les modalités de coopération, la complémentarité et l'orientation des demandeurs, en prenant modèle sur les accords-cadres régionaux et internationaux là où ils existent, et partagent leurs pratiques au sein du Réseau des liens familiaux ; |
| 5.5 | veillent à ce que les autorités comprennent les principes de la protection des données personnelles appliqués par le Réseau des liens familiaux, de sorte que celui-ci soit autorisé à agir sans entrave, et concluent des accords sur la non-divulgence des données des personnes touchées. |
| | Le CICR : |
| 5.6 | élabore, avec l'aide des Sociétés nationales et de la Fédération internationale, des cadres opérationnels communs, des accords-cadres et des accords de partenariat appropriés avec des organisations régionales et internationales portant sur la définition de normes communes, les modalités de coopération, la complémentarité et l'orientation des demandeurs et pouvant être adaptés et appliqués quel que soit le contexte ²⁶ ; |
| 5.7 | collabore avec les opérateurs de médias sociaux pour mettre au point des mécanismes permettant d'orienter les demandeurs et/ou de comparer des données personnelles publiées sur les réseaux sociaux, de sorte que le Réseau des liens familiaux puisse plus facilement opérer un suivi auprès des personnes qui sont dans l'incapacité d'établir le contact avec leurs proches ; |
| 5.8 | invite des acteurs extérieurs pertinents à participer à la Plateforme de haut niveau sur le RLF en vue d'envisager et de conclure le cas échéant des partenariats avec eux dans des domaines pertinents tels que la recherche, les technologies et les opérations de mobilisation de ressources. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 5.9 | étudient les possibilités de partenariat avec le secteur privé en vue de renforcer les capacités des services de RLF, développer les technologies utilisées dans ce domaine et améliorer la recherche et la mobilisation de ressources ²⁷ ; |

26 Ces accords opérationnels et accords de partenariat devraient tenir compte des politiques pertinentes du Mouvement, comme la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2003 (« Action du Mouvement en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et éléments minimaux devant figurer dans les accords opérationnels entre les composantes du Mouvement et leurs partenaires opérationnels externes ») et la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2011 (« Les relations des composantes du Mouvement avec les acteurs humanitaires extérieurs »).

27 Voir la résolution 10 du Conseil des Délégués de 2005 (« La politique du Mouvement relative aux partenariats avec le secteur des entreprises »).

| | |
|-------------|---|
| 5.10 | élaborent des lignes directrices et nouent des partenariats avec des sociétés et opérateurs de télécommunications et d'autres acteurs pertinents à travers le monde (p. ex. Télécoms sans Frontières, UIT et GSMA) pour faciliter la conclusion d'accords adaptés au niveau local, et partagent au sein du Mouvement les expériences faites dans ce domaine ; |
| 5.11 | développent leur coopération avec les médias (radio, télévision, presse écrite, etc.) à des fins de communication en matière de RLF. |

Action facilitatrice 6 : mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte de la migration

| | |
|---------------------------|--|
| Résultats attendus | <p>Les migrants, parmi lesquels des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que leurs familles, peuvent, quel que soit leur statut juridique, accéder en toute sécurité à tout l'éventail des services de RLF le long de leur parcours migratoire, des pays de départ à ceux de destination en passant par les pays de transit.</p> <p>Les autorités concernées clarifient le sort des migrants disparus et établissent l'identité des migrants décédés, grâce à la mobilisation et au soutien actif du Réseau des liens familiaux.</p> <p>Le Réseau des liens familiaux utilise à plein ses capacités grâce à une coopération transrégionale solide et active entre ses membres. La cohérence de son approche est assurée à travers l'harmonisation des systèmes, des critères et des modalités de travail.</p> |
| Mise en œuvre | Les Sociétés nationales et le CICR : |
| 6.1 | renforcent la coopération transrégionale au sein du Réseau des liens familiaux, la communication, l'apprentissage entre pairs, la coordination et les échanges d'informations et de données personnelles utiles tout au long des routes migratoires, des pays de départ à ceux de destination en passant par les pays de transit ; |
| 6.2 | harmonisent leurs approches, procédures et normes opérationnelles ainsi que leurs critères d'acceptation des demandes d'assistance tout au long des routes migratoires ; |
| 6.3 | défendent le droit des migrants placés en détention ou dans des conditions comparables à celles de la détention de maintenir ou rétablir le contact avec leur famille, évaluent les besoins en services de RLF dans ces contextes et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, fournissent ces services ²⁸ ; |
| 6.4 | intensifient leurs efforts pour déterminer le sort et la localisation des migrants disparus en recueillant des informations auprès de leurs familles, des survivants, des témoins, d'autres organisations, des médias, des autorités et d'autres sources pertinentes, et en analysant ces informations ; |
| 6.5 | collaborent avec les services de médecine légale et d'autres organismes en échangeant avec eux des données utiles, en favorisant la centralisation des données et en facilitant la mise en relation avec les familles, après avoir pris les mesures et précautions nécessaires et dans le but exclusivement humanitaire de déterminer le sort et la localisation des migrants disparus et de permettre l'identification des dépouilles des migrants décédés ; |
| 6.6 | élaborent et mettent en œuvre des stratégies pour localiser les familles des personnes décédées ayant pu être identifiées. |
| | Les Sociétés nationales , le CICR et la Fédération internationale : |
| 6.7 | incluent systématiquement les migrants dans les évaluations des besoins, en étant attentifs à leurs besoins en matière de communication et d'information ainsi qu'aux moyens et outils de communication dont ils disposent, et en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes plus vulnérables ; |
| 6.8 | renforcent la coopération et la coordination dans le cadre des activités menées tout au long des routes migratoires et de manière générale sur les questions liées à la migration ; |
| 6.9 | suivent l'évolution des flux migratoires en recueillant, analysant et échangeant des informations en temps utile de manière à déployer une réponse opérationnelle rapide et adaptée aux besoins ; |

28 Pour plus d'informations à ce sujet, voir les « Lignes directrices relatives à l'action des Sociétés nationales dans le cadre de la détention des migrants » (2018), disponible auprès du CICR.

| | |
|-------------|---|
| 6.10 | incluent le RLF dans les documents stratégiques et de politique générale pertinents, y compris dans les stratégies en matière de migration. |
| | La Fédération internationale : |
| 6.11 | inscrit, dans la mesure du possible, le RLF dans ses politiques, ses activités de sensibilisation et de communication, ses formations et autres activités en lien avec la migration et assure la liaison avec le CICR à cet égard ; |
| 6.12 | veille, avec l'aide du CICR, à ce que le RLF soit inscrit à l'ordre du jour des réunions de sa Global Migration Task Force et d'autres plateformes et forums connexes, et met en œuvre les mesures qui en résultent ; |
| 6.13 | s'efforce de faire mieux connaître le RLF à travers ses contributions à des conférences, événements et forums nationaux, régionaux et mondiaux sur la migration. |

PARTIE III : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE RLF, SUIVI ET DOTATION EN RESSOURCES

Toutes les composantes du Mouvement partagent la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF. Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont la responsabilité individuelle d'intégrer son contenu dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux niveaux national, régional et international et de mieux la faire connaître à l'intérieur du Mouvement, y compris au niveau des instances dirigeantes, et à l'extérieur, par les parties prenantes.

Il est entendu que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ne pourront pas appliquer toutes les mesures de mise en œuvre définies dans cette Stratégie dans chaque pays. Ils s'attacheront plutôt à identifier les mesures prioritaires présentant un intérêt particulier pour un contexte et une région donnés, en se fondant sur l'évaluation des besoins, leurs propres capacités et celles d'autres acteurs. S'il est essentiel d'assurer une cohérence et une harmonisation globales, une adaptation à chaque contexte s'impose pour les aspects pertinents.

La Stratégie de RLF servira de cadre à l'élaboration de plans d'action adaptés au contexte. Les plateformes régionales de RLF seront des forums appropriés pour établir des stratégies et des plans d'action régionaux basés sur cette Stratégie, favoriser sa mise en œuvre et définir des indicateurs adéquats pour suivre son application.

Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF, le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF et la Plateforme de haut niveau sur le RLF continueront, collectivement et par l'intermédiaire de leurs membres régionaux, à soutenir et à suivre la mise en œuvre de cette Stratégie, et se chargeront de faire rapport au Conseil des Délégués.

Reconnaissant que l'allocation de ressources adéquates a été l'un des défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2008-2018, le CICR, les Sociétés nationales et la Fédération internationale continueront d'étudier et de chercher à mettre en place des outils et mécanismes de financement novateurs pour obtenir les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre réussie de la Stratégie de RLF 2020-2025.

1.1.8 RÉSOLUTION 7

RENFORCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DU MOUVEMENT RELATIVE AU DÉPLACEMENT INTERNE : DIX ANS APRÈS

Le Conseil des Délégués,

exprimant sa profonde préoccupation concernant la situation des personnes qui sont contraintes de se déplacer notamment en raison de conflits armés, de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de catastrophes, des effets des changements climatiques et d'autres situations d'urgence, ainsi que des autres personnes et communautés touchées par les déplacements internes, et reconnaissant le caractère inadéquat des solutions actuellement apportées à cette question,

prenant en considération le caractère complexe et corrélé des différentes causes des déplacements et de leurs conséquences,

soulignant l'utilité de la complémentarité des mandats et des compétences des différentes composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), qui peut aider à relever les défis liés aux déplacements, et le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire,

soulignant l'importance de mener une action globale, qui prenne en considération les besoins et les vulnérabilités propres aux déplacés internes, l'impact de leurs déplacements sur les communautés hôtes, ainsi que les besoins des personnes exposées au risque de déplacement et de celles qui restent,

reconnaissant qu'une approche centrée sur les personnes, qui s'appuie sur l'accès du Mouvement aux communautés et sur sa proximité avec celles-ci, est essentielle pour accroître l'impact sur le plan humanitaire,

rappelant que les déplacés internes ne sont pas un groupe sans visage et que leurs besoins, leurs vulnérabilités, leurs capacités et leurs mécanismes d'adaptation peuvent varier en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur santé physique et mentale et des caractéristiques individuelles,

reconnaissant que les déplacements internes constituent parfois la première étape de mouvements transfrontaliers vers des pays voisins et au-delà, et que les situations de ce type exigent une réponse globale et coordonnée, de façon à offrir une protection et une assistance optimales à toutes les personnes en détresse,

soulignant l'importance du respect du droit international humanitaire, qui s'applique dans les situations de conflit armé, et du droit international des droits de l'homme, qui s'applique en toutes circonstances, dans la prévention du déplacement, et rappelant que ces instruments juridiques protègent, dans leurs domaines d'application respectifs, toutes les personnes touchées par les déplacements internes, dont les personnes déplacées elles-mêmes et les communautés hôtes et résidentes,

soulignant la pertinence du droit international relatif aux catastrophes et du droit international de l'environnement dans l'atténuation des déplacements dus aux catastrophes ou aux effets des changements climatiques,

reconnaissant la protection que les lois et les politiques nationales peuvent apporter aux personnes exposées au risque de déplacement, ainsi que pendant le déplacement, et soulignant l'importance des efforts que déploient toutes les composantes du Mouvement, en fonction de leur mandat, pour aider les États à intégrer le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme, le droit international relatif aux catastrophes, le droit international de l'environnement et les cadres juridiques régionaux pertinents dans les lois, les règles et les politiques nationales applicables aux déplacés internes,

soulignant la nécessité de prendre des mesures efficaces pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement interne et prévenir toute action de nature à aggraver la situation humanitaire des déplacés internes,

saluant les efforts menés par les Nations Unies, qui ont lancé le Plan d'action pour faire progresser la prévention, la protection et les solutions pour les personnes déplacées dans leur propre pays 2018-2020 à l'occasion du 20^e anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, ainsi que les efforts continus déployés par l'Union africaine pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre, par ses États membres, de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), dont l'année 2019 marque le 10^e anniversaire,

rappelant et réaffirmant l'engagement des composantes du Mouvement à améliorer la protection et l'assistance apportées aux déplacés internes tel qu'énoncé dans la résolution 5 sur la Politique du Mouvement relative au

déplacement interne adoptée par le Conseil des Délégués il y a dix ans, et sur la base de résolutions adoptées précédemment par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution XXI, Manille, 1981 ; résolution XVII, Genève, 1986 ; résolution 4A, Genève, 1995 ; et objectif 2.3 du Plan d'action de la XXVII^e Conférence internationale, Genève, 1999) et par le Conseil des Délégués (résolution 9, Budapest, 1991 ; résolution 7, Birmingham, 1993 ; résolution 4, Genève, 2001 ; et résolution 10, Genève, 2003), et *reconnaisant* les liens qui existent avec la Politique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) relative à la migration adoptée en 2009,

reconnaisant l'utilité que conserve la Politique du Mouvement relative au déplacement interne lorsqu'il s'agit de clarifier, de préciser et d'orienter l'action menée par le Mouvement, et *réaffirmant* la nécessité de faire en sorte que cette politique soit mieux connue et mise en œuvre par toutes les composantes du Mouvement,

1. *exhorte* toutes les composantes du Mouvement, agissant conformément à leurs mandats respectifs et aux Principes fondamentaux, à veiller à ce que les actions qu'elles mènent pour répondre aux besoins en matière de protection et d'assistance des déplacés internes et des communautés hôtes, notamment le soutien qu'elles apportent à d'autres composantes du Mouvement et les actions entreprises avec d'autres entités, s'appuient sur la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, ce qui contribuera à en renforcer la mise en œuvre ;
2. *appelle* toutes les composantes du Mouvement à renforcer l'action menée face au déplacement interne, en particulier dans les domaines suivants : les déplacements internes dans les zones urbaines, le cas échéant²⁹ ; la prévention du déplacement et la protection pendant le déplacement ; et les solutions durables ;
3. *demande* que, dans le contexte des déplacements internes dans les environnements urbains, toutes les composantes du Mouvement tiennent compte des besoins à court et à long terme des déplacés internes qui vivent dans des environnements urbains en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes dans leurs analyses et leurs réponses, qui peuvent être réalisées en combinant des interventions structurelles aux niveaux des services urbains et des cadres juridiques et politiques nationaux à des interventions adaptées visant à aider les déplacés internes à reconstruire leur vie, telles que les transferts monétaires, et en intégrant les défis liés au déplacement interne dans les outils et les approches axés sur les environnements urbains ;
4. *demande*, tout en réaffirmant que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir le déplacement et de fournir une protection et une assistance pendant le déplacement, que toutes les composantes du Mouvement intensifient leurs efforts visant à prévenir les conditions conduisant au déplacement et, lorsque cela n'est pas possible, de garantir la sécurité, la dignité et l'intégrité physique et psychologique des personnes tout au long de leur déplacement, en gardant à l'esprit que les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées peuvent avoir des vulnérabilités particulières liées à des facteurs corrélés tels que leur genre, leur âge, leur santé physique et mentale, leur origine ethnique, leur religion ou leur culture autochtone, qui doivent être pris en considération, y compris, par exemple, le risque de violence sexuelle ;
5. *recommande* de renforcer la capacité des Sociétés nationales d'évaluer et de satisfaire les besoins des déplacés internes en matière de protection par la mise en œuvre de « l'approche minimale en matière de protection »³⁰ telle qu'exposée dans le cadre « *Protection within the Movement* »³¹, et que toutes les composantes du Mouvement portent une attention particulière à la prévention de la séparation des familles pendant le déplacement, nouent le dialogue avec les autorités pour faire mieux connaître les services de rétablissement des liens familiaux (RLF) et améliorer l'accès des personnes touchées à ces services, et fournissent des services de RLF conformément à la [Stratégie RFL du Mouvement 2020-2025](#) ;
6. *demande* que, sur le plan des solutions durables, toutes les composantes du Mouvement améliorent les actions coordonnées devant permettre aux déplacés internes de choisir librement une solution sûre et digne, notamment en nouant le dialogue avec les autorités sur l'éventail de solutions durables qui

29 Dans la présente résolution et les documents connexes, les termes « environnements urbains », « zones urbaines » et « villes » sont utilisés de manière interchangeable pour désigner les zones densément construites et peuplées qui sont caractérisées par une importante diversité sociale et qui exercent une influence sur des zones plus vastes, et incluent les centres urbains de différentes tailles et leurs environs. Le terme « déplacements urbains » se réfère aux déplacements internes vers et dans les zones urbaines, c'est-à-dire les déplacements depuis les zones rurales vers les zones urbaines ainsi que les déplacements inter- et intra-urbains.

30 « L'approche minimale en matière de protection » décrit la manière dont les Sociétés nationales peuvent accroître leur capacité d'analyser les violations des droits des personnes auxquelles elles viennent en aide, d'établir des priorités en la matière et de réagir à ces violations, soit en faisant des démarches auprès des autorités soit en soumettant les cas à un autre acteur de la protection.

31 Conseil consultatif pour la protection, « *Protection within the Red Cross and Red Crescent Movement* », 2018, disponible sur la plateforme de la communauté de pratiques en matière de protection au sein du Mouvement.

existent (retour, intégration locale et réinstallation dans une autre région du pays), conformément aux droits et eu égard aux priorités et aux intentions des déplacés internes ainsi qu'à l'avis exprimé par les communautés hôtes et les habitants des régions dans lesquelles les déplacés internes pourraient revenir, être intégrés ou être réinstallés, et en renforçant la capacité du Mouvement de soutenir les efforts déployés par les personnes pour reconstruire leur vie, y compris par la voie d'une coordination et d'une coopération plus efficaces avec les organisations de développement ;

7. *appelle* toutes les composantes du Mouvement à nouer un dialogue plus systématique et structuré avec les déplacés internes et avec les personnes et les communautés touchées par le déplacement, en leur fournissant des informations utiles et touchant à la protection et en garantissant leur participation constructive à l'analyse des besoins et à l'élaboration de réponses appropriées, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation de ces réponses, conformément aux Engagements minimums du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité, et, dans cette perspective, *encourage* les Sociétés nationales à mettre en œuvre les Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence adoptées par la Fédération internationale en 2018 ;
8. *encourage* toutes les composantes du Mouvement, en fonction de leur mandat et aux fins de prévenir le déplacement et de protéger les déplacés internes, à intensifier les efforts visant à soutenir les autorités dans l'élaboration et la mise en œuvre de lois, de règles et de politiques nationales qui définissent les obligations des États et défendent les droits des déplacés internes, ainsi que les protections qui devraient leur être fournies, et à inscrire la protection des déplacés dans des efforts législatifs et politiques plus larges, dont les efforts visant à mettre en œuvre au niveau national les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et ceux visant à relier la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, sur la base d'une analyse factuelle du contexte ;
9. *appelle* toutes les composantes du Mouvement à allouer davantage de ressources au renforcement des capacités des Sociétés nationales de faire face au déplacement interne, et, à cette fin, *demande* au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale d'élaborer ensemble des outils de formation conjoints sur l'approche du Mouvement face au déplacement interne et sur les normes et les cadres juridiques applicables, et de créer un groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne, qui servira de communauté de pratique en vue de favoriser le partage des expériences et des enseignements tirés, et qui sera chargé de la promotion et du suivi de la mise en œuvre de la présente résolution ;
10. *demande* au CICR, en étroite coordination avec la Fédération internationale, de faire rapport au Conseil des Délégués de 2021 sur la mise en œuvre de la présente résolution ;
11. *invite* le CICR et la Fédération internationale à considérer comme il convient la possibilité d'élaborer une résolution sur cette question à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de 2023.

1.1.9 RÉOLUTION 8

ADOPTION PAR LE MOUVEMENT D'UNE DÉCLARATION SUR LES MIGRANTS ET NOTRE HUMANITÉ COMMUNE

Le Conseil des Délégués,

1. *rappelle et réaffirme* les résolutions sur les thèmes liés à la migration adoptées par le passé par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 21, XXIV^e Conférence internationale, Manille, 1981 ; résolution 17, XXV^e Conférence internationale, Genève, 1986 ; résolution 4, XXVI^e Conférence internationale, Genève, 1995 ; annexe à la résolution 1, déclaration « Ensemble pour l'humanité », XXX^e Conférence internationale, Genève, 2007 ; résolution 3, XXXI^e Conférence internationale, Genève, 2011) et par le Conseil des Délégués (résolution 9, Budapest, 1991 ; résolution 7, Birmingham, 1993 ; résolution 4, Genève, 2001 ; résolution 10, Genève, 2003 ; résolution 5, Genève, 2007 ; résolution 4, Nairobi, 2009 ; résolution 7, Genève 2015) ; et en particulier l'« Appel à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables », adopté par la résolution 3, Antalya, 2017) ;
2. *rappelle* la Politique de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) relative à la migration adoptée en 2009 (que le Mouvement dans son ensemble a saluée dans la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2009, tenu à Nairobi) et la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration pour la période 2018-2022 ;

3. *encourage*, aux fins du renforcement de la collaboration, la création de plateformes de coordination nationales et transfrontalières pour le partage d'information, conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales en matière de protection des informations et des données à caractère personnel, comme prévu par la résolution sur le rétablissement des liens familiaux ;
4. *adopte* la « *Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune* » ;
5. *exhorte* toutes les composantes du Mouvement à porter cette déclaration à l'attention des États et des autres parties prenantes concernées.

Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune

Nous, les représentants du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) issus de plus de 190 pays du monde, nous sommes réunis pour adopter et émettre la présente *Déclaration sur les migrants et notre humanité commune*.

Nous sommes des organisations humanitaires neutres et, en tant que telles, notre but n'est pas d'encourager, de décourager ou d'empêcher la migration. Nous reconnaissons que, dans de nombreuses régions du monde, la gestion de la migration est un défi majeur pour les États. Cependant, nous sommes de plus en plus préoccupés par la sécurité et le bien-être des migrants vulnérables, des réfugiés et des autres personnes nécessitant une protection internationale. Des mesures urgentes doivent être prises afin de sauver des vies.

Les droits humains, notamment le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, s'appliquent à tous les migrants, y compris ceux qui sont en situation irrégulière. Ceux-ci doivent donc être protégés contre la torture et les mauvais traitements, la détention arbitraire, le refoulement et les menaces pesant sur leur vie, et avoir accès à la justice et aux services essentiels.

Le droit international impose également une protection spéciale pour certaines catégories de personnes telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes apatrides. Toute lacune dans la mise en œuvre de cette protection expose les personnes concernées à des conséquences potentiellement mortelles.

En 2017, nous avons adopté l'« Appel à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables », dans lequel nous décrivions les mesures que, selon nous, les États devraient prendre pour protéger les migrants de tout préjudice. Nous attirions particulièrement l'attention sur les migrants les plus vulnérables, à savoir les enfants non accompagnés et séparés, et sur la nécessité de leur garantir l'accès aux services essentiels, quel que soit leur statut juridique. Nous appelions également les États à ne recourir à la détention liée à la migration qu'en dernier ressort, et à toujours envisager en premier lieu la liberté ou d'autres solutions. Nous demandions aux États de s'engager à mettre fin à la détention des enfants et à la séparation des familles pour des raisons liées à l'immigration. Malheureusement, chacune de ces mesures continue à s'imposer de toute urgence.

En 2011, il a été demandé aux États parties aux Conventions de Genève de 1949 représentés à la XXXI^e Conférence internationale « de veiller à ce que les lois et les procédures pertinentes soient en vigueur pour permettre aux Sociétés nationales de jouir, conformément aux Statuts du Mouvement et, en particulier, aux Principes fondamentaux, d'un accès effectif et sûr à tous les migrants, sans discrimination et quel que soit leur statut juridique ». Nous appelons les États à honorer cet engagement, à nous aider à exécuter notre mandat humanitaire et à respecter notre impartialité, notre indépendance et notre neutralité, notamment dans la conduite des activités liées à la migration. Nous les appelons également à garantir que l'assistance fournie à titre strictement humanitaire et impartial ne sera jamais considérée comme illégale.

Nous avons été fortement encouragés par l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés, qui comportent tous deux des engagements cruciaux en matière de protection et d'assistance. Nous sommes prêts à apporter, dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement, un soutien aux États dans la mise en œuvre de ces Pactes mondiaux.

En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont déterminées à aider les États à garantir que les besoins humanitaires des migrants, ainsi que des personnes vulnérables dans les communautés d'accueil, sont satisfaits. Nos domaines d'expertise varient, mais nous pouvons être utiles de bien des manières, que ce soit en fournissant des secours d'urgence et des soins de santé de base, en renforçant les capacités des migrants de maintenir des liens familiaux, ou en aidant les pouvoirs publics à promouvoir une inclusion sociale à long terme et à remplir les obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Notre souhait est de créer un climat de confiance mutuelle propice à notre collaboration avec les États, en apportant des solutions positives et en nouant avec eux un dialogue franc et constructif.

Travaillons main dans la main et réaffirmons notre humanité commune pour aider toutes les personnes qui en ont besoin.

1.1.10 RÉSOLUTION 9

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MOUVEMENT (RCCM 2.0)

Le Conseil des Délégués,

reconnaisant qu'il est de plus en plus attendu des acteurs humanitaires qu'ils interviennent avec davantage d'efficacité et d'efficience dans des situations d'urgence dont la complexité et l'ampleur ne cesse d'augmenter,

reconnaisant que le secteur humanitaire continue d'être soumis à une concurrence interne à laquelle le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) n'échappe pas,

réitérant l'impératif pour le Mouvement d'être un réseau humanitaire de premier plan, bien coordonné et efficace par rapport aux coûts, qui assure en tout temps le plus haut niveau possible de collaboration et de complémentarité dans les interventions et les activités de préparation connexes de toutes ses composantes afin d'accroître l'impact collectif, tout en soutenant le renforcement continu des capacités opérationnelles et de direction de la Société nationale locale,

réaffirmant que le Mouvement doit être en mesure de mener des actions cohérentes et mesurables à l'échelle voulue face à des situations d'urgence de moyenne et de grande ampleur, pour porter au maximum le soutien fourni collectivement aux personnes et aux communautés vulnérables et touchées,

rappelant la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2013, la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2015 et la résolution 1 du Conseil des Délégués de 2017, lesquelles ont toutes chargé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) ainsi que les Sociétés nationales de poursuivre leur action conjointe en faveur du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (CD/13/R4, CD/15/R1 et CD/17/R1),

rappelant également la résolution 6 du Conseil des Délégués de 1997, portant adoption de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville), la résolution 8 du Conseil des Délégués de 2005, portant adoption des Mesures supplémentaires visant à améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville, ainsi que les rapports de suivi correspondants, qui, ensemble, constituent les fondements de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement,

prenant note avec satisfaction de l'amélioration continue et tangible de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, ainsi que de l'évolution des mentalités qui s'est produite depuis le Conseil des Délégués de 2013, et *remerciant* toutes les composantes du Mouvement concernées pour leur soutien et leurs contributions fermes et constantes,

se félicitant du rapport sur la mise en œuvre de la plus récente résolution du Conseil des Délégués sur le processus de renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement » (RCCM) (CD/17/R1), qui figure en annexe à la présente résolution, et *reconnaisant* l'utilité d'étudier de nouvelles approches, de les mettre à l'essai et de les évaluer de façon critique dans un esprit de collaboration, comme cela a été fait pour les appels internationaux uniques dans le contexte de la collecte de fonds,

conscient que la qualité de la coordination des opérations à l'échelle du Mouvement, laquelle ne cesse de s'améliorer mais n'a pas encore atteint son plein potentiel, exige une compréhension solide, basée sur des données factuelles, des conditions qui agissent et influent de manière positive ou négative sur l'impact collectif et l'efficacité par rapport au coût des interventions du Mouvement,

reconnaisant la nécessité de continuer d'apporter des changements profonds dans certains domaines, tels que l'interopérabilité des systèmes, qui requièrent un engagement continu à plus long terme, tout en se penchant sur d'autres domaines d'amélioration afin de répondre à l'exigence croissante de se doter de systèmes souples et interconnectés pour garantir la complémentarité des opérations et assurer l'état de préparation du Mouvement à réagir aux besoins futurs,

reconnaisant que pour réaliser pleinement son potentiel, il est nécessaire de faire passer le processus RCCM à l'étape supérieure en termes d'impact et d'ampleur, en tenant compte des compétences et des ressources disponibles au sein du Mouvement, en continuant à cibler les activités purement opérationnelles et en s'attachant à promouvoir et favoriser en toutes circonstances une mentalité appropriée, ainsi que de lui donner un nouvel élan en mettant l'accent sur la participation active, la pleine appropriation, un engagement plus solide et un investissement accru de la part de toutes les composantes du Mouvement,

réaffirmant la nécessité pour toutes les composantes du Mouvement de participer de manière active au processus RCCM afin d'accroître la cohérence et l'efficacité de la contribution humanitaire collective du Mouvement dans son ensemble,

1. *approuve* le rapport sur la mise en œuvre de la résolution du Conseil des Délégués de 2017 relative au renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, dont les principales conclusions sont les suivantes :
 - a. le processus RCCM a permis d'accroître la coordination dans de nombreuses opérations menées durant la période considérée et a conforté le réflexe de coordination du Mouvement jusqu'à un point qui n'était pas envisageable il y a cinq ans ;
 - b. les avancées réalisées dans des domaines techniques, tels que l'interopérabilité des mécanismes de logistique, de sécurité et de déploiement rapide, et l'expansion des outils et des formations facilitent la coordination opérationnelle ;
 - c. les progrès réalisés en matière de RCCM ont aidé les donateurs et les autres parties prenantes à voir le « Pilier rouge » comme un partenaire cohérent et prévisible ;
 - d. la coordination reste une entreprise complexe, dont les principaux défis comprennent l'adoption de la mentalité appropriée à l'échelle du Mouvement, le maintien et le renforcement de l'engagement politique, la bonne compréhension des avantages de la coordination, l'efficacité de la coordination de nos activités de mobilisation de ressources, qui doit donner lieu à des financements accrus, et l'obtention de données fiables concernant les résultats opérationnels de la coordination ;
 - e. les bases d'une coordination inclusive et prévisible étant jetées, le Mouvement est maintenant prêt à revoir ses ambitions à la hausse pour optimiser le potentiel de la coordination ;
 - f. il est impératif de mieux associer les Sociétés nationales aux niveaux stratégique et opérationnel, et d'obtenir de la part de toutes les composantes du Mouvement qu'elles s'investissent davantage dans le processus ;
2. *accepte* la proposition visant à changer le nom de l'initiative pour l'appeler Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement 2.0 (RCCM 2.0), ce qui traduit la continuité du processus à ce jour ainsi que la volonté de le faire passer à l'étape supérieure et de lui donner un nouvel élan qui englobe véritablement l'ensemble du Mouvement ;
3. *approuve* les priorités du processus RCCM 2.0 définies dans le rapport, qui visent à améliorer la capacité du Mouvement d'apporter des réponses efficaces et complémentaires aux situations d'urgence de moyenne et de grande ampleur, notamment en renforçant et en complétant les activités des Sociétés nationales dans les pays touchés, les axes de travail étant les suivants :
 - a. garantir une utilisation efficace et bien coordonnée des responsabilités conférées aux composantes du Mouvement, pour étayer la conduite des opérations et des autres activités et influencer les parties prenantes à tous les niveaux ;
 - b. garantir, à l'échelle du Mouvement, une gestion cohérente des données afin d'améliorer les opérations, de garantir la redevabilité et de communiquer en temps opportun des informations sur l'empreinte du Mouvement aux parties prenantes internes et externes, de façon à accroître les fonds alloués à l'aide humanitaire et à renforcer la pertinence et la visibilité des opérations du Mouvement ;
 - c. poursuivre le renforcement de l'interopérabilité des systèmes pour garantir un appui souple et réactif aux opérations ;
 - d. connaître et utiliser les capacités des composantes du Mouvement à l'appui des opérations, y compris les compétences des Sociétés nationales dans leur pays, pour s'assurer que les services sont fournis de manière efficace et conformes au niveau de qualité requis ;
 - e. assurer l'état de préparation du Mouvement à agir en employant les outils RCCM existants pour favoriser une planification et une analyse communes et des activités coordonnées, tout en réfléchissant à la question de savoir si d'autres outils sont requis, en établissant une base de connaissances sur ce qui fonctionne bien dans la coordination, et en envisageant des modèles opérationnels différents pour des contextes différents ;
 - f. promouvoir la complémentarité des interventions nationales et internationales tout en garantissant le renforcement cohérent et soutenu des capacités locales, y compris aux fins de la mobilisation de ressources et du respect des priorités en matière de localisation, l'accent étant mis sur une action qui utilise « les ressources locales autant que possible, et les ressources internationales si nécessaire » ;

- g. améliorer l'adaptabilité des interventions face aux crises de grande ampleur, de façon à renforcer le rôle d'intervenant mondial clé du Mouvement ;
4. *demande* à l'actuel Groupe directeur de continuer, en collaboration avec les Sociétés nationales et tel que détaillé au paragraphe 5 ci-après, de conduire et suivre le processus, d'assurer la contribution et l'adhésion de l'ensemble du Mouvement, et de faire rapport régulièrement à la Commission permanente et à toutes les composantes du Mouvement sur les progrès réalisés ;
5. *demande* à toutes les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, de participer activement à la conception et à la mise en œuvre des activités et mécanismes liés aux priorités susmentionnées, et *appelle* par conséquent à la création d'un Groupe de référence des Sociétés nationales chargé de fournir régulièrement des conseils et un soutien au Groupe directeur dans l'orientation générale de l'initiative RCCM 2.0, ainsi que de promouvoir et d'appuyer la mise en œuvre du processus ;
6. *recommande* la création d'une cellule opérationnelle RCCM 2.0 composée de membres du personnel du CICR, de la Fédération internationale et de Sociétés nationales, qui rendra compte au Groupe directeur et sera chargée de guider la mise en œuvre de la présente résolution par toutes les composantes du Mouvement, la possibilité étant offerte au Groupe directeur d'inviter une ou plusieurs Sociétés nationales à diriger, sous sa conduite générale, certains groupes de travail ;
7. *se félicite* que le délai de mise en œuvre des nouvelles priorités s'étale sur quatre ans, ce qui permettra de mieux mettre les résultats en évidence, et qu'un rapport intérimaire détaillé doive être présenté au Conseil des Délégués de 2021.

1.1.11 RÉOLUTION 10

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ET DE L'ACCORD SUR DES ARRANGEMENTS OPÉRATIONNELS, DATÉS DU 28 NOVEMBRE 2005, ENTRE LE MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL ET LE CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN

En accord avec l'esprit de la mission humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ainsi que des thèmes de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

le Conseil des Délégués,

rappelant le Protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, avant la tenue de la Conférence diplomatique organisée en vue de négocier et d'adopter le troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et d'ouvrir la voie à la future reconnaissance du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien en tant que composantes du Mouvement, en particulier les dispositions suivantes dudit Protocole :

1. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien agiront en conformité avec le cadre juridique applicable au territoire palestinien occupé par Israël en 1967, notamment la IV^e Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.*
2. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien reconnaissent que le Croissant-Rouge palestinien est la Société nationale autorisée sur le territoire palestinien, et que ce territoire est situé dans la zone géographique des activités opérationnelles et des compétences du Croissant-Rouge palestinien. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien respecteront chacun la juridiction de l'autre et agiront conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement.*
3. *Après que le Protocole additionnel III aura été adopté et lorsque le Magen David Adom d'Israël aura été admis par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :*
 - a. *Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.*
 - b. *Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921.*

[...]

4. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien travailleront ensemble et séparément dans leur juridiction pour mettre fin à tout abus de l'emblème et ils travailleront avec leurs autorités respectives pour faire respecter leur mandat humanitaire et le droit international humanitaire.*

[...]

6. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien coopéreront pour la mise en œuvre du présent Protocole d'accord [...],*

prenant note avec satisfaction du rapport d'octobre 2019 sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, établi par M. Robert Tickner, officier de l'Ordre d'Australie et moniteur indépendant nommé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), avec le plein appui de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), pour suivre et faciliter les progrès dans la mise en œuvre du Protocole d'accord, notamment en ce qui concerne les questions récurrentes liées aux aspects opérationnels visés par ce Protocole,

rappelant la résolution 5 adoptée en novembre 2017 par le Conseil des Délégués, concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, ainsi que la résolution 8 de la XXXII^e Conférence internationale,

réaffirmant l'importance pour toutes les composantes du Mouvement d'agir en tout temps conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts et aux cadres réglementaires du Mouvement,

notant que toutes les Sociétés nationales ont l'obligation de mener leurs activités conformément aux Statuts de la Fédération internationale et à la « Politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale »,

rappelant, d'une part, le mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 et, d'autre part, le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, et *reconnaissant* les droits des Sociétés nationales qui en découlent,

exprimant sa vive déception quant au fait qu'après presque 14 ans, le Protocole d'accord n'est toujours pas pleinement mis en œuvre, *prenant acte* en particulier des difficultés, limitations et retards récents imputables aux autorités publiques israéliennes dans l'octroi de permis aux ambulances du Croissant-Rouge palestinien afin que celles-ci puissent être utilisées à Jérusalem-Est, et *notant* les conséquences humanitaires néfastes pouvant en résulter, tout en *remerciant* le Magen David Adom d'Israël pour les efforts de plaidoyer qu'il a déployés auprès des autorités de son pays en vue de débloquer la situation,

exprimant son profond regret devant le fait que les assurances données par le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël n'ont pas encore été entièrement respectées, telles que figurant dans les lettres datées du 15 novembre 2015 et du 11 septembre 2017 que le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël a adressées au moniteur indépendant, dans lesquelles il se disait prêt à apporter son soutien au Magen David Adom d'Israël pour faire en sorte que les engagements pris par celui-ci aux termes du Protocole d'accord soient pleinement mis en œuvre et que les dispositions relatives au champ d'action géographique soient respectées, notamment que ces mesures soient mises en œuvre « bien avant la XXXIII^e Conférence internationale de 2019 »,

reconnaissant que la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord constituera une avancée importante pour le Mouvement et contribuera à rendre celui-ci plus fort et plus uni,

réaffirmant qu'une coordination efficace et positive entre toutes les composantes du Mouvement est nécessaire à la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord,

1. *note*, une fois encore avec regret, que la pleine mise en œuvre n'a toujours pas été réalisée ;
2. *demande* à toutes les Sociétés nationales, pour préserver la confiance dans l'action humanitaire menée par les composantes du Mouvement, de s'acquitter de leur mandat humanitaire conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts et aux cadres réglementaires du Mouvement ;
3. *demande* au Magen David Adom d'Israël de poursuivre le dialogue avec les autorités de son pays en vue de mettre un terme à l'utilisation abusive du logo du Magen David Adom d'Israël sur le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien, et *invite instamment* le Magen David Adom d'Israël à continuer de travailler avec ces autorités et d'autres parties prenantes clés afin d'assurer que tout marquage utilisé sur ce territoire soit clairement différenciable du logo du Magen David Adom d'Israël ;

4. *invite instamment* l'État d'Israël à honorer sans délai l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que les services médicaux d'urgence exerçant dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien « porte[nt] en permanence un logo différent et clairement différenciable du logo officiel du Magen David Adom », comme indiqué dans la lettre du ministère des Affaires étrangères du 11 septembre 2017 ;
5. *engage* l'État d'Israël à créer les conditions nécessaires pour permettre au Magen David Adom d'Israël de s'acquitter, bien avant la tenue du Conseil des Délégués de 2021, de ses obligations au titre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique, en particulier :
 - a. *Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.*
 - b. *Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 ;*
6. *souligne*, en particulier, que la capacité du Magen David Adom d'Israël à s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent au titre du Protocole d'accord se trouvera compromise si les engagements du Gouvernement visant à soutenir le Magen David Adom d'Israël énoncés aux deuxième, cinquième et sixième paragraphes de la lettre du ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël datée du 11 septembre 2017 ne sont pas honorés, et que, par conséquent, il pourrait en résulter une demande d'activation du mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 ainsi que la possibilité qu'il soit fait appel au Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale ;
7. *se félicite* du renforcement du Comité de liaison prévu dans l'Accord sur des arrangements opérationnels, qui se réunira au minimum quatre fois par an, et *encourage* les deux Sociétés nationales à poursuivre leur coopération en vue de s'acquitter de leurs mandats humanitaires communs et de leurs engagements et d'assurer une liaison et une coordination effectives au niveau de leurs opérations quotidiennes ;
8. *réaffirme* les décisions prises par le Conseil des Délégués et la XXXII^e Conférence internationale en 2015, préconisant la poursuite du processus de suivi, et *demande* au CICR et à la Fédération internationale de renouveler le mandat de moniteur indépendant jusqu'au Conseil des Délégués de 2021 ;
9. *convient* que le rôle du moniteur indépendant tel qu'il est défini dans le mandat en accord avec la présente résolution comprend, sans s'y limiter, les fonctions principales suivantes :
 - a) effectuer au moins deux visites de suivi par an, et présenter au moins un rapport intérimaire au Mouvement avant le Conseil des Délégués de 2021 ;
 - b) fournir au Croissant-Rouge palestinien, au Magen David Adom d'Israël, au CICR et à la Fédération internationale, ainsi qu'à la Commission permanente, des rapports écrits à la suite de chaque visite ainsi que des mises à jour supplémentaires sur ses activités et ses constatations ;
 - c) interagir, selon que de besoin, avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les autorités ;
 - d) procéder à une analyse factuelle et à la validation des informations fournies par les deux Sociétés nationales concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord, en particulier en ce qui concerne l'octroi de permis aux ambulances du Croissant-Rouge palestinien et la capacité du Croissant-Rouge palestinien à mener ses activités opérationnelles à Jérusalem-Est ;
 - e) documenter les progrès accomplis par rapport aux engagements pris au titre de l'Accord sur des arrangements opérationnels ;
 - f) demander l'aide d'un groupe de soutien, composé de Sociétés nationales choisies en consultation avec le CICR, la Fédération internationale et les deux Sociétés nationales concernées, ainsi que de personnalités éminentes au sein ou en dehors du Mouvement ;
 - g) réfléchir à des solutions constructives au sein du Mouvement pour régler les questions soulevées dans les rapports ;
 - h) faire part au CICR et à la Fédération internationale, ainsi qu'à la Commission permanente, avant la tenue du Conseil des Délégués de 2021, de toute recommandation ou préoccupation concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord ;
10. *encourage* les Sociétés nationales à interagir, sur demande, avec leurs gouvernements respectifs pour contribuer à faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord, du droit international humanitaire ainsi que des Principes fondamentaux, des Statuts et des cadres réglementaires du Mouvement ;

11. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté au Conseil des Délégués de 2021 et, par son intermédiaire, à la XXXIV^e Conférence internationale;
12. *réaffirme* sa détermination collective à appuyer la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord, et *exprime* son vif désir de voir cette pleine mise en œuvre réalisée et validée bien avant le Conseil des Délégués de 2021, comme un symbole important d'espoir et de réussite.

1.1.12 RÉSOLUTION 11

ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE LA XXXIII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

9-12 DÉCEMBRE 2019

**Centre international de conférences de Genève
Ordre du jour et programme**

Lundi 9 décembre

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE À 17 HEURES (SÉANCE PLÉNIÈRE)

Cérémonie inaugurale

- 1. Allocutions de bienvenue**
 - Président de la Commission permanente
 - Conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse
- 2. Lecture des Principes fondamentaux**
- 3. Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence** (commissions et Comité de rédaction)
- 4. Discours liminaires**
 - Président du Comité international de la Croix-Rouge
 - Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- 5. Organisation des travaux**
 - Comité de rédaction, commissions, séances plénières, engagements
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
- 6. Résultats du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement)**

Rapport sur les discussions et décisions du Conseil des Délégués sur différents sujets, notamment la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, la Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement et la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune, et sur les efforts déployés pour renforcer l'équilibre hommes-femmes, la diversité et la transparence lors de l'élection des membres de la Commission permanente.

La cérémonie inaugurale sera entrecoupée de performances artistiques.

Réception
offerte par les autorités suisses

ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE : SE RÉUNIR AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN

Les participants à la Conférence auront l'occasion de faire connaissance et de développer leur réseau le matin précédant le début des travaux officiels de la Conférence. L'activité de réseautage sera ouverte aux membres de la Conférence et aux observateurs.

SÉANCE PLÉNIÈRE

7. Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain

Présentation du slogan de la Conférence et introduction aux travaux des trois jours suivants, lors desquels les participants exploreront, étudieront et détermineront l'action humanitaire qu'il convient de déployer au regard des défis actuels et émergents.

COMMISSION I : Le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés

L'année 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, qui sont universellement ratifiées. La XXXIII^e Conférence internationale est donc une occasion opportune pour ses membres de réaffirmer leur attachement au droit international humanitaire (DIH) et leur volonté de faire en sorte que celui-ci soit pleinement appliqué et mis en œuvre, en particulier au niveau national. Ces dernières années ont certes vu se produire de nombreuses violations flagrantes et choquantes du DIH, mais nous observons aussi à travers le monde des situations de conflit armé dans lesquelles un grand nombre de belligérants se battent dans le respect des règles. Le DIH continue de régir leur comportement, protégeant avec succès les victimes et imposant des restrictions à la conduite des hostilités. Cette commission prévoit une journée de discussions constructives et concrètes sur le DIH, notamment dans le cadre de cinq séances thématiques (voir les détails ci-après). Elle permettra aux membres de la Conférence d'échanger leurs points de vue, d'apprendre les uns des autres et d'instaurer un dialogue utile sur des questions essentielles liées au respect et à la mise en œuvre du DIH.

Une **séance plénière** posera les jalons des cinq séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion pour les participants qui débattront, en petits groupes, de thèmes centraux dans le domaine du DIH. Bon nombre de ces thèmes ont été choisis sur la base des conclusions du rapport quadriennal sur le DIH et les défis contemporains, élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- influencer les comportements pour un plus grand respect du DIH ;
- prévenir et atténuer les conséquences de la guerre en milieu urbain ;
- DIH : différentes personnes, différentes implications.

L'après-midi sera consacré à l'examen de deux autres thèmes lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- le DIH et les nouvelles technologies ;
- les rapports volontaires et la mise en commun des bonnes pratiques.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles³² qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Les membres et les observateurs qui se seront inscrits à l'avance pourront enregistrer des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence en vue du procès-verbal officiel de l'événement. Cette possibilité leur sera offerte tout au long de la Conférence, parallèlement aux autres séances, dès le 10 décembre dans l'après-midi jusqu'au matin du 12 décembre.

³² Les manifestations parallèles sont organisées à l'initiative des participants à la Conférence et ne font pas partie de son ordre du jour officiel. Le programme de ces manifestations sera inclus dans l'envoi des documents de travail officiels de la Conférence.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux séances de la Conférence, du 10 décembre (après-midi) au 12 décembre (midi).

Rencontre avec les candidats à l'élection à la Commission permanente (ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Mercredi 11 décembre

COMMISSION II : L'évolution des vulnérabilités

Le thème de cette journée fait écho au slogan de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », en ce sens que nous reconnaissons que le monde change et devrait continuer de changer rapidement au cours des dix prochaines années. Bon nombre de ces changements se traduiront certainement par une évolution des vulnérabilités, avec des populations et des régions différentes qui seront touchées et des vulnérabilités invisibles qui se feront jour. L'objectif de cette commission est de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes, et d'étudier les moyens par lesquels les membres de la Conférence peuvent intensifier conjointement leurs efforts en vue de prévenir les besoins des personnes les plus vulnérables, de s'y préparer et d'y répondre.

Une **séance plénière** posera les jalons des six séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- le rôle des volontaires dans la santé communautaire ;
- les conséquences humanitaires de la crise climatique ;
- l'établissement de communautés urbaines sûres et inclusives.

L'après-midi sera consacré à l'examen de trois autres thèmes lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- la santé mentale et le soutien psychosocial ;
- la migration et le déplacement interne ;
- la transformation numérique.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin, à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Toute la journée en continu.

COMITÉ DE RÉDACTION

Toute la journée en continu.

SÉANCE PLÉNIÈRE

8. Élection des membres de la Commission permanente

- Explication de la procédure de vote
- Appel nominal et vote électronique
- Annonce des résultats ou poursuite de l'élection

COMMISSION III : La confiance dans l'action humanitaire

La confiance est le fondement de l'action humanitaire et de la capacité à œuvrer ensemble dans un but commun. L'action du Mouvement dépend de la confiance des personnes et des communautés, des autorités nationales et locales, des principaux partenaires et parties prenantes ainsi que du grand public. Gagner et conserver leur confiance est déterminant pour renforcer l'acceptation du Mouvement. Cette acceptation garantit à son tour de meilleures conditions de sécurité, lesquelles permettent un meilleur accès aux personnes touchées par des conflits ou des catastrophes, et cet accès accru permet au Mouvement de venir en aide de manière impartiale à tous ceux qui en ont besoin. La confiance est également primordiale lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience des communautés, dans le cadre non seulement des interventions d'urgence mais aussi de l'anticipation et de la prévention des risques. En bref, la confiance est le fil rouge qui relie les différentes séances de la Conférence. Cette commission vise à examiner comment les composantes du Mouvement, les États et d'autres partenaires peuvent optimiser leur coopération afin de maintenir et renforcer la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes.

Une **séance plénière** posera les jalons des trois séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- l'interaction communautaire et la redevabilité ;
- l'intégrité, la conformité et la gestion des risques ;
- la création d'un environnement propice à une action humanitaire efficace.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant la plénière d'ouverture et les séances thématiques consacrées à la confiance, et reviendra sur les délibérations et les thèmes des deux premières commissions de la Conférence.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin et à l'heure du déjeuner, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Jusqu'à 10 heures.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jusqu'à l'heure du déjeuner.

SÉANCE PLÉNIÈRE : RAPPORTS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS

9. Rapports

- Rapport sur la résolution 1 « Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté » (32IC/15/R1)
- Rapport sur la résolution 2 « Le renforcement du respect du droit international humanitaire » (32IC/15/R2)
- Rapport sur la résolution 3 « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention » (32IC/15/R3)
- Rapport sur la résolution 5 « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » (32IC/15/R5)
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (32IC/15/R8)
- Rapport sur les résultats de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains – Engagement renouvelé en faveur de la protection dans les conflits armés à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève »

10. Rapport du président sur les travaux de la XXXIII^e Conférence internationale (commissions et séances thématiques), et vue d'ensemble des engagements pris à cette Conférence

11. Rapport du Comité de rédaction

12. Adoption des résolutions de la XXXIII^e Conférence internationale

- S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire
- Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence
- Agir maintenant en travaillant ensemble pour prévenir les épidémies et les pandémies, et y faire face
- Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles
- Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte
- Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Une résolution générale pourra en outre être soumise à la XXXIII^e Conférence internationale pour prendre note des résultats des commissions de la Conférence, des résultats pertinents du Conseil des Délégués et d'autres rapports.

13. Clôture de la XXXIII^e Conférence internationale

1.1.13 RÉSOLUTION 12

PROPOSITION DE CANDIDATS AUX POSTES DE RESPONSABLES DE LA XXXIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance de la liste des candidats proposés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'élection aux fonctions de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

entérine la liste des candidats (voir annexe) et *demande* au président du Conseil de la transmettre à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour approbation.

ANNEXE

PROPOSITION DE CANDIDATS AUX POSTES DE RESPONSABLES DE LA XXXIII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Référence : Article 14 des Statuts du Mouvement : « Lorsqu'il se réunit avant l'ouverture de la Conférence internationale, le Conseil propose à la Conférence des candidats pour remplir les fonctions mentionnées à l'article 11, alinéa 3 » : le président, les vice-présidents, le secrétaire général, les secrétaires généraux adjoints et les autres responsables de la Conférence.

| Fonction | Nom, titre | Membre de la Conférence (SN/État) | Région | Sexe |
|---|---|-----------------------------------|---------------------------------|------|
| Présidente de la Conférence | Mme Natia Loladze, présidente de la Croix-Rouge de Géorgie | SN | Europe | F |
| Présidente du Comité de rédaction | S.E. Mme Maria Socorro Flores, ambassadrice du Mexique | État | Amériques | F |
| Rapporteur de la Conférence | M. Bas van Rossum, Croix-Rouge néerlandaise | SN | Europe | M |
| Vice-présidente de la Conférence | S.E. Mme Athaliah Molokomme, ambassadrice du Botswana | État | Afrique | F |
| Conseillère politique de la Conférence | Mme Moamena Kamel, Croissant-Rouge égyptien | SN | Moyen-Orient et Afrique du Nord | F |
| Présidents des commissions thématiques de la Conférence | | | | |
| Présidente de la Commission 1 : DIH | S.E. Mme Carole Lanteri, ambassadrice de Monaco | État | Europe | F |
| Présidentes de la Commission 2 : Évolution des vulnérabilités | Mme Delia Chatoor, Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago | SN | Amériques | F |
| | S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadrice des Fidji | État | Asie-Pacifique | F |
| Président de la Commission 3 : Confiance dans l'action humanitaire | M. Georges Kettaneh, secrétaire général de la Croix-Rouge libanaise | SN | Moyen-Orient et Afrique du Nord | M |
| Autres responsables de la Conférence | | | | |
| Rapporteur DIH | M. Adriano Iaria, Croix-Rouge italienne | SN | Europe | M |
| Rapporteur Évolution des vulnérabilités | M. Rakibul Alam, Croissant-Rouge du Bangladesh, représentant de la section Jeunesse | SN | Asie-Pacifique | M |
| Rapporteur Confiance dans l'action humanitaire | M. Epeli Lesuma, Croix-Rouge des Fidji, représentant de la section Jeunesse | SN | Asie-Pacifique | M |
| Secrétaire général de la Conférence | S.E. M. Didier Pfirter, ambassadeur de la Suisse | État | Europe | M |
| Secrétaires généraux adjoints de la Conférence | Mme Kate Half | CICR | - | F |
| | M. Frank Mohrhauer | Fédération internationale | - | M |

1.2 ORDRE DU JOUR ET RÉOLUTIONS DE LA XXXIII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

1.2.1 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Lundi 9 décembre

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE À 17 HEURES (SÉANCE PLÉNIÈRE)

Cérémonie inaugurale

1. **Allocutions de bienvenue**
 - Président de la Commission permanente
 - Conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse
2. **Lecture des Principes fondamentaux**
3. **Élection des responsables de la Conférence et désignation des organes subsidiaires de la Conférence** (commissions et Comité de rédaction)
4. **Discours liminaires**
 - Président du Comité international de la Croix-Rouge
 - Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
5. **Organisation des travaux**
 - Comité de rédaction, commissions, séances plénières, engagements
 - Procédure d'élection des membres de la Commission permanente
6. **Résultats du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** (Mouvement)

Rapport sur les discussions et décisions du Conseil des Délégués sur différents sujets, notamment la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, la Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement et la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune, et sur les efforts déployés pour renforcer l'équilibre hommes-femmes, la diversité et la transparence lors de l'élection des membres de la Commission permanente.

La cérémonie inaugurale sera entrecoupée de performances artistiques.

Réception
offerte par les autorités suisses

ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE : SE RÉUNIR AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN

Les participants à la Conférence auront l'occasion de faire connaissance et de développer leur réseau le matin précédant le début des travaux officiels de la Conférence. L'activité de réseautage sera ouverte aux membres de la Conférence et aux observateurs.

SÉANCE PLÉNIÈRE

7. Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain

Présentation du slogan de la Conférence et introduction aux travaux des trois jours suivants, lors desquels les participants exploreront, étudieront et détermineront l'action humanitaire qu'il convient de déployer au regard des défis actuels et émergents.

COMMISSION I : Le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés

L'année 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, qui sont universellement ratifiées. La XXXIII^e Conférence internationale est donc une occasion opportune pour ses membres de réaffirmer leur attachement au droit international humanitaire (DIH) et leur volonté de faire en sorte que celui-ci soit pleinement appliqué et mis en œuvre, en particulier au niveau national. Ces dernières années ont certes vu se produire de nombreuses violations flagrantes et choquantes du DIH, mais nous observons aussi à travers le monde des situations de conflit armé dans lesquelles un grand nombre de belligérants se battent dans le respect des règles. Le DIH continue de régir leur comportement, protégeant avec succès les victimes et imposant des restrictions à la conduite des hostilités. Cette commission prévoit une journée de discussions constructives et concrètes sur le DIH, notamment dans le cadre de cinq séances thématiques (voir les détails ci-après). Elle permettra aux membres de la Conférence d'échanger leurs points de vue, d'apprendre les uns des autres et d'instaurer un dialogue utile sur des questions essentielles liées au respect et à la mise en œuvre du DIH.

Une **séance plénière** posera les jalons des cinq séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion pour les participants qui débattront, en petits groupes, de thèmes centraux dans le domaine du DIH. Bon nombre de ces thèmes ont été choisis sur la base des conclusions du rapport quadriennal sur le DIH et les défis contemporains, élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- influencer les comportements pour un plus grand respect du DIH ;
- prévenir et atténuer les conséquences de la guerre en milieu urbain ;
- DIH : différentes personnes, différentes implications.

L'après-midi sera consacré à l'examen de deux autres thèmes lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- le DIH et les nouvelles technologies ;
- les rapports volontaires et la mise en commun des bonnes pratiques.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles³³ qui se dérouleront à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Les membres et les observateurs qui se seront inscrits à l'avance pourront enregistrer des déclarations officielles sur les thèmes de la Conférence en vue du procès-verbal officiel de l'événement. Cette possibilité leur sera offerte tout au long de la Conférence, parallèlement aux autres séances, dès le 10 décembre dans l'après-midi jusqu'au matin du 12 décembre.

³³ Les manifestations parallèles sont organisées à l'initiative des participants à la Conférence et ne font pas partie de son ordre du jour officiel. Le programme de ces manifestations sera inclus dans l'envoi des documents de travail officiels de la Conférence.

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de rédaction travaillera parallèlement aux séances de la Conférence, du 10 décembre (après-midi) au 12 décembre (midi)..

Rencontre avec les candidats à l'élection à la Commission permanente (ne fait pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence)

Mercredi 11 décembre

COMMISSION II : L'évolution des vulnérabilités

Le thème de cette journée fait écho au slogan de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », en ce sens que nous reconnaissons que le monde change et devrait continuer de changer rapidement au cours des dix prochaines années. Bon nombre de ces changements se traduiront certainement par une évolution des vulnérabilités, avec des populations et des régions différentes qui seront touchées et des vulnérabilités invisibles qui se feront jour. L'objectif de cette commission est de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes, et d'étudier les moyens par lesquels les membres de la Conférence peuvent intensifier conjointement leurs efforts en vue de prévenir les besoins des personnes les plus vulnérables, de s'y préparer et d'y répondre.

Une **séance plénière** posera les jalons des six séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- le rôle des volontaires dans la santé communautaire ;
- les conséquences humanitaires de la crise climatique ;
- l'établissement de communautés urbaines sûres et inclusives.

L'après-midi sera consacré à l'examen de trois autres thèmes lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- la santé mentale et le soutien psychosocial ;
- la migration et le déplacement interne ;
- la transformation numérique.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques et examinera préalablement le programme du jour suivant.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin, à l'heure du déjeuner et le soir, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Toute la journée en continu.

COMITÉ DE RÉDACTION

Toute la journée en continu.

SÉANCE PLÉNIÈRE

8. Élection des membres de la Commission permanente

- Explication de la procédure de vote
- Appel nominal et vote électronique
- Annonce des résultats ou poursuite de l'élection

COMMISSION III : La confiance dans l'action humanitaire

La confiance est le fondement de l'action humanitaire et de la capacité à œuvrer ensemble dans un but commun. L'action du Mouvement dépend de la confiance des personnes et des communautés, des autorités nationales et locales, des principaux partenaires et parties prenantes ainsi que du grand public. Gagner et conserver leur confiance est déterminant pour renforcer l'acceptation du Mouvement. Cette acceptation garantit à son tour de meilleures conditions de sécurité, lesquelles permettent un meilleur accès aux personnes touchées par des conflits ou des catastrophes, et cet accès accru permet au Mouvement de venir en aide de manière impartiale à tous ceux qui en ont besoin. La confiance est également primordiale lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience des communautés, dans le cadre non seulement des interventions d'urgence mais aussi de l'anticipation et de la prévention des risques. En bref, la confiance est le fil rouge qui relie les différentes séances de la Conférence. Cette commission vise à examiner comment les composantes du Mouvement, les États et d'autres partenaires peuvent optimiser leur coopération afin de maintenir et renforcer la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes.

Une **séance plénière** posera les jalons des trois séances thématiques qui suivront.

Les **séances thématiques** serviront de plateformes interactives de discussion en petits groupes.

La matinée sera consacrée à un examen approfondi des trois thèmes suivants lors de séances qui se dérouleront en parallèle :

- l'interaction communautaire et la redevabilité ;
- l'intégrité, la conformité et la gestion des risques ;
- la création d'un environnement propice à une action humanitaire efficace.

Une seconde **séance plénière** fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant la plénière d'ouverture et les séances thématiques consacrées à la confiance, et reviendra sur les délibérations et les thèmes des deux premières commissions de la Conférence.

RÉSEAUTAGE, VILLAGE HUMANITAIRE ET MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Les participants auront la possibilité de développer leur réseau, de visiter le Village humanitaire et de participer aux manifestations parallèles qui se dérouleront le matin et à l'heure du déjeuner, en marge de l'ordre du jour officiel.

ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Jusqu'à 10 heures.

COMITÉ DE RÉDACTION

Jusqu'à l'heure du déjeuner.

SÉANCE PLÉNIÈRE : RAPPORTS ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS

9. Rapports

- Rapport sur la résolution 1 « Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté » (32IC/15/R1)
- Rapport sur la résolution 2 « Le renforcement du respect du droit international humanitaire » (32IC/15/R2)
- Rapport sur la résolution 3 « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention » (32IC/15/R3)
- Rapport sur la résolution 5 « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » (32IC/15/R5)
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël (32IC/15/R8)
- Rapport sur les résultats de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains – Engagement renouvelé en faveur de la protection dans les conflits armés à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève »

10. Rapport du président sur les travaux de la XXXIII^e Conférence internationale (commissions et séances thématiques), et vue d'ensemble des engagements pris à cette Conférence

11. Rapport du Comité de rédaction

12. Adoption des résolutions de la XXXIII^e Conférence internationale

- S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire
- Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence
- Agir maintenant en travaillant ensemble pour prévenir les épidémies et les pandémies, et y faire face
- Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles
- Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte
- Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

Une résolution générale pourra en outre être soumise à la XXXIII^e Conférence internationale pour prendre note des résultats des commissions de la Conférence, des résultats pertinents du Conseil des Délégués et d'autres rapports.

13. Clôture de la XXXIII^e Conférence internationale

1.2.2 RÉSOLUTION 1

S'APPROPRIER LE DIH : FEUILLE DE ROUTE POUR AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

réaffirmant que, en dépit des nouvelles évolutions et des nouveaux défis qui caractérisent la guerre contemporaine, le droit international humanitaire (DIH) demeure aussi pertinent aujourd'hui que par le passé, dans les conflits tant internationaux que non internationaux,

rappelant que le DIH, tel qu'applicable, doit être pleinement appliqué en toutes circonstances, sans aucune distinction défavorable fondée sur la nature ou l'origine du conflit armé, ni sur les causes soutenues par les parties au conflit ou attribuées à celles-ci,

reconnaissant que les efforts déployés par les États et les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) pour éviter ou réduire au minimum les conséquences humanitaires terribles des conflits armés peuvent aussi contribuer à traiter leurs causes profondes et leurs différentes répercussions,

rappelant que les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités doivent, en toutes circonstances, être traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue,

reconnaissant que les conflits armés peuvent affecter différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en fonction aussi de leur âge, de leur handicap éventuel et de leur milieu social, et que ces différences doivent être prises en compte dans la mise en œuvre et l'application du DIH, afin d'assurer à tous une protection adéquate,

soulignant que l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que les besoins et les vulnérabilités spécifiques des filles et des garçons devraient être dûment pris en considération lors de la planification et la conduite des formations militaires et des activités humanitaires, selon que de besoin,

relevant que 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, se félicitant de leur ratification universelle, et exprimant l'espoir que d'autres traités de DIH seront eux aussi universellement acceptés,

soulignant que, dans de nombreux cas, les parties aux conflits armés prennent des mesures pour faire en sorte que le DIH soit respecté au cours de leurs opérations militaires, par exemple en annulant ou en interrompant des attaques contre des objectifs militaires lorsqu'elles pourraient causer incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil, ou une combinaison de ces pertes et dommages, qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu ; en permettant aux civils d'échanger des nouvelles personnelles avec les membres de leur famille, où qu'ils se trouvent ; ou en traitant les détenus avec humanité,

profondément préoccupée néanmoins par le fait que des violations du DIH continuent d'être commises et qu'elles peuvent avoir des conséquences humanitaires terribles, et soulignant qu'un plus grand respect du DIH constitue une condition préalable indispensable pour réduire au minimum les conséquences humanitaires néfastes des conflits armés et améliorer ainsi la situation des personnes qui en sont victimes,

rappelant qu'il est essentiel de mettre en œuvre les obligations internationales au niveau national pour s'acquitter de l'obligation de respecter le DIH, et reconnaissant le rôle premier des États à cet égard,

prenant note du rôle et des mandats importants des composantes du Mouvement s'agissant de promouvoir la mise en œuvre du DIH et conformément aux Statuts du Mouvement, en particulier le rôle unique des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, en vertu duquel elles diffusent et aident leur gouvernement à diffuser le DIH, prennent des initiatives à cet égard, et collaborent avec leur gouvernement pour faire respecter le DIH et assurer la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels,

reconnaissant que les comportements sur le champ de bataille peuvent être influencés positivement par l'intégration du DIH dans la pratique militaire, par exemple en incorporant les principes et les concepts du DIH dans les doctrines et les procédures, en fournissant des conseils juridiques sur le DIH aux commandants lors des opérations militaires et en dispensant des formations sur le DIH adaptées aux tâches et responsabilités militaires individuelles,

soulignant la valeur fondamentale que constitue le respect de la dignité humaine en période de conflit armé, et que l'on retrouve non seulement dans le DIH mais également dans les règles et principes propres à différentes religions et traditions, ainsi que dans l'éthique militaire, et reconnaissant qu'il est important qu'un dialogue existe entre les acteurs pertinents et que des efforts soient menés à cet effet,

insistant sur l'importance capitale de faire fond sur les efforts déjà entrepris pour parvenir à mettre en œuvre et à diffuser plus efficacement le DIH, et de démontrer les bienfaits de ce droit pour toutes les parties aux conflits armés ainsi que pour la protection de toutes les personnes qui en sont victimes,

convaincue que les mesures recommandées ci-après constituent une feuille de route utile pour une mise en œuvre effective du DIH au niveau national,

1. demande instamment à toutes les parties aux conflits armés de respecter pleinement leurs obligations au titre du DIH ;
2. demande aux États d'adopter au niveau national toutes les mesures législatives, administratives et pratiques qui s'imposent pour mettre en œuvre le DIH, et les invite à procéder, si possible avec le soutien de la Société nationale, à une analyse des domaines dans lesquels des mesures de mise en œuvre nationale sont encore requises ;
3. prend acte avec satisfaction des efforts et des initiatives des États pour diffuser le DIH et en promouvoir le respect, en sensibilisant les civils et les militaires, et pour mettre en place des mesures de mise en œuvre, et encourage vivement le renforcement de ces mesures et initiatives ;
4. encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier les traités de DIH auxquels ils ne sont pas encore parties ou d'y adhérer, y compris les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, et rappelle que les États peuvent déclarer reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, telle que constituée en application de l'article 90 du Protocole I additionnel aux Conventions de Genève, et que cela peut contribuer à une attitude de respect du DIH ;
5. prend acte du rôle efficace et du nombre croissant des commissions et autres instances nationales de DIH qui apportent conseils et aide aux autorités nationales pour la mise en œuvre, le développement

et la diffusion du DIH, et *encourage* les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de mettre en place une telle instance ;

6. *rappelle* les résultats de la quatrième réunion universelle des commissions et autres instances nationales de DIH, qui s'est tenue en 2016, et *appelle* au renforcement de la coopération entre ces entités aux niveaux international, régional et interrégional – en particulier par une présence et une participation active aux réunions universelles, régionales et autres réunions régulières de ces instances, ainsi que par l'intermédiaire de la nouvelle communauté numérique créée pour les commissions et autres instances nationales de DIH suite aux recommandations formulées par les participants à la réunion universelle de 2016 ;
7. *encourage vivement* les États à tout mettre en œuvre pour intégrer davantage le DIH dans la doctrine, la formation et l'entraînement militaires ainsi qu'à tous les niveaux de la planification et du processus décisionnel militaires, de telle sorte que ce droit soit pleinement incorporé dans la pratique militaire et se reflète aussi dans l'éthos militaire, et *rappelle* qu'il est important que des conseillers juridiques soient disponibles au sein des forces armées d'un État pour conseiller les commandants, à l'échelon approprié, quant à l'application du DIH ;
8. *encourage* les États et les composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, à mener des activités concrètes et, le cas échéant, coordonnées, notamment à travers des partenariats avec les milieux universitaires et des praticiens s'il y a lieu, pour diffuser efficacement le DIH, en accordant une attention particulière aux acteurs appelés à mettre en œuvre ou à appliquer ce droit, tels que les militaires, les fonctionnaires, les parlementaires, les procureurs et les juges, tout en continuant à le diffuser au niveau national aussi largement que possible auprès du grand public, en particulier auprès des jeunes ;
9. *demande* aux États de protéger les plus vulnérables parmi les personnes touchées par un conflit armé, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et de prendre des mesures pour qu'ils reçoivent en temps opportun une assistance humanitaire efficace ;
10. *encourage* les États et les composantes du Mouvement – sans qu'ils cessent pour autant de s'appuyer sur des méthodes de diffusion du DIH d'une efficacité éprouvée – à envisager de nouvelles méthodes innovantes et appropriées pour promouvoir le respect du DIH, faisant par exemple appel à des moyens numériques et autres, tels que les jeux vidéo, et, lorsque c'est possible, à prendre en considération dans ces méthodes la voix des personnes touchées par des conflits armés ainsi que leur perception du DIH ;
11. *rappelle* les obligations qui incombent aux Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel I de prendre toute mesure législative nécessaire pour fixer les sanctions pénales adéquates à appliquer aux personnes ayant commis, ou donné l'ordre de commettre, une infraction grave à ces Conventions ou à ce Protocole, selon le cas, et de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser tout autre acte contraire auxdites Conventions ou à d'autres obligations applicables au titre du DIH, et *rappelle* aussi les obligations en matière de répression des violations graves du DIH ;
12. *rappelle également* les obligations qui incombent aux Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel I de rechercher les personnes prévenues d'avoir commis, ou d'avoir ordonné de commettre, l'une ou l'autre de ces infractions graves, et de les déférer à leurs propres tribunaux, quelle que soit leur nationalité, ou, selon les conditions prévues par leur propre législation, les remettre pour jugement à une autre Partie contractante intéressée à la poursuite, pour autant que cette Partie contractante ait retenu contre lesdites personnes des charges suffisantes ;
13. *invite* les États à échanger des exemples et des bonnes pratiques concernant les mesures nationales de mise en œuvre qu'ils ont prises conformément à leurs obligations au titre du DIH, ainsi que d'autres mesures qui iraient au-delà de leurs obligations respectives au regard du DIH, notamment en ayant recours aux outils disponibles ainsi qu'aux commissions et autres instances nationales de DIH, lorsqu'elles existent, en application des résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris la présente feuille de route.

1.2.3 RÉSOLUTION 2

RÉPONDRE AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES CONFLITS ARMÉS, LES CATASTROPHES NATURELLES ET D'AUTRES SITUATIONS D'URGENCE

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

exprimant sa profonde préoccupation devant les besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, dont les migrants, les réfugiés et les déplacés internes, *précisant* que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial augmentent fortement dans ces situations et que des troubles préexistants peuvent ressurgir ou être exacerbés, et *soulignant* l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour y répondre par la prévention, la promotion, la protection et l'assistance,

reconnaissant que la santé mentale et le bien-être psychosocial sont essentiels à la survie, au rétablissement et au fonctionnement quotidien des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ainsi qu'à l'exercice de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales et à l'accès à une protection et à une assistance,

rappelant la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui reconnaît que la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité, et que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale,

reconnaissant qu'il est important de déployer des activités appropriées en matière de santé mentale et de soutien psychosocial à un stade précoce pour éviter que la détresse ne s'aggrave et ne se transforme en des troubles plus sévères, que les enfants et les jeunes courent des risques particuliers s'il n'est pas répondu rapidement à leurs besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et que la plupart des personnes font preuve de résilience et ne développent pas de troubles mentaux à condition qu'elles aient accès aux services de base et à des ressources familiales et communautaires,

reconnaissant également que les besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ont des effets négatifs graves et durables sur les plans humain, social et économique, qui touchent à la fois les individus, les communautés et les sociétés entières, et qu'il est essentiel de répondre à ces besoins, en particulier dans les situations de conflit armé, de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence, pour parvenir à la couverture sanitaire universelle et réaliser les Objectifs de développement durable,

rappelant la résolution 3 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), intitulée « La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention », qui demande aux États et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les survivants de violences sexuelles et, le cas échéant, de violences sexistes puissent, dans la mesure du possible, accéder à tout moment et sans entrave au soutien psychologique et psychosocial,

reconnaissant que, souvent, le personnel et les volontaires qui répondent aux besoins humanitaires sont atteints dans leur santé mentale et leur bien-être psychosocial, car ils sont exposés à des risques et à des expériences potentiellement traumatisantes et travaillent dans des conditions stressantes, et que leur sûreté, leur sécurité, leur santé et leur bien-être sont essentiels à la fourniture de services durables et de qualité, et *rappelant* les recommandations et les engagements énoncés dans la résolution 4, intitulée « Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture des soins de santé », et la résolution 5, intitulée « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire », de la XXXII^e Conférence internationale,

reconnaissant aussi que des facteurs tels que, mais non exclusivement, les troubles mentaux préexistants, l'abus de substances et les comportements de dépendance, l'âge, le genre, le handicap, l'état de santé, le statut socioéconomique, l'origine ethnique, le statut juridique, la privation de liberté, le déplacement et l'exposition à la violence peuvent accroître les risques et peser sur les besoins et la vulnérabilité, et que les facteurs de diversité devraient être pris en considération pour garantir l'accès effectif de toutes les personnes touchées aux services de santé mentale et de soutien psychosocial dans le respect des spécificités culturelles,

réaffirmant l'importance de respecter le principe fondamental et l'engagement de « ne pas nuire », en prenant en compte les points de vue des personnes qui ont une expérience vécue et en promouvant les normes applicables en matière de fourniture de soins et d'éthique, les lignes directrices professionnelles et les approches participatives fondées sur des faits et soucieuses des spécificités culturelles qui soutiennent et protègent la santé mentale et le bien-être psychosocial,

reconnaissant que la stigmatisation et la nature souvent invisible des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont des défis majeurs qui doivent être relevés au moyen de stratégies de moyen et de long terme, en fonction du contexte, aux niveaux des personnes, des familles, des communautés et de la société,

affirmant que les cadres juridiques internationaux existants applicables, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, prévoient des protections qui peuvent être pertinentes en matière de santé mentale et de bien-être psychosocial, et *reconnaissant* que le respect de ces protections peut considérablement contribuer à régler les défis que posent la prévention et la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

affirmant également qu'il incombe au premier chef aux États de répondre aux besoins humanitaires, y compris les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, conformément aux cadres juridiques applicables,

reconnaissant que les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) jouent des rôles complémentaires et de soutien importants, dont le rôle des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, tels qu'énoncés dans les Conventions de Genève de 1949, leurs Protocoles additionnels de 1977, les Statuts du Mouvement et les résolutions de la Conférence internationale, pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial,

prenant acte de l'important travail et des activités diverses qui sont menés par les composantes du Mouvement pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, du soutien psychosocial de base aux soins spécialisés en santé mentale fournis à proximité des personnes touchées et de leurs communautés, *saluant* les efforts déployés par le Mouvement pour accroître les réponses apportées à ces besoins et *prenant note* de la nouvelle politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial adoptée par le Conseil des Délégués de 2019,

rappelant les résolutions précédentes pertinentes adoptées par la Conférence internationale et les Nations Unies, notamment la résolution 29 de la XXV^e Conférence internationale, ainsi que les autres engagements pris en faveur de la santé mentale et du soutien psychosocial, *prenant acte avec satisfaction* des travaux et des initiatives entrepris par l'OMS et d'autres institutions et organismes des Nations Unies, des organisations régionales, des États, des organisations humanitaires et d'autres acteurs compétents pour répondre aux besoins dans ce domaine,

soulignant le caractère complémentaire de l'action du Mouvement et de la Conférence internationale par rapport aux travaux et initiatives mentionnés ci-dessus, et *insistant sur* l'importance de coordonner la réponse avec d'autres acteurs locaux et internationaux et de prendre appui sur les besoins au niveau local et les ressources disponibles,

1. *appelle* les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à intensifier les efforts visant à garantir aux personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence un accès rapide et durable aux services de santé mentale et de soutien psychosocial ;
2. *appelle en outre* les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à investir sur le long terme dans des activités de prévention, de préparation et de réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, qui soient intégrées aux services locaux et nationaux notamment en renforçant la résilience locale et communautaire et les capacités des volontaires ;
3. *encourage* les États et les Sociétés nationales à accroître leur coopération dans la réponse à ces besoins, le cas échéant en prenant appui sur l'accès humanitaire, souvent unique, aux personnes touchées dont jouissent les Sociétés nationales, ainsi que sur leur rôle d'auxiliaires ;
4. *appelle* les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, en fonction de leurs rôles, de leurs mandats et de leurs capacités respectifs, à veiller à ce que les actions liées à la santé mentale et au soutien psychosocial englobent une prise en charge psychosociale et psychologique et des soins spécialisés en santé mentale ;

5. *appelle en outre* les États et les composantes du Mouvement à intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans toutes les activités visant à répondre aux besoins humanitaires, dont les activités de prévention et de protection, et à veiller à ce que la santé mentale, le soutien psychosocial et les réponses à d'autres besoins humanitaires comme le logement, l'alimentation, les moyens de subsistance, l'éducation, et le soutien aux familles séparées et aux familles des disparus se renforcent mutuellement ;
6. *appelle* les États à veiller à ce que la santé mentale et le soutien psychosocial fassent partie intégrante des systèmes nationaux et internationaux d'intervention d'urgence, dont la législation relative aux catastrophes, les plans de préparation et les mécanismes de coordination de l'intervention d'urgence, et *demande* aux composantes du Mouvement, en particulier les Sociétés nationales, d'appuyer cet effort, dans le cadre de leurs mandats respectifs ;
7. *appelle* les États et les composantes du Mouvement à lutter contre la stigmatisation, l'exclusion et la discrimination associées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial par le biais d'approches qui respectent la dignité et renforcent la participation des personnes touchées, en particulier les personnes qui ont une expérience vécue, en tenant compte du contexte et des spécificités culturelles et religieuses ;
8. *encourage* les États à renforcer la qualité et les capacités des effectifs, y compris des volontaires, qui répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, en coordination et coopération étroites avec les composantes du Mouvement ;
9. *appelle* les États et les composantes du Mouvement à prendre des mesures pour protéger et promouvoir la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires qui répondent aux besoins divers dans les situations de crise humanitaire, en veillant à ce qu'ils aient les compétences, les outils et la supervision nécessaires pour faire face dans des conditions stressantes et en répondant à leurs besoins spécifiques en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

1.2.4 RÉSOLUTION 3

AGIR MAINTENANT EN COMBATTANT ENSEMBLE LES ÉPIDÉMIES ET LES PANDÉMIES

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

gravement préoccupée par la menace que les épidémies et les pandémies font peser sur la santé, l'économie et la stabilité mondiales, en particulier dans les régions les plus vulnérables du monde et dans les situations complexes où il peut être particulièrement difficile de faire face aux épidémies,

prenant acte de la reconnaissance et de l'importance croissantes d'une préparation efficace, qui permet d'économiser du temps et de l'argent et de sauver des vies,

rappelant l'objectif de développement durable 3, qui vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge,

rappelant aussi que les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) reconnaissent que les Sociétés nationales concourent avec les pouvoirs publics à la prévention des maladies, au développement de la santé et à la lutte contre la souffrance humaine par leurs programmes en faveur de la communauté,

rappelant en outre la résolution 2 de la XXX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), qui reconnaît que les États et les Sociétés nationales, ces dernières en leur qualité d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, jouissent d'une relation de partenariat spécifique et unique en son genre, entraînant des responsabilités et des avantages réciproques, fondés sur le droit international et le droit interne, dans lequel les pouvoirs publics du pays et la Société nationale conviennent des domaines dans lesquels la Société nationale complète les services humanitaires publics ou s'y substitue, dans le respect de son mandat et conformément aux Principes fondamentaux,

rappelant de surcroît la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale, qui encourage les services gouvernementaux concernés et les autres donateurs à fournir un apport prévisible et régulier de ressources adaptées aux besoins opérationnels des Sociétés nationales,

rappelant la résolution 1 de la XXX^e Conférence internationale, qui souligne la nécessité de renforcer les systèmes de santé et d'élaborer des plans nationaux de santé en y faisant participer les Sociétés nationales, et de donner aux volontaires et aux groupes concernés la faculté et les moyens nécessaires,

reconnaissant l'importance de la complémentarité et de la coordination des actions des différentes composantes du Mouvement avec celles d'autres acteurs compétents sur le terrain dans la lutte contre les épidémies et les pandémies, leur prévention et leur atténuation,

reconnaissant que les épidémies et les pandémies peuvent avoir une incidence différente sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes, les personnes jeunes ou âgées, ainsi que les personnes vivant avec un handicap, les personnes souffrant de maladies chroniques et autres personnes dont la situation peut aggraver la vulnérabilité quand survient une épidémie ou une pandémie,

reconnaissant avec gratitude les actions humanitaires engagées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et les Sociétés nationales, agissant en collaboration étroite avec des partenaires essentiels comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), pour faire face à des épidémies et pandémies récentes, telles que les flambées de rougeole, de poliomyélite, de dengue, de choléra, de maladie à virus Ebola et de maladie à virus Zika,

reconnaissant le large éventail des activités que les composantes du Mouvement mènent régulièrement pour se préparer et répondre aux besoins des communautés vulnérables avant, pendant et après des épidémies et des pandémies,

reconnaissant l'engagement pris par les États parties au Règlement sanitaire international (2005) de se doter des capacités essentielles pour prévenir, détecter, évaluer et notifier les épidémies et les pandémies et y répondre,

soulignant qu'il est important que les Sociétés nationales agissent en coordination étroite avec les autorités nationales et d'autres organisations locales et internationales combattant les épidémies et les pandémies, pour aider les États parties à remplir les obligations qui leur incombent en vertu du Règlement sanitaire international,

soulignant le rôle que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale pourraient jouer en collaboration avec d'autres partenaires, dont l'OMS, dans le renforcement des capacités essentielles des pays en cas d'épidémie et de pandémie, notamment, mais non exclusivement, dans les domaines de la planification, de la préparation et de la coordination avec d'autres organisations locales et internationales, de la prévention, de la lutte contre les infections, de la vaccination, de l'interaction avec les communautés et de la redevabilité à leur égard, de la communication avec le public et des opérations d'urgence,

rappelant le Cadre de l'OMS relatif à la gestion des urgences sanitaires et des risques de catastrophe,

reconnaissant qu'une intervention humanitaire neutre, impartiale et indépendante allant au-delà de la fourniture de soins cliniques est un outil indispensable à la lutte contre les épidémies et les pandémies, en particulier dans les zones marquées par l'insécurité,

rappelant l'obligation de respecter et de protéger les blessés et les malades ainsi que les personnels de santé, les structures médicales et les moyens de transport sanitaire, et de prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer aux blessés et aux malades un accès sûr et rapide aux soins de santé dans les situations de conflit armé ou d'autres situations d'urgence, conformément aux cadres juridiques applicables,

tenant compte des défis spécifiques que pose la réponse aux besoins en matière de santé lorsque des épidémies surviennent dans des zones où les soins de santé sont sous-financés et où l'accès est difficile,

1. *invite* les États à permettre aux composantes du Mouvement, en fonction de leur mandat et de leurs capacités et conformément au droit international, de contribuer à une approche prévisible et coordonnée face aux épidémies et aux pandémies, y compris à travers une coordination et une coopération internationales efficaces, le soutien aux communautés touchées, et leur mobilisation ;
2. *encourage* les États à inclure les Sociétés nationales, en fonction de leur mandat et de leurs capacités, et en tant qu'auxiliaires humanitaires des pouvoirs publics de leur pays, dans les cadres nationaux de prévention et de lutte contre les maladies ainsi que les cadres multisectoriels de préparation et d'intervention et, dans la mesure du possible, à leur apporter un financement dans l'accomplissement de leurs tâches à cet égard ;
3. *encourage en outre* les Sociétés nationales à proposer une aide aux pouvoirs publics de leur pays, selon ce qui convient, dans leurs efforts visant à renforcer les capacités essentielles pour remplir les obligations découlant du Règlement sanitaire international, en garantissant que des dispositions spéciales sont bien en place pour assurer une exécution rapide et efficace des interventions de santé publique menées en faveur des populations touchées dans les situations de crise, en coordonnant leur action

avec celle des autres organisations locales et internationales, et en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités d'alerte précoce et d'intervention rapide dans les communautés à haut risque, vulnérables, isolées et sous-desservies, en prenant dûment en compte les besoins variés des filles, des garçons, des hommes et des femmes ;

4. *souligne* la nécessité de renforcer la participation effective des communautés aux activités de prévention, de préparation et de lutte contre les flambées épidémiques, sur la base d'une approche multisectorielle et multirisque incluant tous les membres de la société, et *encourage* les États et les Sociétés nationales à prendre appui sur les approches factuelles, axées sur la communauté, de prévention, de détection et de lutte contre les flambées épidémiques ;
5. *encourage également* les États et les Sociétés nationales à poursuivre l'élaboration d'outils, d'orientations et de stratégies innovateurs pour étayer la mise en œuvre des mesures ci-dessus, et à renforcer leurs capacités d'intervenir et d'utiliser les données et la technologie pour améliorer la qualité de l'action contre les épidémies et les pandémies ;
6. *réaffirme* l'importance de privilégier la préparation et la prévention et d'investir en ce sens, ainsi que d'y allouer des financements à effet catalyseur pour soutenir l'intervention précoce, y compris par les Sociétés nationales ;
7. *réaffirme également* qu'il est important de mobiliser des ressources et de renforcer les capacités pour permettre aux États en développement et aux Sociétés nationales de ces États de contrer les menaces d'épidémies et de pandémies ;
8. *appelle* les composantes du Mouvement, les pouvoirs publics et tous les autres acteurs à prendre les mesures nécessaires en fonction de leur contexte national et régional pour veiller, autant que possible, à ce que la santé et la sécurité, y compris la santé mentale et le bien-être psychosocial, de leurs volontaires et de leur personnel intervenant dans les situations d'épidémie/de pandémie soient préservés de manière adéquate ;
9. *demande* à la Fédération internationale de soumettre un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la présente résolution à la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2023.

1.2.5 RÉSOLUTION 4

RÉTABLIR LES LIENS FAMILIAUX TOUT EN RESPECTANT LA VIE PRIVÉE, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

préoccupée par le nombre de familles dispersées et de personnes portées disparues à la suite, entre autres, de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence, de déplacements forcés ainsi que dans le contexte de la migration, du trafic illicite de migrants et de la traite des êtres humains, par l'insuffisance des mesures prises pour prévenir les disparitions, élucider le sort des personnes disparues et les localiser, par le nombre élevé de dépouilles qui restent non identifiées et par les souffrances des familles qui sont sans nouvelles d'un proche et ignorent où il se trouve,

rappelant la coopération établie de longue date entre les États et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans le domaine du rétablissement des liens familiaux (RLF),

rappelant également l'importance de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent, et de rétablir et maintenir le contact entre les membres des familles dispersées, ainsi que les obligations internationales pertinentes, notamment celles relatives au droit qu'ont les familles de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches, telles qu'applicables,

rappelant en outre le mandat du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fondé sur les Conventions de Genève de 1949, leurs Protocoles additionnels de 1977, les Statuts du Mouvement et les résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), et *rappelant* à cet égard le rôle de l'Agence centrale de recherches du CICR, notamment en tant que coordonnateur et conseiller

technique auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et des gouvernements, tel qu'il est défini dans le rapport adopté par la XXIV^e Conférence internationale,

rappelant le mandat des Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, tel qu'énoncé dans les Conventions de Genève de 1949, leurs Protocoles additionnels de 1977, les Statuts du Mouvement et les résolutions de la Conférence internationale, notamment la résolution 2 de la XXX^e Conférence internationale et la résolution 4 de la XXXI^e Conférence internationale,

rappelant également l'adoption par le Mouvement de sa Stratégie 2008-2018 de rétablissement des liens familiaux au titre de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2007,

rappelant en outre que la protection des données personnelles est étroitement liée au respect de la vie privée, et *ayant à l'esprit* que le traitement de données personnelles fait partie intégrante des services de RLF et qu'il est essentiel à l'accomplissement du mandat des composantes du Mouvement,

reconnaissant qu'il importe que les bénéficiaires puissent communiquer en toute confiance leurs données personnelles aux composantes du Mouvement et que leurs données soient protégées,

rappelant que le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que leurs employés et représentants jouissent de privilèges et d'immunités, dans la mesure applicable, pour pouvoir s'acquitter de leurs mandats respectifs, et ce dans le plein respect des Principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance propres au Mouvement,

préoccupée par le fait que des pressions peuvent être exercées sur les organisations humanitaires pour qu'elles fournissent des données personnelles collectées à des fins humanitaires à des autorités souhaitant les utiliser à d'autres fins,

1. *engage* les États à prendre des mesures concrètes pour prévenir les disparitions, élucider le sort des personnes disparues et les localiser, rétablir les liens familiaux et faciliter le regroupement des familles, et éviter autant que possible les séparations familiales, conformément aux cadres juridiques applicables, et *encourage* les États à envisager des mesures pour protéger les hommes, les femmes, les garçons et les filles, en particulier celles et ceux qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité, y compris les personnes handicapées ;
2. *demande* aux États de prendre toutes les mesures possibles, conformément aux obligations internationales applicables, pour assurer le traitement digne des personnes qui ont trouvé la mort dans un conflit armé, une catastrophe ou une autre situation d'urgence ou encore dans le contexte de la migration, et pour centraliser et analyser les données les concernant, selon les cadres juridiques applicables, dans le but de les identifier et d'apporter des réponses aux familles, et *se félicite* du soutien fourni à cet égard par le CICR sous la forme de compétences forensiques ;
3. *engage* les composantes du Mouvement à coopérer étroitement avec les États, conformément à leurs mandats respectifs et aux Principes fondamentaux du Mouvement, et *engage* les États à recourir aux services de leurs Sociétés nationales respectives, dans leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent et de permettre à tout un chacun d'établir, de rétablir ou de maintenir le contact avec sa famille, notamment le long des routes migratoires ;
4. *prend note* de l'adoption par le Mouvement de sa Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux au titre de la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2019, et *encourage* les États à continuer de soutenir, s'il y a lieu, les services fournis par les composantes du Mouvement dans le domaine du RLF, en particulier :
 - a) en réaffirmant et en reconnaissant le rôle spécifique joué par la Société nationale dans le pays en matière de fourniture de services de RLF, le cas échéant ;
 - b) en renforçant les capacités de la Société nationale, notamment par la mise à disposition de ressources ;
 - c) en veillant à ce que la Société nationale ait un rôle clairement défini dans le cadre des lois, politiques et plans nationaux relatifs à la gestion des risques de catastrophe ;
 - d) en envisageant et en établissant des partenariats avec les composantes du Mouvement en vue d'assurer la connectivité nécessaire pour permettre aux familles dispersées de rétablir et maintenir le contact ;

- e) en autorisant les composantes du Mouvement à accéder aux lieux où se trouvent des personnes ayant besoin de services de RLF ;
 - f) en coopérant avec les composantes du Mouvement, conformément à leurs mandats respectifs et aux cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, notamment en facilitant, si nécessaire, l'accès aux données personnelles pertinentes et en répondant aux demandes qu'elles pourraient formuler afin de les aider à faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent ;
5. *rappelle* que le Mouvement traite des données personnelles selon le cadre établi par le Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF ;
 6. *reconnaît* qu'il est difficile, voire souvent impossible, d'obtenir le consentement dans les cas de disparition de personnes ou de séparation familiale, et qu'il est nécessaire que les composantes du Mouvement continuent de se fonder sur d'autres bases valables pour justifier le traitement de données personnelles, notamment des motifs importants d'intérêt public, des intérêts vitaux ou le respect d'une obligation légale, comme indiqué à la section 2.2 du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF ;
 7. *salue* les efforts déployés par le Mouvement pour agir proactivement et mettre en place des garanties suffisantes contre les risques associés au traitement de données personnelles, et *encourage* le Mouvement à continuer de renforcer l'efficacité des pratiques en matière de traitement de données ;
 8. *reconnaît* que l'utilisation abusive de données peut donner lieu à des violations des obligations relatives au respect de la vie privée inscrites dans les cadres juridiques nationaux, régionaux et internationaux, notamment des obligations qui concernent la protection des données personnelles, et qu'elle peut avoir des conséquences graves pour les bénéficiaires des services de RLF et mettre en péril leur sécurité et l'action humanitaire en général ;
 9. *reconnaît également* qu'il est extrêmement important de veiller à appliquer le moins de restrictions possible au traitement et aux transferts de données personnelles entre les composantes du Mouvement dans le but particulier de fournir des services de RLF, conformément au Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF, aux instruments de droit international humanitaire pertinents et aux Statuts du Mouvement ;
 10. *reconnaît en outre* que, chaque fois qu'une composante du Mouvement collecte, conserve ou traite des données personnelles dans le cadre des services de RLF, elle devrait le faire à des fins compatibles avec la nature exclusivement humanitaire de son mandat, et *demande* aux États de respecter les fins humanitaires que le Mouvement poursuit dans le traitement de données personnelles, conformément aux articles 2 et 3 de ses Statuts ;
 11. *engage instamment* les États et le Mouvement à coopérer pour veiller à ce que les données personnelles ne soient pas sollicitées ni utilisées à des fins incompatibles avec la nature humanitaire de l'action du Mouvement, conformément à l'article 2 des Statuts du Mouvement et notamment à son alinéa 5, ou d'une manière susceptible de nuire à la confiance des personnes auxquelles il vient en aide ou à l'indépendance, l'impartialité et la neutralité des services de RLF ;
 12. *accueille favorablement* le Code de conduite du Mouvement relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF en tant que base appropriée permettant d'assurer la protection des données personnelles ;
 13. *demande* au Mouvement de réviser et de mettre à jour périodiquement le Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF, et *demande* aux États de soutenir les efforts déployés par les composantes du Mouvement pour mettre en œuvre ledit Code de conduite.

1.2.6 RÉSOLUTION 5

LE LEADERSHIP DES FEMMES DANS L'ACTION HUMANITAIRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), qui est de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de faire respecter la personne humaine,

affirmant qu'il est important que les femmes soient représentées aux niveaux décisionnels, en accord avec l'esprit des Principes fondamentaux du Mouvement,

reconnaissant et rappelant les résolutions pertinentes adoptées lors de précédentes réunions statutaires du Mouvement, notamment la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017, intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », qui demandait au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) et à la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de prendre des mesures concrètes au sein de leurs instances dirigeantes à tous les niveaux concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances, et *reconnaissant et rappelant également* les engagements internationaux pertinents pris en dehors du Mouvement,

reconnaissant que les femmes sont des agents de réduction des risques, qu'elles comptent parmi les premiers intervenants dans les crises humanitaires, notamment dans les conflits armés, les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, et qu'il est important que leurs points de vue soient toujours entendus et pris en compte dès le début des interventions humanitaires, en particulier dans les pays les plus durement touchés par des crises humanitaires,

reconnaissant également que l'avancement et l'inclusion des femmes et des filles devraient s'étendre non seulement à la prévention, l'atténuation et la gestion des crises, où leur contribution est essentielle, mais aussi à l'aide au développement, la consolidation de la paix, la médiation, la réconciliation, la reconstruction et la prévention des conflits, que l'inclusion de femmes de différents horizons ainsi que leur accession à davantage de responsabilités sont indispensables à la réussite de ces efforts et qu'elles devraient donc être facilitées, encouragées et rendues possibles,

reconnaissant en outre qu'il est important que des groupes de femmes et des femmes de différents horizons soient associés aux prises de décisions, de sorte qu'il soit répondu aux besoins et aux priorités humanitaires de la communauté dont elles font partie et que la diversité des personnes qui la composent soit représentée, *s'inquiétant vivement* de ce que les femmes demeurent sous-représentées dans les organes de gouvernance et les postes de haute direction au sein de toutes les composantes du Mouvement et des organisations humanitaires en général,

exprimant sa profonde préoccupation devant la sous-représentation des femmes dans les processus et organes liés à l'action humanitaire, notamment au niveau des postes à responsabilité au sein des institutions nationales, régionales et internationales, et devant le peu de soutien que reçoivent les femmes pour accéder à des fonctions de direction dans ces contextes,

saluant les travaux réalisés et les initiatives menées par les Nations Unies, les organisations régionales, les États, les organisations humanitaires et d'autres acteurs pour renforcer le rôle et les responsabilités des femmes dans le secteur humanitaire, et *soulignant* la complémentarité des travaux du Mouvement et de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) avec ces travaux et initiatives,

saluant également les travaux réalisés et les efforts déployés jusqu'ici par les composantes du Mouvement pour lutter contre les inégalités de genre et atteindre la parité hommes-femmes, en accord avec leurs mandats et leurs objectifs institutionnels respectifs,

1. *engage instamment* les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à faire en sorte que davantage de femmes de différents horizons soient représentées à tous les niveaux décisionnels, y compris dans les organes de gouvernance et les postes de direction ;
2. *demande* aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR de rechercher activement et d'identifier des femmes leaders, en particulier dans les pays les plus durement touchés par des

crises humanitaires, d'investir en leur faveur, et de soutenir et renforcer par divers moyens les filières de promotion des futures femmes leaders, par exemple par la mise en place de plans de carrière et de programmes de leadership destinés aux femmes ;

3. *engage instamment* les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à atteindre d'ici 2030 la parité hommes-femmes à tous les niveaux, y compris dans les organes de gouvernance et les fonctions de direction, et les *appelle* à définir une approche plus uniforme, solide et rigoureuse en vue de recueillir en temps opportun des informations précises, fiables et ventilées par sexe pour pouvoir suivre les progrès accomplis ;
4. *encourage* les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à investir dans des travaux de recherche faisant appel à des femmes pour identifier des bonnes pratiques et des moyens de lever les obstacles à la participation des femmes, en particulier au leadership et à la prise de décisions dans les interventions humanitaires ;
5. *engage instamment* les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à soutenir la participation pleine, égale et effective des femmes ainsi que leur accession à des fonctions de direction et de prise de décisions dans les forums humanitaires internationaux, aux niveaux national, régional et mondial ;
6. *demande* aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR de faire rapport à la XXXIV^e Conférence internationale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette résolution.

Liste des co-auteurs de la résolution :

| | |
|---|--|
| Croix-Rouge suédoise | Croix-Rouge luxembourgeoise |
| Croix-Rouge d'Antigua-et-Barbuda | Croix-Rouge du Malawi |
| Croix-Rouge argentine | Croissant-Rouge des Maldives |
| Croix-Rouge australienne | Société de la Croix-Rouge de Malte |
| Croix-Rouge autrichienne | Croix-Rouge de la République des Îles Marshall |
| Croix-Rouge des Bahamas | Croix-Rouge mexicaine |
| Croix-Rouge de Barbade | Croix-Rouge monégasque |
| Croix-Rouge de Belgique | Croix-Rouge du Myanmar |
| Société de la Croix-Rouge du Belize | Croix-Rouge de Namibie |
| Croix-Rouge bolivienne | Croix-Rouge néerlandaise |
| Croix-Rouge du Botswana | Croix-Rouge de l'Ouganda |
| Croix-Rouge du Burundi | Croix-Rouge des Palaos |
| Société canadienne de la Croix-Rouge | Société du Croissant-Rouge palestinien |
| Croix-Rouge chinoise | Croix-Rouge de Panama |
| Croix-Rouge chypriote | Croix-Rouge péruvienne |
| Croix-Rouge colombienne | Croix-Rouge portugaise |
| Croix-Rouge costaricienne | Croix-Rouge de Saint-Kitts-et-Nevis |
| Croix-Rouge de Côte d'Ivoire | Croix-Rouge du Samoa |
| Société de la Croix-Rouge de la Dominique | Croix-Rouge sénégalaise |
| Société du Croissant-Rouge égyptien | Croix-Rouge de Serbie |
| Croix-Rouge espagnole | Croix-Rouge slovène |
| Croix-Rouge éthiopienne | Croix-Rouge du Soudan du Sud |
| Croix-Rouge finlandaise | Croix-Rouge du Suriname |
| Société de la Croix-Rouge de Géorgie | Croix-Rouge du Swaziland |
| Croix-Rouge de la Grenade | Croix-Rouge togolaise |
| Société nationale de la Croix-Rouge haïtienne | Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago |
| Croix-Rouge du Honduras | Croix-Rouge uruguayenne |
| Croix-Rouge irlandaise | Croix-Rouge de Vanuatu |
| Croix-Rouge islandaise | |
| Croix-Rouge italienne | États : |
| Croix-Rouge de la Jamaïque | Bulgarie |
| Croissant-Rouge du Kazakhstan | Espagne |
| Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan | Estonie |
| Croissant-Rouge du Koweït | Islande |
| Croix-Rouge du Lesotho | Luxembourg |
| Croix-Rouge libanaise | Portugal |
| Croix-Rouge lituanienne | Suède |

1.2.7 RÉSOLUTION 6

AGIR AUJOURD'HUI POUR FAÇONNER LE MONDE DE DEMAIN

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant et célébrant la création, il y a cent ans de cela, de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge – devenue la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) – par ses Sociétés nationales fondatrices, à savoir la Croix-Rouge américaine, la Croix-Rouge britannique, la Croix-Rouge française, la Croix-Rouge italienne et la Société de la Croix-Rouge du Japon, face à une épidémie de grippe dévastatrice, avec pour objectif clairement affiché « de renforcer et d'unir les Sociétés de la Croix-Rouge qui existaient déjà et de promouvoir la création de nouvelles Sociétés afin d'entreprendre des actions en faveur de la santé »,

saluant le réseau de la Fédération internationale pour ses 100 années de service avant, pendant et après les crises, pour l'espoir qu'il apporte aux personnes vulnérables et pour l'assistance qu'il offre aux personnes en détresse, ainsi que pour ses prises de position en faveur de la paix, de la dignité, de la sûreté et du bien-être des communautés dans les plus hautes sphères des gouvernements et de la diplomatie internationale,

célébrant le 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève de 1949, et *reconnaissant et réaffirmant* leur grande pertinence sur le plan de la protection des victimes de conflits armés et de la réduction du coût humain de la guerre,

se félicitant des mesures prises par les États et par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) en vue de mettre en œuvre les engagements adoptés par la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

prenant note du Rapport factuel sur les travaux du processus intergouvernemental de renforcement du respect du DIH (résolution 2 de la XXXII^e Conférence internationale), établi par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et par la Suisse, et du rapport final intitulé « Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté » (résolution 1 de la XXXII^e Conférence internationale), établi par le CICR,

prenant note également du rapport de 2019 intitulé « Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains – Engagement renouvelé en faveur de la protection dans les conflits armés à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève »,

prenant note en outre des résultats de la session de 2019 du Conseil des Délégués du Mouvement, tels que consignés dans le rapport transmis à la XXXIII^e Conférence internationale par le président du Conseil, et en particulier :

- la résolution 1 intitulée « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité »,
- la résolution 2 intitulée « Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité »,
- la résolution 8 « Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune »,

se félicitant des engagements individuels et collectifs pris par les membres et les observateurs de la XXXIII^e Conférence internationale,

prenant note du rapport de la présidente de la Conférence internationale, du rapport de la présidente du Comité de rédaction et du rapport sur les travaux de la XXXIII^e Conférence internationale tel que transmis par le rapporteur de la Conférence,

1. *reconnaît* que la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes est indispensable pour permettre au Mouvement de venir en aide aux personnes vulnérables, et *encourage* tous les membres de la XXXIII^e Conférence internationale à agir en vue de préserver et de développer cette confiance ;
2. *appelle* tous les membres de la XXXIII^e Conférence internationale à donner suite aux résolutions qu'ils ont adoptées, ainsi qu'aux engagements individuels et conjoints auxquels ils ont souscrit, et à faire tout leur possible pour les mettre pleinement en œuvre ;
3. *prend note* de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2019, qui demande instamment à tous les membres de la Conférence internationale de tenir compte à l'avenir, lors de toutes les élections à la

Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), des qualités personnelles des candidats, du principe d'une répartition géographique équitable et d'un juste équilibre entre hommes et femmes ;

4. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de soumettre un rapport à la XXXIV^e Conférence internationale sur les suites données par les membres de la Conférence internationale aux résolutions et aux engagements de la XXXIII^e Conférence internationale ;
5. *décide* de tenir une Conférence internationale en 2023, dont la date et le lieu seront déterminés par la Commission permanente.

1.2.8 RÉSOLUTION 7

ÉLABORATION DE LOIS ET DE POLITIQUES RELATIVES AUX CATASTROPHES QUI NE LAISSENT PERSONNE POUR COMPTE

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

rappelant ses résolutions précédentes concernant les lois relatives aux catastrophes, en particulier l'objectif final 3.2 de la XXVIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale), la résolution 4 de la XXX^e Conférence internationale, la résolution 7 de la XXXI^e Conférence internationale, la résolution 6 de la XXXII^e Conférence internationale, sur le renforcement des cadres juridiques applicables à la gestion des risques de catastrophe, la résolution 3 de la XXXII^e Conférence internationale, sur la violence sexuelle et sexiste, ainsi que la résolution 1 et la Déclaration « Ensemble pour l'humanité » de la XXX^e Conférence internationale, s'agissant des conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques,

rappelant la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 décembre 1991 et les résolutions ultérieures sur ces questions, ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération internationale pour l'assistance humanitaire en cas de catastrophe naturelle,

rappelant également la résolution 73/139 de l'Assemblée générale des Nations Unies (2018), qui encourage les États à renforcer leurs cadres réglementaires relatifs à l'assistance internationale en cas de catastrophe en tenant compte des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (ou « Lignes directrices IDRL »),

accueillant avec satisfaction les progrès réalisés par de nombreux États pour renforcer leurs lois relatives aux catastrophes depuis la XXII^e Conférence internationale en s'appuyant, entre autres, sur les recommandations et le soutien des Sociétés nationales, et *saluant* les États et les Sociétés nationales qui ont utilisé efficacement la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe, en tant qu'outil de référence reconnu dans la résolution 6 de la XXXII^e Conférence internationale,

prenant note des recherches menées par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) dans le domaine du droit relatif aux catastrophes depuis la XXXII^e Conférence internationale, y compris des conclusions du rapport sur le rôle du droit et des politiques dans la lutte contre les inégalités de genre et la protection contre la violence sexuelle et sexiste dans les situations de catastrophe (2017), et du rapport de synthèse multi-pays sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l'intervention (2019),

prenant note du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C,

notant que, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les chefs d'État et de gouvernement et hauts représentants ont promis de « ne laisser personne de côté », déclaré que « les plus défavorisés [seraient] les premiers [qu'ils s'efforceraient] d'aider », et inclus dans les objectifs de développement durable des cibles relatives à la résilience aux catastrophes et aux changements climatiques,

notant que le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe souligne l'importance de promouvoir « la cohérence et l'amélioration des cadres législatifs et réglementaires nationaux et locaux, et de ceux qui régissent les politiques publiques », et « d'attribuer, selon qu'il convient, des rôles et responsabilités bien définis aux représentants locaux dans les institutions et mécanismes chargés de la gestion des risques de catastrophe et dans les décisions, au moyen des cadres juridiques pertinents »,

reconnaissant que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Convention-cadre) est la principale plateforme internationale et intergouvernementale de négociation au sujet de l'adaptation mondiale aux changements climatiques,

notant que les objectifs de l'Accord de Paris comportent, entre autres, celui de « renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire », et que l'Accord énonce que ses parties doivent « entreprendre, selon qu'il convient, des processus de planification de l'adaptation et mettre en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles »,

notant les interactions potentielles entre les catastrophes, les changements climatiques et la dégradation et la fragilité de l'environnement, ainsi que le rôle de catalyseur de la réduction des risques de catastrophe dans l'intensification de l'action en faveur de l'adaptation au climat et la contribution essentielle de la réduction des risques de catastrophe dans la réalisation des objectifs de développement durable,

prenant note de l'accent que le Sommet des Nations Unies sur le climat 2019 a mis sur la résilience et l'adaptation, de la création par la Commission mondiale sur l'adaptation d'un axe de travail sur la « prévention des catastrophes » et de la mise en place du partenariat pour une action rapide fondée sur les risques,

prenant note de l'initiative qu'a prise la Fédération internationale, avec des partenaires universitaires, d'engager des recherches sur les meilleures pratiques en matière d'intégration efficace de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques,

prenant note aussi de l'action déjà entreprise par la Fédération internationale et les Sociétés nationales pour apporter un soutien aux États dans les domaines du droit relatif aux catastrophes, de l'intervention en cas de catastrophe, du relèvement et de l'adaptation aux changements climatiques,

prenant note également des importantes contributions en la matière de nombreux autres acteurs, dont des gouvernements, l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques des catastrophes, l'initiative Risques climatiques et systèmes d'alerte précoce, et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes,

soulignant l'importance pour les pays en développement et les Sociétés nationales de disposer de ressources et de capacités accrues en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de lois et de politiques, selon qu'il convient,

Des lois, politiques, stratégies et plans relatifs aux catastrophes, qui soient efficaces et tiennent compte des changements climatiques

1. *encourage* les États à déterminer si, en matière de catastrophes, leurs lois, politiques, stratégies et plans nationaux existants donnent des orientations pour se préparer aux risques en évolution de catastrophes liées aux phénomènes météorologiques, et y faire face, garantir une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, et promouvoir des approches soucieuses de l'égalité de genre et la participation des communautés à l'analyse des risques, la planification et la prise de décisions ;
2. *encourage en outre* les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager, le cas échéant, d'incorporer des approches novatrices de la gestion des risques de catastrophe dans leurs lois, politiques, stratégies et plans, telles que le recours :
 - a. au financement par anticipation, dont des dispositifs de déclenchement fondés sur des prévisions, pour la libération rapide et en temps voulu de financements aux fins d'atténuer promptement les effets d'une catastrophe ;
 - b. à divers mécanismes de transfert des risques ;
 - c. à des programmes et mécanismes de protection sociale visant à renforcer la résilience face aux catastrophes, fournir une assistance et restaurer les moyens de subsistance, le cas échéant, après une catastrophe ;
 - d. à des programmes de transferts monétaires et/ou de distribution de bons dans l'assistance aux personnes touchées ;
 - e. à des mesures préventives visant à réduire les risques existants et éviter la création de nouveaux risques ;
 - f. à des financements fondés sur les risques de survenue d'une catastrophe visant à améliorer la résilience des infrastructures communautaires ;

3. *reconnait* la nouvelle « Liste de vérification sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l'intervention » (la nouvelle Liste de vérification) en tant qu'outil d'évaluation non contraignant mais important, conçu pour aider au besoin les États dans l'examen des cadres juridiques nationaux applicables à la préparation et à l'intervention aux niveaux national, provincial et local ;
4. *invite* les États à utiliser la nouvelle Liste de vérification pour évaluer et améliorer, au besoin, le contenu et la mise en œuvre de leurs lois, réglementations et politiques relatives à la préparation et à l'intervention, avec le soutien des Sociétés nationales, de la Fédération internationale, des organismes compétents des Nations Unies, de la société civile locale, du secteur privé, des universités, des institutions scientifiques et de recherche et d'autres partenaires ;
5. *réaffirme* l'importance de disposer de lois et de politiques solides sur la facilitation et la réglementation des opérations internationales de secours en cas de catastrophe ainsi que la réduction des risques au niveau national, et l'utilité des Lignes directrices IDRL et de la Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe en tant qu'outils non contraignants, destinés à aider les États, le cas échéant, à examiner les cadres juridiques nationaux relatifs, respectivement, à la gestion de l'assistance internationale et à la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national, provincial et local ;

Ne laisser personne pour compte dans les lois, politiques, stratégies et plans relatifs aux catastrophes, ainsi que dans les plans, politiques et contributions relatifs à l'adaptation aux changements climatiques

6. *reconnait* les conséquences humanitaires des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, qui contribuent à la pauvreté, au déplacement de populations et aux risques sanitaires et peuvent exacerber la violence et les conflits, ainsi que l'impact disproportionné de ces phénomènes sur les personnes les plus vulnérables et les défis particuliers qu'ils posent pour les petits États insulaires en développement, entre autres ;
7. *reconnait* le rôle que jouent les lois, les politiques, les stratégies et les plans existants relatifs à la gestion des risques de catastrophe lorsqu'il s'agit d'assurer la protection et l'inclusion adéquates de tous, et *appelle* les États à veiller à ce que ces lois, politiques, stratégies et plans mettent l'accent, notamment, sur les plus vulnérables et encouragent leur participation active ;
8. *encourage* les États à déterminer, au besoin, si leurs lois, politiques, stratégies et plans relatifs aux catastrophes et leurs plans, politiques et contributions relatifs à l'adaptation aux changements climatiques :
 - a. font obstacle à toutes les formes de discrimination ;
 - b. tiennent compte des droits et des besoins particuliers des personnes qui peuvent passer inaperçues et des personnes les plus vulnérables ;
 - c. garantissent la collecte de données ventilées par sexe, par âge et par handicap, et leur protection ;
 - d. garantissent, dans la mesure du possible, l'obtention d'un consentement préalable et éclairé concernant la collecte de données ;
 - e. promeuvent l'égalité de genre et encouragent les femmes et les filles à endosser des rôles de direction et de prise de décision ;
 - f. garantissent une planification d'urgence concernant la violence sexuelle et sexiste, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, la protection des enfants, et la prise en charge des enfants non accompagnés ou séparés ;
 - g. favorisent l'accès à des services de santé essentiels et à un soutien médical, notamment dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial, en tant qu'élément de l'intervention en cas de catastrophe et du relèvement ;
 - h. promeuvent l'accès aux services de rétablissement des liens familiaux destinés aux personnes séparées du fait de catastrophes ;
9. *reconnait* la contribution importante des jeunes, en tant que volontaires au niveau communautaire et qu'acteurs de la sensibilisation, aux initiatives de préparation aux catastrophes et d'intervention adaptées au climat, y compris les systèmes d'alerte précoce, et *encourage* tous les membres de la Conférence internationale à continuer de les faire participer ;

Élargir le soutien et la recherche

10. *encourage* les Sociétés nationales, en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, à continuer de conseiller et de soutenir le gouvernement de leurs pays respectifs dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques efficaces concernant la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques ;
11. *demande* à la Fédération internationale de continuer à apporter un soutien aux Sociétés nationales et aux États dans le domaine du droit relatif aux catastrophes, y compris au sujet des domaines prioritaires mentionnés dans cette résolution, par l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils, de modèles et de lignes directrices, la sensibilisation, la recherche continue et la promotion de l'échange d'expériences, de techniques et de meilleures pratiques entre les pays ;
12. *accueille avec satisfaction* les efforts déployés par les Sociétés nationales pour coopérer avec les États et d'autres acteurs, en particulier les jeunes et les volontaires Jeunesse, en vue de répondre aux besoins humanitaires des personnes touchées par des catastrophes et de promouvoir la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques au niveau des communautés, dont les solutions ancrées dans la nature, les *encourage* à intensifier leurs efforts compte tenu de l'évolution des risques liés aux changements climatiques, et *encourage* les États à contribuer aux ressources des Sociétés nationales pour leur permettre d'agir en ce sens ;
13. *encourage* les États, les organisations régionales, les Sociétés nationales et la Fédération internationale à travailler en coopération pour renforcer les liens entre les efforts humanitaires, de développement et d'adaptation aux changements climatiques, aux fins de réduire les risques de catastrophe et les risques climatiques et d'améliorer la résilience ;

Garantir la diffusion et l'examen

14. *réaffirme* les contributions importantes et régulières de la Conférence internationale en tant qu'enceinte internationale essentielle de dialogue continu sur le renforcement de la législation, des réglementations et des politiques relatives aux catastrophes, et *salue* sa contribution au dialogue sur les cadres juridiques et politiques nationaux relatifs à l'adaptation aux changements climatiques ;
15. *invite* les États, les Sociétés nationales et la Fédération internationale, en coordination avec les Sociétés nationales, à diffuser cette résolution auprès des parties prenantes intéressées, notamment en la portant à l'attention des organisations internationales et régionales compétentes ;
16. *demande* à la Fédération internationale de soumettre, en consultation avec les Sociétés nationales, un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de cette résolution à la XXXIV^e Conférence internationale.

1.2.9 RÉSOLUTION 8

MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD ET DE L'ACCORD SUR DES ARRANGEMENTS OPÉRATIONNELS, DATÉS DU 28 NOVEMBRE 2005, ENTRE LE MAGEN DAVID ADOM D'ISRAËL ET LE CROISSANT-ROUGE PALESTINIEN

La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

1. prend note de l'adoption, le 8 décembre 2019, de la résolution 10 du Conseil des Délégués sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien (voir le texte de la résolution en annexe) ;
2. souscrit à cette résolution.

ANNEXE CD/19/R10 RÉSOLUTION

Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien

En accord avec l'esprit de la mission humanitaire et des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) ainsi que des thèmes de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale),

le Conseil des Délégués,

rappelant le Protocole d'accord signé le 28 novembre 2005 par le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, avant la tenue de la Conférence diplomatique organisée en vue de négocier et d'adopter le troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 et d'ouvrir la voie à la future reconnaissance du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien en tant que composantes du Mouvement, en particulier les dispositions suivantes dudit Protocole :

1. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien agiront en conformité avec le cadre juridique applicable au territoire palestinien occupé par Israël en 1967, notamment la IV^e Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.*
2. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien reconnaissent que le Croissant-Rouge palestinien est la Société nationale autorisée sur le territoire palestinien, et que ce territoire est situé dans la zone géographique des activités opérationnelles et des compétences du Croissant-Rouge palestinien. Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien respecteront chacun la juridiction de l'autre et agiront conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement.*
3. *Après que le Protocole additionnel III aura été adopté et lorsque le Magen David Adom d'Israël aura été admis par l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge :*
 - a. *Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.*
 - b. *Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921.*

[...]

4. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien travailleront ensemble et séparément dans leur juridiction pour mettre fin à tout abus de l'emblème et ils travailleront avec leurs autorités respectives pour faire respecter leur mandat humanitaire et le droit international humanitaire.*

[...]

6. *Le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien coopéreront pour la mise en œuvre du présent Protocole d'accord [...],*

prenant note avec satisfaction du rapport d'octobre 2019 sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, établi par M. Robert Tickner, officier de l'Ordre d'Australie et moniteur indépendant nommé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), avec le plein appui de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Commission permanente), pour suivre et faciliter les progrès dans la mise en œuvre du Protocole d'accord, notamment en ce qui concerne les questions récurrentes liées aux aspects opérationnels visés par ce Protocole,

rappelant la résolution 5 adoptée en novembre 2017 par le Conseil des Délégués, concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, ainsi que la résolution 8 de la XXXII^e Conférence internationale,

réaffirmant l'importance pour toutes les composantes du Mouvement d'agir en tout temps conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts et aux cadres réglementaires du Mouvement,

notant que toutes les Sociétés nationales ont l'obligation de mener leurs activités conformément aux Statuts de la Fédération internationale et à la « Politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale »,

rappelant, d'une part, le mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 et, d'autre part, le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale, et *reconnaissant* les droits des Sociétés nationales qui en découlent,

exprimant sa vive déception quant au fait que, après presque 14 ans, le Protocole d'accord n'est toujours pas pleinement mis en œuvre, *prenant acte* en particulier des difficultés, limitations et retards récents imputables aux autorités publiques israéliennes dans l'octroi de permis aux ambulances du Croissant-Rouge palestinien afin que celles-ci puissent être utilisées à Jérusalem-Est, et *notant* les conséquences humanitaires néfastes pouvant en résulter, tout en *remerciant* le Magen David Adom d'Israël pour les efforts de plaidoyer qu'il a déployés auprès des autorités de son pays en vue de débloquer la situation,

exprimant son profond regret devant le fait que les assurances données par le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël n'ont pas encore été entièrement respectées, telles que figurant dans les lettres datées du 15 novembre 2015 et du 11 septembre 2017 que le ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël a adressées au moniteur indépendant, dans lesquelles il se disait prêt à apporter son soutien au Magen David Adom d'Israël pour faire en sorte que les engagements pris par celui-ci aux termes du Protocole d'accord soient pleinement mis en œuvre et que les dispositions relatives au champ d'action géographique soient respectées, notamment que ces mesures soient mises en œuvre « bien avant la XXXIII^e Conférence internationale de 2019 »,

reconnaissant que la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord constituera une avancée importante pour le Mouvement et contribuera à rendre celui-ci plus fort et plus uni,

réaffirmant qu'une coordination efficace et positive entre toutes les composantes du Mouvement est nécessaire à la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord,

1. *note*, une fois encore avec regret, que la pleine mise en œuvre n'a toujours pas été réalisée ;
2. *demande* à toutes les Sociétés nationales, pour préserver la confiance dans l'action humanitaire menée par les composantes du Mouvement, de s'acquitter de leur mandat humanitaire conformément au droit international humanitaire ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux Statuts et aux cadres réglementaires du Mouvement ;
3. *demande* au Magen David Adom d'Israël de poursuivre le dialogue avec les autorités de son pays en vue de mettre un terme à l'utilisation abusive du logo du Magen David Adom d'Israël sur le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien, et *invite instamment* le Magen David Adom d'Israël à continuer de travailler avec ces autorités et d'autres parties prenantes clés afin d'assurer que tout marquage utilisé sur ce territoire soit clairement différenciable du logo du Magen David Adom d'Israël ;
4. *invite instamment* l'État d'Israël à honorer sans délai l'engagement qu'il a pris de veiller à ce que les services médicaux d'urgence exerçant dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien

- « porte[nt] en permanence un logo différent et clairement différenciable du logo officiel du Magen David Adom », comme indiqué dans la lettre du ministère des Affaires étrangères du 11 septembre 2017 ;
5. *engage* l'État d'Israël à créer les conditions nécessaires pour permettre au Magen David Adom d'Israël de s'acquitter, bien avant la tenue du Conseil des Délégués de 2021, de ses obligations au titre des dispositions du Protocole d'accord relatives au champ d'action géographique, en particulier :
 - a. *Le Magen David Adom d'Israël fera en sorte de ne pas avoir de section en dehors des frontières de l'État d'Israël reconnues sur le plan international.*
 - b. *Les activités opérationnelles d'une Société qui se déroulent dans la juridiction de l'autre Société seront menées conformément à la disposition relative au consentement contenue dans la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 ;*
 6. *souligne*, en particulier, que la capacité du Magen David Adom d'Israël à s'acquitter pleinement des obligations qui lui incombent au titre du Protocole d'accord se trouvera compromise si les engagements du Gouvernement visant à soutenir le Magen David Adom d'Israël énoncés aux deuxième, cinquième et sixième paragraphes de la lettre du ministère des Affaires étrangères de l'État d'Israël datée du 11 septembre 2017 ne sont pas honorés, et que, par conséquent, il pourrait en résulter une demande d'activation du mécanisme de règlement des différends prévu par la résolution 11 de la Conférence internationale de 1921 ainsi que la possibilité qu'il soit fait appel au Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale ;
 7. *se félicite* du renforcement du Comité de liaison prévu dans l'Accord sur des arrangements opérationnels, qui se réunira au minimum quatre fois par an, et *encourage* les deux Sociétés nationales à poursuivre leur coopération en vue de s'acquitter de leurs mandats humanitaires communs et de leurs engagements et d'assurer une liaison et une coordination effectives au niveau de leurs opérations quotidiennes ;
 8. *réaffirme* les décisions prises par le Conseil des Délégués et la XXXII^e Conférence internationale en 2015, préconisant la poursuite du processus de suivi, et *demande* au CICR et à la Fédération internationale de renouveler le mandat de moniteur indépendant jusqu'au Conseil des Délégués de 2021 ;
 9. *convient* que le rôle du moniteur indépendant tel qu'il est défini dans le mandat en accord avec la présente résolution comprend, sans s'y limiter, les fonctions principales suivantes :
 - a. effectuer au moins deux visites de suivi par an, et présenter au moins un rapport intérimaire au Mouvement avant le Conseil des Délégués de 2021 ;
 - b. fournir au Croissant-Rouge palestinien, au Magen David Adom d'Israël, au CICR et à la Fédération internationale, ainsi qu'à la Commission permanente, des rapports écrits à la suite de chaque visite ainsi que des mises à jour supplémentaires sur ses activités et ses constatations ;
 - c. interagir, selon que de besoin, avec toutes les parties prenantes concernées, y compris les autorités ;
 - d. procéder à une analyse factuelle et à la validation des informations fournies par les deux Sociétés nationales sur la mise en œuvre du Protocole d'accord, en particulier en ce qui concerne l'octroi de permis aux ambulances du Croissant-Rouge palestinien et la capacité du Croissant-Rouge palestinien à mener ses activités opérationnelles à Jérusalem-Est ;
 - e. documenter les progrès accomplis par rapport aux engagements pris au titre de l'Accord sur des arrangements opérationnels ;
 - f. demander l'aide d'un groupe de soutien, composé de Sociétés nationales choisies en consultation avec le CICR, la Fédération internationale et les deux Sociétés nationales concernées, ainsi que de personnalités éminentes au sein ou en dehors du Mouvement ;
 - g. réfléchir à des solutions constructives au sein du Mouvement pour régler les questions soulevées dans les rapports ;
 - h. faire part au CICR et à la Fédération internationale, ainsi qu'à la Commission permanente, avant la tenue du Conseil des Délégués de 2021, de toute recommandation ou préoccupation concernant la mise en œuvre du Protocole d'accord ;
 10. *encourage* les Sociétés nationales à interagir, sur demande, avec leurs gouvernements respectifs pour contribuer à faciliter la mise en œuvre du Protocole d'accord, du droit international humanitaire ainsi que des Principes fondamentaux, des Statuts et des cadres réglementaires du Mouvement ;

11. *demande* au CICR et à la Fédération internationale d'apporter un soutien logistique et technique au processus de suivi et de faire en sorte qu'un rapport sur la mise en œuvre du Protocole d'accord soit présenté au Conseil des Délégués de 2021 et, par son intermédiaire, à la XXXIV^e Conférence internationale ;
12. *réaffirme* sa détermination collective à appuyer la pleine mise en œuvre du Protocole d'accord, et *exprime* son vif désir de voir cette pleine mise en œuvre réalisée et validée bien avant le Conseil des Délégués de 2021, comme un symbole important d'espoir et de réussite.

2

LISTE DES DÉLÉGUÉS LIST OF DELEGATES LISTA DE DELEGADOS قائمة المندوبين

Retour à la
table des
matières

2.1

MEMBRES DE LA CONFÉRENCE MEMBERS OF THE CONFERENCE MIEMBROS DE LA CONFERENCIA

أعضاء المؤتمر

Selon le Règlement du Mouvement international, l'ordre alphabétique des membres de la Conférence est celui des noms de leur pays dans la langue française. Les indications relatives à la composition des délégations sont dans la langue choisie par la délégation.

In accordance with the Rules of Procedure of the Movement, the alphabetical order of the members of the Conference shall be the alphabetical order of the French names of their respective countries. All details pertaining to the composition of delegations are in the language chosen by the delegation.

De acuerdo con el Reglamento del Movimiento, el orden alfabético de los miembros de la Conferencia es conforme al de los nombres de sus países en francés. Las indicaciones relativas a la composición de las delegaciones están en el idioma escogido por la respectiva delegación.

وفقاً للنظام الداخلي للحركة الدولية، يكون الترتيب الأبجدي لأعضاء المؤتمر هو الترتيب الأبجدي لأسماء بلدانهم باللغة الفرنسية. وتكون كل التفاصيل الخاصة بتشكيل الوفود باللغة التي يختارها كل وفد.

AFGHANISTAN / AFGHANISTAN / AFGANISTÁN / أفغانستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Mirwais Akram President a.i., Vice-President | Mr | Ghulam Habib Hasam International Relations Director |
| Dr | Nilab Mobarez Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Nasir Ahmad Andisha Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Wali Suhrab Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
|------|--|----|---|

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA / جنوب أفريقيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----------|--|----|------------------------------------|
| Advocate | Urban Mothibedi Panyane Chairman of the Board | Ms | Mabel Koketso Secretary General |
|----------|--|----|------------------------------------|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Ms Nozipho Joyce Mxakato-Diseko Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Nelia Barnard Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Sicel'mpilo Shange-Buthane Director, Humanitarian Affairs, Department of International Relations and Cooperation | Mr | Mlulami Singaphi Counsellor, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Kasturie Maharaj Deputy Director, Humanitarian Affairs, Department of International Relations and Cooperation | Ms | Mpho Somhlaba First Secretary, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva |

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA / ألبانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Artur Katuçi
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Ms Ravesa Lleshi Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Brunilda Koco Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Sokol Gjoka Director, Directorate of International Organisations, Ministry for Europe and Foreign Affairs, Albania | | |

ALGÉRIE / ALGERIA / ARGELIA / الجزائر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|-----------------------------------|-----|---|
| Mme | Saida Benhabyles Présidente | Mme | Kahina Merzelkad Conseillère juridique |
| M. | Ahmed Mizab Secrétaire général | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| S.E. | M. Rachid Belbaki Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | M. | Hichem Ayadat Troisième Secrétaire, Mission permanente, Genève |
| M. | Mehdi Litim Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève | Dr | Melissa Chanegriha Experte |
| | | M. | Yacine Mefti Délégué |

ALLEMAGNE / GERMANY / ALEMANIA / ألمانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|--|----|---|
| Ms | Gerda Hasselfeldt President | Mr | Christian Reuter Secretary General |
| Dr | Volkmar Schön Vice-President | Dr | Heike Spieker Deputy Director International Services / National Relief Division |
| Prof. | Dr Thilo Marauhn Chair of the German Committee on IHL / President of the International Humanitarian Fact-Finding Commission | Mr | Christof Johnen Head of Department International Cooperation |
| Mr | Eberhard Desch Federal Dissemination Officer | Ms | Désirée Bychara Legal Advisor |
| Ms | Gina Penz Vice-Chair, German Youth Red Cross | Dr | Katja Schöberl Legal Advisor |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Michael von Ungern-Sternberg Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Ralf Schroeer Head of Political Affairs, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Christophe Eick Legal Advisor, Director General for Legal Affairs, Federal Foreign Office, Berlin, Germany | Mr | Gregor Schotten Counsellor, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Dr Hans-Peter Jugel Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Franziska Pénicaut Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Peter Felten Head of Division for Humanitarian Assistance, Policy, Federal Foreign Office, Berlin, Germany | Ms | Carolin Huber Advisor, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Frank Jarasch Head of Division for Public International Law, Federal Foreign Office, Berlin, Germany | Ms | Jeannine Drohla Desk Officer, Division for International Humanitarian Law, Ministry of Defense, Berlin, Germany |
| Ms | Mareike Wittenberg Head of Division for Public International Law, Ministry of Defense, Berlin, Germany | Ms | Dora Simon Desk Officer, Division for Humanitarian Assistance/Policy, Federal Foreign Office, Berlin, Germany |
| | | Mr | Philipp Socha Desk Officer, Division for Public International Law, Federal Foreign Office, Berlin, Germany |

ANDORRE / ANDORRA / ANDORRA / أندورا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|------------------------------------|-----|--|
| Sr. | Josep Pol-Pedrós Presidente | Sr. | Jordi Fernandez-Pajaro Director General |
| Sr. | David Fraissinet Vicepresidente | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Jordi Canut

Représentant ministériel

Mme Núria Pirot

Membre, Mission permanente, Genève

ANGOLA / ANGOLA / ANGOLA / أنغولا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sr. José Sambiliye

Secretary General

Sr. Artur Francisco Capingala

Communication Advisor

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Margarida Izata

Ambassador, Permanent Representative,

Permanent Mission, Geneva

Mr Antonio Nzita Mbemba

First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Neusa Maria dos Santos Saraiva

Member

ANTIGUA-ET-BARBUDA / ANTIGUA AND BARBUDA / ANTIGUA Y BARBUDA / أنتيغوا وبربودا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Michael Joseph

President

Mr Peter Cuffy

Branch Chair

Ms Tiona Pringle-Joseph

Director General

Ms Victoria Charlton

Volunteer

Ms Marjorie Beazer

Branch Chair

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / ARABIA SAUDITA / المملكة العربية السعودية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Mohammed Bin Abdullah Al-Qasem

President

Mr Abdullah Saeed H Alghamdi

Secretary of the President

H.R.H. Prince Abdullah Faisal A. F. Al Saud

Director General, International Affairs and

Relief Department

Mr Abdullah M. Alrwaily

Secretary of International Humanitarian Law

Standing Committee

Mr Saeed Hasan Al Yahya

Assistant Director

Mr Ahmed Ibraheem Alsayed

Legal Researcher

Mr Abdulaziz Falah Alotaibi

International Relationships Development

Officer

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Abdulaziz Alwasil

Ambassador, Permanent Representative,

Permanent Mission, Geneva

Mr Adil Mohammed Alkhathlan

Legal advisor

Mr Abdullrhman Mary Alshabraqi

Member, Standing Committee of

International Humanitarian Law

Mr Fahd Mnikhr

First secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Eman Karakotly

Attaché, Permanent Mission, Geneva

Mr Ali Yousif Aldaiji

Legal Adviser, Ministry of Defence

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA / الأرجنتين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| Sr. Diego Tipping Presidente | Sra. Maria Cecilia Riccio Tesorera |
| Dr. Luis Trocca Vicepresidente | Sr. Oscar Mendoza Secretario Consejo de Gobierno |
| Sra. Maria Cecilia Villafañe Directora General | Sra. Luciana Marino Delegada de la Juventud |
| Dr. Carlos Eduardo Romero Asesor Jurídico | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| Excmo. Sr. Carlos M. Foradori Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Paula Vilas Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra |
| Sr. Germán E. Proffen Ministro, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Noelia Blascovich Asistente |
| Sra. María Jimena Schiaffino Consejera, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Malika Rousseau Asistente |
| Sr. Leandro M. Abbenante Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra | |

ARMÉNIE / ARMENIA / ARMENIA / أرمينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Dr Anna Yeghiazaryan Secretary General | Ms Mariana Harutyunyan Head of International Affairs Department |
| Ms Nune Grigoryan Head of Information/Dissemination Department | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| H.E. Mr Artak Apitonian Deputy Minister of Foreign Affairs | Ms Armine Petrosyan Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. Mr Andranik Hovhannisyan Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr Arsen Kotanjyan Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr Nairi Petrossian Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr Pertch Boshnaghyan Assistant to Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA / أستراليا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Mr Ross Pinney President | Mr Michael Annear Acting Director - International |
| Ms Lyndal Moore Deputy President | Ms Yvette Zegenhagen Head of IHL |
| Ms Anne Macarthur Board Member | Mr Michael Kunz Lead – Evidence and Influence |
| Ms Rose Rhodes Board Member | Ms Jane Munro National Coordinator |
| Ms Judy Slatyer Chief Executive Officer | Ms Eveline Kuang Youth Member |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----------|--|----|---|
| Mr | Steve Scott Assistant Secretary, Australian Humanitarian Coordinator, Department of Foreign Affairs and Trade | Ms | Catherine Gill Humanitarian Counsellor |
| H.E. | Ms Sally Mansfield Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Michelle Carr Assistant Director |
| H.E. | Ms Elizabeth Wilde Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Rebecca Brown Senior Policy Advisor |
| Commodore | Peter Bowers Director-General, Australian Defence Force Legal Services | Ms | Imogen Jacobs Senior Policy Advisor |
| Mr | Stephen McGlynn Minister Counsellor (Home Affairs), Permanent Mission, Geneva | Mr | Diwaka Prakash Legal Adviser |
| | | Mr | Shaun Choon Executive Officer (Home Affairs) |
| | | Ms | Claire Alexandra Clement Humanitarian Adviser, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Imogen Gai Keall Intern |

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA / النمسا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|--|----|---|
| Dr. | Gerald Schöpfer President | Mr | Bernhard Schneider Head of Legal Affairs and Migration |
| Mr | Michael Opriesnig Secretary General | Ms | Gabriela Poller-Hartig Head of International Relations |
| Mr | Peter Kaiser Deputy Secretary General | Ms | Claire Schocher Döring Head of Tracing Service |
| Mr | Robert Dempfer Head of Social Policy | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Ms Elisabeth Tichy-Fisslberger Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Susanne Hammer First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Dr Helmut Tichy Director General for Legal Affairs, Federal Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs of the Republic of Austria | Mr | Nicolas Johannes Wimberger First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Ms Désirée Schweitzer Director General for Development Cooperation | Ms | Gamze Subasi Humanitarian Attachée |
| Col. | Adolf Brückler Military Advisor | Mr | Leonard Cuscoleca Intern, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Valerie Kainberger Intern |

AZERBAÏDJAN / AZERBAIJAN / AZERBAIJÁN / أذربيجان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--------------------------------------|----|---|
| Dr | Novruz Aslanov President | Mr | Shaban Shayev Deputy Secretary General |
| Mr | Jeyhun Mirzayev Secretary General | Ms | Nigar Rustamzade Youth Delegate |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Mr Vaqif Sadiqov Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Aydan Muradova Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Vugar Hajjiyev Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr | Kamran Seyfullayev Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |

BAHAMAS / BAHAMAS / BAHAMAS / جزر البهاما

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--------------------------|----|----------------------------------|
| Ms | Terez Curry President | Mr | Sean Brennen Director General |
|----|--------------------------|----|----------------------------------|

BAHREÏN / BAHRAIN / BAHREIN / البحرين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Fawzi Amin Secretary General | Ms | Afaf Abdulaziz Almahmood Head of Youth Committee |
| Mr | Mubarak Khalifa Alhadi Director General | Mr | Abdulla Yaser Abdulla Member of Youth Committee |
| Mr | Ali Ahmed Mohamed Kadhem Head of Public Relations and Members Affairs Committee | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Dr Yusuf Abdulkarim Bucheeri Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Husain Makhlooq Counselor, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Dr Sheikha Rana Bint Isa Al-Khalifa Undersecretary, Ministry of Foreign Affairs | Mr | Talal Ebrahim Rashed Bukamal Executive Secretary, Ministry of foreign Affairs |
| H.E. | Mr Mansoor Ahmed Almansoor Vice-Chairman of the National Committee on International Humanitarian Law | Ms | Asma Al Kaabi Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Mohammed Abdulrahman Alhaidan Director of Legal Affairs Directorate | Mr | Majed Alnoaimi Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Rania Alsherooqi Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs |

BANGLADESH / BANGLADESH / BANGLADESH / بنغلاديش

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Md Feroz Salah Uddin Secretary General | Mr | Abdullah Al Razwan Adviser to the Vice-Chairman |
| Ms | Sayma Ferdowsy Deputy Director, International Relation and Communication | Mr | Rakibul Alam Rabby Youth Delegate |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr M. Shameem Ahsan Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Md. Baky Billah First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Md. Emdadul Islam Chowdhury Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr | A.K.M. Mohiuddin Kayes First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Md. Abdul Wadud Akanda First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Md. Mahabubur Rahman First Secretary, Permanent Mission, Geneva |

BARBADE / BARBADOS / BARBADOS / بربادوس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Mr Winston Waithe
President

État • State • Estado • الدولة

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Dr Ricardo Kellman
Counselor, Permanent Mission, Geneva**BÉLARUS / BELARUS / BELARÚS / بيلاروس**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Mr Dzmitry Pinevich
Acting President
Ms Volha Mychko
Secretary GeneralMs Leila Jalbot
Head of the International Cooperation
Department

État • State • Estado • الدولة

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*H.E. Mr Oleg Kravchenko
Deputy Minister of Foreign Affairs of the
Republic of Belarus
H.E. Mr Yury Ambrazevich
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva, Alternate Head
of Delegation
Mr Aleksandr Basalyga
Deputy Head of International Cooperation
Department of the Ministry of Justice,
Secretary of the Commission on
Implementation of International
Humanitarian Law under the Council of
Ministers, Republic of Belarus
Mr Vadim Pisarevich
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission of Belarus, GenevaMr Dmitry Doroshevich
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Andrei Taranda
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Dmitry Nikalayenia
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Aleksei Yastrebov
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Yury Nikolaichik
Counsellor, Permanent Mission, Geneva
Mr Andrei Rutkevich
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Ivan Zhuk
Attache, Permanent Mission, Geneva
Ms Olga Doroshevich
Staff**BELGIQUE / BELGIUM / BÉLGICA / بلجيكا**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Hon. Edouard Croufer
Président national, Croix-Rouge de Belgique
M. Philippe Lambrecht
National Vice-President, Belgian Red Cross
Prof. Dr Philippe Vandekerckhove
CEO, Belgian Red Cross – Flanders
M. Pierre Hublet
Administrateur délégué, Croix-Rouge de
Belgique – Communauté francophone
Mme Laura De Grève
Head of International Humanitarian Law,
Belgian Red Cross – FlandersM. Frédéric Casier
Conseiller juridique en droit international
humanitaire et chargé des relations avec
le Mouvement, Croix-Rouge de Belgique –
Communauté francophone
Mme Anne Etienne
Responsable du Rétablissement des liens
familiaux, Croix-Rouge de Belgique –
Communauté francophone
Mme Tiene Lievens
Manager International Cooperation, Belgian
Red Cross – Flanders

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|-----|--|
| S.E. | M. Geert Muylle Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | Mme | Laurence Grandjean Attachée, direction du Droit international public, SPF Affaires étrangères, Bruxelles |
| M. | Tom Neijens Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève | M. | Jonas Périlleux Attaché, Autorité centrale de coopération avec les juridictions pénales internationales, SPF Justice, Bruxelles |
| M. | Johan Debar Ministre Conseiller, Mission permanente, Genève | Mme | Aude Van Grootenbruel Attachée, Service d'études, direction générale Secrétariats et coordination, SPF Chancellerie du Premier Ministre |
| Mme | Lieve Pellens Présidente de la CIDH | Mme | Alessia Veri Attachée, Service d'aide humanitaire, direction Aide humanitaire et transition, direction générale Coopération au développement et aide humanitaire (DGD), SPF Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement, Bruxelles |
| Mme | Laurence De Graeve Attachée, département Appui juridique, section Droit international et humanitaire, ministère de la Défense | Mme | Fabienne Reuter Conseillère, déléguée générale des Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Genève |
| Mme | Pauline Warnotte Capitaine, Conseillère juridique, Répétiteur militaire, Chaire de droit, École Royale Militaire | Mme | Audrey Moncarey Attachée à la délégation de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Genève |
| M. | Alexis Goldman Conseiller, direction du Droit international public, Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères, Bruxelles | | |

BELIZE / BELIZE / BELICE / بليز

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------|----|----------------------------------|
| Mr | Nigel Ebanks President | Ms | Lilia Bowman Director General |
|----|---------------------------|----|----------------------------------|

BÉNIN / BENIN / BENIN / بنين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| M. | Mathias Agoligan Avoha Président national | M. | Epiphane Lucien Yelome Secrétaire général a.i. |
| M. | Eustache Orens Houdegbe Chef, Service Jeunesse et gestion des volontaires | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|-----|---|
| S.E. | M. Eloi Laourou Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | M. | Simon Pierre Fandy Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève |
| | | Mme | Fifamè Goussoumede-Dovonou Attachée, Mission permanente, Genève |

BHOUTAN / BHUTAN / BUTÁN / بوتان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|------------------------|
| Dr | Dragyel Tenzin Dorjee Secretary General | Ms | Tashi Wangmo Member |
|----|--|----|------------------------|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Pema Tshewang
Minister, Permanent Mission, Geneva

Mr Dorji Rigtsal
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Tshering Lhadn
Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

**BOLIVIE (Plurinational State of) / BOLIVIA (État plurinational de) /
BOLIVIA (Estado Plurinacional de) / بوليفيا (دولة - متعددة القوميات)**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr. Gonzalo De la Fuente Diaz
Presidente

BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIA Y HERZEGOVINA / البوسنة والهرسك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Rajko Lazic
Secretary General

Ms Zaklina Ninkovic
International Relations Coordinator and
Assistant to the Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Nermina Kapetanovic
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Darko Vidovic
Minister-counsellor, Head of the Human
Rights Department, Ministry of Foreign
Affairs of Bosnia and Herzegovina

Mr Bojan Masic
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

BOTSWANA / BOTSWANA / BOTSUANA / بوتسوانا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Motlamorago Gaseitsiwe
President

Mr Kutlwano Mukokomani
Secretary General

Mr Monametsi Ramadi
Vice-President Youth

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Athaliah L. Molokomme
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL / BRAZIL / BRASIL / البرازيل

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Júlio Cals de Alencar
Acting President

Mr Thiago de Abreu Quintaneiro Matias
Head of Volunteering and Youth

Mr Ricardo de Castro Braz
Secretary General

Ms Marcelle Sampaio Marques Motta
National Coordinator of Humanitarian
Programs

Mr Edson Allemamy dos Santos
Chief of Cabinet - President Office

Mr Silvio Antonio Mota Guerra
National Director of Finance

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Ms Maria Nazareth Farani Azevêdo Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Carlos Henrique Zimmermann Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Ms Maria Luisa Escorel de Moraes Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Clara Martins Solon Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Col. | Marcelo Cavaliere Colonel | Mr | Eden Clabuchar Martingo Second Secretary |
| Mr | Alvani Adão Da Silva Counsellor | Mr | Pedro Piacesi Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Leonardo Abrantes First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Vismar Ravagnani Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Comarci Nunes First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Bruno Alexandre Morais Lima Attaché, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Igor Barbosa First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Guilia Dabul Scortegegna de Medeiros Member |
| Ms | Daniele Farias Luz First Secretary | Ms | Juliana Benedetti Member |
| Mr | Rodrigo Morais Second Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Bruna Da Silva e Silva Intern |
| | | Ms | Giulia Medeiros Intern |

BRUNÉI DARUSSALAM / BRUNEI DARUSSALAM / BRUNEI DARUSSALAM / بروني دار السلام

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------------------|----|---|
| Mr | Muhammad Suhaimi Ibrahim President | Mr | Abdul Kadir Abdullah Secretary General |
|----|---------------------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Masurai Masri Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | PG Anak Nimatullah Athirah Muntassir Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
|------|--|----|---|

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIA / بلغاريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|--|----|---|
| Mr | Hristo Genadiev Grigorov President | Ms | Preslava Volodieva Lilova-Georgieva Director International Cooperation and Programmes |
| Prof. | Krasimir Borisov Gigov Director General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Ms Deyana Georgieva Kostadinova Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Boryana Rumenova Argirova Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Maria Spassova Director, Human Rights Department, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Bulgaria | Ms | Natali Nikolaeva Pavlova Third Secretary, International Law Department, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Bulgaria |
| Ms | Yana Yankova Mihaylova-Peycheva Chief expert, Human rights Department, Ministry of Foreign Affairs, Republic of Bulgaria | Mr | Mihail Mihailov Mouhlov Intern, Permanent mission, Geneva |

BURKINA FASO / BURKINA FASO / BURKINA FASO / بوركينا فاسو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|-----|---|
| M. | Dénis Bakyono Président | Dr | Leon Die Kassabo Conseiller juridique |
| M. | Windlassida Lazare Zoungrana Secrétaire général | Mme | Sid-Bewendin Léa Balima Nikiema Coordonnatrice, Communication, principes et valeurs humanitaires |
| Mme | Iritakoné Larissa Toe Directrice, Développement économique et des centres de formation | M. | Serges Natori Délégué jeunesse |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|---|
| S.E. | M. Dieudonné W. Désiré Sougouri Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | S.E. | Mme Eliélé Nadine Traore Bazie Représentante permanente adjointe, Mission permanente, Genève |
| M. | Passida Pascal Gouba Directeur général des Affaires juridiques et consulaires du ministère des Affaires étrangères et de la coopération | M. | Germain Zong Naba Pime Conseiller (juridique), Mission permanente, Genève |
| Mme | Salamata Odette Niamba Chef du Département des études, de la communication et des solutions durables | Mme | Julie Francine Yameogo Secrétaire permanente du Comité interministériel des droits humains et du droit international humanitaire |
| | | M. | Emmanuel Ouali Deuxième conseiller |

BURUNDI / BURUNDI / BURUNDI / بوروندي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|-----|---|
| M. | Pamphile Kantabaze Président | M. | Anselme Katiyunguruza Secrétaire général |
| Mme | Christine Ntahe Membre de la Gouvernance | Mme | Marlène Iradukunda Volontaire |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|---|
| M. | Gatoto Joseph Représentant du Gouvernement Burundais |
|----|---|

CABO VERDE / CABO VERDE / CABO VERDE / كابو فيردى

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| M. | Arlindo Soares De Carvalho Président | M. | José Lopez Simédo Directeur de Cabinet du Président et Directeur du Département des catastrophes, des urgences et du secourisme |
| M. | Salomão Sanches Furtado Secrétaire général | | |

CAMBODGE / CAMBODIA / CAMBOYA / كمبوديا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|-----------------------------|
| H.E. | Ms Chantinie Pum Secretary General | Ms | Kolab Luy Youth Delegate |
| Mr | Vaddanak Kieng Secretariat Senior Assistant | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | M Sokkhoeurn An Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Bunchheng Say First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Thunsereibandith Ngeth Counselor, Permanent Mission, Geneva | Mr | Phadora Shoka Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |

CAMEROUN / CAMEROON / CAMERÚN / الكاميرون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|----|--|
| Mme | Cécile Léonie Akame Mfoumou née Mendomo Présidente | M. | Renauld Gilles Arsène Bodiong Bombang Directeur de la Coopération |
| M. | Jean Urbain Zoa Secrétaire général | Dr | Aimé Gilbert Mbonda Noula Youth Delegate |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|---|
| M. | Théophile Olivier Bosse Conseiller, Mission permanente, Genève |
|----|---|

CANADA / CANADA / CANADÁ / كندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Amit Mehra Vice-Chair, Board of Directors | Ms | Ann Clancy Chief of Staff |
| Mr | Gavin Giles Vice-Chair, Board of Directors | Ms | Catherine Gribbin Senior Legal Advisor, International Humanitarian Law |
| Ms | Sara John Fowler Chair, Board of Directors | Ms | Shelley Cardinal Speaker |

État¹ • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Ms Leslie Norton Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Rory Raudsepp-Hearne First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Alan H. Kessel Assistant Deputy Minister, Legal Affairs and Legal Advisers, Department of Global Affairs of Canada | Ms | Joelle Rousset Humanitarian Affairs Advisor |
| Col. | Rob Holman Deputy Judge Advocate General - Operational and International Law | Ms | Lorraine Anderson Legal Advisor |
| Ms | Kara Mitchell Deputy Director - Humanitarian Policy and Global Engagement | Ms | Katie Durvin Senior Policy Officer, Humanitarian Policy and Global Engagement |
| Ms | Angela Claire Veitch Deputy Director, International Law | Ms | Sekyen Tyoden Policy Officer |
| Ms | Tamara Mawhinney Minister-Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Olivia Marovelli Policy Officer |
| | | Mr | Faisal Paktian Humanitarian Affairs officer |
| | | Mr | Bradley Bates Legal Officer |
| | | Ms | Jennifer Castello Program Assistant - Humanitarian Affairs |

¹ This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depository of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depository by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

CHILI / CHILE / CHILE / شيلي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Sr. Patricio Alberto Acosta Sansarricq
Presidente Nacional

État • State • Estado • الدولة

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*S.E. Sr. Frank Tressler Zamorano
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, GinebraSra. Carla Serazzi
Representante Permanente Alternativa, Misión
Permanente, GinebraSr. Pablo Bustos
Primer Secretario, Misión Permanente,
GinebraSra. Pamela Moraga
Primera Secretaria, Misión Permanente,
GinebraSrta. Javiera Nunez
Asesora Jurídica, Ministerio de Relaciones
Exteriores de ChileSr. Juan Pablo Schaeffer
Agregado responsable de cuestiones
laborales, Misión Permanente, GinebraSr. Ricardo Matute
Asistente**CHINE / CHINA / CHINA / الصين**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*Dr. Zhu Chen
PresidentMs. Huiling Liang
Executive Vice PresidentMr. Fulong Yu
Vice PresidentMr. Hao Ren
Director of External Liaison DepartmentMr. Lixin Yao
Director of Organization and Communication
DepartmentMs. Liying Yu
Deputy Director of External Liaison
DepartmentMr. Wenbo Ma
Head of International Organizations DivisionMs. Hui Ma
Head of Communication DivisionMs. Yi Long
Deputy Head of International Organizations
DivisionMs. Yue Chen
Deputy Counsellor, International Cooperation
DivisionMs. Jiou Wang
Deputy Head of Finance Division for Non-
Government FundingMr. Yang Guo
Assistant to the Secretary-General of Chinese
Red Cross FoundationMr. George Joseph Ho
President of Hong Kong Red Cross, Branch of
the Red Cross Society of ChinaDr. Chor Chiu Lau
Deputy Chairperson of Hong Kong Red Cross,
Branch of Red Cross Society of ChinaMs. Yuen Han, Bonnie So
Secretary General of Hong Kong Red Cross,
Branch of the Red Cross Society of ChinaMs. Chuen Ping, Eleanor Lam
Deputy Secretary General of Hong Kong Red
Cross, Branch of Red Cross Society of ChinaMs. Hiu Yee, Karen Poon
Head of International and Relief Service of
Hong Kong Red Cross, Branch of Red Cross
Society of ChinaMr. Quin Va
President of Directive Council, Macau Red
Cross, Branch of Red Cross Society of ChinaMr. Zongwei Zhang
MemberMr. Longtian Zhang
Member

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Mr Xu Chen Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Zhangwei Xie First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Dahai Qi Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr | Cheng Chen Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Jijuan LI Counsellor | Ms | Jinying WU Attache |
| Mr | Jianzhong Chen Deputy Director | Mr | Xinli Zhang Delegate |

CHYPRE / CYPRUS / CHIPRE / قبرص

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Fotini Papadopoulou President | Ms | Amalia Erotokritos Member of the Council |
| Ms | Leda Koursoumba First Vice-President | Ms | Christina Kapartis Director General |
| Dr | Mustafa Hami Second Vice-President | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|-------------------------------------|
| H.E. | Mr George Kasoulides Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Michaelia Avani Second Secretary |
| Ms | Andrea Petranayi Counsellor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Christos Makriyiannis Attaché |

COLOMBIE / COLOMBIA / COLOMBIA / كولومبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|------|--|
| Sra. | Judith Carvajal de Álvarez Presidenta Nacional | Sr. | Fabián Arellano Líder de Gestión del Riesgo |
| Dra. | Fabiola Pineda de Villegas Vicepresidenta de la Junta Directiva Nacional | Sra. | Silvia Patricia Gelvez Delgado Representante Nacional de Juventud |
| Sra. | Blanca Hilda Hernández Linares Vocal Junta Directiva Nacional | Sr. | Miguel Antonio Mejia Presidente, Sección Amazonas |
| Dr. | Juvenal Francisco Moreno Carrillo Director Ejecutivo Nacional | Dra. | Patricia Prada Ayala Representante Nacional de Damas Grises |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|--------|---|------|---|
| Excma. | Sra. Adriana del Rosario Mendoza Agudelo Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Crl. | Carlos Javier Soler Parra Director de Derechos Humanos del Ejército Nacional de Colombia, Ministerio de Defensa Nacional de Colombia |
| Sr. | Pedro Agustin Roa Arboleda Ministro Plenipotenciario - Dirección de Derechos Humanos y Derecho Internacional Humanitario, Ministerio de Relaciones Exteriores de Colombia | Sra. | Diana Patricia Mejía Molina Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra |
| | | Sra. | Diana Esperanza Castillo Castro Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra |

- | | | | |
|------|---|------|---|
| Sr. | Juan Carlos Moreno Gutiérrez Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra | Sra. | Leszli Kalli Lopez Tercera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra |
| Sra. | Natalia María Pulido Sierra Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra | Mr | Juan Ruiz Quintero Pasante, Misión Permanente, Ginebra |

COMORES / COMOROS / COMORAS / جزر القمر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|----|--|----|---|
| M. | Moustadrane Ben Salim Président | M. | Mohamed Ahmed Mohamed Trésorier général |
| M. | Hassani Said Vice-président en charge de la Politique et de la stratégie | M. | Mohamed Dhiyaoudine Coordinateur national Jeunesse |
| M. | Daniel Ali Soumaili Secrétaire général | M. | Ali Hassani Coordinateur |

CONGO / CONGO / CONGO / الكونغو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|-----|---|----|---|
| Dr. | Christian Sédar Ndinga Président | M. | Jean Emmanuel Paul Mababidy Président départemental de la Croix-Rouge Jeunesse de Pointe-Noire |
| M. | Gabriel Goma Mahinga Président de la Jeunesse, 2 ^e Vice-président chargé de la Coopération et des relations extérieures | M. | André Dianzinga Secrétaire général par intérim; Chef du département Développement organisationnel, institutionnel et des ressources |
| Mme | Marie Charlotte Tula Membre du Conseil national de gouvernance | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|------|---|----|--|
| S.E. | M. Aimé Clovis Guillond Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | M. | Martin Niama Conseiller, Mission permanente, Genève |
|------|---|----|--|

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA / كوستاريكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|-------|---|-----|--|
| Prof. | Glauco Ulises Quesada Ramírez Presidente | Sr. | Idalberto González Jiménez Gerente General |
| Sra. | Dyanne Marengo González Directiva del Consejo Nacional | Sr. | Marcos Pérez Soto Asesor Despacho de la Presidencia |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|-------------|--|------|---|
| Excma. Sra. | Elayne Whyte Gómez Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. | Maricela Muñoz Zumbado Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra |
| Excma. Sra. | Shara Duncan Villalobos Embajadora Alternativa, Misión Permanente, Ginebra | Sr. | Alexander Peñaranda Zarate Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra |
| Sra. | Adriana Solano Laclé Ministra Consejera, Jefa del Departamento de Derecho Internacional y Derecho Humanitario y Desarrollo Sostenible y Medio Ambiente | Sra. | Diana Murillo Solis Consejera, Misión Permanente, Ginebra |
| | | Sra. | Mariana Castro Hernández Asesora, Misión Permanente, Ginebra |

Sra. Alice Jelmini
Pasante, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Marc Ramzy
Pasante

Sr. Francis Shin
Pasante

CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / CÔTE D'IVOIRE / كوت ديفوار

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Leonce Bruno Da
Président

M. Kignammand Camara
Coordinateur Jeunesse, Comité local
de Yopougon et membre du Groupe du
leadership de la jeunesse

M. N'Guessan Emmanuel Kouadio
Secrétaire général

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Kouadio Adjoumani
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Konan François Kouame
Premier Secrétaire, Mission permanente,
Genève

M. Karim Silue
Conseiller, Mission permanente, Genève

CROATIE / CROATIA / CROACIA / كرواتيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Robert Markt
Executive President

Ms Branka Arlovic
Adviser for International Humanitarian Law
and Humanitarian Diplomacy

Ms Vesna Krivosic
Head of Tracing Service

Mr Christian Chylak
Member

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Vesna Batistic Kos
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Suzana Simichen Sopta
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Sandra Luetic
Minister Counselor, Ministry of Foreign and
European Affairs of the Republic of Croatia

Ms Ivana Kozar Schenck
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CUBA / CUBA / CUBA / كوبا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sra. Susana Graciela Llovet Alcalde
Secretaria General

Dr. Elio Garrido Álvarez
Operaciones y Socorro

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Pedro Luis Pedroso Cuesta
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Dr. Lester Delgado Sánchez
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Juan Antonio Quintanilla Roman
Director, Organismos Internacionales,
Ministerio de Relaciones Exteriores de la
República de Cuba

Sr. Richard Tur de la Concepción
Funcionario, Dirección General de Asuntos
Multilaterales y Derecho Internacional,
Ministerio de Relaciones Exteriores de la
República de Cuba

DANEMARK / DENMARK / DINAMARCA / الدانمرك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Sven Bak-Jensen President | Ms | Rie Duun Senior Advisor |
| Ms | Anne-Kristine Moody Jakobsen Board Member | Ms | Anna Høybye Senior Advisor |
| Mr | Anders Ladekarl Secretary General | Ms | Louise Steen Kryger Senior MHPSS Advisor, IA, MOMENT |
| Ms | Birgitte Bischoff Ebbesen Director, International Department | Ms | Louise Piel McKay Humanitarian Policy and Advocacy Advisor |
| Mr | Klaus Nørskov Director of Communication and Advocacy | Mr | Jonathan Grant Somer Legal Adviser |
| Mr | Jakob Østerbye Head of Section, First Aid/Samaritan/ Emergency | Ms | Anja Bjerregaard Christiansen Project Coordinator, MOMENT |
| Mr | Dick Clomé Project Manager, Red Cross and Red Crescent Movement Project on Addressing Mental Health and Psychosocial Consequences of Armed Conflicts, Natural Disasters and other Emergencies | | |

État • State • Estado • الدولة*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Michael Braad Under-Secretary for Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs of Denmark | Mr | Jes Rynkeby Knudsen Chief Legal Advisor, Defence Command |
| H.E. | Mr Morten Jespersen Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Marianne Vestergaard Chief Advisor |
| Mr | Ulf Melgaard Head of the Department of International Law and Human Rights | Mr | Jakob Dideriksen Special Advisor, International Law |
| Mr | Asger Asif Pabst Head of International Law Department | Ms | Ann Louise Klit Attaché |
| Ms | Anja Levysohn Head of Section | Ms | Sofie Kallehaug Humanitarian Attaché |
| Ms | Rikke Linding Fredberg Head of Section | Ms | Charlotte Fournier PA to the Ambassador |
| Ms | Monica Eimert First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Caroline Breinholt Intern |
| Mr | Teis Brüel Birkegaard First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Maja Sofie Vilstrup Gaardsvig-Kjær Intern |
| | | Mr | Johannes Wieth-Klitgaard Intern |
| | | Ms | Kristina Manderup Olsen Intern |

DJIBOUTI / DJIBOUTI / YIBUTI/ جيبوتي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-------------------------------|----|---|
| M. | Abdi Farah Ahmed Président | M. | Abdi Khaireh Bouh Secrétaire général |
|----|-------------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

S.E. Mme Kadra Ahmed Hassan M. Houmed-Gaba Houmed-Gaba Maki
Ambassadeur, Représentante permanente, 1^{er} Conseiller, Mission Permanente, Genève
Mission permanente, Genève

DOMINIQUE / DOMINICA / DOMINICA / دومينيكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Don Arnold Corriette Mr Dante Carey Rakyn Moses
Member of the Board of Directors Youth President
Ms Sandra Charter-Rolle
Director General

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO / مصر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Moamena Kamel Dr Nehal Elbakkhashawangy
Secretary General DM coordinator
Dr Ramy Elnazer Dr Sara Ellithy
Director General Technical Officer
Dr Talaal Maarouf Dr Amal Emam
Head of Programmes and Projects MENA Youth Officer
Ms Hanan Shouman Ms Laila Hiatham Rabie
Head of Communication Department Youth Delegate
Dr Mahmoud Tharwat Mr Hossam Salaheldin Abuelnasr
Head of Health Program Youth Delegate
H.E. Mr Reda Bebars
Counselor International Affairs

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Alaa Youssef Mr Islam Attia Hussien Attia Mohamed
Ambassador, Permanent Representative, Diplomat, Ministry of Foreign Affairs
Permanent Mission, Geneva Mr Mohanad Mozari Ibrahim Mohamed
Counselor, Permanent Mission, Geneva
Dr Ahmed Ihab Gamaleldin Mr Mohamed Ahmed Sabry
Assistant Minister of Foreign Affairs for Counselor, Permanent Mission, Geneva
Human Rights, Humanitarian and Social Affairs
Mr Mohamed Mounir Dr Jasmine Moussa
Deputy Assistant Foreign Minister for First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Humanitarian Affairs Ms Chahinda Emadeldin Hussein Mohamed
First Secretary, Permanent Mission, Geneva
Dr Suzan Abdelrahman Mr Ayman Mamdouh Mohamed Ammar
Chair of the National Committee for Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
International Humanitarian Law Mr Ramy Mohamed Mohamed Reda Elsayed
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Mr Ahmed Ahmed Mr Mohamed Mahmoud Fawzy
Secretary General of the National Committee Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
on IHL
Prof. Georges Michel Abi Saab
Professor Emeritus on International Law

EL SALVADOR / EL SALVADOR / EL SALVADOR / السلفادور

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| Dr. Jose Benjamín Ruiz Rodas Presidente Consejo Ejecutivo | Lic. Sr. Gerardo Steven Velásquez Rivera Jefe Nacional de Juventud |
| Dr. Carlos Humberto Henríquez López Segundo Vicepresidente | Lic. Sr. Luis Alfredo Cienfuegos Escalante Ingeniero Industrial |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Excmo. Sr. Joaquin Alexander Maza Martelli Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Beatriz Alfaro Consejera, Misión Permanente, Ginebra |
| Dr. Ana Elizabeth Cubías Medina Directora General, Desarrollo Social, Ministerio de Asuntos Exteriores | Sr. Javier Helaman Reyes Consejero, Misión Permanente, Ginebra |
| Sra. Rosibel Menendez Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Maria José Granadino Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra |

ÉMIRATS ARABES UNIS / UNITED ARAB EMIRATES / EMIRATOS ÁRABES UNIDOS /

الإمارات العربية المتحدة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|------------------------------------|
| Ms Wafa Eissa Al Zaabi Manager Humanitarian Diplomacy Office | Dr Abdel Karim Bensiali Adviser |
|---|------------------------------------|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| H.E. Mr Obaid Salem Al Zaabi Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr Mohamed Belhassen Ben Amara Media and Information Officer |
| Ms Lubna Qassim Albastaki Minister plenipotentiary, first grade of UAE Permanent Mission, Geneva | Mr Mohamed Benamara Media and Information Officer |
| Mr Hazza Mohammed Aldhaferi Minister plenipotentiary, first grade of UAE Permanent Mission, Geneva | Dr Abdellatif Fakhfakh Expert in International Organisations |
| Mr Saeed Alshamsi Third Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr Hamud Hizam Al Omais Expert in Humanitarian Affairs |
| | Mr Ahmed Alblooshi Humanitarian Affairs |

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / أكوادور

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Sra. Graciela Victoria Albán Torres Presidenta Nacional | Sra. Tathiana Elizabeth Moreno Granja Gerente |
| Sr. Juan Manuel Garland Alfageme Secretario General | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Excmo. Sr. Emilio Rafael Izquierdo Miño Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sr. Alejandro Dávalos Dávalos Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra |
|---|--|

- Sr. Luis Gustavo Espinosa Salas
Director de Derechos Humanos y Paz
- Presidente de la Comisión Nacional
de Estudio y Aplicación del Derecho
Internacional Humanitario del
Ecuador(CONADIHE).
- Sr. Juan Carlos Montesdeoca Revelo
Jefe, Derecho Internacional Humanitario,
Ministerio de Defensa. Vicepresidente de la
Comisión Nacional para la Aplicación del
Derecho Internacional Humanitario en el
Ecuador-CONADIHE Srta.
- Sr. Juan Diego Stacey Chiriboga
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

- Sr. Walter Schmeling Schuldt Espinel
Consejero, Misión Permanente, Ginebra
- Sra. Paola Johanna Diaz Nazareno
Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra
- Sra. Marcia Beatriz Rochina Guzman
Segunda Secretaria, Misión Permanente,
Ginebra
- Sra. Marcia Elizabeth Porras Garzón
Especialista en Migración y Refugio, Misión
Permanente, Ginebra
- Sra. Karina Palacios
Pasante, Misión Permanente, Ginebra

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA / إسبانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | |
|---|---|
| Sr. Javier Senent García Presidente | Sra. Milena Costas Colaboradora Centro de Estudios Derecho Internacional Humanitario de Cruz Roja Española |
| Sra. María del Mar Pageo Vicepresidenta | Sr. Joaquín López Centro de Estudios de Derecho Internacional Humanitario |
| Sr. Josep Quitet Presidente Comité Autonómica CRE en Cataluña | Sr. Jesús Cantero Provincial Álava |
| Sr. Antoni Bruel Coordinador General | Sr. Carlos Cortés Cruz Roja Juventud |
| Sra. Maria Alcazar Directora Cooperación Internacional | Sra. Silvia Martínez López Local Langreo |
| Sra. Mercedes Babé Directora Relaciones Institucionales Internacionales | Sra. Asunción Montero Vicesecretaria General |
| Sra. Concepción Escobar Directora del Centro de Estudios de Derecho Internacional Humanitario | Sra. Gabriela Perullo Técnica, Cooperación Internacional |
| Sra. María Del Mar Rodriguez Directora Centro de Cooperación con África | Sr. Javier Sancho Delegación Cruz Roja Española |
| | Sra. Josefina Vinardell Acompañante |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | |
|--|--|
| Excmo. Sr. Cristóbal González-Aller Jurado Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sr. Ander Ruiz de Gopegui Consejero, Misión Permanente, Ginebra |
| Excmo. Sr. Carlos Domínguez Díaz Embajador, Representante Permanente Adjunto, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Ainhoa Fábrega Larrucea Consejera, Asuntos Humanitarios y Migratorios |
| Sr. Carlos Jiménez Piernas Jefe, Asesoría Jurídica Internacional | Sra. Celinda Sanz Velasco Responsable de Género y Protección de la Oficina de Acción Humanitaria |
| Sr. Javier Gassó Matoses Subdirector General, Naciones Unidas Unión Europea y cooperación, Ministerio de Asuntos Exteriores | Sra. Carmen Díaz Fariña Colaboradora |

ESTONIE / ESTONIA / ESTONIA / إستونيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Harri Viik President | Ms | Haide Laanemets Secretary of International Affairs |
| Ms | Kristi Rillo Acting Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | | | |
|------|--|----|---|
| Mr | Erki Kodar Undersecretary for Legal and Consular Affairs, Ministry of Foreign Affairs of Estonia | Mr | Sven Mäses Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Ms Katrin Saarsalu-Layachi Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Dr | Rain Liivoja Legal Advisor |
| Ms | Anneli Vares Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Kaur Kittus Legal expert on International Law |
| | | Mr | Martin Mändveer Lawyer |
| | | Ms | Anneli Veisson Delegate |

ESWATINI / ESWATINI / ESWATINI / إسواتيني

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------------------|----|--|
| Ms | Happy Nozizwe Dlamini President | Mr | Wandile Ntokozo Vilane Youth Representative |
| Mr | Danger Nhlabatsi Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | |
|----|---|
| Mr | Alton Sandile Lukhele First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
|----|---|

ÉTAT DE PALESTINE / STATE OF PALESTINE / ESTADO DE PALESTINA / دولة فلسطين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Dr | Younis Nimer Al Khatib President | Ms | Tania Abu Goush Movement Cooperation Advisor to President |
| Ms | Dalal Altaji Head of Continuing Education Department | Ms | Maha Alghandour Employee at Khan Younis branch |

État • State • Estado • الدولة*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | | | |
|----|--|----|---|
| Dr | Omar AwadAllah Head of public Administration for UN Human Rights Organizations, Ministry of Foreign Affairs of the State of Palestine | Ms | Dima Asfour First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Ola Kawasmi Third Secretary |

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA /
الولايات المتحدة الأمريكية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Allan Goldberg Former Member, Board of Governors | Mr | Neal Litvack Chief Marketing Officer |
| Mr | Koby Langley Senior Vice-President, International Services and Service to the Armed Forces | Ms | Sabrina Rush Scheduler and Operations Manager, Office of the President and CEO |
| Mr | Bryan Solis Chair, American Red Cross National Youth Council | Ms | Rachel Clement Senior Policy Advisor |
| Mr | Guillermo Garcia Executive Director, International Response and Programs | Ms | Wendy Ward Senior Advocacy and Policy Program Officer |
| Ms | Rebecca Ann Streifler Executive Director, Partnerships and Movement Relations, International Services | Ms | Margo Balboni Program Officer, External Partnerships and Movement Relations |
| Mr | Randall Bagwell Senior Director, International Services, U.S. Programs | Ms | Sara Onvani Program Officer, External Partnerships and Movement Relations, International Services |
| Ms | Jennifer Hawkins Corporate Secretary and Chief of Staff | Ms | Jane Shapiro 100 Ideas Competition Finalist |

État² • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----------|--|
| H.E. | Mr Andrew Bremberg Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Natalie Eisenbarth Humanitarian Advisor, Office of Foreign Disaster Assistance, U.S. Agency for International Development |
| Mr | Richard Albright Deputy Assistant Secretary, Bureau of Population, Refugees, and Migration, U.S. Department of State | Ms | Kristen Engle Humanitarian Affairs Officer, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | James Bischoff Legal Adviser, Permanent Mission, Geneva | Ms | Tressa Finerty Counselor, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Courtney Blake Senior Humanitarian Adviser, Permanent Mission, Geneva | Mr | Skye Justice Deputy Humanitarian Affairs Counselor, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Diane Boulay Humanitarian Affairs Program Specialist, Permanent Mission, Geneva | Ms | Rebecca Kinsey Lead Foreign Affairs Officer, Bureau of Population, Refugees, and Migration, U.S. Department of State |
| Mr | Mark Cassayre Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Jeffrey Kovar Assistant Legal Adviser for Political-Military Affairs, Office of the Legal Adviser, U.S. Department of State |
| Mr | David Cate Deputy Director for International Humanitarian Policy, Office of the Under Secretary of Defense for Policy, U.S. Department of Defense | Lt. Col. | Paula Marshall Deputy Legal Counsel for the Office of the Chairman of the Joint Chiefs of Staff, U.S. Marine Corps |
| Mr | Karl Chang Associate General Counsel, Office of General Counsel, U.S. Department of Defense | Mr | Matthew McCormack Associate General Counsel, Office of General Counsel, U.S. Department of Defense |

2 This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depository of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depository by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

Mr Ian McKay
Deputy Legal Adviser, Permanent Mission,
Geneva

Ms Margaret Pollack
Director, Multilateral Coordination and
External Relations, Bureau of Population,
Refugees, and Migration, U.S. Department of
State

Mr Phillip Riblett
Deputy Legal Adviser, Permanent Mission,
Geneva

Ms Lisa Walker
Humanitarian Affairs Program Specialist,
Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE / ETHIOPIA / ETIOPÍA / إثيوبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Abera Tola Gada
Board President

Dr Meshesha Shewarega Gebretsadik
Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Zenebe Kebede Korcho
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Firdosa Abdulkadir Ibrahim
Minister, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA /

الاتحاد الروسي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Raisa Lukuttsova
President

Ms Anastasia Teneta
Deputy Head of International Department

Mr Sergei Kobetc
Head of International Department

Ms Oksana Kobetc
Desk officer of the Tracing Centre

Ms Alla Simakina
Head of Finance Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Evgeny Zagaynov
Director of Legal Department, Ministry of
Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Konstantin Vorontsov
Head of Section, Department for Non-
Proliferation and Arms Control, Ministry of
Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Nikita Zhukov
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Andrey Kalinin
Senior Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Marina Lesnikova
Deputy Director, Legal Department, Ministry
of Health of the Russian Federation

Mr Ernest Chernukhin
Special Coordinator for political issues
of Information and Communication
Technologies, Head of Section, Department
for New Challenges and Threats, Ministry of
Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Maxim Musikhin
Deputy Director, Legal Department, Ministry
of Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Konstantin Timokhin
First Secretary, Legal Department, MFA of
Russia

Mr Ilya Demidov
Head of Section, Department of International
Organizations, Ministry of Foreign Affairs of
the Russian Federation

Ms Elena Talanova
Head of Section for International Cooperation
and Public Relations, Ministry of Health of
the Russian Federation

Ms Maria Ryazanova
First secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Evgenia Zamakhina
Third Secretary, Legal Department

FIDJI / FIJI / FIYI / فيجي**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**

| | | | |
|----|--|----|---|
| Ms | Sala Toganivalu-Lesuma President | Ms | Ilisapeci Veniana Rokotunidau Director General |
| Mr | William Wylie Clarke National Society Representative to IFRC Governing Board | Mr | Ratu Epeli Vakalalabure Lesuma Youth Delegate |

État • State • Estado • الدولة**Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Ms Nazhat Shameem Khan Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Vueti Kosoniu May First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Anare Leweniqila Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Litiana Naidoleca Bainimarama Principal Administration Officer |

FINLANDE / FINLAND / FINLANDIA / فنلندا**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Pertti Torstila President | Ms | Eeva Holopainen Special Advisor to Secretary General |
| Mr | Otto Kari Vice-President | Ms | Ilona Hatakka DM advisor |
| Ms | Pirkko-Liisa Ollila Chairman of the Council | Mr | Jani Leino Legal Advisor |
| Ms | Irene Kristiina Kumpula Secretary General | Mr | Niklas Saxén Coordinator International Humanitarian Aid |
| Mr | Kalle Löövi Director, International Operations and Programmes | | |

État • State • Estado • الدولة**Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**

| | | | |
|----|--|----|--|
| Ms | Satu Santala Director General, Department for Development Policy, Ministry for Foreign Affairs of Finland | Ms | Sanna Harty First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Terhi Hakala Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Sari Uusi-Rauva First Secretary |
| Ms | Anu Saarela Deputy Director General | Ms | Heini Stolzenburg Adviser |
| Ms | Sari Lehtiranta Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Jenna Tuulia Uusitalo Legal Officer, Ministry of Social Affairs and Health |
| Mr | Eero Lahtinen Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr | Pekka Tiainen Senior Specialist |
| Mr | Kimmo Laukkanen Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Ms | Elina Huttunen Specialist, EU Affairs/MFA |
| Ms | Kaarina Airas Counsellor, Humanitarian affairs | Ms | Saara Kaarina Ilmonen Specialist, EU Affairs |
| | | Mr | Anssi Anonen Attaché |

FRANCE / FRANCE / FRANCIA / فرنسا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|-----|---|-----|---|
| M. | Jean-Christophe Combe Directeur général | Mme | Charlène Ducrot Responsable adjointe des Relations internationales |
| Mme | Virginie Troit Directrice générale, Fondation Croix-Rouge française | Mme | Virginie Streit-Guerinel Responsable des Relations internationales |
| M. | Frédéric Boyer Directeur des Relations et opérations internationales | M. | Giulio Zucchini Responsable éditorial et de l'innovation internationale |
| M. | Eric Carrey Directeur de l'Audit, du contrôle interne et de la qualité | M. | Philippe Da Costa Administrateur |
| Mme | Marie Alméras Adjointe au Directeur, Direction déléguée à la Stratégie et à l'innovation | M. | Julien Antouly Chargé de développement, Fondation Croix-Rouge française |
| Mme | Caroline Brandao Responsable du Pôle Droit international humanitaire | Mme | Clarisse Marthe Knaebel Déléguée adjointe à la protection des données personnelles |
| Mme | Aurélien De Gorostarzu Responsable du pôle Rétablissement des liens familiaux | Mme | Diane Issard Responsable du Centre mondial de référence des premiers secours |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | | |
|------|---|-----|---|
| S.E. | M. François Rivasseau Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | Mme | Anais Schill Chargée de mission, Groupe de travail Droit international humanitaire |
| M. | François Alabrune Directeur des Affaires juridiques, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République française | Mme | Benhagoug Amal Rédactrice, Direction des Nations Unies et des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères, Pôle humanitaire, Rédactrice |
| M. | François Gave Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève | M. | Pierre Capiomont Rédacteur Droit international humanitaire, Direction des Affaires juridiques, ministère de l'Europe et des affaires étrangères |
| M. | Jean-Marc Sere-Charlet Directeur adjoint des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie | M. | Thomas Ribémont Rapporteur DIH de la CNCDH et membre d'ACF |
| Mme | Diarra Dime Labille Conseillère aux affaires humanitaires, Mission permanente, Genève | M. | Claude-Henry Dinand Attaché (migrations et affaires humanitaires), Mission permanente, Genève |
| Mme | Sana de Courcelles Conseillère (santé), Mission permanente, Genève | Mme | Diana Boa Assistante personnelle |
| M. | Etienne Gouin Chargé d'études juridiques en droit des conflits armés, ministère des Armées | Mme | Ninon Marie Labaste Stagiaire, Mission Permanente, Genève |
| | | Mme | Julia Basile Stagiaire |

GABON / GABON / GABÓN / غابون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Jean-Pierre Mahady
Délégué jeunesse

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mme Nadège Moucketou-Mvou
Conseillère chargée des questions juridiques
et des droits de l'homme,
Mission permanente, Genève**GAMBIE / GAMBIA / GAMBIA / غامبيا**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Alasan Senghore
Secretary GeneralMr Njogou Jeng
Youth President

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Yusupha Kah
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, GenevaDr Mustapha Bittaye
Acting Director of Health ServicesGov. Baturu S.J. Camara
Member**GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIA / جورجيا**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Natia Loladze
PresidentMs Tamar Kamkamidze
Head of International RelationsMs Nino Osepaishvili
Secretary GeneralMs Gvantsa Zhgenti
Head of Youth and Volunteering

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Victor Dolidze
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, GenevaMr Irakli Jgenti
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, GenevaMs Nata Varazashvili
Legal Adviser, Department of Public
International Law, Ministry of Justice of
GeorgiaMr Gocha Lordkipanidze
Deputy Minister, Ministry of Justice of GeorgiaMs Nino Bakradze
First Secretary, Permanent Mission, GenevaMs Ketevan Sarajishvili
Head of Public International Law
Department, Ministry of Justice of GeorgiaMr Saba Pipia
Teaching Assistant-International law Institute,
Faculty of Law, Tbilisi State University

GHANA / GHANA / GHANA / غانا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Kwame Gyimah-Akwafo President | Mr | Huseini Kamara National Youth Representative |
| Dr | Michael Agyekum Addo Immediate Past President and Central Council Member | Mr | Patrick Brenya Immediate Past National Youth Representative |
| Mr | Samuel Kofi Addo Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Ramses Cleland Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Iddrisu Yakubu Ministre counselor, Permanent Mission, Geneva |
| | | Mr | Doreen Bonna Counselor |

GRÈCE / GREECE / GRECIA / اليونان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Antonios Avgerinos President | Ms | Paraskevi Feleki Head of Nursing Sector |
| Ms | Maria Dimoula Vice-President | Mr | Andreas Potamianos Head of International Relations Committee |
| Ms | Jenny (Polyxeni) Liagka Board member | Ms | Areti Kentistou Acting Head of Social Welfare Sector |
| Dr | Aggeliki Fanaki Head Director | Ms | Fleur Karolain Potamianou Assistante Principale |
| Ms | Lina Tsitsou Director of Organizational Development Coordination department | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Panayotis Stournaras Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Athina Chanaki Deputy Legal Counselor |
| Ms | Christina Valassopoulou First Counsellor, Humanitarian Affairs / Migration Officer | Ms | Natalia Panourgia First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Mr | Thiseas Fragkiskos Poullos First Secretary, Permanent Mission, Geneva |

GRENADA / GRENADA / GRANADA / غرينادا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|---------------------------------------|
| Ms | Samantha Gillian Dickson President |
|----|---------------------------------------|

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA / غواتيمالا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sra. Annabella Folgar Bonilla
Presidenta Nacional
Sr. Daniel Estuardo Javiel Orellana
Director General
Sr. Juan Andrés Coro Rivera
Asesor, Migración

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excma. Sra. Carla Maria Rodriguez Mancia
Embajadora, Representante Permanente,
Misión permanente, Ginebra
Sr. Fernando De la Cerda Bickford
Ministro Consejero, Misión permanente,
Ginebra
Sra. Sara Sofia Soto González
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

GUINÉE / GUINEA / GUINEA / غينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Youssouf Traoré
Président
M. Elhadj Bhoie Barry
Vice-président
M. Mamadou Saliou Diallo
Secrétaire général national
M. Lonceny Conde
Coordinateur des Programmes

GUINÉE BISSAU / GUINEA BISSAU / GUINEA BISSAU / غينيا بيساو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Sadna Na Bitã
Président
M. Francisco José Mendes
Secrétaire général

GUINÉE ÉQUATORIALE / EQUATORIAL GUINEA / GUINEA ECUATORIAL / غينيا الاستوائية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Jesús José Mba Nchama
Presidente
Lic. Sr. Juan Jose Ekuna Esono Mangué
Secretario General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Henri Bedaya
Attaché
Mme Estefanía Nsang
Attachée, Santé
Mlle Esperanza Mebiam
Stagiaire (déléguée jeunesse)

GUYANA / GUYANA / GUYANA / غيانا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Dorothy Anne Fraser
Director General

HAÏTI / HAITI / HAITÍ / هايتي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|-----|---|
| Dr | Jean-Pierre Guiteau Président | M. | Elisee Pierre Coordonnateur national de la Croix-Rouge jeunesse |
| M. | Guétson Lamour Directeur exécutif a.i. | Mme | Pierna Pyram Coordonnatrice d'une branche locale de la Croix-Rouge jeunesse |
| Mme | Edwige Pascal Maignan Responsable administrative | M. | Philippe Belot Secrétaire de Gouvernance de la Croix-Rouge haïtienne |
| M. | Périclès Jean-Baptiste Coordonnateur | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|------|--|
| S.E. | M. Pierre André Dunbar Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève |
|------|--|

HONDURAS / HONDURAS / HONDURAS / هندوراس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|---|
| Sr. | José Juan Castro Hernández Presidente Nacional | Sr. | Carlos Ledin Gallegos Blanco Presidente Departamental de Olancho |
| Sr. | Alexei Castro Dávila Director General | Sra. | Bessy Abigail Valle Paz Volunteering Manager |
| Sra. | Rosario Fernandez Woods de Arias Vicepresidente Regional IV | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------------|---|------|--|
| Excmo. Sr. | Giampaolo Rizzo Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. | Natalia Girón Sierra Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra |
| Gen. | Carlos Antonio Cordero Suarez Sub-Comisionado Nacional de COPECO | Sr. | Ángel Claros Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra |
| Srta. | Mariel Lezama Pavón Consejero, Misión Permanente, Ginebra | | |

HONGRIE / HUNGARY / HUNGRÍA / هنغاريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-----------------------------------|----|---|
| Dr | Zsigmond Göndöcs President | Mr | Gábor Nagy Deputy Director General |
| Ms | Antalné Fodor VicePresident | Ms | Alice Szél Head of International and Migration |
| Mr | István Kardos Director General | Ms | Rozalia Szabo Migration Project Coordinator |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Dr Zsuzsanna Horváth Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Zoltán Hegedüs Head of International Law Section |
| Mr | András Szörényi Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Kitti Katalin Juhász Desk officer |
| Ms | Zsófia Csizmadia Third Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Anna Réka Szerencsés Legal officer |

ÎLES COOK / COOK ISLANDS/ ISLAS COOK / جزر كوك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Lesley Lafala Katoa President | Mr | Danny Vakapora Adviser to National Society |
| Ms | Jennifer Anne Davis Governing Board member | Ms | Chemanya Ngaavae Mackenzie-Hoff Youth Delegate |
| Ms | Fine Tuitupou Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Ms | Siai Matavai Taylor Foreign Affairs Officer, Ministry of Foreign Affairs and Immigration, Government of the Cook Islands | Dr | Nathalie Tierney-Rossette-Cazel CI Ambassador |
|----|---|----|--|

ÎLES MARSHALL / MARSHALL ISLANDS / ISLAS MARSHALL / جزر مارشال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|------------------------------------|----|--------------------------------|
| Dr | Alexander Z. Piñano President | Mr | Roger Muller Youth Delegate |
| Ms | Brooke Takala Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|------------------------------|
| H.E. | Ms Doreen Debrum Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Guillaume Charron Advisor |
|------|--|----|------------------------------|

ÎLES SALOMON / SOLOMON ISLANDS / ISLAS SALOMÓN / جزر سليمان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-------------------------------------|----|----------------------------------|
| Mr | Mockson Aaron President | Ms | Shenthel Soaki Youth Delegate |
| Mr | Clement Manuri Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|------------------------------|
| Mr | Barrett Salato Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Helen Weldu Aualom Intern |
|----|--|----|------------------------------|

INDE / INDIA / INDIA / الهند**Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**Mr Ravinder Kumar Jain
Secretary GeneralMr Dhansi Ram Sharma
General Secretary**État • State • Estado • الدولة****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**H.E. Mr Rajiv Kumar Chander
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, GenevaMs Mini Devi Kumam
First Secretary, Permanent Mission, GenevaH.E. Mr Puneet Agrawal
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, GenevaMr Vimarsh Aryan
First Secretary, Permanent Mission, GenevaMr Animesh Choudhury
First Secretary, Permanent Mission, GenevaMr Senthil Kumar Subramanian
First Secretary, Permanent Mission, Geneva**INDONÉSIE / INDONESIA / INDONESIA / إندونيسيا****Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**Prof. Dr Hamid Awaluddin
Board memberMr Jacobus Dwihartanto
Deputy TreasurerMs Linda Lukitari Arimurtiningrum
Board memberSir Adrian Mufti
Legal AdvisorMr Johnny Darmawan Danusasmita
Board MemberMr Maeza Angga Rizky
National Volunteer CoordinatorMr Muhammad Muas
Board MemberMs Andreane Riama Tampubolon
RFL Head of Subdivision**État • State • Estado • الدولة****Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد**H.E. Mr Hasan Kleib
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, GenevaMs Yanti Herman
Head of Health Service Regulation Sub-
Division, Ministry of HealthH.E. Mr Andreano Erwin
Ambassador, Deputy Permanent
Representative, Permanent Mission, GenevaMr Hidayat Hidayat
Head of Right's of Vulnerable Group
InstrumentMr Achsanul Habib
Director of Human Rights, Ministry of Foreign
AffairsMs Yuni Astuti Ibrahim
Head of Cultural Heritage and Museum
ManagementMr Sutarmono Adhi Kuntjoro
Head of Programming and Reporting, Ministry
of Law and Human RightsMs Febrian Irawati Mamesah
Head of Humanitarian Affairs Sub
Directorate, Ministry of Foreign AffairsMr Sylvana Budi
Head of Health Crisis Centre, Ministry of
HealthMr Fauzy Marasabessy
Head of Humanitarian Law, Coordinating
Ministry for Political, Legal and Security
AffairsMr Azharuddin Azharuddin
Head of Humanitarian Law Section, Ministry
of Law and Human RightsMs Sri Patmiarsi Retnaningtyas
Head of Cultural Reserves Preservation,
Ministry of Education and CultureMr Tarigan Ferdinan S.
Head of Multilateral Cooperation on Health,
Ministry of HealthMs Ira Cyndira Tresna
Head of Evaluation and Information, Health
Crisis Centre, Ministry of HealthMs Dora Hanura
Head of Public Relations, Ministry of Law and
Human RightsMr Bonanza Taihitu
Counsellor, Permanent, Geneva

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Mia Padmasari First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Euis Nurmala Official, Ministry of Law and Human Rights |
| Mr | A. Anindityo Adi Primasto First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Purwonugroho Sigit Official, Ministry of Health |
| Ms | Meutia Hasan First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Hairita Hairita Project and Budget Planner, Ministry of Law and Human Rights |
| Mr | Clemens T. Bektikusuma Second Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Maulida Amalia Nur Affah Legal Documentalist, Ministry of Law and Human Rights |
| Ms | Dira Tiarasari Fabrian Second Secretary, Permanent mission, Geneva | Ms | Eisabeth Augustina Issantyarni Legal Documentalist, Ministry of Law and Human Rights |
| Mr | Christian P.A. Putra Second Secretary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Arzita Shafira Secretary of Political Affairs Division, Permanent Mission of Indonesia |
| Mr | Axelsyah Reza Miraza Official, Ministry of Foreign Affairs | | |

IRAN (Républic islamique de) / IRAN (Islamic Republic of) / IRÁN (República Islámica de) /
إيران (جمهورية - إسلامية)

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Ms | Mansooreh Khorrambagheri Director General, International Operation and Humanitarian Programs | Mr | Jabbar Aslani Head of Rules and Principles Office |
| Mr | Hassan Esfandiar Deputy Director General for International Protocol and Communications | Mr | Mojtaba Eskandari Desk Officer |
| Ms | Ghazaleh Nazifkar Deputy Director General for Principle, Law and IHL Department | Ms | Zohreh Fakhari Zavareh Youth Member |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Mr Esmail Baghaei Hamaneh Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Bahram Heidari Counsellor, Humanitarian Expert, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Dr Javad Amin-Mansour Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Mohammad Hossein Sayyadnejad Expert on International Humanitarian Law, Ministry of Foreign Affairs of the Islamic Republic of Iran |
| Mr | Reza Dehghani Counsellor, Permanent Mission, Geneva | | |

IRAK / IRAQ / IRAK / العراق

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Dr | Yaseen Ahmed Abbas Abbas President | Mr | Furqan Qays Mohammed Ridha Sharba Governing Board Member |
| Dr | Zaid Abdulkareem Adbulateef Vice-President | Mr | Ahmed Kadhim Owaid Director of Operations |
| Dr | Ali Dawood Salman Al-Attar Vice-President | Mr | Husam Sabri Abed Al-Zubaidi Head of International Relations |
| Dr | Tara Barqee Rashid Governing Board Member | Mr | Ali Sami Shukri Shukri Secretariat of the President |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Dr Hussain Mahmood Alkhateeb Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Mayada Abdul Hadi Yass Al-Karaghoul Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
| Dr | Abbas Kadhom Obaid Al-Fatlawi Deputy Permanent Representative, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva | Ms | Alyaa AlSayegh Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Mr | Ahmed Abdulsattar Jabbar Al-Asadi Attaché, Permanent Mission, Geneva |

IRLANDE / IRELAND / IRLANDA / أيرلندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-----------------------------------|----|---|
| Mr | Patrick Carey Chairman | Ms | Anna Marie O'Carroll International Programme Manager |
| Mr | Liam O'Dwyer Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Mr Michael Gaffey Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | John O'Grady Deputy Director, Humanitarian Unit, Irish Aid |
| Mr | Jamie Walsh Deputy Permanent Representative of Ireland to the Conference on Disarmament | Mr | Declan Johnston First Secretary, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Patrick Haughey Humanitarian Director, Department of Foreign Affairs and Trade, Ireland | Mr | Fergal Horgan Global Health and Nutrition Advisor, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Justin Dolan Deputy Director, Humanitarian Unit, Department of Foreign Affairs and Trade, Ireland | Mr | Niall Cremen Humanitarian Advisor |
| | | Ms | Elizabeth O'Brien Disarmament Advisor |
| | | Mr | Declan Smyth Deputy Legal Adviser DFAT |

ISLANDE / ICELAND / ISLANDIA / آيسلندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Sveinn Kristinsson President | Mr | Atli Viðar Thorstensen Head of International Department |
| Ms | Kristín S. Hjalmtýsdóttir Secretary General | Ms | Melanie Powell Project Manager Psychosocial Support |
| Mr | Jón Brynjar Birgisson Head of Domestic Department | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Ms Anna Jóhannsdóttir Ambassador, Director General for Legal and Executive Affairs, Ministry for Foreign Affairs | Ms | Pálína Björk Matthíasdóttir First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Mr Harald Aspelund Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission of Iceland, Geneva | Ms | Ragnheidur Kolsø Adviser, Humanitarian Assistance, Ministry for Foreign Affairs |
| Mr | Thorvardur Atli Thórsson Counsellor, Permanent Mission, Geneva | | |

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / إسرائيل

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Uri Shacham Director of Movement Relations and Coordination | Ms | Racheli Ikar (Ikar Cohen) Dissemination Officer |
| Mr | Rabbi Avraham Manela Chairman of Executive Committee | Ms | Maya Kaplan Oved Financial Officer |
| Mr | Eli Bin Director General | Mr | Chaim Rafalowski DM Coordinator |
| Dr | Noam Nissim Yifrach Advisor | Mr | Tamer Abu Gaffer Youth Delegate |
| | | Mr | Amit Akiva Delegate |

État³ • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|---|
| H.E. | Ms Aviva Raz Shechter Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Adv. | Dvir Saar Senior legal adviser, International Law Department, Israel Defence Forces |
| Mr | Yoel Mester Minister Counselor, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Adv. | Noam Cappon Legal Advisor |
| Ms | Michal Maayan Minister Counselor, Deputy Permanent Representative to the Conference on Disarmament, Permanent Mission, Geneva | Adv. | Brian Ezequiel Frenkel Human Rights and Humanitarian Affairs Advisor |
| Adv. | Hila Kugler-Ramot Director, Law of Armed Conflict Division, Office of the Deputy Attorney General (International Law) | Adv. | Merav Marks Legal Advisor |
| Ms | Nina Shoshana Ben-Ami Director, Human Rights and International Organizations Department | Ms | Daniela Roichman Advisor, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Judith Galilee Metzger Minister Counselor | Mr | Nathan Chicheportiche Public Diplomacy Officer |
| | | Ms | Tamara Sznajdleder Project Coordinator |
| | | Adv. | Rafael Eliahu Reuben Legal Assistant |

ITALIE / ITALY / ITALIA / إيطاليا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|--|----|--|
| Mr | Rosario Maria Gianluca Valastro Vice President | Mr | Adriano Iaria Humanitarian Advocacy Officer |
| Prof. | Giulio Bartolini Member, Commission for IHL | Ms | Cace Carla Communications Officer |
| Ms | M. Amelia Marzal Head of International Cooperation and Relations | Mr | Fabrizio Damiani Desk for Europe and Asia Pacific, Senior Officer International Cooperation and Relations |
| Ms | Francesca Basile Head of Migration | Mr | Antonio Di Pietro Youth Representative |
| Mr | Michele Bonizzi Head of Health | | |
| Mr | Francesco Caponi President, Tuscany Regional Branch | | |

3 This delegation recalled the position expressed in the communication addressed to the Depositary of the four Geneva Conventions of 1949 and circulated by the Depositary by Notifications GEN 3/14 of 21 May 2014

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|--|----|--|
| H.E. | Mr Gian Lorenzo Cornado Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Michelangelo Nerini Counsellor |
| H.E. | Mr Ernesto Massimino Bellelli Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Dr | Andrea Silvestri Counselor, Legal Service, Italian Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation |
| Prof. | Cristiana Carletti Professor, Legal Expert | Mr | Stefano Crescenzi First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Leonardo Carmenati Deputy Director | Dr | Letizia Fischioni Officer, Humanitarian Aid and Fragile State Office |
| Ms | Marie Sol Fulci First Counsellor | Ms | Paola Vigo Humanitarian Affairs Officer |

JAMAÏQUE / JAMAICA / JAMAICA / جامايكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|-----------------------------------|
| Ms | Hope Munroe President | Ms | Yvonne Clarke Director General |
| Dr | Dennis Edwards Immediate Past President | Dr | Carroll Edwards Volunteer |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Ms Cheryl Spencer Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Andre, St. Orvin Coore Deputy Director, Legal Services Unit, Ministry of Justice |
| | | Mr | Dmitri Carlos St George Robertson First Secretary, Permanent Mission, Geneva |

JAPON / JAPAN / JAPÓN / اليابان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|----------------------------|
| Dr | Hiroki Tomita Vice President | Ms | Masako Kataoka Delegate |
| Dr | Yasuo Tanaka Director General, International Department | Mr | Akihiko Saito Delegate |
| Mr | Kentaro Nagazumi Delegate | Ms | Emi Yahiro Delegate |
| Ms | Haruka Adachi Delegate | Mr | Hiroto Oyama Delegate |
| Ms | Yuki Kaifuchi Delegate | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|-------|---|
| H.E. | Mr Ken Okaniwa Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Prof. | Dr Masahiro Kurosaki Director of the Study of Law, Security and Military Operations, Associate Professor of International Law, Department of International Relations and Center for Global Security National Defence Academy, Japan Ministry of Defence |
| Mr | Masashi Nakagome Minister, Permanent Mission, Geneva | | |

Mr Shuichi Furuya
Professor of Law, Waseda Law School, Waseda
University

Mr Masayoshi Mita
Officer, Ministry of Foreign Affairs, Japan

Ms Emiko Yamaguchi
Officer, Ministry of Foreign Affairs, Japan

Mr Mitsukuni Miyakawa
Officer, Ministry of Foreign Affairs, Japan

Mr Ken Kondo
Officer, Ministry of Foreign Affairs, Japan

Mr Yasuo Kitano
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Tomoyoshi Maehira
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Saori Nagahara
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Go Takashima
Second Secretary (Lawyer), Permanent
Mission, Geneva

JORDANIE / JORDAN / JORDANIA / الأردن

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Mohammed Mutlaq Al-Hadid
President

Ms Laila Ahmad Touqan
General Treasurer

Dr Sami Abdullah Khasawnih
Board Member

Dr Ibrahim Aljazi
Legal Consultant

Mr Abed Al-Rahim Fathi Boucai
Board Member

Mr Saleh Abdallah Orayek Al-Ghsoon
Member

Mr Mutlaq Mohammed El-Hadid
Head of Disaster Management Unit /Youth
Representative

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Akram Harahsheh
Counselor, Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Odai Abdel Wahab J. Al Qaralleh
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Ms Ghadeer Elfayez
Counselor, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Mohammad Erekat
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Rami Khawaldeh
Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN / KAZAKHSTAN / KAZAJSTÁN / كازاخستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Assel Tastanova
Vice-President

Ms Assel Kalmagambetova
Volunteer Coordinator

Ms Aigul Kumasheva
Director of the Organizational Development
Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Zhanar Aitzhanova
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Abzal Mambetalinov
First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Mr Arman Baissuanov
Minister - Counsellor, Permanent Mission,
Geneva

Ms Meruyert Baikuatova
Third Secretary of the Ministry of foreign
affairs of Kazakhstan

KENYA / KENYA / KENIA / كينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Francis Masika Governor | Mr | James Onsongo Nyamao Ag Head of Health Nutrition and Social Services |
| Ms | Jacqueline Wirangi Wasonga Kitulu 1st Deputy Governor | Ms | Suada Abdulla Disaster Risk Reduction Manager |
| Dr | Abbas Gedi Gullet Secretary General | Mr | Edwine Osiany Okuta Legal Adviser |
| Dr | Asha Mohammed Abdulrahim Secretary General Designate | Ms | Sarah Nduku Nzau Policy and Advocacy Officer |
| Mr | Idris Ahmed Irshad Deputy Secretary General | Dr | Halima Saado Abdillahi Participant |
| Mr | Salat Mohamud Treasurer | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Ms Lucy Kiruthu Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Willy Fiona Mwasiaji Deputy Director for Social Development |
| Ms | Anna C.R. Keah Counsellor II | Ms | Emily Jepkoech Kimosop Senior Social Development Officer |
| | | Mr | Nigel Mwaura Foreign Service Officer |

KIRGHIZISTAN / KYRGYZSTAN / KIRGUISTÁN / كيرغيزستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Mr | Azamat Baialinov President | Ms | Aidai Erikova Head of Social Development Department |
| Mr | Chingiz Dzhakipov Director General | Ms | Bermet Usubalieva Head of Organizational Development Department |
| Ms | Sabina Ibraimova Deputy Director General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|---|
| Ms | Saikal Esengeldieva First secretary, Permanent Mission, Geneva |
|----|---|

KIRIBATI / KIRIBATI / KIRIBATI / كيريباتي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|----------------------------------|----|------------------------------------|
| Mr | Martin Puta Tofinga President | Mr | Depweh Kanono Secretary General |
|----|----------------------------------|----|------------------------------------|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|-----------------------------------|
| Mr | Terieta Mwemwenikeaki Delegate |
|----|-----------------------------------|

KOWEÏT / KUWAIT / KUWAIT / الكويت

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Hilal M Al-Sayer President | Ms | Nevein Yosry Hasan Director of International Relation and Projects Management |
| Ms | Maha Barjas Al-Barjas Secretary General | Mr | Abdulahman AlSaleh Head of Balsam Project |
| Dr | Musaed Al Enizi Director of Legal Department | Ms | Loulwah AlKhalidi Volunteer |
| Mr | Khaled Z A Z Al Naser Director of Public Relations and Media | Mr | Yousef Al Naki Volunteer |
| Ms | Mona Alshatti Director of the President's office | Ms | Awatef AlQallaf Volunteer |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Mr Jamal Mohamed Issa Alghunaim Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission | Mr | Abdullah Alkhubaizi First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Dr | Nawaf Alshuraian Magistrat |

LESOTHO / LESOTHO / LESOTO / ليسوتو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Silas Lecholocholo Mosuhli President | Mr | Kopano Benjamin Masilo Secretary General |
| Ms | Mabataung Mildred Ntai 2nd Vice-President | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|------|--|
| H.E. | Mr Refiloe Litjobo Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |
|------|--|

LETONIE / LATVIA / LETONIA / لاتفيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-----------------------------------|----|--|
| Mr | Viktors Jaksons President | Ms | Agnese Trofimova Head of International and Public Relations |
| Mr | Uldis Likops Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Janis Karklins Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Rolands Ezergailis Head of Division, International Treaties Division, Legal Department |
| | | Ms | Evita Kreitus Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |

LIBAN / LEBANON / LÍBANO / لبنان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|----|---|
| M. | Georges Kettaneh Secrétaire général | M. | Tanios Azar Zoghbi Directeur de la section des Affaires internes |
| Mme | Miriana Bader Directrice du secteur des Jeunesses | M. | Charbel Aidamouni First Aid and Public Safety Training Manager |
| M. | Hicham El Haddad Directeur de la section des Affaires internes | Ms | Samar Saade Abou Jaoude Coordinator between President and Secretary General, Planning Unit Coordinator, PMER Coordinator |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|-------------------------------------|
| S.E. | M. Salim Baddoura Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | M. | Nabil Ferzli Deuxième Secrétaire |
| M. | Ahmad Soueidan Conseiller | M. | Hani Chaar Adviser |

LIBÉRIA / LIBERIA / LIBERIA / ليبيريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Jerome NJ Clarke Jr. President | Mr | G. Ambullai Perry Secretary General |
| Mr | M. Wee Rogers Chairman on Finance and Risk Commission | Mr | Oniel Dyujah Bestman Communications and Reporting Officer |

LIBYE / LIBYA / LIBIA / ليبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Mare Eisa Secretary General | Ms | Hanan Mousa Amqawi Alsaity Deputy of Youth and Volunteers Office |
| Mr | Farag Omar Ali Omar Deputy Secretary General | Mr | Salah Eden Mohamed Elnassfai Secretary General consultant |
| Mr | Mohamed Elbanuni Director of Secretary General's Office | Mr | Yousuf Salih Buhadimah Marzouq Secretary General's personal assistant |
| Dr | Osama Azzam Sultan Head of International Relations Manager | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Tamim Baiou Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Dr | Osama Omran Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Alsaddeeq Mohammed Ali Abushihiwah Member of the National Committee for International Humanitarian Law | Ms | Suad Aljoki First Secretary, the Ministry of Foreign Affairs |
| Mr | Housam Hussein Mohamed Tantush Member of the National Committee for International Humanitarian Law | Mr | Almoktar Omar Saeid Ashnan Rapporteur and Coordinator of the National Committee for International Humanitarian Law |

LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN / ليختنشتاين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Ulrike Charles Executive Director
H.S.H. Prince Nikolaus of Liechtenstein
Head of International Affairs

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Dr Peter Christian Matt Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Dr Elena Klien First Secretary, Office for Foreign Affairs, Vaduz
Ms Karin Lingg Minister, Office for Foreign Affairs, Vaduz
Mr Daniel Batliner Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Alessia Risch Intern, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE / LITHUANIA / LITUANIA / ليتوانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Remigijus Kalpokas Board Member
Ms Gintare Guzeviciute Secretary General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Andrius Krivas Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Ms Ruta Rudinskaite-Larsen Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
Ms Dalia Vitkauskaitè-Meurice Counselor
Mr Justinas Linkevicius Attaché

LUXEMBOURG / LUXEMBOURG / LUXEMBURGO / لكسمبرغ

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Marc Crochet
Directeur général adjoint

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mme Anne Goedert Représentante permanente adjointe, Mission permanente, Genève
Mme Sandra Merens Secrétaire de légation
Mme Catherine Wiseler Conseillère, Mission permanente, Genève
M. Philippe Wealer Attaché, Développement et action humanitaire
Mme Catherine Kayser Agent Desk humanitaire (MAEE - Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire)

MADAGASCAR / MADAGASCAR / MADAGASCAR / مدغشقر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mme Alice Ralisoa Ep Rasitefanoelina Présidente
Mlle Mihary Amintsoa Razafimanantsoa Membre, Commission Jeunesse – Volontaire
Mme Andoniaina Ratsimamanga Secrétaire générale

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Christian Paul Andriamahavory
Secrétaire général du ministère de la Justice

MALAISIE / MALAYSIA / MALASIA / ماليزيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|----|---|
| Her | Highness Dato' Seri DiRaja Tan Sri Tunku Puteri Intan Safinaz Binti Almarhum Sultan Abdul Halim Mu'adzam Shah, Tunku Temenggong Kedah National Chairman | Mr | Sayed A. Rahman Bin Sayed Mohd Secretary General |
| | | Mr | Saiful Izan Bin Nordin Manager, International Humanitarian Law, Legal and International Relations |
| Dr | Mohamed Alwi bin Abdul Rahman National Executive Board Member | Ms | Shi Jie Chew Youth Representative |
| Mr | Suhaimi bin Yacob National Executive Board Member | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Dr Dato' Ahmad Faisal Muhamad Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission of Malaysia, Geneva | Ms | Kalpana Devi Rajantran First Secretary, Permanent Mission of Malaysia, Geneva |
| Dr | Hishamuddin bin Mohd Hashim Deputy Secretary General (Strategic), Ministry of Women, Family and Community Development | Ms | Rasyidah Zainal First Secretary, Permanent Mission of Malaysia, Geneva |
| Mr | Syed Edwan Anwar Deputy Permanent Representative, Permanent Mission of Malaysia, Geneva | Ms | Nur Azureen Mohd Pista First Secretary, Permanent Mission of Malaysia, Geneva |
| | | Ms | Siti Nur Hajar Abu Bakar Principal Assistant Secretary |

MALAWI / MALAWI / MALAUI / ملاوي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Levison Chunga Msautsa Changole President | Mr | Felix Solomon Washon Communication Coordinator |
| Mr | Mcbain Laiton Kanongodza Secretary General | Ms | Lilian Sabe Mwandira Youth Delegate |
| Ms | Prisca Pililani Waluza Director of Programmes | | |

MALDIVES / MALDIVES / MALDIVAS / ملديف

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Ali Nashid President | Ms | Fathimath Mizy Musthafa Communications and Resource Mobilisation Officer |
| Mr | Aishath Niyaz First Vice-President | Ms | Aminath Masha Midhuhath Youth Member |
| Ms | Aishath Noora Mohamed Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Dr Hala Hameed Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Shahiya Ali Manik First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Hawla Ahmed DiDi Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Gamar Abdulla Intern, Permanent Mission, Geneva |

MALI / MALI / MALÍ / مالي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---------------------------------------|
| Dr | Abdourahamane Cisse Président | Dr | Mamadou Traore Secrétaire général |
| Dr | Cheick Mohamed Cherif Cisse Vice-président | M. | Adama Diawara Point focal Jeunesse |

État • State – Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|--------|--|-----|--|
| S.E.M. | Mamadou Henri Konate Ambassadeur, Représentant Permanent, Mission permanente, Genève | Mme | Ma Traore Conseillère en charge des questions humanitaires, Mission permanente, Genève |
|--------|--|-----|--|

MALTE / MALTA / MALTA / مالطة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|------------------------------|----|---|
| Mr | Edward Gruppeta President | Ms | Marie Paulette Fenech Director General |
|----|------------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Mr Christopher Grima Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Roberto Pace Counsellor |
| Mr | David Cassar Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Justine Micallef First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Nicoleta Croitoru Bantea Political Officer |

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS / المغرب

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| M. | Abdesselam Makroumy Directeur général de l'administration | Dr | Mohammed Bendali Chef de division, Secourisme, jeunesse, volontariat et gestion des catastrophes |
| Dr | Mohamed Assouali Coordinateur national des Programmes et des projets, membre de la Commission nationale du Droit international humanitaire (DIH) | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| S.E. | M. Omar Zniber Ambassadeur, Représentant permanent, Mission permanente, Genève | M. | Abdellah Boutadghart Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève |
|------|--|----|---|

| | | | |
|--------|---|-----|--|
| Lt col | Mohcin Nadi Deputy Director | M. | Mohamed Amine Boukhris Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève |
| Col | Mohamed El Azzouzi Responsable des affaires juridiques, Administration défense nationale | M. | Mohamed Yassine Kabbaj Premier Secrétaire, Mission Permanente, Genève |
| Prof. | Mohammed El Bazzaz Membre de la Commission nationale de Droit international humanitaire Maroc | M. | Mohammed Kamal El Khomssi Premier Secrétaire, Mission Permanente, Genève |
| M. | Hassan Oudghiri Conseiller, Mission Permanente, Genève | Mr | Badreddine Sarfat Conseiller, Administration |
| Mme | Asmaa El Kamchi Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève | Mme | Nisrine Elhsissen Déléguée |
| | | M. | Gabriel Manguilin Membre |

MAURICE / MAURITIUS / MAURICIO / موريشيوس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Samoorgum Tírvassen
President

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Fee Young Li Pin Yuen
Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAURITANIE / MAURITANIA / MAURITANIA / موريتانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Mohamed Lemine
Président

M. Mohamed Elemine Matallah
Responsable national Jeunes et secourisme

Mme Aminata Ba
2^e Vice-présidente

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Mohamed El Habib Bal
Ambassadeur, Représentant permanent,
Mission permanente, Genève

M. Elghotob Houeiriya
Directeur de l'Action humanitaire

Mme Warda Mohamed Khouye
Conseillère, Mission permanente, Genève

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO / المكسيك

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Lic. Sr. Fernando Suinaga Cárdenas
Presidente

Sra. María Ruth Bitar Romo
Vicepresidenta de Damas Voluntarias

Sra. Beatriz Elena Nieves de Freaner
Vicepresidenta Nacional

Lic. Sr. José Antonio Monroy Zermeño
Director General

Lic. Sr. Eduardo Saturnino de Agüero Leduc
Vicepresidente

Lic. Sr. Fernando Felipe Rivera Muñoz
Coordinador Nacional de Voluntariado

Lic. Sr. Carlos Freaner Figueroa
Vicepresidente

Sra. Ana Sofía Quintanilla Torres
Damas Voluntarias

Sra. Carmen Lebrija de Suinaga
Presidenta Nacional de Damas Voluntarias

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| Excmo. Sr. Alejandro Celorio Alcántara Consultor Jurídico, Secretaría de Relaciones Exteriores | Sr. Diego Ruíz Gayol Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra |
| Excma. Sra. Socorro Flores Liera Embajadora, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. María Eugenia González Anaya Primera Secretaria, Misión Permanente, Ginebra |
| Excmo. Sr. Juan Raúl Heredia Acosta Embajador, Representante Permanente Alterno, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Alondra Lisette Mendoza Carlos Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra |
| Sra. Erika Gabriela Martínez Liévano Ministra, Misión Permanente, Ginebra | Sr. Rodrigo López Tovar Tercer Secretario, Misión Permanente, Ginebra |
| Sr. Alonso Martínez Ruiz Consejero, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Magali Esquinca Guzmán Delegada, Misión Permanente, Ginebra |
| Sr. Alejandro Alba Fernández Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra | Sr. José Antonio Hernández Vega Delegado, Misión Permanente, Ginebra |
| Sr. Jorge González Mayagoitia Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Pía Gómez Robledo Delegada, Misión Permanente, Ginebra |
| | Sra. Sofía Varguez Villanueva Delegada, Misión Permanente, Ginebra |

**MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE) / MICRONESIA (FEDERATED STATES OF) /
MICRONESIA (ESTADOS FEDERADOS DE) / ميكرونيزيا (ولايات - موحدة)**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|-------------------------------------|
| Mr Diaz Joseph President, National Board of Directors | Mr Frank Isao Executive Director |
| Ms Sylvia Elias Youth Representative, National Governing Board | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| |
|---|
| Ms Varanisesse Temo Korosaya Bulabalavu Assistant Attorney General |
|---|

MONACO / MONACO / MÓNACO / موناكو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| M. Frédéric Platini Secrétaire général | Mme Anne Danziger Coordinatrice des programmes internationaux |
| M. Claude Fabbretti Directeur opérationnel de la Section humanitaire internationale et du secourisme civil | Mme Marine Ronzi Coordinatrice, Communication, relations internationales et jeunesse |
| | Mme Veronica Demaria Déléguée de la jeunesse |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|-----|--|
| S.E. | Mme Carole Lanteri Ambassadeur, Représentante permanente, Mission permanente, Genève | Mme | Suzana Vaz Attachée |
| M. | Gilles Realini Conseiller, Représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève | M. | Maxime Candes Stagiaire, Mission permanente, Genève |
| M. | Johannes de Millo Terrazzani Conseiller, Mission Permanente, Genève | M. | Louis Curau Stagiaire, Mission permanente, Genève |

MONGOLIE / MONGOLIA / MONGOLIA / منغوليا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Bolormaa Nordov Secretary General | Mr | Nyamsambuu Davaa Communication Officer |
| Ms | Davaajargal Batdorj Director of Programs and Cooperation Department | Ms | Nomin Orgodol Youth Delegate |
| | | Mr | Munkhbaatar Dumaajav Volunteer |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Lundeg Purevsuren Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Tsetsegmaa Oyunsukh Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
|------|--|----|---|

MONTÉNÉGRO / MONTENEGRO / MONTENEGRO / الجبل الأسود

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|------------------------------|----|---|
| Ms | Gordana Mijovic President | Ms | Natasa Uskokovic International relations, Head |
|----|------------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Milorad Šćepanović Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Ivana Boskovic Senior Adviser in the Ministry of Labor and Social Welfare Montenegro |
| | | Mr | Nikola Raznatovic First Secretary, Permanent Mission, Geneva |

MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE / MOZAMBIQUE / موزامبيق

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------------|--|-------------|--|
| Prof. | Dr Avelino Isaias Mondlhane President | Excma. Sra. | Maria Cristina Uamusse Acting Secretary General |
| Excmo. Dr. | Jose Carlos Pompilio Da Cunha Vice-President of Board | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| H.E. Mr Amadeu Paulo Samuel Da Conceicao Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | H.E. Ms Dalia Zacarias Tricamegy Jurist |
| H.E. M Jaime Chissano Ambassador, Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva | Ms Francelina Romao Health Counsellor, Permanent Mission, Geneva |

MYANMAR / MYANMAR / MYANMAR / ميانمار

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Prof. Dr Maung Maung Myint President | Dr Nyo Nyo Wint Deputy Secretary General |
| Dr Amaya Maw Naing Vice-President | Mr Biak Cin Sang Biak Cin Sang Youth Leader |
| Prof. Dr Mya Thu Executive Member | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| H.E. Mr Kyaw Moe Tun Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms Zen Sian Hung Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. Ms Ei Ei Tin Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms Htwe Tra Nandi First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | Ms Khin Chan Myae Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |

NAMIBIE / NAMIBIA / NAMIBIA / ناميبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| Dr Rosa Marina Persendt President | Ms Diina Tuwilika Hamwaama Youth Chairperson |
| Ms Bernadette Olivia Helena Bock Secretary General | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| H.E. Mr Penda Andreas Naanda Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms Xungileni Martha Chitundu Second Secretary |
| | Mr Jerry Mika Second Secretary |

NAURU / NAURU / NAURU / ناورو

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Ms Stella Duburiya Country Focal Officer in Human Rights | |
|---|--|

NÉPAL / NEPAL / NEPAL / نيبال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|------------------------------------|
| Mr | Sanjiv Thapa Chairman | Ms | Puja Koirala Director |
| Mr | Dev Ratna Dhakhwa Secretary General | Mr | Bijay Kumar Dahal Legal Adviser |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Mani Prasad Bhattarai Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Uttam Shahi Counselor, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Tirtha Raj Wagle Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Kumar Rai Member |

NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA / نيكاراغوا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|---|
| Dr. | Oscar Isaac Gutiérrez Somarriba Presidente | Lic. | Sr. Roger Antonio Perez Martinez Jefe Nacional de Juventud |
| Lic. | Sr. Auner Antonio Garcia Garcia Director General | Lic. | Sra. Ana Carolina Picado Díaz Secretaria Consejo Nacional |
| Lic. | Sr. Juan Raúl Duriez Díaz Tesorero Consejo Nacional | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------------|---|-------|--|
| Dr. | Guillermo José González González Ministro-Director, Sistema Nacional para la Prevención, Mitigación y Atención de Desastres (SINAPRED) | Srta. | Sabra Murillo Ministra Consejera |
| Excmo. Sr. | Carlos Ernesto Morales Davila Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Lic. | Srta. Mirna Mariela Rivera Andino Consejera |
| | | Srta. | Elvielena Diaz Obando Primera Secretaria |

NIGER / NIGER / NÍGER / النيجر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---------------------------|----|---|
| Gouv. | Ali Bandiare Président | M. | Ibrahim Ousmane Secrétaire général adjoint |
|-------|---------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| S.E. | Mme Fatima Sidikou Ambassadeur, Représentante permanente, Mission permanente, Genève | M. | Issoufou Garba Premier Secrétaire, Mission permanente, Genève |
| Mme | Abdoulkarim Fadima Altine Directrice de la Migration interne et des réfugiés, ministère de l'Intérieur | | |

NIGÉRIA / NIGERIA / NIGERIA / نيجيريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Elder (Chief) Bolaji Akpan Anani National President | Ms Afolake Elizabeth Iyogun Head of Finance |
| Mr Abubakar Ahmed Kende Secretary General | Mr Benjamin Nji Confidential Secretary |
| Mr Abdulrazaq Magaji Hussaini National Youth Coordinator | Mr Osadebe Lovely Ogwudile Change Manager |
| Mr Samuel Okon Ikon Branch Chairman | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Ms Olatinuolawa Adunifeoluwa Fagboyegun Foreign Service Officer | Ms Esther Michael Gomo Participant |
| Mr Tunde Mukaila Mustapha Minister | Ms Theresa Chinyere Onuh Counsellor |

NORVÈGE / NORWAY / NORUEGA / النرويج

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| Mr Robert Mood President | Mr Ivar Stokkerei Head of Policy and International Law |
| Ms Hanne Heggdal Vice-President | Ms Heidi Bang Senior Advisor |
| Ms Andrea Kristin Edlund Vice-President, Red Cross Youth | Ms Hanne Marie Mathisen Senior Advisor |
| Mr Bernt G. Apeland Secretary General | Ms Alessandra Nervi Senior Advisor |
| Mr Øistein Mjærum Director of Communication and Fundraising | Mr Preben Marcussen Advisor |
| Mr Haakon Jacob Røthing Head of Programmes | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Mr Helge Andreas Seland Director General, Legal Affairs Department, Ministry of Foreign Affairs of Norway | Ms Huyen Brekken Senior Advisor |
| H.E. Mr Hans Brattskar Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms Elisabeth Garberg Andvig Adviser |
| Ms Mette Tangen Deputy Director | Ms Annette Seiergren Bjorseth International Law Adviser |
| Ms Ingunn Vatne Minister Counsellor | Mr Espen Persønn Flagstad Legal Adviser |
| Ms Cathrine Andersen Senior Adviser | Ms Ida Steinfeldt-Foss Intern |

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NUEVA ZELANDIA / نيوزيلندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Ms | Kerry Nickels National President | Mr | Jason Brian Cowlam Individual Giving Manager |
| Ms | Niamh Lawless Secretary General | Dr | Rebecca Dudley International Humanitarian Law Advisor |
| Ms | Sarita Aldred National Youth Representative | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Ms Jillian Dempster Ambassador, Permanent Representation, Permanent Mission, Geneva | Mr | Ben McFadden Senior Policy Officer |
| Ms | Charlotte Skerten First Secretary | Ms | Gabrielle Rush Manager, Legal Division |
| Ms | Kate Bradlow Lead Advisor - Humanitarian | Ms | Maanya Tandon Legal Adviser, Ministry of Foreign Affairs and Trade |
| Mr | Stuart John Dymond Special Adviser | | |

OMAN / OMAN / OMÁN / عُمان

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|-------------------------------------|
| H.E. | Mr Talib Al Raisi Head of OIHL | Ms | Faiza Al Nabhani Diplomacy |
| Ms | Kifah Al Lawati Counselor | Ms | Nouhad Makhlof Kassab Translator |
| H.E. | Mr Abdullah Al Riyami Charge d'Affaires, Permanent Mission of Oman in Geneva | | |

UGANDA / UGANDA / UGANDA / أوغندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|------------------------------------|
| Mr | Halid Kirunda Chairman Central Governing Board | Mr | Mubaraka Majesi Youth President |
| Mr | Robert Kweyunga Kwesiga Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|--|
| H.E. | Mr Christopher Onyanga Aparr Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | H.E. | Ms Eunice Kigenyi Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |
| Col. | Godard Busingye Chief of Legal Affairs, Ministry of Defence | Ms | Daphine Teddy Nyanduri Registration Coordinator |

OUZBÉKISTAN / UZBEKISTAN / UZBEKISTÁN / أوزبكستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Polat Jonridovich Abdullakhanov
Head of the International Department

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Ulugbek Lapasov
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Eldiyor Toshmatov
Advisor

Mr Sarvar Pirmukhamedov
Assistant

PAKISTAN / PAKISTAN / PAKISTÁN / باكستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Saeed Elahi
Chairman

Mr Khalid Bin Majeed
Secretary General

Mr Naguib Ullah Malik
Vice-Chairman

Mr Javed Ahmed
Deputy Director PMER

Mr Justice Ahmad Farooq Sheikh
Governing Board Member

Mr Muazzam Shah
Youth Member

Ms Shahnaz Shahid Hamid
Managing Board Member

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Khalil-ur-Rahman Hashmi
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Zunaira Latif
First Secretary

Mr Tahir Hussain Andrabi
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Mr Muhammad Omar
First Secretary

Mr Rizwan Siddique
Second Secretary

Ms Farhat Ayesha
Counsellor

Mr Junaid Suleman
Second Secretary

Mr Usman Iqbal Jadoon
Counsellor

Mr Imran Ahmad
Assistant Private Secretary

Mr Hussain Muhammad
Counsellor

Ms Somayah Nasir
Interne

Ms Fareena Arshad
First Secretary

Ms Amna Shahid Malik
Interne

PALAU / PALAU / PALAU / بالاو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Saul Santy Asanuma
President/Chairman

Mr JB Mad Victorino
Youth Vice-Chairman

Ms Joanne Maireng Sengebau
Secretary General/Executive Director

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Portia Klong Franz
Executive Assistant

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ / بنما

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sr. Elias Ricardo Solis González Sr. Raul Gomez
Presidente Nacional Voluntario
Lic. Sr. Renaldo Bedoya Arauz Sra. Irene Perurena
Primer Vicepresidente Nacional Comité Central

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Juan Alberto Castellero Correa Sr. Guillermo Crespo,
Embajador, Representante Permanente, Agregado, Misión Permanente, Ginebra
Misión Permanente, Ginebra Sra. Siurania Elizabeth Mirones Castillo
Tercera Secretaria

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE / PAPUA NEW GUINEA / PAPÚA NUEVA GUINEA /

بابوا غينيا الجديدة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Janet Kathleen Philemon
Council Member

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / باراغواي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sr. Carlos Luciano Escobar Goiburú Sr. Arturo Ojeda López
Presidente Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo. Sr. Julio César Peralta Rodas Sr. Walter José Chamorro Miltos
Representante Permanente Alterno, Misión Segundo Secretario
Permanente, Ginebra Srta. Patricia Sulín
Segunda Secretaria

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS / هولندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Marieke Van Schaik Ms Lotte M. Bernhard
Secretary General Senior Legal Advisor
Mr Mostafa Hilali Mr Frank Tebbe
Board Member Communication
Mr Juriaan Lahr Mr Arjen Vermeer
Head International Assistance Legal Adviser

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Sigrid Kaag H.E. Ms Nathalie Olijslager
Minister for Foreign Trade and Development Deputy Permanent Representative,
Cooperation Ambassador Humanitarian Affairs,
Permanent Mission, Geneva
H.E. Ms Monique van Daalen Mr Eduardus Hermannes Theresia Maria Nijpels
Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
Chairman

Ms Christine Pirenne
Head Humanitarian Aid

Ms Karin Jones - Schaper
First Secretary

Mr Reint Vogelaar
First Secretary

Mr Bart Broer
Third Secretary

Ms Cara Pronk-Jordan
Senior Legal Advisor

Ms Eleonore van Rijssen
Senior Policy Advisor

Mr Ferry Koks
Policy Advisor

Ms Mireille Hector
Deputy Legal Advisor, MFA

Ms Vera Duin
Communications Officer

Ms Anna Houck
Humanitarian Policy Officer

Ms Laura Snoek
Assistant and Communications Officer

Ms Monique Tummers
Strategic Communications Peace and Security

Mr Mark van der Velden
Political Assistant Minister Kaag

Ms Reinette van der Waals
Coordinator MHPSS in crisis situations

Mr Jeroen van Dommelen
Spokesperson Minister Sigrid Kaag

Ms Fleur van Lit
Intern

PÉROU / PERU / PERÚ / بيرو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Srta. Maria Josefina Garcia Roca
Presidenta Nacional

Sr. Jonathan Saporta
Funcionario

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excma. Sra. Silvia Alfaro
Embajadora, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sr. Carlos Briceño
Ministro, Representante Permanente Alterno,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Tania Elizabeth Arzapalo Villon
Directora de Asuntos Internacionales,
Promoción y Adecuación Normativa,
Ministerio de Justicia y Derechos Humanos

Sra. Ana Teresa Lecaros
Ministra Consejera, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Cesar Arestegui
Consejero, Misión Permanente, Ginebra

Sr. Carlos Garcia
Primer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Sr. Juan Carlos Pomareda
Tercer Secretario, Misión Permanente,
Ginebra

Srta. Aurora de la Libertad Cano Choque
Tercera Secretaria, Ministerio de Relaciones
Exteriores

PHILIPPINES / PHILIPPINES / FILIPINAS / الفلبين

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Senator Richard Juico Gordon
Chairman and Chief Executive Officer

Ms Elizabeth Simpao Zavalla
Secretary General

Gov. Corazon Alma Guitierrez De Leon
Secretary, Board of Governors

Mr Leonardo Preselda Ebajo
Director of Disaster Management Services

Mr Arkhereb Arca Montano
Head of EMS Unit, Safety Services

Ms Ma. Jessilou Limbago Morigo
Unit Head of Disaster Recovery, Disaster
Management Services

Mr Mark Brayn Saludes Yaung
Youth President

Gov. Mark Brayn Saludes Yaung
President, National Youth Council

Ms Maria Dina Cano De Leon
Volunteer

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------------------|--|----|--|
| H.E. | Mr Evan P. Garcia Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission of Philippine, Geneva | Ms | Maria Elena Cristina Maningat Career Minister |
| Ms | Maria Teresa Almojuela Deputy Permanent Representative, Permanent Mission of Philippine, Geneva | Ms | Marean Sindayen Abarra Attache |
| Brigadier General | Ignacio Florante Briones Madriaga Chief, Office for Strategic Studies and Strategy Management, AFP | Ms | Pilar Melizza Presina Binuya Attache |
| Ms | Sharon Johnnette Wettlaufer Second Secretary | Ms | Divina Trinidad Carolino Attache |
| | | Mr | Chester Tajonera Attache |
| | | Ms | Neil Aica Tintero Attache |

POLOGNE / POLAND / POLONIA / بولندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|-------------------------------|----|--|
| Mr | Stanislaw Kracik President | Ms | Magdalena Stefanska Head of International Cooperation |
|----|-------------------------------|----|--|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Zbigniew Czech Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Slawomir Majszyk Deputy Director, Legal and Treaty Department, MFA Poland |
| Mr | Miroslaw Broilo Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Grzegorz Gruca Vice President, Polish Humanitarian Action (PAH) |
| Ms | Zuzanna Kierzkowska Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Aleksander Szewczuk Counselor, Permanent Mission, Geneva |
| Ms | Urszula Goral Director, International Cooperation and Education Department, Personal Data Protection Office, Poland | Ms | Anita Kolodynska Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Ms | Agata Mazurek Expert, Permanent Mission, Geneva |

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL / البرتغال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--------------------------------|----|--|
| Ms | Lara Martins Vice-President | Ms | Diana Araújo Head of International Department |
|----|--------------------------------|----|--|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|-----|---|
| S.E. | M. Rui Macieira Ambassadeur, Représentant permanente, Mission permanente du Portugal, Genève | Mme | Ângela Dourado Première Secrétaire d'Ambassade, Mission Permanent, Genève |
| Mme | Susana Vaz Patto Directrice Département Juridique Ministère Affaires Étrangères | M. | Guilherme Murta Intern |
| Mme | Ana Rita da Costa Pereira Juriste, Département de Droit International, Département des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Étrangères | | |

QATAR / QATAR / QATAR / قطر

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Mohammed Ghanim N. A. Al-Maadheed President | Ms | Muna Fadel A M Sulaiti Head of Local Development and Volunteering Division |
| Mr | Ali Hassen Al-Hammadi Secretary General | Ms | Zina Mahgoub Mohammed Elhussein International Humanitarian Movement Coordinator |
| Mr | Ibrahim Abdulla H M Al-Malki Executive Director | Ms | Rana Ali Hussein Alhelesi Grants and Partnership Development Advisor |
| Mr | Mohammed Salah D A Ibrahim Executive Director for Relief and International Development Division | Dr | Alfrazdag Khalafalla Ibrahim Humanitarian Studies Expert |
| Dr | Fawzi Oussedik Head of International Relations Department | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----------|---|----|--|
| H.E. | Mr Ali Khalfan Al-Mansouri Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Maha Al-Meadadi Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. | Mr Tariq Al-Ansari Director of the International Cooperation Department, Ministry of Foreign Affairs, The State of Qatar | Mr | Talal Al-Naama Third Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Abdulla Al-Nuaimi Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Khalid Al-Obaidly Office Director of the Undersecretary of Ministry of Justice, Rapporteur Committee for International Humanitarian Law |
| Col. | Saad Al-Dosari Assistant Director - Human Rights Department - Ministry of Interior, Member of National Committee for International Humanitarian Law | Mr | Nazar Abdou Legal Expert, Permanent Mission, Geneva |
| Lt. Col. | Abdulla Alfadala Directorate of Legal Affairs - Ministry of Defense, Member of National Committee for International Humanitarian Law, Representative of Defense | Mr | Ahmed Al-Shikaki Expert, Permanent Mission, Geneva |
| | | Mr | Ahmed Shikaki Expert, Permanent Mission, Geneva |

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE / SYRIAN ARAB REPUBLIC / REPÚBLICA ARABE SIRIA /**الجمهورية العربية السورية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Khaled Hboubati President | Ms | Zeina Hanafi General Assembly Board Member and Assistant to the Senior Advisor for External and international Affairs |
| Mr | Ali Mansour Chairman of Hasakeh Branch - Executive Board Member | Mr | Ziad Msallati Consultant for International and External Relations |
| Mr | Khaled Erksoussi Secretary General | Ms | Nour Mardini Volunteer-Head Of Youth Department at HASAKA Branch |
| Mr | Talal Al Masri Deputy General Director, Financial Director | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Mr Hussam Edin Aala Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Farid Jeanbart Diplomatic attaché, Third Secretary |
| Ms | Rania Al Haj Ali Counselor, Permanent Mission, Geneva | Ms | Nibal Mohammad Attaché |
| | | Mr | Zanina Ridha Permanent Mission, Geneva |

**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE / CENTRAL AFRICAN REPUBLIC /
REPÚBLICA CENTROAFRICANA / جمهورية أفريقيا الوسطى**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | |
|---|----|--|
| Pasteur Antoine Mbao Bogo Président national | M. | Médard Jasmin Gouaye Secrétaire général |
|---|----|--|

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA / جمهورية كوريا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | |
|--|----|--|
| Prof. Kyung-Seo Park President | Ms | Young-Ok Oh Special Advisory Committee |
| Ms Yesoon Chang Vice-President | Ms | Soja Hong Advisor to the President |
| Ms Eunyoung Park Director General, International Relations and Inter-Korean Office | Mr | Jaeseok Park Senior Officer |
| Ms Su sun Moon Director, Office of the President | Ms | Jin Lee Programme Coordinator, APDRC |
| Mr Jhi Young Yoon Head of International Relations Team | Ms | Jae-Yun KIM Senior Assistant, Office of the President |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| H.E. Ms Ji-ah Paik Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | H.E. Mr Jang Keun Lee |
| Mr Chang On Lee Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr Youngmin Seo First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| Mr Taejin Kim Political Attache | Ms Heesun Shin Counselor, Permanent Mission, Geneva |
| | Ms Jungmin Yeo Advisor, Permanent Mission, Geneva |

**RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD / REPUBLIC OF NORTH MACEDONIA /
REPÚBLICA DE MACEDONIA DEL NORTE / جمهورية مقدونيا الشمالية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | |
|-----------------------------------|----|---|
| Prof. Dr Romel Velez President | Mr | Vladimir Vukelic Cooperation and Development |
|-----------------------------------|----|---|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| |
|---|
| Ms Natasha Hroneska Counselor / Chargé d'affaires a.i., Permanent Mission, Geneva |
|---|

**RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA /
جمهورية مولدوفا**

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Iulian Grigorita Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Elena Gorodisteanu Principal consultant, International Relations Division, The Ministry of Justice, Republic of Moldova |
| Ms | Stela Braniste Head of International Relations Division | Ms | Adelina Harunjen Assistant |
| Ms | Cristina Cerevate Second Secretary | Ms | Doina Condrea Intern |

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO / DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO / جمهورية الكونغو الديمقراطية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|-----|---|
| M. | Grégoire Mateso Wayi Président national | M. | Heritier Maponda Tubikamo Président de la Jeunesse et du genre |
| M. | Mango Kipoka Amani Président provincial, branche de Tanganyika | Dr | Jacques Katshitshi N'sal Secrétaire général |
| M. | Desire Yuma Président provincial, branche de Sud-Kivu | Mme | Mamie Mitanta Mubunji Secrétaire générale |
| M. | Julien Nkuyin Sisi Président provincial, branche de Kinshasa | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|-----|--|
| M. | Joachim Mukuasa Directeur de Cabinet adjoint | Mme | Thérèse Tshibola-Tshia-Kadiebue Ministre Conseiller |
| M. | Serge Ndaie Musenge Premier Conseiller | M. | Jacques Maloyi Mantmu Attaché culturel |

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO / LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC /
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA POPULAR DE LAO / جمهورية لاو الديمقراطية الشعبية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Thongphachanh Sonnasinh Vice-President | Ms | Phonedavanh Sanbounleuxay Deputy Head of International Relations Unit |
| Mr | Kovit Pholsena International Relations Officer | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Mr | Sisaketh Sitsangkhom Deputy Permanent Representative | Mr | Lee Yongyee Sayaxang Third Secretary |
| Ms | Valyna Bounsavath Responsible for humanitarian affairs of the Permanent Mission, Geneva | | |

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / REPÚBLICA DOMINICANA /**الجمهورية الدومينيكية**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Dra. Ligia Leroux de Ramírez Presidenta | Lic. Sr. Rafael Bienvenido Hilario Coronado Representante de Juventud ante el órgano de gobierno, Director Nacional de Juventud |
| Sr. Miguel Ángel Sanz Flores Primer Vicepresidente del Consejo Nacional, Presidente de la Filial de Fantino, provincia Sanchez Ramírez | Sra. Mavel Vegazo Cabral Directora Programa Nacional de Doctrina Institucional y Derecho Internacional Humanitario |
| Dr. Fello Perez de la Rosa Vocal del Consejo Nacional y Presidente Provincial de Elías Piña | Dra. Esther Mariucha Batista Matos Responsable Nacional de Servicio Voluntario |
| Sr. Gilde Antonio Ramirez Moreta Presidente Provincial de Monte Plata | Srta. Ligia Maria Ramírez Leroux Miembro |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Sr. Francisco Caraballo Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Sra. Ana Melba Rosario Rosario Ministra Consejera |
| Sr. Blaurio Alcántara Director Jurídico, Ministerio de Relaciones Exteriores | Sr. Rawell Salomón Taveras Arbaje Consejero, Misión Permanente, Ginebra |
| | Sr. Glenn Christian Apolinar Espinal Primer Secretario |

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE / DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA POPULAR DEMOCRÁTICA DE COREA / جمهورية كوريا الشعبية الديمقراطية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| Mr Yong Ho Paek Executive Vice-Chairman | Mr Chang Hyok Kang Officer, Disaster Management Department |
| Mr Song Ryong Jon Deputy Secretary General | Mr Kwang Chol Kim DM Officer, Provincial RC Branch of North Hamgyong |
| Mr Il Hyok O Senior Officer, International Cooperation Department | |

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA / الجمهورية التشيكية

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---------------------------------------|--|
| Dr Marek Jukl President | Dr Olga Šiková International Dept. Officer; Tracing Service Dept. Officer |
| Dr Josef Konecny Secretary General | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Mr Martin Smolek Deputy Minister, MFA | Ms Veronika Bilkova Advisor, Institute of Int'l Relations |
| H.E. Mr Petr Gajdusek Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms Sarka Ostadalova Int'l Law Unit, Ministry of Defence |
| Mr Petr Válek Director of Int'l Law Department, MFA | Ms Renata Kelckova Int'l Law Department, MFA |
| Mr Martin Bulanek First Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr Nikita Fesyukov Trainee |

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANIA / جمهورية تنزانيا المتحدة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|------|----------------------------------|
| Mr | David Mwakiposa Kihenzile President | Adv. | Jonas Maheto Youth Officer |
| Mr | Julius Remius Kejo Secretary General | Dr | George Francis Nangale Member |
| Mr | Rahim Khamis Kalyango Youth Chairperson | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Elia Nelson Mtweve Minister Counselor | Dr | Marius Rutatenekwa Emmanuel Inspector, Tanzania Prison Force Dodoma |
|----|--|----|--|

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA / رومانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|--------|--|
| H.M. | Margareta of Romania President | Mr | Filip Scarlat Media Centre Project Manager |
| Mr | Iulian Bobirnea Youth Vice-President | Mr | Daniel Angelescu Media |
| Mr | Silviu Lefter Director General | Ms | Iuliana Tudor Romanian Red Cross Ambassador |
| Ms | Liana Greavu Chef de Cabinet | Ms | Daniela Lefter Volunteer |
| Ms | Liana Olimpia Luca Financial Director | Mr | Mihai Tiberiu Luca Volunteer |
| Ms | Daiana Andreianu Head of International Relations and IHL | H.R.H. | Prince Radu of Romania Volunteer |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---------------------------------------|
| H.E. | Mr Adrian Cosmin Vierita Ambassador, Permanent representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Maria Niara Sarafian Counsellor |
| Mr | Gabriel Sarafian Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Laura Stresina Counsellor |
| Ms | Codrina Vierita Ministry plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Nicolae David Ungureanu Counsellor |
| Ms | Andreea Rurela Circiumaru Counsellor | Ms | Laura Georgeta Stresina Member |
| | | Ms | Andreea Chilan Intern |
| | | Ms | Iulia Duca Intern |

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / REINO UNIDO / المملكة المتحدة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | David Bernstein Chair | Ms | Kimberly Brown Head of Humanitarian Policy |
| Mr | Robert Dewar Trustee | Ms | Eilidh Hughes International Law Support Officer |
| Mr | Alexander Matheou Executive Director of International | Mr | Lucian Cobley Carr Humanitarian Policy Team Coordinator |
| Mr | Michael Meyer Head of International Law | Mr | Felix Willuweit Youth Delegate |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| Sir | Iain Macleod KCMG The Legal Advisor, Foreign and Commonwealth Office, Head of Delegation | Mr | Dylan Winder Humanitarian and Protracted Crises Counsellor, Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva |
| H.E. | Mr Julian Braithwaite Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission of the United Kingdom, Geneva | Ms | Tabitha Bonney Senior Lawyer, Ministry of Defence |
| Mr | Andrew Murdoch Legal Director, Foreign and Commonwealth Office | Ms | Deborah Baglole Policy Adviser, Department for International Development |
| Ms | Verity Robson Legal Counsellor, Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva | Ms | Marwa Hassan Policy Officer, Foreign and Commonwealth Office |
| | | Ms | Amanda Oeggerli Policy Officer, Permanent Mission of the United Kingdom in Geneva |

RWANDA / RWANDA / RUANDA / رواندا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|------|---|
| Dr | Paul Bwito Président | Lady | Alexia Rubuga Présidente, section Jeunesse |
| M. | Apollinaire Karamaga Secrétaire général | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Ms Marie Chantal Rwakazina Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | M. | Moses Rugema Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |
|------|--|----|---|

SAINTE-LUCIE / SAINT LUCIA / SANTA LUCÍA / سانت لوسيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Hubert Austin Pierre President | Ms | Laurencia Gaillard Director General |
| Ms | Carmen Miranda Charles Vice-President | Ms | Remia Keona Bruneau Youth Delegate |

SAINT-MARIN / SAN MARINO / SAN MARINO / سان مارينو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|-------------------------------|
| Mr | Silvano Innocentini Head of Delegation | Ms | Altea Rossi Youth Delegate |
| Ms | Anita Dedic Delegate | | |

SAINT-SIÈGE / HOLY SEE / SANTA SEDE / الكرسي الرسولي

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|------|---|
| H.E. | Archbishop Ivan Juricovič Nonce Apostolique, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies et des Organisations internationales à Genève | Mgr. | Bernard Munono Muyembe Assistant de recherche auprès du Dicastère pour le service du développement humain intégral |
| Mgr. | Mauro Cionini Conseiller | M. | Carlo M. Marengi Attaché |
| M. | Timothy C. Herrmann Officiel de la Secrétairerie d'État, Section pour les relations avec les États | M. | Stefano Saldi Attaché |
| | | Mgr. | Robert J. Vitillo Attaché |
| | | Mlle | Elisabetta Corsi Stagiaire |

SAMOA / SAMOA / SAMOA / ساموا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Ms | Tania Azenath Stunzner Acting President | Ms | Deborah Mine Koon Wai You Youth Board Member |
| Ms | Tautala Nivaga Mauala Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|--|
| Ms | Violina Tailua Leilua State Solicitor - Civil Litigation and Opinions Division, Office of the Attorney General |
|----|--|

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE / SAO TOMÉ AND PRINCIPE / SANTO TOMÉ Y PRÍNCIPE /

ساو تومي وبرينسيبي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|--|------|---|
| Sr. | Justino dos Ramos Lima Secrétaire général | Lic. | Sr. Edson Fernandes Vilhete Coordonnateur jeunesse du district |
|-----|--|------|---|

SÉNÉGAL / SENEGAL / SENEGAL / السنغال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|-------------------------------------|----|--|
| Mme | Bafou Ba Présidente | M. | Mamadou Moustapha Ndiaye Président, Commission de la jeunesse |
| M. | Abdoul Azize Diallo Président | M. | Bayla Barry Coordonnateur des services de support (finances, RH, administration, communication) |
| M. | Mamadou Sonko Secrétaire général | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|-----|--|
| S.E. | M. Coly Seck Ambassadeur, Représentant Permanent, Mission permanente, Genève | M. | François Diene Conseiller |
| Mme | Fatou Gaye Ministre Conseiller | Mme | Adjaratou Khouredia Ndiaye Deuxième Conseillère en charge des questions humanitaires |

SERBIE / SERBIA / SERBIA / صربيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---|----|--|
| Prof. | Dr Dragan Radovanovic President | Mr | Ljubomir Miladinovic Head of International Relations Department |
| Ms | Sinjka Somer Vice-President | Ms | Sasa Avram Senior Officer |
| Mr | Ljubomir Miladinovic Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Dejan Zlatanović Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Viktor Jovanović Premier Conseiller |
|------|---|----|--|

SEYCHELLES / SEYCHELLES / SEYCHELLES / سيشيل

Société nsaationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|------------------------------------|----|--|
| Mr | Kisnan Evans Tamatave President | Ms | Julia Colette Servina Secretary General |
|----|------------------------------------|----|--|

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|--|
| Ms | Gayethri Murugaiyan Pillay Chargé D'Affaires, Counselor, Permanent Mission, Geneva |
|----|--|

SIERRA LEONE / SIERRA LEONE / SIERRA LEONA / سيراليون

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Sahr Christian Fayia President | Mr | Abu Bakarr Samura Vice-Chairman Africa Youth Network-RCRC |
| Mr | Kpawuru E.T. Sandy Secretary General | Ms | Finnah Hawa Tarawallie National Youth Chair |
| Mr | Abdul Karim Koroma Legal Adviser | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Mr Lansana Gberie Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Essate Weldemichael Assistant to the Ambassador and Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva |
| Mr | Samuel Saffa Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | | |

SINGAPOUR / SINGAPORE / SINGAPUR / سنغافورة

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Benjamin Jeyaraj William Secretary General/ CEO

Ms Charis Chan Associate Director of International Services

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Umej Bhatia Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Ms Nitya Menon Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Shin Hao Toh Counsellor (Legal)

Mr Keefe Chin First Secretary

Ms Eunice Sin Second Secretary

Mr Jia Ming Benjamin Mak Policy Officer

Ms Ai Lin Teoh Member

Mr Zheng Yu Kwek Member

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / ESLOVAQUIA / سلوفاكيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Viliam Dobias President

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Juraj Podhorsky Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mr Metod Spacek Director of the International Law Department, Ministry of Foreign and European Affairs

Mr Tomas Grunwald Desk officer

Ms Elena Jablonicka Health Attaché

Ms Jana Polakova Delegate

Ms Dominika Reynolds Delegate

Ms Lydia Tobiaso Delegate

SLOVÉNIE / SLOVENIA / ESLOVENIA / سلوفينيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Vesna Mikuž President

Ms Cvetka Tomin Secretary General

Ms Nuška Jerman Legal Advisor

Ms Maja Murn Youth and Volunteer Manager

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Sabina Stadler Repnik Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

H.E. Mr Borut Mahnic Ambassador, Head of the International Law Department, Ministry of Foreign Affairs

Ms Irina Gorsic Minister Plenipotentiary

Dr Danilo Türk Former President of the Republic of Slovenia

Ms Mateja Grasek Delegate

Prof. Dr Vasilka Sancin

SOMALIE / SOMALIA / SOMALIA / الصومال

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---|----|---|
| Mr | Yusuf Hassan Mohamed President | Mr | Ahmed Abdi Bekal Executive Director |
| Mr | Ahmed Jama Abdulle Vice-President | Mr | Abdulkadir Ibrahim Haji Abdi Director of Organizational Development and Communication |
| Prof. | Mohamed Ahmed Mohamed Executive Director | Mr | Hassen Abdi Jama Head of Programs |

SOUDAN / SUDAN / SUDÁN / السودان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Osman Gafar Abdalla Essa Secretary General | Ms | Asma Khojali Yousif Siraj Elnour International Cooperation Director |
| Mr | Salahaldien Alhady Husien Mohammed Vice-President | Mr | Barakat Faris Badri Elkenani Operation Manager |

Etat - State - Estado - الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---|
| H.E. | Mr Osman Abufatima Adam Mohammed Charge d'affaires a.i, Ambassador, Permanent Mission of the Republic of Sudan, Geneva | Ms | Sahar Gasmelseed Diplomat |
| Mr | Hassan Hamid Hassan Ahmed Director of Humanitarian Affairs Department, MoFA, Sudan | Mr | Ahmed Abdelrafie Abdelmageed Taha Member |

SOUDAN DU SUD / SOUTH SUDAN / SUDÁN DEL SUR / جنوب السودان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Mr | John Lobor Zakaria Lado-Lojong Secretary General | Mr | Emmanuel Bak Bol Kuony Legal Advisor |
| Ms | Monica Martin Sebit Bayari 1st Vice President | Mr | Thomas Jada James Jacob Member |
| Mr | Angelo Aruop Akeen Akarap National Youth Chairperson | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|---------------------------------------|
| H.E. | Mr Akech Chol Ahou Ayok Ambassador, Charge de Affairs, Permanent Mission, Geneva | Mr | Garsiano Mogga Elia Waja Counselor |
|------|--|----|---------------------------------------|

SRI LANKA / SRI LANKA / SRI LANKA / سرى لانكا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Jagath Bandu Abeysinghe President | Mr | Nimal Kumar Sella Hannadige National Secretary |
| Dr | S. D. Mahesh Prasad Gunasekara Director General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|-------------------------------|
| H.E. | Mr A.L.A. Azeez Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Dayani Mendis Delegate |
| Ms | Dulmini Dahanayake Second Secretary | Mr | Manoj Amarasinghe Delegate |
| Ms | Rajmi Manatunga Second Secretary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Gihan Indraguptha Delegate |

SUÈDE / SWEDEN / SUECIA / السويد

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Ms | Margareta Wahlström President | Ms | Sofia Calltorp Head of International Department |
| Ms | Vera Carlbaum-Wrennmark President, Swedish Red Cross Youth | Ms | Nina Piquer Senior Policy Advisor |
| Ms | Emma Knaggård Wendt Governing board member | Ms | Helena Marja Sofia Sunnegårdh Legal Advisor |
| Mr | Martin Ärnlov Secretary General | Ms | Petra Nyberg Advisor to the President |
| Ms | Cecilia Tengroth Chief of Staff | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----------|---|------|---|
| Ms | Margot Walström Former Swedish Foreign Minister | Ms | Ewa Nilsson Counselor |
| H.E. | Ms Veronika Bard Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Kristofer Teodor Zaetterstroem Senior Policy Advisor |
| Ms | Mia Hallén Deputy Director | Dr | Ola Engdahl Senior Legal Adviser |
| Lt. Gen. | Dennis Gyllensporre Force Commander | Ms | Elizabeth Narrowe Senior Program Specialist |
| Ms | Hedvig Hogg Lohm Deputy Director, Department for Conflict and Humanitarian Affairs, Ministry for Foreign Affairs | Ms | Sandra Lyngdorf Senior Advisor |
| Ms | Eva Pernilla Nilsson Deputy Director | Adv. | Magnus Sandbu Legal Advisor |
| Dr | Gustaf Lind Head of Department for International Law, Human Rights and Treaty Law, Ministry for Foreign Affairs | Ms | Emma Maria Christina Nordlund Humanitarian Officer |
| Mr | Jerzy Makarowski Minister Counsellor | Ms | Kajsa Aulin Communication Officer |
| Ms | Karin Bolin Minister Counsellor | Mr | Petter Lycke Desk officer for IHL |
| Mr | Martin Jeppsson Counsellor | Mr | Gustav Snell Expert |
| | | Ms | Malin Sundstrom Assistant |
| | | Ms | Erica Wide Intern |
| | | Mr | Jacob Mikael Karlsson Intern, Humanitarian Affairs and Migration |

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA / سويسرا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Ms | Brigitta M. Gadiant Vice-President | Mr | Philippe Chervet Youth Delegate |
| M. | Thomas Heiniger President | Ms | Manuela Langenegger Youth Delegate |
| M. | Markus Mader Secretary General | Ms | Myriam Fojtu Advisor Dissemination and International Humanitarian Law |
| M. | Beat von Däniken Head of Department International Cooperation | Mr | Christian Moser SRC Outpatient Clinic for the victims of torture and war |
| Ms | Daniela Seuret Advisor International Relations | Ms | Nicole Windlin Head of Tracing Service |
| Ms | Eva Funk Deputy Advisor International Relations | | |

État • State • Estado • الدولة*Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | | | |
|------|---|------|---|
| S.E. | M. Ignazio Cassis Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral des affaires étrangères | S.E. | M. Valentin Zellweger Ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies (ONUG) et des autres organisations internationales à Genève, Chef suppléant de la délégation |
| S.E. | M. Manuel Bessler Ambassadeur, Directeur suppléant de la Direction du développement et de la coopération, délégué à l'aide humanitaire et chef du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), DFAE, Chef suppléant de la délégation | M. | Félix Baumann Suppléant du représentant permanent de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies (ONUG) et des autres organisations internationales à Genève |
| S.E. | Mme Heidi Grau Ambassadrice, Cheffe de la Division Sécurité humaine, DFAE | M. | Mirco Anderegg Chef suppléant du Droit international des conflits armés, EM A, DDPS |
| S.E. | Mme Nathalie Marti Ambassadrice, Vice-directrice de la Direction du droit international public, DFAE | S.E. | M. Yannick Roulin Ambassadeur |

SURINAME / SURINAME / SURINAM / سورينام

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|----|--|
| Mr | Melvin Oscar Tjon Sie Fat President |
|----|--|

TADJIKISTAN / TAJIKISTAN / TAYIKISTÁN / طاجيكستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Bahodur Qurboniyon Secretary General | Mr | Nabidzhon Sidikshoev Youth Delegate |
| Ms | Dilorom Mirova Deputy Secretary General | | |

TCHAD / CHAD / CHAD / تشاد

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|-----|-------------------------------------|
| M. | Khalla Ahmat Senoussi Vice-président | M. | Melley Mahamat Sougui Volontaire |
| M. | Mamdé Djenade Président Jeunesse | Mme | Ildjima Nodjimadji Membre |
| M. | Andreas Koumo-Gopina Secrétaire général | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|-----|---|
| S.E. | M. Ahmad Makaila Ambassadeur, Représentant Permanent, Mission permanente, Genève | Mme | Zigro Mbirimba Première Conseillère, Mission permanente, Genève |
| M. | Ali Brahim Ali Directeur des affaires juridiques, du contentieux et des droits de l'homme au ministère des Affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la coopération internationale et de la diaspora | M. | Mahamat Alim Talha Conseiller |

THAÏLANDE / THAILAND / TAILANDIA / تايلند

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Sawanit Kongsiri Assistant Secretary General for External Relations | Ms | Wassika Phueaksomon Deputy Director of Administration Bureau |
| Ms | Pichaya Svasti Director of International Relations Department | Ms | Tarika Wongsinsirikul Deputy Director, Red Cross Youth Bureau |
| | | Mr | Tej Bunnag Assistant Secretary General for Administration |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Sek Wannamethee Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Chaiyakorn Kiatpongsan Counsellor |
| Ms | Kanchana Patarachoke Director-General, Department of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs | Mr | Worawut Smuthkalin Counsellor |
| Ms | Vichuda Kongpromsuk Director of Medical Service Division, Department of Corrections, Ministry of Justice | Ms | Chalongkwan Tavarayuth First Secretary |
| H.E. | Mr Phabpob Plangprayoon Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Jutha Saovabha Second Secretary |
| Col. | Sanee Promwiwat Deputy Director, Military Registration and Foreign Affairs Division, Judge Advocate General's Department | Ms | Prudchayaphorn Boontool Plan and Policy Analyst, Practical Level |
| | | Ms | Manthana Masmalai Plan and Policy Analyst, Bureau of Security Strategies for Southern Border Provinces and Ethnic Affairs, Office of the National Security Council |
| | | Ms | Chattraphon Ditthasriphon Justice Officer, Practitioner Level |

TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE / TIMOR-LESTE / تيمور-ليشتي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Madalena Fernandes Melo Hanjan Costa
Soares
PresidentMr Anacleto Bento Ferreira
Secretary GeneralMs Sonia dos Santos Ramalho
Youth President

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Francisco Dionisio Fernandes
Chargé d'Affaires, Permanent Mission of
Timor-Leste, GenevaMs Joana Filipa Martins dos Santos
MemberMs Joana Santos
Legal AdvisorMr Aurelio Barros
Diplomat**TOGO / TOGO / TOGO / توغو**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Yawo Gameli Gavlo
Président national a.i.Mme Hafoudhoi Oussene epse Seddoh
Conseillère technique nationale en genreM. Yawo Assium Lawson
Secrétaire généralM. Marcel-Alex Agbessi
Assistant, Département CommunicationM. Koffi Agbéko Egah
Chef du Département Administration et
gestion des volontairesM. Comlan Edmond Dossou
SecrétaireM. Igneza Koudzo Nayo
Conseiller juridiqueM. Kodjo Gagno Paniah
Membre

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

S.E. M. Yackoley K. Johnson
Ambassadeur, Représentant Permanent,
Mission permanente, GenèveM. Agbessi Togbé Alangue
Conseiller chargé des affaires humanitaires**TONGA / TONGA / TONGA / تونغا**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Lorna Aloma Johansson
TreasurerMr Siotame Drew Havea
Board member

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Ms Titilupe Fanetupouvavau Tuivakano
Ambassador, High CommissionerMs Ilaisipa LKT Alipate
Principal Assistant SecretaryMr Siale 'Eti Teumohenga
Deputy Secretary, Prime Minister's OfficeMr Siaosi Kiu Kaho
Secretary**TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD AND TOBAGO / TRINIDAD Y TOBAGO / ترينيداد وتوباغو**

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Jill De Bourg
PresidentMs Delia Margaret Chatoor
Vice-President

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Makeda Antoine-Cambridge
Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

TUNISIE / TUNISIA / TÚNEZ / تونس

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|-----|--|
| Pr | Abdellatif Chabbou Président | M. | Ismail Benali Responsable Jeunesse |
| Dr | Youssef Mlayah Vice-président | Mme | Yosra Bouhlel Responsable Diffusion |
| M. | Meher Cheniti Trésorier | M. | Mohamed Fadhel Ghoul Responsable Secourisme |
| M. | Sofiène Ben Brahim Responsable national Migration | M. | Walid Khlifi SG, Comité régional gabes |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|---|----|--|
| Mme | Intissar Ben Attallah Minister plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva | Mr | Sami Nagga Minister Plenipotentiary, Permanent Mission, Geneva |
|-----|---|----|--|

TURKMÉNISTAN / TURKMENISTAN / TURKMENISTÁN / تركمانستان

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Guvanch Hummedov Director of Subsidiary | Mr | Guvanch Gadamov Head of Disaster Response and Management Department |
| Mr | Allamyrat Atalyev IHL/RFL Co-ordinator | Mr | Atajan Muhammetnazarov Specialist |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Ahmetyar Kulov Premier secrétaire, Mission permanente, Genève | M. | Dovletmyrat Torayev Attaché, Mission permanente, Genève |
|----|---|----|--|

TURQUIE / TURKEY / TURQUÍA / تركيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Dr | Kerem Kinik President | Ms | Süreyha Aydin International Relations Expert |
| Mr | Alper Uluca Director of International Operations | Mr | Orhan Hacimehmet Kizilaykart Cash Based Assistance Programmes, Coordinator |
| Mr | Mehmet Çakmak Head of OIC RED Network Unit, International Policies and Partnerships Department | Mr | Abdullah Kaya Movement Relations and Partnerships Specialist |
| Mr | Serdar Günel Head of Movement Relations and Partnerships | Ms | Madeleen Karen Castro Programme Officer |
| Mr | Öztürk Bülent Kizilaykart Cash Based Assistance, Deputy Programme Coordinator | Ms | Seda Nazzal Communication Assistant |

| | | | |
|----|----------------------------|----|-----------------------------------|
| Mr | Murat Ellialti Delegate | Mr | Akif Emre Aktas Youth Delegate |
| Mr | Alper Küçük Delegate | Mr | Ahmad Arar Volunteer |
| Mr | Kaan Saner Delegate | Mr | Bayram Altug Photographer |
| Dr | Naci Yorulmaz Delegate | Mr | Fatih Isci Photographer |
| Dr | Ibrahim Altan Delegate | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Sadik Arslan Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Yasar Ozbek Counsellor |
| Ms | Gizem Alpman Celen Counsellor, Permanent Mission, Geneva | Mr | Ozan Cakir First Secretary |
| Mr | Gonenc Agacikoglu Counsellor | Mr | Fatih Acar Expert |
| Mr | Ufuk Gunes Counsellor | Mr | Evrin Akin Yazgan Expert in Disaster and Emergency Management Presidency - Legal Consultancy Department |
| Mr | Ali Mural Nas Counselor | Ms | Beliz Celasin Rende Delegate |
| Ms | Menekse Onuk Counsellor | Mr | Sunal Yüksel Attaché |

TUVALU / TUVALU / TUVALU / توفالو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------|----|---------------------------------------|
| Mr | Kiatoa Ulika President | Mr | Sopoanga Saufatu Secretary General |
|----|---------------------------|----|---------------------------------------|

UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA / أوكرانيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------------------|----|--|
| Ms | Liliia Bilous Director General | Mr | Maksym Dotsenko Deputy Director General |
| Dr | Ivan Usichenko Honorary President | Ms | Maryna Kozhedub Youth Leader |
| Dr | Mykola Polishchuk Acting President | Ms | Olena Stokoz Head of Organizational Development Department |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Mr Yuriy Klymenko Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Ms | Olena Andrienko First Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | | Mr | Denys Demchenko First Secretary, Permanent Mission, Geneva |

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / أوروغواي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sra. Ximena Pardo Casaretto
Presidenta

Lic. Sr. Lorenzo Ramiro Liesegang Armand Pilon
Director General

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Excmo Sr. Ricardo González Arenas
Embajador, Representante Permanente,
Misión Permanente, Ginebra

Sra. Soledad Martínez
Consejero

Sra. Alejandra Costa
Representante Permanente Alterno, Misión
Permanente, Ginebra

Dr. Yliana Abimorad
Secretaria

Sra. Maria Soledad Martínez Bergara
Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Sra. Valentina Sierra
Secretaria

VANUATU / VANUATU / VANUATU / فانواتو

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Moses Stevens Jenery
President

Mr Dickenson Hellery Tevi
Organizational Development Coordinator

Mr Jacob Bani
National Vice-President

Ms Jessika Binihi
Youth and Volunteer officer at HQ

Ms Jacqueline Deroine de Gaillande
Secretary General

Ms Marie Harry
Youth Representative, National Board

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Sumbue Antas
Ambassador, Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Roline Tekon
Delegate

Mr Noah Patrick Kouback
Deputy Permanent Representative,
Permanent Mission, Geneva

Ms Antonella Picone
Personal Assistant

VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA / فنزويلا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Sr. Mario Villarroel
Presidente

Dr. Mario Santimone
Secretario General

Sr. David Castro
Vicepresidente

Dra. Norka Sierraalta
Comité de Damas

Dr. Miguel Villarroel
Segundo Vicepresidente

Sra. Yolande Camporini
Asesora

Sra. Norka Maria Sierraalta de Villarroel
Presidenta, Comité Social

Sr. Morris Villarroel
Asesor

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| Excmo. Sr. Jorge Valero Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra | Lic. Sr. Enzo Bitetto Gavilanes Primer secretario, Responsable del Escritorio de Derechos Humanos y Derecho Internacional Humanitario en el Despacho del Viceministro para Temas Multilaterales, Dirección de Organismos Internacionales del Ministerio del Poder Popular para Relaciones Exter |
| Sra. Arline Cristina Díaz Mendoza Consejera | |
| Sra. Luisangela Andarcia Primera Secretaria | Sr. Luis Damiani Segundo Secretario |

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / فييت نام

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|---|
| Prof. Dr Thi Xuan Thu Nguyen President | Ms Thi Hong Thuy Luong Director, Investment and Resource Mobilization dept. |
| Dr Hai Anh Nguyen Vice President, Secretary General | Ms Thi Le Trinh Nguyen Head of Binh Doung Chapter - VNRC |
| Ms Thanh Binh Trân Deputy Chief | Ms Thi Lê Trinh Nguyen Head of Binh Duong Chapter |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| H.E. Mr Duong Chi Dzung Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mme Hanh Duc Le Deputy Director General, Department of International law and Treaties |
| | Mme Thi Tuong Van Nguyen Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |

YÉMEN / YEMEN / YEMEN / اليمن

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| H.E. Dr Nasser Mohsen Baoom Minister of Public Health and Population | Mr Ahmed Abobakr Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| H.E. Dr Ali Mohamed Saeed Majawar Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr Mohamed Majawar Second Secretary, Permanent Mission, Geneva |
| | Dr Ahmed Amin Ali Mohameed Aden – Yemen |

ZAMBIE / ZAMBIA / ZAMBIA / زامبيا

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Mr William Chisoko National President | Mr Cosmas Sakala Health and Care Manager |
| Mr Kaitano Philip Chungu Secretary General | Ms Mwangala Sipumo Youth Representative (Volunteer) |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|--|
| Mr Patrick Mtonga First Secretary (legal), Permanent Mission, Geneva | |
|---|--|

ZIMBABWE / ZIMBABWE / ZIMBABUE / زيمبابوي

Société nationale • National Society • Sociedad Nacional • الجمعية الوطنية

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|------------------------------------|----|--------------------------------------|
| Mr | Edson Mlambo National President | Ms | June Munyongani Youth Coordinator |
| Mr | Maxwell Phiri Secretary General | | |

État • State • Estado • الدولة

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Pearson Tapiwa Chigiji Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva | Mr | Poem Mudyawabikwa Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva |
|----|---|----|--|

**COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR) /
INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC) /
COMITÉ INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (CICR) / اللجنة الدولية للصليب الأحمر***Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد*

| | | | |
|----|---|----|---|
| Mr | Peter Maurer President | Mr | Robert Mardini Head of Delegation and Permanent Observer to the UN in New York |
| Ms | Gilles Carbonnier Vice-President | Dr | Cordula Droege Head of the Legal Division |
| Mr | François Bugnion Honorary Member of the Assembly | Mr | Hugo Slim Head of Policy and Humanitarian Diplomacy |
| Ms | Katja Gentinetta Member of the Assembly | Ms | Katrin Wiegmann Head of the Division for Cooperation and Coordination within the Movement |
| Mr | Hugo Bazinger Member of the Assembly | Ms | Esperanza Martinez Head of the Health Unit |
| Dr | Juerg Kesselring Member of the Assembly | Mr | Adib Nahas Head of the External Resources Division |
| Ms | Elyse Mosquini Chief of Staff for the President and Secretary of the Assembly | Ms | Megan Rock Advisor on Humanitarian Action |
| Mr | Yves Daccord Director-General | Ms | Maria Thestrup Head of the Global Compliance Office |
| Mr | Balthasar Staehelin Deputy Director-General | Mr | Massimo Marelli Head of the Data Protection Office |
| Ms | Katie Sams Director of Financial Resources and Logistics | Ms | Kate Halff Deputy Head of the Division for Cooperation and Coordination within the Movement |
| Dr | Helen Durham Director of International Law and Policy | Ms | Lucia Cipullo Head of Project for Movement Meetings |
| Ms | Charlotte Lindsey-Curtet Director of Digital Transformation & Data | Ms | Lindsey Cameron Head of Thematic Legal Unit |
| Ms | Jennifer Hauseman Director of Communication & Information Management | Ms | Patricia Rey Gonzales Head of Strategic Communication |
| Mr | Dominik Stillhart Director of Operations | Mr | Ewan Watson Head of X-Media, Spokesperson |
| Ms | Sarah Epprecht Deputy Director of Operations | Mr | Jeremie Labbe Policy Advisor |
| Mr | Mary Werntz Deputy Director | Mr | Stephane Hankins Legal Advisor |
| Ms | Eva Svoboda Deputy Director of International Law and Policy | | |

**FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE /
INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES /
FEDERACIÓN INTERNACIONAL DE SOCIEDADES DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA /
الاتحاد الدولي لجمعيات الصليب الأحمر والهلال الأحمر**

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|-------|--|
| Mr | Francesco Rocca President | Dr | Julie Hall Chief of Staff, Director of the Office of the Secretary General |
| Mr | Abdoul Azize Diallo Vice-President | Prof. | Cécile Aptel Director PSK |
| Mr | Kerem Kinik Vice-President | Mr | Derk Segaar Director of Communications |
| Mr | Miguel Villarroel Vice-President | Mr | Frank Mohrhauer Director, Governance and Board Support |
| Mr | Zhu Chen Vice-President | Ms | Lucie Laplante General Counsel |
| Ms | Brigitta Gadiant Vice-President | Mr | Elkhan Rahimov Regional Director a.i., Europe |
| Dr | Abdulkader Husrieh Chair, Finance Commission | Mr | Milton Xavier Castellanos Mosquera Regional Director, Asia Pacific |
| Ms | Kathryn Forbes Chairman, Audit and Risk Commission | Mr | Sayed Hashem Regional Director, MENA |
| Mr | Bas van Rossum Chairman, Youth Commission | Dr | Simon Missiri Regional Director a.i, Africa. |
| Mr | Elhadj As Sy Secretary General | Mr | Walter Ricardo Cotte Witingan Regional Director, Americas |
| Mr | Jagan Chapagain Under Secretary General, Programmes and Operations | Ms | Anca Zaharia International Conference and Council of Delegates Coordinator |
| Dr | Jemilah Mahmood Under Secretary General, Partnerships | | |

2.2

COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE STANDING COMMISSION OF THE RED CROSS AND RED CRESCENT COMISIÓN PERMANENTE DE LA CRUZ ROJA Y DE LA MEDIA LUNA ROJA

اللجنة الدائمة للصليب الأحمر والهلال الأحمر

Mr George Weber
Chairman

Mr Chrystold Chetty
Vice-Chairman

Dr Massimo Barra
Member

Mr Ibrahim Osman
Member

Mr Greg Vickery
Member

Mr Yves-Jean Duméril
Secretary

2.3

BUREAU DU COMMISSAIRE SUISSE OFFICE OF THE SWISS COMMISSIONER OFICINA DEL COMISIONADO SUIZO

مكتب المفوض السويسري

H.E. Mr Didier Pfrter
Commissioner of the 33rd International
Conference

Mr Julien Verazzi Abegglen
Advisor

2.4

OBSERVATEURS OBSERVERS OBSERVADORES

المراقبون

2.4.1 ENTITÉS ET ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS / ENTITIES AND ORGANIZATIONS THAT PARTICIPATED AS OBSERVERS/ ENTIDADES Y ORGANIZACIONES QUE HAN PARTICIPADO EN CALIDAD DE OBSERVADORAS / الكيانات والمنظمات التي شاركت بصفة مراقب

United Nations Volunteers (UNV)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|------------------------------------|
| Mr | Olivier Adam Executive Coordinator | Ms | Celina Menzel Programme Analyst |
| Ms | Boram Kim Plan of Action Coordinator - Volunteering for the 2030 Agenda | | |

Arab Red Crescent and Red Cross Organisation - General Secretariat (ARCO)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | Saleh Hamad Al Tuajiri Secretary General | Dr | Mohamed Ennadi Legal Adviser |
| Dr | Abdullah Mohammed Al Hazaa Secretary General's Advisor | Mr | Mohamed Haroun Alhawsawi Director of International Relations Department |
| Mr | Faissal Lghazaoui Interpreter | | |

Non-Aligned Movement (NAM)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|--|
| H.E. | Mr Vaqif Sadiqov Ambassador. Permanent Representative of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva | Mr | Kamran Seyfullayev Third Secretary. Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva. |
| Ms | Aydan Muradova Third Secretary. Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva | Mr | Vugar Hajiyev Counsellor. Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan to the UN Office and other International Organizations in Geneva |

European Union - Commission of European Communities

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---|----|--|
| H..E. | Mr Walter Stevens Ambassador, Head of Delegation | Ms | Astrid Andersson Attaché / Assistant Policy Officer, Humanitarian Affairs |
| H.E. | Mr Carl Hallergard Ambassador, Deputy Head of Delegation | Ms | Linda Grefjord Desk Officer for relations with ICRC, DG ECHO |
| H.E. | Mr Janez Lenarcic European Commissioner for Humanitarian Aid and Crisis Management | Ms | Lydia Gronemeier Trainee, EU Delegation Geneva |
| Ms | Monique Pariat Director General, DG ECHO | Mr | Marc Schanck Policy Officer Humanitarian Affairs |
| Ms | Irene Horejs Acting Director for Sub-Saharan Africa, Asia, Latin America and Pacific, DG ECHO | Ms | Réka Dobri Policy Officer - Humanitarian Aid Thematic Policies, DG ECHO |
| Ms | Antje Knorr Head of Communication | Ms | Maristella Romani COHAFA Secretariat, General Secretariat of the Council (EU) |
| Ms | Susanne Mallaun Head of Unit - Strategic Partnerships with Humanitarian Organisations, DG ECHO | Mr | Grosclaude Alain Photographer |
| Mr | Daniel Weiss Team Leader - International Organisations, DG ECHO | Ms | Laura Vincent Assistant |
| Mr | Massimo Pronio Counselor | Ms | Laura Vincent Assistant |
| Mr | Pascal Delisle Counselor | Ms | Nadja Krotow Intern |
| Ms | Joachime Nason First Secretary / Head of section Humanitarian Affairs and Migration | Mr | Pablo Palomar Munoz Trainee |
| Mr | Kim Eling Senior expert, cabinet of European Commissioner for Humanitarian Aid and Crisis Management | Ms | Alice Valenza Trainee |
| | | Mr | Pawel Kutyla Trainee |
| | | Ms | Rachele Bocelli Trainee |

International Committee of Military Medicine and Pharmacy (ICMM)

Major General Geert Laire
Secretary General of the ICMM

North Atlantic Treaty Organisation (NATO)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | |
|----|--|---|
| Mr | Steven Hill Head of Delegation | Political Affairs and Security Policy Division, NATO |
| Mr | Petr Chalupecky Head, Multilateral Organizations Section, | Ms Nadia Marsan Senior Assistant Legal Advisor |

Novo Nordisk

- Ms Mia Bülow-Olsen
Global Access to Care Lead

The Inter-governmental Authority for Development (IGAD)

- | | | |
|----|--|---|
| Mr | Keflemariam Sebhatu Kidane DRM, Program Coordinator | Mr Yassin Esmael Mohamed Jibril Legal Advisor/ Ag. Program Manager for Humanitarian Affairs |
|----|--|---|

Human Rights Watch

- Mr Gerry Simpson
Associate Director, Crisis and Conflict
Division

Organization of American States (OAS)

- Mr Luis Toro
Senior Legal Officer

Pfizer

- Ms Cinthya Ramirez
Director Multilateral Engagement

United Nations Organization (General Secretariat)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | |
|----|---|--|
| Mr | David Stephen Mathias Assistant Secretary-General for Legal Affairs of the United Nations | Mr Jonathan Brunggel Humanitarian officer |
|----|---|--|

Médecins du Monde International

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | |
|-----|--|--|
| M. | Alexandre Kamarotos Membre du Conseil d'Administration | Mme Jessica Tropea Juriste référente pour les opérations internationales |
| Mme | Anne Sinic Responsable du pôle Expertises thématiques et Plaidoyer | |

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

- | | | |
|----|--|------------------------|
| Mr | Vincent Defourny Director of the UNESCO Geneva Liaison Office | Dr Yuxi Liu Trainee |
| Ms | Paulina Krokocka trainee | |

Secours Islamique France

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|-----|--|
| M. | Rachid Lahlou Président | Mme | Valentina Origoni Responsable Relations Extérieures et Plaidoyer |
| M. | Mahieddine Khelladi Directeur exécutif | | |

World Federation for Medical Education (WFME)

| | | | |
|----|---------------------|----|--------------|
| Dr | Siddhartha Bhandari | Dr | Xhorxhi Kaci |
|----|---------------------|----|--------------|

Islamic Parliamentary Union (PUIC)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|--|----|--|
| H.E. | Mr Aliasghar Mohammadi Sijani PUIC Deputy Secretary General | Mr | Osama Mahmoud Abdefattah Mohammed Directeur |
|------|--|----|--|

Fondazione Villa Maraini Onlus

| | | | |
|----|-----------------------------------|----|---|
| Mr | Mauro Patti Head of Delegation | Mr | Stefano Spada Menaglia Communication Manager |
|----|-----------------------------------|----|---|

International Institute of Humanitarian Law (IIHL)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---------------------------------------|-------|--|
| Prof. | Edoardo Greppi President | Prof. | Michel Veuthey Geneva Representative |
| Prof. | Nils Melzer Vice-President | Mr | Edoardo Gimigliano Project Officer |
| Dr | Stefania Baldini Secretary General | Dr | Gianluca Beruto Assistant to the Secretary General |
| Prof. | Fausto Pocar Honorary President | Mr | Guillaume Fournier Assistant of the Geneva Representative |

Sovereign Military Order of Malta

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|------|--|
| S.E. | Mme Marie-Thérèse Pictet-Althann Ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte auprès des Nations Unies | S.E. | M Michel Veuthey Deputy Permanent Observer, Ambassador to monitor and combat human trafficking |
| M. | Jean-François Kammer Deputy Permanent Observer | Mme | Silvia Vandi Attaché |
| | | Mme | Anne Massari-Vaudé Intern |

Islamic Committee of the International Crescent (ICIC)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-------|---|------|--|
| H.E. | Mr Ali Mahmoud Buhedma President | H.E. | Mr Ömer Tash Asia and Europa Regional Representative Economic Community of West African States (ECOWAS) |
| Prof. | Dr Mohamed H.A. Elsbali Executive Director | Mr | Olatunde Olawale Olayemi Program Officer |

War Child (Netherlands)

| | | | |
|----|---|----|--|
| Mr | Jan de Waegemaeker Director International Programmes | Dr | Eamonn Hanson Senior Policy Advisor |
|----|---|----|--|

Centre for International Development Northumbria University

Professor Matt Baillie Smith

Ms Bianca Fadel
Doctoral Researcher

Every Casualty Worldwide

Ms Rachel Nathania Eliza Taylor
Advocacy Director

Save the Children International

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Michel Anglade
Director - Geneva Advocacy Office

Ms Silvia Ciacci
Humanitarian Policy Advisor

Ms Nevena Saykova
Advocacy Officer

United for Global Mental Health

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Amy Keegan
Senior Policy and Advocacy Officer

Ms Anna Watkins
Advocacy and Campaign Coordinator

University of Manchester

Dr Adele Aubrey
Manager

University of Nottingham

Dr Christy Shucksmith-Wesley

African Union (AU)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

H.E. Mr Ajay Kumar Bramdeo
Permanent Representative and Permanent
Observer of the African Union

Mr Yakhdan El Habib
Ministre Conseiller, Affaires politiques et
juridiques

Dr Ahmed E. Ogwel Ouma
Deputy Director, Africa CDC

CERAH / Humanitarian Encyclopedia Project

Ms Joy Ching-Ya Muller
Knowledge Manager

Mr Pascal Imhof
Project assistant

Ms Sian Bowen
Communications Manager

International Humanitarian Fact-Finding Commission

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Thilo Marauhn
President

Prof. Shuichi Furuya
Member

Prof. Elzbieta Mikos-Skuza
Vice-President

Commonwealth Secretariat

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Aasirima Ahangama Hettiarachchi
Chargé d'affaires a.i.

Mr Yashasvi Nain
Human Rights Officer

Mr Tony Sisule
Human Rights Adviser

Ms Rachel Allamand
Intern

DNV GL - Digital Solutions

Mr Karl John Pedersen
Principal Specialist, Digital Transformation

EPFL, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Dr Klaus Schönenberger
Directeur, EssentialTech Centre

Fonds des Nations Unies pour la Population

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Dr Natalia Kanem Executive Director, UNFPA

Mr Ruben Armando Escalante Hasbun
Consultant

Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Prof. Marco Sassòli Director

Ms Alice Priddy Senior Researcher

Mr Felix Kirchmeier Manager of Policy Studies / Executive Director, Geneva Human Rights Platform

Ms Emilie Max Researcher

Geneva Call

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

M. Alain Délétraz Directeur général

Dr Sandra Krähenmann Thematic legal adviser

Ms Emilie Yakoubian Communication Officer

Mr Souheil Reaiche Operations coordinator

Mr Ezequiel Heffes Thematic Legal Adviser

Ms Ximena Galvez Legal and Policy Officer

Mr Pascal Bongard Head of Policy and Legal Unit

Ms Eloise Albrici Communication intern

Global Centre for the Responsibility to Protect

Ms Elisabeth Pramendorfer
Senior Human Right Officer

Graduate Institute of International and Development Studies

Ms Francesca Da Ros communications manager

Mr Amandeep Singh Gill Senior Fellow

Handicap International

Ms Alma Al-Osta
Disarmament and protection of civilians
Advocacy Manager

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Caroline Brass Senior legal officer (IHL), UNHCR

Ms Nadine Walicki GP20 Coordinator

Ms Maria kiani Inter-Agency Coordination

HERE-Geneva

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Ed Schenkenberg van Mierop
Executive Director

Ms Geerte Cornelia Catharina Rietveld
Research Assistant

Ms Marzia Montemurro
Research Director

Ms Karin Wendt
Researcher/HERE-Geneva

International Campaign to Abolish Nuclear Weapons (ICAN)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Anna Beatrice Ramsay Fihn
Executive Director

Mr Daniel Hogsta
Coordinator

Ms Celine Nahory
Coordinatrice

International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

Ms Emmanuelle Osmond
Head of Coordination

Ms Nishanie Jayamaha
Learning and Programme Coordinator

International Disability Alliance

Ms Eleonora Guzzi
Human Rights Officer

Ms Kimberlyn Stephania Beltran Reyes
Volunteer

Ms Elham Youssefian
Inclusive Humanitarian Action and Disaster
Risk Reduction Adviser

Ms Camila Sandra Sofia Petzoldt Diaz Assistant
International Hospital Federation (IHF)

Ms Federica Settini
GLAD Secretariat Officer

Ms Sylvia Basterrechea
Administrative officer

Inter-Parliamentary Union (IPU)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Ms Andrée Lorber-Willis
Director Division of Support Services

Ms Aushee Gupta
Intern

KAICIID Dialogue Centre

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Johannes Langer
Program Manager

Ms Aleksandra Djuric-Milovanovic
Network for Dialogue Coordinator -Social
Inclusion of People Seeking Refuge in Europe
Programme

Médecins Sans Frontières (MSF)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

Mr Christopher Lockyear
Secretary General

Mme Marie-Elisabeth Ingres
Humanitarian Representative

International Red Cross and Red Crescent Museum

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|---|---|
| M. Pascal Hufschmid Directeur | M. Marco Domingues Technicien |
| Mme Isabel Roachat Présidente du Conseil de fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge | Mme Marie-Carmen Cubillos Association des Amis du Musée |
| Mme Alessia Barbezat Responsable de la communication et des relations publiques | Mme Marie-Dominique De Preter Responsable du service culturel |
| Mme Catherine Burer Cheffe de projet Collections | Mme Marie-Laure Berthier Coordinatrice de projet Expositions et Collections |
| Mme Claire Normand Responsable du marketing | Mme Patricia Hilbrow Agente d'accueil |
| M. André Hamelin Agent d'accueil | Mme Peace Mury Agente d'accueil |
| Mme Fabienne Mendoza Assistante administrative | M. Pierre-Antoine Possa Responsable du Service des visites |
| M. Jean-Luc Bovet Administrateur | Mme Sandra Sunier Cheffe de projet Expositions et Publications |
| Mme Helene Baechler Agente d'accueil | M. Sebastian Kempf Civiliste |
| Mme Kristin Marks Agente d'accueil | Mme Susanne Staub Agente d'accueil |
| | M. Valerio Antonucci Agent d'accueil |

NCTRC

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|------------------------------------|---|
| Mr Bülent Cirakh President | Ms Fatos Hamit Secretary General |
| Mr Kemal Mustafa Vice-President | Ms Süheyla Cirakh Associate Governing Board Member |

NetHope

Ms Alexandra Murillo Alpert
Director of Membership and NGO
Partnerships

Nonviolent Peaceforce International

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Mr Ronnie Delsy Head of Mission - Philippines | Ms Marion Sarah Lili Girard Executive Assistant |
|--|--|

Norwegian Refugee Council (NRC)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Dr | James Munn Director of Humanitarian Policy | Ms | Nina M Birkeland Senior Adviser, Disaster Displacement and Climate Change |
| Ms | Emma O'Leary Senior Humanitarian Policy Advisor | Ms | Issie Cobb Communications and Advocacy Officer, NRC |
| Mr | Julien Marneffe Senior Humanitarian Policy and Protection Adviser | Ms | Andrea Farrés Jiménez Humanitarian Policy Intern |
| | | Ms | Marta Dias Cardoso Humanitarian Policy and Protection Intern |

Ordre Souverain et Militaire de Malte

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|-----------------------------|-----|------------------------------------|
| M. | Marco Pangallo Delegate | M. | Daniel Milhomens da Moda Intern |
| M. | Yannick Galeazzi Attaché | Mme | Maria Consolata Spano Intern |
| Mme | Chloé Brincat Intern | | |

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|-----|--|
| S.E. | M. Henri Eli Monceau Ambassadeur, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et à Vienne | Mme | Nathalie Odounlami Beugger Chargée de Mission |
| | | Mme | Hounsinou Omoloto Mission Employee |
| | | M. | Kevin Dupont Assistant |

International Organization for Migration (IOM)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Nicoletta Giordano Head, International partnerships Division | Ms | Zahra Atbi Program Manager |
| Ms | Renate Held Director, Department of Migration Management | Ms | Kristina Galstyan Migration Policy Officer, International Partnerships Division |
| Ms | Angela Staiger Senior Humanitarian Policy Advisor | Ms | Lidija Levkov Humanitarian Policy Officer |
| Dr | Lorenzo Guadagno Programme manager, Migrants In Countries In Crisis | Mr | Kenyi Lukolo Intern |

Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|---|
| Mr | Jochen Luther Scientific Officer, Multi-Hazard Early Warning Services Division | Mr | Jonathan Fowler Chief of Communications and Public Affairs |
| | | Dr | Xu Tang Member |

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Mr | Alex Ross Director JPMB | Ms | Laila Christine Milad Participant |
| Ms | Catherine Kane Consultant | Dr | Mark Van Ommeren Mental Health and Substance Abuse (MSD) |
| Ms | Dévora Kestel Director, Mental Health and Substance Use, MSD/WHO | Dr | Mike Ryan Executive Director, WHO Health Emergencies Programme |
| Dr | Edith Van't Hof Member | Dr | Reinhilde Van de weerd Chief, FCV |
| Mr | Guillaume Simonian interagency focal point | Dr | Rudi Coninx Coordinator |
| Dr | Hyo-Jeong Kim Technical Officer | Ms | Sophia Kabir Executive Officer of the Executive Director, WHO Health Emergencies Programme |
| Ms | Inka Weissbecker Mental Health and Substance Use/WHO | | |

Organization of the Islamic Cooperation (OIC)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|------|---|----|---|
| H.E. | Ms Nassima Baghli Head of Delegation | Dr | Salima Dalibey Counsellor at the Permanent Delegation of the OIC to the UN Office in Geneva |
|------|---|----|---|

OXFAM

| | | | |
|----|--|----|------------------------------|
| Ms | Charlotte Stemmer Geneva Representative | Ms | Fiona Smyth Oxfam Ireland |
| Mr | Jim Clarken CEO, Oxfam Ireland | | |

Overseas Development Institute (ODI)

| | | | |
|----|---|----|--|
| Ms | Sorcha O'Callaghan Head of Humanitarian Policy Group | Mr | Ben Ramalingam Director, Global Alliance for Learning on Adaptation and Management |
|----|---|----|--|

Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|--|----|--|
| Ms | Gordana Jerger WFP Geneva Office Director | Ms | Marie-Helene Kyprianou Strategic Partnerships Advisor |
| Mr | Brian Lander Deputy Director | Ms | Aishwarya Raghuraman Intern |
| Mr | Anthony Craig Consultant | Ms | Mengze Liu Intern |

Joint United Nations Program on HIV/AIDS (UNAIDS)

| | | | |
|----|--|--|--|
| Mr | Mamadi Diakite Special Adviser, Security Humanitarian | | Affairs and Fragile countries, Fast-Track Implementation Department |
|----|--|--|--|

United Nations Development Programme (UNDP)

| | | | |
|----|--|--|--|
| Ms | Maria Luisa Silva Director, UNDP Office in Geneva | | |
|----|--|--|--|

RCK

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---------------------------------|----|---|
| Ms | Feride Hyseni President | Mr | Agron Humolli Secretary General |
| Dr | Basri Lenjani Vice President | Mr | Burim Seferi Disaster Management and Volunteering Coordinator |

Sphere (former Sphere Project)

| | |
|----|---|
| Mr | Romain Benicchio Strategic Communications and Membership Director |
|----|---|

Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR)

| | |
|----|---|
| Mr | Gareth Price-Jones Executive Secretary |
|----|---|

Terre des Hommes - Fédération Internationale

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|-----|--|----|---|
| Mme | Eylah Kadjar-Hamouda Secrétaire générale adjointe | M. | Steven Fricaud Chief Strategy Officers |
|-----|--|----|---|

The Arab League

| |
|--|
| Excmo. Dr. Mhamed Kamali Premier secrétaire |
|--|

The Oslo Center

| | |
|----|---------------------------------------|
| Mr | Finn Jarle Rode Executive Director |
|----|---------------------------------------|

UniRef (University for Refugees)

| | |
|----|-----------------------------------|
| Ms | Yvelyne Wood Executive Officer |
|----|-----------------------------------|

United Nations Children's Fund (UNICEF)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | | | |
|----|---|----|---|
| Ms | Meritxell Relano Deputy Director Office of Emergency Programmes | Ms | Kaitlin Brush Humanitarian Policy Specialist |
| Ms | Berina Arslanagic Participant | Ms | Maguette Ndiaye Emergency Specialist |
| Ms | Carole Vignaud Humanitarian Policy Specialist | Ms | Segolene Adam Chief, Humanitarian Policy Section |
| Mr | Eric Steven Frasco Intern (Office of Emergency Programmes) | Ms | Valentina Pascale Project Specialist |
| Mr | Hanyu Wang Intern | Mr | Bilal Sougou Child Protection Coordinator, Office of Emergency Programmes |

UN-Habitat

| | |
|----|--|
| Ms | Maimunah Mohd Sharif Executive Director |
|----|--|

United Nations Institute for Disarmament Research (UNIDIR)

Ms Einas Osman Abdalla Mohammed
Researcher, Conventional Arms Programme

United Nations International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR)

Ms Elina Palm
Senior Programme Management Officer

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (UNOCHA)

Chef de délégation / Head of Delegation / Jefe de Delegación / رئيس الوفد

| | |
|--|--|
| Ms Helle Merete Lehmberg-Johansson Chief OAD Geneva | Mr Josef Reiterer Civil Military Coordination Officer |
| Ms Emily Phillips Consultant | Mr Simon Bagshaw Senior Policy Advisor |
| Ms Wendy Cue Senior Coordinator PSEA | Ms Vittoria Zea Groh member |
| Ms Isabelle de Muiser Humanitarian Affairs Officer | Ms Vittoria Zea Groh Member |
| | Ms Isabel Margarita Acheson Humanitarian Affairs Intern |

World Vision International

| | |
|---|--|
| Mr Kevin Savage Humanitarian research director | Mr Nathan McGibney Humanitarian Policy and External Engagement Advisor |
|---|--|

2.5 INVITÉS GUESTS INVITADOS

المدعوون

2.5.1 ORATEURS INVITÉS / GUEST SPEAKERS / ORADORES INVITADOS / المتحدثون المدعوون

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE / OPENING CEREMONY / CEREMONIA DE APERTURE / حفل الافتتاح

Mr Ignazio Cassis
Head of the Federal Department of Foreign Affairs, Swiss Confederation

COMMISSIONS PLENARIAS AND SPOTLIGHTS SESSIONS / COMMISSIONS PLÉNIÈRES ET SÉANCES THÉMATIQUES / SESIONES PLENARIAS DE LAS COMISIONES Y SESIONES "EN EL CANDELERO" / الجلسات العامة للجان وجلسات إضاءة على مواضيع

| | | | |
|------|---|------|---|
| Mr | Dapo Akande Professor in Public International Law, Oxford University | Ms | Nohémie Mawaka Founder, StatsCongo |
| Ms | Joanna Alexander Senior Director of Investigations, International Rescue Committee | Ms | Claudia Herrera Melgar Executive Director, CEPREDENAC |
| Ms | Ruth Rhodas Allen President, CDA Collaborative | Mr | Li Peng Deputy Secretary General, CACTA |
| Ms | Heba Aly Director, the New Humanitarian | Prof | Noel Sharkey Expert on Gender & Artificial Intelligence, University of Sheffield |
| Ms | Anahi Ayala Former Director for Humanitarian Programs, Internews | Ms | Angela Oduor CEO, Ushaidhi |
| Ms | Maya Brehm Adviser, Article 36 | Ms | Veronica Pedrosa Journalist, Philippines |
| Ms | Imogen Faulkes Independent BBC correspondent | Mr | Louis Perez, PhD Université Paris 2 Panthéon Assas |
| Dr | Santosh Kumar Giri Community Activist, India | Mr | Nick Van Praag Executive Director, Ground Truth Solutions |
| Mr | Antoine Harary President, Eldeman | Mr | Naseer Shamma Maestro and Oud Master, Iraq |
| Ms | Cosmotina Jarret Judge, Constitutional Court of Sierra Leone | Ms | Maryke van Staden Director, Bonn Center for Local Climate Action and Reporting |
| Ms | Marina Krotofil BASF | Mr | Nathaniel Raymond Lecturer, Yale University |
| Col. | Jerry Lane Director of the Irish Defence Forces Legal Services | Ms | Olivia Tulloch, PhD CEO, Anthrologica |

**2.5.2 CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE / RED CROSS AND
RED CRESCENT / CRUZ ROJA Y MEDIA LUNA ROJA /
الصليب الأحمر والهلال الأحمر**

Ms Malika Ait-Mohamed Parent
Chair, Joint IGRC / IFRC Commission for National Society Statutes

3

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS 2019

Retour à la
table des
matières

3.1 CONVOCATION

**Aux membres du
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), 8 décembre 2019**

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Genève, le 7 juin 2019

Madame, Monsieur,

Au nom de nos deux institutions organisatrices, nous avons le plaisir de vous envoyer la présente convocation à la réunion du Conseil des Délégués 2019.

Conformément aux Statuts et au Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Conseil des Délégués suivra immédiatement l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (du 5 au 7 décembre) et précédera la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (du 9 au 12 décembre).

Nous comptons sur votre présence au Conseil des Délégués, qui aura lieu

**le dimanche 8 décembre 2019
de 9 heures à 18 heures, au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe – 1211 Genève**

Nous joignons à la présente convocation l'ordre du jour provisoire du Conseil des Délégués préparé par la Commission permanente, ainsi que des informations pratiques, comme la procédure à suivre pour vous inscrire en tant que participant à la réunion du Conseil.

Selon les articles 5 et 27 du Règlement du Mouvement, la présente convocation est envoyée à tous les membres invités à assister au Conseil des Délégués.

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 9 octobre 2019. Nous apprécierions néanmoins de pouvoir recevoir toutes vos observations avant le 30 août.

Selon l'article 7 du Règlement, tout document soumis par un membre du Conseil pour être enregistré comme document de travail officiel doit parvenir à la Commission permanente au moins quatre-vingt-dix jours avant l'ouverture du Conseil, soit le 9 septembre 2019 au plus tard.

Les documents de travail officiels relatifs aux divers points de l'ordre du jour du Conseil, notamment les projets de résolution, vous seront adressés quarante-cinq jours avant l'ouverture de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, soit le 25 octobre 2019.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre très haute considération.

Francesco Rocca

Président

Fédération internationale des Sociétés de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Peter Maurer

Président

Comité international
de la Croix-Rouge

3.2 ORDRE DU JOUR

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse), 8 décembre 2019

Voir 1.1.1 ci-dessus

1

2

3

4

5

3.3 PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Président

M. Peter Maurer (Comité international de la Croix-Rouge)

Secrétaires

Mme Lucia Cipullo (Comité international de la Croix-Rouge)

Mme Anca Zaharia (Federation internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)

3.4 CÉRÉMONIE DE REMISE DE LA MÉDAILLE HENRY DUNANT ET DU PRIX DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE POUR LA PAIX ET L'HUMANITÉ

Genève, mercredi 4 décembre 2019

19 heures

PRIX DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE POUR LA PAIX ET L'HUMANITÉ

M. Hufschmid (maître de cérémonie et directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) déclare que le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité est une distinction du Mouvement attribuée dans des circonstances extraordinaires en reconnaissance des efforts déployés par une composante du Mouvement ou une personne pour bâtir un monde plus pacifique par l'action humanitaire et la diffusion des idéaux du Mouvement. Le Conseil des Délégués l'a institué en 1987 pour célébrer les Sociétés nationales ou les personnes qui ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel en œuvrant pour une paix véritable.

Mme Bellal (maîtresse de cérémonie et chargée de recherche à l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève) déclare que la Commission permanente sélectionne les candidats sur la base de réalisations concrètes inspirées du Programme d'action de la Croix-Rouge comme facteur de paix, adopté par la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la paix en 1975, et des « Lignes directrices fondamentales pour la contribution du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à une paix véritable dans le monde », adoptées par la seconde Conférence mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la paix en 1984.

Le concept de « paix » est vaste. Le Mouvement, lui, ne voit pas seulement la paix comme l'absence de guerre, mais comme un processus dynamique de coopération entre tous les États et les peuples.

M. Hufschmid dit que la coopération est fondée sur la capacité d'écoute mutuelle, un concept illustré par la sculpture créée par l'artiste genevois Hugo Hemmi pour le prix pour la paix et l'humanité. L'artiste a travaillé avec des demandeurs d'asile et a consulté des images de situations de paix provenant des archives du CICR. Il a également tiré son inspiration de l'histoire de ses arrière-grands-parents, qui avaient fui l'Espagne, et des nombreuses conversations qu'il a eues avec des passants dans le quartier où il a créé cette œuvre d'art.

Mme Bellal déclare que la sagesse et le respect sont deux qualités reconnues et saluées par le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

M. Weber (président de la Commission permanente) se dit très heureux d'annoncer que le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité a été attribué à Mohammed Al-Hadid. C'est la quatrième fois que le prix pour la paix est décerné depuis sa création en 1987 et la première fois qu'il est attribué à une personne. La candidature de M. Al-Hadid a été proposée par plusieurs Sociétés nationales, dont le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël.

Sous les applaudissements, M. Al-Hadid est invité à monter sur scène pour recevoir le prix pour la paix et l'humanité.

M. Weber déclare que les raisons citées à l'appui de la candidature de M. Al-Hadid comprenaient sa remarquable persévérance et son engagement en faveur des principes et valeurs du Mouvement ; il a fait preuve de courage en tendant la main à des Sociétés sœurs dans un esprit d'humanité, de paix et de fraternité. Il a débuté ses quatre décennies d'engagement au sein du Mouvement en dirigeant plusieurs opérations du Croissant-Rouge jordanien et a siégé à la Commission pour la paix du Mouvement.

M. Al-Hadid a joué un rôle de premier plan dans les opérations du Mouvement pendant la guerre du Golfe de 1990-1991, ce qui lui a valu une profonde reconnaissance au sein du Mouvement et des amis dans les Sociétés

nationales. Il a persuadé le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien de se réunir pour la première fois et, sous sa présidence avisée, ces deux Sociétés nationales ont été reconnues et admises au sein du Mouvement à la XXIX^e Conférence internationale. M. Al-Hadid a continué de promouvoir la paix et l'harmonie au sein du Mouvement en aidant les parties à trouver un terrain d'entente au Moyen-Orient, à Chypre et dans d'autres contextes difficiles.

Sous la direction de M. Al-Hadid, le Croissant-Rouge jordanien a aidé la Jordanie à accueillir un nombre sans précédent de réfugiés, contribuant ainsi à la stabilité dans la région. M. Al-Hadid a permis aux Palestiniens de se rendre en Jordanie pour y recevoir des soins, a facilité l'acheminement de médicaments à Gaza et a négocié la levée de blocus et la libération de travailleurs humanitaires. Il a continué de promouvoir la paix au Moyen-Orient au travers d'activités de la société civile.

Pour la contribution de Mohammed Al-Hadid à la paix au sein du Mouvement et au Moyen-Orient, la Commission permanente a décidé à l'unanimité de lui décerner le prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité.

M. Al-Hadid (président du Croissant-Rouge jordanien) déclare que la salutation quotidienne « *as-salamu alaykum* » ou « que la paix soit avec vous » est employée au Moyen-Orient pour exprimer la bienveillance, la confiance et l'absence de malveillance. Elle sert à rappeler qu'il convient d'être en paix avec soi-même pour pouvoir être en paix avec les autres. Il est honoré et flatté d'être la première personne à recevoir le prestigieux prix pour la paix et l'humanité et est extrêmement heureux que le travail qui le passionne tant soit reconnu. Il espère que son travail pourra ainsi servir d'inspiration à d'autres, comme il a lui-même été inspiré par feu Sa Majesté le roi de Jordanie, le roi Hussein et Sa Majesté Abdullah II bin Al-Hussein qui lui ont appris qu'il fallait garder l'esprit ouvert face à la diversité de l'humanité et que le respect interculturel était une obligation.

De nombreuses autres personnes méritent également de recevoir le prix pour la paix. M. Al-Hadid est reconnaissant à tous ceux qui ont appuyé sa candidature et remercie sa famille, ses collègues de la Société nationale et de la Commission permanente, ainsi que le Croissant-Rouge palestinien, le Magen David Adom d'Israël, la Croix-Rouge de Chypre et le NCTRC, et le docteur Younis Al Khatib, Janet Davidson, le docteur Freddy Pedersen, feu Philippe Cuvillier, feu Zoy Katevas De Sclabos, Nicholas Young et Helena Korhonen.

M. Al-Hadid est fier du rôle joué par son pays, la Jordanie, dans la promotion de la paix et de sa politique de la porte ouverte pour l'accueil des réfugiés. En 2015, quelque 40 % de la population jordanienne était composée de non-Jordaniens.

En grandissant, M. Al-Hadid n'a jamais accepté les inégalités, l'injustice, l'oppression et la souffrance. Il est déchirant d'apprendre que le XX^e siècle a été le plus sanglant de l'histoire. Pourtant, il est possible de tirer des leçons du passé. Le conflit actuel entre les Israéliens et les Arabes est l'une des plus grandes tragédies et beaucoup ont perdu tout espoir que les deux peuples puissent un jour vivre ensemble en harmonie. À mesure que les personnes prennent conscience les unes des autres et qu'elles s'intéressent à la culture, à la légitimité et à l'identité d'autrui, elles commencent à prendre soin les unes des autres comme elles prennent soin d'elles-mêmes.

Il ne peut pas y avoir de paix sans développement économique et social. En outre, une intégration harmonieuse est indispensable pour réduire les écarts entre pays riches et pays pauvres et pour éliminer les facteurs d'instabilité et de tension. Il est possible de contribuer à la paix en renforçant l'amitié, la collaboration et l'assistance mutuelle entre organisations. Les jeunes sont réceptifs au changement et prêts à accepter de nouvelles idées : l'investissement dans la jeunesse garantit l'obtention de résultats extraordinaires à l'avenir.

Apparemment, un ennemi est nécessaire pour mobiliser les populations : cet ennemi peut être défini comme l'ignorance, l'injustice sociale, la faim, la pauvreté, la haine, le terrorisme, le problème des sans-abri ou la maladie. Les autorités doivent gouverner par l'état de droit et non par la force, afin d'humaniser les sociétés et ainsi d'instaurer la sécurité, la stabilité et une culture de la responsabilité plutôt qu'une culture de l'impunité.

En conclusion, M. Al-Hadid rappelle les paroles du cousin du prophète Mahomet, la paix soit avec lui, l'imam Ali, fils d'Abu Talib, qui a dit : « Respecte l'être humain, car s'il n'est pas ton frère dans la religion, il est ton frère dans l'humanité ». C'est là la magie de la vie : les anciennes religions et philosophies percevaient les liens qui unissaient les personnes dans l'amour et l'appréciation.

M. Al-Hadid remercie le président de la Commission permanente et tous ceux qui ont appuyé la décision de lui décerner le prix pour la paix : cela l'encouragera à travailler encore plus dur.

MÉDAILLE HENRY DUNANT

Mme Bellal rappelle la vision qui a toujours guidé l'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Hufschmid déclare que lorsqu'il est devenu directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il a relu *Un Souvenir de Solférino* et a été ému par de très nombreux aspects de cette œuvre visionnaire. Expliquant que les activités humanitaires doivent être menées par le public, Henry Dunant a écrit : « C'est [...] une supplique qu'il faut adresser aux hommes de tout pays et de tout rang, aux puissants de ce monde comme aux plus modestes artisans, puisque tous peuvent, d'une manière ou d'une autre, chacun dans sa sphère et selon ses forces, concourir en quelque mesure à cette bonne œuvre ».

Mme Bellal déclare que c'est exactement ce qu'ont fait les récipiendaires de la médaille Henry Dunant.

Premier lauréat : Mario Villarroel Lander

M. Weber déclare que la médaille Henry Dunant a été décernée à trois personnes pour services exceptionnels au Mouvement, la première étant Mario Villarroel Lander.

Sous les applaudissements, M. Villarroel Lander se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

M. Weber déclare que l'hommage à M. Villarroel Lander mentionnait qu'il était avocat de profession et professeur de droit. Il a commencé à travailler pour la Croix-Rouge vénézuélienne à l'âge de 20 ans et a été président de sa Société nationale, secrétaire général du Comité régional interaméricain de la Croix-Rouge et président de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sous sa direction, la Ligue est devenue la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Au cours des dix années passées à la tête de la Fédération internationale, M. Villarroel Lander a supervisé une longue liste de réalisations, notamment la mise à jour des Statuts de la Fédération, la signature d'un nouvel accord de siège avec la Confédération suisse et l'obtention du statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il s'est rendu dans de nombreuses Sociétés nationales membres et opérations sur le terrain et a reçu de nombreux prix décernés par les États et les Sociétés nationales pour ses services et son engagement.

Ces dernières années, M. Villarroel Lander s'est recentré sur sa Société nationale, qui a été une force stabilisatrice au Venezuela. Il a joué un rôle essentiel en assurant l'acheminement de l'aide d'urgence. Dirigeant charismatique et courageux, il jouit de l'estime de nombre de ses collègues du Mouvement.

Pour son engagement et sa contribution au développement et à la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Mario Villarroel Lander.

M. Villarroel Lander (Croix-Rouge vénézuélienne) remercie le président de la Croix-Rouge haïtienne, le Dr Jean-Pierre Guiteau, d'avoir proposé sa candidature à la médaille Henry Dunant et les membres de la Commission permanente pour l'avoir sélectionné. Il remercie également son épouse et ses enfants pour le soutien qu'ils lui apportent depuis plus de cinquante ans et qui lui a permis de consacrer une si grande partie de sa vie au Mouvement. Il remercie tous ceux qui ont inspiré son travail pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, y compris son père.

M. Villarroel Lander remercie tous les collègues qui ont soutenu son travail et exprime sa gratitude à Francesco Rocca, actuel président de la Fédération internationale, pour le soutien apporté à sa Société nationale et à son pays. Il accepte le prix avec humilité et le dédie aux volontaires de la Croix-Rouge au Venezuela, notamment ceux qui ont participé à la distribution d'aide humanitaire dans ce beau pays dans lequel il est si fier d'être né.

M. Villarroel Lander souhaite plaider en faveur de l'unité du Mouvement, laquelle n'est possible que si toutes les Sociétés nationales membres peuvent vivre ensemble dans la dignité et le respect. Il invite les composantes internationales du Mouvement à créer des conditions équitables et à ne pas prendre la place des autres composantes. Les volontaires doivent également se conformer strictement aux Principes fondamentaux. Il est volontaire du Mouvement depuis plus de 50 ans et il a toujours suivi les principes directeurs de neutralité, d'impartialité et d'indépendance ; il n'a jamais été membre d'un parti politique ni reçu de faveurs du gouvernement de son propre pays ou de celui d'un autre pays. En conclusion, il présente encore une fois ses remerciements à tous et souhaite longue vie au Venezuela.

Deuxième lauréate – Dr Manuela Cabero Morán

M. Weber invite la Dr Manuela Cabero Morán à monter sur scène pour recevoir son prix.

Sous les applaudissements, la Dr Manuela Cabero Morán se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

M. Weber déclare que pendant près de 25 ans, la Dr Manuela Cabero Morán a dispensé des soins médicaux dans des situations de guerre et de catastrophe pendant son temps libre, parallèlement à son travail d'anesthésiste à plein temps.

Au plus fort du conflit des Balkans, elle a été volontaire pour Médecins du Monde en Bosnie et, avec la Croix-Rouge espagnole, elle a fourni une aide médicale au Kosovo. Pendant la guerre d'Iraq, elle a soigné les blessés à Bagdad. Peu après avoir travaillé avec la première équipe médicale de la Fédération internationale traitant les personnes atteintes d'Ebola en Sierra Leone, la Dr Cabero s'est occupée de réfugiés dans les îles grecques.

En plus de son travail sur le terrain, la Dr Cabero a contribué à la conception et à la promotion du projet « Les Soins de santé en danger », en s'appuyant sur sa vaste expérience de terrain et sur ses compétences en déontologie médicale. La Dr Cabero a été vice-présidente de la Croix-Rouge espagnole et est toujours active en tant que volontaire.

Ses efforts pour sauver des vies témoignent de son attachement aux idéaux humanitaires. Sa compassion, sa détermination et son courage face au risque et à l'adversité inspirent tous ceux qui la rencontrent.

Pour sa contribution au sauvetage de vies humaines et son engagement indéfectible en faveur de la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à la Dr Manuela Cabero Morán.

La Dr Cabero Morán (Croix-Rouge espagnole) déclare considérer tous les membres du Mouvement comme ses amis proches et connaître personnellement nombre des personnes présentes. Elle remercie tous ceux qui ont proposé sa candidature et la Commission permanente pour lui avoir décerné le prix.

La Dr Cabero Morán ne pense pas mériter ce prix car rien de ce qu'elle a fait ne peut être considéré comme exceptionnel : elle a simplement saisi les occasions qui se présentaient à elle en tant que médecin et elle a pu vivre de merveilleuses expériences en fournissant une aide humanitaire aux côtés d'autres personnes. Elle estime que la majorité des personnes présentes auraient pu recevoir le prix car toutes ont des parcours professionnels, personnels et humains dignes des plus grands éloges. Elle est donc doublement reconnaissante et accepte le prix avec beaucoup d'humilité, de fierté et de joie au nom de tous les travailleurs humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui s'efforcent quotidiennement de bâtir un monde meilleur et de préserver la dignité humaine, et au nom de tous ceux qui sont menacés par les catastrophes, les guerres et la faim. En conclusion, rappelant l'ancien slogan de la Croix-Rouge espagnole, elle remercie toutes les personnes présentes.

Troisième lauréat – Michael Meyer

M. Weber invite M. Meyer à monter sur scène pour recevoir son prix.

Sous les applaudissements, Michael Meyer se dirige vers la scène pour recevoir la médaille Henry Dunant.

M. Weber déclare que Michael Meyer a donné au Mouvement près de quatre décennies de services exceptionnels dans les domaines du droit international humanitaire et des politiques.

M. Meyer a conseillé les gouvernements et les Sociétés nationales au sujet des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, contribuant à la ratification des Protocoles par le Royaume-Uni et à la législation relative au droit humanitaire.

Défenseur actif des emblèmes du Mouvement, M. Meyer a contribué à l'adoption du cristal rouge et à l'admission du Magen David Adom d'Israël et du Croissant-Rouge palestinien au sein du Mouvement.

M. Meyer a fondé la Conférence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des États du Commonwealth sur le droit international humanitaire, le réseau européen des conseillers juridiques des Sociétés nationales et un cours d'été sur le droit humanitaire à l'université de Cambridge.

De nombreux projets et processus du Mouvement, y compris la Conférence internationale, ont longtemps bénéficié des commentaires et des contributions de M. Meyer, et de sa capacité de motiver les autres.

Connu pour son humilité et sa gentillesse, M. Meyer transmet ses connaissances avec enthousiasme et est pour beaucoup un mentor de confiance. Du fait de son éthique professionnelle et de sa générosité, il est un exemple à suivre pour les jeunes générations.

Pour son engagement inébranlable et sa contribution au développement et à la promotion des Principes fondamentaux et des idéaux du Mouvement, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé de décerner la médaille Henry Dunant – la plus haute distinction du Mouvement – à Michael Meyer.

M. Meyer (Croix-Rouge britannique) dit qu'il parlera lentement car il bégaie. Enfant, à Los Angeles en Californie, il avait huit ans lorsque le président John F. Kennedy, dans son discours inaugural, a lancé son fameux appel en faveur du service public. Il se souvient avoir écouté ce discours, qui l'a décidé à s'engager dans le service public. Pendant son adolescence, l'Amérique était très divisée et il a souhaité contribuer à rassembler les personnes. Au cours de sa carrière à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, il a trouvé le moyen de réaliser ces deux objectifs.

Martin Luther King Jr. a évoqué une époque où les personnes seraient jugées en fonction de leur caractère et de leurs capacités plutôt que sur la base de la race ou d'autres questions sans importance. M. Meyer a eu beaucoup de chance de se voir offrir autant de possibilités malgré son handicap. Le Mouvement a été fondé sur l'acceptation de la diversité et l'inclusion. Le droit international humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représente l'espoir, l'unité et l'humanité commune.

M. Meyer a eu le privilège d'éprouver une vocation pour son travail au sein du Mouvement. Recevoir une médaille pour avoir fait ce qu'il aime est un bonus. Il souhaite, pour terminer, remercier la Croix-Rouge britannique et tous ceux qui ont soutenu sa candidature et avec qui il a travaillé. Tant qu'ils resteront fidèles à leur identité, le Mouvement continuera de produire un effet positif et concret pour les personnes en détresse et de servir de guide et de source de réconfort dans le monde.

En clôture de la réunion, Mme Bellal et M. Hufschmid présentent une brève vidéo de messages personnels de jeunes Genevois.



3.5 COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, dimanche 8 décembre 2019

Première séance plénière

9 heures

3.5.1 OUVERTURE ET QUESTIONS DE PROCÉDURE

Point 1 : Ouverture du Conseil des Délégués par le président de la Commission permanente

M. Weber (président, Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) souhaite chaleureusement la bienvenue aux participants, en particulier aux Sociétés nationales du Bhoutan et des Îles Marshall qui participent pour la première fois au Conseil des Délégués en qualité de membres.

Le Conseil des Délégués joue un rôle essentiel, car c'est le lieu où toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) peuvent s'adapter, par le moyen de politiques, de stratégies et de plans, aux nouveaux défis humanitaires et améliorer les effets de leur action collective et individuelle en faveur des populations vulnérables. C'est aussi le lieu où le Mouvement peut renforcer sa cohésion et encourager le respect mutuel, la coopération et la collaboration.

Le Conseil des Délégués a pour responsabilité collective d'arrêter officiellement l'ordre du jour de la Conférence internationale et d'examiner les questions au sujet desquelles le Mouvement prendra des mesures humanitaires concertées avec les États. La voix du Mouvement ne sera crédible que s'il se présente à la Conférence internationale en étant uni dans ses objectifs, avec des positions claires et bien défendues. Le Conseil des Délégués se concentrera sur les questions communes à toutes les composantes du Mouvement pour faire en sorte que les actions et le plaidoyer collectifs soient aussi efficaces et pertinents que possible. Les réunions se tiendront dans un climat fondamental de respect, d'unité, de confiance et de gratitude et inciteront chacun à faire davantage à son retour chez lui.

Le Mouvement a une longue et fière tradition et a fait connaître les idéaux humanitaires, mais il doit agir pour être durablement pertinent. La concurrence interne et externe est l'un des grands défis auxquels sont confrontés les partenaires du Mouvement dans leurs efforts collectifs. Elle a favorisé la croissance du Mouvement et celle du secteur humanitaire dans son ensemble : elle s'est traduite par une redevabilité accrue, des programmes et des services plus divers, une réserve de financement plus importante, l'adaptation créative et l'innovation technologique. Le Mouvement doit être motivé par la volonté d'être l'acteur humanitaire qui obtient les meilleurs résultats, mais pas au détriment des autres. Les partenaires du Mouvement s'inspirent mutuellement pour mener à bien leur mission sur un pied d'égalité, dans un esprit de compétition sain, en mettant l'accent sur les bienfaits qu'ils peuvent apporter à autrui. Ils accomplissent leur mission en s'attachant à l'excellence, à la confiance mutuelle et à une coopération renforcée dans le cadre d'une structure mondiale et locale.

Les résolutions qui sont présentées au Conseil des Délégués visent à avoir une incidence véritable sur celles et ceux en faveur desquels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge agissent. Elles sont le fruit d'un travail impressionnant et de consultations intenses au sein du Mouvement. Les décisions qui seront prises n'auront des effets positifs sur les opérations et les méthodes de travail que si toutes les composantes assument la responsabilité de les mettre en œuvre. Les dix résolutions sont réparties en trois groupes : le premier a pour objet l'efficacité du Mouvement, le deuxième aspire à renforcer l'action en uniformisant les approches en matière de programmes et de politiques, et le troisième porte sur l'ordre du jour et les responsables de la Conférence internationale, l'objectif étant que le Conseil des Délégués choisisse les thèmes qui seront abordés avec les États, ainsi que les personnes qui seront responsables des travaux de la Conférence. S'agissant du premier groupe thématique, les résolutions proposées plaideront en faveur de normes strictes et transparentes en matière d'intégrité, de redevabilité et de parité, et définiront des moyens d'optimiser l'impact du Mouvement sur le plan opérationnel. Il est heureux que les questions relatives à la confiance, à la redevabilité et à l'intégrité soient communes aux ordres du jour de l'Assemblée générale, du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale, et précise que la Commission permanente y a consacré une grande partie de ses travaux ces

dernières années. La Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, qui est soumise à l'approbation du Conseil des Délégués, entend établir un lien entre tous ces efforts, en soulignant l'engagement de toutes les composantes du Mouvement en faveur de l'intégrité et des comportements éthiques et en définissant la voie à suivre pour atteindre l'excellence dans l'approche du Mouvement en matière d'intégrité. Enfin, la Commission permanente a jugé important que le Conseil des Délégués engage un débat sur la question de savoir si l'Accord de Séville est encore adapté à l'objectif visé. La discussion sur cette question délicate devra se dérouler dans un climat de confiance et de respect mutuel. Le Mouvement a le devoir d'influencer l'action humanitaire mondiale par le truchement de la Conférence internationale et d'inciter ses membres à se montrer à la hauteur du thème principal des réunions : « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ».

Point 2 : Élection du président, du vice-président et des secrétaires du Conseil des Délégués

M. Weber (président, Commission permanente) déclare que la Commission permanente a recommandé d'élire M. Peter Maurer, président du CICR, à la présidence du Conseil des Délégués, et Mme Brigitta M. Gradient, vice-présidente de la Croix-Rouge suisse, à la vice-présidence. Les co-secrétaires seront Mme Lucia Cipullo (CICR) et Mme Anca Zaharia (Fédération internationale).

Il en est ainsi décidé.

Point 3 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil des Délégués *(document CD/19/3)*

M. Maurer (président, Conseil des Délégués) dit que les sessions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale offrent des possibilités importantes de progresser et d'apporter des réponses vitales et essentielles aux préoccupations de millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivant une crise. Il souhaite la bienvenue à la Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall et à la Croix-Rouge du Bhoutan au sein de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Individuellement et collectivement, la diversité et l'unité sont une force dans le désir commun d'alléger les souffrances par une action humanitaire fondée sur des principes.

Le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est une force puissante dans le monde en raison des valeurs qu'il incarne, de la vision qu'il représente et du pragmatisme avec lequel il agit. Il a des racines communes dans les Conventions de Genève, les Principes fondamentaux et les emblèmes. Les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont définis par la confiance des populations. Les volontaires et le personnel réagissent aux crises, en dépit des tragédies que vivent leurs propres communautés et des risques auxquels ils s'exposent. L'orateur souligne leur dévouement et leur abnégation.

Le Mouvement tire sa force de sa vaste et solide expérience, acquise en travaillant étroitement avec les communautés touchées par un large éventail de crises, en prévenant les abus, en atténuant les effets des crises et en apportant un soutien au relèvement des personnes, des systèmes et des structures. Au XIX^e siècle, le Mouvement a fait de l'action humanitaire un pilier central de la société moderne et, au fil des décennies, il a adapté sa réponse aux crises et aux attentes des sociétés et des États.

L'innovation n'est pas un concept nouveau pour le Mouvement : elle a transformé son action dans le domaine de la santé, qui a évolué de l'assistance aux soldats sur la ligne de front vers une approche pluridisciplinaire des défis sanitaires mondiaux, des pandémies, des maladies non transmissibles et de la santé mentale. Les personnes qui vivent une crise attendent un soutien efficace et intégré pour reprendre le cours de leur vie ; prises dans la tourmente, elles attendent un soutien non bureaucratique, efficace, intégré, rapide et sans conditions. Les institutions humanitaires doivent répondre à des besoins multiformes et interconnectés.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge tirent leur force sans pareille de la conjonction de l'action locale, nationale et internationale, menée par le biais de leurs sections et leurs volontaires. Le Mouvement peut, de façon neutre et impartiale, établir des liens avec les États, les organisations non étatiques et les communautés, en agissant à la fois au niveau local et aux plus hauts niveaux de prise de décisions politiques. Par son approche globale, il atténue les conséquences de la guerre, de la violence, du sous-développement et des changements climatiques, tout en allégeant les souffrances par la voie du droit international humanitaire, de la sensibilisation sur le long terme et des partenariats avec les pouvoirs politiques. Dès l'origine, le professionnalisme et le volontariat ont été au cœur du Mouvement. La confiance a été l'épine dorsale de ses actions dans des sociétés fragmentées et divisées, et ces actions sont ancrées dans le droit – notamment les Conventions de Genève – et restent guidées par les Principes fondamentaux.

En ces temps de transformation profonde et de changement accéléré, les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont mis à rude épreuve par la dynamique complexe de la guerre, de la violence et des catastrophes, et les besoins croissent plus vite que la capacité d'agir. Les acteurs humanitaires sont de plus en

plus nombreux et les crises prolongées imposent au Mouvement d'aller au-delà des réponses humanitaires à court terme et de définir des actions durables axées sur l'être humain. De plus en plus, le Mouvement se heurte aux pressions exercées par les États et d'autres, qui enfreignent ou remettent en question ses principes, restreignent le financement humanitaire, contestent l'application du droit international humanitaire et limitent l'accès aux personnes en détresse. Le Mouvement doit défendre l'espace humanitaire et attirer un soutien accru en faveur d'une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale. Le Mouvement doit faire bloc alors qu'il subit des pressions grandissantes, et il doit conserver sa capacité d'être à la fois le défenseur des victimes et l'interlocuteur privilégié des États.

Des progrès sont faits actuellement, comme le montre la forte concordance qui existe entre la *Stratégie 2030* de la Fédération internationale et la *Stratégie institutionnelle* du CICR 2019-2022, notamment en ce qui concerne la promotion d'une approche centrée sur l'être humain, le renforcement de la confiance, l'intensification de la prévention et d'une action humanitaire durable et l'adhésion à la transformation numérique.

Les participants au Conseil des Délégués devront faire preuve d'ambition et d'esprit pratique lorsqu'ils examineront les moyens de favoriser des améliorations sur les questions essentielles dont ils sont saisis : s'engager à respecter l'intégrité et à renforcer la redevabilité à l'égard des communautés touchées ; prendre des décisions importantes pour mieux répondre aux besoins et aux vulnérabilités en évolution, en particulier en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ; agir dans les domaines du rétablissement des liens familiaux, de la migration et des déplacements internes ; et renforcer la coopération et la collaboration au sein du Mouvement. Il faut redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus. Alors que le Mouvement s'apprête à participer à la XXXIII^e Conférence internationale, il est essentiel qu'il présente un front uni et fort et soit en mesure de faire face aux défis présents et futurs. L'humanité sera mesurée à l'aune du relèvement des personnes en détresse par des améliorations constantes dans la mobilisation, l'intensification et l'accélération de l'action menée.

Il invite Francesco Rocca, président de la Fédération internationale, Yves Daccord, directeur général du CICR, et As Sy, secrétaire général de la Fédération internationale, à le rejoindre sur l'estrade, en faisant l'éloge du travail qu'ils ont accompli depuis le dernier Conseil des Délégués en 2017.

Il invite le Conseil des Délégués à adopter l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CD/19/3.

L'ordre du jour provisoire est adopté.

3.5.2 POINTS POUR DISCUSSION ET DÉCISION

Le président dit que, conformément aux Statuts du Mouvement, les participants doivent respecter les Principes fondamentaux et s'abstenir de prendre part aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Les projets de résolution ont fait l'objet de consultations, mais les modifications éventuelles pourront, le cas échéant, être examinées dans le cadre de sous-groupes. L'ordre dans lequel les points seront examinés n'est pas nécessairement celui dans lequel ils sont inscrits à l'ordre du jour.

Redevabilité et intégrité

Point 6 : Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

(documents CD/19/6 et CD/19/6DR)

Mme Meige (Fédération internationale), présentant ce point, dit que, grâce à ses volontaires, le Mouvement fait partie des communautés qu'il sert. Il en est ainsi depuis qu'il a été fondé. Son action a évolué au fil des années, mais beaucoup reste à faire pour renforcer la redevabilité à l'égard des communautés en restant à leur écoute, en agissant sur la base des priorités qu'elles ont exprimées et en les associant aux décisions qui les concernent. Le Mouvement fera ainsi en sorte que son action produise des résultats et reste pertinente, que les communautés soient plus résilientes et qu'elles lui accordent leur confiance. Un atelier du Conseil des Délégués de 2017 avait appelé, dans ses conclusions, à une approche de l'ensemble du Mouvement s'agissant de la définition d'engagements communs en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. Le projet de résolution relatif aux Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité (CD/19/6DR) est l'aboutissement de consultations avec près de 50 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale. Il est conforme à des normes telles que la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité. Les hauts dirigeants du Mouvement doivent être prêts à aller encore plus loin pour

changer leurs méthodes de travail et corriger les déséquilibres persistants dans les rapports de force. Il faudra du temps, des financements et de l'espace pour tester et adapter la manière dont le Mouvement travaille, tout en mobilisant le personnel et les volontaires.

Faisant suite à l'introduction de Mme Meige, **Mme Werntz** (CICR) explique que la question du renforcement de la redevabilité est centrée sur l'être humain. Adopter des engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité entretiendra la confiance et pérennisera la pertinence et l'efficacité du Mouvement ainsi que la qualité de son action. Les organisations du Mouvement et leurs collaborateurs doivent conserver des liens étroits avec les communautés. Les personnes touchées par les situations d'urgence et les crises doivent pouvoir participer pleinement à la définition des besoins et à la conception et la mise en œuvre des solutions. Le Mouvement doit prendre appui sur les capacités dont disposent les individus et mener les activités avec les communautés. Ce sont les personnes et les communautés qui connaissent le mieux leur propre situation, même si elles peuvent avoir besoin d'un soutien pour régler leurs problèmes. Les acteurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent être plus à l'écoute des différents groupes, en particulier les femmes, les personnes handicapées, les enfants, les personnes âgées et les chefs traditionnels au sein des communautés, et donc veiller à ne pas exclure ou faire du tort et à rester fidèles aux principes d'impartialité et d'humanité. La résolution donne une vision et définit des engagements visant à renforcer la redevabilité à l'égard des personnes qu'ils servent.

M. Saner (Société du Croissant-Rouge turc) déclare qu'en sa qualité de membre d'une Société nationale qui pratique l'interaction avec les communautés, il souhaite insister sur la nécessité de renforcer les capacités des Sociétés nationales. Comme le mentionne l'annexe au document CD/19/6DR, qui contient des engagements et des mesures minimums, « le Mouvement n'a pas encore arrêté de définition et de vision communes de ces concepts », et doit faire siens les engagements en tant que moyens d'améliorer la qualité des opérations. La Société du Croissant-Rouge turc propose de créer une commission conjointe chargée d'assurer le suivi des progrès qui seront accomplis en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité.

Mme Balima Nikiema (Croix-Rouge burkinabè) indique que sa Société nationale a commencé à élaborer une stratégie relative à l'interaction avec les communautés et à la redevabilité, ainsi qu'à former le personnel et les volontaires à la manière de procéder. La Croix-Rouge burkinabè appuie l'adoption du projet de résolution.

Mme Guitierrez De Leon (Croix-Rouge philippine, parlant au nom des 11 Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est : Croissant-Rouge de Brunéi, Croix-Rouge cambodgienne, Croix-Rouge indonésienne, Croix-Rouge lao, Croissant-Rouge de Malaisie, Croix-Rouge du Myanmar, Croix-Rouge philippine, Société de la Croix-Rouge de Singapour, Croix-Rouge thaïlandaise, Croix-Rouge de Timor-Leste et Croix-Rouge du Viet Nam) déclare que les Sociétés nationales de la région Asie-Pacifique ont adopté, à la 10^e Conférence régionale Asie-Pacifique, l'Appel de Manille à l'action dans un monde en évolution rapide, qui comprend l'engagement de « renforcer la culture des principes humanitaires et la compréhension, tout en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude, de la corruption ainsi que de l'exploitation et des abus sexuels, pour maintenir les normes les plus élevées en matière d'intégrité, de probité, de transparence et de redevabilité envers nos communautés et nos partenaires ». Les Sociétés nationales se sont engagées également à intégrer la protection, l'égalité de genre, l'interaction avec les communautés et la redevabilité dans leurs politiques et à inclure les personnes handicapées en leur sein et dans leurs programmes. Les Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est apportent leur plein soutien aux engagements qui sont exposés dans l'annexe au document CD/19/6DR et donnent l'assurance qu'elles feront rapport sur les progrès réalisés dans l'accomplissement de leurs engagements.

M. Kettaneh (Croix-Rouge libanaise) se félicite du projet de résolution, qui s'appuie sur le contenu de résolutions précédentes sur la question et le clarifie. Il souligne l'importance d'accroître la transparence et d'adopter des mesures en matière de redevabilité pour renforcer l'action des Sociétés nationales. Chaque Société nationale a une vision et un rôle qui lui sont propres, mais toutes devraient consacrer leurs ressources aux communautés locales. Il serait utile que l'annexe au document CD/19/6DR donne une définition simplifiée des engagements en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité. L'annexe pourrait aussi faire référence aux différentes attentes et contenir davantage d'informations sur le cadre d'évaluation de la performance qui sera mis au point. Il souhaite savoir ce qui arrivera aux Sociétés nationales qui ne sont pas en mesure de collaborer avec les communautés locales. Le projet de résolution contribuera à améliorer la transparence des Sociétés nationales et il lui apporte son soutien.

Le président dit que les observations de la Société du Croissant-Rouge turc et de la Croix-Rouge libanaise seront prises en compte dans l'annexe au document CD/19/6DR.

Le projet de résolution intitulé « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité », figurant dans le document CD/19/6DR, est adopté. (Résolution 1, CD/19/R1)

Point 4. Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

(document CD/19/4DR)

M. Weber (président, Commission permanente) se félicite que la confiance, la redevabilité et l'intégrité soient devenues des thèmes communs des réunions statutaires de 2019 : ces questions ont été, ces quatre dernières années, au cœur des discussions de la Commission permanente qui ont abouti à la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, proposée conjointement par la Fédération internationale et le CICR.

La confiance dans l'action humanitaire a été retenue comme l'un des grands thèmes de la Conférence internationale. La confiance dans les actions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ne va plus de soi : la revendication de la souveraineté pose de nouvelles contraintes aux actions humanitaires internationales et pourrait compromettre les efforts entrepris pour atteindre les populations vulnérables ; une participation accrue des autorités et des communautés locales est nécessaire ; enfin, davantage d'intégrité, de redevabilité et de transparence et un comportement éthique sont exigés.

L'intégrité et le comportement éthique sont des obligations qui ne sont pas nouvelles au sein du Mouvement, mais les principes ne suffisent pas. Les organisations doivent garantir le respect des normes éthiques et combattre la corruption, la fraude, la discrimination, les abus, le harcèlement, l'exploitation et d'autres comportements contraires à l'éthique. Beaucoup de très bon travail a déjà été fait par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, mais les efforts doivent être poursuivis et intensifiés.

La Déclaration du Mouvement sur l'intégrité salue les efforts actuels et souligne l'engagement de toutes les composantes du Mouvement envers l'intégrité et le comportement éthique. Elle est un instrument supplémentaire utile à la veille d'un dialogue ouvert avec les États sur la confiance dans l'action humanitaire, à un moment où il leur est demandé de soutenir la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans une mission collective.

La Déclaration exprime l'importance que toutes les composantes du Mouvement attachent à l'intégrité, au comportement éthique, ainsi qu'aux Principes fondamentaux, aux valeurs essentielles et aux cadres statutaires, réglementaires et de politique. Elle réaffirme que toutes les composantes du Mouvement entendent gagner et conserver l'acceptation et la confiance des personnes qu'elles servent et le respect renforcé de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité de genre, conformément aux engagements pris au niveau du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leur égard. Elle engage le Mouvement à mettre à profit les structures existantes et à regrouper les ressources afin d'offrir à toutes les composantes des orientations, un soutien et une formation.

La Déclaration a été élaborée conjointement par la Fédération internationale et le CICR, avec la participation de la Commission permanente. Malheureusement, le temps a manqué pour que les Sociétés nationales formulent des avis, mais leurs contributions ont été prises en compte dans la Déclaration. Il est demandé à toutes les composantes du Mouvement d'établir un plan « concernant l'approche renforcée en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement qui en détaillera les processus de consultation, de mise en œuvre et de suivi », afin qu'un rapport sur les progrès réalisés puisse être soumis au Conseil des Délégués en 2021.

Mme Rhodes (Croix-Rouge australienne) accueille avec satisfaction l'accent qui est mis sur l'intégrité et la redevabilité dans les réunions statutaires. Le débat sur le respect des normes et la redevabilité va au-delà des politiques et des procédures : il porte aussi sur la confiance dans le mandat, les opérations et les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge. Il faut des années pour bâtir la confiance, quelques secondes pour la détruire et un temps infini pour la reconquérir. L'Assemblée générale de la Fédération internationale a pris des mesures importantes au sujet de l'intégrité et la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité est le prochain élément essentiel en ce qu'elle définit la manière dont toutes les composantes peuvent s'employer à satisfaire les normes d'intégrité les plus élevées possible.

Mme Kuang (Croix-Rouge australienne) dit que l'élément le plus important de la Déclaration est le paragraphe final, qui met l'accent sur la consultation, la mise en œuvre et le suivi d'une approche renforcée en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement et en particulier l'élaboration d'un plan visant à améliorer une culture dans laquelle l'intégrité fait partie intégrante de toutes les pratiques institutionnelles et tous les comportements individuels. La Croix-Rouge australienne recommande vivement d'inclure dans le processus de mise en œuvre un dialogue axé sur l'action, aux fins d'être à l'écoute de ceux qui ont le plus de difficultés à satisfaire aux exigences en matière d'intégrité, de bâtir un système apte à apporter un soutien suivi et de nourrir une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue.

M. Al Razwan (Croissant-Rouge du Bangladesh, parlant au nom des Sociétés nationales de la région de l'Asie du Sud en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, aux Maldives, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka) se félicite de l'accent qui est mis sur l'intégrité. L'Appel de Manille à l'action dans un monde en

évolution rapide, adopté à la 10^e Conférence régionale Asie-Pacifique en novembre 2018, énonce clairement que toutes les Sociétés nationales doivent mettre en place des politiques relatives à l'intégrité et à la prévention de la fraude, de la corruption et de l'exploitation et des abus sexuels. Toutes les Sociétés nationales sont déterminées à réaliser cet objectif et reconnaissent qu'une direction forte est nécessaire pour mettre en œuvre les politiques. En outre, elles savent que l'intégrité est reliée à la protection, à l'égalité de genre, à l'inclusion et à l'interaction avec les communautés ainsi qu'à la redevabilité. L'intégrité est un préalable indispensable au niveau institutionnel ainsi que pour guider les comportements et les mécanismes. Des investissements doivent être faits pour renforcer les capacités et les compétences. Il est vivement recommandé d'élaborer des lignes directrices pour mesurer la confiance en tant qu'atout institutionnel.

Le **docteur Abbas** (Croissant-Rouge de l'Iraq) appuie fermement la Déclaration sur l'intégrité et en particulier l'accent qui est mis sur la redevabilité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'égard des communautés dans lesquelles ils œuvrent, ce qui permettra d'entendre les voix de ceux qu'ils servent et de préserver la dignité des bénéficiaires en les associant à la prise de décisions. La Déclaration devrait contenir davantage de précisions sur les ressources à déployer dans l'assistance fournie aux communautés, et indiquer clairement comment l'argent sera alloué et utilisé. Il attend avec intérêt le rapport intérimaire sur l'élaboration du plan concernant l'approche renforcée en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement et détaillant les processus de consultation, de mise en œuvre et de suivi, qui sera soumis au Conseil des Délégués en 2021.

M. Tofinga (Croix-Rouge de Kiribati, parlant au nom de 14 Sociétés nationales du Pacifique assistant à la session) se félicite de la Déclaration sur l'intégrité et de l'inclusion de l'ensemble des composantes dans une approche qui reconnaît qu'elles ont toutes pour responsabilité de défendre l'intégrité. Les Sociétés nationales de la sous-région du Pacifique sont déterminées à renforcer la confiance en promouvant l'intégrité individuelle et collective. À cette fin, elles ont pris des mesures par le biais du « Réseau des présidents » qui encourage la collaboration dans la gouvernance, en donnant pour objectif à toutes les Sociétés nationales du Pacifique de remplir les critères énoncés dans le Tableau de bord du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale. Un comité consultatif, composé de spécialistes des questions statutaires et d'experts locaux, a été créé dans la région pour apporter le soutien des pairs concernant le respect des statuts. Cinq Sociétés nationales remplissent les conditions qui sont définies dans un nouveau document d'orientation sur le respect des statuts, et d'autres font des progrès dans ce sens. La sous-région a des difficultés à remplir le critère relatif à l'audit externe, mais 67 % des Sociétés nationales sont actuellement à jour. Le Réseau des présidents aspire à ce que toutes les Sociétés nationales aient fait procéder à un audit externe de leurs états financiers d'ici fin 2020. Des rapports transparents sont la clé du progrès et la Fédération internationale est appelée à faire en sorte que les rapports relatifs au Tableau de bord soient plus transparents dans l'avenir. Il est demandé au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport de façon plus transparente sur un ensemble de normes communes qui seront élaborées conjointement par leurs conseils de direction. Il est également demandé au CICR et à la Fédération internationale de travailler ensemble, notamment par l'intermédiaire de leurs structures décentralisées respectives, pour renforcer les capacités de gouvernance des Sociétés nationales afin qu'elles soient à même de défendre l'intégrité et de développer les compétences spécialisées locales. Les Sociétés nationales doivent bénéficier d'un soutien au niveau local pour régler leurs problèmes d'intégrité, y compris au moyen de programmes et de plans de formation à la gestion des risques. Les Sociétés nationales du Pacifique seront heureuses de faire part des bons résultats qu'elles ont obtenus en étant ouvertes et transparentes les unes avec les autres et en renforçant les compétences locales à travers une utilisation efficace de leur réseau de pairs.

M. Valastro (Croix-Rouge italienne) salue la Déclaration sur l'intégrité. Le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau tant individuel qu'institutionnel, a une incidence sur le Mouvement tout entier. Les infractions à l'intégrité ébranlent la confiance des communautés, fragilisent la crédibilité du Mouvement et compromettent les principes de l'action humanitaire. Une solide coopération est de rigueur pour résoudre les problèmes d'intégrité, en regroupant les ressources et les expériences pour créer des capacités et des mécanismes de détection précoce et de gestion efficace des risques. L'intégrité englobe le respect et l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre, la redevabilité, la transparence et l'attention accordée aux partenariats. Ces dernières années, la Croix-Rouge italienne a apporté son concours aux programmes de protection de l'intégrité dans la planification stratégique des Sociétés nationales des Amériques. Les programmes visent à renforcer la direction des Sociétés nationales, les contrôles internes et les systèmes de redevabilité ainsi que les plans de développement durable, en apportant un soutien à la révision des statuts et des codes de conduite. La Croix-Rouge italienne met tout spécialement l'accent sur la prévention, à travers une approche élargie et transversale du développement des Sociétés nationales, qui créera un environnement facilitateur dans lequel le potentiel des Sociétés nationales peut s'exprimer pleinement et les manquements sont condamnés. La Croix-Rouge italienne réaffirme sa détermination à coopérer sur les questions d'intégrité au sein du Mouvement.

M. Gyimah-Akwafo (Croix-Rouge du Ghana), tout en saluant et appuyant la Déclaration sur l'intégrité, souhaite insister sur l'importance connexe de la mobilisation et de la durabilité des ressources. Les membres actuels du Mouvement doivent faire preuve d'intégrité, rendre compte et susciter la confiance pour servir d'exemple aux jeunes qui prendront leur suite.

M. Kari (Croix-Rouge finlandaise, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge islandaise, de la Croix-Rouge suédoise et de la Croix-Rouge de Norvège) appuie sans réserve la Déclaration sur l'intégrité, qui fixe des objectifs et des principes ambitieux auxquels le Mouvement tout entier devrait pouvoir adhérer. Pour être un acteur humanitaire et un partenaire fiable dans le domaine humanitaire, le Mouvement doit exprimer son attachement à un comportement éthique et à l'intégrité de ses composantes. Une attention particulière doit être portée à la redevabilité et à la transparence des opérations, au financement et aux résultats des activités. Les composantes du Mouvement doivent communiquer de manière transparente sur leurs succès, leurs échecs et les défis qui se posent à elles. Des actions concrètes doivent étayer les engagements qui sont pris. Il attend avec intérêt le plan détaillé relatif à la mise en œuvre et au suivi, dans l'ensemble du Mouvement, de l'approche renforcée de l'intégrité. La mise en œuvre du plan appellera un leadership fort de la part de la Fédération internationale et des Sociétés nationales. Il espère que le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation se verra confier un rôle dans l'élaboration et le suivi du plan de mise en œuvre.

M. Sy (Fédération internationale) déclare que la Fédération internationale soutient et fait sienne l'intégralité de la Déclaration sur l'intégrité, qui couvre l'éthique, la transparence et l'obtention de résultats au moyen des politiques, dans les comportements et dans la pratique. Le Mouvement doit donner corps à l'intégrité non seulement pour les autres, mais aussi pour son propre bien : sur le lieu de travail et dans la manière dont il traite ses partenaires et ses collègues, celle dont il traite les femmes et celle dont il fait participer les personnes handicapées. L'intégrité doit être présente aussi dans la manière dont il gère les ressources qui lui sont confiées. La Fédération internationale a renforcé ses fonctions internes, telles que l'audit et les enquêtes, ainsi que sa culture de tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption. Son Assemblée générale vient d'adopter une Politique relative à la protection de l'intégrité révisée et de modifier les Statuts de l'Organisation afin de renforcer le Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation. De la vigilance s'impose pour préserver les gains qui ont été obtenus, en faisant en sorte de maintenir un environnement propice aux comportements adéquats et en prenant les bonnes décisions.

M. Carbonnier (CICR) note que toutes les organisations humanitaires font l'objet d'une surveillance grandissante et que l'intégrité est plus que jamais essentielle pour bâtir et conserver la confiance. Le CICR salue la Déclaration sur l'intégrité, dont il a contribué au processus d'élaboration, et il est déterminé à participer à sa mise en œuvre efficace. Il est particulièrement gratifiant de constater que la Déclaration souligne l'engagement collectif du Mouvement à regrouper davantage les ressources « afin d'offrir à toutes les composantes un soutien, une formation et des orientations efficaces pour renforcer les règlements, les processus et les mécanismes en matière d'intégrité ». Il sera nécessaire de renforcer la base juridique des Sociétés nationales et de mettre en partage les normes, les savoir-faire et l'expérience dans la gestion des problèmes d'intégrité. Le CICR entend travailler avec les partenaires du Mouvement à la conception et à la mise en œuvre d'un plan qui donnera plus de poids à l'approche du Mouvement en matière d'intégrité et fera l'objet d'un rapport au Conseil des Délégués en 2021. Il a beaucoup investi pour établir de solides cadres relatifs à l'intégrité et au respect des normes, et il veillera à ce que ses partenariats, y compris au sein du Mouvement, reflètent un engagement ferme envers l'intégrité et les normes éthiques. Il a aussi commencé à travailler avec les Sociétés nationales partenaires pour renforcer les capacités des Sociétés nationales hôtes, notamment en matière de gestion financière. Le CICR se félicite de la Déclaration sur l'intégrité et il est déterminé à la mettre en œuvre.

Le **docteur Chabbou** (Croissant-Rouge tunisien) relève que l'intégrité est au cœur du Mouvement, mais qu'elle est difficile à réaliser. Le Mouvement « s'engage à garantir la protection des lanceurs d'alerte » et doit être prêt, dans un monde de médias de masse, à réagir promptement quand il est sous les feux de l'actualité et à démontrer que les normes éthiques sont appliquées conformément à la Déclaration sur l'intégrité.

M. Traoré (Croix-Rouge guinéenne) dit que la Déclaration sur l'intégrité étayera l'action humanitaire, qui s'appuie sur la confiance, la redevabilité et la transparence. Il appelle tous les membres du Mouvement à s'employer résolument à mettre en œuvre la Déclaration, car seule la confiance permettra de mobiliser tous les partenaires.

Mme Touqan (Croissant-Rouge jordanien) indique que le Croissant-Rouge jordanien impose à tous les membres de son personnel et à tous ses volontaires de suivre un cours en ligne sur l'intégrité et la fraude et a organisé un atelier sur la fraude, la corruption et l'intégrité. La Société nationale a modifié ses statuts et ses politiques afin de pouvoir travailler avec ses partenaires dans le respect des normes d'intégrité, de transparence et de redevabilité. Le Croissant-Rouge jordanien appuie la Déclaration sur l'intégrité.

Le **docteur Bwito** (Croix-Rouge rwandaise) affirme que la transparence et la redevabilité sont essentielles pour accomplir la mission de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le Mouvement est responsable d'un très vaste vivier de personnel et de volontaires qui mènent les activités, et de l'intégrité sur le terrain. Pour assurer l'intégrité efficacement, les Sociétés nationales doivent renforcer leurs capacités, notamment en dispensant une formation à leur personnel et leurs volontaires.

M. Esfandiar (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) se félicite de l'accent qui est mis sur l'intégrité et la redevabilité. La Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran appuie sans réserve la Déclaration sur l'intégrité et s'engage à la relier à ses politiques et ses stratégies afin de protéger la confiance aux niveaux national et international. En assurant l'intégrité et la redevabilité, les Sociétés nationales obtiendront de meilleurs résultats et réaliseront leurs objectifs conformément aux Principes fondamentaux.

Le **docteur Emam** (Société du Croissant-Rouge égyptien) salue la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité. La Société du Croissant-Rouge égyptien applique les mesures définies dans la Déclaration pour faire en sorte que l'intégrité soit enracinée dans la Société nationale et sa coopération avec les partenaires. Ces mesures portent sur le développement institutionnel, l'audit à différents niveaux et les efforts consacrés à la stabilité financière, fondés sur un cadre de redevabilité et le respect des règles relatives à la diligence raisonnable. La Société nationale veille à ce que le personnel, les volontaires et les partenaires au sein de la communauté observent les normes d'intégrité.

M. Fayia (Croix-Rouge de Sierra Leone) dit que la Croix-Rouge de Sierra Leone a élaboré un Pacte d'intégrité, que tous les volontaires sont tenus de signer, pour veiller à ce que toute son action humanitaire soit menée avec intégrité. La Société nationale a mis en œuvre une politique de lutte contre la fraude et la corruption ainsi qu'une politique relative au signalement d'irrégularités. Des contrôles internes plus rigoureux sont réalisés. La Croix-Rouge de Sierra Leone appuie sans réserve la Déclaration sur l'intégrité.

Le projet de Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité, figurant dans le document CD/19/4DR, est adopté. (Résolution 2, CD/19/R2)

M. Weber (président, Commission permanente) dit qu'il est sensible aux commentaires qui ont été faits. En tant qu'ancien président du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médication de la Fédération internationale, il est heureux de constater que la Déclaration sur l'intégrité jouit d'un large soutien. Bonne note a été prise des commentaires relatifs aux domaines à renforcer. Il espère qu'un rapport solide sur le plan de mise en œuvre sera présenté au Conseil des Délégués en 2021.

Point 5 : Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires (documents CD/19/5 et CD/19/5DR)

Mme Aït-Mohamed Parent (présidente, Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales), présentant le projet de résolution qui figure dans le document CD/19/5DR, rappelle que la Commission conjointe a pour mandat de soutenir et de conseiller les Sociétés nationales dans le renforcement de leurs textes juridiques et statutaires fondamentaux, ainsi que de contribuer au processus de reconnaissance par le CICR et d'admission au sein de la Fédération internationale de Sociétés nationales candidates. Le projet de résolution souligne que le renforcement des textes juridiques et statutaires fondamentaux concourt à la capacité des Sociétés nationales de mener leurs activités conformément aux Principes fondamentaux. De fait, la Commission conjointe a été créée il y a près de 50 ans pour aider les Sociétés nationales à réaliser cet objectif.

Les lignes directrices visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires sont le fruit d'un processus de consultation mené pendant deux ans par un Groupe restreint, composé de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Elles ont été adoptées par le Conseil de direction de la Fédération internationale en octobre 2018 et sont présentées au Conseil des Délégués pour adoption. Des remerciements tout particuliers sont adressés à la Croix-Rouge danoise, qui a présidé le Groupe, aux Sociétés nationales qui ont participé aux délibérations, et à tous ceux et celles qui ont contribué aux consultations et au financement du processus.

Les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018 sont un outil nouveau, qui offre aux Sociétés nationales la possibilité de réviser et de renforcer leurs textes statutaires et constitutifs, leurs règlements et leurs politiques dans un délai de cinq ans. Une quarantaine de Sociétés nationales ont déjà commencé à réviser leurs statuts sur la base des nouvelles Lignes directrices. L'outil met l'accent sur les droits et le statut des volontaires et sur la préservation de l'intégrité des Sociétés nationales. Il adopte une approche plus souple des contextes nationaux et des différentes réalités opérationnelles. Les Sociétés nationales sont

invitées à faire part de leurs textes statutaires et constitutifs ainsi que d'exemples de politiques pertinentes et de bonnes pratiques. Les nouvelles Lignes directrices visent à refléter les tendances actuelles dans le domaine humanitaire, l'accent étant mis sur la redevabilité accrue des acteurs humanitaires à l'égard des bénéficiaires, du grand public et des donateurs, en particulier dans le nouveau chapitre 6 intitulé « Respect des dispositions, intégrité et règlement des différends », qui contient une série de recommandations sur les mécanismes de prévention et la gestion des problèmes d'intégrité.

La Commission conjointe est déterminée à renforcer les capacités et les engagements du Mouvement en veillant à ce que celui-ci fournisse un soutien accru aux Sociétés nationales, par exemple en apportant son expertise sur le terrain et en jouant un rôle de suivi, de contrôle et de conseil. La Commission conjointe encourage les Sociétés nationales à confirmer, durant la Conférence internationale, l'engagement qu'elles ont pris de réviser leurs statuts et à conserver un exemplaire des Lignes directrices 2018 pour un usage quotidien en tant qu'outil de développement organisationnel.

M. Bak-Jensen (Croix-Rouge danoise, parlant au nom des membres du Groupe restreint, à savoir les Sociétés nationales d'Argentine, du Burundi, des Îles Cook, du Danemark, d'Espagne, d'Haïti, de Mongolie, d'Ouganda, de Palestine et du Turkménistan), qui a dirigé l'examen des Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018, recommande l'adoption du document. Les Sociétés nationales membres du Groupe restreint sont issues de différentes régions du monde, agissent dans des contextes humanitaires différents et doivent se conformer à des exigences externes différentes, mais partagent les Principes fondamentaux et un attachement commun aux cadres statutaires, réglementaires et de politiques adoptés par le Mouvement et par la Fédération internationale. Les Lignes directrices 2018 ont été élaborées pour aider toutes les Sociétés nationales à faire des choix éclairés lorsqu'elles actualisent leurs statuts. Les statuts doivent être à jour, compatibles avec les contextes nationaux, juridiques et opérationnels, et conformes aux Principes fondamentaux et aux principales décisions de politique de la Fédération internationale et du Mouvement. Le document, destiné à être facile à utiliser et accessible du point de vue du leadership, contient des illustrations et des exemples émanant de Sociétés nationales. Des statuts adéquats et solides ne résoudre pas tous les problèmes, mais ils constituent un bon début pour protéger les Principes fondamentaux, car ils apportent un élément de stabilité et de prévisibilité, favorisent des relations de travail productives et transparentes, aident à protéger l'intégrité, et renforcent la confiance de toutes les parties prenantes. Les Lignes directrices 2018 sont déjà prises en compte dans d'autres documents, tels que la Politique de la Fédération internationale relative à l'intégrité, le Tableau de bord du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation, et la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité. Le processus de révision des statuts est bien plus qu'un exercice d'examen de documents : c'est un processus qui doit être conduit par les Sociétés nationales et doit comprendre un débat sur les perspectives des Sociétés nationales et une consultation avec toutes les parties prenantes. Les Sociétés nationales sont encouragées à dialoguer sur la base des nouvelles Lignes directrices.

M. Mirzayev (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) relève que le projet de résolution salue les Lignes directrices 2018, qui établissent de nouvelles normes auxquelles les Sociétés nationales doivent adhérer. Il faut aider les Sociétés nationales à réviser et à renforcer leur base statutaire et leurs cadres complémentaires. Les statuts en vigueur de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan ont déjà été révisés après consultation avec la Fédération internationale, le CICR et la Commission conjointe. Certaines des modifications apportées aux Lignes directrices sont déjà prises en compte dans les statuts de la Société nationale.

M. Diallo (Fédération internationale) dit que les Lignes directrices 2018 et les cadres complémentaires présentent un grand intérêt pour les Sociétés nationales et que la Fédération internationale a apporté son plein soutien à leur renforcement. La Fédération internationale félicite les Sociétés nationales pour les progrès accomplis à ce jour, et les encourage à poursuivre la révision de leur base statutaire et à adopter les Lignes directrices 2018. Elle soutiendra et facilitera les travaux des Sociétés nationales. Il remercie le Groupe restreint pour les efforts qu'il a consacrés à l'élaboration des Lignes directrices 2018, qui ont été prises en compte dans la récente révision de documents de la Fédération internationale, tels que la Politique relative à la protection de l'intégrité des Sociétés nationales et des organes de la Fédération internationale et le Cadre relatif à l'intégrité. La Charte des volontaires, adoptée à la 21^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et annexée au projet de résolution CD/19/5DR, est un document important qui formalise et matérialise la responsabilité des Sociétés nationales à l'égard de leurs volontaires, dont elle établit les droits, y compris le droit d'être protégés, le droit d'être écoutés et de voir leur contribution reconnue, et le droit d'être assurés. Pour obtenir des résultats concrets, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont besoin d'une base et de cadres juridiques clairs.

M. Mehra (Société canadienne de la Croix-Rouge) déclare qu'il appuie le projet de résolution et l'engagement constant en faveur du renforcement de la base réglementaire des Sociétés nationales. Il rappelle le Pacte pour le développement des Sociétés nationales, qui souligne qu'il incombe aux Sociétés nationales de garantir leur propre développement et que les dirigeants d'une Société nationale ont la responsabilité de s'assurer que leur

organisation est en mesure d'atteindre ses objectifs et d'identifier ses priorités en matière de développement. À la lumière du Pacte pour le développement des Sociétés nationales, il propose de modifier le quatrième paragraphe du dispositif du projet de résolution en supprimant les mots « et à leur demande » dans le deuxième sous-paragraphe et en insérant après « bureaux régionaux et représentations sur le terrain respectifs », dans la partie introductive du paragraphe, les mots « à la demande des Sociétés nationales » qui s'appliqueraient ainsi à l'ensemble du paragraphe.

Le **docteur Ruiz Rodas** (Croix-Rouge d'El Salvador) rappelle que la Croix-Rouge d'El Salvador a révisé avec succès et adopté ses statuts juridiques après consultation avec la Fédération internationale et avec le soutien de l'Organisation. Les statuts couvrent les éléments essentiels du développement de la Société nationale, tels que la jeunesse et l'intégrité. Une base statutaire solide et transparente, élaborée en consultation avec le Mouvement, est le meilleur fondement pour les Sociétés nationales.

M. Hori (Société de la Croix-Rouge du Japon) salue les Lignes directrices 2018. Il se félicite en particulier de l'inclusion d'approches souples et novatrices, qui respectent les différentes traditions juridiques et la grande diversité des modèles organisationnels existant dans les Sociétés nationales, tout en s'adaptant aux défis contemporains tels que le renforcement du respect des dispositions et la préservation de l'intégrité. Il attire l'attention sur la Charte des volontaires, qui fait maintenant partie intégrante de la base juridique de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et fait l'éloge de la direction avisée de la Commission permanente. La Charte des volontaires, adoptée en 2017 à l'Assemblée générale de la Fédération internationale, est un document indispensable qui reflète la réalité que vivent des millions de volontaires à l'œuvre dans les zones de conflit, parmi lesquels certains ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission. La Société de la Croix-Rouge du Japon espère que la Charte des volontaires sera reconnue en dehors du Mouvement, de la même manière que les Principes fondamentaux.

M. Valastro (Croix-Rouge italienne) rappelle que la Croix-Rouge italienne a salué l'adoption de la Charte des volontaires à la 21^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et la proposition de joindre la Charte au projet de résolution sur le renforcement des bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales, dont est maintenant saisi le Conseil des Délégués. Il est nécessaire de promouvoir, de protéger et de reconnaître les volontaires et les acteurs locaux et d'être au clair au sujet de leur rôle. Faire appel à des volontaires suppose un devoir de protection, et impose d'aider les volontaires et de leur fournir une formation adaptée, des informations exactes et des équipements adéquats, de gérer la sécurité, notamment en prévoyant des filets de sécurité et une couverture d'assurance, et d'apporter un soutien psychologique. Convenir que les volontaires sont vulnérables à différents égards est essentiel pour garantir leur protection et les volontaires doivent être reconnus au-delà de ce qu'ils donnent. L'échange de connaissances et une approche fondée sur la coopération sont essentiels pour que le dialogue entre les institutions devienne une réalité.

M. Kende (Croix-Rouge du Nigéria) remercie la Commission conjointe, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales d'avoir aidé la Croix-Rouge du Nigéria à réviser et à renforcer ses statuts et son règlement financier.

M. Baialinov (Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan, parlant aussi au nom de la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan) appuie le projet de résolution et s'associe aux observations qui ont été faites au nom de la Croix-Rouge italienne et de la Société de la Croix-Rouge du Japon. Les Lignes directrices révisées apporteront une contribution importante au développement de Sociétés nationales qui fonctionnent bien et la Charte des volontaires sera utile pour améliorer la gestion des volontaires, notamment en fournissant une couverture d'assurance et en mettant l'accent sur la sécurité. Il appelle la Fédération internationale et le CICR à investir davantage dans le développement des Sociétés nationales, l'éducation et les programmes de formation, et engage toutes les Sociétés nationales à porter une attention particulière à la Charte des volontaires.

Mme Deroin de Gaillande (Croix-Rouge de Vanuatu, parlant au nom des Sociétés nationales du Pacifique en Australie, aux Îles Cook, aux Fidji, à Kiribati, aux Îles Marshall, en Micronésie, en Nouvelle-Zélande, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga, aux Tuvalu et au Vanuatu) salue avec enthousiasme les efforts consacrés à la révision des Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales et appuie le projet de résolution. Un cadre juridique et une base statutaire solides sont le préalable d'une Société nationale forte et les conditions nécessaires pour respecter les normes d'intégrité du Mouvement. Elle salue avec enthousiasme également l'inclusion des bonnes pratiques, grâce auxquelles les Sociétés nationales qui révisent leurs bases statutaires et constitutives pourront faire des choix éclairés qui soient compatibles avec leur propre contexte juridique, opérationnel et culturel. Les Sociétés nationales du Pacifique progressent grandement dans la réalisation de l'engagement qu'elles ont pris de réviser leurs

statuts conformément aux nouvelles Lignes directrices dans un délai de cinq ans. Cinq Sociétés nationales du Pacifique ont révisé leurs statuts et d'autres ont engagé le processus sous la direction du Réseau des présidents et d'un comité consultatif régional sur les statuts, composé de spécialistes de la gouvernance et de professionnels volontaires. Il est essentiel de renforcer les connaissances spécialisées des Sociétés nationales en matière statutaire pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés et constituer un réseau mondial d'expertise locale sur lequel le Mouvement peut s'appuyer et dont il peut s'inspirer. Elle appelle les autres régions à prendre des initiatives similaires afin de modifier leurs statuts dans les délais impartis et de faire en sorte que l'intégrité du Mouvement soit préservée. En outre, elle souhaite que les méthodes de travail de la Commission conjointe soient révisées de façon à les faire concorder davantage avec le soutien de la Fédération internationale au développement des Sociétés nationales, afin qu'un appui adéquat et spécialement adapté puisse être fourni : la révision pourrait être conduite parallèlement à celle du mandat du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale. Elle jugerait utile que des consultations aient lieu entre le comité consultatif du Pacifique, la Commission conjointe et les équipes de la Fédération internationale chargées du développement des Sociétés nationales, pour débattre plus avant d'orientations sur les moyens d'appliquer des méthodes similaires dans d'autres régions.

M. Gouaye (Société de la Croix-Rouge centrafricaine), évoquant les quelque 12 000 volontaires de la Société de la Croix-Rouge centrafricaine et faisant l'éloge du travail accompli par la Commission conjointe, déclare que les Lignes directrices 2018 et la Charte des volontaires contribueront à renforcer les droits et le statut des volontaires ainsi que la gouvernance des Sociétés nationales. Le Mouvement a perdu un certain nombre de collaborateurs et nombre de volontaires de la Société nationale ont perdu la vie durant les événements qui ont touché la République centrafricaine entre 2013 et 2017. En prenant appui sur les nouvelles Lignes directrices, la Société de la Croix-Rouge centrafricaine a déjà commencé à réviser ses statuts, en incorporant des membres Jeunesse dans son conseil de direction et en accordant le droit de vote aux représentants des sections locales.

Mme Benhabyles (Croissant-Rouge algérien) dit que, grâce à l'expérience des 20 000 volontaires du Croissant-Rouge algérien, la Société nationale a été choisie pour présider un comité national pour la promotion de la société civile et élaborer une charte nationale des volontaires. En respectant scrupuleusement ses statuts, la Société nationale a pu renforcer ses effectifs avec des volontaires de tous âges. C'est parce que l'intégrité et la transparence sont au cœur de son action qu'elle a pu établir des liens avec des partenaires nationaux et internationaux, comme le Programme alimentaire mondial et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et renforcer ses capacités.

M. Lobor (Croix-Rouge du Soudan du Sud) se félicite de l'adoption de la Charte des volontaires, qui promouvra et renforcera le travail des volontaires partout dans le monde ainsi que dans les environnements fragiles, comme au Soudan du Sud. En outre, il appuie l'adoption des Lignes directrices 2018, qui aideront les Sociétés nationales à mettre leurs statuts en conformité avec les normes définies. La Croix-Rouge du Soudan du Sud a commencé à réviser ses statuts en 2018, en consultation avec toutes les parties prenantes clés dans les unités et les sections et le personnel au siège. Les modifications apportées aux statuts ont été communiquées aux parties prenantes et comprennent des dispositions relatives au genre, à l'intégrité, à la participation des jeunes et aux personnes handicapées. Les premier et deuxième projets ont été présentés à la Commission conjointe et à la Fédération internationale, dont les observations et les amendements ont été incorporés dans les nouveaux statuts. Les statuts de la Société nationale sont actuellement conformes aux nouvelles Lignes directrices. La Croix-Rouge du Soudan du Sud appuie fermement l'adoption du projet de résolution.

Le **docteur Avgerinos** (Croix-Rouge hellénique) indique que la redevabilité et l'intégrité restent des priorités absolues de la Croix-Rouge hellénique. La Société nationale a mené à bien la révision de sa base constitutive et ainsi amélioré sa situation en matière d'intégrité. La Croix-Rouge hellénique est déterminée à renforcer l'interaction avec les communautés et la redevabilité à leur égard, deux aspects qui ont été développés pendant la crise migratoire. L'assurance des volontaires et un code de conduite sont des éléments essentiels de la redevabilité et de l'intégrité.

M. Merha (Société canadienne de la Croix-Rouge) intervient pour préciser que les mots « et à leur demande » peuvent être supprimés du deuxième sous-paragraphe puisqu'ils ont été insérés dans le paragraphe d'introduction.

Le projet de résolution intitulé « Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires », auquel sont annexées les Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales 2018 et qui figure dans le document CD/19/5DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 3, CD/19/R3)

Point 8 : Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente

(document CD/19/8DR)

M. Chetty (Commission permanente) présente le projet de résolution concernant le renforcement de la transparence, de l'équilibre hommes-femmes, et de la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente figurant dans le document CD/19/8DR, qui comprend les lignes directrices relatives aux candidats à l'élection. Les lignes directrices proposent une révision en profondeur du profil des candidats utilisé depuis 1995. Dès le début de son mandat, en 2016, la Commission permanente actuelle a étudié les moyens de renforcer l'inclusion, la transparence, la diversité et l'équité dans l'élection des membres de la Commission permanente, qui a lieu tous les quatre ans durant la Conférence internationale. La question a été dynamisée par l'adoption, en 2017, de la résolution 12 du Conseil des Délégués, qui demandait aux composantes du Mouvement et à la Commission permanente de « prendre des mesures concrètes au sein de leurs instances dirigeantes à tous les niveaux concernant la question de l'égalité de genre et de l'égalité des chances ». La Commission permanente a été attentive à cet appel et a examiné ses propres procédures d'élection. Le principe d'une répartition géographique équitable, énoncé dans les textes statutaires, a constitué un aspect important de ses travaux, mais elle a aussi engagé une révision plus large du cadre statutaire et de politique existant au sein du Mouvement ainsi que de l'évolution des normes et des pratiques électorales. Des questions capitales ont surgi, telles que la réalisation d'un juste équilibre entre hommes et femmes dans sa composition, la garantie des qualités personnelles et de l'intégrité des candidats, l'alignement de ses règles sur les normes électorales actuelles en matière de transparence des candidatures, et la limitation du nombre des mandats. La Commission permanente a approuvé des propositions ciblant deux niveaux : d'une part, celles qui seront appliquées immédiatement, par le moyen d'arrangements de caractère administratif, à la procédure de candidature à l'élection de 2019, et d'autre part, des changements de politique à soumettre au Conseil des Délégués sous la forme du projet de résolution et des lignes directrices proposés. Le projet de résolution contient des engagements forts de la part des composantes du Mouvement concernées, notamment celui de présenter les candidatures au moins 60 jours avant l'ouverture de la Conférence internationale et celui, pour les membres élus, d'effectuer un maximum de deux mandats de quatre ans. Le projet de résolution demande instamment aux membres de la Conférence internationale de prendre en compte le principe de la répartition géographique et du juste équilibre entre hommes et femmes, en choisissant au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats lors de l'élection des cinq membres de la Commission permanente par la XXXIII^e Conférence internationale. D'autres considérations sont incluses dans le projet de résolution, qui auront potentiellement un impact direct sur le juste équilibre entre femmes et hommes au sein de la Commission permanente : les Statuts et le Règlement du Mouvement, rédigés pour l'essentiel en 1986, contiennent des dispositions qui renvoient indûment au genre masculin ; le projet de résolution énonce donc que « les Statuts et le Règlement du Mouvement ne font pas de distinction entre les hommes et les femmes » et que, sauf indication contraire évidente, les mots et expressions renvoyant au masculin ou au féminin ne se limitent pas au genre indiqué. En outre, le projet de résolution encourage tous les membres du Mouvement à assurer une répartition équitable entre hommes et femmes dans les délégations qu'ils envoient au Conseil des Délégués et à la Conférence internationale. Les lignes directrices contiennent des dispositions plus précises et plus complètes sur les devoirs de tous les candidats et des membres élus en matière d'intégrité et de comportement éthique, dans le respect des normes et ambitions actuelles.

M. Rocca (Fédération internationale) accueille favorablement le projet de résolution, qui cherche à assurer l'équilibre entre hommes et femmes dans la composition de la Commission permanente. Pour garantir une gouvernance efficace et inclusive au sein du Mouvement, il est important que des femmes soient présentes dans les instances dirigeantes. Les femmes sont une composante vitale de la base de volontaires et il est donc fondamental qu'elles soient représentées dans la même mesure que les hommes et que leur voix soit entendue. Il est vital que des possibilités soient données aux femmes dans la structure de gouvernance du Mouvement. En tant que représentant de droit de la Fédération internationale à la Commission permanente, il a recommandé avec force d'incorporer le contenu du projet de résolution dans les Statuts du Mouvement pour en faire une obligation statutaire. Après un débat animé, l'Assemblée générale de la Fédération internationale vient d'adopter des amendements aux Statuts de l'organisation dans le même sens. Pour autant, le projet de résolution dont est saisi le Conseil des Délégués constitue, en l'état, un pas dans la bonne direction puisqu'il encourage les délégations à choisir au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats à la Commission permanente. Il se réjouit à la perspective de l'adoption du projet de résolution et espère vivement que les délégations prendront en compte la résolution lors de l'élection de la Commission permanente à la Conférence internationale.

M. Carbonnier (CICR) dit que, dès le début, le CICR a participé activement à l'élaboration de propositions sur le renforcement de la transparence et la rotation dans les élections de la Commission permanente et sur l'équilibre hommes-femmes dans la composition de cette instance. Le CICR se félicite des engagements ainsi que des

nouvelles lignes directrices relatives aux candidats que contient le projet de résolution. Ainsi qu'annoncé à des sessions précédentes de la Commission permanente, le CICR a pris l'engagement de se conformer au principe d'une répartition équitable entre hommes et femmes dans la désignation de ses deux représentants de droit à la Commission permanente. L'orateur remercie M. Balthasar Staehelin, directeur général adjoint du CICR, qui a décidé de se retirer de la Commission permanente, et salue Mme Katrin Wiegmann, cheffe de la Division pour la coopération et la coordination au sein du Mouvement, qui sera membre de la nouvelle Commission permanente, avec le président du CICR. Le CICR se félicite des recommandations et des mesures pratiques que contient la résolution, qui assureront une plus grande transparence et un juste équilibre entre hommes et femmes au sein de la Commission permanente.

M. Kettaneh (Croix-Rouge libanaise, parlant aussi au nom du Croissant-Rouge jordanien) juge utile que le projet de résolution mentionne la prise en compte des qualités personnelles, la répartition géographique équitable et l'égalité de genre dans les instances dirigeantes à tous les niveaux. Il est important aussi d'établir que toutes les personnes ont un juste accès aux instances dirigeantes sur la base de leur expérience et de leurs compétences et que l'égalité d'accès doit être accordée à tous. Néanmoins, il faut veiller à ce que l'application des nouvelles règles ne limite pas l'accès de candidats compétents aux instances dirigeantes et une formulation plus souple pourrait être envisagée à cet égard. Il convient que les candidats devraient effectuer deux mandats au plus pour faire place à de nouveaux candidats. Cela étant dit, il souscrit au projet de résolution.

Mme Wahlström (Croix-Rouge suédoise) salue les efforts déployés par la Commission permanente pour donner suite à la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017, car ils constituent un grand pas en avant. Elle demande aux Sociétés nationales de présenter les meilleurs candidats et candidates afin d'améliorer la qualité des candidats et de faire en sorte que la composition de la Commission permanente soit représentative du Mouvement. Elle remercie le CICR d'être passé de la parole aux actes à cet égard et d'avoir aidé la Commission permanente à aller de l'avant vers l'égalité de genre.

M. Esfandiari (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) appuie le projet de résolution. Il appelle les membres du Mouvement à améliorer l'équilibre entre hommes et femmes au sein de la Commission permanente et salue la décision du CICR de désigner une femme parmi ses deux délégués de droit à la Commission permanente. Il espère que la Fédération internationale fera de même.

Mme Koursoumba (Croix-Rouge chypriote) estime qu'il est très important que des femmes soient présentes dans les organes décisionnels de toutes les composantes du Mouvement. L'égalité de genre et l'égalité des chances doivent exister dans les instances dirigeantes à tous les niveaux, des femmes d'horizons divers devant occuper des postes de direction et siéger dans les conseils de direction. Naturellement, les candidates seront bien informées et compétentes, car les femmes ne sont pas moins compétentes que les hommes. Il est à espérer que l'égalité de genre sera instaurée dans tout le Mouvement : seuls trois des membres actuels du Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation sont des femmes. Elle souscrit aux propos du président de la Fédération internationale.

Le projet de résolution intitulé « Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (CD/19/8DR) est adopté. (Résolution 4, CD/19/R4)

Répondre aux besoins et aux vulnérabilités

Point 9 : Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

(documents CD/19/9 et CD/19/9DR)

M. Somer (Croix-Rouge danoise) introduit la résolution en faisant part d'un souvenir quand en 2015, alors qu'il conduisait un minibus où avaient pris place 20 réfugiés syriens hébergés par la Croix-Rouge danoise, il s'était rendu compte qu'une enfant syrienne de 4 ans, assise à côté de lui, n'avait jamais eu de chez elle car, née dans le tumulte du conflit syrien, elle avait toujours été en situation de déplacement. La fillette était blessée, mais ses blessures n'étaient pas visibles : c'étaient celles d'une enfance de privation, de détresse, sans lien d'attachement. Pour cette petite Syrienne et pour d'autres, innombrables, il est honoré de présenter la toute première politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, élaborée par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR.

Le Mouvement travaille de longue date dans le domaine de la santé mentale partout dans le monde et presque toutes les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR apportent un soutien psychosocial de base. Beaucoup offrent aussi des services plus spécialisés aux personnes atteintes de troubles mentaux. Plus

de 90 % mènent des activités de santé mentale et de soutien psychosocial auprès des populations touchées par une situation d'urgence. Un soutien est fourni aussi aux groupes marginalisés, tels que les sans-abri et les toxicomanes. Depuis 2018, plus de 42 000 volontaires et membres du personnel ont été formés aux premiers secours psychologiques, et six Sociétés nationales sur dix prévoient d'étendre leurs activités de santé mentale et de soutien psychosocial.

La nouvelle politique permettra au Mouvement de progresser rapidement. Il existe actuellement un décalage important et croissant entre les besoins et les soins fournis. Les troubles de santé mentale apparaissent souvent dès le plus jeune âge, et le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, ce qui doit inciter à mener des activités de prévention et de traitement auprès des enfants et des jeunes. On espère qu'une résolution robuste sera adoptée avec les États à la XXXIII^e Conférence internationale, résolution qui contribuera à faire avancer cette action par le biais de partenariats forts, du renforcement des capacités et d'investissements dans la réponse au niveau local. La nouvelle politique dont est saisi le Conseil des Délégués écrira un nouveau chapitre dans l'histoire du Mouvement, avec la promesse de soigner les blessures à la fois visibles et invisibles, de combattre la stigmatisation liée à la santé mentale et de combler le décalage entre les besoins et la réponse.

Mme Osorio (CICR) dit que le CICR est très fier d'avoir travaillé aux côtés des Sociétés nationales et de la Fédération internationale à l'élaboration d'une politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il y a dix ans, huit programmes du CICR prévoyaient des activités de santé mentale et de soutien psychosocial. Aujourd'hui, le CICR mène quelque 130 programmes de ce type dans le monde, dont beaucoup ont été élaborés et sont mis en œuvre avec les Sociétés nationales. Cette croissance exponentielle est une réponse aux immenses souffrances de millions de personnes touchées par un conflit et par la violence. Elle résulte aussi de la prise de conscience, par le CICR, que la santé mentale est une considération vitale, et non secondaire – « il n'y a pas de santé sans santé mentale ». Elle salue l'action des volontaires et des membres du personnel qui sont eux-mêmes victimes des conflits et des situations d'urgence et qui, en aidant les personnes touchées dans leurs communautés, sont doublement exposés à la souffrance. Il faut faire davantage pour les soutenir. Elle rend hommage aux travailleurs en santé mentale et aux psychologues qui ont fait de la santé mentale et du soutien psychosocial une priorité humanitaire pour le Mouvement, en définissant des approches culturellement diverses et appropriées pour apporter des soins adaptés. En adoptant la politique, le Mouvement s'engagera à renforcer ses capacités collectives, en agissant en tant que force puissante qui répond aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Le **docteur Capobianco** (Fédération internationale) déclare que les troubles mentaux, bien que souvent invisibles et silencieux, sont parmi les principales causes de mauvaise santé, de handicap et de mortalité dans le monde. Près des deux tiers des personnes ayant des besoins connus en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ne sollicitent jamais de l'aide, en raison de la stigmatisation qui est associée à la santé mentale et du manque d'accès aux soins et aux traitements. Un accès rapide à des soins de santé mentale abordables, accessibles et de qualité est une question de vie ou de mort. La Fédération internationale est très heureuse de constater que la politique présentée pour adoption, élaborée à l'issue d'un vaste processus de consultation, reconnaît la diversité des activités complémentaires menées par les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale dans différents contextes et conformément à leurs mandats respectifs : dans les situations de catastrophe naturelle, dans les conflits, dans les communautés socialement exclues et dans les situations de migration. Il rend hommage aux Sociétés nationales, au CICR et au Centre de référence de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial pour les efforts qu'ils ont consacrés à la politique. La Fédération internationale apportera un soutien aux Sociétés nationales dans quatre domaines essentiels : formation de 14 millions de volontaires et de membres du personnel aux premiers secours psychologiques ; intégration des activités de soutien psychosocial dans toutes les opérations d'urgence et de soutien de la Fédération internationale ; priorité donnée à la santé mentale des volontaires ; et appui aux Sociétés nationales dans leurs activités de sensibilisation aux besoins des personnes nécessitant un soutien psychosocial. Par des investissements dans ces priorités, la Fédération internationale espère que l'invisible deviendra visible et que les souffrances que des millions de personnes endurent en silence seront entendues et prises en compte.

Le **docteur Carvajal de Álvarez** (Société de la Croix-Rouge colombienne) salue l'œuvre majeure qu'a constituée l'élaboration de la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Lors des réunions statutaires de 2017, sa Société nationale avait fait part de son expérience en matière de soutien psychosocial aux personnes en souffrance en raison du conflit armé, et appelé le Mouvement à élaborer une politique sur la question. La fourniture d'un soutien psychosocial devrait être un thème transversal de tous les programmes, car il est essentiel de répondre aux besoins en matière de santé mentale dans tous les types de situations, y compris les conflits armés et la migration. Il est important aussi de s'occuper de la santé mentale des volontaires et des membres du personnel des Sociétés nationales qui sont affectés par leur action humanitaire, en mettant en place des programmes permanents de soutien psychosocial et des séances de débriefing. La Société de la Croix-Rouge colombienne soutient la politique.

Le **docteur Kinik** (Fédération internationale) souligne l'importance du projet de résolution relatif aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, car les deux tiers des personnes qui ont besoin de soins de santé mentale et d'un soutien psychosocial n'ont pas accès aux soins et aux traitements. Chaque année, 800 000 personnes se donnent la mort et des millions d'autres tentent de se suicider. La politique du Mouvement définit une approche uniforme et actuelle des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans différents contextes, et illustre le travail accompli par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR dans les situations humanitaires, d'urgence et de développement ainsi que dans les domaines de la prévention, de la préparation, de la réponse et du relèvement à long terme. Il est particulièrement important de prendre note de la première déclaration de principes, qui est de garantir un accès impartial aux services de santé mentale et de soutien psychosocial, et de mettre l'accent sur la prévention et sur une action rapide. La Fédération internationale s'engage à inclure la santé mentale et le soutien psychosocial dans toutes les évaluations d'urgence et les plans d'action ultérieurs, en assurant une détection et une action précoces auprès des enfants afin d'éviter que les troubles mentaux ne se développent et ne les accompagnent toute leur vie. La politique reconnaît que des soins doivent être assurés aux membres du personnel et aux volontaires, un devoir de protection sur lequel la Fédération internationale a travaillé avec les Sociétés nationales dans le cadre de son mandat essentiel de développement. La Fédération internationale est déterminée à aider les Sociétés nationales à mettre en œuvre la politique, qui est reliée au sujet connexe du rétablissement des liens familiaux.

M. Dewar (Croix-Rouge britannique) dit que la Croix-Rouge britannique salue la politique, qui s'appuie sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2017 sur la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il souhaite proposer un amendement au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution qui mentionne la garantie d'une « réponse minimum en matière de santé mentale et de soutien psychosocial » sans la définir. La deuxième partie du paragraphe 2 serait ainsi libellée : « appelle toutes les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR à garantir un « soutien psychosocial de base » tel que défini dans le Cadre du Mouvement pour la santé mentale et le soutien psychosocial, à renforcer leurs capacités de fournir des services aux autres niveaux du Cadre et à mener des activités d'évaluation, d'aiguillage et de plaidoyer concernant l'ensemble des réponses aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial présentées dans le Cadre ».

Mme Chatoor (Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, parlant au nom des Sociétés nationales du Belize, de la Grenade et du Guyana) indique que les Sociétés nationales des Caraïbes souhaitent exprimer leur plein soutien à la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. Les Caraïbes n'ont pas eu à souffrir les conséquences d'un conflit armé, mais chaque année, durant la saison des pluies, elles sont dépassées par des inondations catastrophiques, des vents violents et des ondes de tempête. Ainsi, l'ouragan Dorian a dévasté les Bahamas en 2019. Aux Caraïbes, le personnel et les volontaires sont régulièrement appelés à porter assistance aux personnes touchées, les Sociétés nationales ont donc institué des programmes pour veiller à ce que tous les volontaires et tous les membres du personnel reçoivent un soutien en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Le ministère de la Santé de Trinité-et-Tobago a des praticiens de la santé mentale qui collaborent étroitement avec les volontaires. Il a détaché un médecin auprès du conseil de direction et du comité exécutif de la Société nationale, qui bénéficie ainsi d'une collaboration étroite sur toutes les questions de santé. Les stratégies complémentaires qui sont définies dans la politique permettront aux Sociétés nationales de remplir leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics et il serait donc souhaitable que les Sociétés nationales renforcent leurs codes de conduite afin que toutes fonctionnent sur le même niveau et veillent à ce que le mandat de « ne pas nuire » soit réalisé. En tant que petites Sociétés nationales, celles des Caraïbes accepteraient volontiers des ressources humaines et financières supplémentaires pour tirer parti de ce qu'il leur a été possible de concrétiser. Dans l'avenir, les Sociétés nationales des Caraïbes comptent consacrer davantage d'énergie aux programmes de santé, de bien-être et de premiers secours, y compris les premiers secours psychologiques, qui seront développés plus avant par l'adoption des bonnes pratiques et par la formation. Les Sociétés nationales des Caraïbes se réjouissent à la perspective de l'adoption de politiques et de règlements locaux et nationaux relatifs à la santé mentale et au soutien psychosocial.

Mme Ibraimova (Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan) explique que les volontaires et le personnel de la Société nationale se heurtent quotidiennement à des difficultés dans les situations d'urgence comme les tremblements de terre, les inondations et les coulées de boue, lors desquels les personnes touchées perdent des proches et leur logement. L'avion-cargo qui s'est écrasé sur un village en 2017 a fait de nombreux morts dans la population locale, et la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan a aidé à identifier les victimes. En ce qui concerne le rétablissement des liens familiaux, un soutien psychologique est fourni aux migrants de retour, aux victimes de la traite d'êtres humains et aux jeunes femmes en situation de vulnérabilité. Chaque Société nationale a le devoir de veiller au bien-être de son personnel et de ses volontaires et de leur apporter un soutien psychologique en temps opportun. Sa Société nationale continuera à développer ses activités de

santé mentale en faveur des bénéficiaires, des volontaires et du personnel pour défendre les droits de l'homme et la dignité humaine et ainsi remplir une partie de son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics.

Le **docteur Mohammed** (Croix-Rouge du Kenya) relève que les situations d'urgence sont lourdes de conséquences psychologiques et sociales à long terme sur la santé mentale et le bien-être psychosocial du personnel et des volontaires du Mouvement, ainsi que des communautés touchées. Il est vrai aussi que nombre des personnes atteintes dans leur santé mentale n'ont pas accès aux soins et aux traitements dont elles ont besoin.

La Croix-Rouge du Kenya s'est employée à faire du soutien psychosocial du personnel, des volontaires et des communautés qu'ils servent un élément essentiel standard de toutes les interventions. Un soutien psychosocial de base et focal est assuré dans toutes les équipes chargées des activités de préparation, d'intervention et de relèvement. Tous les membres du personnel et tous les volontaires intervenant dans des crises prolongées ou traumatisantes doivent obligatoirement recevoir un soutien psychosocial et psychologique. La Croix-Rouge du Kenya fournit au personnel, aux volontaires et au public un service de conseil gratuit par téléphone, assuré 24 heures sur 24 par des conseillers tant internes qu'externes. La politique révisée relative aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial cerne les besoins du personnel, des volontaires et des communautés. L'oratrice souhaiterait que la politique mentionne le traumatisme indirect, c'est-à-dire l'épuisement mental que ressentent ceux qui travaillent avec des survivants d'événements traumatisants. Ce traumatisme indirect a été constaté chez beaucoup de ceux qui apportent un soutien psychosocial et qui sont en contact étroit avec des personnes qui ont vécu des événements traumatisants. Les aidants y sont souvent encore plus exposés s'ils ont eux-mêmes vécu un traumatisme et s'ils omettent de prendre soin d'eux. La Croix-Rouge du Kenya salue l'engagement du Mouvement à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychologique et appuie l'adoption de la politique.

M. Kristinsson (Croix-Rouge islandaise, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge danoise, de la Croix-Rouge finlandaise, de la Croix-Rouge de Norvège et de la Croix-Rouge suédoise) appuie sans réserve la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Depuis leur création, les cinq Sociétés nationales au nom desquelles il s'exprime répondent aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, qui restent des domaines d'une importance cruciale. Le document servira de référence essentielle, qui guidera les membres du Mouvement tandis qu'ils continueront à affiner et à développer la mise en place de services de santé mentale et de soutien psychosocial reposant sur des données factuelles. Il servira de référence aussi pour évaluer les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La politique montre clairement la voie à suivre et prouve que le Mouvement entend faire mieux pour répondre à des besoins immenses, en allant au-devant des 80 % de personnes atteintes de troubles mentaux qui n'ont pas accès à des soins de santé mentale abordables et de celles qui vivent une situation de crise. Pour garantir la disponibilité précoce et durable de services de qualité, il faudra recourir à des méthodes de travail nouvelles et innovatrices, reposant sur une main-d'œuvre appropriée et l'accès des volontaires à une supervision et un soutien de qualité. De nouvelles méthodes d'allocation des ressources et de nouveaux partenariats seront également nécessaires. La politique définit une voie à suivre claire en termes de réponses harmonisées, intégrées et contextuellement adaptées du Mouvement aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

M. Valastro (Croix-Rouge italienne) dit que la Croix-Rouge italienne accorde une grande valeur au projet de résolution, qu'elle appuie pleinement. Il insiste sur la nécessité d'une prévention plus efficace, en tant que moyen d'améliorer la santé mentale au niveau communautaire et, spécifiquement, sur le rôle que les politiques relatives à la santé mentale et au soutien psychosocial pourraient jouer en créant des habitudes positives et proactives saines dans la population en général et en lien avec des sujets touchant à la santé, comme la santé cardiovasculaire. Il est nécessaire aussi de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes âgées, car la dépression est reconnue comme un facteur aggravant des troubles cognitifs dans ce groupe d'âge. Le dérèglement des relations sociales traditionnelles et l'urbanisation sans précédent favorisent l'isolement et la dépression chez les personnes âgées. Il est nécessaire d'apporter un soutien aux toxicomanes et aux personnes souffrant d'autres dépendances. La santé mentale et le soutien psychologique pourraient être utilisés également pour aider les enfants et les adolescents à combattre le harcèlement, en agissant tant auprès des victimes que des harceleurs.

Le **docteur Radovanovic** (Croix-Rouge de Serbie) considère que le projet de résolution est important, car les troubles de santé mentale figurent parmi les principales causes des problèmes de santé dans le monde. Il est du devoir de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de faire en sorte que leurs activités de santé mentale et de soutien psychosocial renforcent la résilience des personnes et des communautés et les aident à surmonter les épreuves. Présent dans presque toutes les communautés du monde, le Mouvement a le pouvoir de contribuer au bien-être des personnes et à la préservation de la santé mentale. Quand ils interviennent dans des situations d'urgence, le personnel et les volontaires non seulement sauvent des vies, mais aussi améliorent la santé



mentale en renforçant la résilience des personnes, des familles et des communautés. Un autre aspect important de la résolution est l'accent qui est mis sur la nécessité de fournir des services tant aux populations touchées qu'aux aidants, et ainsi d'approfondir les connaissances et les compétences des volontaires et du personnel. La politique permettra aux Sociétés nationales d'unifier les activités, et facilitera les échanges d'expériences et le développement des bonnes pratiques. En concentrant davantage ses efforts sur la prévention, le Mouvement contribuera à préserver et à améliorer la santé mentale, et à accroître son rôle complémentaire et de soutien dans la réponse aux besoins psychosociaux et aux problèmes de santé mentale en tous lieux.

Mme Koon Wai You (Croix-Rouge du Samoa, parlant au nom des Sociétés nationales du Pacifique en Australie, aux Îles Cook, aux Fidji, à Kiribati, aux Îles Marshall, en Micronésie, en Nouvelle-Zélande, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tonga et aux Tuvalu) appuie sans réserve la politique, qui appelle à s'engager plus fermement à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées, du personnel et des volontaires. La fourniture d'un soutien en la matière est un élément essentiel du renforcement de la résilience individuelle et communautaire à travers le développement des mécanismes d'adaptation. Ce soutien est vital pour préserver et rétablir la résilience et le bien-être des personnes touchées et faciliter leur participation active au processus de relèvement tout en respectant leurs besoins culturels. Il faudrait faire davantage pour investir dans le développement des capacités des jeunes, afin qu'ils puissent pratiquer l'entraide psychologique, améliorer leur résilience et étoffer leurs compétences décisionnelles. Les besoins en matière de soutien psychosocial ont augmenté de façon exponentielle dans la région du Pacifique, où il faut accroître la cohésion sociale et aider les populations touchées par les fréquents phénomènes météorologiques extrêmes et les problèmes de santé. Toutes les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale devraient s'engager à veiller à ce que le personnel et les volontaires concernés reçoivent, en même temps que la formation aux premiers secours, une formation au soutien psychosocial.

Le **docteur Yorulmaz** (Société du Croissant-Rouge turc) salue le projet de résolution concernant la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, et souligne la nécessité d'aider les personnes traumatisées par les effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Le renforcement des capacités en matière de premiers secours psychosociaux devrait être l'un des éléments les plus importants de l'action dans ce domaine, car les primo-intervenants doivent pouvoir soigner sans tarder les traumatismes. Une telle approche, qui repose sur les compétences des volontaires au niveau local, renforcera l'efficacité du soutien psychosocial en donnant les moyens d'atteindre les victimes dès les premières phases de l'intervention et avant que la situation ne se détériore. Il recommande avec force d'investir dans les capacités au niveau des communautés, en tant que pierre angulaire de la réponse aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Mme Curry (Croix-Rouge des Bahamas) dit que les Bahamas viennent de se relever d'une catastrophe naturelle qui avait imposé de renforcer rapidement les capacités de la Société nationale en matière de santé mentale et de soutien psychosocial en raison du grand nombre de personnes ayant besoin d'une assistance. La santé mentale et le soutien psychosocial sont essentiels dans une situation de catastrophe, quand les personnes ont perdu tout ce qu'elles possédaient et se demandent comment elles pourront, psychologiquement, aller de l'avant. Le projet de résolution apportera des ressources et une assistance supplémentaires aux Sociétés nationales, et la politique proposée définit clairement la voie à suivre pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Aux Bahamas, la Société nationale collabore avec une association nationale dans le domaine du soutien psychosocial, et avec le ministère de la Santé dans ceux de la formation et de l'assistance aux personnes en détresse. La Croix-Rouge des Bahamas salue et approuve le projet de résolution.

Le **docteur Al Khatib** (Croissant-Rouge palestinien) déclare que le Croissant-Rouge palestinien apporte une assistance à une population qui endure un traumatisme psychologique et physique dû à des années d'embargo. Entre le 12 et le 17 novembre 2019, la Société nationale a porté assistance à 360 blessés et à leurs familles. Le Croissant-Rouge palestinien compte 250 volontaires spécialisés en santé mentale et soutien psychosocial ; un programme de soutien psychosocial a été élaboré et la formation aux premiers secours couvre le soutien psychosocial, en particulier des enfants et des victimes du conflit armé. Il a établi un centre pour la santé mentale et le soutien psychosocial et d'autres centres de la région apportent un soutien aux volontaires et au personnel. Le Croissant-Rouge palestinien appuie le projet de résolution, et réaffirme la nécessité d'accroître les ressources disponibles aux fins de renforcer les capacités des Sociétés nationales. L'orateur demande à la Fédération internationale et au CICR d'appuyer les programmes de formation du personnel et des volontaires, dans lesquels des données d'expérience pourraient être échangées, notamment sur la discrimination, les traumatismes, l'équité et le respect. Il souscrit à l'amendement proposé par la Croix-Rouge britannique.

Mme Jaoude (Croix-Rouge libanaise, parlant aussi au nom du Croissant-Rouge d'Iraq et du Croissant-Rouge jordanien) dit que chaque Société nationale devrait mener des activités de santé mentale et de soutien psychosocial, y compris en faveur de son personnel et de ses volontaires. Elle fait siennes les remarques de

la Croix-Rouge suédoise et de la Croix-Rouge danoise et demande que la résolution soit mise en œuvre dès que possible. De nombreuses Sociétés nationales auront besoin d'un soutien de la Fédération internationale pour améliorer leurs capacités en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier dans les situations de conflit social et de catastrophe naturelle.

M. Carbonnier (CICR) reprend les propos puissants des orateurs précédents, soulignant que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial sont peut-être moins visibles que les besoins liés aux blessures physiques, mais que les interactions quotidiennes avec les enfants, les femmes et les hommes confrontés à un conflit armé révèlent qu'ils ne sont pas moins urgents, ni moins vitaux. Saluant le processus collectif et de consultation engagé pour élaborer la politique, il tire fierté d'une réalisation qui met en évidence les progrès que le Mouvement a accomplis pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, particulièrement aigus parmi les plus vulnérables dans les situations de crise. Protéger et promouvoir la santé mentale du personnel et des volontaires, ainsi que l'énonce le projet de résolution, est une priorité qui doit retenir l'attention. Le CICR salue la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et est disposé à appuyer l'amendement au projet de résolution proposé par la Croix-Rouge britannique.

Le **docteur Chabbou** (Croissant-Rouge tunisien) déclare que le projet de résolution est fondamental, même s'il est proposé peut-être un peu tardivement puisque nombre de Sociétés nationales ont déjà commencé à travailler sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. S'agissant du deuxième paragraphe du préambule du projet de résolution, il préférerait que le segment « dans la réalisation de leurs tâches, les volontaires et les membres du personnel du Mouvement sont souvent atteints » se lise comme suit « dans la réalisation de leurs tâches, les volontaires et les membres du personnel du Mouvement peuvent être atteints », car la résolution devrait être fondée sur des faits. Il pourrait être indiqué que les volontaires et le personnel travaillent sous pression et dans des situations stressantes. Au troisième paragraphe du préambule, il pourrait être fait mention des « pratiques génératrices de dépendance » en plus de « la consommation de substances » et de « la consommation nocive de substances », et être indiqué que les situations de vulnérabilité sont souvent cause de toxicomanie.

Le **docteur Emam** (Société du Croissant-Rouge égyptien) dit que, comme l'ont mentionné de nombreux orateurs, il est important de s'occuper des besoins du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, en particulier de ceux qui travaillent dans des situations de crise ou d'urgence. Les Sociétés nationales doivent aussi prendre en compte la couverture d'assurance santé et les autres dépenses liées à la santé mentale et au soutien psychosocial de leurs volontaires et de leur personnel afin que ceux-ci puissent continuer à travailler.

M. Lobar (Croix-Rouge du Soudan du Sud) relève que les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial augmentent du fait des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence et devraient être considérés comme une priorité. Un quart de la population mondiale est touché par des problèmes de santé mentale, mais la situation est bien pire au Soudan du Sud après 20 ans de guerre et de conflit. Elle a été exacerbée par d'autres situations d'urgence telles que des inondations, les tensions économiques et la violence intercommunautaire, auxquelles s'ajoute le manque de personnel qualifié dans le domaine de la santé mentale et d'accès à des soins de santé appropriés. La population du Soudan du Sud, en particulier les déplacés internes, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, a été gravement traumatisée et a besoin d'un soutien. La Croix-Rouge du Soudan du Sud a commencé à intégrer le soutien psychosocial dans tous les programmes, avec ses différents partenaires, afin de répondre aux problèmes de santé mentale dans la population, et appuie les volontaires avec qui elle travaille dans les communautés. La Croix-Rouge du Soudan du Sud appuie le projet de résolution.

Le **docteur Bwito** (Croix-Rouge rwandaise) déclare que l'accès aux professionnels de la santé mentale est limité au Rwanda, qui pâtit aussi d'un manque de connaissances de base sur la santé mentale. Le manque de services de santé mentale et la stigmatisation qui est associée à la santé mentale créent un large fossé entre les besoins et le soutien. Par l'intermédiaire de leurs volontaires, les Sociétés nationales ont la capacité et la possibilité de porter assistance aux personnes souffrant de maladies mentales et d'autres problèmes psychosociaux, qui sont souvent isolées des services de santé classiques. Les interventions au niveau des communautés semblent être les plus efficaces dans le cas de celles qui ont des besoins psychosociaux. La santé mentale et le soutien psychosocial doivent être intégrés dans les programmes des Sociétés nationales pour que les interventions soient adaptées au contexte culturel local. La Croix-Rouge rwandaise appuie le projet de résolution.

Mme Picado Díaz (Croix-Rouge du Nicaragua) fait l'éloge du projet de résolution, qui réaffirme la volonté d'aider les personnes qui ont des besoins et prévoit un soutien en faveur des volontaires à l'œuvre sur le terrain. La Croix-Rouge du Nicaragua propose des services de soutien psychologique depuis une quinzaine d'années et



a établi un centre de santé mentale et de soutien psychosocial pour fournir des services de manière globale et intégrée, remplissant ainsi le mandat humanitaire, qui est d'être proche des personnes en détresse. Au sein de la Société nationale, 65 % des membres du personnel et des volontaires ont reçu une formation au soutien psychosocial et aux interventions psychiatriques spécialisées. Le projet de résolution doit apporter des progrès dans le domaine de la santé mentale et souligner la nécessité de s'occuper de la santé tant mentale que physique dans les situations de catastrophes.

M. Conde (Croix-Rouge guinéenne) réaffirme le soutien de sa Société nationale au projet de résolution sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, un problème humanitaire longtemps négligé. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont une composante essentielle de l'assistance dans les situations d'urgence et sont importants pour les communautés et les volontaires touchés. Les personnes qui sont exposées à un stress extrême, comme les réfugiés, les survivants d'une catastrophe ou d'une épidémie et les migrants, sont celles qui ont le plus besoin d'une telle aide. L'exposition à ce stress augmentera au cours des prochaines années, entraînant une aggravation des problèmes sociaux, en particulier en Afrique. La Croix-Rouge guinéenne a noué des partenariats avec des Sociétés nationales aux fins de fournir des services de soutien psychosocial aux migrants et aux personnes vivant avec le VIH/sida en Guinée. Des services de qualité ne pourront être assurés que si les capacités sont renforcées au moyen de programmes de formation des volontaires à l'œuvre sur le terrain. On espère que la politique proposée contribuera à promouvoir le leadership et un cadre de politiques et d'interventions sur le terrain.

Mme Fowler (Société canadienne de la Croix-Rouge) salue le projet de résolution tel qu'amendé, et prend acte de l'engagement des communautés et des composantes du Mouvement à donner la priorité aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. En tant que membre du Groupe de travail du Projet du Mouvement sur les réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT), la Société canadienne de la Croix-Rouge reconnaît le bon travail et la collaboration du groupe. La Société canadienne de la Croix-Rouge continuera à collaborer étroitement avec les partenaires du Mouvement pour garantir la mise en œuvre de la résolution et intensifier la coordination, la préparation et l'intervention en adéquation avec la base de connaissances croissante du Mouvement à tous les niveaux.

Mme Marques Motta (Croix-Rouge brésilienne) dit que la politique est très importante pour la Croix-Rouge brésilienne qu'elle contribuera à rendre plus forte et mieux à même de faire face aux catastrophes, aux urgences sanitaires et à la migration ainsi que de soutenir son personnel et ses volontaires. Les Sociétés nationales auront besoin d'un soutien technique, notamment en matière de formation, pour réaliser la politique. La Croix-Rouge brésilienne appuie le projet de résolution.

Mme Kumasheva (Croissant-Rouge du Kazakhstan) se déclare favorable à la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La politique aidera le Croissant-Rouge du Kazakhstan à faire face aux nouveaux défis, tels que la réintégration des mères et des enfants revenant de zones de conflit et la réponse à la migration tant interne qu'externe et aux suicides chez les jeunes. La santé mentale pose des défis grandissants et les composantes du Mouvement devront étendre leurs partenariats et être plus promptes à réagir. La Société nationale du Kazakhstan apprécierait de pouvoir bénéficier d'une assistance dans la formation des volontaires au soutien psychosocial.

Mme Mirova (Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan) appuie sans réserve la Politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. La politique présente un intérêt particulier pour sa Société nationale, qui fournit un soutien psychosocial aux migrants travaillant hors du Tadjikistan et porte assistance aux personnes vivant avec le VIH/sida et aux personnes confrontées à d'autres défis épidémiologiques. L'assistance des partenaires du Mouvement dans la formation des volontaires serait particulièrement appréciée.

Mme Osorio (CICR) remercie les participants pour leurs commentaires. La formulation du deuxième paragraphe du préambule a été arrêtée en 2017 et ne sera donc pas modifiée, mais référence est maintenant faite aux « comportements de dépendance » et à l'abus de substances dans le troisième paragraphe du préambule.

Le président déclare que, compte tenu de la réponse positive des délégués, il considère que l'amendement proposé par la Croix-Rouge britannique au paragraphe 2 du dispositif est accepté.

Le projet de résolution intitulé « Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial », figurant dans le document CD/19/9DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 5, CD/19/R5)

La séance est levée à 13 h 15.

3.5.2 Points pour discussion et décision (suite)

Répondre aux besoins et aux vulnérabilités

Point 10 : Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(documents CD/19/10 et CD/19/10DR)

Mme Anselmo (CICR), présentant la résolution proposée, explique que le rétablissement des liens familiaux (RLF) est un besoin auquel le Mouvement s'attache à répondre depuis plus d'un siècle et constitue l'une des premières demandes qu'expriment les personnes touchées par une crise humanitaire. Nous comprenons tous la souffrance qu'engendre le fait d'être sans nouvelles d'un être cher et de ne pas savoir où il se trouve. La séparation est cause de vulnérabilité et il est largement reconnu que les personnes sont plus résilientes si elles sont en contact avec leurs proches. Le projet de résolution figurant dans le document CD/19/10DR fait référence à l'activité humanitaire qui fonctionne véritablement en tant que réseau mondial : à l'ère du numérique, alors que les mouvements de personnes augmentent partout dans le monde et que les crises humanitaires sont rarement contenues à l'intérieur des frontières nationales, le Réseau des liens familiaux est plus que jamais pertinent.

Pour tirer parti du pouvoir de leur réseau, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent renforcer leur collaboration, harmoniser leurs pratiques et solidifier leurs fondations. Des moyens sûrs doivent être trouvés d'établir des liens avec les populations touchées et de protéger leurs données à caractère personnel. La nouvelle Stratégie de RLF, qui vise à réaliser ces objectifs, a été élaborée par la voie d'un processus hautement participatif et consultatif. La Plateforme de haut niveau sur le RLF, qui a été établie au Conseil des Délégués de 2017, a joué un rôle actif en apportant un soutien stratégique et la reconnaissance de l'importance des efforts engagés.

Le **docteur Mohammed** (Croix-Rouge du Kenya, parlant en sa qualité de membre de la Plateforme de haut niveau sur le RLF) indique que le projet de résolution a pour objet l'adoption de la nouvelle Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement. Des débats sur le fond ont eu lieu sur la vision commune des futurs services de rétablissement des liens familiaux, qui a été définie comme suit : mettre un accent accru sur les efforts collectifs déployés pour protéger l'unité familiale, prévenir les séparations familiales et maintenir les liens familiaux ; faire en sorte que les services soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin ; augmenter collectivement la capacité d'apporter des réponses aux familles qui vivent dans l'angoisse parce qu'elles sont sans nouvelles d'un proche et ignorent où il se trouve ; et avoir conscience de l'importance des interactions du personnel et des volontaires avec les familles à la recherche de proches, de renforcer le soutien et de veiller à ce que toutes les parties prenantes le comprennent. Elle encourage les participants à visiter l'exposition sur le rétablissement des liens familiaux dans le Village humanitaire.

M. Chapagain (Fédération internationale) dit que les débats de la Plateforme de haut niveau sur le RLF ont été guidés par deux thèmes essentiels : comment relier plus de cent ans d'une histoire qui nous tient à cœur aux possibilités qu'offrent les technologies numériques modernes, un domaine dans lequel les jeunes sont actifs, tout en gardant les personnes au centre de la stratégie et en leur apportant réconfort et soutien. En même temps, l'accent a été mis sur les moyens de maintenir les liens familiaux et d'éviter les séparations familiales. La Fédération internationale a incorporé des éléments de la Stratégie de RLF dans sa Politique relative à la gestion des catastrophes révisée et sa Stratégie mondiale relative à la migration. Les services de RLF sont, pour l'essentiel, fournis par les membres sur le terrain.

S. E. Mme Fernandes Hanjan Costa Soares (Croix-Rouge de Timor-Leste) appuie sans réserve la Stratégie de RLF. Les programmes de regroupement des familles dans les situations de conflit armé et de catastrophe naturelle sont un volet sans équivalent de l'activité de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, auquel la population du Timor-Leste est sensible. La politique d'intégration du RLF dans l'action multidisciplinaire mise en œuvre en faveur des familles, qui comprend le soutien psychosocial et une assistance socio-économique, juridique et administrative, requiert un engagement à long terme de toutes les parties prenantes, notamment un soutien politique, car le soutien gouvernemental à la sécurité des personnes est essentiel à l'assistance humanitaire.

M. Senoussi (Croix-Rouge du Tchad) appuie la nouvelle Stratégie de RLF. L'importance du rétablissement des liens familiaux a été constatée dans les situations de conflit au Tchad, où la Société nationale a agi avec le soutien du CICR. La question du RLF est vaste et englobe le soutien psychosocial des familles confrontées à la séparation.

M. Mirzayev (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) dit que sa Société nationale a de l'expérience en matière de rétablissement des liens familiaux, un domaine dans lequel elle travaille en coopération étroite avec le CICR. Il relève le rôle important que le CICR joue avec succès dans la collaboration active avec les pouvoirs publics. Plus d'un million de personnes ont été déplacées par les conflits dans le Haut-Karabakh et des familles recherchent des réponses quant au sort de plus de 4 500 personnes. Il a été possible à la Société nationale d'établir le contact entre des personnes non seulement par lettre et par téléphone, mais aussi par liaison vidéo. Il propose d'ajouter quelques informations sur la question des otages et l'emprisonnement illégal au préambule du projet de résolution et à la Stratégie elle-même.

M. Al Razwan (Croissant-Rouge du Bangladesh) salue le projet de résolution et la nouvelle Stratégie de RLF. De tout temps, des familles ont été séparées par suite d'un conflit armé, mais les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et d'autres situations de violence créent des besoins en RLF dans de nombreux contextes. La Stratégie de RLF proposée couvre des défis d'actualité, émergents et changeants, tels que le déplacement interne, la migration, les changements climatiques et l'environnement, et la révolution numérique, qui appellent une collaboration améliorée et plus large entre tous les acteurs concernés. Le Croissant-Rouge du Bangladesh, fort de son expérience dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2008-2018, sait que l'engagement de la direction, le taux de renouvellement du personnel et des volontaires et d'autres questions organisationnelles influent fortement sur la manière dont la Stratégie est appliquée sur le terrain. Partant, il est important d'intégrer les mesures que prévoit la Stratégie dans les plans organisationnels à tous les niveaux pour trouver des solutions aux problèmes de mise en œuvre. Une meilleure collaboration en matière de mobilisation de ressources est nécessaire aussi.

Une meilleure collaboration, tant au sein du Mouvement qu'avec les partenaires de l'extérieur, et l'attention portée à la communication numérique pourraient transformer les actions liées au RLF. Le Croissant-Rouge du Bangladesh demande au CICR, à la Fédération internationale, à la Plateforme de haut niveau sur le RLF et au Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF d'intensifier la collaboration et la coordination à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, et de renforcer les capacités des Sociétés nationales en matière de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie de RLF 2020-2025.

Mme Khorrambagheri (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) appuie sans réserve le projet de résolution relatif au rétablissement des liens familiaux, car le problème des personnes disparues fait maintenant partie du travail quotidien des Sociétés nationales. Avec l'aide du CICR, la Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran a rendu les services de RLF accessibles à tous les réfugiés et tous les migrants, qu'ils soient en possession de leurs papiers ou sans papiers, et assure une formation aux ONG et aux acteurs locaux. La Société nationale a intégré le RLF dans les équipes d'intervention d'urgence, en tant que composante de ses services de sauvetage et de secours.

Le **docteur Traoré** (Croix-Rouge malienne) souligne l'importance de rétablir les liens familiaux et de fournir des informations à des familles très inquiètes, à la recherche de proches disparus au lendemain d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle. Au Mali, les conflits armés, les conflits intercommunautaires, les attentats, le banditisme et la migration sont autant de causes de séparations familiales, qui ont provoqué le déplacement interne soudain de familles entières, dont certaines se retrouvent dans des camps de réfugiés dans les pays voisins. Le CICR aide la Croix-Rouge malienne à rétablir les liens familiaux des personnes vivant dans les camps de réfugiés, des personnes détenues pour des raisons liées au conflit et des mineurs qui ont été attirés dans les groupes armés. Le rétablissement des liens familiaux est un moyen efficace de mettre fin aux souffrances des familles dispersées. La Croix-Rouge malienne a participé activement au Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et, soulignant en particulier la nécessité de renforcer les capacités des volontaires, encourage à adopter la nouvelle Stratégie.

M. El Haddad (Croix-Rouge libanaise) met en avant le lien qui existe entre le rétablissement des liens familiaux, la protection des données à caractère personnel et la nécessité de respecter les différences culturelles dans l'assistance aux personnes qui accèdent aux services de RLF. La nouvelle Stratégie de RLF guidera les Sociétés nationales dans l'assistance aux mineurs non accompagnés d'un adulte, aux personnes âgées vivant seules, aux personnes atteintes de maladies chroniques, aux personnes en captivité, aux femmes et aux jeunes enfants, en particulier ceux qui ne jouissent pas d'une protection diplomatique. Il appuie le projet de résolution.

M. Ärnlov (Croix-Rouge suédoise, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge danoise, de la Croix-Rouge finlandaise et de la Croix-Rouge islandaise) dit que, souvent, les familles dispersées n'épargnent aucun effort et ne lésinent sur aucune dépense pour tenter de retrouver leurs proches disparus ou essayer d'appréhender des politiques complexes de regroupement familial. La nouvelle Stratégie de RLF augmentera les possibilités dont disposent les Sociétés nationales qui répondent aux besoins des familles touchées et qui pourront aussi renforcer une approche du regroupement des familles axée sur la protection. Il salue le projet de résolution et encourage

toutes les composantes du Mouvement à confirmer leur engagement à soutenir et développer le Réseau des liens familiaux et à reconnaître le RLF comme une activité essentielle de toutes les Sociétés nationales.

Le docteur De la Fuente Díaz (Croix-Rouge bolivienne) attire l'attention sur les problèmes de migration et les catastrophes naturelles causés par les changements climatiques en Bolivie. Les migrants appartiennent à des populations vulnérables qui sont victimes d'abus le long des couloirs de migration et ils sont chaque année plus nombreux à être séparés de leur famille, ce qui engendre une immense angoisse chez leurs proches. La nouvelle Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement permettra aux Sociétés nationales de travailler sur la prévention, de rétablir les liens familiaux et de gérer les solutions. Des améliorations sont nécessaires, y compris par l'adoption du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel. La Croix-Rouge bolivienne a participé à l'élaboration de la nouvelle Stratégie, dont l'application contribuera à améliorer la coordination au sein du Mouvement.

M. Saner (Société du Croissant-Rouge turc) salue la nouvelle Stratégie et souscrit au projet de résolution. Il insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre plus structuré dans lequel les cas délicats pourraient être réglés au moyen d'une méthode clairement définie. En ce qui concerne la protection des données, le Mouvement se heurte à de nombreux défis dans différents contextes. Il est nécessaire que les États s'abstiennent de demander des données à caractère personnel aux composantes du Mouvement et maintiennent un espace humanitaire pour les services de RLF. La mise en œuvre de la Stratégie de RLF passera par des composantes du Mouvement fortes ; il est demandé au CICR et à la Fédération internationale d'aider les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités en matière de services de RLF.

M. Senghore (Croix-Rouge de la Gambie) salue l'important travail qu'a accompli le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF ; ce travail vient à point nommé à la lumière de la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la migration, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés. Récemment, de nombreuses jeunes vies ont été perdues lors du naufrage d'un bateau près des côtes de la Mauritanie : l'Organisation internationale pour les migrations a salué le rôle que la Croix-Rouge de la Gambie a joué en rapatriant les survivants et en informant les familles. Il est capital de mettre un accent accru sur la protection et la gestion des données par les Sociétés nationales au niveau local et celles-ci devraient recevoir une assistance du CICR et de la Fédération internationale en la matière. Plus largement, il faut insister davantage sur le renforcement et le maintien des capacités des Sociétés nationales.

M. Sonko (Croix-Rouge sénégalaise) reconnaît que le rétablissement des liens familiaux est, depuis toujours, une activité essentielle du Mouvement. La Croix-Rouge sénégalaise soutient la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement et l'adoption du projet de résolution. Toutefois, si le développement de la technologie numérique permet de collecter des données à caractère personnel, il comporte aussi des risques liés au respect de la confidentialité des données. Il recommande que des discussions aient lieu avec les gouvernements avant la Conférence internationale afin de s'assurer que les Sociétés nationales peuvent continuer à protéger les données.

Mme Park (Croix-Rouge de la République de Corée) met en relief le rôle crucial que jouent la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans le rétablissement et le maintien des liens familiaux de part et d'autre de frontières et dans les situations de conflit armé. Elle appelle l'attention sur la séparation de familles dans la péninsule coréenne, où plus de 130 000 familles sont séparées entre le Nord et le Sud. Pour soulager la douleur des familles dispersées, la Croix-Rouge de la République de Corée s'attache à favoriser les rencontres directes et les échanges de courrier et de messages vidéo, organise un événement de consolation pour ces familles et apporte un soutien psychosocial. L'action de la Société nationale pourrait être reproduite dans les situations de catastrophe et de conflit armé. Le CICR, la Fédération internationale, les Sociétés nationales et les gouvernements devraient appuyer les programmes de RLF.

Mme Llovet Alcalde (Croix-Rouge cubaine), parlant au nom des 47 000 volontaires de la Croix-Rouge cubaine, rappelle que la migration existe depuis les origines de l'humanité et qu'elle est devenue plus complexe. Les migrants vulnérables sont contraints d'emprunter des itinéraires dangereux et instables, ce qui accroît le nombre des séparations familiales et des disparitions. La Croix-Rouge cubaine a contribué à l'élaboration de la Stratégie de RLF 2020-2025 en participant aux réunions régionales de consultation, et a aidé à préparer les informations pour le Réseau des liens familiaux. Apportant son appui au projet de résolution, elle attire l'attention sur le rôle que les Sociétés nationales jouent en matière de prévention des séparations familiales, de rétablissement et de maintien des liens familiaux, et de gestion de toute demande de recherches. La Stratégie met en évidence les progrès encore à réaliser en ce qui concerne le Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel et le fait que les familles doivent pouvoir faire confiance au réseau auquel elles communiquent des données à caractère personnel. La Croix-Rouge cubaine est favorable à l'adoption du projet de résolution.

Le **docteur Leroux de Ramírez** (Croix-Rouge dominicaine) dit que la République dominicaine est un pays d'origine, de transit et de destination des migrants. La migration est un phénomène complexe, et de nombreux migrants perdent la vie en empruntant des routes de migration dangereuses. La Croix-Rouge dominicaine fournit des informations et des orientations aux migrants et apporte un soutien, notamment des services de RLF, aux familles de migrants qui cherchent à avoir des nouvelles de proches. Les services de RLF comprennent la transmission de données, un domaine dans lequel entrent en ligne de compte des cadres réglementaires et juridiques, des normes et la protection des données. La Croix-Rouge dominicaine appuie la nouvelle Stratégie de RLF 2020-2025 et attire l'attention sur l'accent qui y est mis sur la coordination au sein du Mouvement.

M. Kende (Croix-Rouge du Nigéria) affirme son soutien à la Stratégie de RLF 2020-2025 et au projet de résolution, en relevant que quelque deux millions de personnes sont portées disparues au Nigéria, en particulier en raison de l'insurrection dans le nord-est du pays ; il y a aussi des réfugiés du Cameroun dans le sud du Nigéria. Avec l'appui du CICR, la Société nationale a réussi à prendre contact avec près d'un million de personnes. Le rétablissement des liens familiaux est donc devenu un aspect essentiel des activités de la Croix-Rouge du Nigéria. Avec l'aide de la Croix-Rouge italienne, des efforts ont été consacrés à l'atténuation dans les situations difficiles.

Le **docteur Schön** (Croix-Rouge allemande, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge autrichienne, de la Croix-Rouge de Norvège et de la Croix-Rouge suisse) remercie tous ceux et celles qui ont contribué au Réseau des liens familiaux. Les services de RLF reconnaissent et soutiennent la famille ; partout dans le monde, des familles vivent dans l'angoisse de l'incertitude parce qu'elles ne savent pas ce qu'il est advenu d'un proche. Les quatre Sociétés nationales au nom desquelles il s'exprime appuient fermement l'adoption de la nouvelle Stratégie de RLF et sont résolues à bâtir un Réseau des liens familiaux fort et à agir en son sein. Tout en saluant ce qui a été accompli depuis 2008, il souligne qu'une action globale accrue en matière de mobilisation de ressources serait utile pour les tâches conjointes. La Stratégie de RLF sert l'ambition d'améliorer encore l'aptitude du Réseau des liens familiaux à aider les personnes séparées de leurs proches en raison d'un conflit armé, de la violence, d'une catastrophe, de la migration ou d'autres situations appelant une action humanitaire. Les services de RLF sont au cœur de l'identité du Mouvement.

M. Villarroel (Fédération internationale) déclare que la Fédération internationale se joint au CICR et aux Sociétés nationales pour exprimer sa profonde préoccupation quant aux souffrances qu'endurent les personnes qui ont perdu la trace d'un proche par suite d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une autre situation d'urgence, ou encore dans le contexte de la migration et du déplacement interne.

Les changements récents dans l'environnement externe, notamment le phénomène grandissant de la migration, l'accent qui est mis dans tout le secteur humanitaire sur la redevabilité à l'égard des personnes touchées et la révolution numérique, imposent aux services de RLF de s'adapter afin de conserver leur pertinence face à une demande en hausse. Les Sociétés nationales ont un rôle crucial à jouer en tant que maillons du réseau international de recherche et de regroupement des familles et assument une part considérable des activités de RLF à travers l'action de leurs volontaires.

En ce qui concerne le rôle de l'Agence centrale de recherches, la Fédération internationale encourage une coordination étroite avec les Sociétés nationales dans le cadre des services fournis dans des situations autres que les conflits armés, dans le plein respect des mandats respectifs. Toutes les composantes du Mouvement doivent être associées à chaque révision du mandat de l'Agence.

La Fédération internationale appuie et salue le projet de résolution du Conseil des Délégués et la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux, en particulier l'accent qu'elle met sur la prévention des séparations familiales, l'amélioration de l'accessibilité des services de RLF et le soutien aux familles des personnes portées disparues. La Fédération internationale est résolue à promouvoir la Stratégie et à la mettre en œuvre dans le cadre de ses propres stratégies, politiques et plans en leur allouant les ressources nécessaires. Elle veillera à ce que son action dans les domaines de la prévention, de la préparation et de l'intervention englobe des mesures visant à prévenir les séparations familiales et à faciliter l'accès aux services de RLF. Elle travaillera avec les Sociétés nationales pour promouvoir l'intégration de ces services dans les plans de préparation aux catastrophes et la législation relative à la gestion des risques de catastrophe de leurs pays respectifs.

Dans le contexte de la migration et du déplacement, la Fédération internationale a adopté en 2017 sa première Stratégie mondiale relative à la migration, qui comprend des mesures axées sur le rétablissement des liens familiaux et la réduction des séparations familiales. Dans la Stratégie mondiale relative à la migration, la Fédération internationale s'engage à collaborer avec le CICR pour renforcer l'intégration stratégique du RLF dans le développement organisationnel, les opérations d'urgence et les plans stratégiques des Sociétés nationales.

M. Soumaili (Croissant-Rouge comorien) appuie le projet de résolution et la Stratégie de RLF. Les Comores subissent de plein fouet les effets de la migration et nombreux sont ceux qui ont perdu la vie en essayant d'atteindre les îles. Avec le CICR, la Société nationale a formé son personnel et ses volontaires à l'assistance

aux familles qui recherchent un proche. Il appelle le CICR à revenir aux Comores pour continuer à assurer une formation au RLF. Il remercie les Sociétés nationales et la Fédération internationale pour leur assistance dans les domaines de la gestion des catastrophes et du soutien psychosocial.

Mme Yu (Croix-Rouge chinoise) dit que la Croix-Rouge chinoise appuie le projet de résolution. Le rétablissement des liens familiaux incarne les principes humanitaires fondamentaux du Mouvement et constitue un domaine dans lequel la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent jouer un rôle essentiel. Le RLF est utilisé pour aider les personnes qui fuient un conflit armé, une catastrophe ou d'autres situations d'urgence, ainsi que celles qui sont séparées de leurs proches par d'autres facteurs tels que le développement social : dans les zones rurales de Chine, des enfants sont laissés sur place par leurs parents qui partent travailler dans les villes. Le RLF est un besoin bien réel même dans les régions développées. Elle recommande que le RLF soit intégré dans les systèmes d'intervention d'urgence et le renforcement des capacités des Sociétés nationales, comme il l'est en Chine.

M. Al-Hadid (Croissant-Rouge jordanien, parlant au nom des Sociétés nationales membres de la Plateforme de haut niveau sur le RLF, composée de 14 dirigeants de Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR) dit qu'en sa qualité de membre du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF, le Croissant-Rouge jordanien a contribué à former la substance de la Stratégie 2020-2015 de RLF, dont il soutient sans réserve l'adoption.

Au cours des dix dernières années, le Mouvement a accompli des progrès remarquables dans la mise en œuvre de certains éléments de la Stratégie de RLF précédente, celle de 2008-2018, et le Réseau est manifestement plus fort. Toutefois, le rétablissement des liens familiaux comporte de nombreux domaines problématiques, qui ont des incidences stratégiques. La dimension profondément humanitaire des services de RLF est incontestée, comme le sont aussi les compétences du Mouvement dans la fourniture de ces services dans le monde. La nouvelle Stratégie aidera la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à renforcer leur rôle prépondérant dans le RLF. Depuis sa création en 2017, la Plateforme de haut niveau sur le RLF a fait la preuve de son efficacité pour régler les problèmes épineux, étudier les moyens de renforcer les partenariats au sein du Mouvement et abandonner l'idée selon laquelle le RLF est uniquement un service du CICR en intégrant pleinement le RLF dans les plans stratégiques et opérationnels des Sociétés nationales en vue de fournir des services pluridisciplinaires. Néanmoins, une meilleure coordination est nécessaire entre le CICR et la Fédération internationale dans le soutien aux Sociétés nationales.

La Plateforme de haut niveau sur le RLF a été le moteur de l'élaboration du projet de résolution qui sera proposé à la Conférence internationale et a défini des orientations concrètes et fondées sur les faits quant aux moyens de façonner le service avec les personnes auxquelles la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge viennent en aide. La Plateforme a aussi pour objectif d'explorer de nouveaux partenariats avec les secteurs humanitaire, universitaire, technologique et privé, dans le but spécifique d'aider les familles à maintenir et à rétablir le contact avec leurs proches et de faire la lumière sur le sort des personnes disparues. La Plateforme examinera et au besoin ajustera la Stratégie, et fera rapport au Conseil des Délégués en 2023 sur ce qui aura été réalisé. Il attire l'attention sur la proposition que contient le projet de résolution de créer une médaille du Mouvement destinée à récompenser des services exceptionnels rendus dans le domaine du RLF. Il invite instamment tous les délégués à appuyer la Stratégie et à engager des négociations aux fins de l'adoption de la résolution sur le RLF à la Conférence internationale.

M. González (Croix-Rouge du Panama, parlant aussi au nom des Sociétés nationales de Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Honduras et du Kirghizistan) se dit préoccupé par le nombre très élevé de personnes portées disparues et souligne que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent se rassembler pour rétablir les liens familiaux. L'adoption de la nouvelle Stratégie de RLF aidera les Sociétés nationales à agir dans les situations où il y a des disparitions forcées ; des victimes de conflits armés, du banditisme et des déplacements internes ; une migration continentale ; ainsi que des catastrophes naturelles et des urgences environnementales de grande ampleur. La Stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales et sur la collecte et l'analyse de données dans des cadres innovateurs de gestion des nouvelles technologies, et en particulier sur l'adoption de nouvelles mesures de sécurité pour la protection des données. L'action collective et concertée, telle qu'elle est décrite dans la Stratégie, sera importante pour porter assistance aux travailleurs migrants et aider les familles à identifier la dépouille d'un proche. Les outils du Mouvement, tels qu'une base des données des cas, un site web des liens familiaux et un extranet pour la promotion et la gestion de tous les services de RLF, sont essentiels, tout comme la formation du personnel et l'introduction d'un code de conduite relatif à la gestion des données à caractère personnel. Les Sociétés nationales au nom desquelles il s'exprime souscrivent au projet de résolution et à la Stratégie 2020-2025 de RLF.

M. Combe (Croix-Rouge française) déclare que les familles ont un besoin vital de savoir ce qu'il est advenu d'un proche. Chaque année, des milliers de familles sont séparées par suite d'un conflit armé, d'une catastrophe

naturelle ou d'une crise humanitaire. Henry Dunant avait compris les besoins et les souffrances des familles cherchant à rétablir des liens familiaux, et un message d'espoir et l'action quotidienne en faveur de ces familles sont au cœur du Mouvement depuis qu'il a été créé. La Stratégie 2020-2025 de RLF, à laquelle la Croix-Rouge française a contribué, a pour ambition le redoublement de ces efforts. La Croix-Rouge française est particulièrement fière d'accomplir cette mission auprès de ceux et celles qui en ont le plus besoin et de présenter la Stratégie au Conseil des Délégués.

Chaque maillon de la chaîne du Réseau des liens familiaux doit se mobiliser et renforcer ses capacités opérationnelles, en particulier le long des routes de l'exil et de la migration. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit être pertinent et opérationnel afin de couvrir les besoins de toutes les personnes touchées. Le Mouvement doit agir pour prévenir les séparations, mener des recherches sur le terrain et accompagner le regroupement familial. Le droit à la vie de famille et le principe de l'unité familiale doivent être au cœur de ses préoccupations. Les composantes du Mouvement doivent s'adapter en mobilisant des ressources supplémentaires et en surmontant les défis technologiques de l'avenir. Le site web « Trace the Face » est un exemple de nouvel outil. Enfin, il faut développer la diplomatie humanitaire pour faire en sorte que les gouvernements reconnaissent leurs responsabilités en matière de rétablissement des liens familiaux ainsi que de protection de l'espace humanitaire et de la confidentialité de la gestion des données. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent être la voix de ceux qui attendent des nouvelles de proches et porter leur souffrance à l'attention des gouvernements. La Croix-Rouge française appuie le projet de résolution.

Le **professeur Kamel** (Société du Croissant-Rouge égyptien) fait l'éloge des efforts qui ont abouti à l'établissement de la nouvelle Stratégie de RLF. Elle attire l'attention sur la collaboration fructueuse entre la Société du Croissant-Rouge égyptien et le Croissant-Rouge libyen qui a permis, avec le soutien du CICR, de rapatrier 12 enfants qui avaient perdu leurs parents durant le conflit en Libye. La diplomatie humanitaire auprès des autorités officielles et le respect de la confidentialité ont été essentiels dans ce cas et ont fait la preuve de l'importance du rôle d'auxiliaire de la Société nationale. La Société du Croissant-Rouge égyptien fournit un soutien psychosocial et des services de santé aux orphelins rapatriés de Libye. La Société nationale se réjouit à la perspective de la mise en œuvre de la Stratégie 2025 de RLF.

Mme Marques Motta (Croix-Rouge brésilienne) déclare qu'il est essentiel d'adopter le projet de résolution pour que le Mouvement poursuive son action en matière de RLF. En ce qui concerne le traitement des données, l'action de la Croix-Rouge brésilienne doit s'appuyer sur un code de conduite qui respecte la législation nationale. La nouvelle Stratégie de RLF, qui met l'accent sur le soutien psychosocial aux familles à la recherche d'un proche et sur la fourniture de services pluridisciplinaires, permettra à la Croix-Rouge d'adopter de nouvelles technologies et de garantir la protection des données pour les bénéficiaires.

M. Lobor (Croix-Rouge du Soudan du Sud) dit que les conflits non seulement engendrent des déplacements de population, mais aussi, et c'est crucial, désorganisent les infrastructures, y compris les télécommunications et les réseaux mobiles, ce qui fait qu'il est difficile pour les personnes déplacées de prendre contact avec leur famille. Au Soudan du Sud, la guerre a provoqué le déplacement interne de deux millions de personnes. En outre, deux millions de réfugiés du Soudan du Sud sont déplacés dans les pays voisins. Quelque 300 000 réfugiés du Soudan ont cherché refuge au Soudan du Sud. La mise en œuvre de la Stratégie de RLF sera essentielle pour rétablir les liens entre les membres d'autant de familles déplacées et dispersées. Les personnes déplacées subissent un traumatisme et un stress immenses. Il est reconnaissant au CICR et à la communauté internationale d'avoir aidé sa Société nationale à renforcer les capacités de ses volontaires et de son personnel et d'avoir apporté l'appui logistique et les équipements qui ont permis de rétablir le contact entre la population sud-soudanaise et les réfugiés vivant à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières du pays. La mise en place de la Stratégie 2020-2025 de RLF vient à point nommé et aidera les Sociétés nationales à alléger les souffrances engendrées par les conflits et la migration. Il appelle tous les délégués à appuyer sans réserve le projet de résolution.

Le président dit qu'il espère que les participants resteront fermes, unis et mobilisés dans les discussions qui, dans les prochains jours, seront menées avec les États sur les questions difficiles qui entourent le rétablissement des liens familiaux. Il prend note de la demande qui a été faite d'insister davantage sur certains points dans le projet de résolution mais, compte tenu du soutien massif que celui-ci a suscité, il appelle les délégués à accepter le projet tel qu'il a été présenté.

Le projet de résolution intitulé « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge », figurant dans le document CD/19/10DR, est adopté. (Résolution 6, CD/19/R6)

Mme Gadiant, vice-présidente du Conseil des Délégués, prend la direction de la discussion sur le prochain point de l'ordre du jour.

Point 11 : Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après

(documents CD/19/11 et CD/19/11DR)

M. Stillhart (CICR), présentant ce point, rappelle que le Mouvement a adopté sa première politique relative au déplacement interne au Conseil des Délégués de 2009, à Nairobi. Cette politique définissait des objectifs clairs et donnait des orientations pratiques pour une action du Mouvement conforme aux Principes fondamentaux. Début 2019, quelque 41,3 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays, ce chiffre constituant un record. En 2018, les conflits et la violence ont induit 10,8 millions de nouveaux déplacements internes, et les catastrophes naturelles 17,2 autres millions.

La voix des déplacés internes reste largement ignorée et la réponse apportée à leurs besoins est inadéquate. Beaucoup de déplacés internes vivent dans des conditions de précarité et sont dans l'incapacité de reconstruire leur vie et de progresser vers des solutions durables. Nombre de déplacés internes vivent dans des zones rurales reculées ou dans des camps, où ils sont tributaires de l'aide humanitaire, et de plus en plus de personnes sont déplacées dans les centres urbains où, souvent, elles ne reçoivent aucune assistance. Il est demandé au Conseil des Délégués de se concentrer de nouveau sur le problème humanitaire critique du déplacement interne, de faire le point sur les progrès notables accomplis dans la réponse au déplacement interne et de reconnaître que davantage doit être fait pour prévenir le déplacement et protéger les personnes dans le besoin.

Le projet de résolution à l'étude s'appuie sur l'hypothèse que le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit renforcer sa réponse humanitaire. Il réaffirme l'engagement du Mouvement à améliorer la protection et l'assistance apportées aux déplacés internes et demande à toutes les composantes du Mouvement d'intensifier leurs efforts dans trois domaines essentiels : la prévention des conditions conduisant au déplacement ; l'amélioration des réponses apportées aux besoins créés par les déplacements internes dans les zones urbaines ; et le soutien à des solutions durables fondées sur les souhaits et les priorités des personnes concernées. Le projet de résolution recommande plusieurs mesures visant à améliorer les réponses de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans ces domaines, notamment la participation constructive des déplacés internes et des communautés touchées par le déplacement à l'élaboration des réponses, l'allocation de ressources accrues au renforcement des capacités des Sociétés nationales de faire face au déplacement interne, l'intensification des efforts déployés pour promouvoir l'élaboration de lois et de politiques nationales pertinentes, et la création d'un groupe de référence du Mouvement sur le déplacement interne pour favoriser les échanges d'expériences et encourager la mise en œuvre de la résolution. Le CICR appuie fermement l'adoption de la résolution et se réjouit à la perspective de contribuer à sa mise en œuvre et à l'amélioration de la qualité et de la cohésion de la réponse du Mouvement au déplacement interne.

M. Mirzayev (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) déclare que les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme engendrent des déplacements internes et appellent des solutions ciblées et opportunes. En raison du conflit dans le Haut-Karabakh, plus d'un million de personnes sont déplacées à l'intérieur des frontières de l'Azerbaïdjan ou sont réfugiées. Le gouvernement a pris des mesures pour améliorer les conditions de vie des personnes touchées, et a notamment adopté une loi qui protège les réfugiés et les déplacés internes. L'orateur demande que le huitième paragraphe du préambule, commençant par « soulignant l'importance du respect du droit international humanitaire » soit modifié comme suit : « soulignant la nécessité de prendre des mesures efficaces pour s'attaquer aux causes du déplacement interne et de prévenir toute action qui prolonge la durée du déplacement et aggrave la situation humanitaire des déplacés internes, ainsi que de garantir le droit de ces personnes à un retour librement consenti, sûr et digne dans leur foyer et leur lieu de résidence habituel ». Il rend hommage au président de la Fédération internationale qui est intervenu récemment auprès du Croissant-Rouge arabe syrien en vue du rapatriement d'un garçon de 11 ans et salue le leadership de la Société du Croissant-Rouge turc, qui a aidé à rapatrier des réfugiés.

Mme Bilous (Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) indique que les déplacés internes sont souvent oubliés dans le débat sur le déplacement forcé et que le déplacement interne a souvent de graves répercussions sur l'individu et sur la société. Dans la crise prolongée que connaît l'Ukraine, par exemple, il est essentiel de prêter attention à la situation sociale et économique des déplacés internes, qui ont subi un traumatisme et sont séparés de leurs proches. La situation économique, que les conflits viennent aggraver, fait qu'il est difficile aux déplacés internes de trouver un emploi. En Ukraine, de plus en plus de déplacés internes souhaitent rester dans leur nouveau lieu de résidence parce qu'ils s'y sont intégrés, tandis que d'autres prévoient de regagner leur lieu d'origine une fois que les conflits auront diminué d'intensité. La crise de déplacés internes que vit actuellement l'Ukraine est la plus importante en Europe depuis le conflit des Balkans. Le Mouvement, reconnaissant que beaucoup de déplacés internes se sont intégrés dans de nouvelles communautés, s'est adapté aux besoins des bénéficiaires au fil du temps. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine appuie le projet de résolution et demande qu'une attention accrue soit portée à la création de ressources.

M. Zoungrana (Croix-Rouge burkinabè) rappelle que quatre membres du personnel de la Croix-Rouge burkinabè qui effectuaient une mission d'assistance à des déplacés internes ont été victimes d'un grave incident de sécurité en février 2019. Les efforts sont poursuivis pour obtenir la libération de l'un d'eux, détenu par un groupe armé radical. Les trois membres du personnel qui ont été libérés sont encore plus résolus à poursuivre l'action humanitaire d'assistance aux déplacés internes. La situation en matière de sécurité interne s'est détériorée et on compte actuellement plus de 500 000 déplacés internes, ce qui impose de fournir une assistance humanitaire encore plus efficace. C'est pourquoi la Croix-Rouge burkinabè appuie le projet de résolution, qui vise à renforcer la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne, et encourage tous les participants à l'adopter. La Société nationale exprime sa sincère gratitude au Mouvement qui l'a aidée à porter assistance aux déplacés internes dans des conditions de sécurité difficiles.

M. Rocca (Fédération internationale) dit qu'à la fin de l'année 2018, quelque 17,2 millions de personnes étaient déplacées du fait de catastrophes, pour la plupart provoquées par des phénomènes météorologiques. Les catastrophes ont été la cause de 61 % des déplacements internes dans le monde. En 2018, la Fédération internationale a entrepris d'examiner son action et celle des Sociétés nationales dans le cadre des déplacements internes liés à une catastrophe, à une crise ou aux changements climatiques. Les grandes constatations et conclusions de l'étude, qui sont présentées dans le rapport intitulé *Strengthening IFRC Responses to Internal Displacement in Disasters : Challenges and Opportunities* sont les suivantes : les interventions des Sociétés nationales sont centrées principalement sur l'intervention, l'accent étant mis sur la prévention des conditions du déplacement et la préparation en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience ; une compréhension accrue des facteurs du déplacement interne ; et la possibilité de solutions durables. Les Sociétés nationales sont idéalement placées pour comprendre la complexité du déplacement dans leur région et pour nouer un dialogue humanitaire avec les autorités compétentes. Les Sociétés nationales peuvent considérablement améliorer leurs capacités dans le domaine du déplacement interne avec le soutien de toutes les composantes du Mouvement. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pourraient jouer un rôle essentiel aux fins de l'intégration du soutien aux déplacés internes et de leurs droits dans les lois et politiques relatives à la gestion des risques.

La Fédération internationale a apporté un éclairage sur l'élaboration de la résolution « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après », au sujet de laquelle elle prendra une série d'engagements stratégiques afin que l'on comprenne mieux que le déplacement interne est un risque que créent les catastrophes ou les changements climatiques et qui peut être réduit ou prévenu. Elle appuiera l'examen des plans de préparation et d'urgence des Sociétés nationales à travers le prisme du déplacement interne, en vue d'une meilleure anticipation des scénarios de déplacement interne, qui prenne en compte les besoins des communautés hôtes et des autres groupes concernés. Le déploiement de conseillers en matière de déplacement dans les situations particulièrement complexes de déplacement interne éclairerait mieux les orientations opérationnelles et stratégiques de la Fédération internationale.

La résolution souligne l'importance de s'attaquer au déplacement interne dans les environnements urbains, où un nombre croissant de personnes sont déplacées. La Fédération internationale et les Sociétés nationales ont de nombreux exemples positifs de programmes, notamment de transferts d'espèces et de soutien aux moyens de subsistance, ciblant les besoins des déplacés internes dans les environnements urbains. Les déplacés internes peuvent relever de la catégorie des personnes les plus vulnérables, et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont le devoir de les protéger et de comprendre leurs besoins ainsi que ceux des communautés hôtes. Il est indispensable, pour obtenir des résultats positifs, de garantir la participation des déplacés internes et des communautés hôtes par un dialogue authentique et une consultation constructive au sujet de la planification et de la mise en œuvre de réponses et de solutions durables. La Fédération internationale accueille avec une profonde satisfaction et soutient avec force la résolution, et estime que celle-ci la guidera, ainsi que les Sociétés nationales, dans le renforcement des initiatives visant à faire face au déplacement interne dans le respect des cadres nationaux et internationaux, des mandats respectifs et des Principes fondamentaux du Mouvement.

Mme Bader (Croix-Rouge libanaise) appelle les composantes du Mouvement à fournir une aide humanitaire accrue aux déplacés internes, en particulier à ceux, majoritaires, qui vivent en dehors des camps. L'aide humanitaire devrait aussi faire porter l'accent sur les défis posés par le déplacement urbain. Le projet de résolution met en évidence les différents besoins des déplacés internes, eu égard aux services requis et à la nécessité de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. La Croix-Rouge libanaise appuie le projet de résolution et souligne qu'il est nécessaire de laisser les déplacés internes décider librement de regagner leur lieu d'origine tout en préservant leur dignité et en tenant compte des besoins des communautés hôtes.

M. Valastro (Croix-Rouge italienne) déclare que la Croix-Rouge italienne appuie le projet de résolution intitulé « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après ». La Croix-Rouge italienne souscrit en particulier à la demande qui est faite aux composantes du

Mouvement de tenir « compte des besoins à court et à long terme des déplacés internes qui vivent dans des environnements urbains en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes dans leurs analyses et leurs réponses, qui peuvent être réalisées en combinant des interventions structurelles aux niveaux des services urbains et des cadres juridiques et politiques nationaux à des interventions adaptées visant à aider les déplacés internes à reconstruire leur vie », ainsi que de contribuer à « prévenir les conditions conduisant au déplacement et, lorsque cela n'est pas possible, de garantir la sécurité, la dignité et l'intégrité physique et psychologique des personnes tout au long de leur déplacement, en gardant à l'esprit » les différentes vulnérabilités des déplacés internes. Enfin, la Croix-Rouge italienne adhère à la recommandation de « renforcer la capacité des Sociétés nationales d'évaluer et de satisfaire les besoins des déplacés internes en matière de protection par la mise en œuvre de « l'approche minimale en matière de protection », telle qu'exposée dans le document « *Protection within the Movement* » en portant « une attention particulière à la prévention de la séparation des familles pendant le déplacement [...] conformément à la Stratégie RLF du Mouvement 2020-2025 ».

Le **docteur Yorulmaz** (Société du Croissant-Rouge turc) salue et appuie sans réserve le projet de résolution. L'approche consistant à répondre aux besoins des communautés hôtes en même temps qu'à ceux des déplacés internes est cruciale pour garantir la cohésion et l'inclusion, compte tenu des ressources disponibles limitées et des capacités fortement sollicitées dans les lieux où les déplacés internes s'installent. Il convient également de soutenir une approche qui ait un impact constructif sur les relations entre les déplacés internes et les communautés hôtes. La protection est une composante essentielle de l'assistance humanitaire aux déplacés internes et doit être assurée à toutes les personnes en toutes circonstances. Le déplacement est un phénomène dont tout événement peut être la cause, et les Sociétés nationales doivent se préparer en temps ordinaire en renforçant leurs capacités en prévision des temps de crise. Les opérations devraient comporter une approche standard minimum de la protection. Le Mouvement devrait promouvoir des solutions durables, telles que les interventions au niveau local et le retour librement consenti des déplacés internes dans leur lieu d'origine quand les conditions le permettent.

Le **docteur Abbas** (Croissant-Rouge d'Iraq) souscrit au projet de résolution et souligne l'importance de prendre en compte le déplacement interne à long terme et les besoins des personnes déplacées, y compris en matière de protection, de sorte que celles-ci puissent s'intégrer dans les sociétés hôtes ou entreprendre, dans des conditions de sécurité, un retour librement consenti.

La **vice-présidente** demande s'il y a des objections à l'ajout d'un nouveau paragraphe dans le projet de résolution, selon la proposition de la Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. En l'absence de toute objection, elle considère que l'amendement est accepté.

Le projet de résolution intitulé « Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après », figurant dans le document CD/19/11DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 7, CD/19/R7)

M. Maurer, président du Conseil des Délégués, prend la direction de la discussion sur le prochain point de l'ordre du jour.

Point 12 : Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune (document CD/19/12DR)

M. Rocca (Fédération internationale) donne lecture de la « Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune » figurant dans le document CD/19/12DR. Les composantes du Mouvement sont des organisations humanitaires neutres qui n'encouragent ni ne découragent la migration. Le Mouvement reconnaît que la gestion de la migration est un défi majeur pour les États, mais il est de plus en plus préoccupé par la sécurité et le bien-être des migrants vulnérables, des réfugiés et des autres personnes nécessitant une protection internationale. Tous les migrants ont des droits humains. Ils doivent être protégés contre la torture et les mauvais traitements et avoir accès à la justice et aux services essentiels. Le droit international impose d'assurer une protection spéciale aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux apatrides, dont la vie peut être menacée s'il y a des lacunes dans la mise en œuvre de cette protection.

En 2017, le Mouvement a adopté l'« Appel à l'action : répondre aux besoins humanitaires des migrants vulnérables », qui attirait l'attention sur les mesures que les États devraient prendre pour protéger les migrants de tout préjudice, et demandait aux États de ne recourir à la détention liée à la migration qu'en dernier ressort et à s'engager à mettre fin à la détention des enfants et à la séparation des familles pour des raisons liées à l'immigration. En 2011, il a été demandé aux États parties aux Conventions de Genève de 1949 représentés à la XXXI^e Conférence internationale de veiller à ce que les lois pertinentes soient en vigueur pour mettre aux Sociétés nationales de jouir d'un accès sûr à tous les migrants, quel que soit leur statut juridique. Il a été demandé aux États d'aider les Sociétés nationales à exécuter leur mandat humanitaire et à garantir que l'assistance fournie à titre strictement humanitaire et impartial ne sera jamais considérée comme illégale. La

Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont prêts à apporter un soutien aux États dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés, dans le respect des Principes fondamentaux du Mouvement. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales sont déterminées à aider les États à garantir que les besoins humanitaires des migrants et des personnes vulnérables dans les communautés hôtes sont satisfaits. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge souhaitent créer un climat de confiance mutuelle propice à la collaboration avec les États, en apportant des solutions positives et en nouant avec eux un dialogue franc et constructif.

La Fédération internationale et le CICR proposent que le Conseil des Délégués de 2019 souscrive à la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune. La Déclaration est nécessaire compte tenu des défis qui continuent d'être posés à la protection des migrants vulnérables et des personnes déplacées, du rétrécissement de l'espace humanitaire et de l'augmentation des obstacles à l'accès, liée aux politiques des États. La migration et le déplacement ne sont pas des nouveautés pour le Mouvement ; la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se sont engagés à fournir assistance et protection aux migrants et aux personnes déplacées, quel que soit leur statut juridique. Toutefois, la sécurité et le bien-être des migrants continuent d'être menacés et chaque jour des migrants périssent en mer.

Certains États n'observent pas le principe de l'accès humanitaire et, dans certains cas, cet accès est de plus en plus restreint. Le Mouvement constate que le sentiment d'hostilité vis-à-vis de l'immigration est de plus en plus marqué dans certains pays et que des pressions croissantes sont exercées pour qu'aucune assistance humanitaire ne soit fournie aux migrants. Dans certains États, parler de la dignité des migrants ou de sauver des vies est considéré comme une question politique ; or sauver des vies n'est pas une question politique. Comme le disait l'ancien président de la Croix-Rouge italienne, M. Barra, « nous ne devons jamais garder le silence quand la dignité d'un être humain est menacée ». La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont toujours du côté des plus vulnérables, et ce n'est pas une infraction à la neutralité et à l'impartialité. Tout doit être fait pour nouer le dialogue et se concerter avec les États, mais certains ayant mis leur veto durant la préparation de la Conférence internationale, la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune a été élaborée pour être présentée à la Conférence. De nombreuses Sociétés nationales ont écrit pour demander qu'une résolution soit présentée, mais la Déclaration proposée semble constituer une bonne base pour engager le dialogue. La Fédération internationale réaffirme sa détermination à aider les personnes qui fuient la violence, la misère et d'autres causes de la migration.

Mme Mohamed (Croissant-Rouge des Maldives, parlant aussi au nom des Sociétés nationales d'Asie du Sud en Afghanistan, au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, au Népal, au Pakistan et à Sri Lanka) remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de la Déclaration du Mouvement. La communauté internationale porte une attention sans précédent à la migration et a de plus en plus conscience des besoins humanitaires des migrants et des risques auxquels ceux-ci sont confrontés.

En ce qui concerne les besoins humanitaires des nombreuses personnes qui se déplacent pour trouver un emploi et des moyens de subsistance, souvent appelées travailleurs migrants, et de leurs familles, l'Asie du Sud a été exposée à des mouvements de population liés aux facteurs conjugués que sont les conflits et les crises prolongés, les phénomènes extrêmes et les catastrophes, l'appauvrissement des zones rurales et les inégalités socioéconomiques. Les déplacements dus aux changements climatiques augmentent en raison de l'accélération de ces changements. Dans les situations de crise comme en temps de paix, les migrants ont des vulnérabilités et des besoins particuliers, tels que l'accès aux services essentiels et l'inclusion sociale. Conscientes de l'impact considérable de la migration en Asie du Sud, les Sociétés nationales de la sous-région se sont employées activement à renforcer les capacités de répondre aux besoins des migrants et des personnes touchées par la migration en travaillant en réseau avec d'autres Sociétés nationales et en collaborant par-delà l'Asie du Sud, notamment dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique sur la migration. Le Croissant-Rouge des Maldives et le Croissant-Rouge du Bangladesh ont organisé récemment un Dialogue humanitaire sur la migration avec le soutien de la Fédération internationale et de la Croix-Rouge italienne.

En réponse à la Déclaration du Mouvement, elle souligne que, dans les efforts qu'elles déploient pour remédier aux conséquences humanitaires du déplacement dans les crises prolongées, les Sociétés nationales sont exposées au risque de devoir mettre fin à des activités en raison de la diminution des ressources. Les Sociétés nationales doivent agir ensemble en parlant d'une seule voix, et utiliser le pouvoir du réseau pour dialoguer avec les décideurs au plus haut niveau dans leurs pays respectifs afin d'influencer le soutien aux communautés touchées. Dans leur action et celle de leurs partenaires, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent prendre en compte la sensibilité du contexte dans lequel ils opèrent pour éviter les pressions inutiles et améliorer la qualité des services. Saisissant l'occasion de la Conférence internationale, les Sociétés nationales appellent les États à reconnaître et à respecter la position des Sociétés nationales au sujet de la migration, position qui est fondée sur les Principes fondamentaux, ainsi qu'à comprendre que les Sociétés nationales sont à même de se

coordonner et de coopérer avec eux pour répondre aux besoins humanitaires des migrants et des personnes touchées par la migration.

Il est reconnu que les approches visant à sauver des vies devraient être associées au renforcement des moyens de subsistance et de la résilience en général des populations touchées, y compris les communautés déplacées et les communautés d'accueil. La traite d'êtres humains et la violence sexiste sont des risques critiques dans tout parcours ou déplacement migratoire, et pour faire face à ces risques il faut avoir des volontaires et un personnel mieux formés ainsi que des mécanismes établis de coordination avec les pouvoirs publics et les communautés touchées. On observe une tendance à la hausse de la migration et des déplacements liés aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, ce qui impose d'intensifier les efforts de sensibilisation en faveur de l'adoption et de l'application effective de cadres juridiques et de mesures efficaces dans les stratégies de préparation qui protègent les communautés à risque et leur donnent les moyens d'agir. Les Sociétés nationales de l'Asie du Sud appuient la cible qui prévoit qu'au moins 75 % des Sociétés nationales devraient intégrer les besoins des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs processus de planification stratégique.

Mme Van Schaik (Croix-Rouge néerlandaise, parlant aussi au nom des Sociétés nationales d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Bénin, du Canada, de Côte d'Ivoire, d'Espagne, d'Éthiopie, du Honduras, du Kirghizistan, de Norvège, d'Ouganda, de Suède, de Suisse et de Zambie) rappelle que la Stratégie 2030, adoptée à l'Assemblée générale, souligne que la migration et les déplacements sont l'un des défis mondiaux auxquels la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge seront confrontés au cours de la prochaine décennie. Ce défi influe sur l'assistance et la diplomatie humanitaires en faveur des plus vulnérables. Rappeler aux États l'obligation qui leur incombe, en vertu du droit international, de prévenir les souffrances des migrants vulnérables est une composante fondamentale de la diplomatie humanitaire dans le domaine de la migration. Il est de plus en plus préoccupant de constater que de nombreux pays durcissent leurs lois, politiques et attitudes, ce qui a de graves conséquences pour la sécurité et le bien-être des migrants, des réfugiés et autres personnes vulnérables, qui ont besoin d'une protection internationale. Le Mouvement doit mettre fin au nivellement des politiques et des lois par le bas et engager un dialogue ouvert sur la migration en tant que problème humanitaire et sur les obligations des États. Dans de nombreux États, la gestion de la migration relève de plus en plus de l'endiguement et de la sécurité, au détriment de l'humanitaire. Le Mouvement doit apporter une réponse forte et continuer à plaider pour la garantie de l'accès des migrants aux services essentiels, quel que soit leur statut juridique. La Déclaration est un appel vigoureux et universel au nom de certaines des personnes les plus vulnérables au monde : « Travaillons main dans la main et réaffirmons notre humanité commune pour aider toutes les personnes qui en ont besoin ». L'action dans ce domaine doit être un exemple de collaboration étroite au sein du Mouvement. Elle demande au CICR et à la Fédération internationale de combiner l'action du Mouvement à celle des Sociétés nationales pour assurer la dignité humaine de tous.

M. Valastro (Croix-Rouge italienne) dit que, tout en saluant la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune, la Croix-Rouge italienne recommande d'adopter dans l'avenir une résolution établissant que la satisfaction des besoins des migrants est une priorité fondamentale du Mouvement. Les besoins des migrants sont un impératif humanitaire aussi bien en temps de crise que dans la vie de tous les jours. Le Mouvement ne peut pas accepter que des personnes se sentent seules et vulnérables parce que nul ne protège leurs droits et leur dignité humaine. Les migrants vulnérables et les migrants en situation irrégulière sont en permanence exposés au danger et le Mouvement a pour rôle d'atténuer le danger dans toutes les situations, dans le cadre de son mandat et en concertation avec les gouvernements.

M. Zoungrana (Croix-Rouge burkinabè) se félicite de l'engagement du Mouvement envers l'humanité et de sa détermination à protéger la dignité humaine dans les situations de migration, ce que le Mouvement fait quotidiennement. Il remercie les partenaires du Mouvement de leur soutien dans la réponse aux besoins psychosociaux et sanitaires des migrants au Burkina Faso et indique que sa Société nationale appuie sans réserve la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune.

Mme Chatoor (Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago) exprime son soutien à la Déclaration du Mouvement. Les défis que pose la migration sont nouveaux pour la Trinité-et-Tobago, mais sa Société nationale doit, en tant que membre du Mouvement, montrer son soutien aux plus vulnérables dans les limites de ses capacités. La migration pose des défis, mais la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ne peuvent pas fuir les obligations qui sont les leurs en vertu du droit international. De nombreux partenaires et États soutiennent le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, et le Mouvement doit s'appuyer sur le contenu de ces deux instruments en respectant ses Principes fondamentaux, le principe d'humanité étant le plus important dans l'action en faveur des migrants vulnérables.

Le **docteur Carvajal De Alvarez** (Croix-Rouge colombienne) exprime son soutien à la Déclaration du Mouvement. Le cadre de migration mondial et les engagements régionaux relatifs à la migration permettent aux Sociétés nationales de mener une action résolue dans ce domaine. La Croix-Rouge colombienne a porté

assistance à 1,2 million de personnes au cours des deux dernières années, engageant des activités dans de nombreuses villes pour favoriser l'intégration en partenariat avec le gouvernement et d'autres acteurs. La Société nationale a fourni des services d'urgence et de santé, mais elle a besoin de ressources accrues pour élaborer une stratégie à long terme qui englobe l'intégration sociale et économique.

Le **docteur Nguyen** (Croix-Rouge du Viet Nam, parlant au nom des 11 Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est au Brunéi Darussalam, au Cambodge, en Indonésie, au Laos, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande, au Timor-Leste et au Viet Nam) exprime son soutien à la Déclaration du Mouvement. En Asie du Sud-Est, des millions de personnes sont en situation de déplacement pour différentes raisons, notamment la recherche d'un emploi et de possibilités meilleures. Les travailleurs migrants font face à des défis humanitaires et d'autres dangers. C'est le cas, en particulier, de ceux qui sont en situation irrégulière ou qui sont sans papiers et qui ne peuvent pas avoir accès aux services de base, tels que les soins de santé, l'éducation et le logement. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge fournissent ces services aux migrants, qu'ils soient en situation irrégulière ou régulière, tout spécialement dans les situations d'urgence. Il faut faire davantage pour réduire la vulnérabilité des migrants et améliorer leur sort.

Les Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est prennent de plus en plus de mesures pour répondre aux préoccupations humanitaires relatives aux migrations pour l'emploi, et notamment travaillent aux côtés des Sociétés nationales d'Europe et du Moyen-Orient. Elles ont des capacités différentes, qu'elles doivent renforcer pour répondre aux besoins des personnes qui sont en situation de vulnérabilité. La région a pris un certain nombre d'initiatives pour venir en aide aux travailleurs migrants et à leurs familles, en particulier à travers le rétablissement des liens familiaux et les conseils à ceux qui vivent avec le VIH/sida. Les Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est sont disposées à travailler avec d'autres Sociétés nationales pour veiller à ce que tous les migrants puissent vivre dans la dignité, en sécurité et en bonne santé.

M. Condé (Croix-Rouge guinéenne) remercie celles et ceux qui ont participé à l'élaboration de la résolution, qui traite du problème du rétablissement de la dignité des migrants. La migration est actuellement la cause de crises transfrontalières sans précédent. Les Sociétés nationales peuvent incorporer la résolution dans leurs propres plans stratégiques et programmes transfrontaliers. La migration ne touche pas seulement un pays ou une Société nationale, et beaucoup doivent coopérer pour porter assistance à ceux qui sont concernés : à cet égard, la Croix-Rouge guinéenne remercie la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge italienne pour leur soutien. Tout en souscrivant au projet de résolution, il propose d'ajouter un nouveau paragraphe : « encouragement, aux fins du renforcement de la collaboration, la création de plateformes de coordination nationales et transfrontalières pour le partage d'informations », ce qui aidera les Sociétés nationales à avoir un impact durable et effectif.

Le **docteur Tastanova** (Croissant-Rouge du Kazakhstan, parlant aussi au nom de la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan) exprime son plein soutien à la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune, qui rappelle que le défi de la migration ne peut être surmonté par un État seul ou une Société nationale seule, et exige un effort conjoint de toutes les parties prenantes. La migration est un problème aux aspects divers, qui a des causes économiques, sociales et politiques diverses et qui impose de mener des activités de sensibilisation au niveau mondial dans les instances internationales et auprès des gouvernements respectifs.

M. Bedoya Araúz (Croix-Rouge du Panama) dit que la Croix-Rouge du Panama est de plus en plus préoccupée par le nombre de familles que la migration a dispersées. Il est important de coopérer avec les pays voisins et d'autres continents où les personnes empruntent des routes migratoires dangereuses. Malgré la mise en place de politiques et de règles relatives à la migration, les personnes qui migrent ne sont pas nécessairement plus en sécurité, et des mesures plus efficaces doivent être mises en place au début de la route migratoire. La capacité des Sociétés nationales d'agir conformément aux cadres juridiques et sur le terrain doit être améliorée et exercée dans le plein respect de leur rôle d'auxiliaire. La Croix-Rouge du Panama appuie sans réserve la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune.

Mme Penz (Croix-Rouge allemande) déclare que la migration est l'un des plus grands défis auxquels sont confrontés la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Le Mouvement a activement et efficacement amélioré sa capacité de porter assistance aux migrants et de réduire la vulnérabilité. Les personnes qui reçoivent son assistance lui vouent une confiance accrue et le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales est mieux reconnu. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont intervenus dans les situations d'urgence et ont mobilisé des volontaires. De nouveaux outils sont utilisés et de nouveaux domaines d'action, tels que les programmes de parrainage citoyen, sont explorés. La coopération dans le domaine de la migration n'a jamais été aussi grande au sein du Mouvement. Elle remercie la Fédération internationale et le CICR pour leur engagement et les Sociétés nationales de travailler avec la Croix-Rouge allemande afin d'apporter un soutien aux migrants dans le monde. La migration est, par sa nature même, un problème transfrontalier qui ne peut être réglé qu'en agissant de concert. Cependant, c'est aussi un domaine exigeant, dans lequel les besoins en services humanitaires évoluent en permanence : les vulnérabilités et les ressources changent chaque année et les programmes et services doivent être adaptables en conséquence.

Du fait de leur expérience, les composantes du Mouvement sont mieux à même de fournir des services aux migrants que bien d'autres acteurs. Les efforts du Mouvement doivent porter en partie sur la poursuite du dialogue avec les États, dans le respect tant des Principes fondamentaux que du mandat du Mouvement, ainsi que sur la promotion de la confiance mutuelle afin de préserver l'espace humanitaire et l'accès aux migrants vulnérables. La Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune est un outil précieux, qui permettra de continuer le dialogue dans la sphère internationale. Il faut rappeler aux États leurs responsabilités et leurs engagements existants et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent réaffirmer leur engagement à soutenir les États pour veiller à ce que les besoins humanitaires soient satisfaits conformément aux Principes fondamentaux du Mouvement.

Mme Brown (Croix-Rouge britannique) dit que la Croix-Rouge britannique appuie la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune. Comme nombre d'orateurs précédents, la Croix-Rouge britannique est préoccupée par les immenses souffrances qu'endurent les personnes en situation de déplacement, et considère que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge devraient remédier à toutes les vulnérabilités, quel que soit le statut des personnes concernées. La Croix-Rouge britannique est le principal fournisseur de services aux réfugiés et aux demandeurs d'asile au Royaume-Uni. En combinant l'expérience qu'elle a acquise sur le territoire national à celle des collègues du Mouvement tout entier, la Société nationale a pu comprendre les défis qui se posent tout le long des routes migratoires et contribuer à une action collective. Les mouvements massifs de réfugiés et de migrants constituent des défis pour les décideurs, mais des solutions sûres et dignes sont possibles si la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge coopèrent avec les États, par exemple, par la voie des deux pactes mondiaux. L'une des priorités de la Croix-Rouge britannique est de garantir que les pactes mondiaux sont des outils puissants et efficaces qui conduiront à un changement véritable. La Société nationale reconnaît aussi les contributions des réfugiés et des migrants ainsi que l'importance de faire participer ces personnes aux discussions relatives aux politiques.

Mme Koursoumba (Croix-Rouge chypriote) salue et appuie sans réserve le projet de résolution intitulé « Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune ». La migration est une question d'une grande importance pour le Mouvement, mais sa gestion pose un défi considérable aux autorités et aux Sociétés nationales des pays concernés. Chypre a été particulièrement touchée par l'accroissement des flux migratoires dans sa région et la Société nationale a mené un certain nombre de programmes en sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics pour garantir le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants arrivant dans le pays. La Croix-Rouge chypriote est le premier intervenant auprès des migrants nouvellement arrivés, auxquels elle fournit une assistance humanitaire, des informations sur le rétablissement des liens familiaux et un soutien psychologique. Elle réalise aussi des programmes en faveur des demandeurs d'asile et des migrants en attente d'expulsion. Elle est l'une des sept Sociétés nationales de l'Union européenne qui ont mis en œuvre le projet ESIRAS pour l'accès à l'emploi et l'intégration sociale des réfugiés et des demandeurs d'asile, financé par la Commission européenne et coordonné avec succès par la Croix-Rouge espagnole. De vifs remerciements sont adressés aux Sociétés nationales sœurs qui ont apporté leur soutien à la Croix-Rouge chypriote. La Société nationale a honoré son mandat en collaboration avec les autorités de l'État, dans un climat de confiance mutuelle et de dialogue constructif. L'oratrice appelle le Mouvement à soutenir les Sociétés nationales qui sont touchées de manière disproportionnée par les flux migratoires.

Le **docteur Chabbou** (Croissant-Rouge tunisien) déclare que le projet de résolution appuie le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, dans le but de protéger la dignité humaine. Le Croissant-Rouge tunisien protège les migrants et les réfugiés, avec le CICR, depuis les années 1950. Dans les États, de plus en plus d'associations et d'acteurs proposent aux migrants des services qui ne sont pas complémentaires de ceux que fournissent les Sociétés nationales et qui de fait leur portent atteinte dans ce qui pourrait être appelé une concurrence déloyale. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge n'ont pas l'exclusivité du domaine humanitaire, mais les composantes du Mouvement devraient pouvoir remplir pleinement leur rôle et ne devraient pas être supplantées par des acteurs qui ne souscrivent pas aux mêmes Principes fondamentaux et qui pourraient ne pas avoir à cœur l'intérêt supérieur des migrants. Il est important que les migrants bénéficient de la gamme complète des services proposés par le Mouvement et soient protégés par ses valeurs humanitaires. Le Mouvement a le devoir d'attirer l'attention des États et des Nations Unies sur les activités qui ne suffisent pas pour apporter une assistance appropriée aux migrants.

S. E. M. Bebars (Société du Croissant-Rouge égyptien) salue la Déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune. La Société du Croissant-Rouge égyptien a adopté une politique relative à la migration qui vise les problèmes humanitaires des migrants les plus vulnérables par le moyen de différents projets, tels que l'accès aux services sociaux et de santé, le rétablissement des liens familiaux, le soutien aux droits et à la dignité des migrants, et la promotion de l'intégration et des échanges sociaux entre les migrants et les communautés hôtes. La Société nationale fournit des services sociaux et de santé aux migrants arrivant en Égypte, en provenance du Moyen-Orient et d'Afrique, et est déterminée à poursuivre la coopération avec ses partenaires du Mouvement.

Mme Garcia Roca (Croix-Rouge péruvienne) indique que le Pérou compte un nombre sans précédent de migrants, dont un million de migrants venus du Venezuela. Les migrants sont contraints de quitter leur pays parce qu'ils y connaissent la faim et la violence, mais ne savent pas s'ils seront les bienvenus dans leur pays d'accueil. La Fédération internationale et les Sociétés nationales sœurs aident la Croix-Rouge péruvienne à fournir une assistance aux migrants, mais davantage doit être fait en matière de communication avec les gouvernements pour garantir que des lois protégeant les migrants sont en place. La coordination avec les autres acteurs humanitaires sur le terrain pourrait aussi être utile. La Croix-Rouge péruvienne a besoin d'une aide pour répondre aux besoins à long terme des migrants, améliorer leurs conditions de vie et lutter contre la xénophobie qu'engendre la forte augmentation du nombre de personnes arrivant d'autres pays.

Le président attire l'attention sur l'amendement proposé par la Croix-Rouge guinéenne, consistant à ajouter un paragraphe, à savoir : « encouragement, aux fins du renforcement de la collaboration, la création de plateformes de coordination nationales et transfrontalières pour le partage d'informations ».

Un représentant de la **Croix-Rouge australienne**, tout en approuvant l'amendement, demande que référence soit faite aux « meilleures pratiques en matière de protection des informations et des données à caractère personnel », comme suit : « encouragement, aux fins du renforcement de la collaboration, la création de plateformes de coordination nationales et transfrontalières, conformément aux meilleures pratiques et aux normes internationales en matière de protection des informations et des données à caractère personnel, comme prévu par résolution sur le rétablissement des liens familiaux ».

Le projet de résolution intitulé « Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune », figurant dans le document CD/19/12DR, est adopté tel qu'amendé. (Résolution 8, CD/19/R8)

Mme Gadiant, vice-présidente du Conseil des Délégués, prend la direction de la discussion sur le prochain point de l'ordre du jour.

Point 7 : Coordination et coopération au sein du Mouvement

7.1 Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires

La vice-présidente souligne que l'environnement humanitaire et du développement dans le monde connaît des mutations rapides et que le pouvoir de coordination et de collaboration entre les Sociétés nationales membres, la Fédération internationale et le CICR est plus que jamais nécessaire. Une cohésion interne accrue est indispensable pour que le Mouvement conserve son avantage concurrentiel, soit le partenaire privilégié des États et tire parti de ses propres réseaux et capacités.

Le premier point a trait au cadre normatif du Mouvement, à savoir l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires. L'Accord de Séville, qui régit la coordination des activités internationales des composantes du Mouvement, a été adopté en 1997. Les Mesures supplémentaires ont été adoptées en 2005 pour préciser et améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Séville. Ce point de l'ordre du jour a pour objet de présenter des informations à jour sur un processus que la Fédération internationale et le CICR ont décidé d'engager au sujet de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires, et il est pour information seulement.

M. Rocca (Fédération internationale) déclare que, lors de sa dernière discussion sur l'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires, le Conseil de direction de la Fédération internationale a décidé à l'unanimité d'entreprendre un examen. L'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires sont un cadre réglementaire, qui régit la manière dont les composantes du Mouvement doivent travailler ensemble dans les opérations internationales de grande ampleur. Le paysage humanitaire a profondément changé depuis l'adoption de l'Accord de Séville, il y a 22 ans. L'Accord régit principalement le rôle du CICR et de la Fédération internationale et ne se concentre pas sur celui des Sociétés nationales. On pourrait faire valoir que le rôle des Sociétés nationales est régi par les Mesures supplémentaires, lesquelles, parce qu'elles sont supplémentaires, ne font pas partie du cadre général. Au Sommet humanitaire mondial, le CICR et la Fédération internationale ont défendu ensemble et avec force le programme de localisation, qui a été mené principalement par les Sociétés nationales.

En 1997, le programme de localisation ne faisait pas partie des discussions ou du paysage humanitaire. Ce seul fait justifierait une révision de l'Accord de Séville, sans pour autant remettre en question les mandats statutaires de chacune des composantes du Mouvement. L'environnement extérieur continue de gagner en complexité et, plus fréquemment, les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont menées dans des pays où des zones sont touchées par un conflit et d'autres pas, les crises perdurent et beaucoup plus d'acteurs participent à l'intervention humanitaire, dont le secteur privé, les militaires, les organisations confessionnelles et les médias. Surtout, les Sociétés nationales sont devenues plus fortes et sont prêtes

à assumer un rôle plus central dans la réponse aux catastrophes et aux crises. Par l'intermédiaire de leurs volontaires, les Sociétés nationales sont les acteurs locaux par excellence. Dans nombre de crises complexes, elles sont les seuls acteurs à même d'obtenir l'accès à leurs communautés locales – et de jouir de leur confiance. D'autres changements sont, notamment, la complexité grandissante des rapports entre toutes les composantes du Mouvement, les exigences de l'extérieur en matière d'efficacité de la coordination, les appels à la transparence et à la redevabilité, et la nécessité d'éviter les doublons et la concurrence pour faire en sorte que le Mouvement continue de jouer un rôle de premier plan dans un environnement de plus en plus compétitif.

Comment des discussions sur le thème de la confiance peuvent-elles être menées dans le cadre des réunions statutaires sans prendre en considération la manière dont les composantes du Mouvement pourraient mieux travailler ensemble d'un point de vue stratégique pour optimiser l'action en première ligne ? Comment le Mouvement peut-il parler d'une seule voix et non de façon dispersée ? Pour les personnes auxquelles une aide est apportée, pour le public, pour les médias et pour les donateurs, il n'y a qu'une Croix-Rouge et un Croissant-Rouge. Il y a quelques années, le Mouvement a engagé des discussions sur le renforcement de la coordination et de la coopération en son sein (RCCM). Ces discussions ont abouti à l'adoption, par le Conseil des Délégués de 2015, d'une résolution qui charge le Mouvement d'accroître la coordination et la coopération dans les opérations de grande ampleur et de collecter des informations sur la mise en œuvre du cadre réglementaire, tout en adoptant une approche pragmatique spécifique au contexte du pays concerné. Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre du processus de RCCM et se poursuivent. Toutefois, de lourds défis sous-jacents restent posés, et la question des rôles et des responsabilités n'est pas couverte par le RCCM : c'est une question stratégique, qui relève de l'Accord de Séville.

Il est nécessaire d'engager une discussion honnête et d'apporter des précisions au sujet de plusieurs aspects de l'Accord de Séville, tels que l'utilisation d'une formulation dépassée, la confusion des rôles et des responsabilités, l'accès, la mobilisation de ressources, la communication et la représentation. Les concepts de rôle directeur et d'institution directrice doivent être examinés de façon à prendre en compte le contexte du pays concerné et les capacités grandissantes des Sociétés nationales. Celles-ci doivent être au cœur de tout accord : trop souvent dans le passé, des millions de francs suisses ont été investis dans un pays, mais la Société nationale a fini par être affaiblie. Dans les appels internationaux, tant la Fédération internationale que le CICR devraient travailler main dans la main avec les Sociétés nationales. La Fédération internationale et le CICR doivent prendre en compte les idées des Sociétés nationales et leurs analyses sur les besoins. Les deux institutions ont pour responsabilité commune de renforcer les Sociétés nationales avant et durant les opérations. Les membres du Conseil de direction de la Fédération internationale ont décidé à l'unanimité de nommer un groupe consultatif chargé d'examiner l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires. Le groupe consultatif soumettra ses conclusions à la session que le Conseil de direction tiendra fin 2020, où il sera décidé s'il y a lieu de demander au Conseil des Délégués de procéder à un examen de ces instruments. Une fois les résultats de l'examen disponibles, la Fédération internationale demandera à la Commission permanente d'exercer ses bons offices pour faciliter le dialogue entre la Fédération internationale et le CICR. La révision de l'Accord de Séville offrirait la possibilité d'établir une feuille de route moderne, adaptée à l'avenir, qui permettrait aux composantes du Mouvement de travailler plus efficacement ensemble.

M. Carbonnier (CICR) dit que chacun est profondément conscient des nombreux défis structurels et externes auxquels le Mouvement fait face. Nombre de ces défis sont reconnus dans la Stratégie 2030 de la Fédération internationale et dans la stratégie institutionnelle actuelle du CICR. Une coopération, une coordination et une complémentarité fondées sur la confiance et les meilleures possibles entre toutes les composantes sont indispensables pour les surmonter. Pour réaliser cet objectif, il faut examiner ce qui entrave le Mouvement tant sur le plan opérationnel que sur celui des cadres de politique. Il faut aussi un changement culturel profond et un changement de mentalité, comme beaucoup au sein du Mouvement l'ont déjà dit. Le CICR prend note de la décision du Conseil de direction de la Fédération internationale de nommer un groupe consultatif interne, chargé d'examiner l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires en 2020. Le CICR ne doute pas que l'initiative prendra appui sur des données factuelles, des éléments concrets recueillis sur le terrain ainsi que l'analyse des problèmes. L'analyse concernant l'ensemble du Mouvement, le CICR sera très heureux d'y contribuer autant qu'il y a lieu, et de participer aux discussions finales sur les étapes suivantes possibles. En même temps, le CICR est disposé à engager avec les Sociétés nationales et la Fédération internationale un processus collaboratif qui soit ouvert à tous, dans le but de donner un nouvel élan à des discussions pragmatiques, constructives et inclusives – un processus qui prenne appui sur les bonnes pratiques opérationnelles et les défis réels et en tire des enseignements. Le processus viserait à compléter et non à reproduire l'examen de la Fédération internationale. Il donnerait une idée des problèmes qui entravent le Mouvement et comprendrait une discussion sur le cadre normatif du Mouvement, menée à la lumière de sa mise en œuvre, mais sans s'y limiter. Il est à espérer que les discussions déboucheront

sur des solutions pratiques et des idées innovatrices quant à la voie à suivre. Cela aidera à bâtir un Mouvement à même de faire face aux défis de l'avenir dans un monde qui évolue très rapidement. Des efforts considérables ont déjà été consacrés dans le passé au renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, et le processus de RCCM a donné lieu à un dialogue constructif et à des approches pragmatiques de l'efficacité et de l'impact des opérations, les Sociétés nationales étant placées au centre. De précieux enseignements peuvent être tirés des expériences concrètes qui ont déjà été conduites ainsi que du dialogue renouvelé entre les organes de direction de la Fédération internationale et du CICR. Les deux organes pourront confronter leurs impressions et faire le point des processus complémentaires, dès que cela sera pertinent et approprié. Les principales conclusions seront alors examinées à la Commission permanente plus tard en 2020, et la question pourrait être soumise au Conseil des Délégués de 2021, ainsi que l'a suggéré le président de la Fédération internationale.

M. Al-Hadid (Croissant-Rouge jordanien) adhère à la déclaration du président de la Fédération internationale. Le Croissant-Rouge jordanien respecte l'Accord de Séville depuis qu'il a été signé en 1997, mais les circonstances ont changé, les modes opératoires changent, et le Mouvement fait face à de nouveaux défis. Comme il l'a fait remarquer au Conseil des Délégués de 2005, l'Accord de Séville est considéré par les Sociétés nationales comme un accord entre les deux institutions de Genève et ne reconnaît pas le rôle prééminent et la souveraineté des Sociétés nationales. Il espère que le groupe consultatif ne proposera pas un deuxième ensemble de Mesures supplémentaires, mais rouvrira l'Accord de Séville et essaiera de le réajuster. Il est important d'affronter les problèmes au sein du Mouvement, et s'il y a des désaccords, il est nécessaire d'entendre et d'examiner les points de vue des Sociétés nationales.

M. Rafalowski (Magen David Adom d'Israël) dit que le Magen David Adom d'Israël a participé un projet de RCCM dans le cadre de la planification des interventions d'urgence en cas de tremblement de terre de grande ampleur et remercie le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales sœurs de leur soutien. Se préparer à un tremblement de terre de grande ampleur et satisfaire les immenses besoins humanitaires dans le climat politique et de sécurité actuel est plus complexe que ce qui avait été anticipé à l'origine. L'exercice a montré que les structures organisationnelles du Mouvement ne facilitaient pas l'assistance humanitaire dans certains cas : il n'est pas facile pour le CICR et la Fédération internationale de travailler dans le cadre d'une même intervention, car ce sont des organisations distinctes et il faudrait harmoniser davantage les procédures, logistiques par exemple, ou les modèles et les outils utilisés. Les choses seraient plus faciles pour les Sociétés nationales si les deux organisations pouvaient opérer selon le même modèle sur le terrain, même si elles ont des mandats différents.

M. Mader (Croix-Rouge suisse) déclare que l'Accord de Séville a bien fonctionné dans le passé et continue de définir les axes d'une coopération plus étendue au sein du Mouvement. D'une part, des règles et des réglementations sont nécessaires, et de l'autre, il est nécessaire de créer un climat de confiance et de coopérer étroitement, en examinant chaque cas et chaque intervention au sein du Mouvement et avec tous les acteurs. Contrairement à ce que pensent certains, la Croix-Rouge suisse estime que l'acteur le mieux placé est généralement la Société nationale, conformément au programme de localisation que des orateurs précédents ont mentionné. La Croix-Rouge suisse ne croit pas qu'il soit nécessaire de revoir l'Accord de Séville : l'examen, s'il est mené, doit s'appuyer sur un processus commun et collaboratif entre le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales.

M. Al Enizi (Croissant-Rouge du Koweït) se dit en plein accord avec les remarques qui ont été faites au nom du Croissant-Rouge jordanien. Le Croissant-Rouge du Koweït estime que la Société nationale doit exercer le rôle directeur sur le terrain, dans les situations de conflit armé et de catastrophe naturelle. Les opinions des Sociétés nationales devront être prises en compte quand l'Accord de Séville sera analysé.

M. Mirzayev (Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan) dit que quelques progrès ont été faits ces dernières années en matière de renforcement de la coopération et de la coordination au sein du Mouvement. Néanmoins, il faudrait porter une attention plus grande à l'environnement national quand les efforts et les ressources sont mobilisés dans un contexte national, que ce soit dans un conflit armé ou une situation de catastrophe naturelle. Les ressources nationales sont souvent limitées et s'il faut rendre hommage à l'action des volontaires, il n'est pas rare que ceux-ci aient besoin d'un soutien plus actif et d'investissements accrus dans leurs capacités pour améliorer les résultats. Les bureaux régionaux et de pays jouent un rôle précieux en aidant les Sociétés nationales, mais une coopération renforcée pourrait améliorer leur travail. Tout examen de l'Accord de Séville doit être mené dans le cadre d'un effort conjoint, auquel participent activement toutes les composantes du Mouvement. La Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan est prête à contribuer à la mise au point de tout mécanisme visant le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement.

M. Yao (Croix-Rouge chinoise) indique que pour faire face à des vulnérabilités en évolution constante et répondre à des besoins humanitaires toujours plus grands, toutes les composantes du Mouvement doivent agir de manière unifiée et coordonnée. Depuis l'adoption de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires en 1997 et 2005 respectivement, et celle de la résolution sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement en 2017, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales ont continué d'améliorer la coordination et la coopération. Il est nécessaire d'adopter une résolution sur la coordination et la coopération au sein du Mouvement, mais ce n'est qu'un côté de la médaille : toute théorie ou politique doit être testée à l'aide de nombreuses pratiques ascendantes. Chaque pays a des conditions qui lui sont propres, et les composantes du Mouvement doivent continuellement coopérer et se compléter les unes les autres quand elles interviennent dans une situation particulière. Les bureaux de représentation de la Fédération internationale et du CICR en Chine se soutiennent mutuellement en vue de renforcer leurs atouts respectifs et de coopérer sans heurts ; ils ont établi un mécanisme de consultation tripartite régulière dans lequel la Croix-Rouge chinoise est représentée aux échelons de la direction, de la gestion et des activités, et à travers lequel ils s'attachent à approfondir la compréhension mutuelle, à intégrer les ressources et à s'appuyer sur leurs atouts respectifs pour obtenir des résultats positifs. Tout le travail accompli en Chine par la voie de la coopération a été salué et reconnu par les bénéficiaires et les secteurs concernés. La Fédération internationale et le CICR ont progressé vers le renforcement de la coordination au niveau des sièges, ce qui constitue une approche descendante. En tant que Société nationale, la Croix-Rouge chinoise continuera de coopérer étroitement avec les bureaux de représentation de la Fédération internationale et du CICR en Chine, d'explorer et de pratiquer la coopération à travers une approche ascendante, et de faire des efforts pour que le Mouvement parvienne à la coordination et à des contributions humanitaires plus influentes.

M. Kettaneh (Croix-Rouge libanaise, parlant aussi au nom du Croissant-Rouge d'Iraq) convient qu'il est opportun d'examiner l'Accord de Séville, qui a été approuvé il y a 22 ans. L'examen doit être constructif, tendre à soutenir et à renforcer le Mouvement, et porter sur le rôle du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales, afin que ceux-ci agissent dans la coordination et la coopération. Les Sociétés nationales doivent être acceptées sur le terrain et la coopération doit être renforcée afin qu'elles puissent jouer leur rôle. La Croix-Rouge libanaise travaille continuellement avec la Fédération internationale, le CICR et les 21 Sociétés nationales présentes au Liban. Il faut renforcer les capacités et les composantes du Mouvement doivent tirer les leçons de leurs expériences pour définir une vision constructive commune et agir de façon complémentaire plutôt que concurrentielle.

M. Villarreal (Croix-Rouge vénézuélienne) dit que l'Accord de Séville est un document qui fixe des normes visant à améliorer les relations entre les composantes du Mouvement, en particulier entre la Fédération internationale et le CICR. L'Accord a pour objet d'améliorer la qualité du cadre humanitaire, et son préambule met l'accent sur l'importance de la collaboration fondée sur la confiance mutuelle. Toutefois, les Sociétés nationales n'ont pas bénéficié uniformément de l'Accord et ont parfois constaté que leur place dans les opérations humanitaires n'était reconnue ni par le CICR, ni par la Fédération internationale. Les Sociétés nationales sont devenues plus fortes depuis l'adoption de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires, mais le CICR et la Fédération internationale ont progressivement abandonné la mise en œuvre d'une politique de coopération d'une importance considérable pour tout le Mouvement. Il est triste de réagir à une crise humanitaire et de constater, dans le même temps, que sévit une crise institutionnelle caractérisée par le non-respect du rôle de la Société nationale, à laquelle il est livré concurrence, ce qui a compromis l'intégrité physique des volontaires de la Société nationale dans certains cas. Aucune mesure efficace n'a été prise pour régler les situations particulières. Dans certaines situations au Venezuela, les principes d'impartialité et d'humanité ont été violés, et presque toutes les règles et normes de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires ont été ignorées. La Croix-Rouge vénézuélienne est déterminée à promouvoir un espace de dialogue et de coopération selon les dispositions de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires, aux fins d'en améliorer la mise en œuvre et le suivi. Le Mouvement est à même de résoudre les problèmes par le dialogue, de faire un état des lieux et d'évaluer la manière dont l'Accord est mis en œuvre. Des enseignements pourront être tirés de l'examen à venir. Il demande à toutes les Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale de considérer l'examen comme une possibilité d'améliorer la situation.

M. González (Croix-Rouge du Panama) se dit déterminé à apporter sa contribution à l'aplanissement des divergences qui existent entre les composantes du Mouvement au sujet des tâches humanitaires. Le Mouvement doit unir ses forces pour travailler dans l'unité. Il a été encourageant de voir, au début du Conseil des Délégués, que le président du CICR et celui de la Fédération internationale entretiennent des relations chaleureuses, ce qui indique que l'action de toutes les composantes du Mouvement sera renforcée pour porter assistance aux plus vulnérables. La Fédération internationale a un bureau régional au Panama, où le CICR assure lui aussi une présence. Fondée sur le respect mutuel et les rôles à jouer dans des domaines spécifiques, la relation que cultivent des réunions conjointes et une feuille de route

clairement définie, renforcera la Croix-Rouge du Panama et sa capacité de remplir son rôle d'auxiliaire. La Croix-Rouge du Panama préconise une révision de l'Accord afin que le Mouvement puisse travailler collectivement de façon cohérente, ainsi qu'énoncé dans le projet de résolution.

Mme Wahlström (Croix-Rouge suédoise, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge danoise) se félicite de l'inscription de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires à l'ordre du jour, car la question est capitale pour le Mouvement. Un degré d'unité impressionnant a caractérisé toutes les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent, et il est à espérer que l'examen de l'Accord de Séville sera conduit dans le même esprit. L'Assemblée générale de la Fédération internationale a déjà adopté de nombreuses décisions importantes, qui sont d'une grande portée pour l'avenir de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les fondements d'une action humanitaire efficace, digne de confiance, localisée, unie, indépendante et neutre. Cependant, la manière dont le Mouvement utilisera mieux ses capacités combinées et les renforcera constituera une pièce maîtresse et donnera une nouvelle vision. Si le Mouvement ne s'attaque pas à la question, il continuera de ne pas être à la hauteur de sa tâche malgré ses immenses capacités. L'Accord de Séville est un enfant de son temps, mais les environnements dans lesquels les composantes opèrent ont changé, tant par la nature des crises que, surtout, par celle des Sociétés nationales. Les Sociétés nationales sont différentes. Beaucoup sont considérablement plus fortes et leurs relations avec les pouvoirs publics de leur pays ne sont plus celles du passé. Un examen devrait porter sur ce que l'Accord de Séville devrait être au XXI^e siècle, quand les composantes du Mouvement ont confiance les unes dans les autres et sont capables de prendre des engagements contraignants pour obtenir des résultats humanitaires importants. Des progrès ont été faits dans le cadre du processus de RCCM, où la sagesse et les efforts concrets ont abouti à l'élaboration de modèles opérationnels. Il faut encourager toutes les composantes à relever le défi d'un processus conjoint d'examen et à ne pas engager deux processus parallèles. Les composantes du Mouvement doivent démontrer qu'elles se font mutuellement confiance et trouver des solutions simples quant à la manière dont elles fonctionnent, utiliser pleinement leurs forces et réduire au minimum les faiblesses. Il est à espérer que les présidents de la Commission permanente, du CICR et de la Fédération internationale conduiront le processus ensemble, en utilisant pleinement les analyses et les expériences des Sociétés nationales dans un examen qui soit rationnel, transparent, impartial et efficace.

M. Croufer (Croix-Rouge de Belgique) déclare que sa Société nationale se félicite toujours des propositions visant à améliorer l'efficacité collective du Mouvement. Il est essentiel que les processus d'examen engagés, l'un par la Fédération internationale et l'autre par le CICR, soient coordonnés. Les examens doivent être plus inclusifs, car les Sociétés nationales en sont un élément capital et doivent être étroitement consultées. Les processus ont un seul but, qui est d'améliorer la coordination opérationnelle au sein du Mouvement. Et le seul but de la coordination est de sauver des vies : pour l'atteindre, il faut utiliser toutes les capacités disponibles et les compétences les plus pertinentes au sein du Mouvement. Les Sociétés nationales doivent informer leurs autorités nationales des progrès accomplis dans le cadre du processus d'examen, car elles tiennent leur mandat humanitaire de leur État et sont tenues d'informer les États de leurs méthodes de travail.

Mme Bilous (Société de la Croix-Rouge d'Ukraine) rappelle que le Mouvement sait de longue date qu'il a besoin d'une coordination et d'une coopération accrues pour réussir à améliorer la qualité de ses services tout en réduisant les coûts. Le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement consiste, essentiellement, à renforcer l'esprit de la relation au sein d'une famille. Seules de meilleures relations entre les composantes du Mouvement assureront de meilleurs résultats du niveau local au niveau national. Le Mouvement tire son pouvoir et son efficacité de la manière dont il suscite et gagne la confiance des parties prenantes en adoptant une approche unifiée. La Société de la Croix-Rouge d'Ukraine appuie le projet de résolution et la proposition d'améliorer la communication et la collaboration. Le Mouvement collabore bien en Ukraine. Toutes les composantes doivent se concentrer sur les moyens d'améliorer le dialogue au sein du Mouvement, de consolider l'influence du Mouvement dans la sphère humanitaire et de coordonner efficacement les actions menées, par une communication fréquente, opportune, exacte, axée sur le règlement des problèmes, étayée par des buts communs, le partage des connaissances et le respect mutuel.

M. Senghore (Croix-Rouge de la Gambie) salue le processus d'examen, qui vise à garantir l'efficacité dans l'action du Mouvement. La Croix-Rouge de la Gambie attend avec intérêt un résultat qui mettra davantage en relief les règles de la complémentarité dans la fourniture de services humanitaires. Avant tout, il est important de renforcer les Sociétés nationales et de leur donner les moyens d'agir. Il est des cas dans lesquels des Sociétés nationales ont été affaiblies par les opérations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il demande des éclaircissements au sujet du paragraphe 1f du projet de résolution figurant dans le document CD/19/7.2DR, ainsi libellé : « il est impératif de mieux associer les Sociétés nationales aux niveaux stratégique et opérationnel, et d'obtenir de la part de toutes les composantes du Mouvement qu'elles s'investissent davantage dans le processus », car il pense que les Sociétés nationales font partie des composantes du Mouvement.

La **vice-présidente** indique que la question relative au projet de résolution figurant dans le document CD/19/7.2DR sera examinée au point 7.2 de l'ordre du jour, car le projet de résolution a trait au RCCM.

Mme Folgar Bonilla (Croix-Rouge du Guatemala) dit comprendre que l'Accord de Séville et les Mesures supplémentaires confèrent un rôle directeur aux Sociétés nationales et que le CICR et la Fédération internationale ont des mandats distincts. Elle n'est pas sûre que certaines des activités menées par le CICR au Venezuela relèvent bien de son mandat ; elle ne veut pas que des activités similaires soient exercées au Guatemala. Pour le moment, toutes les composantes doivent respecter les dispositions de l'Accord de Séville et les Sociétés nationales jusqu'à ce que l'examen ait eu lieu.

M. Gouaye (Société de la Croix-Rouge centrafricaine) déclare que la question de l'Accord de Séville et de ses Mesures supplémentaires déterminera l'avenir du Mouvement et que la solution pourrait être trouvée dans deux remarques du président de la Fédération internationale et du vice-président du CICR. Le président de la Fédération internationale a souligné le rôle central des Sociétés nationales, et tous les représentants de Sociétés nationales qui se sont exprimés ont adhéré à ce point de vue. Le vice-président du CICR a parlé de la nécessité d'un changement de mentalité. Il est en effet nécessaire de changer les mentalités et les Sociétés nationales doivent être placées au centre de toute action du Mouvement. La Société de la Croix-Rouge centrafricaine n'a aucune plainte à formuler, car la coopération est bonne entre le CICR, la Fédération internationale et elle. Elle a bien précisé au CICR et à la Fédération internationale qu'elle assumait le rôle central dans les activités menées en faveur des plus vulnérables, avec leur assistance stratégique.

M. Apeland (Croix-Rouge de Norvège) apporte la voix de sa Société nationale à celles et ceux qui préconisent un processus d'examen statutaire inclusif, dont les résultats seront présentés au Conseil des Délégués de 2021. Le processus ne peut être véritablement inclusif que s'il n'est pas limité aux institutions de Genève et tient compte des voix, des préoccupations et des analyses des Sociétés nationales. Il faut non seulement étudier le cadre normatif, mais aussi tenir une discussion honnête sur les moyens d'établir une culture de collaboration authentique au sein du Mouvement. Aucune composante n'est responsable de la complexité de la structure du Mouvement, mais toutes ont la responsabilité de tirer le meilleur parti de la structure imparfaite dont le Mouvement a hérité. Il encourage la Fédération internationale et le CICR à mettre en place un seul processus inclusif en préparation des réunions statutaires de 2021.

Mme Slatyer (Croix-Rouge australienne) dit que le débat actuel touche au cœur de l'impact humanitaire accru que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge peuvent avoir. La Croix-Rouge australienne reconnaît que le CICR et la Fédération internationale ont besoin de temps pour réfléchir sur les discussions, mais demande au président Rocca et au président Maurer de guider la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans un processus inclusif unique d'examen. Le processus pourrait être mené par le secrétaire général entrant de la Fédération internationale et le nouveau directeur général du CICR, qui travailleraient avec un groupe réellement représentatif de secrétaires généraux de Sociétés nationales, rendant compte à la gouvernance de la Fédération internationale et à celle du CICR. Le processus doit être légitime et représentatif, amplifier la voix et l'expérience des Sociétés nationales et, surtout, être constructif. Les composantes du Mouvement sont plus fortes ensemble, et doivent toutes aller de l'avant pour venir en aide au mieux aux personnes en détresse et trouver des solutions courageuses.

M. Löövi (Croix-Rouge finlandaise, parlant aussi au nom de la Croix-Rouge islandaise) considère que le débat sur le RCCM et l'Accord de Séville va dans la bonne direction. Le Mouvement a pour rôle d'apporter un soutien aux personnes et ses succès à ce jour sont dus à une coordination de qualité et bien structurée, qui peut garantir que l'aide est efficace et bien ciblée. Dans le même esprit que la Croix-Rouge suédoise, la Croix-Rouge finlandaise et la Croix-Rouge islandaise sont favorables à un débat inclusif sur la manière de développer les mécanismes d'action de sorte que le Mouvement soit encore plus efficace dans le soutien qu'il apporte aux personnes. L'accent devrait être mis sur le rôle de la Société nationale en tant que coordonnateur et interlocuteur national entre les autorités publiques d'un pays donné, et le rôle et la responsabilité de la Fédération internationale et du CICR en matière de coordination et de soutien internationaux.

M. Kende (Croix-Rouge du Nigéria) estime que l'examen de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires vise à renforcer la collaboration et la coopération au sein du Mouvement, à éviter la concurrence interne et le doublonnage des ressources et des énergies, et à renforcer la confiance des bénéficiaires et des donateurs. La Croix-Rouge du Nigéria souscrit aux vues exprimées par les Sociétés nationales de la Chine, de la Norvège et de la Suède.

Le **docteur Mondlhane** (Croix-Rouge du Mozambique) indique que la Croix-Rouge du Mozambique reçoit un appui continu des Sociétés nationales d'Allemagne, de Belgique et d'Espagne. Après le passage du cyclone Idai, une trentaine de Sociétés nationales sont arrivées au Mozambique, mais l'expérience a été positive car des lignes directrices ont été définies pour la coordination de l'opération. Les nouvelles technologies

ont été utilisées, dont des drones pour collecter des données dans les zones inondées inaccessibles. Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont travaillé en équipe et l'information a été communiquée au gouvernement, en tant qu'acteur clé et seule entité autorisée à diffuser les données. À la suite du cyclone, la Fédération internationale a établi un bureau de pays au Mozambique. Le CICR mène des activités dans le pays depuis 2017, mais a agi en tant que partenaire du Mouvement à la suite des cyclones Idai et Kenneth, et l'orateur l'appelle à maintenir sa présence car la situation est toujours instable. La Société nationale a tiré parti du soutien qu'elle a reçu et est devenue plus visible.

M. Combe (Croix-Rouge française) dit qu'il est encourageant de voir que tous les orateurs font la même analyse du problème et ont la même volonté de progresser. La Croix-Rouge française considère, comme les orateurs précédents, que le Mouvement devrait et pourrait améliorer la coopération et faire des efforts accrus pour établir une coopération qui soit plus souple, plus inclusive et ne laisse personne pour compte. Toute réflexion doit avoir pour seul but d'améliorer l'efficacité sur le terrain et de solliciter les avis du personnel et des volontaires à l'œuvre sur le terrain, qui comprennent les besoins des plus vulnérables. Ce sont les besoins des plus vulnérables qui doivent, en priorité, guider l'action du Mouvement et non les mandats respectifs des institutions. Ce n'est que lorsque cette réflexion aura été menée que le Mouvement pourra commencer à évaluer plus généralement la coopération en son sein. Bien que la Croix-Rouge française ne soit pas favorable à la révision de l'Accord de Séville et des Mesures supplémentaires, elle participera à l'examen afin de faire connaître son expérience, sa vision et ses propositions dans le cadre d'une approche qui soit inclusive et bien ordonnée. Cependant, l'examen ne sera couronné de succès que si le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales travaillent ensemble et n'engagent pas des processus parallèles, qui n'engendreront que de l'opposition et de la frustration. Il faudrait faire abstraction des différences ; il faudrait les cultiver et les utiliser pour enrichir le Mouvement. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge doivent montrer à la communauté internationale la véritable nature de leur esprit et de leurs origines, et ne pas perdre de vue les bénéficiaires auxquels ils doivent apporter une aide exemplaire et efficace.

La vice-présidente rappelle que ce point de l'ordre du jour ne fait pas l'objet d'un projet de résolution. Elle remercie le président de la Fédération internationale et le vice-président du CICR pour leurs déclarations et les Sociétés nationales pour leur engagement envers la cause commune de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Toutes les contributions des délégués seront prises en compte dans le cadre du processus et présentées au Conseil des Délégués en 2021.

M. Maurer, président du Conseil des Délégués, prend la direction de la discussion sur les prochains points de l'ordre du jour.

7.2 Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

(documents CD/19/7.2 et CD/19/7.2DR)

Le président dit que le Conseil des Délégués travaille depuis 2013 sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement. La question est suivie avec attention par les composantes du Mouvement, les donateurs et la communauté internationale.

M. Chapagain (Fédération internationale), présentant le projet de résolution sur le renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, indique que celui-ci a été rédigé à l'issue de vastes consultations avec les Sociétés nationales. « Si tu veux aller vite, marche seul, mais si tu veux aller loin, marchons ensemble », dit un proverbe. Le RCCM est un processus qui veut aller loin ; dans le passé, il y a eu parfois des pressions poussant à aller vite en marchant seul, ce qui a pesé sur la coordination et sur l'efficacité des opérations. Des progrès ont été réalisés depuis 2013 et des efforts ont été déployés ces deux dernières années pour changer les mentalités en renforçant les outils de coopération et en investissant massivement dans l'interopérabilité des systèmes de logistique, de sécurité et de déploiement. Des tentatives sincères ont été faites de coordonner la mobilisation des ressources, avec quelques résultats en demi-teinte, qui sont évoqués dans l'évaluation. Il y a eu des expériences et une collaboration intéressantes au Mozambique, en République démocratique du Congo, aux Bahamas, au Soudan du Sud, au Pakistan, en Bolivie et au Chili. Il y a eu des opérations dans lesquelles la coordination a bien fonctionné et les composantes du Mouvement ont bien travaillé ensemble. Il y a eu aussi des défis, car les systèmes sont très différents et il y a encore du travail à faire sur les mentalités. L'accent a été mis largement sur deux composantes du Mouvement – le CICR et la Fédération internationale –, mais les membres dans leur ensemble doivent coopérer plus étroitement.

M. Staehelin (CICR), poursuivant les remarques liminaires, constate qu'il n'a pas toujours été possible, pendant le débat sur l'Accord de Séville, de déterminer si les délégués soulevaient des questions sur la *mise en œuvre* du cadre normatif ou s'ils mettaient en question le cadre lui-même. Il faudra tirer les choses au clair avant d'aller de l'avant. Le processus de RCCM a été envisagé du point de vue opérationnel, en examinant ce qui freine les opérations sur le terrain, car ce qui est nécessaire ce sont des actes. Il

convient avec M. Chapagain que le changement des mentalités n'est pas chose aisée : l'expérience en Ukraine a montré que les équipes peuvent se réunir et trouver des solutions pragmatiques au lieu d'être paralysées par la politique du Mouvement. Il espère que le Mouvement pourra aller de l'avant dans cet esprit. La question de l'échelle sera examinée à l'étape suivante du périple, y compris la capacité de faire davantage et de s'encourager mutuellement à faire davantage tout en considérant les défis. L'oratrice suivante, Mme Harfield, va parler au nom d'une équipe composée de collègues des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR, qui illustre la valeur des efforts conjoints et la manière dont les composantes du Mouvement peuvent aller de l'avant ensemble.

Mme Harfield (Fédération internationale), illustrant ses propos par des diapositives, déclare que les composantes du Mouvement travaillent mieux ensemble quand elles coordonnent leur action de façon inclusive et prévisible : cette approche a été appelée RCCM 2.0, comme l'énonce le projet de résolution. Le projet de résolution, qui vise la fourniture efficace et complémentaire de services pour porter au maximum le potentiel du Mouvement et optimiser les capacités collectives d'intervention, présente plusieurs domaines prioritaires qui ont été regroupés en cercles concentriques. Dans le cercle extérieur, la priorité reflète la nécessité de changer les mentalités et de renforcer les capacités de faire face aux situations d'urgence. Cette rubrique comprend plusieurs axes de travail distincts, dont la formation au RCCM : des outils destinés à promouvoir une meilleure connaissance du RCCM et de ses avantages et à engendrer chez le personnel et les volontaires une mentalité qui soit ouverte et réceptive à la coordination au sein du Mouvement. L'approche prévoit le déploiement de responsables de la coordination au sein du Mouvement dans les jours qui suivent la survenue d'une situation d'urgence. Il est important aussi de mieux comprendre et utiliser la capacité des différentes composantes du Mouvement à contribuer à une intervention. Il est proposé d'encourager la complémentarité entre les interventions nationales et internationales, car elle renforce les capacités de la Société nationale du pays touché et accroît son impact opérationnel et sa viabilité à long terme. Le deuxième élément fondamental est de renforcer la position du Mouvement dans l'environnement humanitaire : il est proposé d'aborder la complémentarité en considérant les moyens d'optimiser l'utilisation des fonctions respectives des composantes du Mouvement, et les responsabilités conférées par les États ou par le Mouvement lui-même. Il est proposé également d'accroître le financement destiné aux opérations du Mouvement par le moyen d'une collecte intelligente de données, qui s'appuie sur des communications cohérentes et la présentation d'appels bien coordonnés.

Le cercle du milieu, sur l'alignement des systèmes, concerne les travaux relatifs à l'interopérabilité des systèmes et des procédures dans les domaines de la logistique, de la sécurité et du déploiement et à l'utilisation de cet avantage pour établir des contacts et avoir un impact humanitaire accru. Les domaines dans lesquels un alignement accru des systèmes serait utile seront également étudiés. Le Mouvement doit affermir sa capacité collective d'être le premier intervenant aux niveaux national et international dans les situations d'urgence, et de déployer rapidement et adéquatement des interventions à l'échelle du Mouvement, dans le respect de ses ambitions, pour ainsi renforcer sa position en tant qu'intervenant international clé.

M. Adamson (Croix-Rouge britannique) déclare que ce point de l'ordre du jour est relié au point précédent, relatif à l'Accord de Séville et au contexte dans lequel toutes les composantes du Mouvement travaillent mieux ensemble. La Croix-Rouge britannique salue le RCCM 2.0 et se félicite des progrès tangibles qui ont été réalisés. La collaboration au sein du Mouvement est à la fois une chance, un défi et une obligation, tous trois parmi les plus grands. C'est un défi parce que la collaboration a un coût que le Mouvement n'est pas toujours disposé à assumer du point de vue du profil, du temps et des degrés d'autonomie et de contrôle financier. Les composantes du Mouvement n'entrent pas toujours dans l'espace de collaboration sur un pied d'égalité. Les priorités des donateurs institutionnels confèrent à certaines une position de force vis-à-vis des autres. La puissance économique assure une position de force à certaines Sociétés nationales. La collaboration exige que les composantes qui détiennent le pouvoir, et occupent l'espace diplomatique et opérationnel qui lui est associé, aient le courage et l'humilité de le partager quand c'est pour le bien de tous. Elle exige aussi que ceux qui n'ont pas le pouvoir montrent qu'ils sont dignes de confiance et peuvent gérer les ressources collectées par d'autres. Aucune composante ne peut faire face seule aux crises humanitaires, mais en tant que plus vaste réseau humanitaire au monde, le Mouvement peut le faire si ses composantes œuvrent à une approche véritablement fondée sur la collaboration. Toutes les composantes ont pour responsabilité de veiller à ce que des processus tels que le RCCM soient plus que des mots, et se traduisent par des actes. Comme des orateurs précédents, il pense que les processus de consultation annoncés par la Fédération internationale et le CICR au sujet de l'Accord de Séville devraient, à tout le moins, être reliés et produire des enseignements en 2020, de façon à être rattachés fin 2020. La Croix-Rouge britannique espère que le RCCM 2.0 fournira en 2020 une plateforme aux efforts déployés à l'échelle du Mouvement pour répondre, par la collaboration, aux menaces humanitaires les plus grandes. La Croix-Rouge britannique s'engage à agir dans ce sens.

Mme Khorrambagheri (Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran) salue et appuie sans réserve le processus de RCCM. Toutefois, malgré les efforts déployés par l'ensemble du Mouvement le dialogue doit être poursuivi et des mesures supplémentaires doivent être prises, notamment sur le terrain, pour obtenir de meilleurs résultats. Par conséquent, comme l'énonce le projet de résolution, il est vital que le Groupe directeur suive le processus. Il est important aussi que le Groupe directeur fasse connaître les meilleures pratiques à toutes les composantes, afin de les aider et de les encourager à suivre le RCCM, conformément aux devoirs et responsabilités qui leur incombent.

M. Lobor (Croix-Rouge du Soudan du Sud) dit que le Soudan du Sud est l'un des pays où le processus de RCCM a été mis à l'essai et jugé enrichissant. Pour que le processus de RCCM porte ses fruits, les dirigeants des institutions présentes sur le terrain (la Société nationale hôte, la Fédération internationale et le CICR) doivent, dans un esprit positif, assurer le leadership nécessaire pour aller de l'avant. En outre, toutes les parties concernées doivent coopérer et collaborer à un objectif commun dans l'intérêt des bénéficiaires. La Société nationale hôte doit veiller à mobiliser le concours de toutes ses sections, de toutes ses unités, de tous ses volontaires et de sa gouvernance pour appuyer le processus. Le RCCM doit permettre aux acteurs sur le terrain de porter au maximum les ressources limitées disponibles au bénéfice des communautés auxquelles ils viennent en aide.

Le RCCM a pour objet de permettre au Mouvement de parler d'une seule voix, en particulier dans les environnements fragiles. Il aidera le Mouvement à accroître son empreinte, au bénéfice du plus grand nombre possible de bénéficiaires. Le RCCM est utile non seulement à la Société nationale hôte, mais aussi au Mouvement tout entier. Forte de son expérience, la Croix-Rouge du Soudan du Sud invite instamment les Sociétés nationales à adopter le projet de résolution.

M. Senghore (Croix-Rouge de la Gambie), répondant à la question que le président lui a posée de savoir s'il souhaitait prendre la parole pour donner suite à la question qui avait été soulevée au sujet du projet de résolution, dit qu'un élément doit être précisé et qu'un suivi pourra être fait avec l'équipe de rédaction après la réunion.

Le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement, figurant dans le document CD/19/7.2DR est adopté. (Résolution 9, CD/19/R9)

Autres questions pour décision

Point 13 : Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels datés du 28 novembre 2005 entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël

(document CD/19/13DR)

M. Tickner (moniteur indépendant du Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien) présente son rapport (document CD/19/13), qu'il estime être équilibré et réfléchi. Il a la conviction profonde que, malgré l'environnement politique et externe très difficile, le Protocole d'accord pourra être mis pleinement en œuvre par les parties dans les années à venir. Ce résultat serait une immense avancée pour les Sociétés nationales et leur permettrait de tirer le meilleur parti de l'engagement de chacune d'elles dans le Mouvement. Une action humanitaire concertée considérable est à entreprendre dans la région et le non-règlement des questions relatives au champ d'action géographique pèse, comme le souligne clairement le rapport, sur la capacité du Mouvement de collaborer à la préparation adéquate à un possible tremblement de terre, l'un des principaux risques de catastrophe naturelle dans la région. En ce qui concerne la mise en œuvre pleine et entière du Protocole d'accord, il s'agit, fondamentalement, d'honorer les principes du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les dispositions du Protocole d'accord que les Sociétés nationales ont librement signé, en présence des représentants gouvernementaux compétents, pour ouvrir la voie à leur admission conjointe au sein du Mouvement.

Comme il en a la responsabilité, il communique, en s'en tenant aux faits, qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre les dispositions du Protocole d'accord relatives au champ géographique. Malheureusement, la région a vécu d'innombrables moments de déception similaires. Toutefois, il croit sincèrement que l'objectif humanitaire peut l'emporter et que les Principes fondamentaux du Mouvement peuvent être respectés. À la XXXII^e Conférence internationale, en 2015, il avait été demandé à l'État d'Israël de continuer à apporter son soutien au Magen David Adom pour faire en sorte que les engagements pris par celui-ci au titre du Protocole d'accord soient pleinement mis en œuvre. Pour donner suite à cet appel, lancé par le Mouvement et les États parties, il a noué un dialogue continu avec les représentants du gouvernement israélien et leur a demandé instamment d'apporter au Magen David Adom le soutien recherché par la Conférence internationale.

À leur actif, les autorités israéliennes ont rédigé, à la suite d'un processus gouvernemental interne intense, une importante lettre d'engagement en septembre 2017. Le Mouvement est en droit de considérer avec une grande confiance la lettre du gouvernement israélien annonçant que les ambulances israéliennes utilisées en Cisjordanie et sur le territoire considéré comme étant situé dans la zone géographique du Croissant-Rouge palestinien n'arboreraient plus le logo du Magen David Adom. Un calendrier était donné pour la mise en œuvre de cet engagement. Le Magen David Adom a recherché un engagement clair du gouvernement pour prendre les mesures nécessaires aux fins de la mise en œuvre des dispositions relatives au champ géographique. Il lui a donné sa parole que, si la directive était donnée par les autorités, il mettrait pleinement en œuvre les changements nécessaires, en accord avec les engagements pris par le passé. La demande de directive que le Magen David Adom a faite au gouvernement a été appuyée vigoureusement par la Fédération internationale, le CICR et lui-même, en tant que moniteur indépendant. Dans son rapport, il a rappelé aux parties toutes les demandes (telles qu'exposées en bas de la page 6 et en haut de la page 7 de la version française du document) à satisfaire pour que les dispositions relatives au champ géographique soient pleinement mises en œuvre. Il tient à souligner que les parties doivent honorer l'engagement qu'elles ont pris de se réunir pour faire face aux défis opérationnels actuels et humanitaires futurs. Ses vues sont présentées clairement dans le rapport. Il appelle le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales à dialoguer activement et intensément avec les deux Sociétés nationales afin d'optimiser les possibilités de participation de ces deux Sociétés nationales dans le Mouvement et à apporter leur soutien au Protocole d'accord à un moment capital. Il demande instamment à toutes les composantes de ne pas renoncer face à ce qui a été une question difficile et parfois complexe.

Le **professeur Kamel** (Société du Croissant-Rouge égyptien) dit qu'elle a eu l'honneur, en sa qualité de secrétaire générale de la Société du Croissant-Rouge égyptien, de présider un groupe de travail de représentants de Sociétés nationales, chargé d'examiner le rapport du moniteur indépendant et le projet de résolution dont a été saisi le Conseil des Délégués. Le groupe de travail était composé des représentants des Sociétés nationales suivantes : Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge américaine, Croix-Rouge argentine, Croix-Rouge britannique, Société canadienne de la Croix-Rouge, Croix-Rouge finlandaise, Croix-Rouge indonésienne, Croissant-Rouge d'Iraq, Croix-Rouge du Kenya, Croissant-Rouge du Koweït, Croix-Rouge philippine, Croix-Rouge suédoise, Société du Croissant-Rouge turc et Croix-Rouge uruguayenne. Le secrétaire général de l'Organisation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes a également rejoint le groupe. Elle remercie le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, qui ont fait preuve de l'esprit de compromis nécessaire pour qu'un consensus soit atteint. Le groupe de travail a invité le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien à présenter leur point de vue et a entendu également M. Tickner, le moniteur indépendant, ainsi que l'ambassadeur suisse et commissaire de la XXXIII^e Conférence internationale, et l'envoyé de la Commission permanente, qui a effectué récemment une mission à Tel Aviv, à Jérusalem et à Ramallah. L'objectif était d'entendre les vues de chacun. Elle remercie vivement les représentants des Sociétés nationales pour leur contribution et leur sagesse, et les sous-groupes qui ont rédigé le texte final du projet de résolution. Elle a participé à la plupart des réunions des groupes de rédaction pendant une période de deux jours et peut confirmer que les travaux ont été menés en toute impartialité et objectivité. Les membres du groupe de travail l'ont accompagnée dans le dialogue tenu avec les deux Sociétés nationales, ce dont elle leur est reconnaissante. Elle remercie vivement le CICR et la Fédération internationale de leur soutien. Le projet de résolution propose qu'un soutien continue d'être apporté au processus de suivi et que des moyens soient trouvés d'aboutir à des résultats constructifs.

Le projet de résolution intitulé « Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien » est adopté. (Résolution 10, CD/19/R10).

Le **président** remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de la résolution et demande si des délégués souhaitent prendre la parole maintenant qu'elle a été adoptée.

Le **docteur Al Khatib** (Croissant-Rouge palestinien) remercie le moniteur indépendant, le CICR et la Fédération internationale, ainsi que le comité de rédaction dirigé par le professeur Kamel. La réalité quotidienne, dans une situation d'occupation, c'est que ni la population ni la Société nationale ne sont libres : travaillant dans de telles conditions, la Société nationale n'est pas libre d'agir.

La résolution est porteuse d'un message fort, qui protégera les Principes fondamentaux du Mouvement. Les Principes fondamentaux n'ont pas de limites de temps ou d'espace, et ils ne sont pas subordonnés à l'acceptation ou au refus des États : au contraire, tous les États et toutes les Sociétés nationales sont tenus de les respecter. Il se réjouit que la résolution concerne le Mouvement tout entier : il faut déployer des efforts pour veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre, plutôt que chercher des excuses au fait qu'elle ne le soit pas.

Il souhaite s'adresser à ses collègues du Magen David d'Israël et souligner que, par cette résolution, le Mouvement place une grande confiance en eux. La résolution place aussi la responsabilité sur leurs épaules. Le Protocole d'accord tient sur une page et demie, alors que chaque résolution en compte trois et demie. Une fois

que la résolution sera mise en œuvre, il n'y aura qu'une phrase : « le Protocole d'accord est mis en œuvre ». Le dernier paragraphe de la résolution exprime le « vif désir de voir cette pleine mise en œuvre réalisée et validée bien avant le Conseil des Délégués de 2021, comme un symbole important d'espoir et de réussite ». Il ajouterait le mot « tolérance » à la fin de cette phrase. Il souhaite que le Mouvement s'emploie activement, après 14 ans de promesses, à faire en sorte que le sentiment exprimé dans la résolution devienne réalité.

M. Mehra (Société canadienne de la Croix-Rouge, parlant au nom des Sociétés nationales du Canada, d'Espagne, du Danemark, de Suisse, d'Islande, des Maldives, de Finlande, de la Barbade, des Bahamas, du Belize, de la Grenade, de Jamaïque, de Sainte-Lucie, du Suriname, de Trinité-et-Tobago, d'Allemagne, d'Argentine, du Kenya, de Belgique, de Turquie et de France) félicite le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom d'Israël d'être parvenus à un accord acceptable et équitable. Les Sociétés nationales au nom desquelles il s'exprime remercient aussi le groupe de travail, qui a appuyé ces efforts : arriver à un accord dans le paysage politique et humanitaire actuel était un défi. Elles tiennent à rendre hommage au personnel et aux volontaires du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom pour l'action vitale qu'ils continuent de mener au quotidien en prenant de grands risques : ils incarnent l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur. Les équipes des deux Sociétés nationales travaillent côte à côte pour sauver des vies. C'est vrai, beaucoup reste à faire, y compris par la communauté diplomatique et par les États, et pas seulement par les Sociétés nationales. L'expertise et la sagesse du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom sont nécessaires en ce qui concerne tant le Protocole d'accord que bien d'autres questions auxquelles le Mouvement fait face. Les Sociétés nationales au nom desquelles il s'exprime proposent d'apporter leur appui afin de garantir l'engagement fort et constructif des deux Sociétés nationales.

3.5.3 RAPPORTS DE SUIVI ET RAPPORTS INTÉRIMAIRES

Le président dit qu'il est demandé au Conseil des Délégués de prendre note d'un certain nombre de rapports de suivi.

Point 16 : Rapport sur la résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement » *(document CD/19/16)*

M. Apeland (Croix-Rouge de Norvège), faisant le point sur l'initiative relative à la plateforme virtuelle de collecte de fonds, rappelle que le Conseil des Délégués de 2017 avait adopté les Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement parce que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge étaient à la traîne d'autres acteurs humanitaires en matière de collecte de fonds. La résolution, adoptée à l'issue de vastes consultations entre les dirigeants des Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, définissait quelques résultats clés : la mise en place d'une plateforme virtuelle de collecte de fonds ; la coordination des initiatives de collecte de fonds, en mettant en commun les meilleures pratiques et en apportant un soutien au personnel au sein du Mouvement ; la création d'un fonds d'investissement destiné à soutenir la croissance et le développement des activités de collecte de fonds des Sociétés nationales ; et l'amélioration de l'accès du Mouvement à des données fiables en matière de collecte de fonds et de leur analyse.

Depuis 2017, il a le privilège de présider le Comité directeur pour les Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement avec le soutien de deux vice-présidents du CICR et de la Fédération internationale, ainsi que d'un groupe dynamique de membres. Des progrès tangibles ont été faits : la Plateforme virtuelle de collecte de fonds a été établie et un responsable de programme a été recruté en juin 2019 ; la première contribution au fonds d'investissement pour la collecte de fonds a été versée, des projets pilotes sont en cours et le fonds devrait être pleinement opérationnel en 2020. Le nombre de Sociétés nationales participant à l'exercice de collecte de données a plus que doublé, ce qui a permis de mieux comprendre la position du Mouvement dans le monde et sur les marchés nationaux, qui lui offrent certaines possibilités. Il est procédé à l'achat d'une plateforme de collecte de fonds en ligne, qui permettra aux Sociétés nationales de rechercher des dons en ligne et facilitera les campagnes mondiales en ligne.

L'examen de la Stratégie de mobilisation de ressources à l'échelle de la Fédération, qui a eu lieu durant l'Assemblée générale de la Fédération internationale, est un processus différent. Le succès de la Plateforme virtuelle de collecte de fonds sera assuré quand toutes les composantes agiront ensemble : toutes doivent fournir des données, des ressources, de l'expertise et des fonds.

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/16.

Point 19 : Rapport sur le plan d'action de la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017 intitulé « Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2018-2021 »

(document CD/19/19)

Mme Adachi (Société de la Croix-Rouge du Japon) se rappelle sa première visite à Hiroshima, à l'occasion d'un forum de l'Action Jeunesse sur les armes nucléaires. Elle y a vu les effets de la tragédie, et elle nourrit maintenant au plus profond de son être le sentiment qu'un tel drame ne doit plus jamais se produire. Elle a entendu dire que les rivières qui entourent le dôme atomique étaient remplies de cadavres après l'explosion. Ces rivières sont bien plus larges qu'elle ne l'avait imaginé, ce qui l'a emplie d'horreur. Elle encourage chacun à aller à Hiroshima voir les preuves des souffrances et des destructions causées par les armes nucléaires. Elle est impressionnée par les efforts que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge consacrent à l'élimination des armes nucléaires : il faut faire bloc pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'essais nucléaires.

Elle souhaite présenter un appel pour l'humanité et demande au Mouvement d'y apporter son soutien.

« Les armes nucléaires – un appel pour l'humanité : soixante-quatorze ans après que le monde a été témoin des souffrances provoquées par les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, des milliers d'armes nucléaires au pouvoir plus destructeur que les précédentes, existent toujours, dont beaucoup sont prêtes à être lancées en quelques minutes. Nous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sommes profondément préoccupés par la menace que les armes nucléaires font planer sur l'humanité.

En 1945, notre Mouvement a été témoin des destructions causées par les armes nucléaires. Nous avons vu ces armes anéantir deux villes par le feu, tuant instantanément des dizaines de milliers de personnes. Nous avons entendu les témoignages terrifiants des survivants, les *hibakusha*.

Depuis, nous avons appris qu'une guerre nucléaire future, même limitée, aurait des conséquences catastrophiques et durables. Nous savons que toute utilisation d'armes nucléaires poserait d'immenses défis à l'assistance humanitaire, et que les capacités d'assistance existantes sont insuffisantes.

Les armes nucléaires ne sont pas compatibles avec l'humanité. Elles rendraient impossibles les efforts que nous déployons pour prévenir et alléger les souffrances. Les preuves irréfutables de leurs conséquences aveugles et catastrophiques sur le plan humanitaire font que leur utilisation ne sera probablement jamais conforme au droit international humanitaire.

Les Conventions de Genève ont été adoptées il y a 70 ans pour protéger les personnes contre les effets de la guerre. Pourtant, l'existence des armes nucléaires rend les conflits en cours plus dangereux et accroît le risque d'une catastrophe mondiale contre laquelle il n'y a pas de protection. Les armes qui peuvent avoir des conséquences catastrophiques ne peuvent pas, sur le long terme, être présentées comme des instruments de sécurité.

Nous appelons tous les États et les dirigeants nationaux à faire en sorte que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, et sans délai :

1. à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ;
2. à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et aux autres traités ayant des objectifs similaires, et à les mettre pleinement en œuvre ;
3. à prendre immédiatement des mesures pour réduire le risque d'utilisation des armes nucléaires ;
4. à faire de la Conférence d'examen du TNP de 2020 une occasion capitale de progresser sur la voie vers la réalisation de ces objectifs.

L'entrée en vigueur du TNP il y a 50 ans impose aux États l'obligation juridique d'aller vers un monde sans armes nucléaires. Il est grand temps d'honorer cette promesse vitale faite aux jeunes et aux générations futures et de mettre fin à l'ère des armes nucléaires. »

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/19.

Point 15 : Rapport sur la résolution 12 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge »

(document CD/19/15)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/15.

Point 17 : Rapport sur la résolution 6 du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine »
(document CD/19/17)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/17.

Point 18 : Rapport sur le « Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires » faisant suite à la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005 (document CD/19/18)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/18.

Point 20 : Rapport sur la résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013 intitulée « Les armes et le droit international humanitaire » (document CD/19/20)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/20.

Point 21 : Rapport sur la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2015 intitulée « Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge » (document CD/19/21)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/21.

Point 22 : Rapport de la Commission paritaire CICR/Fédération internationale sur le Fonds de l'Impératrice Shōken (document CD/19/22)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/22.

Point 23 : Rapport sur les travaux de la Commission permanente (notamment sur la Vision du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge)
(document CD/19/23)

Le Conseil des Délégués prend note du rapport contenu dans le document CD/19/23.

3.5.2 Points pour discussion et décision (suite)

Autres questions pour décision

Point 14 : XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Adoption de l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale (document CD/19/14.a)

Le **président** attire l'attention sur le fait que le Conseil des Délégués doit adopter l'ordre du jour de la Conférence internationale et nommer les responsables de la Conférence. L'ordre du jour proposé pour la Conférence internationale figure dans le document CD/19/14.a.

Le Conseil des Délégués adopte le document établi par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour adoption par le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (Résolution 11, CD/19/R11)

Candidats proposés aux postes de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale
(document CD/19/14.b)

Le Conseil des Délégués approuve la liste des candidats proposés aux postes de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. (Résolution 12, CD/19/R12).

3.5.4 CLÔTURE DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Le **président** dit que le Conseil des Délégués a été marqué par un nombre sans précédent d'interventions, qui ont conduit à un débat et à des décisions sur le fond. Il remercie tous les participants pour leurs contributions et déclare le Conseil des Délégués clos.

La session est close à 19 h 55.

3.6 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DE 2019

ORDRE DU JOUR

- Ordre du jour provisoire et programme du Conseil des Délégués de 2019 (CD/19/3)

PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

- Projet de déclaration (CD/19/4DR)

Approche du Mouvement visant à renforcer les bases statutaires et constitutives des Sociétés nationales et les cadres complémentaires tels que la Charte des volontaires

- Projet de résolution (CD/19/5DR)
- Document de référence et rapport intérimaire de la commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des sociétés nationales (CD/19/5)

Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité

- Projet de résolution (CD/19/6DR)
- Document de référence (CD/19/6)

Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement (RCCM 2.0)

- Projet de résolution (CD/19/7.2DR)
- Rapport intérimaire (CD/19/7.2)

Renforcer la transparence, l'équilibre hommes-femmes et la rotation dans les élections et la composition de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : adoption des Lignes directrices relatives aux candidats

- Projet de résolution (CD/19/8DR)

Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

- Projet de résolution (CD/19/9DR)
- Document de référence (CD/19/9)

Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Projet de résolution (CD/19/10DR)
- Document de référence (CD/19/10)

Renforcement de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement relative au déplacement interne : dix ans après

- Projet de résolution (CD/19/11DR)
- Document de référence (CD/19/11)

Adoption par le Mouvement d'une déclaration sur les migrants et notre humanité commune

- Projet de résolution (CD/19/12DR)

Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien

- Projet de résolution (CD/19/13DR)

XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Ordre du jour provisoire et programme (CD/19/14.aDR)
- Projet de résolution sur les propositions de candidats aux postes de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale (CD/19/14.bDR)

**RAPPORTS DE SUIVI DE CONSEILS
DES DÉLÉGUÉS PRÉCÉDENTS**

- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien - Rapport intérimaire (CD/19/13-33IC/19/9.5)
- Renforcer l'égalité de genre et l'égalité des chances au sein des instances dirigeantes et dans l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - Rapport intérimaire (CD/19/15)
- Principes relatifs à la mobilisation de ressources pour l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 2 du Conseil des Délégués de 2017) - Rapport intérimaire (CD/19/16)
- Mise en œuvre de la résolution 6 du Conseil des délégués de 2017 intitulée « L'éducation et les besoins humanitaires dans ce domaine » - Rapport intérimaire (CD/19/17)
- Renforcer les relations civilo-militaires dans la gestion des catastrophes (résolution 7 du Conseil des Délégués de 2005) - Rapport intérimaire (CD/19/18)
- Vers l'élimination des armes nucléaires – Plan d'action 2018-2021 (résolution 4 du Conseil des Délégués de 2017) - Rapport intérimaire (CD/19/19)
- Les armes et le droit international humanitaire (résolution 7 du Conseil des Délégués de 2013) - Rapport intérimaire (CD/19/20)
- Cadre stratégique pour l'intégration du handicap par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - Rapport intérimaire (CD/19/21)
- Rapport de la Commission paritaire du Fonds de l'Impératrice Shōken Rapport (CD/19/22)
- Travaux de la Commission permanente (2018-2019) - Rapport intérimaire (CD/19/23)

4 XXXIII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Retour à la
table des
matières

4.1 CONVOCATION

**Aux membres de la
XXXIII^e conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève (Suisse), du 9 au 12 décembre 2019**

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Genève, le 7 juin 2019

Madame, Monsieur,

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge seront les hôtes de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à laquelle nous avons le plaisir de vous convier par la présente.

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a décidé du lieu et de la date de cet événement. La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tiendra **à Genève, du 9 au 12 décembre 2019**. Nous nous réjouissons de vous accueillir à cette Conférence et à la cérémonie inaugurale, qui aura lieu :

**le lundi 9 décembre 2019
à 17 heures, au Centre international de conférences de Genève (CICG)
15, rue de Varembe – 1211 Genève**

« **Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain** » est le thème choisi pour cette Conférence. Ce thème met en avant la nécessité d'agir aujourd'hui pour aller au-devant des défis humanitaires majeurs auxquels le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est confronté et pour offrir aux générations à venir un monde meilleur.

Nous joignons à la présente convocation l'ordre du jour provisoire de la Conférence préparé par la Commission permanente. Nous vous faisons également parvenir l'appel à candidatures pour l'élection des membres de la Commission permanente et le formulaire de candidature y relatif, ainsi que des informations pratiques, comme la procédure à suivre pour vous inscrire en tant que participant.

La présente convocation est adressée à tous les membres de la Conférence internationale, qui sont, conformément à l'article 9 des Statuts du Mouvement, :

- les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dûment reconnues ;
- le Comité international de la Croix-Rouge ;
- la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; et
- les États parties aux Conventions de Genève.

En vertu de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement, les observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 9 octobre 2019. Nous apprécierions néanmoins de pouvoir recevoir toutes vos observations avant le 30 août.

Selon l'article 7 du Règlement, tout document soumis par un membre de la Conférence pour être enregistré comme document de travail officiel doit parvenir à la Commission permanente au moins quatre-vingt-dix jours avant l'ouverture de la Conférence, soit avant le 9 septembre 2019.

Les documents de travail officiels relatifs aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence, notamment les projets de résolution, vous seront adressés quarante-cinq jours avant l'ouverture de la Conférence, soit le 25 octobre 2019.

Les coorganisateur et la Commission permanente saluent en la personne de Monsieur Didier Pfirter le commissaire de la Conférence, et remercient la Confédération suisse du soutien apporté à la préparation de celle-ci.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

Francesco Rocca

Président

Fédération internationale des Sociétés
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Peter Maurer

Président

Comité international
de la Croix-Rouge

4.2 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

4.2.1 ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME

Voir 1.2.1 ci-dessus

(page 118)

4.2.2 PROGRAMME DES MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Lundi 9 décembre 2019

- Protéger ensemble : une approche de la protection à l'échelle du Mouvement
- Les capacités communautaires dans le cadre des événements entraînant un grand nombre de victimes
- Relations entre les Sociétés nationales et les organismes militaires
- Encourager la protection de l'emblème et la législation nationale concernant son utilisation
- Améliorer la résilience à la contamination par les armes au moyen du changement de comportements

Mardi 10 décembre 2019

- Recherche des personnes disparues : possibilités et défis technologiques
- L'usage des manuels militaires pour la diffusion du DIH au XXI^e siècle
- Protéger les soins de santé : convertir les cadres normatifs en solutions pratiques
- Les conséquences humanitaires des armes nucléaires
- Favoriser la participation des acteurs locaux
- Dialogue de haut niveau sur le climat et l'action humanitaire : accroître l'action collective en faveur de la résilience climatique et faire face aux effets des changements climatiques sur le plan humanitaire
- Protection de l'eau dans les conflits armés
- Ensemble pour des familles unies
- Rôle des mécanismes régionaux dans la promotion du respect du DIH
- Comment mener une action intelligente sur le plan climatique ?
- Bons offices et respect du droit international humanitaire
- L'approche du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'éducation

Mercredi 11 décembre 2019

- Commissions nationales de DIH : un succès
- Personnes handicapées dans l'action humanitaire : les avantages des partenariats locaux
- Lutter contre la traite des personnes dans le contexte des conflits armés
- Des financements prévisibles dans un climat en évolution
- Transferts monétaires à des fins humanitaires : protéger la dignité dans les situations de crise
- Réinventer le volontariat
- Tirer le meilleur parti des contributions des Sociétés nationales au développement durable – possibilités et défis

- Conversation approfondie sur le DIH
- Aider ceux qui aident les autres
- Intensifier les efforts conjoints pour mettre fin à la violence sexuelle et sexiste
- Protéger les civils dans les situations de conflit en milieu urbain
- Gérer les catastrophes naturelles à l'échelon local : l'expérience de la région du Pacifique

Jeudi 12 décembre 2019

- Les professionnels des médias dans les conflits armés
- Promouvoir une migration sûre et régulière
- Lancement du premier consortium de recherche du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
- Investir dans le développement des Sociétés nationales : comment les approches et les partenariats nouveaux peuvent aider le Mouvement à renforcer les capacités et la durabilité de son réseau mondial d'acteurs locaux ?
- Droit international humanitaire (DIH) : réflexions sur les pratiques et interprétations des groupes armés non étatiques
- Règlementation, éthique et redevabilité dans les partenariats aux fins de la gestion des données relevant de l'action humanitaire
- GLOW Red : faire du leadership des femmes une réalité

4.3 REPRÉSENTANTS OFFICIELS DE LA CONFÉRENCE

4.3.1 PRÉSIDENTE DE LA CONFÉRENCE

Présidente de la Conférence

Mme Natia Loladze (Croix-Rouge de Géorgie)

Vice-présidente de la Conférence

S.E. Mme Athaliah Molokomme (Botswana)

Conseillère politique de la Conférence

Mme Moamena Kamel (Croissant-Rouge égyptien)

Rapporteur de la Conférence

M. Bas van Rossum (Croix-Rouge néerlandaise)

Secrétaire général de la Conférence

S.E. M. Didier Pfirter (Suisse)

Secrétaires généraux adjoints de la Conférence

Mme Kate Halff (CIRC)

M. Frank Mohrhauer (Fédération internationale)

4.3.2 PRÉSIDENTE DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE

Comité de rédaction

S.E. Mme Maria Socorro Flores (Mexique)

Commission : Le droit international humanitaire

S.E. Mme Carole Lanteri (Monaco)

Commission : Évolution des vulnérabilités

Mme Delia Chatoor (Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago)

S.E. Mme Nazhat Shameem Khan (Fidji)

Commission : Confiance dans l'action humanitaire

M. Georges Kettaneh (Croix-Rouge libanaise)

4.3.3 BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Mme Natia Loladze

Présidente de la Conférence

S.E. Mme Athaliah Molokomme

Vice-présidente de la Conférence

Mme Moamena Kamel

Conseillère politique de la Conférence

S.E. Mme Maria Socorro Flores

Présidente du Comité de rédaction

M. Bas van Rossum

Rapporteur de la Conférence

S.E. Mme Carole Lanteri

Présidente de la Commission

« Le droit international humanitaire »

Mme Delia Chatoor

Présidente de la Commission « Évolution des vulnérabilités »

S.E. Mme Nazhat Shameem Khan

Présidente de la Commission « Évolution des vulnérabilités »

M. Georges Kettaneh

Président de la Commission « Confiance dans l'action humanitaire »

S.E. M. Didier Pfirter

Secrétaire général de la Conférence

M. Francesco Rocca

Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

M. Peter Maurer

Président du Comité international de la Croix-Rouge

4.4 CÉRÉMONIE INAUGURALE ET PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Lundi 9 décembre 2019

(17 heures)

Mme Dalal Halima, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Vos Altesses royales, Excellences, chers collègues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Genève et à la cérémonie d'ouverture de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je m'appelle Dalal Altaji et je viens de Palestine. Je suis née au Liban mais, comme tant d'autres Palestiniens, j'ai dû vivre en Égypte jusqu'en 1995, quand je suis retournée en Palestine.

Salam aleikum, bienvenue et bonsoir.

Mme Iuliana Tudor, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Bonsoir et bienvenue.

Buenas tardes y bienvenidos.

Je m'appelle Iuliana Tudor. Je suis roumaine. Journaliste d'une chaîne de télévision publique, je suis aussi ambassadrice de la Croix-Rouge de Roumanie.

Dalal et moi sommes très honorées d'être vos maîtresses de cérémonie ce soir, et nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Ce soir, nous faisons ensemble un pas important en vue de jeter la lumière sur certains des défis humanitaires les plus pressants de notre époque – que ce soit la crise climatique et les urgences sanitaires, ou le droit international humanitaire et la confiance. Nous devons travailler d'arrache-pied pour trouver des solutions afin de porter assistance aux personnes touchées par les conflits et les crises dans le monde.

Nous allons vivre ce soir un programme chargé de sens qui, nous l'espérons, sera source d'inspiration et éclairera nos discussions et nos décisions, car nous devons voir les paroles se transformer en actes.

Notre message est simple : Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain.

Mme Dalal Halima, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Au cours des trois prochains jours, en effet, la Conférence va débattre et décider de questions urgentes et pertinentes. J'invite M. George Weber, président de la Commission permanente, à nous rejoindre sur l'estrade pour nous en dire davantage sur l'objectif et la vision de cette Conférence. M. Weber assurera la présidence jusqu'à l'élection du président ou de la présidente de la Conférence.

M. Weber, vous avez la parole.

4.4.1 ALLOCUTION DE BIENVENUE DE M. GEORGE WEBER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE

(Original anglais)

Merci beaucoup Dalal et Iuliana.

Monsieur le Conseiller fédéral de la Suisse, Vos Altesses royales, Mesdames et Messieurs les ministres, Excellences, chers dirigeants et collègues des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier, du Comité international de la Croix-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chers membres de la Conférence internationale, Mesdames et Messieurs les observateurs, chers invités et représentants des médias, salam aleikum, buenas tardes, bonsoir, good evening.

Comme l'exige l'article 15.2 du Règlement du Mouvement, je dois, en tant que président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ouvrir la première séance plénière de la Conférence. J'ai donc le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui sont membres de la Conférence internationale, aux observateurs d'autres organisations et aux invités. Nombre des membres de la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se sont déjà réunis ici ces cinq derniers jours, et nous sommes donc très heureux d'ouvrir maintenant notre espace aux représentants des États et aux observateurs et invités qui nous rejoignent pour les trois prochains jours de délibérations. Vous allez considérablement enrichir nos débats et donner plus de poids aux décisions que nous prendrons en faveur des personnes pour lesquelles nous œuvrons.

Je tiens à remercier tout particulièrement notre pays hôte, la Suisse, représenté ici par le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chargé des affaires étrangères. Nous vous sommes profondément reconnaissants, Monsieur, ainsi qu'au gouvernement de la Suisse, pour le généreux soutien que vous avez apporté à l'organisation de cette Conférence. Merci beaucoup.

La XXXIII^e Conférence internationale se tient 155 ans après que Genève, la ville de l'humanitaire, a accueilli la toute première Conférence internationale en 1864, sous l'impulsion de cinq de ses citoyens, qui avaient fondé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Cette année 2019 est marquée par deux jalons historiques pour l'action humanitaire : nous célébrons le 100^e anniversaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Si la Fédération internationale a élargi aux crises qui surviennent en temps de paix l'expérience que les Sociétés nationales avaient acquise en temps de guerre, les Conventions de Genève ont protégé un nombre incalculable de personnes contre les destructions, les souffrances et les conséquences qu'entraînent les conflits armés.

C'est cette auguste instance, la Conférence internationale, qui a facilité la création et le développement des normes qui définissent aujourd'hui l'action humanitaire. Ensemble, les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties aux Conventions de Genève ont refusé d'abandonner à leur sort des êtres humains.

Je voudrais ajouter quelques mots sur le caractère unique de la Conférence internationale. Contrairement à d'autres réunions internationales, cette Conférence n'adoptera pas son propre ordre du jour, car nous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge l'avons déjà fait hier. Soyez rassurés, nous ne vous prendrons pas par surprise, puisque l'ordre du jour n'a pas changé depuis que nous vous l'avons envoyé en octobre, après vous avoir tous consultés en tant que membres de la Conférence, tout au long de l'année. Notre longue tradition de conférences a créé la pratique acceptée d'un ordre du jour proposé par le Mouvement et fondé sur l'expérience directe de ses travailleurs humanitaires, qui s'emploient à venir en aide aux personnes aux prises avec des crises humanitaires.

Nous nous réunissons aujourd'hui sous la bannière « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». Nous allons vivre les quelques prochains jours ensemble, et je voudrais que nous soyons attentifs à la manière dont nous en appelons au passé, au présent et au futur pour façonner notre action. Prenons appui, pour éclairer nos débats, sur notre histoire consacrée à la recherche de solutions, et prenons des décisions par la voie de résolutions qui garantissent des effets positifs et à long terme pour les personnes en faveur desquelles nous œuvrons.

Pour nous aider à atteindre notre objectif, la Commission permanente, qui est chargée de préparer la Conférence, a décidé de créer un événement qui encourage l'interaction, le réseautage et l'apprentissage. Les problèmes humanitaires peuvent être compris de bien des façons, et les solutions ne vont pas toujours de soi. Chacun d'entre nous, ici dans cette salle, apporte à la Conférence de riches traditions culturelles et intellectuelles.

Chacun d'entre nous entend, comprend et apprend différemment. Nous voulons, au moyen des différents espaces informels – les Red Talks, la quarantaine de stands du Village humanitaire, les séances thématiques, le Sentier humanitaire, l'espace de réseautage, le poste d'enregistrement des engagements – ainsi que les séances plénières formelles, les commissions et le Comité de rédaction, mieux comprendre ce qu'endurent les personnes aux prises avec des crises humanitaires, et déterminer comment nous pouvons améliorer leur sort de la manière la plus intelligente et la plus efficace possible. Les possibilités sont nombreuses ici d'explorer, d'échanger, de voir, d'écouter et de prendre des initiatives. Je vous invite donc à faire entendre votre voix, à encourager par des sourires ou à échanger des cartes de visite pour que l'action soit poursuivie longtemps après que cette réunion aura pris fin.

Je voudrais maintenant évoquer trois concepts auxquels nous sommes souvent renvoyés quand nous essayons de comprendre le monde multipolaire dans lequel nous vivons et qui ont une incidence particulière sur notre action humanitaire. Ce sont la participation des acteurs locaux, la transformation numérique et la confiance.

Je pense que si nous sommes tous rassemblés ici, c'est parce que nous estimons utile de nous réunir au niveau mondial pour relativiser nos problèmes individuels, voir comment d'autres gèrent les leurs et ainsi améliorer les résultats de l'action humanitaire. Au bout du compte, toutefois, nous devons adapter les politiques dont nous avons convenu à notre environnement, à notre budget et à nos structures juridiques et sociales particuliers. Cette Conférence propose deux mesures visant la réalisation de l'objectif de la participation des acteurs locaux. D'abord, assurer l'ancrage local du droit international humanitaire (DIH) en encourageant tous les États à intégrer cette branche du droit dans les structures juridiques de leur pays afin de mieux protéger leurs citoyens en cas de conflit armé. Ensuite, demander aux gouvernements d'adopter des lois qui tiennent compte des changements climatiques pour préparer leur pays à réagir promptement si une catastrophe naturelle venait à le frapper. L'ancrage de ces normes humanitaires importantes dans les cadres nationaux peut aider à faire rempart au délitement des engagements internationaux tout en contribuant à renforcer des filets de sécurité essentiels pour les personnes touchées par une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme.

Le deuxième concept, la transformation numérique, nous touche quotidiennement tandis que nous nous émerveillons de la facilité avec laquelle nous trouvons, littéralement, tout un monde au bout de nos doigts grâce à nos smartphones, et que nous craignons que ces appareils ne permettent à nos enfants de livrer innocemment leur vie en pâture au monde. Si les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont les preuves vivantes que la proximité est irremplaçable pour apporter du réconfort à autrui, ils utilisent aussi des smartphones pour atteindre plus rapidement des communautés isolées afin de donner des informations sur des maladies ou la sécurité, pour collecter des données afin d'évaluer les besoins, pour faciliter les transferts d'espèces ou rétablir des liens familiaux. Nous demandons à cette Conférence de profiter de façon responsable des nombreux avantages de la révolution numérique en protégeant les données personnelles que le Mouvement utilise à des fins strictement humanitaires.

La confiance – le troisième et sans doute le plus important des trois concepts que je voudrais voir examiner – est fondamentale dans toutes les relations humaines. La confiance est une pièce maîtresse du bon fonctionnement des relations entre les individus et les institutions. La confiance est une caractéristique singulière de la relation qui nous unit dans cette enceinte et qui nous donne l'assurance que ce que nous déciderons ensemble produira les solutions les plus efficaces. Les représentants des États ont confié au Mouvement le soin de parler au nom de celles et ceux dont la voix serait, sinon, inaudible. Pour mériter cette confiance, le Mouvement s'est de nouveau engagé hier, au Conseil des Délégués, à travailler dans le respect de la transparence, de l'intégrité, de la redevabilité et de l'égalité de genre. Le Mouvement fait confiance aux États pour mettre en place des garanties plus fortes qui préserveront l'action humanitaire neutre et impartiale. Nous nous réjouissons à la perspective d'un débat vigoureux sur la confiance, afin que nous puissions tous traduire nos paroles en actes humanitaires.

Inspirons-nous ensemble ces prochains jours de notre humanité commune pour convenir de quelques solutions de grande portée, dans l'espoir que notre action collective aujourd'hui façonne un monde de demain plus humain. Autrement dit, soyons fidèles à l'esprit de la Conférence, et agissons aujourd'hui pour façonner le monde de demain.

[Applaudissements]

Merci. J'ai maintenant le grand plaisir et l'honneur de donner la parole à notre hôte, M. Ignazio Cassis, qui est responsable des Affaires étrangères au sein du Conseil fédéral de sept membres qui gouverne la Suisse, et de l'inviter à me rejoindre sur l'estrade.

4.4.2 ALLOCUTION DE M. IGNAZIO CASSIS, CONSEILLER FÉDÉRAL ET CHEF DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA SUISSE

(Original français)

Vos Altesses, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Président de la Commission permanente, George Weber, Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, Monsieur le Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Francesco Rocca, Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des Sociétés nationales, Signore e Signori, meinen Damen und Herren, Ladies and Gentlemen.

Je souhaite tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour l'immense travail que vous accomplissez. J'ai la plus haute estime pour les plus de 17 millions de volontaires qui sont et font le Mouvement de la Croix Rouge et du Croissant Rouge.

Votre réseau est global tout en étant profondément enraciné dans les réalités locales. Il repose sur des principes solides et son impact positif est planétaire. Je suis médecin, et j'ai eu très souvent l'occasion de voir à l'œuvre les bénévoles de la Croix-Rouge du Tessin, mon canton d'origine, tout comme ceux de la Croix-Rouge suisse, dont je salue la présence ce soir ici à Genève.

Dans les hôpitaux, au chevet des malades chroniques comme dans l'urgence médicale, des centaines de personnes exécutent un travail discret et précieux, en soutenant le personnel soignant. Ces personnes vivent et démontrent le principe d'humanité.

Dans tous les voyages que j'ai entrepris en tant que ministre des Affaires étrangères, j'ai rencontré bien des représentants du Mouvement, partout présents en première ligne : du Proche à l'Extrême-Orient, dans les Amériques, comme en Afrique et dans le Pacifique.

L'écrivain Grégoire Lacroix disait : « La vraie générosité est celle du temps bien plus que celle de l'argent ». C'est pourquoi je veux dire ici merci à tous les représentants du Mouvement, merci pour votre temps, merci pour votre générosité, qui retentit à travers le monde entier.

Cette année, nous avons célébré ici à Genève les 100 ans du multilatéralisme moderne, qui a vu le jour avec la création de la Société des Nations à la suite du traité de Versailles, mais le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est encore plus ancien que la plupart des organisations internationales.

Henry Dunant, dans son livre « Un souvenir de Solferino », publié en 1862, pose déjà les bases du mouvement humanitaire. Il nous raconte que « Pendant les huit premiers jours après la bataille, les blessés dont les médecins disaient [...] : « Il n'y a plus rien à faire ! » ne recevaient plus guère de soins, et mouraient délaissés et abandonnés ». Plus loin dans le livre, il constate « on ne s'affecte plus devant les mille tableaux de cette formidable et auguste tragédie, on passe avec indifférence devant les cadavres les plus hideusement défigurés ».

Cela, nous ne voulons plus le revivre. Aujourd'hui, plus que jamais, le Mouvement doit de façon unique contribuer à préserver la dignité et les droits de toutes les personnes.

Le respect et le renforcement du droit international humanitaire sont des éléments essentiels de la politique étrangère suisse. Il y a 150 ans, c'est à l'invitation du Conseil fédéral suisse – le nom de notre Gouvernement – que s'est réunie la Conférence diplomatique qui a débouché sur l'adoption de la toute première Convention de Genève. Cet instrument a marqué la naissance d'une relation toute particulière entre la Suisse et le Mouvement, et le drapeau suisse et l'emblème de la croix rouge en sont la preuve.

Les Conventions de Genève, dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire, constituent le fondement du droit international humanitaire, avec leurs Protocoles additionnels de 1977 et de 2005, dont la Suisse est l'État dépositaire.

Au nom de la Suisse, je saisis cette occasion pour encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier les Protocoles additionnels, à reconnaître la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits (créée en vertu de l'article 90 du Protocole additionnel I), ainsi qu'à établir des commissions nationales du droit humanitaire.

Universellement ratifiées, les Conventions de Genève constituent l'une des plus grandes réussites du multilatéralisme. Chaque jour, elles sauvent des vies et contribuent à réduire les souffrances dans les conflits armés. Elles sont un véritable instrument de paix. Cependant, les violations du droit humanitaire persistent et entraînent des conséquences humanitaires inacceptables.

Il nous faut dès lors sans cesse rappeler l'importance des Conventions de Genève et des principes humanitaires, et plus encore, il nous faut les mettre en œuvre. N'hésitons pas à chercher le dialogue entre nous, relevons ensemble les défis que nous rencontrons et trouvons des solutions pragmatiques communes.

Ces trois prochains jours nous offrent à tous – aux membres du Mouvement tout comme aux États participants – l'occasion unique d'y œuvrer ensemble. À cet égard, le projet de résolution relatif au droit international humanitaire présenté par les organisateurs de cette Conférence constitue une réelle opportunité de faire progresser la mise en œuvre du droit humanitaire, d'abord au niveau national.

Nous encourageons ainsi les États à rédiger des rapports volontaires sur l'état de la mise en œuvre nationale du droit humanitaire. J'ai personnellement décidé que la Suisse publiera l'année prochaine un premier rapport volontaire sur cette mise en œuvre. Nous soutenons également tout échange entre États au niveau des experts, des échanges volontaires comme des échanges informels.

Permettez-moi à présent de dire quelques mots sur le processus intergouvernemental relatif au renforcement du respect du droit international humanitaire. La Suisse et le CICR mènent ce processus depuis la XXXII^e Conférence internationale. Les discussions ont essentiellement porté sur la question d'un possible dialogue formel entre les États sur le droit international humanitaire. Il est devenu évident à la fin de l'année passée qu'un consensus à cet égard ne serait pas atteint en raison de l'environnement multilatéral actuel. Ce processus est désormais clos, comme l'indique clairement le rapport factuel qui a été soumis à cette Conférence.

Malgré cette absence de consensus, le travail effectué a eu un impact important. Tous les États ont réaffirmé que le droit humanitaire demeure le cadre juridique international approprié pour régler le comportement des parties à un conflit armé.

Le développement technologique nous ouvre de nouvelles possibilités. Il nous permet – s'il est utilisé à bon escient – de faire plus et mieux en soutien aux personnes victimes de conflits et de catastrophes.

Par exemple, chaque année, des centaines de milliers de personnes disparaissent. Comment imaginer les souffrances de leurs proches, comment imaginer les espoirs brisés ? Récemment, j'ai visité le Comité des personnes disparues à Chypre. Grâce aux travaux conjoints d'experts gréco-chypriotes et turco-chypriotes, 939 personnes disparues ont pu être identifiées. Elles ont été rendues à leurs familles afin de recevoir une sépulture digne. Mais le destin de milliers d'autres femmes, hommes et enfants doit encore être élucidé, non seulement à Chypre mais aussi dans les Balkans, à Sri Lanka, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour ne citer que quelques exemples.

La numérisation accroît la probabilité de retrouver la trace de ces personnes, comme le démontre « Trace the face – Southern Africa », une initiative du CICR qui permet aux familles de retrouver leurs proches par le biais d'une plateforme internet.

Cela dit, toute technologie nouvelle comporte également des risques. Les données récoltées sur les personnes concernées sont en effet très sensibles. Nous devons alors profiter de l'énorme potentiel des nouvelles technologies tout en réduisant au minimum les risques qu'elles comportent. La XXXIII^e Conférence internationale nous offre un espace pour établir les standards nécessaires, en particulier à travers le projet de résolution sur le rétablissement des liens familiaux, la vie privée et la protection des données personnelles.

La Suisse aussi veut préciser sa position quant aux nouvelles technologies. J'ai, pour cette raison, chargé un groupe d'experts de produire une « Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028 ». Les nouvelles technologies constitueront dorénavant une partie intégrante de notre politique étrangère, y compris dans le contexte de la Genève internationale.

Une réflexion a également été menée sur l'innovation, en particulier sur le concept de « science diplomacy », autrement dit l'articulation entre science et diplomatie. Le langage scientifique permet de dépasser les idéologies et de désamorcer des situations politiquement explosives. La diplomatie scientifique est créatrice d'effets de levier, au-delà du soft power classique. La fondation GESDA – Geneva Science-Diplomacy Anticipator – a été mise sur pied à cet effet. Je suis persuadé que ce nouvel acteur de la Genève internationale contribuera à la réflexion sur les défis internationaux que nous posent les nouvelles technologies, y compris dans le domaine humanitaire. Je pense, par exemple, à l'utilisation des drones pour la planification et la gestion des camps de réfugiés ainsi qu'à la sécurité alimentaire.

Aujourd'hui, le Jet d'eau emblématique de Genève, est illuminé en rouge ; c'est un signe fort. La Suisse, le Canton et la Ville de Genève célèbrent avec nous tous l'ouverture de cette XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Henry Dunant disait « Seuls ceux qui sont assez fous pour penser qu'ils peuvent changer le monde y parviennent ». Avec sa vision, ses actions et sa persévérance, Dunant a marqué son époque ; il l'a transformée. Partageons avec lui ce grain de folie, soyons innovants, courageux et persévérants, au sein du Mouvement, partout et en tout temps.

Je vous remercie de votre attention et de votre présence à Genève et en Suisse !

M. George Weber, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Merci beaucoup M. Cassis. Nous vous sommes profondément reconnaissants pour ce message de soutien à la communauté internationale du droit international humanitaire et de ses idéaux, et à cette Conférence internationale, un message qui suscite l'inspiration.

Une fois encore, les organisateurs et les participants remercient vivement le Gouvernement suisse pour son généreux soutien à l'organisation de cette Conférence. Merci encore.

Avant de poursuivre cette cérémonie d'ouverture, je voudrais que nous saluions la mémoire des nombreux volontaires et membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, depuis notre dernière Conférence à Genève, en 2015, ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur mission, à la suite d'un accident ou à cause de la violence. Vous vous rappelez sans aucun doute que notre Conférence de 2015 avait adopté une résolution sur les soins de santé en danger et une autre sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire. Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de ces deux engagements.

Entre 2015 et 2017, notre Mouvement a déploré la perte de près de 80 volontaires et membres du personnel, auxquels nous avons rendu hommage durant notre précédent Conseil des Délégués, il y a deux ans. Mais nous ne les oublions pas.

Les deux dernières années ont été, elles aussi, marquées tragiquement par le décès de plus de 20 travailleurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont péri au service de l'humanité et des idéaux du Mouvement. En notre nom à tous, je tiens à exprimer ma profonde tristesse, ainsi que ma sympathie et ma solidarité, aux familles et aux communautés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge frappées par ces pertes douloureuses. Nos pensées vont également à ceux qui ont été blessés, qui sont portés disparus, dans des circonstances difficiles.

Levons-nous et observons un moment de silence à la mémoire de nos collègues et amis qui ont perdu la vie au service de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ces deux dernières années.

[MOMENT DE SILENCE ET HOMMAGE VIDÉO AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET AUX VOLONTAIRES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE QUI ONT PERDU LA VIE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR MISSION]

Merci beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Nous allons maintenant passer à une tradition très chère au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la lecture de nos Principes fondamentaux, qui sera faite de façon un peu plus créative aujourd'hui.

[PERFORMANCE ARTISTIQUE]



4.4.3 LECTURE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

(Original français)

Humanité
Impartialité
Neutralité
Indépendance

Volontariat
Unité
Universalité

[INTERMÈDE MUSICAL PAR LE GROUPE SUISSE DIE REGIERUNG (LE GOUVERNEMENT)]

Mme Iuliana Tudor, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Merci beaucoup.

Vous avez eu le plaisir d'assister à une performance artistique créée spécialement pour la Conférence internationale par le festival genevois Antigél.

À la cérémonie d'ouverture conjointe de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués, il y a deux jours, Antigél nous a rappelé l'histoire du père fondateur de la Fédération internationale, Henry Davison, en lisant un poème inspiré de ses écrits. Ses messages puissants sont toujours très présents.

Ils nous inspirent aujourd'hui par leur musicalité et une performance artistique qui nous rappelle ce qui est au cœur de l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le scénario sur les sept Principes fondamentaux a été écrit par le dramaturge Fabrice Melquiot, et la musique a été jouée par le groupe suisse *Die Regierung*, un collectif d'artistes qui s'emploient à faire éclater les stéréotypes. À travers la musique de ces artistes, nous célébrons la diversité, l'inclusion, la joie et l'humanité.

Dalal, qu'en avez-vous pensé ?

Mme Dalal Halima, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Je n'ai pas pu voir la performance, mais j'ai été profondément émue et touchée par les mots et les sons que j'ai entendus. Ils m'ont rappelé pourquoi j'ai rejoint le Mouvement, pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui et combien cette cause est importante pour nous tous.

Afin de comprendre pourquoi nous sommes ici et pourquoi nous sommes mobilisés, déterminés et forts, j'invite ma collègue Iuliana à nous raconter son histoire. Iuliana.

Mme Iuliana Tudor, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Merci Dalal, merci beaucoup.

La Roumanie en 2012. L'hiver. Le bulletin météo revêt une importance particulière. De fortes chutes de neige s'abattent sur toute l'Europe. Les radiateurs, chez moi, ont acquis une personnalité. Tout est blanc ! J'avais connu un ou deux hivers rigoureux, mais je ne pensais pas que la neige pouvait paralyser des villes entières, qu'elle pouvait figer une communauté dans la glace.

C'est alors, quand j'ai vu le désarroi sculpté sur les visages – je parle des personnes âgées –, que j'ai réalisé qu'elles savaient qu'elles ne pourraient survivre que si elles s'entraidaient.

À la radio et à la télévision, ce n'est pas en degrés Celsius ou Fahrenheit que l'on parle des rigueurs de l'hiver, mais en nombre de décès ! Des centaines de morts en Europe, dont beaucoup en Roumanie. Mais les images ne peuvent pas refléter pleinement la réalité, telle que je l'ai vue.

Le 16 février 2012, je pars avec une équipe de la Croix-Rouge de Roumanie pour des villages qui sont totalement coupés du reste du monde depuis des semaines et dont les maisons sont ensevelies sous la neige. Une journée difficile nous attend. Notre première étape est un village de 7 800 habitants. Qui aider d'abord ? Il n'y a personne sur la route. Seulement une immensité de blanc. Le froid nous empêche même de réfléchir. La peur d'être bloquée par la neige me glace. Je lève la tête et vois un mur de neige, haut de plusieurs mètres, juste devant moi. J'en ai le souffle coupé.

Nous commençons à marcher et je me rends compte que les maisons sont sous nos pieds et que pour atteindre leurs occupants nous devons creuser un tunnel dans la neige. À mesure que nous avançons dans le tunnel et que nous approchons des personnes prises au piège dans leur propre maison, nous entendons plus nettement des appels à l'aide désespérés. Au moment où nous les atteignons, le pouvoir de l'humanité m'est à nouveau révélé. Une femme de 78 ans, seule, les yeux emplis de larmes et de désespoir, avance péniblement vers nous, et remercie le Ciel de nous avoir aidés à la trouver.

Nous reprenons la route. Tout est sombre. Nous marchons dans les rues étroites en nous éclairant à l'aide d'une lampe torche. Le désespoir est partout. Les gens n'ont rien à boire. Une femme crie, en déchirant ses vêtements, que cela fait trois semaines qu'elle ne se lave pas, que ses enfants sont affamés et qu'elle a peur que les animaux dans les étables ne meurent de faim et de froid.

La nuit tombe. Il fait plus froid, et il nous est impossible d'avancer dans la neige. Notre quête reprendra demain. Je me promets de ne jamais oublier ces moments. Je ne veux pas les oublier, je ne dois pas les oublier ! Parce que le souvenir des catastrophes, des calamités et des guerres est peut-être ce qui donne du pouvoir à l'humanité. Le cauchemar blanc de 2012 a été, pour moi, la plus puissante des leçons d'humanité.

Je sais maintenant que si je veux changer le monde, je dois d'abord moi-même changer. Et si nous le faisons tous, nous pouvons créer un monde meilleur dans lequel nous vivrons tous ensemble.

Agissons aujourd'hui pour façonner le monde de demain !

Merci beaucoup. Dalal, je vous invite à nous raconter votre histoire.

Mme Dalal Halima, maîtresse de cérémonie

(Original arabe)

Merci, Iuliana. Je vais raconter mon histoire, mais en arabe.

Mon histoire peut être résumée en quelques mots : j'ai su transformer en réussites les obstacles que j'ai rencontrés. Je m'appelle Dalal, et je suis non voyante de naissance. Je suis née au Liban, mais j'ai perdu ma famille. Je ne sais ni où elle ni qui elle est. J'ai été trouvée dans des décombres et confiée au Croissant-Rouge palestinien qui a joué, et continue de jouer, un rôle immense dans ma vie. J'ai vécu au Liban sous la protection du Croissant-Rouge palestinien, qui était dirigé par feu le docteur Fathi Arafat. Durant cette période, j'ai rencontré le docteur Jean Calder, une Australienne qui faisait du volontariat pour le Croissant-Rouge palestinien. Elle a été une mère pour moi depuis.

En 1984, j'ai fui le Liban en guerre pour l'Égypte, où j'ai vécu onze ans. Il y avait un obstacle sur ma route vers l'Égypte : je n'avais pas de papiers d'identité, et sans papiers d'identité, vous n'existez pas. Si vous n'avez rien qui prouve votre existence, vous n'existez pas. Nous n'avions pas d'acte de naissance ou de document prouvant que nous existions. Malgré le violent conflit, le Croissant-Rouge palestinien, en coopération avec la Croix-Rouge internationale et diverses autres institutions, a travaillé une année entière pour nous aider à obtenir un document qui nous permettrait de quitter le Liban pour l'Égypte.

Je suis donc arrivée en Égypte, où le premier défi a été la méthode d'enseignement. L'enseignement destiné aux non-voyants au Liban est différent de celui qui est assuré en Égypte. Au Liban, les écoles avaient été fermées pendant deux ans. J'avais achevé ma première année de primaire, mais je n'étais plus allée à l'école pendant deux ans. J'ai donc refait une année. Le vrai défi, c'était le système d'écriture égyptien, très différent du libanais. Mes professeurs m'ont dit que si je n'assimilais pas ce système pendant l'été, ils me renverraient en première année. Mais je me suis mise à la tâche, j'ai appris à écrire à la manière égyptienne et je suis entrée en deuxième année. C'était le premier défi, et le premier obstacle.

J'ai fini l'école secondaire en 1995, après les Accords d'Oslo, et je suis rentrée chez moi, dans la bande de Gaza, où j'ai dû faire face à un immense défi. J'étais la première étudiante non voyante du département d'anglais de l'université al-Azhar à Gaza. À l'époque, on ne parlait pas encore d'intégration, et les gens n'avaient pas conscience des difficultés liées au handicap. On pensait que les non-voyants devaient étudier le droit islamique ou la langue arabe. Pendant quatre ans, les responsables du département d'anglais et de l'université n'ont cessé de me dire : « l'anglais est trop difficile pour vous, vous devriez vous inscrire à la faculté de droit islamique ou au département d'arabe ». Mais je leur ai tenu tête. Il m'était très difficile de prendre des notes pendant les cours, et aussi de rédiger pendant les examens. L'université avait refusé qu'un volontaire écrive à ma place, ce qui a beaucoup, beaucoup compliqué les choses. Mais j'ai tenu bon. Je voulais finir ce que j'avais commencé. Je devais finir. Et, grâce à Dieu, j'ai obtenu en 1999 mon diplôme du département d'anglais de la faculté des lettres de l'université al-Azhar, puis travaillé comme traductrice pour le Croissant-Rouge palestinien.

Mes ambitions se sont-elles arrêtées là ? Non. Je voulais aller plus loin, pour compléter ma formation. J'ai donc demandé une bourse, que j'ai obtenue en 2003, pour faire des études de maîtrise à l'université d'Édimbourg, en

Écosse, dans un domaine très éloigné de la langue anglaise. J'ai été admise à la faculté des sciences humaines et de sociologie, dont j'étais, là encore, la première étudiante non voyante. Après avoir obtenu mon diplôme, je suis retournée à Gaza. Aujourd'hui, je travaille au University College of Ability Development du Croissant-Rouge palestinien, où je dirige le département de la formation continue et je donne des cours. Et je continue à travailler pour cette Société nationale.

Mon message est le suivant : ne regardez pas mon handicap, voyez mon potentiel. Le chemin que j'ai suivi n'était pas couvert de pétales de roses, mais je me suis libérée des épines et j'ai surmonté les obstacles. Voilà qui démontre le pouvoir de l'humanité, et le pouvoir des êtres humains. Pour conclure mon récit, je veux rendre hommage à feu le docteur Fathi Arafat, qui dirigeait le Croissant-Rouge palestinien. Je veux aussi dire mon profond respect, ma gratitude et ma reconnaissance à un père emblématique, Younis Al-Khatib, qui me soutient toujours et qui me soutiendra demain et dans l'avenir. Je vous remercie de m'avoir écoutée, et j'espère que mon histoire et mon message vous ont touchés. Je suis heureuse d'être parmi vous aujourd'hui.

Mme Iuliana Tudor, maîtresse de cérémonie

(Original anglais)

Merci Dalal. C'est une histoire extraordinaire. Elle est source d'inspiration pour nous tous. Merci d'être avec moi et avec nous. Je suis très honorée de partager ce moment avec vous.

Et maintenant, chers invités, nous vous disons au revoir et merci pour votre attention.

4.4.4 ÉLECTION DES RESPONSABLES DE LA CONFÉRENCE ET DÉSIGNATION DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE (COMMISSIONS ET COMITÉ DE RÉDACTION)

M. George Weber, président de la Commission permanente

(Original anglais)

Merci beaucoup Mesdames et Messieurs. Revenons maintenant à l'ordre du jour et à son point 3, relatif à l'élection des responsables de la Conférence et à la désignation des organes subsidiaires de la Conférence.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement du Mouvement, la première séance plénière débute avec l'élection du président et du vice-président de la Conférence, du président du Comité de rédaction, du secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints de la Conférence, et des autres responsables proposés par le Conseil des Délégués.

La liste des responsables sera affichée sur l'écran.

Comme vous le voyez sur l'écran, il est proposé que Mme Natia Loladze, présidente de la Croix-Rouge de Géorgie, assume la présidence de la Conférence.

Il est proposé que Son Excellence Mme Maria Socorro Flores, ambassadrice du Mexique, assume la présidence du Comité de rédaction.

Le secrétaire général de la Conférence sera Son Excellence M. Didier Pflirter, le commissaire de la XXXIII^e Conférence internationale, qui a été détaché auprès du Mouvement pour cette réunion.

Le rapporteur de la Conférence sera M. Bas van Rossum, de la Croix-Rouge néerlandaise.

La vice-présidente de la Conférence sera Son Excellence Mme Athaliah Molokomme, ambassadrice du Botswana.

La conseillère politique de la Conférence sera Mme Moamena Kamel, de la Société du Croissant-Rouge égyptien.

Je ne vais pas donner lecture des noms des présidents et des rapporteurs des trois commissions et des secrétaires généraux adjoints. Vous pouvez les voir sur l'écran.

Le Bureau de la Conférence internationale comprend la présidente, la vice-présidente et le secrétaire général de la Conférence, les présidents des commissions et du Comité de rédaction, ainsi que les présidents du CICR et de la Fédération internationale et moi-même, en ma qualité de président de la Commission permanente. La Conférence approuve la création des organes subsidiaires, qui sont présidés par les responsables précités.

Pouvons-nous élire ces personnes par acclamation ? **[Applaudissements]**

Merci beaucoup. Je comprends que nous considérons que ces personnes sont élues aux postes de responsables de la XXXIII^e Conférence internationale et que les commissions et le Comité de rédaction sont constitués.

J'ai à présent l'immense plaisir d'inviter Mme Natia Loladze, présidente de la Croix-Rouge de Géorgie, à assumer la présidence de cette Conférence. J'invite aussi le secrétaire général et les secrétaires généraux adjoints à venir prendre place sur l'estrade. Je souhaite à Mme Loladze et à son équipe beaucoup de succès dans la conduite des débats de cette Conférence.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence et présidente de la Société de la Croix-Rouge de Géorgie

(Original anglais)

Monsieur le Conseiller fédéral, Vos Altesses royales, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je vous remercie de m'avoir élue à la présidence de la XXXIII^e Conférence internationale. Je suis honorée de la confiance que vous me témoignez en me confiant les lourdes responsabilités qui incombent à la présidence de la Conférence.

C'est pour moi un grand plaisir que d'être avec vous aujourd'hui, tout particulièrement en cette année où nous célébrons le 100^e anniversaire de la Fédération internationale. Comme l'a dit l'un de nos fondateurs, Henry Davison : « l'importance de constituer des organisations fortes et efficaces de la Croix-Rouge dans nos pays respectifs est évidente pour nous tous ».

Quand je pense au moment qui a relié ma vie au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et m'a incitée à consacrer tous mes efforts et mes compétences à l'action humanitaire, je revois le jour où, alors que j'étais enfant pendant la guerre de Géorgie, j'ai été impressionnée et motivée par l'action des volontaires de la Croix-Rouge qui venaient en aide aux personnes en détresse. Les travailleurs de la Croix-Rouge apportaient bien plus que de la nourriture et un abri – ils apportaient de l'espoir. Je me tiens devant vous aujourd'hui forte de la conviction qu'ensemble nous pouvons améliorer la situation des personnes confrontées à une crise, tout comme j'ai vu les volontaires le faire en Géorgie.

Quand je me remémore le moment qui a relié ma vie au Mouvement et m'a poussée, alors que j'étais encore toute jeune, à prendre un engagement à vie envers la Croix-Rouge, je pense à tout ce qui est possible. Je suis fermement convaincue qu'ensemble nous continuerons à profondément et durablement modifier la donne pour les familles et les enfants qui vivent une crise.

Bien que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge continuent de venir en aide aux enfants et à leur famille dans les pays déchirés par la guerre, apportent une aide alimentaire indispensable et luttent contre les épidémies et les pandémies, nous entrons à vive allure dans une nouvelle ère qui pose de nouveaux défis. Les changements climatiques ne sont plus un problème pour l'avenir, ils se produisent déjà et sont dès à présent lourds de conséquences humanitaires.

Nos 14 millions de volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge travaillent sans relâche pour montrer aux gens qu'ils ne sont pas seuls dans les moments de grande nécessité et de détresse. Nous trouvons les moyens de porter assistance aux personnes dans le besoin, d'approvisionner les familles en eau potable, de créer des logements pour les communautés et d'aider les individus à reconstruire leur existence, afin qu'ils puissent redevenir autonomes. Nos volontaires travaillent sans relâche pour redonner espoir aux gens. Je vous invite à vous joindre à moi pour applaudir les volontaires et le dur travail qu'ils accomplissent jour après jour.

[Applaudissements]

Souvent, les nouveaux défis exigent des idées nouvelles. Le Mouvement, les organismes gouvernementaux et les principales parties prenantes auront la possibilité de travailler ensemble pour définir les besoins humanitaires les plus pressants aujourd'hui et demain. J'ai la certitude qu'ensemble, forts de nos immenses connaissances et de nombreuses années d'expérience acquise dans certaines des régions les plus troublées du monde, nous aurons de grandes idées et la volonté de résoudre certains des problèmes humanitaires les plus urgents. Nous tirons notre force de notre unité.

La Conférence concerne, avant tout, le partenariat du Mouvement avec les gouvernements, et nous devons faire davantage pour renforcer le rôle d'auxiliaire et les capacités de nos Sociétés nationales. Nous devons investir dans le leadership des Sociétés nationales pour en faire les partenaires privilégiés dans toutes les situations humanitaires parce que des Sociétés nationales fortes font que les gouvernements sont plus forts.

« Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », le slogan de la XXXIII^e Conférence internationale, et le droit international humanitaire sont le pilier central de la Conférence internationale.

Cette année est celle aussi du 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, qui imposent de traiter avec humanité les membres blessés ou capturés des forces armées et le personnel médical, et de protéger les civils.

Même s'il n'est pas systématiquement respecté, le droit international humanitaire sauve des vies parce qu'il permet à des organisations comme la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge d'apporter l'aide dont les personnes ont le plus besoin dans les zones de guerre.

Nous devons améliorer la manière dont nous abordons la santé mentale et l'état psychosocial des personnes dans le besoin, lesquels ne sont pas toujours visibles. Si 20 % des personnes touchées par une crise humanitaire sont atteintes de troubles mentaux plus ou moins sévères, seules 2 % ont accès à un soutien. Nous devons trouver les moyens de combler ce fossé et de faire sortir la santé mentale de l'ombre.

Alors que le nombre de personnes en situation de déplacement augmente, nous avons besoin, au niveau national, d'une coopération forte entre l'État et les autorités publiques, les organismes d'aide, les gouvernements locaux et le Mouvement, et cette coopération doit exister au niveau international, quand les personnes sont contraintes de franchir des frontières.

Nous savons très bien apporter une aide, mais la première de nos priorités devrait être la prévention, plutôt que la réponse. Partout et chaque fois que nous le pouvons, nous investissons dans la réduction des risques de catastrophe afin que les catastrophes, quand elles frappent, fassent moins de victimes. Lorsque nous ne pouvons pas prévenir les déplacements, nous devons garantir la sécurité, la dignité et l'intégrité physique et psychologique de chaque personne.

Aux côtés des Sociétés nationales, le CICR joue un rôle crucial dans le rétablissement des liens familiaux et la réunification des familles. Le problème des personnes disparues et de la séparation des familles a des répercussions psychologiques sévères sur les proches, les amis et la communauté dans son ensemble. La séparation est l'une des tragédies humanitaires les plus épouvantables et les plus durables.

Le Mouvement a une compétence unique et des capacités avérées en matière de rétablissement des liens familiaux. Au sein de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes fiers de mobiliser le pouvoir de l'humanité. Ce pouvoir se manifeste chaque jour à travers la force de nos millions de volontaires sur le terrain qui, avec abnégation, jouent un rôle déterminant en aidant les autres, remettant un colis ou une couverture, et apportant des soins et de l'attention. Parmi ces volontaires qui, partout dans le monde, travaillent sans relâche dans leurs communautés, il y a autant de femmes que d'hommes. Mobiliser tout le pouvoir de l'humanité nous impose d'honorer ces femmes autant que les hommes. Nous devons saluer les efforts et les talents des femmes, nombreuses, qui sont des chefs de file dans leurs communautés et reconnaître que ces femmes ont les qualités nécessaires pour diriger notre organisation, non seulement au niveau local, mais aussi aux plus hauts niveaux, à tous les postes. Il est temps pour nous de nous assurer que nous mobilisons tout le pouvoir de l'humanité, dans toute sa diversité, car en étant véritablement inclusifs nous sommes des humanitaires encore plus compétents, plus respectueux de la dignité et, en fin de compte, meilleurs.

Quand nous ajoutons l'engagement d'un réseau humanitaire mondial et local de millions de volontaires aux Principes fondamentaux, dans lesquels sont ancrés nos cadres statutaires, réglementaires et de politique, rien ne peut arrêter le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

C'est pourquoi la confiance dans l'action humanitaire est inscrite à l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale. Être accepté par toutes les communautés, les autorités et les organismes d'aide aux niveaux international, national et local, et gagner et conserver leur confiance sont des priorités du Mouvement. Nous avons aussi pour priorité de développer les partenariats avec les parties prenantes clés, le public et les groupes à tous les niveaux parce que c'est le moyen le plus efficace d'être efficaces – c'est le meilleur moyen de venir en aide aux personnes dont les besoins sont les plus grands.

C'est dans cet esprit de l'aide et d'un partenariat véritable que nous vous demandons d'ouvrir vos bras et votre cœur à vos amis, à vos voisins et à votre famille, d'encourager les volontaires à continuer de faire du volontariat et d'inciter d'autres personnes à faire du volontariat afin que nous puissions nous unir et conserver notre force tout en poursuivant notre objectif mondial – le pouvoir de l'humanité !

En préparation de cette Conférence, les enfants de cent écoles suisses nous ont écrit des messages. L'un d'eux est simple et puissant : « je voudrais que le monde soit guéri ».

Penser à l'espoir et à la confiance que cet enfant et les enfants du monde entier placent dans chacun de nous durant cette Conférence. Pensez à vos propres enfants.

Laissons la politique de côté et, ensemble, guérissons le monde.

Merci beaucoup.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à présenter son discours de bienvenue. M. Rocca, vous avez la parole.

4.4.5 DISCOURS LIMINAIRE DE M. FRANCESCO ROCCA, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des États parties aux Conventions de Genève, chers collègues de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, chers amis,

C'est pour moi un plaisir et un grand honneur que d'ouvrir cette XXXIII^e Conférence internationale avec le président du CICR, Peter Maurer, et le président de la Commission permanente, George Weber. Je suis très heureux de voir qu'autant de délégations sont venues ici à Genève pour débattre des importantes questions humanitaires qui définissent notre époque.

Cette Conférence est sans équivalent. C'est la seule tribune au monde où les États et les humanitaires se réunissent pour prendre ensemble des engagements dans le cadre de résolutions qui visent à faire évoluer concrètement les conditions de vie, les moyens de subsistance et les comportements.

Dans un monde où les espaces sûrs qui favorisent le rapprochement se rétrécissent, la situation de millions et de millions de personnes vulnérables s'aggrave, et le multilatéralisme peine ou, diraient certains, échoue à trouver un terrain d'entente pour améliorer leur situation. Nos discussions et les décisions que nous prendrons ici sont cruciales pour faire la différence pour les personnes qui ont besoin d'aide.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre sans précédent de crises humanitaires. La crise climatique, la migration, les pandémies et les conflits prolongés ne sont que quelques-uns des défis face auxquels l'action humanitaire de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et de la société civile en général est vitale – et peut souvent sauver et changer des vies.

En tant qu'humanitaires, nous sommes optimistes par nature – et nous devons l'être ! Par l'intermédiaire de nos près de 14 millions de volontaires, nous sommes toujours présents aux côtés des personnes en détresse. Toutefois, nous sommes conscients que nos actions ne sont pas à la hauteur de l'ampleur et de la sévérité des besoins. Quand nous portons assistance à une personne, nous savons que des millions d'autres ont besoin de notre aide.

La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge ont des difficultés à lever les fonds nécessaires, et nous sommes aux prises avec des crises prolongées, qui sévissent pendant des années, souvent des décennies, dans des environnements très fragiles, et exercent de fortes pressions sur le système humanitaire.

Nous sommes aux prises aussi avec une tendance inquiétante à la pénalisation de l'assistance humanitaire et à l'utilisation, plus qu'occasionnelle, de notre assistance en tant qu'outil politique. Nous faisons de notre mieux et essayons d'être innovants et de trouver des moyens de soutenir nos opérations dans les limites auxquelles nous sommes confrontés.

Il y a quelques jours, l'Assemblée générale de la Fédération internationale a adopté la Stratégie 2030 qui guidera notre réseau de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au cours de la prochaine décennie. C'est une stratégie d'espoir, une stratégie de transformation et de changement. Avec cette stratégie, nous reconnaissons que le monde évolue et que nous devons nous adapter pour éviter des souffrances inutiles. Les changements climatiques constituent l'un de nos premiers défis humanitaires. Viennent ensuite les crises et les catastrophes ; la santé ; la migration et l'identité ; et les valeurs, le pouvoir et l'inclusion. Je suis très fier que nous ayons défini d'un commun accord les défis que nous devons surmonter pour conserver notre pertinence.

Il y a 160 ans, notre fondateur, Henry Dunant, a eu une idée qui reste d'actualité : des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fortes, qui contribuent à des communautés locales fortes et bien préparées.

C'était, il y a 160 ans maintenant, le début du programme de localisation. Et grâce au dévouement dont nos volontaires font preuve depuis plus d'un siècle et demi, nous avons encore accès aux communautés locales, et celles-ci nous accordent encore leur confiance et leur respect.

Les communautés nous retournent bel et bien le respect, la confiance, l'attention et le soutien que nous leur accordons. Aujourd'hui, ici, je vous appelle avec insistance à soutenir par tous les moyens possibles l'action de nos volontaires ! Je vous demande de suivre le programme de localisation et d'aider les acteurs locaux, comme nos Sociétés nationales. Je vous demande de travailler avec nous afin de garantir à nos volontaires et à notre personnel la possibilité d'accéder sans entrave et en toute sécurité à toutes les situations d'urgence, et je vous conjure de toujours éviter de pénaliser l'aide humanitaire.

Permettez-moi d'accueillir deux nouvelles Sociétés nationales, celles des Îles Marshall et du Bhoutan, dans la famille de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Avec chaque nouvelle Société nationale vient une promesse et de nombreux volontaires qui font de leur mieux pour influencer le cours des choses en faveur de l'humanité.

Nous avons coutume de dire que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont « le plus grand réseau humanitaire au monde », et c'est vrai – 192 Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je voudrais établir une petite nuance : nous sommes le plus grand réseau humanitaire pour le monde. C'est plus qu'un simple détail : ce n'est pas sur nous-mêmes que doit se cristalliser l'attention, mais sur les personnes auxquelles nous venons en aide.

La confiance est le maître-mot de la XXXIII^e Conférence internationale. Pour bâtir la confiance, nous devons être présents dans les communautés que nous servons. Notre plus grande force, ce sont nos volontaires, qui sont issus des communautés qu'ils servent. Nos volontaires parlent la même langue que ces communautés, comprennent leurs normes culturelles particulières et sont présents avant, pendant et après chaque crise, choc et aléa. Et souvent, ils contribuent à empêcher que ces chocs et aléas ne se transforment en catastrophes.

Nous autres humanitaires faisons de notre mieux pour alléger les souffrances humaines, mais nous ne pouvons pas agir seuls. Nous avons besoin que les gouvernements travaillent avec nous pour résoudre les problèmes et démanteler les obstacles qui nous empêchent de mener notre action. Nous avons besoin de gouvernements qui soient convaincus que des défis tels que les conséquences des changements climatiques, la pauvreté, les conflits et la migration sont des défis communs, qui doivent être relevés en priorité – par nous tous.

La plupart des défis auxquels nous faisons face aujourd'hui ne peuvent être surmontés que par la volonté politique et il faut que vous, gouvernements, fassiez preuve d'audace et de courage, par exemple en reconnaissant que la crise climatique est une réalité et qu'elle touche des millions et des millions de personnes partout dans le monde. Si vous avez encore des doutes, n'hésitez pas, au cours des jours à venir, à prendre le temps de discuter avec nos collègues qui viennent des îles du Pacifique et à leur demander de parler de leurs craintes et de ce que vivent leurs communautés. N'hésitez pas à entendre leurs récits. Pour eux, les changements climatiques sont bel et bien une réalité.

Nous avons besoin de votre soutien, et cette Conférence nous offre l'occasion unique d'engager un dialogue sur cette question. Si nous sommes rassemblés ici aujourd'hui, je vous le dis sincèrement, ce n'est pas pour vous faire plaisir, mais pour être honnêtes avec vous. C'est pourquoi je vous encourage à discuter avec nos collègues.

Comment pouvons-nous parler de confiance et de l'évolution des vulnérabilités, quand des pays représentés ici risquent tout simplement de disparaître dans l'océan ? Des mesures politiques doivent être prises pour protéger notre planète. Il n'y a pas de temps à perdre. Permettez-moi de citer ici l'ancien secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon : « Il n'y a pas de plan B parce qu'il n'y a pas de planète B ».

Nous sommes neutres. Nous ne prenons pas parti, mais nous prenons position. Face à ces défis, nous prenons position en faveur de la protection et du respect de la dignité de chaque être humain.

Que des personnes perdent la vie en Méditerranée ou sur une autre route migratoire doit nous inquiéter et, au nom de l'humanité, devrait nous mobiliser. La migration ne doit pas être un sujet de discorde. Alors que nous sommes réunis ici, des personnes meurent en mer ou dans le désert et un mineur dépérit seul en prison. Je ne serais pas surpris si, à la fin de cette cérémonie d'ouverture, nous apprenions qu'un nouveau naufrage a eu lieu, élevant encore le nombre déjà effroyable des victimes. De telles tragédies sont inacceptables.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, l'un des pires héritages de notre temps sera la pénalisation de l'aide humanitaire, et le fait d'utiliser les migrants comme un outil politique. C'est inacceptable. Notre message est limpide : sauver des vies n'est jamais un crime, ce n'est pas un acte politique, et pour nous, aucun être humain n'est illégal.

La Conférence internationale est une plateforme qui a pour objet d'encourager le dialogue sur nos défis communs. Le fait que nous soyons réunis ici est l'expression du « rôle d'auxiliaire » que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assument auprès des gouvernements dans le domaine humanitaire. Tant les États que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge tirent un grand avantage de ce « rôle d'auxiliaire » – mais l'avantage est plus grand encore pour les personnes qui ont besoin de notre soutien.

Permettez-moi de conclure en parlant de nos volontaires. Comme je l'ai dit plus tôt, le programme de localisation est une tendance humanitaire que nous avons créée. L'action humanitaire locale s'appuie sur l'idée de notre fondateur, Henry Dunant, et nous l'avons toujours incarnée.

Depuis le Sommet humanitaire mondial, on prône une redevabilité accrue à l'égard des personnes touchées pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'assistance humanitaire. La recherche récente démontre que nous devrions tirer parti de notre avantage comparatif pour veiller à ce que les programmes et les opérations tiennent

toujours compte des connaissances et des points de vue à l'échelon local. Le dialogue avec les communautés et la redevabilité à leur égard doivent être au cœur de tout ce que nous faisons.

En tant que Croix-Rouge et Croissant-Rouge, la confiance est indispensable dans notre travail avec les communautés locales et dans la relation qu'entretiennent les Sociétés nationales avec le gouvernement de leur pays.

Cette Conférence est plus importante que jamais. Elle nous offre une occasion sans équivalent de nouer un dialogue franc, honnête, respectueux et indispensable dans l'espace sûr de nos Principes fondamentaux. Cette fois, nous examinerons moins de résolutions et renforcerons notre dialogue. Faisons bon usage de cette occasion pour mener des discussions productives, en gardant à l'esprit notre objectif commun, qui est de sauver des vies, d'alléger les souffrances et d'atteindre davantage de personnes vulnérables.

Dans moins de 48 heures, nous élirons la prochaine Commission permanente, et j'ai une prière à adresser à tous les participants. Trois femmes se sont portées candidates à cette élection et, alors que ces derniers jours, à l'occasion de l'Assemblée générale et du Conseil des Délégués, nous avons mis en évidence la question de la parité, je vous prie de nous aider à faire en sorte qu'au moins deux femmes siègent à cette nouvelle Commission.

Nous avons déjà accompli beaucoup, mais posons un autre jalon important à l'occasion de cette Conférence. Je nous souhaite à tous un dialogue fructueux et j'espère que nous retournerons chez nous avec la ferme intention de mettre en œuvre les décisions que nous aurons prises. Œuvrons ensemble pour le bien et engageons dès maintenant le dialogue qui façonnera l'avenir que nous voulons.

Merci beaucoup.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci Monsieur le président pour ce discours source d'inspiration.

J'ai maintenant le plaisir d'inviter le président du Comité international de la Croix-Rouge et président du Conseil des Délégués à prendre la parole devant la Conférence et à présenter les principaux résultats du Conseil des Délégués, qui s'est tenu hier.

4.4.6 DISCOURS LIMINAIRE DE M. PETER MAURER, PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (Y COMPRIS LES RÉSULTATS DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE)

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis,

Bienvenue à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, cette plateforme qui donne aux composantes de notre Mouvement et aux Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève l'occasion unique de se retrouver pour façonner ensemble l'avenir de l'action humanitaire.

Pour vous accueillir, je me joins aux écoliers genevois qui ont adressé des messages aux délégués ici présents. Certains de ces enfants y remercient la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge du travail qu'ils accomplissent aux quatre coins de la planète. D'autres font part de leurs rêves d'un monde où la pauvreté, les maladies, la faim, la guerre et les catastrophes n'auraient pas leur place. Tous nous appellent à « guérir le monde ».

À huit ans, les possibilités de changer le monde vous semblent infinies. Mais, au fur et à mesure que passent les années, les ambitions s'effritent. Je vous invite, pendant les trois jours à venir, à réfléchir aux paroles d'encouragement et aux aspirations exprimées par ces jeunes élèves ; de manière moins naïve, certes, mais en vous demandant comment elles peuvent s'appliquer aux personnes en proie à des crises, celles justement qui sont au cœur de nos discussions. Ensemble, imaginons ce que nous pouvons faire, au-delà des discours, pour transformer les mots en mesures concrètes à adopter.

Dimanche, au Conseil des Délégués, le Mouvement s'est penché avec succès sur un certain nombre de thèmes essentiels qui influenceront largement son action au cours des années à venir.

Nous nous sommes engagés à stimuler la confiance et l'intégrité, et à renforcer notre redevabilité à l'égard des communautés affectées. En particulier, le Mouvement a adopté une déclaration explicite sur l'intégrité ; une résolution sur les engagements du Mouvement en matière d'interaction communautaire et de redevabilité ; et une autre sur le renforcement de la transparence et de l'équilibre hommes-femmes dans les élections et la composition de la Commission permanente.

Nous avons pris d'importantes décisions sur la manière d'aborder certaines vulnérabilités spécifiques dans les domaines de la santé mentale et du soutien psychosocial, du rétablissement des liens familiaux, de la migration et du déplacement interne.

Nous avons en outre envisagé de meilleures façons, pour les composantes du Mouvement, de collaborer, réitérant entre autres notre engagement à relancer le processus visant à renforcer la coopération et la coordination au sein du Mouvement. Nous avons eu des discussions animées sur la manière d'adapter les structures et les processus de manière à mieux mettre en évidence les rôles que chacun d'entre nous peut et doit jouer dans un Mouvement prêt à se tourner vers l'avenir avec sérénité.

Je suis heureux également de vous informer que le Conseil des Délégués est parvenu à un consensus définissant la voie que suivra le Mouvement pour assurer l'accompagnement et le suivi du Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien. Jeudi, nous inviterons la Conférence à souscrire à ce qui a été défini.

Et là, je vais être très franc avec les représentants des États que vous êtes – ce que je retiens du Conseil des Délégués d'hier, ce n'est pas tant les progrès accomplis sur telle ou telle question, mais plutôt l'atmosphère d'inquiétude que j'ai ressentie, et qui traduisait des expériences concrètes vécues par les membres du Mouvement partout dans le monde, et notamment :

- les conséquences inhumaines de certaines des politiques migratoires auxquelles nous avons affaire ;
- l'atmosphère toxique qui plombe certaines sociétés et l'impact dévastateur qu'ont les crises et les conflits sur la santé mentale des populations, mais aussi de ceux qui leur viennent en aide ;
- les transgressions des espaces humanitaires neutres et impartiaux ;
- le mépris du DIH affiché par certains États et d'autres acteurs sur les champs de bataille contemporains ;
- l'instrumentalisation des données humanitaires dans le contexte des opérations militaires, du contre-terrorisme et des politiques gouvernementales de maintien de l'ordre.

Mon propos n'est pas ici de porter des accusations. J'énumère ces expériences parce que ce sont autant de sujets d'inquiétude qu'il s'agit de mettre sur la table et d'examiner ouvertement dans le dessein de réaffirmer la relation unique qui existe entre les États et le Mouvement.

La Conférence internationale est unique en son genre : elle est bâtie sur le postulat selon lequel, dans les situations de catastrophe, de violence et de conflit, dans les contextes de sous-développement et autres défis mondiaux et lorsque le désespoir et la désolation sont à leur comble, il est possible de sauver des vies et d'atténuer les souffrances humaines, justement grâce à cette relation unique entre les États et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Et cette relation unique est née de la nécessité : en temps de crise, ni les États ni les sociétés civiles n'ont les capacités suffisantes pour faire face seuls à l'urgence. Pour y parvenir, ils ont besoin les uns des autres.

Ce qui explique que, dès les origines du Mouvement, nous avons dû construire notre action humanitaire autour d'une vision. Une vision fondée sur des relations de confiance durables, sur des principes et sur un espace humanitaire à l'abri de toute emprise politique.

Au fil du temps, cette relation unique s'est révélée extrêmement fructueuse. Chaque fois que le monde a été en proie à une crise majeure, le Mouvement était là. En travaillant main dans la main avec les États, nous nous sommes efforcés d'atténuer l'impact de la guerre et de la violence ; nous avons fait entendre notre voix d'humanitaires dans les débats politiques ; et nous avons mobilisé la société civile en actionnant notre extraordinaire réseau de volontaires.

Le centenaire de la Fédération internationale et le 70^e anniversaire des Conventions de Genève que nous célébrons cette année symbolisent la durabilité de ce contrat unique en son genre. Félicitations à la Fédération et merci à tous les États pour leur engagement et leur soutien sans faille.

Si de notre côté nous reconnaissons l'énorme impact et le potentiel considérable de cette relation unique, la coopération qui en découle n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur. Elle n'est pas non plus encouragée ni intégrée dans les prises de décisions politiques.

Aujourd'hui, j'invite chacun d'entre nous à redoubler d'efforts pour revitaliser notre relation face aux crises humanitaires complexes de notre temps.

Le déclin du soutien politique – et financier – accordé à une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante est pour moi une source de préoccupation. L'action humanitaire est de plus en plus exploitée à des fins politiques, l'accès à certains groupes de personnes en détresse refusé et les obligations juridiques internationales contournées.

Parallèlement et dans un esprit d'autocritique, je reconnais que la situation privilégiée dont le Mouvement bénéficie dans certains contextes et pays ne s'est pas toujours traduite par des services à la hauteur et par la rapidité d'action que les États et les communautés attendaient au lendemain d'une crise.

Quand la relation particulière qui nous unit est mise à mal, les conséquences sont toujours les mêmes : moins d'assistance et de protection pour les plus vulnérables, et la création de dangereux précédents qui réduisent l'espace nécessaire à une action neutre, impartiale et indépendante.

Les crises graves et complexes dont le monde est aujourd'hui le théâtre exigent de nous une réponse à la hauteur. Les femmes, les hommes et les enfants qui luttent jour après jour pour survivre méritent en effet que nous soyons à la hauteur.

Conflits de longue durée, guerres urbaines, chocs climatiques, pandémies, déplacement interne et migration, menaces sur l'espace humanitaire, circulation effrénée d'armes, violence, criminalité, inégalités, corruption et mauvaise gouvernance... La liste semble infinie.

Le nombre de personnes qui en subissent les conséquences est déjà considérable. Les conflits, la violence et les catastrophes tendront pourtant à se multiplier, touchant toujours plus de communautés et orientant toujours davantage les relations internationales dans les années à venir. Et il est à craindre que le dérèglement climatique, la prolifération des groupes armés et la superposition de différentes formes de violence ne feront que rendre ces crises encore plus complexes.

En l'absence de solutions politiques, les guerres se prolongent – certaines durent même des décennies. Toujours davantage de personnes en subissent les conséquences, toujours plus longtemps, parfois sur plusieurs générations.

Aujourd'hui, les combats se déroulent toujours plus souvent en milieu urbain, causant des destructions à grande échelle. Des armes explosives à large rayon d'impact sont utilisées dans des zones densément peuplées, provoquant des pertes inacceptables parmi les civils et des dommages impensables dans les villes où ils habitent.

Du fait que les guerres détruisent les infrastructures essentielles à la survie de la population civile, du fait aussi que les gens se retrouvent déplacés un an, deux ans, dix ans, voire 20 ans, on assiste à l'émergence de nouveaux besoins. Dans ces situations d'urgence « à long terme », en plus de nourriture et d'abris, les gens ont besoin d'avoir accès à l'électricité, à l'eau et aux soins. La notion de « besoins essentiels » telle que nous l'entendions jusqu'ici est en train d'évoluer. Nous devons donc adapter notre action en conséquence.

C'est pourquoi il est vital que nous interagissions avec les communautés touchées, afin de comprendre ce dont elles ont véritablement besoin – en tenant compte de ce qu'elles ont à dire –, et de ne pas les engager sur la voie de la dépendance, mais sur celle de l'autonomie.

Trop souvent en effet, l'aide, à commencer par l'assistance humanitaire, est devenue un frein plutôt qu'un moteur vers l'autosuffisance et l'autodétermination ; nous devons changer de cap et ouvrir des voies vers des existences indépendantes, responsables et librement choisies.

Nous devons répondre aussi à des besoins invisibles – aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial de celles et ceux qui ont survécu à des traumatismes profonds. Des individus, mais parfois aussi des communautés entières, souffrent en silence, victimes de la stigmatisation et de l'absence de services d'aide appropriés.

Ces souffrances cachées méritent toute notre attention, au même titre que les souffrances physiques. J'ai été encouragé par le soutien massif que le Conseil des Délégués a manifesté à cet égard. Je me suis également réjoui du soutien exprimé aux familles de personnes portées disparues qui souffrent et demandent de l'aide au Mouvement.

Nous devons aussi être conscients des avantages et des risques que suppose la transformation numérique. Des technologies qui évoluent à une vitesse effrénée créent de nouvelles lignes de front dans le cyberspace, donnant naissance à de nouveaux moyens de combattre. Je pense en particulier aux systèmes d'armes autonomes et aux autres moyens de faire la guerre à distance. Il est dès lors essentiel que l'humanité soit préservée à l'intérieur de ces nouvelles frontières, et que l'humain garde le contrôle sur la décision de recourir à la force.

Les outils numériques vont jusqu'à transformer des services humanitaires que nous offrons de très longue date. Notre programme de rétablissement des liens familiaux est enraciné dans l'expérience de deux guerres mondiales et de bien d'autres conflits partout sur la planète. Grâce à lui, depuis 150 ans, des familles dispersées sont regroupées. Ce qui serait inenvisageable sans la force des réseaux de volontaires à l'œuvre au sein du Mouvement partout dans le monde, combinée au soutien important apporté par les États.

À l'heure qu'il est, une de nos priorités est de renforcer notre accessibilité numérique et de tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer la recherche de personnes, une autre ambition clairement exprimée dans la Stratégie du Mouvement relative au rétablissement des liens familiaux adoptée au Conseil des Délégués.

Il est essentiel que les personnes se trouvant dans des situations d'extrême vulnérabilité aient confiance dans la manière dont leurs données personnelles sont utilisées.

En fait, dans tout ce que nous entreprenons, une grande confiance est placée entre nos mains.

La confiance est notre permis d'opérer : elle nous permet de nous déplacer de part et d'autre des lignes de front et de nous rendre aux côtés des communautés touchées ; elle nous permet d'agir en qualité d'intermédiaire neutre pour négocier l'acheminement de l'aide ; elle nous impose de toujours utiliser à bon escient les fonds alloués par les donateurs et de garantir l'intégrité de nos institutions.

Enfin, elle demande que nous soyons toujours comptables aux communautés en faveur desquelles nous œuvrons. Ce ne sont pas là des paroles en l'air. C'est une exigence que nous nous imposons : celle d'être au plus près des personnes touchées par les crises, d'interagir véritablement avec elles et d'être à l'écoute de leurs besoins, au risque de devoir nous remettre en question.

Les gens qui travaillent pour nous doivent aussi refléter la diversité de celles et ceux pour qui nous travaillons. La diversité et l'inclusion sont des impératifs dans notre monde d'aujourd'hui, et pas juste des options souhaitables. Il est vital, en particulier, que les pratiques inclusives se retrouvent jusque dans les postes à responsabilité, et que le concept de leadership des femmes ne soit pas seulement défendu, mais qu'il soit appliqué – et rapidement.

Aujourd'hui, au sein du Mouvement, de graves inquiétudes se font jour quant à l'instrumentalisation et la politisation de l'action humanitaire. Nous voyons en effet de plus en plus d'États resserrer l'étau autour de l'espace requis pour mener une action neutre, impartiale et indépendante.

Ici, des humanitaires se voient refuser l'accès à des civils ou à des détenus ; là, la sécurité des travailleurs humanitaires n'est pas garantie ; ailleurs, c'est la fourniture de l'assistance qui est entravée, au prétexte d'obstacles bureaucratiques, de sanctions et d'autres mesures de restriction imposés de manière artificielle.

Nous constatons que, s'il est légitime que les États se préoccupent de leur sécurité, certaines mesures visant à lutter contre le terrorisme ont parfois pour effet de restreindre l'action humanitaire. Tandis que des efforts sont consentis par les instances internationales pour y remédier par des solutions pratiques, il demeure important que les États et le Mouvement s'entendent une nouvelle fois sur la manière d'agir dans des contextes aussi difficiles.

Le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, célébré cette année, nous appelle à défendre le pouvoir de protection du droit international humanitaire.

Les Conventions de Genève représentent l'une des plus grandes réussites de la coopération interétatique : elles comptent parmi les très rares traités internationaux à avoir été universellement ratifiés, notamment en raison des valeurs universelles d'éthique et de dignité humaine qu'elles véhiculent.

Tout au long de cette année charnière, nous avons vu des États s'engager fermement, dans leurs déclarations comme dans leurs actions, à respecter et faire respecter le DIH.

Nous avons vu à de nombreuses reprises des parties aux conflits prendre des mesures pour garantir que le DIH soit respecté dans leurs opérations militaires – par exemple en annulant ou en interrompant des attaques lorsque les dommages civils qu'elles risquaient de causer incidemment étaient jugés excessifs. Enfin, nous avons vu des États s'efforcer d'encourager le respect du DIH dans le cadre du soutien qu'ils apportaient aux parties à certains conflits.

Pourtant, en dépit des nombreux efforts positifs déployés, des violations odieuses continuent d'être commises. Il est clair que nous devons faire davantage pour assurer le respect du droit de la guerre. Car quand l'intégrité du droit est violée, nous en faisons tous les frais.

Le CICR constate que dans de nombreuses opérations militaires actuelles, la protection des civils est menacée – du fait soit de violations flagrantes et délibérées, soit d'interprétations opportunistes du droit. Les conflits dans lesquels les règles sont bafouées ont des conséquences dévastatrices non seulement pour les individus et les familles, mais aussi pour les communautés et la stabilité de régions tout entières.

Il serait dangereux de s'engager sur une telle voie : si les États interprètent les règles fondamentales du DIH avec une souplesse excessive, ou qu'ils mettent en cause des normes acceptées de longue date, ils risquent de créer des précédents juridiques aux implications inquiétantes, puisqu'ils permettraient à de futurs acteurs d'infliger des dommages allant au-delà des nécessités militaires et des limites humanitaires tolérables.

La complexité des conflits modernes ne fait aucun doute. Le rapport sur les défis posés par les conflits armés contemporains, rédigé pour cette Conférence, soulève des questions essentielles liées à différentes thématiques : protection des civils, guerres en milieu urbain, nouvelles technologies, multiplication des groupes armés non étatiques ou encore liens entre les changements climatiques, l'environnement et les conflits. Nous entendons les préoccupations exprimées par certains États et leurs forces armées quant au fait que les pratiques de leurs adversaires les forcent à faire une interprétation encore plus méticuleuse du droit. Ce que nous observons et craignons, toutefois, est que le respect du droit finisse par s'en trouver amoindri – autrement dit, nous risquons de scier la branche sur laquelle nous sommes tous assis.

Par ailleurs, le rapport sur les défis préconise l'extension de la protection du droit à des groupes de personnes souvent négligés – par exemple les personnes handicapées et les déplacés internes. Et il plaide pour que cette protection prenne en compte les capacités et les besoins différents des individus. En effet, un jeune ne vivra pas la guerre de la même façon qu'un senior ; une femme n'aura pas la même expérience qu'un homme ; ni une personne handicapée qu'une personne pleinement valide.

L'expérience nous a appris que, lorsqu'il s'agit de prévenir les violations du DIH, il importe non seulement que le droit soit connu, mais aussi que cette connaissance se reflète dans les comportements.

À l'heure où les alliances et les partenariats militaires se multiplient, il est devenu urgent pour les États de réfléchir à l'influence qu'ils peuvent exercer sur leurs partenaires pour assurer une meilleure protection des civils.

Face à ces nouveaux défis, le CICR discute avec les États l'application du DIH dans les conflits contemporains. Je saisis d'ailleurs cette occasion pour saluer le dialogue constructif et ouvert que nous menons avec un grand nombre d'États sur ces questions centrales.

À cette Conférence – et après la clôture, en mars dernier, du processus de renforcement du respect du DIH –, le CICR entend concentrer ses efforts sur la mise en œuvre concrète du DIH sur le terrain et dans les systèmes nationaux. Aussi appelons-nous les États et les Sociétés nationales à s'accorder sur la résolution « S'approprier le DIH », et à adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre pleinement en œuvre ce corps de droit.

J'aimerais conclure par quelques mots d'encouragement à l'adresse de tous les participants à la Conférence.

Si nous voulons parvenir à « guérir le monde », comme nous le demandent les jeunes générations, nous devons impérativement unir nos efforts – et redynamiser la relation qui lie les États et les composantes du Mouvement.

C'est notre chance de réaliser des progrès pragmatiques, notre chance d'accroître l'impact de notre action – et nous ne devons pas la manquer.

Dans notre quête de solutions, nous devons toujours garder au cœur de nos débats et de toutes nos actions les personnes qui comptent sur notre assistance et notre protection.

4.4.7 ORGANISATION DES TRAVAUX : COMITÉ DE RÉDACTION, COMMISSIONS, SÉANCES PLÉNIÈRES, ENGAGEMENTS ET PROCESSUS D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, avant de parcourir avec vous le programme de la Conférence, permettez-moi de saisir cette occasion, en ma qualité de présidente de la XXXIII^e Conférence internationale, de souhaiter la bienvenue à la Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall et à la Croix-Rouge du Bhoutan, qui ont été reconnues par le Mouvement. Nous leur souhaitons plein succès au sein de notre famille ! **[Applaudissements]**

Je vais maintenant parcourir avec vous le programme des trois prochains jours en insistant sur la structure de la Conférence. Vous aurez certainement constaté que le processus de préparation, qui a défini la forme de la

Conférence et les questions de fond, a été à la fois consultatif et inclusif. Sous la direction de la Commission permanente, nos coorganisateur ont déployé des efforts considérables pour garantir, à toutes les étapes, la consultation avec les États et avec les Sociétés nationales. Le résultat est un programme qui s'articule autour de trois thèmes principaux – le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes, l'évolution des vulnérabilités et la confiance dans l'action humanitaire – reflétant les tendances à long terme qui influent tant sur les besoins humanitaires que sur notre capacité de répondre à ces besoins aujourd'hui et dans l'avenir. Nous attendons avec intérêt les travaux de ces prochains jours, durant lesquels nous réfléchirons, explorerons et partagerons des connaissances et des pratiques, afin de mieux comprendre ces tendances et leurs effets, et déterminerons comment y réagir au mieux, en tirant parti de nos points forts et de nos complémentarités.

En tant que Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous sommes résolu à veiller à ce que les personnes handicapées puissent participer à toutes les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, y compris dans nos plus hautes instances décisionnelles. La Conférence internationale de cette année est inclusive et accessible aux personnes ayant différentes formes de handicap. Vous constaterez que nous avons prévu des aménagements tels que des rampes pour les personnes à mobilité réduite, et adapté la communication en enregistrant des descriptions audio des images pour les personnes participant au Sentier humanitaire.

Chaque jour, des codes QR seront affichés à l'entrée de cette salle. Ces codes vous donneront accès à un site web qui fera le sous-titrage de toutes les séances plénières en anglais, français, espagnol et arabe. C'est une méthode de communication accessible aux personnes sourdes ou malentendantes. Et, comme vous pouvez le constater, l'interprétation en langue des signes est assurée ici sur l'estrade. Nous voulons, par ces adaptations, améliorer l'accessibilité et sensibiliser davantage à l'inclusion des personnes handicapées.

Je vais aussi dire quelques mots au sujet des engagements qui sont des outils très importants, car ils permettent aux Sociétés nationales, aux États parties aux Conventions de Genève et aux observateurs de s'engager à prendre des mesures spécifiques en lien avec les principaux thèmes de la Conférence. J'encourage donc toutes les délégations à proposer un ou plusieurs engagements ou à signer un engagement ouvert. Vous pouvez soumettre vos engagements par le biais de la plateforme prévue à cet effet sur le site web de la Conférence ou par écrit au stand des engagements, situé au rez-de-chaussée.

Je serais reconnaissante au secrétaire général de nous présenter certaines des questions de procédure. Merci, Monsieur le Secrétaire général.

S. E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original arabe)

Mesdames et Messieurs, que la paix soit avec vous, et merci Madame la Présidente. Un discours ayant déjà été fait, je voudrais simplement vous remercier de m'avoir fait l'honneur de me nommer secrétaire général de cette Conférence. En ma qualité de diplomate, fort d'une longue expérience dans le domaine de la coopération multilatérale au sein de l'Organisation des Nations Unies, c'est pour moi un plaisir et un honneur que de travailler pour la deuxième fois dans mon domaine de spécialité au nom du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

(Original espagnol)

Si le système des Nations Unies s'est donné pour tâche essentielle de résoudre les problèmes de l'humanité et d'éradiquer les causes de ces problèmes, le Mouvement suit une démarche beaucoup plus modeste, et se préoccupe seulement des conséquences des défaillances de l'humanité et de leurs victimes. Même s'il est parfois très difficile de rester dans ces limites, les réalisations du Mouvement parlent d'elles-mêmes, et je pense que c'est précisément par la modestie de sa démarche que le Mouvement a pu faire des choses extraordinaires et apporter une immense contribution à l'édification d'un monde bien meilleur que ce qu'il serait sans lui.

(Original français)

En revenant à mes tâches de secrétaire général, je sollicite votre bienveillante attention pour dire quelques mots sur la structure de base de cette Conférence. La présidente nous a déjà parlé des trois blocs thématiques qui seront discutés en commissions plénières et en séances thématiques de travail pendant les trois prochains jours. J'aimerais préciser ici qu'une déclaration générale pour le procès-verbal n'est pas prévue dans ces commissions. De même, les organisateurs voudraient que les séances thématiques soient le cadre de discussions

spontanées et fluides plutôt que de déclarations préparées. En parallèle à ces séances thématiques, se tiendra un débat général dans un format qui s'appelle « Échos de la Conférence ». Sous l'égide de sa présidente ou de sa vice-présidente, les déclarations officielles et formelles qui seront faites dans ce cadre seront transcrites *in extenso* dans le procès-verbal de la Conférence. Je me permets d'ores et déjà de réitérer que conformément aux Principes fondamentaux et aux Statuts du Mouvement, aucune délégation ne doit s'engager dans des déclarations ou controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. Enfin, le Comité de rédaction sera le troisième organe siégeant en parallèle pendant la plus grande partie des trois prochains jours, avec l'ambition de proposer à la Conférence des textes de résolutions qui pourront être adoptés par consensus, comme c'est la tradition au sein du Mouvement.

(Original anglais)

Contrairement à ce qui a été le cas durant cette cérémonie d'ouverture, les délégations ne disposeront que de deux sièges à toutes les séances plénières qui se tiendront du 10 au 12 décembre.

Permettez-moi de vous demander de vous abstenir de distribuer quoi que ce soit, qu'il s'agisse de documents, de brochures, de biscuits ou d'autres présents, dans les salles de réunion. Si vous souhaitez distribuer du matériel de communication aux autres délégués, veuillez le faire dans les casiers ou remettre les documents au comptoir de l'information à l'entrée du Centre de conférences.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'élection de la nouvelle Commission permanente, qui aura lieu mercredi 11 décembre à 18 heures. Conformément au Règlement, qui prévoit un délai de 48 heures avant l'élection, la liste des candidats est maintenant officiellement close et peut être consultée sur le site web de la Conférence. Dix candidats – trois femmes et sept hommes – se présentent à cette élection. Vous pourrez les rencontrer demain soir, lors d'un événement informel, qui aura lieu dans les salles 1 et 2 du Centre de conférences. Je reviendrai demain matin sur les détails techniques de cette élection, mais je voudrais évoquer quelques aspects essentiels dès à présent.

Premièrement, chaque délégation peut voter pour jusqu'à cinq candidats.

Deuxièmement, le Conseil des Délégués du Mouvement, à l'unanimité, demande instamment aux délégations de prendre en compte, outre le principe statutaire de la répartition géographique équitable, l'équilibre hommes-femmes au sein de la Commission permanente, en votant pour au moins deux femmes et deux hommes.

Enfin, les chefs de délégation ou leurs représentants dûment mandatés au moyen du formulaire de procuration sont priés de récupérer leur enveloppe et leur carte de vote au comptoir d'enregistrement afin de pouvoir participer à l'élection de la Commission permanente et à tout autre vote durant cette Conférence.

Je vous remercie.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci Monsieur le Secrétaire général.

Mesdames et Messieurs,

Nous en avons maintenant terminé avec les questions de procédure. Si vous avez encore des questions, n'oubliez pas que vous pouvez consulter l'application RCRC19 que vous pouvez télécharger gratuitement sur vos téléphones. Elle contient le programme détaillé des réunions, les documents d'information, un plan du Centre de conférences et un certain nombre d'autres fonctions. Vous pouvez aussi consulter le site web rcrcconference.org ou vous adresser à notre secrétaire général ou à l'un de ses deux assistants, qui seront heureux de répondre à vos questions.

Cette Conférence poursuit de nobles objectifs. Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour étudier non seulement les défis et les possibilités, mais aussi et surtout l'engagement nécessaire pour mener une action humanitaire fondée sur des principes. Nous, les participants à cette XXXIII^e Conférence internationale, avons été appelés à représenter nombre des communautés qui ne participent pas à la Conférence, et donc à poser les jalons pour les quatre prochaines années et à formuler les engagements qui guideront notre travail. Je me réjouis à la perspective de lancer demain un échange d'idées très stimulant et constructif. Je suis convaincue que vous apporterez des idées nouvelles et donnerez des indications sur ce qu'il faut faire pour favoriser les changements nécessaires. Je m'emploierai assurément à le faire.

Vous êtes tous invités à la réception offerte par les autorités suisses, au rez-de-chaussée et au premier étage de ce bâtiment. Je déclare la présente séance levée. Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.

4.5 SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE : « AGIR AUJOURD'HUI POUR FAÇONNER LE MONDE DE DEMAIN »

Mardi 10 décembre 2019

(9 heures)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la deuxième séance plénière de la Conférence. J'ai le plaisir de vous présenter les thèmes inscrits à l'ordre du jour de notre XXXIII^e Conférence internationale.

Nous sommes rassemblés sous la devise générale « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », car nous souhaitons analyser ensemble les principales tendances à long terme qui ont des conséquences sur les besoins humanitaires et sur notre capacité collective d'y répondre. Le Mouvement et les gouvernements sont déjà à pied d'œuvre pour faire face à ces évolutions rapides et globales de notre réalité, tout en étant conscients que les décisions et les actions d'aujourd'hui auront des incidences majeures sur notre capacité de rester pertinents et de continuer de répondre aux besoins à l'avenir.

Cette XXXIII^e Conférence internationale est l'occasion de réfléchir ensemble aux meilleures manières d'assurer la collaboration entre les organisations humanitaires, les gouvernements et les parties prenantes concernées afin de veiller à continuer de répondre aux besoins humanitaires des personnes. Outre la présente séance plénière, qui est la deuxième de la Conférence, nous nous réunirons encore deux fois en plénière formelle, d'abord mercredi soir pour élire la Commission permanente, puis jeudi après-midi dans le cadre de la plénière de clôture, où nous devons, entre autres, adopter les résolutions de la Conférence.

Pendant le reste de la Conférence, nous serons, la plupart du temps, répartis en trois groupes différents, qui participeront à des séances organisées en parallèle.

Premièrement, les séances formelles « Échos de la Conférence », où les délégations prononceront des déclarations officielles qui seront portées au procès-verbal, débiteront cet après-midi à 14 h 30 et se termineront jeudi 12 décembre à 10 heures. Les Échos de la Conférence se tiendront dans les salles 5 et 6, au troisième étage du Centre de conférences. Les délégations qui souhaitent faire une déclaration doivent s'inscrire en ligne, conformément aux consignes données sur le site web, si elles ne l'ont pas encore fait. Afin de faciliter le travail des interprètes, nous vous remercions de bien vouloir transmettre une version écrite de votre déclaration à un volontaire présent dans la salle des Échos de la Conférence.

Comme vous le savez, il s'agit d'une séance plénière officielle de la Conférence, et les déclarations prononcées dans ce cadre seront transcrites verbatim dans le procès-verbal officiel de la Conférence. Je saisis cette occasion pour rappeler à toutes et à tous que toutes les déclarations de la Conférence doivent être strictement conformes aux Principes fondamentaux du Mouvement et que, conformément au paragraphe 4 de l'Article 11 des Statuts du Mouvement, « [aucun] orateur ne [doit s'engager] dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique », dans l'intérêt d'une Conférence harmonieuse et non politisée.

Deuxièmement, le Comité de rédaction s'efforcera de finaliser les textes des projets de résolutions en vue de leur adoption à la séance plénière de clôture de jeudi après-midi. Le Comité de rédaction se réunira à partir de 14 h 30 aujourd'hui et jusqu'à minuit le 12 décembre dans les salles 3 et 4, sous la présidence de Mme l'Ambassadrice Flores.

Troisièmement, les commissions, auxquelles nous avons apporté un certain nombre d'innovations, examineront des thèmes particuliers. La négociation des résolutions est bien sûr prioritaire, toutefois nous souhaitons que les décisions des commissions contribuent également de façon significative aux résultats généraux de la Conférence.

Les commissions débiteront par une séance plénière de « préparation » qui posera les jalons des séances suivantes axées sur des sujets particuliers en lien avec l'un des thèmes de la Conférence, puis une séance plénière fera le lien entre les différents débats qui auront eu lieu pendant les séances thématiques. Ces séances seront interactives — des détails à ce sujet sont disponibles sur le site web de la Conférence, et sur l'application

mobile RCRC19. Après chaque séance, vous aurez la possibilité de faire part de vos réactions au moyen de la fonctionnalité d'enquête de l'application RCRC19.

Pendant la première journée, juste après la présente séance plénière, nous nous pencherons sur le thème du droit international humanitaire (DIH) en tant qu'instrument de protection des personnes.

Certains s'interrogent sur la capacité du DIH à protéger les victimes des conflits armés complexes d'aujourd'hui, et des défis considérables s'annoncent. Créé pour s'appliquer aux pires des situations, ce droit préserve l'essentiel de notre humanité commune. Son respect permet d'éviter des souffrances humaines qui, autrement, se feraient ressentir encore des années, voire des décennies, après la fin des conflits.

Pendant la deuxième journée, nous nous concentrerons sur le thème de l'évolution des vulnérabilités.

Les changements qu'apporte le XXI^e siècle sont complexes et interdépendants. L'évolution rapide des technologies, les changements climatiques, les mouvements de population, les changements démographiques et l'urbanisation façonnent le monde dans lequel nous vivons. L'objectif de la Commission est de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes, en examinant la façon dont les changements mondiaux influenceront les conditions de vie des personnes touchées et en discutant des moyens dont nous pouvons, en tant que communauté mondiale, intensifier nos efforts et améliorer notre collaboration en vue de prévenir les besoins, de nous y préparer et d'y répondre.

La troisième journée de la Conférence sera consacrée au thème de la confiance dans l'action humanitaire.

La confiance est le fondement de l'action humanitaire. L'accès du Mouvement, l'appui qu'il reçoit et le respect de sa mission dépendent tous de la confiance des personnes et des communautés auxquelles il vient en aide, des autorités compétentes et du grand public. Cette commission examinera comment les composantes du Mouvement peuvent œuvrer en collaboration avec les États afin de maintenir et renforcer la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes. Elle permettra d'avoir une discussion ouverte et honnête sur les responsabilités respectives des acteurs du Mouvement et des États, les attentes qui en résultent et l'équilibre à trouver entre la nécessité d'atténuer les risques inhérents à l'action humanitaire et celle de partager les risques résiduels.

Dans les séances des Échos de la Conférence et du Comité de rédaction, ainsi que dans les plénières des commissions thématiques, les délégations doivent prendre leurs plaques d'identification à l'entrée et sont priées de libérer tout siège supplémentaire. Dans les séances thématiques, les plaques d'identification ne seront pas utilisées, et les sièges ne seront pas attribués. À cet égard, je dois aussi mentionner que le nombre de places dans certaines séances thématiques peut être assez limité, en raison du manque de salles de réunion suffisamment grandes.

Pour finir, je souhaite vous inviter à découvrir le Village humanitaire. Il s'agit d'un superbe espace d'exposition multimédia interactive, situé à l'intérieur du Centre de conférences, qui apporte à la Conférence un élément concret, expérimental et participatif. Vous pourrez explorer, tester de nouvelles idées, partager des connaissances et des expériences et approfondir votre compréhension des questions humanitaires et des solutions potentielles.

Un des stands porte sur la sûreté et la sécurité des volontaires, et offre un rappel sérieux des dangers auxquels les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont confrontés en première ligne. L'exposition de t-shirts représentant les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui ont perdu la vie dans l'exercice de leur mission est particulièrement émouvante. Je vous invite à aller la voir, et à penser à signer l'engagement intitulé Garantir la sûreté et le bien-être des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, car il est de notre devoir de les défendre. Leur dévouement désintéressé représente la force de l'humanité.

Monsieur Pfirter, vous avez la parole.

S.E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

Merci Madame la Présidente.

J'ai le plaisir d'annoncer une résolution supplémentaire, intitulée « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », qui a déjà été approuvée par la Commission permanente à sa réunion du 8 décembre. Cette résolution porte en grande partie sur le suivi des décisions adoptées par la XXXII^e Conférence internationale et par le Conseil des Délégués qui s'est tenu dimanche dernier. Elle est publiée sur le site web et a été envoyée au Comité de rédaction.

Je souhaite désormais vous donner quelques informations sur le seul vote qui aura lieu quoiqu'il arrive, à savoir l'élection de la Commission permanente.



Cette élection de cinq membres de la Commission permanente, ses cinq membres élus, aura lieu mercredi 11 décembre à 18 heures. Ce soir, à 18 h 30, les candidates et candidats se présenteront dans le cadre d'une manifestation informelle organisée dans la salle 2.

Conformément à l'article 10, paragraphe 4, des Statuts du Mouvement, les membres de la Conférence internationale sont invités à tenir compte des qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable aux fins de l'élection des membres de la Commission permanente. Par ailleurs, le Conseil des Délégués, dans sa résolution adoptée il y a deux jours, « demande instamment à tous les membres de la Conférence internationale de prendre en compte, lors de l'élection des cinq membres de la Commission permanente par la Conférence (y compris lors de celle qui se tiendra à la XXXIII^e Conférence internationale), le principe d'un juste équilibre entre hommes et femmes, notamment en choisissant au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats ».

Chaque délégation pourra sélectionner jusqu'à cinq candidats. Au terme du premier tour de scrutin, les cinq candidats qui obtiendront la majorité absolue et le plus grand nombre de voix seront déclarés élus. Si un deuxième tour est nécessaire pour pourvoir les postes restants, une majorité relative suffira à être élu.

Le vote aura lieu sous forme électronique. Pour voter, vous aurez besoin d'une carte de vote, ainsi que de votre identifiant et de votre mot de passe, que vous trouverez dans une enveloppe scellée. Les chefs de délégation devront récupérer ces deux éléments au comptoir d'enregistrement. Veuillez prendre note du fait qu'aucune carte de vote ni enveloppe scellée ne sera distribuée dans la salle de plénière pendant le vote. Par conséquent, il est très important que les délégués aillent chercher leurs justificatifs de vote en temps et en heure, avant le début du vote le 11 décembre.

Si le/la chef(fe) de délégation n'est pas en mesure d'aller chercher ses justificatifs ou ne pourra pas être présent(e) pour le vote, il/elle peut désigner une autre personne de sa délégation, en remplissant un formulaire de procuration. Ces formulaires sont disponibles dans vos casiers, dans le guide relatif à l'élection de la Commission permanente, sur le site web de la Conférence et au comptoir d'enregistrement ; ils doivent être remplis par le/la chef(fe) de la délégation puis retournés au comptoir d'enregistrement.

Cet après-midi, vous trouverez dans vos casiers un guide relatif aux élections contenant des instructions exhaustives sur les procédures de vote. Ce guide contient également le formulaire de candidature et le curriculum vitæ de chaque candidat.

Le jour de l'élection, le 11 décembre — demain —, je vous demanderais d'arriver à l'heure à la séance plénière qui se tiendra dans les salles 1 et 2, à 18 heures. Nous procéderons en premier lieu à un appel nominal électronique afin de déterminer la majorité absolue nécessaire pour le premier tour du scrutin, avant le début du vote.

Merci beaucoup.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup.

J'ai maintenant l'immense plaisir d'inviter M. Elhadj As Sy, secrétaire général de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), et M. Yves Daccord, directeur général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à me rejoindre sur le podium.

Personne n'ignore que ces deux personnes ont dirigé, au cours des dernières années, les composantes internationales du Mouvement avec une grande efficacité alors qu'ils s'apprêtent tous deux à passer la main à une nouvelle génération. Nous sommes impatients d'entendre quelles sont vos attentes en ce qui concerne l'action humanitaire du Mouvement, d'après votre longue expérience à des postes de direction.

Après avoir entendu vos perspectives, je m'entretiendrai avec certains des délégués Jeunesse.

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

« Ô Temps, arrête ton envol, parce que ce moment est si beau », s'est écrié le philosophe. Le temps dans sa course inflexible continue d'effacer ce moment, et nous entraîne tout de même dans un changement qui est perpétuel. C'est pourquoi on dit que le monde change. Il n'y a peut-être là rien de nouveau, mais peut-être la vitesse à laquelle il change aujourd'hui est quelque chose que l'on n'a pas vécu auparavant. Alors, devons-nous rester victimes passives de ce changement, ou bien acteurs de ce changement ? Si tel devait être le cas, que faire, et comment le faire ?

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original français)

Nous avons, As et moi, une demande à vous faire – quelle que soit votre origine, quelles que soient vos attentes, quel que soit ce que vous représentez aujourd’hui – c’est d’être curieux. D’être curieux et d’être peut-être capable de réfléchir à ce que les gens, les communautés que nous cherchons à aider, nous disent, leurs attentes. L’évolution de leurs besoins. Nous allons, pendant ces trois jours, réfléchir à des questions de vulnérabilités, j’allais dire classiques, autour de la santé, autour des enjeux peut-être plus physiques que l’on connaît bien. Nous allons réfléchir aussi à des enjeux de vulnérabilité qui touchent la santé mentale. Nos psychologies, leurs psychologies, et nous allons voir émerger aussi peut-être, As, c’est la question que l’on doit se poser, des vulnérabilités liées à la révolution digitale. On se rend compte aujourd’hui que la façon qu’ont les gens – que nous avons – de communiquer et de nous connecter génère de la force, mais génère aussi beaucoup de malentendus. Nous allons devoir parler de confiance, ensemble, et rien d’autre ne peut se faire, ne peut se réfléchir sans que nous soyons curieux, et c’est ça qui est peut-être le plus important aujourd’hui. D’être curieux ensemble et de poser ensemble les bonnes questions.

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

En effet, on est interpellé au quotidien. La question est de savoir si nous entendons ces interpellations. Est-ce que nous entendons les questions qui nous sont posées ? Est-ce que nous sommes conscients des réalités auxquelles nous sommes confrontés aujourd’hui ? En effet, de nombreux défis comme tu les mentionnes ont eu tendance à se localiser par le passé. Aujourd’hui, avec tout ce qui se passe dans le monde, ces défis et ces vulnérabilités se globalisent en même temps. Les confins géographiques dans lesquels nos actions s’inscrivaient jusqu’à présent ne répondent peut-être plus aux réalités d’aujourd’hui et encore moins à celles de demain. Alors, si nous devons être maîtres de notre destin, ça veut dire que nous devons nous poser la question : que devons-nous faire aujourd’hui ? Que devons-nous faire aujourd’hui pour avoir le futur que nous voulons ? Notre futur propre.

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original français)

Et nous devons ici, chacun d’entre nous, qui représentons les États, ou les Croix-Rouge, ou les Croissant-Rouge, ou la Fédération internationale, ou le CICR, nous poser la question des vulnérabilités non seulement là-bas, mais aussi chez nous. Il n’existe pas de société aujourd’hui sans vulnérabilités. On pense au centre, on pense aux périphéries, on doit se demander où est-ce que la vulnérabilité se fait, et quels sont l’enjeu et notre demande, si on en a une, quand on voit aujourd’hui les enjeux qui sont liés au climat, qui sont liés à la faim, les enjeux politiques, la politisation de l’aide humanitaire, les enjeux liés à notre capacité de créer de la grammaire commune. Je pense au droit international humanitaire, par exemple, ce que nous aimerions que vous fassiez, que nous fassions, c’est que nous le fassions ensemble. Ici, dans cette Conférence, avec cette extraordinaire capacité que nous avons de pouvoir au fond capitaliser sur le fait que nous soyons là, ensemble, représentant des intérêts différents, mais avec une ambition commune qui est de trouver des solutions pour aujourd’hui et pour demain.

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

En effet, l’ampleur et la complexité des problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd’hui forcent l’humilité, et cette humilité nous interpelle également en nous faisant comprendre qu’aucun d’entre nous ne serait capable d’y faire face seul. Donc « ensemble », c’est effectivement le mot clé. Ensemble, entre riches et pauvres, ensemble...

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original français)

Entre hommes et femmes.

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

Ensemble entre les Sociétés nationales, d’où qu’elles puissent être.



M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original français)

Ensemble entre personnes en bonne santé et malades, ou qui ont des problèmes.

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

Et peut-être ce qui est plus important ce matin, ensemble entre cette génération qui est la nôtre et la prochaine, qui va vivre les 30, 60 prochaines années.

M. Yves Daccord, directeur général, CICR

(Original français)

Merci, et bonne chance à nous tous. Soyons courageux ! Merci !

M. Elhadj As Sy, secrétaire général, Fédération internationale

(Original français)

Merci !

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, As et Yves. Nous sommes toujours heureux d'entendre vos réflexions et vos perspectives.

Avant de poursuivre, je souhaite vous informer qu'un nombre record de Sociétés nationales — 187 —, ainsi que 162 États et 73 observateurs sont présents à notre Conférence aujourd'hui.

Nos prochains intervenants sont trois représentants de la jeunesse. Ils sont ici aujourd'hui pour nous faire part de leurs expériences et de leurs perspectives.

Je vous présente Silvia Gelvez de la Croix-Rouge colombienne, June Munyongani de la Croix-Rouge du Zimbabwe, et Veronica Demaria de la Croix-Rouge monégasque.

Je commence avec vous, June : comment la Croix-Rouge est-elle entrée dans votre vie ? Quelles sont vos réflexions à ce sujet et quelle est votre expérience ? Comment la Croix-Rouge peut-elle transformer les jeunes ?

M. June Munyongani, représentant Jeunesse, Croix-Rouge du Zimbabwe

(Original anglais)

Merci infiniment, Madame la Présidente.

Je dirais que je suis un pur produit de la Stratégie relative à la mobilisation de la jeunesse, qui parle des jeunes comme volontaires, comme leaders, et comme membres de communautés vulnérables.

Comment la Croix-Rouge est-elle entrée dans ma vie ? Eh bien, pendant mon enfance. Je suis orphelin, et la Croix-Rouge dirigeait au Zimbabwe un programme pour les orphelins et les enfants vulnérables, qui m'a soutenu dans mon éducation et par le biais d'activités de soutien psychosocial. Puis, avec le temps, lorsque j'étais au lycée, je me suis dit que je devais m'acquitter de ma dette envers la Croix-Rouge, et j'ai débuté comme volontaire actif auprès de ma Société nationale. Un moment particulièrement mémorable a été l'épidémie de choléra au Zimbabwe en 2008, pendant laquelle je faisais partie des volontaires qui sensibilisaient la population aux questions liées à la maladie.

Ensuite, par le biais du renforcement des capacités et ayant participé à plusieurs ateliers et formations sur le leadership, j'ai découvert que j'avais en réalité un tempérament de dirigeant. J'ai été un membre de communauté vulnérable, puis je suis devenu un volontaire actif, et je suis désormais fier d'être un responsable au sein du Mouvement. Récemment, j'ai été élu à la présidence du réseau Jeunesse africain.

Par conséquent, en lien avec le thème de cette Conférence, je dirais que la Société nationale a agi, ce jour-là, pour façonner le leader que je suis aujourd'hui.

Je dirais aussi que, dans chacune de mes actions actuelles en tant que jeune leader au sein du Mouvement, j'agis aujourd'hui pour façonner la trajectoire des jeunes Africains, pour demain et pour l'avenir.

Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci, June.

Vous avez une magnifique occasion de vous adresser à toutes les Sociétés nationales et de leur dire toute l'importance de la Stratégie relative à la mobilisation de la jeunesse — car c'est ce dont vous parlez —, ainsi que l'importance d'inviter les dirigeants Jeunesse à siéger avec nous et à s'engager, et de nous assurer qu'ils prennent part au processus de prise de décisions avec nous.

Silvia, quel a été votre parcours jusqu'à devenir responsable Jeunesse de la Croix-Rouge ?

Mme Silvia Gelvez, représentante Jeunesse, Croix-Rouge colombienne

(Original anglais)

Je crois que cela a commencé dès l'instant où j'ai connu la Croix-Rouge. C'était il y a dix ans, au moment que j'appelle la période sombre de ma vie. J'avais perdu mon père, et j'étais bouleversée par toutes sortes de questions — « Quel est le sens de la vie ? », « Pourquoi suis-je ici ? », « Pourquoi mourrons-nous ? », « Quel est notre but dans la vie ? ». Je me suis ensuite tournée vers la Croix-Rouge, car je voulais me former aux premiers secours. Je jouais en quelque sorte le rôle de baby-sitter au sein de ma famille, toujours à m'occuper de mes frères et sœurs et de mes cousins. J'ai donc décidé de suivre cette formation au cas où quelque chose leur arriverait.

Le premier jour, le formateur nous a montré une vidéo de la Fédération internationale. Je venais de passer des mois et des mois à retourner dans ma tête des pensées sur le sens de la vie. À la fin de la vidéo, mon esprit s'est brusquement en voyant tous ces gens du monde entier qui apportaient leur aide et essayaient de créer un monde meilleur. J'ai alors décidé que je voulais rejoindre la Croix-Rouge, et je suis passée de la formation aux premiers secours à la formation des volontaires.

Je suis ici aujourd'hui en tant que responsable, non seulement parce que la Croix-Rouge m'a offert la base idéale pour aider les autres et pour donner du sens à ma vie, mais aussi parce qu'elle m'a donné tous les outils — des formations, ou des occasions — pour en faire plus, pas seulement aller au contact des communautés, mais avoir un impact par le biais de leur processus de prise de décisions. J'ai aussi compris que ma voix, malgré le fait que je sois si jeune, était prise en compte dans tous les espaces de la Croix-Rouge.

J'ai également fait l'expérience du programme d'échange des délégués Jeunesse, dans le cadre duquel j'ai rencontré June. Il s'agissait d'un programme d'échange auquel nous avons participé avec la Croix-Rouge de Norvège, et cela m'a aussi aidé à reconstruire mon esprit. Je suis née dans un village en Colombie et j'ai grandi dans un environnement très violent. J'étais habituée à entendre des coups de feu tout le temps ; je vivais toujours dans la peur. Pour moi, la violence était naturelle, malgré l'aide que j'essayais d'apporter à la Croix-Rouge. Mais en Norvège, pendant ce programme d'échange, j'ai appris à connaître une culture complètement différente, une culture de paix, qui m'a donné les outils pour devenir une responsable Jeunesse, et je suis devenue présidente Jeunesse de ma Société nationale.

Le programme d'échange m'a aussi donné des outils en matière de leadership, que j'ai appliqués dans le cadre d'un programme de mobilisation des communautés pour la paix au sein de ma Société nationale, qui rassemblait d'anciens guérilleros, des membres des communautés et des jeunes volontaires.

Je pense que de tels espaces sont très importants pour nous en tant que jeunes, afin que nous sachions que nous sommes étroitement associés aux processus de prise de décisions.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci.

Il est important que vous et les jeunes représentants de différentes Sociétés nationales preniez part à ce type d'échanges et d'activités de travail en réseau. Si je comprends bien, June et vous vous étiez déjà rencontrés, et votre présence ici tous les deux n'est pas une coïncidence. Nous entendons parler des représentants Jeunesse dans l'ensemble de nos réunions statutaires, et nous sommes heureux de votre présence ici aujourd'hui.

Veronica, que pensez-vous des jeunes et de leur participation au dialogue intergénérationnel au sein de notre Mouvement ?

Mme Veronica Demaria, représentante Jeunesse, Croix-Rouge monégasque

(Original anglais)

Au sein de ma Société nationale, je fais partie du département chargé des services sociaux, j'aide des personnes âgées en maisons de retraite. Nous organisons des activités et des visites hebdomadaires pour les aider à garder le moral, pour leur tenir compagnie et pour leur apporter de l'affection. Grâce à notre aide et à notre dévouement constants, nous les aidons à se sentir mieux.

Au départ, tout ce que j'avais, c'était vraiment ce souhait qu'ils se sentent bien. Je pensais qu'il allait s'agir d'une relation unilatérale : j'irais avec mon équipe, nous leur rendrions visite et nous passerions du temps avec eux ; ils iraient bien, et ce serait tout. J'ai été impressionnée et surprise de découvrir que cela n'allait pas dans un seul sens du tout. Ils étaient tellement plus que de simples personnes âgées en maison de retraite, ils m'ont tant appris. J'ai appris beaucoup sur la compassion, l'humanité – l'humanité, par-dessus tout –, alors même que je ne m'y attendais pas.

À propos d'humanité, saviez-vous que le fondateur de notre Mouvement et premier Prix Nobel de la paix, Henry Dunant, a passé les derniers jours de sa vie seul, isolé et déprimé, dans une maison de retraite ? Ses derniers mots ont été « Où est passée l'humanité ? ». Qu'y a-t-il de plus déshumanisant que le fait de laisser des personnes seules au moment où elles ont le plus besoin de nous ?

En tant que jeune volontaire, je suis la seule jeune au sein du département des services sociaux engagée dans le soutien aux personnes âgées. Cela m'a amenée à m'interroger : comment se fait-il que nous laissons les gens seuls au seuil de leur vie, au moment où ils ont le plus besoin de nous ? Comment se fait-il que les jeunes, et d'autres également, aient tendance à négliger les plus âgés ?

Est-ce par peur ? Moi aussi, j'avais un peu peur au départ. Je manquais de confiance en moi ; je pensais « Je ne suis peut-être pas capable de le faire, je ne suis peut-être pas assez douée, nous aurons peut-être des problèmes de communication ». Mais j'ai lutté contre la peur ; j'ai pensé que je devais être plus forte qu'elle. Un beau jour, cette personne en détresse, toute seule, ce pourrait être moi, ou une personne que j'aime. J'ai donc persévéré, et me voici — c'est tout.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci, ce que vous faites est merveilleux.

Je dois dire que quand j'observe de jeunes volontaires dans les centres sociaux ou dans les centres de jour pour personnes âgées, je remarque qu'ils apprennent les uns des autres, et qu'ils se rendent mutuellement plus forts. Ce n'est pas seulement eux qui ont besoin de nous, mais aussi nous qui avons besoin d'eux. C'est extrêmement important, à quel point vous apprenez d'eux – tout comme cet engagement, et votre dynamisme.

Mais alors, dites-nous, qu'en pensez-vous, comment pouvons-nous renforcer l'engagement des jeunes ? Que devons-nous faire ?

M. June Munyongani, représentant Jeunesse, Croix-Rouge du Zimbabwe

(Original anglais)

Ce que je dirais aux autres jeunes de ma génération, c'est que nous devons mettre au défi autant les dirigeants du Mouvement que les jeunes pour faire des valeurs et des principes humanitaires un mode de vie. À l'attention des membres de la Conférence et des dirigeants de notre Mouvement, je voudrais citer le président américain Franklin Roosevelt, lorsqu'il a déclaré que « Nous ne pouvons pas construire un avenir pour nos jeunes, mais nous pouvons toujours préparer nos jeunes pour l'avenir ». Alors, agissons aujourd'hui pour façonner le monde de demain.

Mme Silvia Gelvez, représentante Jeunesse, Croix-Rouge colombienne

(Original anglais)

Je pense qu'il est crucial d'intégrer les voix et les perspectives de la jeunesse dans chaque processus de prise de décisions des Sociétés nationales, ainsi qu'au niveau mondial. Nous sommes tous les trois ici du fait de décisions prises il y a de nombreuses années. Je parie que parmi vous aussi, nombreux sont ceux qui doivent leur présence aujourd'hui à de nombreuses décisions antérieures. Pour moi, le plus important est que les jeunes soient représentés ici, et que notre avis soit toujours pris en compte.

Mme Veronica Demaria, représentante Jeunesse, Croix-Rouge monégasque

(Original anglais)

J'aimerais que plus de jeunes, et d'autres également, rejoignent ce magnifique département des services sociaux, car parfois, nous voyageons loin de chez nous, dans d'autres pays ou sur d'autres continents, pour aider et contribuer à l'action de notre Société nationale, et nous avons tendance à oublier les personnes qui comptent sur nous là où nous vivons.

Pouvez-vous imaginer un seul instant quel monde magnifique ce serait si personne, jeune ou vieux, voisin ou étranger, ne devait plus jamais se sentir seul ou isolé ?

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup.

À votre avis, que devons-nous améliorer ? Que vous laissons-nous en héritage ? Car vous êtes l'avenir, vous êtes les futurs dirigeants. En réalité vous l'êtes déjà, et vous hériterez du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Qu'attendez-vous de nous, Silvia ?

Mme Silvia Gelvez, représentante Jeunesse, Croix-Rouge colombienne

(Original anglais)

Ma première réponse est toujours avant tout « merci », parce que je sais que vous tous avez déployé d'immenses efforts pour nous léguer la Croix-Rouge dont nous rêvons — vous avez donné votre temps, vos efforts, et aussi votre patience.

Pour moi désormais, le plus important est de savoir que nous ne faisons pas que recevoir la Croix-Rouge en héritage, mais que nous faisons aussi partie de son processus de construction ; nous allons en hériter pour de nouvelles générations.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup.

Nous devons donc nous assurer que chacun prenne part au processus de prise de décisions, que nous ayons des représentants de la jeunesse, et que nous entendions leur voix. Nous sommes heureux de vous entendre dans le cadre de notre Conférence, et nous vous adressons tous nos vœux de réussite. Tous vos témoignages sont source d'inspiration, tout comme votre présence auprès de nous.

Merci beaucoup.

S.E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

Nous arrivons donc au terme de cette deuxième séance plénière de la Conférence.

Je peux annoncer que la Commission sur le DIH se réunira dans cette salle, sous la direction de l'Ambassadeur Lanteri, de Monaco, à 10 heures précises. J'invite donc les personnes qui y participent à rester dans la salle.

Cet après-midi, à 14 h 30, la séance des Échos de la Conférence débutera dans les salles 5 et 6. La liste des intervenants a été publiée sur le site web, et des exemplaires papier sont disponibles à l'entrée de la salle de conférence, ainsi qu'à l'entrée des salles 5 et 6.

Le Comité de rédaction se réunira dans les salles 3 et 4, juste derrière celle-ci, à partir de 14 h 30 cet après-midi également.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci, Monsieur le Secrétaire général.

Je déclare désormais cette séance plénière close, et je passe la parole à Madame Lanteri, Présidente de la Commission sur le DIH.

Merci beaucoup.



4.6 ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Mardi 10 décembre 2019

(14 h 30)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue aux Échos de la Conférence.

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, avant de commencer, permettez-moi de vous rappeler qu'aucune délégation ne sera autorisée à s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 des Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je donnerai la parole aux délégations dans l'ordre d'inscription. Comme plus de 400 délégations sont présentes à cette Conférence, les orateurs seront probablement très nombreux à cette séance. J'ai donc diminué le temps de parole, en vertu des droits qui me sont conférés, en ma qualité de présidente, au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le temps de parole accordé à chaque orateur ou oratrice ne sera ainsi que de trois minutes. Une exception sera faite pour les déclarations prononcées au nom d'un groupe d'États ou de Sociétés nationales ou au niveau ministériel, qui pourront durer cinq minutes. Si c'est votre cas, veuillez le préciser avant de commencer votre déclaration et le temps approprié vous sera alloué. Je veillerai à ce que le temps de parole soit alloué exactement comme promis. Je vous serais reconnaissante de ne pas dépasser le temps imparti, ce qui me placerait dans la position difficile de devoir interrompre votre déclaration.

La première allocution de la liste est celle du Croissant-Rouge de Malaisie. Votre Altesse Tunku Intan Safinaz, vous avez la parole.

S.A. Dato' Seri DiRaja Tan Sri Tunku Puteri Intan Safinaz Binti Almarhum Sultan Abdul Halim Mu'adzam Shah, Tunku Temenggong Kedah, présidente nationale, Croissant-Rouge de Malaisie

(Original anglais)

Madame la Présidente, Monsieur l'ambassadeur et représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Dato' Dr Ahmad Faisal Muhammad, Monsieur le secrétaire général adjoint (Stratégie) du ministère malaisien des Affaires féminines, de la Famille et du Développement communautaire, Hishamuddin Mohd Hashim, Madame la secrétaire adjointe principale, Division des politiques et de la planification stratégique du ministère malaisien de la Défense, Siti Nur Hajar Binti Abu Bakar, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour commencer je tiens à féliciter les organisateurs de cette XXXIII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet égard, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à tous les volontaires qui ont contribué au succès de cette Conférence. Ce n'est que grâce au soutien et au dévouement de tous nos volontaires que le Mouvement est aussi fort aujourd'hui.

Le Croissant-Rouge de Malaisie saisit cette occasion d'exprimer sa gratitude à Elhadj As Sy, le secrétaire général sortant de la Fédération internationale, pour l'incroyable dévouement dont il a fait preuve envers le Mouvement. Nous lui présentons tous nos vœux pour ses futures activités. Il est le type de dirigeant que nous devrions tous aspirer à être. Nous tenons à féliciter Jagan Chapagain pour sa nomination au poste de secrétaire général et nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec lui pour faire progresser la cause humanitaire en Malaisie et au-delà.

Au nom du Croissant-Rouge de Malaisie, je tiens également à féliciter la docteur Jemilah Mahmood, sous-secrétaire générale chargée des partenariats de la Fédération internationale, qui a reçu le prix de l'ASEAN 2019 pour sa contribution à l'aide humanitaire et à la gestion des catastrophes dans la zone de l'ASEAN.

Nous sommes honorés d'avoir reçu le prix « Développement du volontariat 2019 » pour la gestion des volontaires dans les situations d'urgence et les environnements fragiles. Nous sommes également très fiers que notre représentante de la jeunesse, Michelle Chew Shi Jie, ait été élue à la Commission de la jeunesse, ce qui constitue en soi un moment historique majeur non seulement pour nous, le Croissant-Rouge de Malaisie, mais aussi pour le Mouvement dans son ensemble.

À ce stade, je voudrais présenter nos condoléances aux familles des victimes de l'éruption du volcan de White Island, en Nouvelle-Zélande, qui a eu lieu hier, et féliciter la Croix-Rouge néo-zélandaise pour son intervention immédiate face à cette tragédie.

En ce qui concerne le cadre de surveillance et de contrôle de l'intégrité à l'échelle de la Fédération internationale, le Croissant-Rouge de Malaisie soutient fermement la Stratégie 2030 de la Fédération, qui vise à renforcer le suivi, la supervision et la mise en œuvre du cadre relatif à l'intégrité. Cette Stratégie contribuera à renforcer encore la confiance dans notre Mouvement. Nous nous efforçons de mener une action humanitaire en faveur des personnes vulnérables, en prévenant toute fraude et corruption et en respectant strictement les normes d'intégrité, conformément aux attentes de nos parties prenantes.

Le Croissant-Rouge de Malaisie est en train de revoir ses statuts. À cet égard, nous voudrions exprimer nos sincères remerciements au CICR, à la Fédération internationale et à la Commission conjointe pour les statuts pour leur soutien technique visant à garantir le succès de cette entreprise. Nous réviserons également la loi sur le Croissant-Rouge de Malaisie (constitution en personne morale) et, afin de préserver de manière durable la confiance accordée à l'organisation, un nouveau code de conduite pour les membres du conseil de direction et les représentants élus de la Société nationale a été approuvé et entrera en vigueur en 2021.

Récemment, l'Agence nationale de gestion des catastrophes, chargée de la coordination au niveau national en cas de catastrophe, et le Croissant-Rouge de Malaisie, en tant que partie intégrante du système de gestion des catastrophes du pays, ont examiné les mécanismes juridiques de préparation et d'intervention en la matière. En ce qui concerne la portée du projet Red Ready, soutenu par la Fédération internationale et USAID, les volontaires et le personnel suivent une formation sur l'élaboration de politiques et sur les équipes d'intervention en cas de catastrophe au niveau du siège et des sections, et nous structurons notre système de gestion des volontaires autour des nouveaux équipements et plateformes informatiques.

En tant que nouvelle présidente nationale du Croissant-Rouge de Malaisie, je tiens à féliciter le Mouvement pour avoir intégré le concept de parité des genres et d'inclusion. Mais le travail ne prend pas fin avec l'adoption de résolutions : il commence véritablement après l'adoption des résolutions et nous continuerons de respecter ces principes.

J'attends avec impatience l'adoption du projet de résolution sur le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En effet, il est normal de reconnaître le rôle des femmes en tant qu'agentes de la réduction des risques et des premiers secours dans les crises humanitaires, y compris les conflits armés, les troubles internes et les catastrophes naturelles.

En tant que membre du réseau Asie-Pacifique, nous mettons en œuvre l'appel à l'action de Manille lancé en 2018 dans son intégralité, dans le cadre de la Coalition d'un milliard.

Enfin, nous construisons notre école internationale spécialisée dans l'action humanitaire sur le terrain, soutenue par la Fédération et ayant pour objectif d'améliorer la préparation aux catastrophes non seulement pour nos membres mais aussi pour les acteurs locaux, avec des installations pédagogiques bénéficiant à ceux de la région. Il s'agit là de notre contribution concrète au slogan appelant à « agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». Je vous remercie Madame la Présidente.

M. Hishamuddin bin Mohd Hashim, secrétaire général adjoint (Stratégie), ministère des Affaires féminines, de la Famille et du Développement communautaire, Malaisie

(Original anglais)

Madame la Présidente, Votre Altesse la Princesse Intan Safnaz binti Alharhum Sultan Abdul Halim Mu'adzam Shah, présidente nationale du Croissant Rouge de Malaisie, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Malaisie, remercier le Mouvement d'avoir organisé cette XXXIII^e Conférence internationale. Celle-ci arrive à point nommé, car nous célébrons cette année le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Aujourd'hui plus que jamais, nous observons une augmentation du nombre de conflits prolongés, de la complexité des opérations humanitaires et de l'agressivité des attaques contre le multilatéralisme. Dans ce contexte, le thème « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain » est tout à fait approprié.

Nous sommes conscients de la contribution que le Mouvement a apportée en Malaisie et au niveau régional. Nous nous félicitons de la première plateforme conjointe ASEAN-CICR, qui s'est tenue à Jakarta en avril 2019, suivie d'une deuxième à Bangkok le mois dernier. En août, le Gouvernement a eu le plaisir de recevoir la visite du secrétaire général de la Fédération internationale, Elhadj As Sy. La Malaisie se félicite également du soutien apporté par le Mouvement à la promotion de la connaissance du droit international humanitaire, à la fois parmi les soldats de la paix malaisiens et dans le cadre de programmes d'éducation et de sensibilisation.

La Malaisie a continué de contribuer aux activités humanitaires dans le monde entier. Par exemple, elle fournit un appui logistique en hébergeant l'un des six entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies. Elle a par ailleurs apporté une assistance sous diverses formes aux Rohingya, en Palestine, au Yémen, aux Bahamas, en Iraq et dans plusieurs pays africains. Par exemple, en décembre 2017, le Gouvernement a établi à Cox's Bazar un hôpital de campagne qui continue de fournir des services de santé essentiels aux Rohingya vivant dans les camps.

La Malaisie se félicite également que la Conférence ait reconnu le rôle important des femmes dans l'action humanitaire. La vice-première ministre de Malaisie, première femme à occuper ce poste, dirige l'agence nationale de gestion des catastrophes et le ministère des Affaires féminines, de la Famille et du Développement communautaire, qui sert d'interlocuteur pour le Croissant-Rouge de Malaisie. Par ailleurs, Son Altesse la princesse Intan Safinaz Binti Alharhum Abdul Halim Mu'adzam Shah est la première femme à présider la Société nationale. Enfin, en novembre de cette année, la docteur Jemilah Mahmood, sous-secrétaire générale de la Fédération internationale, est devenue la première lauréate malaisienne du prix de l'ASEAN pour son action humanitaire.

Alors que nous tenons des dialogues constructifs dans le cadre de cette Conférence, la Malaisie estime que la coopération et la coordination internationales de l'action humanitaire sont essentielles. Il demeure impératif que toutes les parties prenantes favorisent l'instauration de la confiance et l'échange de données d'expérience et de compétences, afin de garantir que nul, en particulier les groupes vulnérables, ne soit laissé pour compte. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. M. Ali Khalfan Al-Mansouri, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'État du Qatar à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente, Excellences, chères invitées et chers invités,

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Je voudrais tout d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la préparation de cette Conférence majeure. Nous espérons que les efforts visant à prévenir et à atténuer les souffrances humaines dans le monde entier porteront leurs fruits, que les êtres humains seront protégés et respectés et que tous les peuples coopéreront pour bâtir une paix durable. Cette année, nous célébrons deux événements majeurs : le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, qui ont établi les normes modernes du droit international prévoyant l'obligation de traiter les personnes avec humanité en temps de guerre, et le centenaire de la création de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a déployé des efforts extraordinaires pour défendre les valeurs humanitaires, favoriser la préparation et l'intervention en cas de catastrophe et promouvoir l'intégration sociale et la paix. Bien que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels jouent un rôle important dans l'atténuation des horreurs de la guerre et la protection des personnes touchées par les conflits armés, de nombreux obstacles et défis continuent d'entraver le plein respect de leurs dispositions. Ce fait est particulièrement vrai compte tenu de l'augmentation du nombre de guerres et de conflits prolongés et de l'utilisation de nouvelles technologies de guerre. L'État du Qatar, partie aux quatre Conventions de Genève, croit fermement en la nécessité de respecter le droit international humanitaire. Nous réaffirmons que ce droit et les mécanismes qui en découlent demeurent le cadre le plus efficace pour régler le comportement des parties aux conflits armés et protéger les populations touchées. L'État du Qatar a fait de grands progrès dans la promotion du DIH au sein des institutions nationales concernées. Ces efforts comprennent la création, en 2012, de la commission nationale de DIH, qui a joué un rôle important dans la sensibilisation à ce sujet en organisant des séminaires et des formations et en collaborant avec divers partenaires pour assurer le respect et l'application du DIH aux niveaux national, régional et international. L'État du Qatar a également tenu à contribuer aux efforts mondiaux d'intervention en cas de crise humanitaire dans le monde entier, compte tenu de son engagement et de sa responsabilité juridique, éthique et humanitaire d'atténuer les souffrances de toutes les populations touchées. Dans l'idée de promouvoir et d'améliorer sa coopération avec les organisations internationales concernées, l'État du Qatar a conclu avec la Fédération internationale, en avril 2019, un protocole d'accord et un partenariat visant à renforcer leur coopération en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En septembre 2019, il a en outre signé une déclaration d'intention conjointe avec le CICR en vue de la mise en commun de données d'expérience et de connaissances dans des domaines d'intérêt commun et d'une coopération plus étroite en ce qui concerne l'assistance aux populations touchées. En conclusion, nous avons hâte de tenir des délibérations fructueuses dans le cadre de cette Conférence. Nous espérons que celle-ci parviendra, comme prévu, à améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et d'autres crises. Je vous remercie.

Mme Satu Santala, directrice générale, Département des politiques de développement, ministère finlandais des Affaires étrangères

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Finlande s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Cette Conférence est un forum humanitaire sans pareil et une démonstration éclatante du pouvoir de l'humanité. La Finlande apprécie vivement le rôle que joue le Mouvement, y compris toutes ses composantes, ses volontaires et son personnel, dans la protection de la vie et de la santé humaines et dans l'allègement des souffrances humaines dans des situations humanitaires difficiles et complexes. En fournissant chaque jour dans le monde entier une assistance qui sauve et transforme des vies, le Mouvement continue d'entretenir la flamme allumée par Henry Dunant.

Cette année marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Celles-ci ne sont pas seulement un succès historique : elles sont encore tout à fait pertinentes aujourd'hui. Tous les États ont l'obligation de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. Il est de la plus haute importance que le respect du DIH soit renforcé. Le Conseil de l'Union européenne l'a affirmé dans ses conclusions sur l'assistance humanitaire et le droit international humanitaire, adoptées le mois dernier pendant la présidence finlandaise. Dans ces conclusions, l'Union européenne a réaffirmé également l'importance de mieux faire face aux besoins des personnes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables et la nécessité de tenir compte des effets que les mesures visant à lutter contre le terrorisme pourraient avoir sur les activités humanitaires.

La Finlande reste fermement déterminée à promouvoir et à appliquer le droit humanitaire, à préserver l'espace humanitaire et à protéger les civils. Nous voudrions en particulier appeler l'attention sur les besoins propres aux femmes et aux filles et sur leur participation active, ainsi que sur l'inclusion des personnes handicapées. Ces thèmes seront approfondis demain lors de notre manifestation parallèle sur les personnes handicapées dans l'action humanitaire, organisée en collaboration avec la Croix-Rouge finlandaise, l'Australie, l'Association internationale des handicapés, le CICR et la Fédération internationale.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le non-respect du DIH et par les violations commises à l'encontre des acteurs humanitaires. La communauté internationale doit faire en sorte de protéger les travailleurs humanitaires et l'accès humanitaire. Nous devons également veiller à ce que nos actes, notamment les mesures restrictives ou antiterroristes, n'entraient ni n'empêchent les activités humanitaires. Une action humanitaire qui sauve des vies ne doit jamais être considérée comme criminelle, même lorsqu'elle est menée dans des zones sous le contrôle de groupes terroristes.

Enfin, l'environnement naturel est souvent une victime silencieuse des conflits armés. Ceux-ci peuvent avoir des conséquences dramatiques sur l'environnement et menacer le bien-être, la santé ou même la survie des civils. Je suis heureuse de noter que la Finlande a appuyé des activités dans ce domaine, telles que le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement visant à analyser l'ensemble des règles internationales qui protègent l'environnement pendant les conflits armés. La Finlande a également présenté un engagement national en faveur de la promotion de la diffusion des règles de DIH applicables à la protection de l'environnement naturel, ainsi qu'un engagement national sur des lois relatives aux catastrophes adaptées au climat, étant consciente qu'un système de gestion des risques de catastrophes qui fonctionne bien requiert une base juridique solide au niveau national. Je vous remercie.

M. Markus Mader, secrétaire général, Croix-Rouge suisse

(Original anglais)

Chères déléguées et chers délégués, chères représentantes et chers représentants des gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chères toutes et chers tous,

La Croix-Rouge suisse souhaite mettre l'accent sur trois thèmes : la santé mentale, le rétablissement des liens familiaux et la migration.

La Croix-Rouge suisse est très favorable à la résolution sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Les personnes touchées par les conflits, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, ainsi que les personnes en déplacement, ont de nombreux besoins psychologiques qui demeurent non satisfaits. La santé mentale et le bien-être psychologique sont essentiels à la survie, au rétablissement et au fonctionnement quotidien des personnes et des communautés. La résolution offrira une base solide à une approche commune, non seulement dans les situations d'urgence, mais aussi dans les pays tiers où les personnes cherchent à fuir la guerre ou la torture.

Sur la base de cette résolution, la Croix-Rouge suisse poursuivra ses activités visant à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychologique en Suisse et à l'étranger, notamment grâce à sa clinique ambulatoire, en Suisse, destinée aux victimes de la torture et de la guerre, ainsi que dans le domaine de la santé mentale. Nous sommes impatients de présenter notre savoir-faire et d'aider les autres à renforcer leurs capacités dans le domaine des besoins psychologiques.

Consacré par les Conventions de Genève, le rétablissement des liens familiaux (RLF) est l'un des plus anciens services du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La coopération et l'harmonisation des pratiques entre de très nombreux acteurs dans de multiples pays, régions et continents sont cruciales. C'est dans ce but que le Mouvement a adopté sa nouvelle Stratégie de RLF 2020-2025 et nous appelons tous les États à accueillir favorablement et à soutenir cette Stratégie.

La résolution sur le RLF aborde un aspect très délicat de ces services : la protection des données. La recherche des personnes et le rétablissement et le maintien des liens familiaux reposent sur le traitement de données personnelles. Comme nous le savons tous, la croissance exponentielle des technologies numériques recèle un potentiel énorme, mais comporte aussi des risques. Les bénéficiaires doivent pouvoir faire confiance au Mouvement, notamment pour lui confier leurs données. La protection de leurs données personnelles et de leur vie privée est primordiale.

La Croix-Rouge suisse exhorte tous les États à adopter la résolution et à respecter le fait que la collecte, le traitement et l'échange transfrontières de données par le Mouvement sont réservés à des fins exclusivement humanitaires, comme les services de RLF. En outre, nous demandons à tous les États de soutenir le Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel en matière de RLF en tant que cadre pour le traitement des données personnelles au sein du Mouvement.

La Croix-Rouge suisse est heureuse de sa bonne collaboration avec les pouvoirs publics suisses et de leur engagement commun relatif aux migrants décédés et à l'information des familles.

Le fait que la migration ne soit pas inscrite à l'ordre du jour officiel de la Conférence internationale n'est pas dû aux progrès réalisés sur le terrain mais reflète plutôt l'augmentation des tensions et la politisation de la migration. Se référant à la déclaration sur les migrants et notre humanité commune du Conseil des Délégués, la Croix-Rouge suisse réitère l'appel qu'elle avait lancé il y a quatre ans : compte tenu de la situation de plus en plus difficile des migrants vulnérables, il est indispensable que le Mouvement et les États continuent à travailler à l'application des politiques et des cadres convenus, comme la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale, en 2011, le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés, ainsi que les règles internationales. Les États doivent redoubler d'efforts pour assurer la sécurité de tous les migrants et leur accès aux services dont ils ont besoin, ainsi que pour protéger leur dignité, tant sur leur territoire que le long des frontières internationales. Le Mouvement est prêt à aider les États à s'acquitter de ces obligations humanitaires. Merci beaucoup.

M. Evgeny Zagaynov, directeur du Département juridique, ministère russe des Affaires étrangères

(Original russe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les participants à la Conférence,

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour avoir organisé ce forum essentiel pour la coopération internationale dans le domaine humanitaire.

Compte tenu du contexte actuel, les moyens juridiques permettant d'atténuer l'intensité et les conséquences des conflits armés et d'établir des conditions propices à une réconciliation des parties sont plus pertinents que jamais.

Notre délégation attend avec intérêt des échanges utiles, sur le fond, qui pourraient faire progresser l'action du Mouvement au cours des quatre prochaines années. Nous espérons que l'affectation de ressources de la Fédération de Russie à la fourniture de services d'interprétation et de traduction en langue russe pendant la Conférence aidera un certain nombre de Sociétés nationales à participer pleinement et à contribuer aux discussions. Il nous importe que la langue russe soit plus largement utilisée au sein du Mouvement.

Nous attachons également une grande importance aux activités de suivi visant à faire connaître le droit international humanitaire. Une conférence internationale a eu lieu en novembre de l'année dernière, sous l'égide du CICR et de l'Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté d'États indépendants et avec le soutien du Gouvernement de la Fédération de Russie, pour marquer le jubilé de la

Déclaration adoptée à Saint-Pétersbourg en 1868, dans laquelle les parties s'étaient engagées à renoncer à utiliser, en temps de guerre, tout projectile explosif d'un poids inférieur à 400 grammes. La traditionnelle conférence internationale sur le DIH, les « Martens Readings », s'est tenue à Saint-Pétersbourg en mai dernier, tandis que l'Atelier pour officiers supérieurs sur les règles internationales régissant les opérations militaires (SWIRMO) de 2019 a été organisé conjointement avec le CICR à Moscou en octobre. Cet atelier avait pour principal objectif de promouvoir l'application du DIH auprès des forces armées nationales. Il a rassemblé 140 délégués de 70 pays. L'année dernière, nous avons commencé à verser régulièrement des contributions volontaires annuelles à l'appui des activités humanitaires du CICR.

Notre pays a été parmi les plus actifs lors de la rédaction des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels. Aujourd'hui, il est partie à tous ces instruments et a adhéré à tous les autres accords internationaux fondamentaux sur le DIH. Il incombe toujours en premier lieu aux États d'assurer le respect des règles du DIH. Nous continuons d'intégrer ces règles dans notre législation nationale. L'obligation des membres des forces armées russes, et surtout des officiers, de connaître et de respecter le DIH dans l'exercice de leurs fonctions militaires, est inscrite dans le manuel sur la dimension juridique des opérations des forces armées de la Fédération de Russie, révisé en 2015. Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont directement applicables. Une formation au DIH est dispensée à toutes les catégories de personnel de l'armée russe.

Une résolution adoptée en 1949 lors de la Conférence de Genève évoquait la nécessité de s'efforcer de faire en sorte que « jamais les gouvernements n'aient besoin dans l'avenir d'appliquer les Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre ». Ces mots sont encore valables aujourd'hui, notre tâche principale étant de nous concerter pour faire en sorte qu'aucune situation ne requiert d'appliquer les dispositions du DIH. Je vous remercie.

M. Alan H. Kessel, sous-ministre adjoint, Affaires juridiques et juriconsulte, Affaires mondiales, Canada

(Original français et anglais)

Madame la Présidente, l'année 2019 a été importante pour la communauté internationale, alors que nous soulignons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève et le 20^e anniversaire du programme de protection des civils du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dans le cadre de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous avons une autre occasion de nous pencher de toute urgence sur des questions d'importance vitale pour les personnes touchées par un conflit armé.

À une époque où l'ordre international fondé sur des règles est menacé, il est plus important que jamais de souligner l'importance des obligations découlant du droit international humanitaire et d'accélérer les efforts visant à favoriser le respect de cette branche du droit.

Bien qu'une application plus rigoureuse du DIH ne permette pas nécessairement de résoudre les conflits, elle peut atténuer les effets les plus dévastateurs des conflits armés sur les civils et leurs communautés. Après tout, le problème ne réside pas dans le droit lui-même, mais plutôt dans des lacunes en ce qui concerne son application. Le Mouvement est particulièrement bien placé pour aider à promouvoir le respect du DIH et peut compter sur le soutien continu du Canada.

Le Canada est un ardent défenseur et promoteur du DIH. Sous la présidence canadienne du G7 en 2018, les ministres des affaires étrangères se sont engagés à apporter leur soutien aux parties étatiques et, le cas échéant, non étatiques, aux conflits armés pour favoriser l'application effective du DIH par leurs partenaires. La protection des personnes dans les conflits armés est au centre de nos efforts. Coprésidant, avec la Suisse, un groupe informel sur la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU relative aux attaques contre les missions médicales, basé à Genève, nous estimons qu'il est nécessaire de passer de la sensibilisation à l'action pour mieux protéger le personnel humanitaire et médical. Hier, vous avez peut-être entendu que le Canada, avec les Pays-Bas, soutiendra la Gambie dans son action engagée devant la Cour internationale de Justice concernant le Myanmar.

Ensemble, nous devons également nous attacher à faire progresser les approches de la protection des civils tenant compte des questions de genre. Il faut pour cela que l'action humanitaire réponde aux divers besoins et priorités et à l'insécurité accrue que subissent souvent les populations vulnérables pendant les conflits armés.

En 2020, nous devons continuer de trouver des occasions de dialoguer avec les collectivités locales sur la mise en œuvre du DIH. Merci, Madame la Présidente.

S.E. M. Cristóbal González-Aller Jurado, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Espagne à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, l'Espagne souhaite s'associer aux remerciements exprimés pour l'excellent travail réalisé par la Commission permanente, le CICR, la Fédération internationale et la communauté des Sociétés nationales et des États présents ici.

Quatre ans ont passé et nous nous rencontrons à nouveau pour continuer de promouvoir et d'appliquer les valeurs et les principes du droit international humanitaire, face à de nouveaux défis : la multitude, la nature hybride et la complexité juridique des conflits armés non internationaux, les nouvelles technologies appliquées à la guerre et la protection toujours insuffisante de la population civile et du personnel humanitaire dans les situations de conflit.

L'Espagne réaffirme dans ce forum son engagement inébranlable en faveur du DIH et sa volonté de soutenir les efforts de tous ici, en appuyant l'application effective des résolutions que nous sommes appelés à approuver et en honorant des engagements qui, nous en sommes convaincus, nous aideront tous à progresser vers un monde toujours plus humain et plus juste.

Outre les promesses formulées par l'Union européenne, notre pays concentrera son action sur un ensemble de priorités définies en collaboration avec la Croix-Rouge espagnole sur la base d'une étude du degré de respect des règles du DIH et des engagements pris à ce titre, en prenant comme approches transversales la prise en compte des questions de genre, l'âge et la diversité, et la protection des personnes les plus vulnérables. L'Espagne continuera de promouvoir une meilleure application des principes et règles du DIH dans son administration civile et militaire.

Nous continuerons à faire de la lutte contre l'impunité, de la promotion de l'application universelle du Statut de Rome et du soutien au travail de la Cour pénale internationale notre cheval de bataille.

Nous nous réjouissons de la nouvelle stratégie du CICR pour la protection des missions médicales, à laquelle nous collaborerons en vue d'améliorer l'application de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU en ce qui concerne la collecte adéquate de données sur les attaques visant les hôpitaux et le personnel de santé, afin de faciliter la tâche des mécanismes de recherche indépendants. À cet égard, nous sommes également déterminés à faciliter les travaux de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

Nous accorderons une attention particulière aux personnes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, notamment aux enfants victimes de conflits, en nous attachant à faciliter la réintégration des enfants soldats et en promouvant le respect du droit fondamental à l'éducation. Nous continuerons à plaider en faveur de l'application universelle de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, comme en témoigne la tenue de la troisième conférence internationale à Palma de Majorque.

En conclusion, pour mener toutes ces activités, nous élaborerons une stratégie nationale de diplomatie humanitaire, sur laquelle nous avons déjà commencé à travailler, avec le soutien de tous les ministères espagnols, pour que le caractère sensible et important de la dimension humanitaire soit pris en compte. Merci beaucoup.

M. Javier Senent García, président, Croix-Rouge espagnole

(Original espagnol)

Madame la Présidente, au nom de la Croix-Rouge espagnole, je voudrais exprimer notre gratitude pour les efforts de la Commission permanente, du CICR et de la Fédération internationale, et adresser nos salutations aux Sociétés nationales et aux gouvernements qui participent à cette importante Conférence.

Le slogan choisi pour cette Conférence internationale, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous impose de continuer d'œuvrer à l'amélioration des conditions d'existence des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence. Les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les États parties aux Conventions de Genève doivent analyser les problèmes que rencontrent et rencontreront les personnes et les communautés, ainsi que les vulnérabilités auxquelles elles font face dans leur vie quotidienne.

Les travaux des commissions, les résolutions de la Conférence et les engagements que nous prenons à titre individuel ou collectif visent tous à nous permettre de protéger les personnes dans les conflits armés, à mesure que leur vulnérabilité évolue, et à susciter la confiance dans l'action humanitaire.

La célébration, cette année, du 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949 nous amène à réaffirmer notre engagement en faveur du droit international humanitaire, malgré les défis que présentent

les conflits armés actuels, à nous attacher à l'enseigner et à le diffuser, et à réellement réduire la possibilité qu'ont ceux qui violent ces règles humanitaires de jouir de l'impunité.

Je voudrais souligner l'importance que cette Conférence internationale accorde à d'autres questions liées aux situations de vulnérabilité vécues par de nombreuses personnes et qui font partie des activités quotidiennes de notre Société nationale, comme le soutien psychosocial, le rétablissement des liens familiaux ou les problèmes découlant des changements climatiques, qui exacerbent la vulnérabilité et augmentent l'insécurité des personnes déjà exposées aux risques de catastrophes, à l'urbanisation et à la pauvreté.

Je suis fier que nous coparrainions la résolution sur le leadership des femmes. La participation des femmes à la prise de décisions est essentielle pour garantir que les décisions répondent aux besoins humanitaires des communautés et que les femmes soient représentées comme il se doit. Sur la base de l'expérience de la Croix-Rouge espagnole, je peux dire que c'est l'une des tâches transformatives quotidiennes que nous devons continuer d'entreprendre dans nos Sociétés nationales et qui pourra être menée à bien grâce à la persévérance, à la persistance et à la ténacité.

Enfin, en ce qui concerne la participation des femmes et avant l'élection des membres de la Commission permanente, je voudrais souligner le rôle important que la Commission joue en tant qu'organe du Mouvement international instauré par la Conférence internationale et ayant le pouvoir de promouvoir l'harmonie de nos travaux et la coordination entre les composantes du Mouvement, ainsi que de favoriser l'application des résolutions de la Conférence internationale. Merci beaucoup.

S.E. M. Ken Okaniwa, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Japon à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, pour commencer, nous voudrions exprimer notre profond respect pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Lors de la 7^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, en août, le Japon a annoncé des mesures visant à bâtir une société résiliente et durable en Afrique afin d'assurer la sécurité humaine et la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également fait part de son intention de fournir une assistance humanitaire et un soutien à l'autonomie aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil en tenant compte du lien entre aide humanitaire et développement. Nous nous réjouissons à l'idée de collaborer avec le Mouvement dans ces domaines.

Soixante-dix ans après l'adoption des Conventions de Genève, la promotion et l'application du droit international humanitaire constituent toujours un enjeu urgent et important. Le 4 décembre, le docteur Tetsu Nakamura, un travailleur humanitaire japonais qui travaillait dans les domaines de la santé et de l'agriculture en Afghanistan, a été tué dans un attentat terroriste. Nous condamnons fermement de telles attaques contre le personnel médical et humanitaire. En outre, face à l'évolution des conflits, qui incluent de nouveaux défis technologiques tels que la cyberguerre et les systèmes d'armes autonomes, le Japon s'engage à continuer de promouvoir le DIH.

Le Japon se réjouit vivement du projet du Mouvement relatif au rétablissement des liens familiaux. Nous participerons activement à la discussion sur la protection des données personnelles, sujet de débat entre les États concernés, en coopération avec le Mouvement.

En matière de santé, le Japon accorde la priorité à la promotion de la couverture sanitaire universelle. Nous avons pu rallier les dirigeants à cette cause lors du Sommet du G20 à Osaka et de la 7^e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Dans ce contexte, le Japon apprécie que le Mouvement mette l'accent sur la lutte contre les maladies infectieuses et la santé mentale. Nous continuerons de promouvoir des améliorations dans le secteur de la santé en collaboration avec le Mouvement.

Les besoins d'aide des personnes déplacées et touchées par les catastrophes naturelles ont énormément augmenté ces dernières années. Le Japon a lancé la phase 2 de l'Initiative de coopération de Sendai en juin. Afin de promouvoir la résilience de l'ensemble de la société face aux catastrophes naturelles, nous apporterons un soutien à au moins cinq millions de personnes sur quatre ans à partir de 2019. Nous continuerons à travailler avec nos principaux partenaires, la Société de la Croix-Rouge du Japon et le Mouvement.

Le Japon a été le premier pays asiatique à adhérer aux Conventions de Genève. La Société de la Croix-Rouge du Japon était parmi les cinq membres fondateurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, à l'origine de la Fédération internationale. Compte tenu de sa participation de longue date, le Japon s'engage à continuer de collaborer avec le Mouvement face à la crise humanitaire sans précédent que nous traversons. Je vous remercie.

Mme Nata Varazashvili, conseillère juridique, Département du droit international public, ministère géorgien de la Justice

(Original anglais)

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma sincère gratitude aux organisateurs de cette Conférence pour nous avoir donné l'occasion de nous rencontrer et de débattre de sujets importants liés à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Le nombre des délégués réunis aujourd'hui témoigne de l'importance et de notre vision commune de l'échange de données d'expérience et du dialogue pour une application efficace du DIH.

La promotion de la bonne application du DIH reste l'une des principales priorités du Gouvernement géorgien. Le 31 octobre 2011, la commission nationale interinstitutions pour la mise en œuvre du DIH a été créée à cette fin. Elle est présidée par la ministre de la Justice et est composée de représentants de différents organismes publics, d'organisations non gouvernementales et du monde universitaire. La commission est un organe consultatif permanent du Gouvernement géorgien, qui a été créé pour appliquer, assurer et promouvoir le respect du DIH et coordonner les activités des différents organismes gouvernementaux dans ce domaine. Elle présente des initiatives, des recommandations et des modifications à la législation nationale visant à garantir que les obligations découlant du DIH soient dûment prises en compte dans la législation interne.

Il convient de noter que, depuis sa création, la commission nationale a travaillé selon différents axes. En termes de législation, en 2017, elle a rédigé un nouveau projet de loi, sur l'utilisation et la protection des emblèmes et des noms de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge, qui a par la suite été adopté par le Parlement. La nouvelle loi régit l'utilisation des emblèmes protégés dans le pays.

À la demande du Gouvernement, le CICR a réalisé une étude sur la compatibilité de la législation géorgienne avec les obligations découlant du DIH. Une étude plus précise, sur la question des personnes disparues, est en cours.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'à la suite des conflits armés des années 1990 et de 2008, plus de 2 300 personnes sont portées disparues. L'assistance du CICR dans la recherche des personnes disparues dans le cadre de conflits armés est d'une importance vitale pour la Géorgie et nous lui sommes extrêmement reconnaissants pour son rôle et son aide à cet égard. Il convient de noter que le mécanisme bilatéral de coordination a été établi en 2010 et qu'il a contribué, depuis, à faire la lumière sur le sort des personnes disparues et le lieu où elles se trouvent.

Le Gouvernement géorgien est conscient qu'il convient d'adopter une approche globale de la question des personnes disparues. Une commission interinstitutions a récemment été créée à cette fin. Elle a pour rôle de rechercher les dépouilles sur le territoire géorgien, d'organiser leur transfert, de nouer des contacts avec les représentants d'organisations internationales, avec le grand public et les membres des familles des disparus, et de mettre en place un mécanisme de soutien aux proches des disparus. Merci beaucoup.

S.E. M. Michael Braad, sous-secrétaire aux affaires juridiques, ministère danois des Affaires étrangères

(Original anglais)

Madame la Présidente, le droit international humanitaire n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Notre monde fait face à un grand nombre de conflits, de souffrances humaines et de nouvelles menaces. Le principal problème du DIH aujourd'hui n'est pas l'insuffisance des règles, mais l'insuffisance de l'application et du respect des règles. Nous devons respecter et faire respecter le DIH. Nous devrions en faire le point de départ commun et fondamental de nos travaux lors de cette Conférence.

En mai dernier, le Danemark a publié une version anglaise du manuel militaire danois de 2016. Ce manuel présente en détail le cadre juridique applicable au personnel militaire danois déployé dans des opérations internationales. La traduction anglaise permet au Danemark de coopérer étroitement avec ses partenaires internationaux. Plus tôt dans la journée, nous avons organisé une manifestation parallèle sur l'usage des manuels militaires pour la diffusion du DIH au XXI^e siècle à laquelle ont participé plusieurs régions. Cette manifestation a été l'occasion de mettre en lumière les expériences et les connaissances des États en matière de diffusion du DIH dans leurs structures militaires.

Le Gouvernement danois attache également une grande importance à l'amélioration des services de santé mentale et de soutien psychosocial. Des activités sont déjà mises en œuvre par nos partenaires. Le Danemark appuie diverses mesures en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi que le centre de référence pour le soutien psychosocial de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la plateforme de collaboration de Save the Children. Ces deux organismes, situés à Copenhague, ont

pour fonction d'améliorer la prestation de services dans l'action humanitaire et fournissent des informations et des ressources importantes pour la sensibilisation à la santé mentale et au soutien psychosocial.

Enfin, le Gouvernement danois entretient une coopération très étroite et constructive avec la Croix-Rouge danoise. Créée en 1982, la commission nationale de DIH du Danemark constitue un important vecteur de coopération. Le Danemark attache une grande importance aux efforts de la Croix-Rouge danoise en tant que chef de file dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial, ainsi qu'à ses activités d'application et de diffusion du DIH visant à faire connaître l'importance cruciale du DIH aux générations futures.

À cette Conférence internationale, nous sommes heureux de prendre plusieurs engagements nationaux, européens et nordiques, y compris des engagements conjoints avec la Croix-Rouge danoise. Ceux-ci attestent la détermination ferme et inébranlable du Gouvernement danois à coopérer avec sa Société nationale à l'allègement des souffrances humaines. En outre, le Gouvernement honore, ce faisant, ses obligations découlant du droit international, et en particulier du DIH. Je vous remercie.

Mme Judith Carvajal de Álvarez, présidente, Société de la Croix-Rouge colombienne

(Original espagnol)

En Colombie, des milliers de personnes sont continuellement en déplacement et il arrive souvent que les membres d'une même famille, y compris des enfants, perdent tout contact avec leurs proches. Certains ne sont jamais retrouvés. Le conflit armé interne qui a marqué notre pays a été long et complexe. Du fait de la violence armée, des migrations et des catastrophes naturelles, des centaines de milliers de personnes sont encore séparées de leurs proches, meurent et disparaissent chaque année.

Jour après jour, les listes de personnes séparées et sans nouvelles de leur famille s'allongent et la difficulté de fournir des réponses lorsque de nombreuses composantes du Mouvement contribuent au réseau des liens familiaux et transfèrent des données, non seulement au sein du Mouvement, mais aussi à d'autres acteurs, augmente. Si les progrès des technologies numériques permettent au Mouvement de recueillir plus rapidement et plus simplement de grandes quantités de données personnelles dans le cadre de son action humanitaire, ils représentent également un défi majeur en ce qui concerne les risques potentiels qui y sont associés. Il importe donc de définir et de suivre des règles adéquates, dans le cadre réglementaire formé des lois et des règles de protection des données.

Dans le cadre de la Conférence internationale interaméricaine de mai 2019 à Buenos Aires, la Société de la Croix-Rouge colombienne a eu l'occasion de promouvoir les résolutions sur le rétablissement des liens familiaux (RLF).

Par ailleurs, en tant que membre du groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et du groupe de mise en œuvre du Code de conduite relatif à la protection des données personnelles dans le cadre du RLF, la Société de la Croix-Rouge colombienne, ambassadrice des services de RLF, a fait inscrire deux points à l'ordre du jour de la plateforme régionale d'Amérique du Sud sur le RLF : 1) l'élaboration de la nouvelle Stratégie du Mouvement en la matière et 2) le respect du Code de conduite relatif à la protection des données dans le cadre du RLF. Dix Sociétés nationales du Cône Sud membres du réseau ont participé à cette initiative.

Consciente que le RLF est à l'origine et parmi les raisons d'être du Mouvement et que les Sociétés nationales jouent un rôle crucial dans ce domaine, la Société de la Croix-Rouge colombienne accueille favorablement la nouvelle stratégie du Mouvement, la Stratégie 2020-2025, et soutient l'adoption de la résolution sur le RLF et la protection des données personnelles, qui démontre notre capacité à nous renouveler constamment et à nous adapter à l'évolution de notre environnement pour mieux servir les communautés et rester pertinents. Merci beaucoup.

M. Akram Harahsheh, conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs.

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous.

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation de mon pays, d'exprimer ma profonde gratitude à la Fédération internationale, au CICR et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leurs efforts remarquables et leur rôle humanitaire précurseur, qui est très apprécié par le Royaume hachémite de Jordanie. Cette XXXIII^e Conférence se tient actuellement dans un contexte mondial très particulier. Des millions de personnes ont été contraintes de migrer pour fuir les conflits armés, ce qui a entraîné la plus



grande vague de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale. En outre, les effets des changements climatiques touchent les quatre coins du monde et menacent les moyens de subsistance dans de nombreuses régions. Les tragédies subies par les victimes des conflits armés et de l'occupation s'aggravent chaque jour un peu plus. Compte tenu de cette réalité, nous demandons aux honorables parties aux Conventions de Genève, à l'occasion de ce 70^e anniversaire, de respecter les dispositions de ces instruments internationaux qui protègent les victimes des conflits armés contre toute atteinte. Nous leur demandons de faire des nobles objectifs de ces instruments une réalité, en protégeant la vie, la dignité et l'avenir des personnes. Notre conférence coïncide avec la Journée des droits de l'homme, signe du lien étroit entre ces deux grands thèmes dans le monde d'aujourd'hui. La meilleure façon de relever ces défis sans précédent est d'unir nos efforts. Nous devons profiter de la grande diversité des participants à notre conférence pour renouveler notre engagement en faveur du droit international humanitaire et de la protection de la sécurité et de la stabilité internationales. À cet égard, nous réaffirmons que les parties aux conflits armés doivent s'engager à respecter le principe de l'applicabilité des principes et règles du DIH, qu'il s'agisse du droit coutumier ou du droit conventionnel, et s'acquitter de leurs obligations découlant des Conventions de Genève. Nous demandons également à la communauté internationale d'intervenir pour assurer la protection des civils et mettre fin aux violations du DIH.

Mon pays croit au rôle crucial joué par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et il s'est engagé à faciliter leur travail dans la région. La Jordanie est partie à plusieurs conventions de DIH et contribue aux forces de maintien de la paix sur tous les continents du monde. Elle donne l'exemple en défendant des valeurs nobles, la magnanimité et le sacrifice. Ces 30 dernières années, la Jordanie a accueilli une population représentant quatre fois sa capacité d'accueil, ce qui a mis à rude épreuve ses ressources et ses infrastructures. Le slogan de notre conférence, d'une importance exceptionnelle, découle de l'accent mis sur le rôle des jeunes et la protection de leur avenir. À cet égard, je tiens à noter que la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU, sur les jeunes et la paix et la sécurité, a été adoptée à l'initiative de la Jordanie.

Permettez-moi de conclure en disant que l'ordre du jour de notre conférence est riche en substance et divers, reflétant les défis et les perspectives actuels de notre monde. Nous continuons d'espérer que nous pourrions surmonter les difficultés par le dialogue et des échanges constructifs sur les points de l'ordre du jour et que nous pourrions, par la discussion, parvenir à un consensus sur les projets de résolution proposés. Je vous souhaite beaucoup de succès pour cette Conférence. Je vous remercie.

M. Stephen Mathias, sous-secrétaire général aux affaires juridiques, Bureau des affaires juridiques de l'ONU

(Original anglais)

Madame la Présidente, honorables déléguées et délégués, je suis heureux de pouvoir participer à cette Conférence internationale en tant que représentant du Bureau des affaires juridiques de l'ONU. Celui-ci est le service juridique central de l'Organisation et fournit des conseils juridiques au secrétaire général, aux départements et bureaux du Secrétariat et aux organes de l'ONU sur diverses questions, notamment le droit international humanitaire.

Comme les travaux de l'ONU sont souvent liés aux conflits armés qui se déroulent dans diverses parties du monde, notre bureau est fréquemment amené à donner des conseils sur des questions de DIH. Je peux dire, à cet égard, que cette branche du droit joue un rôle crucial dans les travaux de l'ONU. Pendant les premières années de l'Organisation, son rôle vis-à-vis des questions de DIH n'était pas tout à fait clair et elle hésitait même à intervenir. Cependant, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui l'ONU est un acteur essentiel de l'application du DIH.

La contribution de l'ONU à cet égard est multiple. Tout d'abord, l'Organisation offre aux États un espace où débattre de diverses questions de DIH, y compris un forum de négociation des traités. Il convient de rappeler à cet égard que des traités multilatéraux tels que la Convention sur certaines armes classiques, ses Protocoles I à III et, plus récemment, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le Traité sur le commerce des armes, ont été négociés et conclus lors de conférences des Nations Unies convoquées par l'Assemblée générale. Plus récemment, celle-ci a créé un groupe de travail à composition non limitée et un groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner comment le droit international, y compris le DIH, s'applique à l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les États.

Deuxièmement, l'ONU a joué un rôle crucial pour assurer le respect du DIH. Par exemple, le Conseil de sécurité a établi des tribunaux pénaux internationaux chargés de juger les auteurs de crimes de guerre, de crime de génocide et de crimes contre l'humanité, autorisé la création de commissions d'enquête lors de violations présumées du DIH, autorisé les organismes humanitaires à fournir une assistance humanitaire transfrontalière et chargé des opérations de maintien de la paix de protéger les civils, en particulier dans le contexte de conflits armés en cours.

Troisièmement, le Secrétariat de l'ONU a pris des mesures garantissant que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies respectent les règles du DIH lorsque celles-ci s'appliquent. Je rappelle, à cet égard, que le secrétaire général a publié une circulaire sur le respect du DIH par les forces des Nations Unies en 1999.

Enfin, le Bureau des affaires juridiques a noué une relation étroite avec le CICR, notamment en organisant une réunion annuelle consacrée à des questions actuelles de DIH. Nous apprécions le dialogue ouvert et franc que nous avons eu jusqu'à présent et nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre coopération avec le CICR. Je vous remercie.

S.E. M. Helmut Tichy, directeur général des affaires juridiques, ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales

(Original anglais)

Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par remercier le personnel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son dévouement et son travail indispensable dans des environnements souvent très dangereux. L'Autriche soutient le Mouvement et ses principes et s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Ces dernières années, les violations graves du droit international humanitaire se sont multipliées et aggravées. En conséquence, il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais de réaffirmer l'obligation de tous les États et de toutes les parties aux conflits armés de respecter et de faire respecter le DIH en toutes circonstances. À cette fin, nous devons poursuivre nos efforts visant à renforcer les mécanismes de contrôle du respect de cette branche du droit. Nous continuons de penser que la tenue régulière, de préférence annuelle, d'un forum consacré au respect du DIH est nécessaire. Cela pourrait prendre la forme de réunions entre les conférences de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, mais aussi de réunions ad hoc consacrées à des aspects précis de la question. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions qui favorisent les discussions constructives et évitent la paperasserie inutile.

Un élément important du renforcement du respect du DIH est la conduite d'enquêtes professionnelles, indépendantes et impartiales sur les faits. Nous encourageons les États à reconnaître la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, sur la base du Protocole additionnel I, et déplorons qu'un État ait récemment retiré la déclaration faite à cette fin. Mais même hors du mandat officiel de la Commission, les États et les organisations internationales, en particulier les organes de l'ONU, devraient faire un usage pragmatique du savoir-faire de la Commission et de ses membres et s'en prévaloir lorsqu'ils traitent de questions de DIH. Nous pensons que la coopération de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) avec la Commission aux fins de l'établissement des faits en Ukraine pendant la présidence autrichienne de l'OSCE en 2017 a été un bon exemple d'approche pragmatique.

Comme l'a souligné le CICR dans son dernier rapport annuel sur les défis posés par les conflits armés, l'un des défis les plus pressants auxquels le DIH fait face aujourd'hui est la tendance à l'urbanisation des conflits armés à travers le monde. Dans les zones urbaines, les civils sont particulièrement vulnérables aux conséquences des conflits armés. L'Autriche a contribué à la réponse à ce phénomène en accueillant, les 1^{er} et 2 octobre de cette année, la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les guerres urbaines, qui s'est intéressée tout particulièrement à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et à laquelle ont participé plus de 500 délégués de 133 États, d'organisations internationales concernées, du monde universitaire et de la société civile. L'Autriche se félicite de l'appel conjoint sur l'emploi d'armes explosives dans les villes récemment lancé par le secrétaire général de l'ONU et le président du CICR. Nous contribuons activement à l'élaboration d'une déclaration politique sur l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, facilitée par l'Irlande.

Depuis la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté en 2017. À ce jour, 80 États l'ont signé et 34 l'ont ratifié. Ce Traité repose sur la reconnaissance du fait qu'en raison des conséquences humanitaires indiscriminées de l'utilisation des armes nucléaires, toute utilisation de ces armes serait contraire au DIH. Il constitue une étape indispensable du processus juridique menant vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous nous félicitons que le CICR souligne, dans son rapport sur les défis posés par les conflits armés, les conséquences des changements climatiques sur les populations touchées par les conflits armés et les effets désastreux des attaques directes ou de l'utilisation de certains moyens ou méthodes de guerre sur l'environnement. Nous nous réjouissons de la coopération entre le CICR et la Commission du droit international dans l'élaboration du projet de principes de la Commission sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés.

L'Autriche espère que cette Conférence donnera l'impulsion nécessaire pour améliorer le respect du DIH et la situation humanitaire mondiale en général et pour offrir aux acteurs humanitaires un environnement plus sûr. Je vous remercie.

S.E. Mme Silvia Elena Alfaro Espinosa, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente du Pérou à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, le Pérou est heureux de participer à la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un forum où les composantes du Mouvement se réunissent pour débattre des défis auxquels se heurtent l'action humanitaire et le droit international humanitaire.

Je me félicite de la présence à Genève de la Croix-Rouge péruvienne.

Alors que nous célébrons le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, le Pérou est fier qu'elles soient pleinement en vigueur et réaffirme son engagement de respecter, appliquer et développer le DIH.

Nous souhaitons en outre évoquer les sujets mis en évidence dans les six résolutions et les trois thèmes centraux de cette Conférence. Nous sommes convaincus que les débats et les résolutions guideront les actes des composantes du Mouvement dans les années à venir et contribueront à la réalisation de ses objectifs.

Nous sommes heureux de proposer, avec l'Équateur, un engagement ouvert sur la promotion et le renforcement des activités des commissions nationales de DIH et sur l'échange d'informations entre ces commissions. Nous invitons instamment les États à signer cet engagement afin que nous agissions ensemble aujourd'hui pour façonner un avenir meilleur.

Je tiens à mettre en avant les efforts déployés par le Pérou pour honorer les engagements pris à la XXXII^e Conférence internationale, en 2015. En ce qui concerne la promotion du DIH, il a dispensé des formations aux forces armées et aux fonctionnaires de l'appareil judiciaire, du ministère public et de la police nationale. En ce qui concerne la situation des personnes disparues et des membres de leur famille, nous avons adopté des lois telles que la loi sur la recherche des personnes disparues pendant la période de violences politiques, de 1980 à 2000, nous avons créé au sein du ministère de la Justice et des Droits humains un département chargé de la recherche des personnes disparues et nous avons élaboré le plan national de recherche des personnes disparues.

Nous nous félicitons des séances de cette Conférence consacrées à la guerre urbaine et aux nouvelles technologies. À cet égard, le Pérou souhaite exprimer sa préoccupation face à l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, qui cause des dommages graves et aveugles aux civils et aux services essentiels à leur survie. En outre, nous réaffirmons qu'il importe de veiller à ce que l'emploi de systèmes d'armes létaux autonomes reste soumis à un contrôle humain réel, conformément au DIH.

Nous sommes conscients de la valeur de l'action du Mouvement international au Pérou, où il a contribué à l'élaboration d'importants instruments juridiques, tels que la loi sur les personnes disparues que j'ai mentionnée précédemment.

Le Pérou réaffirme sa confiance dans l'action humanitaire du Mouvement international, qui apporte son soutien à la prise en charge des migrants qui arrivent au Pérou par notre frontière nord dans le cadre du projet de rétablissement des liens familiaux. Le Mouvement contribue également à l'amélioration de la situation des groupes vulnérables dans les vallées des rivières Apurimac, Ene et Mantaro, en fournissant des systèmes de chloration et en intervenant en cas de catastrophe naturelle.

Le Pérou est convaincu que la XXXIII^e Conférence internationale atteindra les objectifs prévus, dans le cadre d'un dialogue sincère et constructif. Merci beaucoup.

M. Pearson Tapiwa Chigiji, ministre-conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République du Zimbabwe à Genève

(au nom du Groupe des États d'Afrique)

(Original anglais)

Madame la Présidente, le Zimbabwe a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique. Permettez-moi, à ce titre, de commencer par vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau de la Conférence, pour votre élection. Le Groupe des États d'Afrique a confiance en vous et s'attend à ce que la Conférence, sous votre direction, soit une réussite.

Cette Conférence internationale se déroule en une année particulière pour l'Afrique, dans le sens où nos dirigeants sur le continent ont proclamé 2019 année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, l'objectif étant, ce faisant, de marquer le 50^e anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et le 10^e anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique.

Il est donc tout à fait approprié, alors que nous arrivons au terme de cette année anniversaire, que nous soyons réunis ici comme une seule grande famille pour échanger nos points de vue sur un certain nombre de questions, au premier rang desquelles figurent les modalités du renforcement de la protection et de l'assistance aux déplacés internes, en particulier les victimes de conflits armés. Ces personnes préoccupent évidemment non seulement les États membres, mais aussi toutes les composantes du Mouvement. Le Groupe des États d'Afrique apprécie donc l'action des différentes composantes du Mouvement et attend avec impatience de pouvoir engager avec elles, et avec d'autres États membres, un dialogue sur des thèmes humanitaires importants, allant des lois et politiques sur les catastrophes adaptées au climat, à la réponse aux épidémies et pandémies.

Depuis la dernière Conférence internationale, le Groupe des États d'Afrique a joué un rôle actif, aux côtés d'autres États membres et parties prenantes, dans le processus intergouvernemental mené par la Suisse et le CICR et visant à explorer les moyens de renforcer le respect du droit international humanitaire. Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur les trois mécanismes proposés, qui comprenaient la création d'un forum de dialogue sur le DIH entre les États et de forums régionaux. Toutefois, même en l'absence de consensus, un certain nombre de propositions dignes d'intérêt ont été présentées sur la manière de renforcer le respect de cette branche du droit. Sur la base de son expérience, le Groupe des États d'Afrique est convaincu que les forums régionaux sont utiles et complètent les plateformes internationales qui traitent de questions relevant des compétences des composantes du Mouvement. Certaines de ces propositions seront probablement prises en compte dans les discussions de la commission thématique et lors de l'examen, par le Comité de rédaction, du projet de résolution sur une feuille de route propre à améliorer la mise en œuvre nationale du DIH.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique demande à l'ensemble de la communauté internationale, dont nous faisons partie, de promouvoir le respect et l'application du DIH dans toutes les situations. Il tient à vous assurer de sa volonté de coopérer et d'engager un dialogue constructif avec toutes les composantes du Mouvement, ainsi qu'avec les autres États membres et les groupes régionaux. Madame la Présidente, je vous remercie.

S.E. M. Ahmed Ihab Gamaleldin, ministre adjoint des Affaires étrangères chargé des droits humains et des affaires humanitaires et sociales, Égypte

(Original arabe)

Je vous remercie infiniment de me donner la parole. Je voudrais tout d'abord confirmer que l'Égypte souscrit à toutes les déclarations faites par les groupes géopolitiques auxquels elle appartient.

C'est un plaisir pour moi de participer à cette importante Conférence en tant que chef de la délégation égyptienne et de vous transmettre les salutations les plus chaleureuses du ministre des Affaires étrangères ainsi que les meilleurs vœux de succès de Son Excellence.

L'Égypte a hâte de pouvoir participer à l'échange de savoir-faire et de meilleures pratiques nationales concernant le renforcement du respect du droit international humanitaire et la promotion de ses principes dans le cadre de ce prestigieux forum humanitaire mondial dont la tenue, cette année, coïncide avec la célébration du 70^e anniversaire de l'adoption des quatre Conventions de Genève de 1949. C'est donc pour moi le moment idéal de réaffirmer l'engagement résolu de l'Égypte en faveur des principes et des dispositions du DIH. À cet égard, l'Égypte se félicite qu'un projet de résolution sur l'amélioration de la mise en œuvre nationale du DIH soit présenté à cette Conférence internationale et confirme sa volonté de continuer d'apporter une contribution constructive au processus de consultation qui a débuté il y a plusieurs mois en vue de parvenir à une version consensuelle et équilibrée de ce projet de résolution et de tous les autres projets de résolution présentés à la Conférence.

Aujourd'hui, je vous informerai des derniers efforts déployés par mon gouvernement pour renforcer le respect du DIH, cette branche du droit international à laquelle de nombreux juristes égyptiens illustres ont apporté une contribution remarquable. Notre pays a par ailleurs contribué à définir les principes du DIH il y a de cela des décennies et a embrassé l'idée de créer un mécanisme national chargé d'en renforcer le respect. En 1999, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'adoption des quatre Conventions de Genève, l'Égypte a organisé au Caire une conférence régionale arabe qui a recommandé la création de commissions nationales de DIH. Nous avons créé la nôtre en 2000, sous la présidence du ministre de la Justice, en collaboration avec tous les ministères et organismes compétents, ainsi qu'avec la Société du Croissant-Rouge égyptien et le Comité international de la Croix-Rouge.

Notre commission nationale de DIH a récemment entrepris de nombreuses activités. Par exemple, pour diffuser les principes du DIH, nous organisons des formations pour les officiers des forces armées, la police et les diplomates en coopération avec le CICR. Nous avons accueilli des conférences telles que la réunion des commissions nationales arabes de DIH en septembre 2018, qui a abouti à l'adoption d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre du DIH dans le monde arabe. Nous avons également organisé des colloques tels que l'atelier de deux jours organisé par le CICR et l'Université al-Azhar au Caire en novembre 2019 sur la

protection de la dignité humaine dans la jurisprudence islamique et en DIH, qui a démontré le degré élevé de compatibilité des principes du DIH et des règles de la charia applicables en temps de guerre.

Ce mécanisme national a également favorisé la coopération, les échanges de savoir-faire et les visites entre ces comités et commissions dans le monde arabe.

L'Égypte croit en l'importance d'un dialogue positif plus approfondi et d'une collaboration suivie constructive avec le CICR, gardien du DIH, et son partenaire, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le ministre des Affaires étrangères a rencontré le secrétaire général de la Fédération internationale au Caire en janvier 2019 et nous avons également reçu un certain nombre de hauts fonctionnaires du CICR. Nous avons réaffirmé notre soutien total au CICR et à la Fédération internationale, ainsi que la volonté de notre gouvernement de soutenir les activités de la Société du Croissant-Rouge égyptien, notamment celles visant à mieux faire connaître les principes du Mouvement. La Société du Croissant-Rouge égyptien et le CICR ont signé un accord de partenariat de quatre ans concernant les opérations humanitaires conjointes.

Le dialogue avec le CICR a pris de l'importance dans le monde troublé d'aujourd'hui et dans notre région instable qui, malheureusement, est le théâtre de conflits armés et de violations graves du DIH. Des tentatives individuelles sont même faites pour conférer une légitimité à des politiques et des pratiques contraires aux règles et aux obligations juridiques énoncées dans les quatre Conventions de Genève.

Ainsi, le rapport publié par le CICR sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains a mis en évidence la nécessité de continuer à considérer cette branche du droit comme applicable dans le monde actuel car elle garantit un minimum d'humanité en temps de guerre. En fait, il est également impératif de rappeler à toutes les parties leur devoir de respecter et de faire respecter leurs obligations découlant du DIH, notamment en ce qui concerne l'interdiction de prendre pour cible des civils et des biens de caractère civil. Je voudrais également signaler que le rapport fait référence à la menace croissante que représente le terrorisme et je conviens tout à fait qu'il est légitime et nécessaire que les États prennent des mesures de lutte contre le terrorisme pour assurer leur sécurité, car les actes de terrorisme nient le principe fondamental d'humanité et sont contraires aux principes sous-jacents du DIH. Je tiens à réaffirmer la volonté de l'Égypte de veiller à ce que les mesures antiterroristes prises par les États ne soient pas contraires au droit international des droits de l'homme et au DIH – selon les circonstances – et de faire en sorte que les civils ayant besoin d'une aide humanitaire ne soient pas lésés par ces mesures.

L'Égypte souligne que la communauté internationale doit prendre des mesures concertées face aux causes profondes des conflits armés et des crises humanitaires résultant de catastrophes et de déplacements internes. Elle a fait tout son possible à cette fin pendant sa présidence de l'Union africaine en 2019, qui a été proclamée année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. À cet égard, l'Égypte souligne l'importance des thèmes traités par les projets de résolution présentés à la Conférence internationale cette année, notamment ceux relatifs à la réduction des risques de catastrophe et à la contribution du Mouvement à la lutte contre les épidémies, pour lesquels elle a insisté sur l'importance des mesures de préparation précoce, des mesures préventives et du renforcement de la résilience des communautés locales.

Enfin, conformément au désir permanent de l'Égypte de contribuer activement à ce grand forum humanitaire, j'ai le plaisir d'annoncer qu'elle a pris les engagements volontaires suivants :

1. la sensibilisation aux principes du DIH, en particulier auprès des jeunes ;
2. l'organisation, jusqu'en 2023, de formations visant à renforcer le respect du DIH ;
3. la poursuite de la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'application du DIH dans le monde arabe au cours de la période 2018-2020 ;
4. la traduction en arabe, par l'intermédiaire du centre international du Caire pour la résolution des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, de supports de formation sur des sujets liés à la protection intégrale des civils ;
5. l'adoption d'une législation visant à protéger les emblèmes et les symboles spécifiés dans les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
6. la signature, par la commission nationale égyptienne de DIH, de protocoles d'accord relatifs à la collaboration avec ses homologues des États arabes.

Nous nous engageons à mettre en œuvre certains de ces engagements conjointement avec notre Société nationale, la Société du Croissant Rouge égyptien, compte tenu du partenariat spécial qui unit les autorités égyptiennes et cet organisme non gouvernemental établi de longue date, qui joue un rôle de premier plan dans l'action humanitaire en Égypte et à l'étranger.

En conclusion, je souligne qu'il importe de continuer à respecter le principe du consensus, non seulement en ce qui concerne les projets de résolution mais aussi dans toutes nos délibérations en vue d'atteindre notre noble objectif commun, à savoir le renforcement du respect du DIH, la diffusion de ses principes et l'application de ses dispositions dans tous les pays du monde.

Je vous remercie.

M. Eberhard Desch, responsable fédéral de la communication, Croix-Rouge allemande

(Original anglais)

Madame la Présidente, au nom de la Croix-Rouge allemande, je voudrais dire quelques mots sur le projet de résolution intitulé « S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ». Cette résolution est axée à juste titre sur les mesures que les États et les Sociétés nationales peuvent prendre au niveau national pour améliorer la mise en œuvre et l'application du droit humanitaire. Le projet de résolution propose une « feuille de route », tout en autorisant et encourageant les membres de la Conférence à adapter ces mesures à leur propre contexte et à leurs besoins particuliers afin de produire le plus grand effet possible.

La Croix-Rouge allemande est favorable à ce que les dix mesures soient incluses dans les paragraphes 1 à 10 de la résolution et considère qu'elles seront utiles pour permettre aux États et aux composantes du Mouvement de déterminer quelles activités peuvent être entreprises pour mettre en œuvre et appliquer plus efficacement le droit humanitaire. En particulier, la Croix-Rouge allemande se félicite de la reconnaissance accordée aux commissions nationales de DIH, qui jouent un rôle crucial, bien que parfois sous-estimé, en conseillant les autorités et en les aidant à mettre en œuvre et à appliquer le droit humanitaire. La commission nationale allemande n'est pas seulement un forum central de réflexion et de discussion sur la mise en œuvre du droit humanitaire en Allemagne. Elle a par ailleurs noué avec d'autres commissions nationales des relations étroites et constructives dont elle a considérablement bénéficié. Comme les échanges sur les modalités de travail et les domaines prioritaires de ces commissions ont été mutuellement inspirants et enrichissants, nous nous félicitons qu'il soit demandé aux commissions nationales, dans le projet de résolution, de renforcer leur coopération.

La Croix-Rouge allemande encourage donc vivement les membres de la Conférence internationale à approuver, comme elle, le projet de résolution. Merci beaucoup.

S.E. M. Walter Stevens, ambassadeur, chef de délégation, Délégation permanente de l'Union européenne à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Nous nous réjouissons de la tenue de la XXXIII^e Conférence internationale, qui constitue une plateforme sans pareil pour ce qui est des débats de fond sur le droit international humanitaire et les défis auxquels fait face l'action humanitaire. L'Union européenne et ses États membres restent déterminés à poursuivre le débat sur le respect, l'application et le renforcement des dispositions du DIH et des principes humanitaires, en étroite coopération avec les Sociétés nationales. Nous reconnaissons en particulier le rôle important du CICR en tant que gardien et promoteur du DIH et nous exprimons notre reconnaissance au Mouvement pour son engagement et sa détermination en ce qui concerne la fourniture d'une assistance aux personnes qui en ont besoin, souvent dans des contextes opérationnels très difficiles.

Soixante-dix ans après l'adoption des Conventions de Genève, l'Union européenne réaffirme sa volonté de soutenir fermement, respecter et promouvoir le DIH, qui reste essentiel pour assurer la meilleure protection possible aux personnes touchées par les conflits armés. Nous sommes vivement préoccupés par le non-respect généralisé du DIH dans de nombreux conflits armés, notamment par les violations délibérées. Ce mépris des règles des conflits armés pose un problème crucial pour la protection des civils et d'infrastructures civiles vitales telles que les écoles et les hôpitaux, qui sont parfois pris pour cible, en particulier lorsque des armes explosives sont utilisées sans discrimination dans des zones peuplées.

L'Union européenne reste donc fermement attachée à la lutte contre l'impunité des auteurs d'atrocités criminelles et insiste sur le rôle important et complémentaire que joue la Cour pénale internationale lorsqu'un État ne peut pas ou ne veut pas mener une véritable enquête ou engager des poursuites contre les auteurs présumés des crimes internationaux les plus graves. Ces crimes sont très souvent commis dans le cadre de conflits armés. Nous apprécions également beaucoup la contribution cruciale apportée par d'autres mécanismes de responsabilisation, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant, pour documenter les violations graves du DIH et garantir que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes.

L'Union européenne et ses États membres demandent instamment que le DIH soit respecté au niveau international et restent déterminés à en renforcer l'application et la diffusion. Nous continuerons de prendre un large éventail de mesures visant à assurer un meilleur respect du DIH, y compris pour renforcer la sécurité du personnel et des volontaires humanitaires, ainsi que du personnel médical. Nous appuyons fermement les initiatives visant à recueillir et à analyser les données relatives aux attaques contre le personnel médical dans les hôpitaux afin de mieux faire face à ces attaques et de les prévenir. Dans le respect du DIH et conformément à la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection des soins de santé dans les conflits armés, l'Union européenne et ses États membres chercheront également des moyens de renforcer leur soutien à la mise en œuvre et au respect du cadre juridique régissant l'action humanitaire, en particulier pour améliorer la protection du personnel humanitaire et médical, y compris les volontaires.

La mise en œuvre au niveau national des instruments internationaux pertinents joue un rôle central dans l'exécution des obligations découlant du DIH, et l'Union européenne et ses États membres se sont engagés à œuvrer ensemble au renforcement de l'adhésion aux instruments de DIH fondés sur des principes et à d'autres instruments juridiques internationaux pertinents afin d'étudier les moyens de mieux utiliser les mécanismes et procédures existant au niveau national, tels que les commissions nationales, pour promouvoir la ratification et l'application des instruments de DIH. Nous soutenons donc pleinement le projet de résolution intitulé « S'approprier le DIH ».

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention sur l'environnement de plus en plus complexe dans lequel les acteurs humanitaires opèrent. Les outils importants de politique étrangère et de politiques de sécurité, les sanctions et les mesures de lutte contre le terrorisme devraient être élaborés et pleinement mis en œuvre en tenant compte des obligations découlant du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du DIH, ainsi que des principes humanitaires. Ces outils doivent être propres à garantir une action humanitaire fondée sur des principes afin d'éviter les répercussions involontaires.

L'innovation technologique entraîne l'apparition de nouveaux moyens et méthodes de guerre et il convient d'examiner plus avant leur impact potentiel s'agissant de l'émergence de nouveaux défis relatifs à l'application du DIH et à la protection des civils.

L'Union européenne demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains et à la mise en œuvre intégrale et effective de la plateforme de présentation des compétences (badging platform), du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des résultats de leurs conférences d'examen, et s'engage toujours en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans ce contexte, elle réaffirme également son engagement en faveur de la protection, de la promotion et du respect des droits de chaque personne à exercer un contrôle total sur les questions liées à sa sexualité et à sa santé sexuelle et procréative et à prendre des décisions libres et responsables à ce sujet, sans discrimination, coercition ni violence.

L'Union européenne et ses États membres restent également déterminés à faire en sorte que les besoins des personnes les plus vulnérables soient correctement pris en compte dans tous les contextes humanitaires. La protection des femmes et des filles, des garçons et des hommes, et de ceux qui sont les plus exposés, par exemple en raison d'un handicap, de leur identité de genre, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur appartenance ethnique et de leur religion, est notre priorité. Nous renforçons les efforts visant à combattre et à éliminer la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre dans les situations de conflit armé, en particulier celle que subissent les femmes et les filles, et les enfants. À ce sujet, la résolution sur le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge arrive à point nommé.

La santé mentale est une dimension essentielle de la santé et du bien-être. La satisfaction des besoins en matière de santé mentale et physique est aussi essentielle, car elle contribue à l'autonomisation des personnes et à la construction de sociétés résilientes. Nous nous félicitons donc également du projet de résolution sur la réponse aux besoins en matière de santé mentale, en particulier les besoins psychosociaux des personnes touchées par les conflits armés. Compte tenu de l'impact négatif profond de la séparation des familles due aux conflits armés, aux catastrophes et autres situations d'urgence, nous nous félicitons également du projet de résolution sur le rétablissement des liens familiaux dans le respect de la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles.

Les effets négatifs des changements climatiques entraînent également une augmentation des besoins humanitaires. Nous appelons de nos vœux une amélioration de la gestion des risques croissants liés aux changements climatiques, comprenant un examen plus approfondi des possibilités d'investissement dans la préparation, l'action précoce et la réduction des risques liés aux catastrophes. Merci beaucoup.

Mme Susana Vaz Patto, directrice du Département des affaires juridiques, ministère portugais des Affaires étrangères

(Original anglais)

Madame la Présidente, ma délégation partage les vues exprimées dans la déclaration que vient de prononcer l'Union européenne mais voudrait insister sur certains éléments à titre individuel.

Lorsque des opérations militaires sont planifiées de façon à éviter de causer des dommages collatéraux à une école ou à un hôpital, c'est le droit international humanitaire qui intervient. Lorsque les populations locales sous contrôle militaire sont traitées humainement par la puissance occupante, c'est le DIH qui intervient. Lorsqu'un prisonnier ou une prisonnière de guerre est autorisé(e) à faire transmettre une lettre à sa famille par le CICR, c'est le DIH qui intervient. De telles réussites ne font jamais les gros titres, mais la médiatisation des violations du DIH ne doit pas nous faire oublier que ces réussites existent et qu'elles sont le résultat du respect de cette branche du droit.

Soixante-dix ans après leur adoption, les Conventions de Genève sont la pierre angulaire du DIH actuel. Ce sont les traités les plus ratifiés au monde, bien que leur mise en œuvre par les parties aux conflits armés ne soit pas aussi universelle que leur acceptation. Les problèmes les plus urgents dans la mise en œuvre des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels sont liés à des défis anciens et nouveaux, allant de la capacité des États à former leurs forces armées aux questions de DIH, aux nouveaux moyens et méthodes de guerre, et aux nouveaux acteurs des conflits armés. Le Portugal est profondément préoccupé par les tendances mises en évidence dans le dernier rapport du CICR sur les défis posés par les conflits armés contemporains. Nous condamnons toutes les formes de violence contre les civils et nous nous félicitons des efforts déployés pour améliorer la coordination entre les acteurs humanitaires et les autres parties prenantes concernées.

En effet, un effort universel de promotion et de protection du DIH requiert l'engagement de chacun des membres de ce Mouvement. Nous nous félicitons de l'appel à une appropriation nationale de la mise en œuvre effective du DIH qui figure dans le projet de résolution intitulé « S'approprier le DIH », actuellement soumis à cette Conférence. Le Portugal et la Croix-Rouge portugaise adopteront l'engagement visant à établir une commission nationale de DIH afin de favoriser la coordination nationale et une meilleure application.

Ma délégation est heureuse d'annoncer aujourd'hui que le Portugal a décidé d'augmenter sensiblement sa contribution volontaire destinée à plusieurs crises humanitaires en cours avant la fin de cette année. Il témoigne ainsi de sa profonde confiance dans l'action humanitaire et de son soutien au mandat d'assistance et de protection du CICR, conformément aux Conventions de Genève. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. Mme Adriana del Rosario Mendoza Agudelo, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la Colombie à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection. Nous sommes convaincus que cette Conférence atteindra les objectifs proposés et produira des résultats concrets.

La Colombie attache une grande importance au droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des civils et cadre d'action des opérations militaires. Nous considérons donc qu'il est très positif que l'un des thèmes de la Conférence soit le renforcement de la mise en œuvre du DIH au niveau national, notamment par la mise en commun de bonnes pratiques. À ce sujet, je tiens à mettre en évidence les efforts déployés par la Colombie dans la mise en œuvre active du DIH sur le terrain, au moyen de directives militaires et de manuels de droit opérationnel. Le manuel opérationnel des forces armées en particulier mérite d'être mentionné ; il fait une très large place au DIH et est considéré comme l'un des plus complets du genre.

Mon pays déploie également des efforts considérables pour promouvoir le DIH. Chaque année, le Gouvernement, en partenariat avec le CICR, organise un cours sur le DIH destiné aux fonctionnaires colombiens afin de renforcer leurs compétences et de faire en sorte que leur action sur le terrain produise un impact plus profond et positif.

En outre, tous les quatre mois, les 450 000 membres des forces militaires colombiennes participent à des activités de formation et de mise à niveau qui mettent particulièrement l'accent sur les droits humains et le DIH. L'enseignement dans ces deux domaines est renforcé dans le cadre d'une approche d'apprentissage par la pratique, conformément à une stratégie élaborée avec la participation de l'ONU et du CICR.

Un autre des thèmes centraux de cette Conférence requiert également notre attention. En ce qui concerne l'évolution des vulnérabilités, nous discuterons de l'accès aux services essentiels dans le contexte des besoins psychosociaux et du rôle des volontaires dans les services de santé communautaires.

Par ailleurs, la partie que nous consacrerons aux migrations et aux déplacements internes revêt une importance particulière pour mon pays, compte tenu de la situation extrêmement complexe résultant de son statut de pays d'accueil du plus grand nombre de migrants vénézuéliens au monde.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour prononcer ici quelques mots de reconnaissance pour le travail accompli par la Société de la Croix-Rouge colombienne, qui a contribué à atténuer et à prévenir les souffrances grâce à une grande solidarité et un grand dévouement.

En outre, nous soulignons l'action conjointe des États et des différentes parties qui composent le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui démontre que la collaboration entre les différents acteurs favorise des résultats encourageants et efficaces en faveur des plus hautes aspirations de l'esprit humain. Merci beaucoup.

M. Christophe Eick, conseiller juridique, directeur général des affaires juridiques, ministère fédéral allemand des Affaires étrangères

(Original anglais)

Madame la Présidente, lors de cette Conférence internationale, nous nous réunissons dans l'objectif d'« agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». Les conflits armés, les catastrophes naturelles et les autres situations d'urgence actuels nous obligent à nous adapter aux nouveaux défis. La Conférence constitue un forum sans pareil pour relever ces défis, car elle réunit les bonnes personnes et les bonnes institutions : l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que les États parties aux Conventions de Genève.

Ensemble, nous devons renforcer notre engagement en faveur du droit international humanitaire et de l'action humanitaire fondée sur des principes et nous adapter aux nouveautés et aux défis technologiques, afin de pouvoir continuer de répondre aux besoins fondamentaux des plus vulnérables.

L'Allemagne est le deuxième plus grand donateur bilatéral d'aide humanitaire. Cependant, l'argent seul ne suffit pas à résoudre certains problèmes. L'espace humanitaire se rétrécit partout dans le monde. C'est pourquoi l'Allemagne, en collaboration avec la France et avec le soutien du CICR et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, a rédigé l'« Appel à l'action humanitaire », qui vise à renforcer le respect du DIH et de l'action humanitaire fondée sur des principes.

Cet Appel à l'action suppose la prise de mesures concrètes. Un exemple est la diffusion de connaissances sur le DIH, comme le font déjà les forces armées allemandes à chaque fois qu'elles effectuent des missions de formation à l'étranger, par exemple au Mali. En outre, l'Appel vise à préserver l'espace humanitaire face aux réglementations et sanctions antiterroristes. Nous voulons clarifier la relation entre les régimes juridiques applicables et le DIH afin d'éviter toute application excessive et toute criminalisation de l'aide humanitaire fondée sur des principes.

Un autre exemple consiste à soutenir ceux qui négocient l'accès humanitaire sur le terrain. Des vies humaines dépendent de leur succès. En novembre, nous avons organisé une conférence avec le centre de compétences en négociation humanitaire à Berlin afin de renforcer les capacités des organisations humanitaires de négocier en première ligne.

L'Appel à l'action s'inscrit dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme. Quarante-trois États y ont déjà souscrit et nous nous efforcerons d'augmenter ce nombre car les principes qui y sont promus sont universels.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pouvons répondre comme il se doit aux défis actuels. C'est pourquoi nous considérons que la Conférence internationale constitue un forum sans pareil pour travailler ensemble, relever les défis actuels, renforcer le DIH et protéger l'espace humanitaire. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

S.E. Mme Nassima Baghli, ambassadrice, délégation permanente de l'Organisation de la coopération islamique à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, le slogan de cette XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », est très actuel et approprié. Il reflète l'idée que le droit international humanitaire est toujours menacé et qu'il doit être constamment appliqué et adapté pour que nous puissions répondre aux défis futurs. Nous devons en effet nous préparer à un monde en constante évolution qui génère de nouvelles menaces, de nouvelles formes de conflits et de nouvelles manières de mener ces conflits.

Les documents mis à notre disposition pour cette conférence sont très bien documentés et suscitent la réflexion. Ils présentent une image claire de ce qui se déroule sous nos yeux en termes de formes de conflits et de leurs multiples impacts.

Les conflits actuels font beaucoup de victimes parmi les populations civiles. De plus en plus, les combats se déroulent dans les zones urbaines et entraînent d'importants déplacements de population, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des pays. La multiplication des parties aux conflits rend également les choses plus complexes.

Face à cette situation, il est nécessaire de s'engager à nouveau à respecter les principes du DIH. Les Conventions de Genève, dont nous célébrons le 70^e anniversaire, sont plus pertinentes que jamais. Le DIH a été construit sur les ruines de nombreuses guerres et constitue une boussole morale qui nous rappelle notre humanité commune. Il est également nécessaire de s'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles situations. Par exemple, l'interruption des services d'éducation et de santé mentale est une question qui mériterait une grande attention. Il est vrai que plus les belligérants respectent le DIH et plus nous avons de chances de pouvoir limiter les dommages et rebâtir plus rapidement les États et les sociétés.

Les principes qui guident le DIH sont totalement en accord avec les valeurs islamiques. Le caractère sacré de la vie humaine, la compassion et la distinction entre civils et militaires font partie de ces principes, tout comme la retenue dans la guerre. Les valeurs fondatrices du DIH sont universelles et transcendent donc les traditions juridiques, les civilisations et les religions.

L'Organisation de la coopération islamique est guidée par ces mêmes principes dans ses efforts de paix. Elle est active en de nombreux lieux et fait de son mieux pour aider les communautés à renouer des liens, notamment grâce à la participation des chefs religieux. En matière d'éducation, l'Organisation offre des bourses à certains étudiants pour leur permettre de poursuivre leurs études dans ses États membres.

L'Organisation de la coopération islamique est très attachée au DIH et a organisé des séminaires sur ce sujet avec la collaboration du CICR. Merci beaucoup.

M. Pertti Torstila, président, Croix-Rouge finlandaise

(Original anglais)

Madame la Présidente, nous faisons face aujourd'hui à de grands défis humanitaires dans le monde. Les changements climatiques, la persistance de conflits complexes, la migration, les déplacements, la polarisation politique et les écarts croissants en matière de santé, de bien-être et de perspectives économiques, tant entre les pays qu'à l'intérieur de ceux-ci, nous touchent en tant que membres de nos communautés respectives et en tant qu'individus.

Nous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, devons faire tout notre possible pour aider au mieux ceux qui en ont besoin. Mais quel que soit le défi, le Mouvement ne peut apporter son aide que si les États lui fournissent un espace et un accès humanitaires. Il est de la responsabilité des États d'assurer et de protéger cet espace. Paradoxalement, alors que les besoins sont plus importants, l'espace humanitaire est menacé. La politisation de l'aide, la neutralité de l'action humanitaire et la protection réduite des travailleurs humanitaires, sont autant d'aspects sur lesquels les États peuvent avoir un impact direct. Sans ce soutien, les activités humanitaires sont en danger. Les changements climatiques entraînant une augmentation et une complexification des besoins, nous nous retrouverons dans un monde où les besoins ne seront pas satisfaits.

La confiance est essentielle à l'obtention de l'accès dont nous avons besoin : confiance entre les États, confiance entre les États et les organisations humanitaires, et confiance entre les organisations humanitaires et les communautés touchées.

En tant que Mouvement, nous avons la responsabilité de gagner cette confiance. Notre principe directeur est l'humanité : aider ceux qui en ont besoin. Et ce, non seulement en faisant ce qui est juste, mais en le faisant de manière efficace et transparente. Ce principe doit être à la base de notre mode de fonctionnement si nous voulons survivre dans les décennies à venir. Nous devons veiller à aider les personnes qui en ont besoin de la manière dont elles souhaitent être aidées, en donnant la priorité aux plus vulnérables et en tenant compte de facteurs tels que l'âge, le genre ou le handicap. Et nous devons être unis, pas seulement sur le papier et dans des résolutions, mais également dans les actes.

Nous demandons une fois de plus aux États de garder à l'esprit et de respecter nos principes. Pour aider les autres, des ressources et des fonds sont nécessaires. Cependant, les fonds ne doivent pas être utilisés à l'appui d'objectifs politiques, mais viser à améliorer la vie de ceux qui souffrent.

Lorsque nous aidons les membres d'une famille dispersée à se retrouver, ce n'est pas pour faire avancer telle ou telle politique de migration, mais parce que les familles doivent être réunies. Lorsque nous apportons une aide

médicale à un enfant blessé dans un conflit armé, ce n'est pas pour prendre parti dans ce conflit particulier, mais parce que c'est pour cela que notre Mouvement a été fondé.

Nous sommes réunis ici à Genève pour débattre de questions touchant à la vie des personnes les plus vulnérables et nous exhortons les participants à la Conférence à rendre ces discussions constructives, en profitant de cette occasion exceptionnelle de renforcer la coopération et la confiance, lesquelles serviront de base à nos travaux importants. Je vous remercie.

M. Erki Kodar, sous-secrétaire aux affaires juridiques et consulaires, ministère estonien des Affaires étrangères

(Original anglais)

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Estonie. Permettez-moi tout d'abord de déclarer que nous nous associons à la déclaration faite par l'Union européenne.

L'Estonie reste attachée à une meilleure mise en œuvre et à un renforcement du droit international humanitaire et reconnaît le rôle important que jouent le CICR et la Fédération internationale dans ce domaine. Elle apprécie vivement les efforts déployés par ces institutions pour alléger les souffrances humaines dans les crises du monde entier.

Élue au Conseil de sécurité de l'ONU pour les deux prochaines années, l'Estonie défendra la nécessité de promouvoir le respect de l'ordre international fondé sur des règles, en particulier les règles et principes du DIH. Elle continuera de soutenir les efforts visant à améliorer la protection des civils victimes de violations du DIH et s'efforcera de faciliter l'accès humanitaire aux personnes qui souffrent le plus dans les zones touchées par les conflits.

Tout en nous réjouissant du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, nous sommes préoccupés par le non-respect du DIH. Toujours déterminée à lutter contre l'impunité des auteurs d'atrocités criminelles, l'Estonie constate que la Cour pénale internationale a un rôle complémentaire important à jouer dans ce domaine et invite tous les États à coopérer avec elle.

En plus d'intervenir dans les situations humanitaires, nous devrions également mettre davantage l'accent sur la prévention. Les conflits étant toujours les principales causes des crises humanitaires, la protection et la promotion des droits humains sont essentielles à cet égard. Comme nous l'apprend le nouveau rapport sur les défis posés par les conflits, il existe de nombreux nouveaux éléments déclencheurs de situations humanitaires. Les changements climatiques et environnementaux jouent un rôle de plus en plus important. Ils ont non seulement un effet direct sur la vie des personnes, mais agissent aussi comme multiplicateurs des menaces existantes, exacerbant la complexité et la vulnérabilité dans les situations de conflit.

Le rôle de la cybersécurité est de plus en plus important dans les conflits modernes. L'Estonie continuera de mener des activités de sensibilisation visant à favoriser un comportement responsable dans le cyberespace. Nous soulignons que le DIH s'applique également aux moyens cybernétiques dans les conflits armés. À cet égard, nous espérons mener des activités complémentaires à celles du CICR et travailler en étroite collaboration avec cette institution pour faire connaître et renforcer l'applicabilité du DIH dans le cadre des opérations cybernétiques menées pendant les conflits armés. Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention.

M. Michel Anglade, directeur du bureau de la sensibilisation à Genève, Save the Children International

(Original anglais)

Madame la Présidente, dans ma déclaration, faite au nom de Save the Children, je me concentrerai sur les enfants pris au piège dans les conflits et les crises humanitaires.

Alors que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, cette année marque également le 30^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, un instrument juridique clé qui a joué un rôle essentiel en favorisant les progrès relatifs à la situation des enfants. Toutefois, alors que nous célébrons ces anniversaires, nous pouvons constater que les conflits armés, les déplacements et les catastrophes non seulement compromettent les progrès réalisés jusqu'à présent, mais empêchent également toute possibilité de progrès à l'avenir.

Je voudrais insister sur quelques points clés et demander à tous les acteurs de s'engager à faire des attaques contre les enfants un acte inacceptable, d'adhérer aux cadres juridiques internationaux et d'adopter des lois, des politiques et des déclarations qui protègent les enfants dans les situations de conflit, notamment la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui vise à protéger l'éducation contre les attaques, et les Principes de Paris.

Nous aimerions également demander à tous les acteurs de s'engager à traiter les enfants associés aux groupes armés principalement comme des victimes et de soutenir la réintégration de ces enfants dans la société au moyen de programmes holistiques et fondés sur des faits.

Troisièmement, nous appelons également tous les acteurs à faciliter l'accès des enfants aux services de santé mentale et de soutien psychologique – par un financement pluriannuel fiable et prévisible de ces services – et à faire en sorte que ces services soient intégrés dans toutes les interventions humanitaires, afin d'aider les enfants à reconstruire leur vie et de renforcer leur résilience.

Nous demandons également à tous les acteurs d'obliger les auteurs de violations des droits de l'enfant pendant les conflits armés à rendre des comptes, notamment en soutenant les mécanismes internationaux visant à poursuivre ces personnes, et de veiller à ce que des ressources soient consacrées aux enquêtes sur les infractions commises contre les enfants dans les mécanismes d'enquête.

Nous appelons également de nos vœux l'élaboration d'une déclaration politique qui comporte des engagements forts et concrets concernant la protection des civils, et en particulier les enfants, contre l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Enfin, nous demandons que soient renforcés les investissements et les activités relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et à la prise de mesures adéquates pour protéger les enfants et leur avenir des menaces que présentent les changements climatiques. Je vous remercie.

S.E. M. Zenebe Kebede Korcho, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'organisation de cette réunion. Je voudrais également vous féliciter, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection. L'Éthiopie s'associe à la déclaration prononcée par la République du Zimbabwe au nom du Groupe des États d'Afrique.

Cette Conférence est convoquée alors que nous assistons à une augmentation de la migration irrégulière qui coûte la vie à de nombreuses personnes, principalement des jeunes qui tentent de traverser des déserts et des plans d'eau en quête d'une vie meilleure. L'année a également été marquée par d'importants flux de réfugiés et déplacements internes causés par des conflits et des catastrophes naturelles, qui ont provoqué une grave crise humanitaire.

Le respect du droit international humanitaire par les États et les acteurs non étatiques, la sécurité du personnel humanitaire, la protection des civils, l'accès humanitaire et la coordination de l'action humanitaire constituent également des défis énormes dans les interventions en cas de situation d'urgence. Les besoins croissants d'aide humanitaire et l'insuffisance des fonds destinés aux multiples crises humanitaires dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique, mettent à l'épreuve les capacités des gouvernements et des acteurs humanitaires.

Au-delà des défis, l'année a également été déterminante en raison des mesures prises et des évolutions observées dans les réponses à la migration irrégulière et aux déplacements.

C'est à l'aube de 2019 que nous avons adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce Pacte exige que nous agissions collectivement pour mettre fin au fléau omniprésent de la migration clandestine. Il requiert des politiques migratoires innovantes et centrées sur l'être humain, qui permettent aux pays de destination d'utiliser la main-d'œuvre disponible dans les pays d'origine. Il requiert également que les pays d'origine des migrants, en particulier les pays africains, redoublent d'efforts en matière de croissance économique pour pouvoir exploiter leurs dividendes démographiques.

Cette année, l'Afrique a célébré le 50^e anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. À cet égard, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a rendu hommage à mon pays, l'Éthiopie, actuellement le troisième plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique, pour ses efforts visant à mettre en œuvre la Convention et à accueillir des réfugiés. Le Gouvernement éthiopien renforcera ses efforts non seulement en vue de fournir un abri aux populations déplacées de force, mais aussi pour prévenir les causes des déplacements, principalement les conflits et les catastrophes naturelles.

Enfin, je voudrais réaffirmer la détermination du Gouvernement éthiopien à continuer de respecter ses obligations humanitaires internationales et à renforcer encore son partenariat avec le Mouvement et ses composantes. Je souhaite à cette Conférence des délibérations fructueuses. Merci.

S. E. M. Omar Zniber, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Royaume du Maroc à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, cette session de la Conférence coïncide cette année avec le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Une occasion idéale pour nous de rappeler l'engagement indéfectible du Royaume du Maroc en faveur des règles universelles du droit international humanitaire et exprimer son appui constant aux efforts déployés par le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour maintenir les questions humanitaires au centre de l'intérêt de la communauté internationale.

Partant de son engagement et de son expérience humanitaire, le Royaume du Maroc, qui a adhéré le lendemain de son indépendance aux quatre Conventions de Genève, a participé activement et continue de participer tout aussi activement aux différentes manifestations régionales et internationales dédiées à la promotion du DIH.

Plus concrètement, le Royaume du Maroc a pris plusieurs mesures visant à devenir un exemple de conformité aux règles du DIH, à travers l'harmonisation de son arsenal législatif et normatif avec les engagements internationaux, de même qu'à travers la mise en œuvre de ses engagements par un certain nombre de mesures, dont certaines que je voudrais citer aujourd'hui lors de cette Conférence.

Tout d'abord, la création du Croissant-Rouge marocain, de la Commission nationale du DIH et de l'institution du médiateur du Royaume. Ensuite, l'établissement de l'instance Équité et réconciliation, de même que la consécration par la constitution de 2011 du Royaume dans son préambule ainsi que dans son article 23 de dispositions légales sanctionnant les actes de génocide et autres crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et l'ensemble des violations graves et systématiques des droits humains.

Cette normalisation s'inscrit également dans la mise en œuvre de programmes de formation au DIH, à ses fondements et à ses principes pour les forces armées royales et toutes les catégories concernées.

D'ailleurs, cet après-midi, ma délégation a participé à une importante manifestation parallèle sur ce sujet, lors de laquelle un officier supérieur des forces armées royales a présenté le manuel militaire des forces armées royales sur le DIH.

Animé par le même esprit d'acteur international pour la paix et la sécurité, je voudrais rappeler cet après-midi que le Royaume participe activement et a participé durant son histoire récente à de nombreuses opérations de maintien de la paix, auxquelles ont contribué plus de 70 000 soldats marocains.

De même, mon pays a récemment déployé de nombreux hôpitaux médicaux-chirurgicaux de campagne. Plus exactement, 16 hôpitaux, aussi bien sous l'égide des Nations Unies, dans leurs opérations, que dans un cadre bilatéral au profit de pays frères et amis. Ce sont, en tout, plus de 2 500 000 prestations médicales qui ont été assurées par le Royaume dans le cadre de ces opérations en près d'un demi-siècle d'assistance humanitaire.

Je voudrais conclure en indiquant que ma délégation organise le jeudi 12 à 13 heures, dans le cadre de cette Conférence, une importante manifestation parallèle également sur la mise en œuvre de la dimension humanitaire du Pacte mondial sur les migrations.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. M. Andrius Krivas, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Lituanie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, la Lituanie s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter ce qui suit à titre individuel.

En 2019, nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, ainsi que le 100^e anniversaire de la Fédération internationale et de la Croix-Rouge lituanienne. Notre célébration nationale a eu lieu à Vilnius en octobre et le président de la Fédération internationale, Francesco Rocca, nous a fait l'honneur d'y assister.

La Croix-Rouge lituanienne a été créée en 1919, en même temps que la plupart des institutions gouvernementales, peu après la proclamation de la République indépendante de Lituanie. Elle est aujourd'hui la plus ancienne et parmi les plus renommées des organisations non gouvernementales de Lituanie. Nous apprécions le travail important effectué par ses dirigeants et ses travailleurs humanitaires dévoués.

L'action humanitaire est très importante pour la Lituanie, au niveau tant national qu'international. Nous la considérons comme essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030 et indispensable à la réalisation des objectifs de paix et de sécurité, de développement et de respect des droits humains.

Aujourd'hui, les défis humanitaires internationaux sont de plus en plus complexes et pressants. Ils requièrent des solutions innovantes et de nouvelles approches fondées sur le plein respect du droit international humanitaire, lequel doit guider les actes des parties aux conflits, qu'elles soient étatiques ou non. Dans cette optique, la Lituanie, avec d'autres pays animés du même esprit, a présenté un engagement ouvert sur le soutien à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, qui encourage les États à faire recours à la Commission et à reconnaître sa compétence. Nous invitons d'autres pays à se joindre à cet engagement et à exprimer leur soutien à la Commission.

Un financement en temps voulu est l'un des principaux facteurs du succès de l'action humanitaire. La Lituanie augmente progressivement son aide internationale humanitaire et au développement, ce à quoi nous nous sommes également engagés au titre du Programme 2030. Dans le cadre de cet engagement, nous continuons de soutenir l'action humanitaire menée par la Fédération internationale et le CICR. En mai de cette année, mon gouvernement a affecté 100 000 euros à l'aide humanitaire de la Fédération en faveur de la population du Venezuela. En outre, je suis heureux d'annoncer qu'il a été décidé la semaine dernière d'allouer 100 000 euros supplémentaires aux activités d'assistance humanitaire du CICR en Ukraine.

En vous présentant tous mes vœux de succès pour cette Conférence internationale, je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement ferme de la Lituanie en faveur du DIH et son plein respect de cette branche du droit, ainsi que son soutien aux nobles objectifs et principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Merci.

Mme Leda Koursoumba, première vice-présidente, Croix-Rouge chypriote

(Original anglais)

Madame la Présidente, je suis particulièrement heureuse de participer à cette Conférence en tant que représentante de la Croix-Rouge chypriote et de parler de la migration et des défis qu'elle présente.

La migration est une question d'une grande importance pour notre Mouvement, car elle est directement liée à notre humanité commune. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées sur ce sujet, notamment pour exhorter les gouvernements à respecter les règles du droit international, y compris les droits humains et le droit humanitaire. Les Sociétés nationales sont censées aider les États à veiller à ce que les besoins humanitaires des migrants – ainsi que ceux des personnes vulnérables dans les communautés d'accueil – soient satisfaits.

Chypre est fortement touchée par les flux migratoires en constante augmentation dans le sud et l'est de la Méditerranée. La gestion des migrations constitue un défi important pour les autorités de la République de Chypre. Dans ce cadre, la Croix-Rouge chypriote, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, exécute un certain nombre de programmes visant à garantir le respect des droits humains des migrants arrivant dans notre pays, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Plus précisément, nous sommes les premiers à répondre aux besoins des migrants récemment arrivés, en leur fournissant une aide humanitaire, des séances d'information sur le rétablissement des liens familiaux, y compris une application mobile à cet effet, et un soutien psychologique. Nous fournissons également aux demandeurs d'asile, adultes et enfants, des produits pharmaceutiques et un soutien psychologique, et nous mettons en œuvre un programme d'activités de loisirs financé par l'Union européenne. Pour les migrants en attente d'expulsion, nous fournissons un soutien psychologique et une aide humanitaire.

Pour ce travail, nous avons le soutien continu et généreux de la section d'Hordaland de la Croix-Rouge de Norvège, à laquelle nous sommes reconnaissants. Nous exprimons également nos remerciements à la Croix-Rouge islandaise, à la Croix-Rouge luxembourgeoise et à la Croix-Rouge monégasque, pour l'aide qu'elles nous ont apportée au fil des ans. Nous sommes l'une des sept Sociétés nationales de l'Union européenne ayant mis en œuvre le projet ESIRAS, financé par l'Union européenne et coordonné avec succès par la Croix-Rouge espagnole, à laquelle nous exprimons également notre reconnaissance et nos remerciements.

Dans l'exercice de notre mandat, nous travaillons en collaboration avec les autorités de l'État dans un climat de confiance mutuelle et dans le cadre d'un dialogue franc et constructif. Ainsi, nous nous félicitons de la résolution sur l'adoption d'une déclaration du Mouvement sur les migrants et notre humanité commune. Nous considérons que cette Conférence est le forum approprié pour ouvrir la voie à la fourniture d'un soutien aux Sociétés nationales, en particulier celles qui sont touchées de manière disproportionnée par ce défi humanitaire. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. Mme Margarida Izata, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République d'Angola à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, l'Angola s'associe à la déclaration faite par le Zimbabwe au nom du Groupe des États d'Afrique.

La République d'Angola remercie et félicite le CICR pour son engagement continu en faveur de la promotion et de l'application du droit international humanitaire, notamment en étant présent de manière permanente avant, pendant et après une catastrophe, une crise sanitaire ou un conflit, agissant de telle sorte que l'impératif humanitaire continue de prévaloir sur toute autre considération.

L'Angola, en tant que bénéficiaire de l'action du CICR, a toujours soutenu ses activités au niveau national et régional et encouragé le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde à continuer d'agir positivement afin d'assurer la promotion et le respect des principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité.

Enfin, étant donné l'ampleur de la sécheresse qui règne actuellement en Angola et la nécessité que soit mise en œuvre une réponse combinée, nous demandons au CICR et à la Fédération internationale de nous apporter leur soutien. Dans le même ordre d'idées, l'Angola, tout en espérant le retour des donateurs dans le pays, voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa volonté de collaborer avec le CICR en vue de réaliser ses objectifs et d'améliorer la vie des populations en détresse partout dans le monde, y compris en Afrique. Je vous remercie.

Mme Adriana Solano Laclé, ministre-conseillère, cheffe du Département du droit international, du droit humanitaire, du développement durable et de l'environnement, ministère costaricien des Affaires étrangères

(Original espagnol)

Madame la Présidente, le Gouvernement costaricien se réjouit de la tenue de la Conférence internationale, convaincu qu'après 70 ans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels restent pleinement pertinents et que nous devons poursuivre nos efforts visant à garantir le respect total du droit international humanitaire, en humanisant nos actions et en préservant la dignité de chacun.

À une époque de grands bouleversements géopolitiques, économiques, sociaux et politiques, la communauté internationale doit renforcer les accords fondamentaux qui sont à son origine.

En reconnaissant notre humanité commune, nous avons non seulement adopté le concept de la dignité inhérente à chaque être humain, mais nous avons également convenu d'un système qui régit la conduite des acteurs en temps de conflit et de guerre.

Le Costa Rica, qui a aboli son armée il y a 71 ans, est persuadé que le pouvoir du multilatéralisme permettra de définir conjointement des règles de défense du DIH, compte tenu des grands défis qui se présentent à nous.

Nous sommes à un moment décisif de l'histoire de l'humanité. Nous menons une course contre la montre pour relever les défis croissants liés aux changements climatiques et à la rapidité et à la complexité des évolutions technologiques, qui nous obligent à apporter une réponse efficace et qui ont des répercussions sur le DIH.

Le recours à l'intelligence artificielle et à de nouvelles armes létales autonomes, ainsi que l'implication d'acteurs non étatiques, exacerbent les risques et les effets négatifs des conflits armés et les déshumanisent. Nous ne pouvons pas faire fi de la menace latente de l'utilisation d'armes nucléaires et de l'impératif humanitaire de leur élimination.

En tant qu'États, nous avons la responsabilité de répondre non seulement aux problèmes humanitaires liés aux conflits armés, aux catastrophes, aux épidémies et aux pandémies, mais aussi à leurs causes.

Cette Conférence nous invite à faire une pause et à faire une place aux valeurs de paix, de dialogue, de démocratie, de justice sociale et de respect de la dignité humaine en tant qu'éléments fondamentaux d'une meilleure coexistence et de l'établissement de sociétés pacifiques.

Au Costa Rica, nous avons mis en place un système national de mesures, de lois et d'instruments visant à renforcer le respect, la diffusion et l'application du DIH sur le territoire national, et nous célébrons cette année les 15 ans de la commission costaricienne de DIH.

La Croix-Rouge costaricienne, en tant que membre actif, soutient le travail de la commission de DIH en appliquant en permanence ses principes fondamentaux et en fournissant un appui constant à la diffusion du DIH. Elle a joué un rôle fondamental en tant que partenaire de la mise en œuvre de mesures concrètes

de prévention et de protection, non seulement pour la préparation aux conflits, mais aussi pour le maintien d'une société pacifique.

Le Costa Rica a confiance dans le pouvoir de l'humanité et s'engage dans l'action humanitaire pour faire entendre la voix de ceux qui, chaque jour, subissent les effets des conflits, des guerres et des catastrophes. Merci beaucoup.

M. Oleg Kravehenkco, vice-ministre des Affaires étrangères de la République du Bélarus

(Original russe)

Madame la Présidente,

La tenue de la XXXIII^e Conférence internationale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge coïncide avec la célébration du 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949.

Le Bélarus voit dans cette simultanéité un symbole important. En tant que pays qui a beaucoup souffert pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale, nous voyons les Conventions de Genève comme un rappel vivace des conséquences dévastatrices de toute guerre.

C'est avec regret et beaucoup d'inquiétude et d'appréhension que nous constatons depuis quelques années l'extrême méfiance qui règne entre les différents États et l'augmentation constante de la mauvaise volonté, qui s'accompagnent d'une rhétorique guerrière accrue, d'un accroissement des dépenses militaires et d'une escalade des conflits.

En 1949, la délégation du Bélarus a participé aux discussions sur le texte de cet instrument international. Et il est important pour nous que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels aient conservé leur pertinence en tant qu'instruments vivants et efficaces visant à protéger les personnes dans les zones de conflit armé. Le Bélarus entend verser une contribution volontaire en faveur des activités du Comité international de la Croix-Rouge visant à prévenir la traite des personnes, un phénomène étroitement lié aux conflits armés.

Les paroles de notre hymne national énoncent que nous, les Bélarussiens, sommes un peuple pacifique. Notre pays s'efforce donc d'être une plateforme de dialogue propice à la recherche d'un règlement pacifique dans les conflits internationaux. Ainsi, nous rendons également hommage aux victimes de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. Nous voulons vraiment croire que la mémoire historique est le meilleur vaccin contre une nouvelle guerre mondiale.

Le Bélarus remplit consciencieusement les obligations qui lui incombent en vertu des Conventions de Genève et des autres instruments de droit international humanitaire auxquels il est partie.

Nous soutenons les efforts visant à améliorer le respect du DIH. Nous pensons que le renforcement des mécanismes de conférence, ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience contribueront à rapprocher les États et à renforcer la coopération humanitaire.

À l'heure actuelle, il est vital d'éviter toute action qui pourrait saper la confiance dans le Mouvement en tant qu'organisation impartiale et apolitique, dont le but principal est d'aider les personnes.

Aujourd'hui, le DIH fait face à de nombreux défis. Dans ce contexte, l'un des thèmes de la XXXIII^e Conférence internationale est « S'approprier le DIH ».

Le Bélarus a une longue expérience concrète de l'amélioration de la législation nationale, de la diffusion de connaissances auprès du public, du renforcement des compétences du personnel militaire et de la tenue de conférences scientifiques. Nous avons établi une coopération efficace entre le Gouvernement, notre société nationale et le CICR, notamment en ce qui concerne la diffusion des connaissances, et nous sommes disposés à transmettre nos connaissances et nos idées.

En conclusion, je tiens à souligner une fois de plus l'engagement du Bélarus à respecter la lettre et l'esprit des Conventions de Genève. Au nom de la République du Bélarus, je voudrais exprimer l'espoir que nos travaux aboutiront à de véritables résultats. J'invite tous les participants à respecter l'esprit de consensus dans nos travaux. Je vous remercie de votre attention.

S.E. Mme Dayana Kostadinova, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République de Bulgarie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, la XXXIII^e Conférence internationale est un événement majeur qui nous réunit alors que cette année marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Nous exprimons notre reconnaissance au



Mouvement pour son engagement et son dévouement sans faille en matière d'assistance aux plus vulnérables et nous appelons de nos vœux une approche coordonnée dans nos réponses conjointes aux besoins de ces personnes.

Nous partageons pleinement l'opinion selon laquelle le renforcement du respect du droit international humanitaire est le défi le plus important dans ce domaine et nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus lors du processus intergouvernemental mené à ce sujet. Nous sommes vivement préoccupés par le non-respect du DIH et nous soulignons le rôle important de la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité. À cet égard, pleinement consciente de l'importance de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits pour faciliter le respect du DIH, la Bulgarie s'engage à soutenir ses travaux.

La Bulgarie continuera de contribuer aux efforts visant à renforcer le respect du DIH, car cet objectif fait partie des priorités de sa politique étrangère. Je voudrais vous faire part de quelques exemples concrets de notre engagement fort dans ce domaine.

Lors du Sommet humanitaire mondial, la Bulgarie s'est engagée à promouvoir et à renforcer le respect du DIH, ainsi qu'à se conformer aux politiques humanitaires et aux textes juridiquement contraignants relatifs à l'égalité de genre, à l'autonomisation des femmes et aux droits des femmes. Elle s'est également jointe à l'Appel à l'action humanitaire, qui vise à mettre en œuvre et à renforcer efficacement le DIH, et a soutenu la déclaration politique sur la protection du personnel humanitaire et médical. Actuellement, elle élabore un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

En outre, pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la Bulgarie avait défini parmi ses priorités dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, la nécessité de placer le respect du DIH en tête des objectifs internationaux. Nous sommes fiers que le premier rapport sur la mise en œuvre des lignes directrices de l'Union européenne sur la promotion du respect du DIH ait été finalisé et approuvé au cours de cette période, pendant le premier semestre 2018.

Je tiens à vous assurer que la Bulgarie continuera de favoriser le débat et la mise en œuvre effective du DIH dans le pays et à l'étranger, notamment par des discussions sur des exemples concrets de notre pratique au sein de la commission nationale de DIH récemment créée. Nos initiatives communes, y compris une étude sur la compatibilité de notre législation nationale et de nos mesures de mise en œuvre avec le DIH, visent à mieux faire connaître les questions de DIH et à favoriser un dialogue coordonné à ce sujet entre les autorités compétentes, la Croix-Rouge bulgare et les autres parties prenantes.

Enfin, la Bulgarie se félicite également qu'il soit fait une plus grande place à l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire, à leur autonomisation et à leur réelle participation au processus décisionnel dans toutes les phases de l'action humanitaire. Je vous remercie.

M. Younis Al Khatib, président, Croissant-Rouge palestinien

(Original arabe)

Bonsoir. La dernière ligne du préambule du projet de résolution intitulé « S'approprier le DIH » contient l'expression d'une profonde préoccupation concernant les violations continues du droit international humanitaire, qui ont des conséquences désastreuses. Toutefois, elle ne donne pas plus de détails sur la nature de ces violations généralisées, dont certaines constituent des violations graves du DIH, ni ne mentionne la situation humanitaire désastreuse des dernières décennies due aux conflits armés tant internationaux que non internationaux. Cette réalité est devenue beaucoup plus sombre ces dernières années, surtout compte tenu de la complexité des guerres contemporaines. Oui, les souffrances humaines auraient été plus grandes et plus tragiques sans le DIH, mais cela ne signifie pas que nous ne devons pas mettre en évidence les véritables échecs de l'application du DIH et du respect de ses principes et règles. La communauté internationale porte la responsabilité de ces échecs, notamment le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Assemblée générale des Nations Unies et les États parties aux Conventions de Genève de 1949. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également une part de responsabilité dans ces échecs, car nos efforts en matière d'aide et de services humanitaires se sont faits au détriment de notre rôle premier, qui est d'assurer la protection des victimes de conflits armés et de combattre les politiques, mesures et violations qui causent des souffrances humaines. Plus grave encore, peut-être, certaines parties ont adopté des positions contraires aux principes et règles établis par le droit international et la Charte et les résolutions des Nations Unies, y compris celles du Conseil de sécurité, sans compter que ces positions constituent également une violation flagrante de l'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949. Le Croissant-Rouge palestinien, en tant que Société nationale, continue de travailler dans des circonstances extrêmement difficiles, car il fait face à des difficultés quotidiennes, qui sapent sa capacité de délivrer son message et ses services humanitaires. Les missions médicales du Croissant-Rouge palestinien subissent également de nombreuses violations, notamment des

agressions contre le personnel, les véhicules et les installations, et le refus d'accès ou l'obstruction de l'accès à ceux qui ont besoin de soins médicaux urgents. Je vous remercie.

M. David Bernstein, président, Croix-Rouge britannique

(Original anglais)

Madame la Présidente, la Croix-Rouge britannique est heureuse de pouvoir faire une déclaration officielle pour le compte rendu de la XXXIII^e Conférence internationale. Je me concentrerai sur deux sujets qui reflètent les thèmes de la Conférence. Il s'agit, premièrement, des moyens concrets de garantir un plus grand respect du droit international humanitaire et, deuxièmement, de la nécessité de profiter de la transformation numérique en ayant recours à l'aide humanitaire en espèces. Toutefois, l'importance de la confiance et le statut spécial des Sociétés nationales et leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics, qui reflètent le troisième thème de la Conférence, transcendent ces deux thèmes.

La contribution au respect du DIH est une fonction statutaire de la Conférence internationale. Lors de la XXXIII^e Conférence internationale, nous visons à redynamiser l'engagement et les efforts nationaux de mise en œuvre du DIH au niveau national. Au Royaume-Uni, notre Société nationale s'efforce d'atteindre cet objectif grâce à son rôle spécial en matière de DIH et son rôle d'auxiliaire. Nous sommes honorés d'être membre de la commission nationale de DIH et, grâce à ce mécanisme, nous avons collaboré avec notre gouvernement à l'élaboration du premier rapport volontaire du pays sur la mise en œuvre du DIH au niveau national. Cet exercice a été utile et, en collaboration avec des responsables, nous avons conçu une boîte à outils qui, nous l'espérons, aidera concrètement d'autres pays à produire leur propre rapport de mise en œuvre.

L'aide en espèces peut constituer une forme d'action humanitaire plus efficace, plus efficiente et plus appropriée. L'argent liquide permet de faire des choix et, par conséquent, rend les personnes touchées par une crise plus dignes et plus autonomes. Il est admis que la fourniture d'une aide en espèces joue un rôle important dans l'innovation en matière d'action humanitaire. Elle consiste à exploiter le potentiel de la technologie numérique pour mettre à la disposition des populations touchées des transferts d'argent liquide.

La Croix-Rouge britannique est déterminée à soutenir l'augmentation de l'aide en espèces en accueillant le Cash Hub, une ressource mondiale pour le Mouvement. Le Cash Hub est une initiative de leadership partagé menée en collaboration avec la Fédération internationale, le CICR et des Sociétés nationales partenaires. Il fournit une assistance et des conseils concrets et est soutenu par le Gouvernement britannique au titre des engagements pris dans le cadre du Grand compromis, suite au Sommet humanitaire mondial.

Au cours des quatre prochaines années, la Croix-Rouge britannique continuera de collaborer avec son gouvernement et avec d'autres composantes du Mouvement pour aider à relever les défis humanitaires actuels et futurs de la manière la plus productive possible. Je vous remercie.

M. Iain Macleod, conseiller juridique, directeur général, ministère des Affaires juridiques, des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Original anglais)

Madame la Présidente, 70 ans après l'adoption des Conventions de Genève, le droit international humanitaire reste le cadre réglementant les conflits armés, même si la nature des conflits évolue. Le Royaume-Uni reste fidèle à son engagement en faveur du DIH et est fier de promouvoir, lors de cette Conférence, des engagements qui préconisent une mise en œuvre plus diligente de ses règles. L'un de ces engagements encourage les États à produire des rapports sur l'application du DIH au niveau national et un autre vise à améliorer la protection accordée aux professionnels des médias qui couvrent les conflits.

Ces dernières années ont vu une augmentation du nombre de conflits et de la gravité des guerres. Il est très préoccupant que ces conflits s'accompagnent souvent d'actes d'obstruction et de refus de protection et d'assistance humanitaire. Plus de conflits, plus de groupes armés et moins d'accès humanitaire aux populations signifient plus de souffrances. Le DIH et les principes humanitaires n'ont jamais été aussi importants qu'en ce moment où, réunis à cette Conférence, nous tentons collectivement de réduire l'impact de la guerre sur les civils.

Les conflits continuent d'être la principale cause des besoins humanitaires dans le monde, entraînant un excès de souffrances et de mortalité et sapant la stabilité mondiale. Et la façon dont le Royaume-Uni répond aux besoins humanitaires évolue. Le Royaume-Uni donne la priorité à l'utilisation des transferts monétaires là où les marchés fonctionnent encore et plaide pour une meilleure évaluation des besoins et une plus grande redevabilité envers les populations touchées concernant l'aide qu'elles reçoivent.

À l'occasion de cette XXXIII^e Conférence, le Royaume-Uni exprime sa gratitude au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour sa contribution sans pareil à l'atténuation des souffrances des personnes les plus vulnérables dans le monde. L'engagement du Mouvement de diffuser le DIH, de promouvoir les principes humanitaires et de nous rappeler notre humanité commune est à la base des tentatives collectives des participants à cette Conférence visant à résoudre les conflits et à instaurer et maintenir la paix dans le monde.

Le Gouvernement britannique est fier de son soutien de longue date à la Croix-Rouge britannique et de leurs solides relations de travail. Les conseils et les connaissances de la Société nationale contribuent à guider les activités humanitaires du Gouvernement, que ce soit en cas de conflit ou de catastrophe. Si le financement – tant pour les activités essentielles que pour les programmes humanitaires bilatéraux – est un aspect fondamental de la coopération de la Croix-Rouge britannique et du Gouvernement, une collaboration étroite sur certains projets est sans doute plus utile. Le Royaume-Uni a récemment conçu avec la Croix-Rouge britannique un projet visant à aider d'autres États et Sociétés nationales à produire des rapports sur leur mise en œuvre du DIH, comme le Royaume-Uni et certains autres États l'ont fait en 2019.

Le Royaume-Uni demeure convaincu que le respect du DIH est le meilleur moyen de protéger les civils des conséquences dévastatrices de la guerre. Cette branche du droit est un élément essentiel du cadre juridique international. Elle sert à rappeler que même en temps de guerre, nous conservons tous notre humanité commune.

S.E. M. Andrew Bremberg, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève

(Original anglais)

Au nom du Gouvernement des États-Unis, je remercie le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Commission permanente pour les efforts qu'ils ont déployés pour préparer cette importante conférence quadriennale.

Le thème de la XXXIII^e Conférence internationale du Mouvement est « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », mais avant de parler d'aujourd'hui et de demain, je voudrais évoquer le passé. Cette année marque deux anniversaires très importants pour le Mouvement : le 100^e anniversaire de la fondation de la Fédération internationale et le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949.

Les États-Unis sont fiers de leur participation et de leur contribution à ces moments historiques. La proposition de former une fédération de Sociétés nationales a été présentée en 1919 par Henry Davison, de la Croix-Rouge américaine, et, cette même année, la Croix-Rouge américaine s'est associée aux Sociétés nationales de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et du Japon pour faire de cette vision une réalité. Cette initiative a pris de l'ampleur puisqu'elle rassemble aujourd'hui 192 Sociétés nationales reconnues, ce qui constitue le plus grand réseau humanitaire au monde et un élément essentiel de notre action humanitaire collective, en particulier en cas de catastrophe naturelle.

Il y a sept décennies, face aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, dont le souvenir était encore frais dans la conscience de leurs peuples, des représentants des gouvernements du monde entier, y compris des États-Unis, se sont réunis à Genève pour clarifier et développer les règles internationales de la guerre. Il en est issu les nouvelles Conventions de Genève, qui comprenaient des règles étendues régissant la protection des victimes de la guerre dans les conflits interétatiques et codifiaient les protections humanitaires fondamentales applicables dans tous les conflits. Aujourd'hui, les Conventions de Genève de 1949 font partie des très rares traités internationaux universellement ratifiés. Elles constituent de solides piliers du droit international humanitaire et sont devenues synonymes de comportement éthique envers les victimes de guerre.

Notre engagement de soutenir le Mouvement, de respecter le DIH et de fournir une aide humanitaire fondée sur des principes est toujours valable aujourd'hui. Le Gouvernement américain est le plus grand donateur du CICR et de la Fédération internationale au monde. Nous soutenons l'action humanitaire essentielle du Mouvement, fondée sur les principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité. Nous restons également déterminés à nous acquitter de nos propres obligations découlant du DIH, notamment dans nos efforts visant à appliquer et à faire appliquer les Conventions de Genève de 1949.

Pour ce qui est de façonner le monde de demain, cette Conférence est une occasion importante de réunir les États parties aux Conventions de Genève de 1949 et les membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous allons débattre et discuter, réfléchir et planifier. Enfin, nous nous engageons à contribuer à une Conférence fructueuse, qui réaffirme clairement notre objectif commun, à savoir renforcer le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge afin qu'il puisse répondre avec compétence, compassion et efficacité aux besoins et aux défis humanitaires à venir. Je vous remercie.

S.E. M. Vaqif Sadiqov, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan à Genève

(au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés)

(Original anglais)

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés, en ma qualité de président du chapitre de Genève.

Nos États souhaitent exprimer leur reconnaissance au Comité international de la Croix-Rouge et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leurs efforts inlassables visant à faire de cette Conférence un succès.

Les principaux buts et objectifs de la politique de non-alignement sont basés sur les principes issus de la Conférence de Bandung de 1955. Ces principes comprennent le respect des droits humains fondamentaux, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le non-recours aux actes ou aux menaces d'agression, le non-recours à la menace ou à l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout pays, le règlement pacifique de tous les différends internationaux conformément à la Charte des Nations Unies et le respect de la justice et des obligations internationales.

Lors du 18^e sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu cette année à Bakou, en Azerbaïdjan, les États membres ont exprimé leur détermination à agir conformément aux buts et principes de ce Mouvement dans le contexte international actuel.

La XXXIII^e Conférence internationale se tient alors que nous célébrons cette année le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, instruments phares qui visent à limiter les souffrances des civils pendant les conflits armés et à rendre leur dignité à tous ceux qui ne participent plus au conflit. Et il ne fait aucun doute que les conflits armés prolongés et les nouveaux conflits actuels, les brutalités commises par les agresseurs, les conséquences tragiques qui en résultent et les souffrances des personnes touchées par les conflits, confirment l'importance de ces Conventions aujourd'hui, tout en mettant en lumière la nécessité d'en renforcer le respect et l'application.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés s'engagent à respecter le droit international humanitaire. Lors du sommet de Bakou, ils ont souligné qu'il fallait continuer à accorder la priorité nécessaire à la promotion de la connaissance, du respect et de l'exécution des obligations des États parties découlant des instruments de DIH, en particulier des Conventions de Genève. Les États membres du Mouvement ont exhorté toutes les parties à des conflits armés internationaux à redoubler d'efforts pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du DIH, notamment les principes de précaution contre les effets des attaques, de proportionnalité et de distinction, en interdisant par exemple de prendre pour cible les populations civiles, les biens de caractère civil et certains biens spéciaux pendant un conflit armé.

Les pays membres du Mouvement des pays non alignés demandent instamment aux États de se conformer pleinement aux dispositions du DIH afin de protéger et d'aider les civils dans les territoires occupés et pressent la communauté internationale et les organismes compétents du système des Nations Unies d'intensifier l'aide humanitaire aux civils sous occupation étrangère. Ils soulignent par ailleurs que toutes les personnes détenues ou capturées dans le cadre de conflits armés internationaux doivent être traitées par les États avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente que leur accordent le DIH et les instruments applicables relatifs aux droits humains.

Au sommet de Bakou, les pays membres du Mouvement ont reconnu qu'il incombait au premier chef aux États membres de promouvoir la mise en œuvre de solutions durables pour les personnes déplacées dans les situations de conflit armé, y compris leur retour volontaire dans la dignité et la sécurité, et d'assurer le respect, la protection, la jouissance et le rétablissement de leurs droits humains.

Le slogan choisi par la XXXIII^e Conférence internationale, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », qui souligne la nécessité absolue d'agir aujourd'hui pour bâtir un avenir meilleur, est louable. Saisissant cette occasion, les États membres du Mouvement des pays non alignés souhaitent exprimer leur gratitude à la Fédération internationale et au CICR, qui dirigent l'action humanitaire depuis de nombreuses années et connaissent la vérité sur les souffrances des personnes dans les situations de conflit armé.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés se déclarent prêts à poursuivre leur collaboration avec le CICR et la Fédération internationale en vue d'améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes et autres situations d'urgence. Je vous remercie.

Professeur Michel Veuthey, ministre-conseiller, Délégation permanente de l'Ordre souverain de Malte à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, au nom de l'Ordre souverain de Malte, nous tenons à féliciter Peter Maurer pour sa brillante réélection à la présidence du CICR et à saluer la nomination de Robert Mardini au poste de directeur général. Nous adressons aussi nos meilleurs vœux de succès à tous les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur si important travail.

L'Ordre de Malte participe aux Conférences internationales de la Croix-Rouge depuis 1868 et a participé aux Conférences diplomatiques de 1906, 1929, 1949 et 1974.

Permettez-moi de citer ceci : « La Conférence de 1929 a déclaré dans son acte final qu'elle considérait que les dispositions de la Convention de Genève régissant la situation des sociétés de secours étaient applicables aux Chevaliers de Malte et aux autres ordres similaires en tous pays ».

Cette déclaration, comme d'autres, reconnaît le travail complémentaire essentiel accompli par les organisations confessionnelles, ainsi que la contribution historique de l'Ordre de Malte à l'assistance aux victimes de conflits, de catastrophes naturelles, de déplacements et à la protection des plus vulnérables.

L'Ordre souverain de Malte, par ses relations diplomatiques avec 109 États et ses activités humanitaires et sociales dans le monde, promeut le droit international humanitaire et les principes fondamentaux d'humanité, de neutralité et d'impartialité.

En participant et en intervenant dans de nombreux forums internationaux, tels que le Sommet humanitaire mondial et d'autres réunions et conférences des Nations Unies, l'Ordre de Malte défend les valeurs universelles protégeant la vie et la dignité de la personne humaine et ses droits inaliénables.

L'Ordre de Malte tient à réaffirmer que les normes fondamentales de toutes les religions recourent de manière significative les principes fondamentaux du droit international humanitaire et pourraient souvent être utilisées pour promouvoir l'application du droit international humanitaire dans la plupart des régions du monde.

Madame la Présidente, je vous remercie, et souhaite à tous et à toutes une conférence couronnée de succès, merci.

M. Ali Nashid, président du Croissant-Rouge des Maldives

(au nom du Gouvernement des Maldives et du Croissant-Rouge des Maldives)

(Original anglais)

Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir amené le Mouvement à inscrire les changements climatiques en bonne place à l'ordre du jour de cette Conférence internationale de 2019.

Nous sommes conscients des efforts inestimables de la Fédération internationale, du CICR et des Sociétés nationales et nous les remercions pour leur travail et leur contribution à la soumission de l'engagement ouvert intitulé « Renforcer la résilience des communautés face aux changements climatiques et la dégradation de l'environnement par une action humanitaire qui tienne compte des changements climatiques ». Cet engagement est une lueur d'espoir dans cette période extrêmement sombre.

Mesdames et Messieurs les délégués et dignitaires, je fais cette déclaration au nom des Maldives – le Gouvernement des Maldives et le Croissant Rouge des Maldives. La dure réalité est que le réchauffement climatique et les changements climatiques qui y sont associés ont atteint un niveau critique. Le rapport de 2019 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions – rapport mondial sur l'action climatique – récemment publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement est alarmant.

Nous sommes sur le point de rater l'occasion de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. Pourquoi ce chiffre est-il si important ? À 1,5 degré Celsius, plus de 70 % des récifs coralliens seront perdus. Les Maldives sont une nation insulaire corallienne. Nos récifs coralliens souffrent déjà alors que le réchauffement est de 1,1 degré. La survie de notre nation dépend de la survie des récifs coralliens. Chaque fraction de degré de réchauffement supplémentaire aura des conséquences plus graves, menaçant les moyens de subsistance et notre existence en tant que nation.

Nous n'avons qu'une petite fenêtre d'opportunité pour faire face à cette crise. Nous avons besoin de changements transformationnels. Nous savons que des solutions existent pour limiter le réchauffement. Nous savons que nous pouvons renforcer notre résilience. Nous le devons non seulement à nous-mêmes, mais aussi à nos enfants et aux générations futures. Un environnement sain est notre droit de naissance.

Ce qu'il faut, c'est la volonté de le faire. Ce qu'il faut, c'est l'engagement de prendre des mesures urgentes, collectivement, avec force et efficacité. Uni, comme une grande famille, que ce Mouvement soit la lumière qui guide la sauvegarde de l'humanité et de la planète. Merci beaucoup.

M. Slawomir Majszyk, directeur adjoint du Département juridique et des traités, ministère des Affaires étrangères de la République de Pologne

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués, j'ai l'honneur de faire part, au nom du Gouvernement polonais, de notre profonde gratitude au Gouvernement suisse, au Comité international de la Croix-Rouge et à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leurs efforts inlassables visant à résoudre les problèmes humanitaires et à relever les nouveaux défis des conflits armés actuels. La Pologne s'associe également à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Cette année, nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève – les traités les plus largement acceptés et universellement applicables dans les relations internationales. Malgré la nature globale des Conventions de Genève, leur mise en œuvre effective au XXI^e siècle se heurte à plusieurs obstacles en raison de la complexité croissante des conflits armés, notamment le développement de nouvelles technologies – entre autres, les armes de haute technologie, l'intelligence artificielle et l'utilisation du cyberspace –, l'empreinte de l'humanité – entre autres l'impact des changements climatiques et les guerres urbaines – et les activités des groupes armés non étatiques. Malgré les nouveaux défis liés au respect du droit international humanitaire, les normes et principes des Conventions de Genève ne sont pas seulement un héritage à commémorer ; ils demeurent plus pertinents que jamais.

Nous ne devrions jamais cesser de souligner l'importance de respecter et de faire respecter le DIH, de garantir un accès ininterrompu et universel à l'aide humanitaire et de protéger les civils, en particulier les groupes qui sont particulièrement vulnérables aux conséquences négatives des conflits armés, tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les représentants des minorités religieuses ou le personnel médical et humanitaire. La Pologne réaffirme son ferme soutien au respect et à la promotion du DIH. Nous menons en permanence des activités visant à promouvoir le respect des normes du droit international, tant au niveau national qu'au niveau international. C'est pourquoi nous soutenons les projets de résolution soumis à la Conférence. La Pologne a toujours promu le renforcement du DIH et la protection des civils, y compris pendant son mandat de membre élu du Conseil de sécurité de l'ONU. Grâce à ces efforts, nous avons facilité l'adoption par le Conseil de deux textes importants : la résolution sur la protection des personnes handicapées dans les conflits armés et la déclaration de la présidence sur le DIH. C'est pourquoi nous soutenons le projet de résolution soumis à la Conférence.

À cet égard, j'ai également l'honneur de vous informer que nous avons publié cette année le quatrième rapport sur la mise en œuvre et la diffusion du DIH en République de Pologne, qui porte sur la période 2015-2018. Ce rapport contient des informations sur les activités déjà entreprises par la Pologne dans le domaine de l'application et de la diffusion du DIH.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Pologne a soumis, avec la Croix-Rouge polonaise, de nombreux engagements concernant la préparation et l'intervention en cas de catastrophe, le volontariat, le rétablissement des liens familiaux, la cohésion sociale, la diffusion du DIH, la protection de l'emblème de la croix rouge et le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales, en plus d'informations sur les normes dans la législation polonaise. La Pologne a également soumis l'engagement de son gouvernement concernant la protection des personnes handicapées dans le contexte des conflits armés.

La Pologne est également parmi les auteurs de nombreux engagements soumis par l'Union européenne et ses États membres, et de l'engagement relatif au soutien à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Nous avons également soutenu l'engagement de l'Italie concernant la protection des droits des enfants touchés par les conflits armés.

Nous sommes en outre fiers d'être l'un des co-organisateurs de la manifestation parallèle « Bons offices et respect du droit international humanitaire », organisée par la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, qui aura lieu ce soir, et l'un des hôtes de la manifestation parallèle « Personnes handicapées dans l'action humanitaire : les avantages des partenariats locaux », organisée par la Finlande, qui aura lieu demain matin. Je vous remercie.

M. Steven Hill, conseiller juridique et directeur du Bureau des affaires juridiques, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

(Original anglais et français)

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui apprécie l'occasion qui lui est donnée de participer à cette Conférence en tant qu'observateur. C'est la deuxième fois que l'OTAN prend part aux travaux de la Conférence.

Ces dernières années, l'OTAN et le CICR ont instauré une coopération et un dialogue substantiels sur le plan politique, au niveau du commandement stratégique et sur le terrain, y compris en matière de formation. C'est pourquoi nous sommes heureux de présenter cette année à la Conférence l'engagement dans lequel nous réaffirmons notre volonté de poursuivre un dialogue de fond avec le CICR afin de déterminer dans quels domaines la formation et l'éducation dispensées par l'OTAN en matière de droit international humanitaire peuvent être améliorées.

En effet, l'OTAN est fortement attachée à l'état de droit et s'efforce de faire en sorte que ses opérations soient planifiées et menées dans le strict respect du droit international, y compris des règles et principes applicables du DIH.

Les 29 membres de l'Alliance sont pleinement conscients de l'importance, pour sa crédibilité et la légitimité de ses actes, de s'astreindre au plus strict respect des règles juridiques internationales applicables à ses opérations. L'Alliance considère que lors de la planification et de l'exécution de ses opérations militaires, elle se fixe des objectifs ambitieux en matière de licéité. Certaines des politiques de l'OTAN auxquelles il est fait référence dans l'engagement susmentionné sont pertinentes à cet égard. Il s'agit notamment de politiques relatives à la sécurité humaine, telles que les politiques concernant la protection des civils, les enfants dans les conflits armés, la violence sexuelle liée aux conflits, la protection des biens culturels et la traite des êtres humains.

Du fait de la structure et du mode de fonctionnement de l'OTAN, ses membres sont souvent amenés à devoir appliquer des standards plus exigeants que ceux normalement requis par le DIH.

Les décisions étant prises sur la base du consensus, l'OTAN adopte une approche maximaliste plutôt que celle du plus petit commun dénominateur lorsque les Alliés n'ont pas tous adhéré aux mêmes instruments internationaux.

Madame la Présidente, nous réitérons le plaisir qui est le nôtre que de participer à cette Conférence, je vous remercie beaucoup.

M. Robert Markt, président exécutif, Croix-Rouge croate

(Original anglais)

Madame la Présidente, chers collègues, Excellences, je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à la déclaration de la Croix-Rouge croate sur la solidarité entre Sociétés nationales.

Les conséquences des changements climatiques, des migrations et des déplacements, ainsi que d'autres situations de crise climatique ou d'origine humaine, non seulement représentent un défi pour chaque Société nationale ainsi que pour l'État lui-même, mais pèsent également sur leurs ressources. Les crises transcendent les frontières politiques et les situations d'urgence et ne touchent souvent pas qu'un seul État à la fois. Il est important de faire une plus grande place à la coopération sous-régionale et à la préparation conjointe aux interventions d'urgence, en signe de solidarité entre Sociétés nationales voisines.

Aider son voisin est une façon de faire preuve d'humanité, de solidarité et de coopération entre nous, travailleurs humanitaires. C'est pourquoi la Croix-Rouge croate est très fière de l'initiative « Neighbours Help First », lancée par 17 Sociétés nationales, en partenariat avec la Fédération internationale et le CICR. Cette initiative constitue un très bon exemple de coopération transfrontalière où les Sociétés nationales peuvent faciliter la fourniture d'un soutien et mettre à profit leur savoir-faire et leurs bonnes pratiques.

Dans la plupart des régions du monde, les Sociétés nationales voisines partagent des liens culturels, historiques, traditionnels et linguistiques qui, d'une certaine manière, facilitent la préparation et l'intervention conjointes. Nous pourrions tous tirer profit de cet avantage, qui contribue à renforcer la coopération déjà en place et qui nous aide à définir des objectifs et des perspectives pour l'avenir.

Afin d'être aussi efficaces que possible dans nos interventions en cas de catastrophe, nous devons nous donner les moyens d'agir de l'intérieur et la meilleure façon de le faire est d'aider nos voisins qui en ont besoin, comme dans le cadre de l'initiative « Neighbours Help First ». Cette initiative est un bon exemple car elle va au-delà des divergences politiques. Ce modèle pourrait être reproduit dans n'importe quelle sous-région du monde en tant qu'outil efficace et bon moyen d'aider une Société nationale après qu'elle a épuisé ses propres ressources et avant ou pendant le dépôt d'un appel d'urgence et le recours aux mécanismes de la Fédération internationale.

Je profite également de cette occasion pour mentionner un élément essentiel de cette initiative, à savoir les personnes : les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Sans leur contribution désintéressée, notre réseau « Neighbours Help First » ne pourrait pas fonctionner. Leur travail dévoué ne devrait donc pas passer inaperçu.

N'oublions pas les personnes – les membres du Mouvement, nos volontaires, notre personnel. Ils pourraient aussi être un peuple dans le besoin. Faisons donc preuve de solidarité envers nos collègues qui tireront de notre aide de bon voisinage une force supplémentaire pour apporter une aide encore plus efficace et plus solide aux personnes en détresse.

Des sections locales et de la Société nationale, jusqu'au Mouvement, nous devrions tous, nous qui partageons la même responsabilité, faire preuve de solidarité et de coopération. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. M. Milorad Šćepanović, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Monténégro à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, en cette année qui marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, nous sommes toujours témoins de graves violations du droit international humanitaire et de crises humanitaires graves et étendues, qui font un grand nombre de victimes civiles. Le coût de la guerre et de la violence, ainsi que leurs effets à long terme sur la population locale, sont dévastateurs. Il incombe aux États de respecter les normes du DIH et de fournir et d'assurer protection et assistance à ceux qui en ont besoin pendant les conflits armés et autres situations d'urgence.

La noble mission du CICR mérite le plus grand respect de la part de tous les États et requiert qu'ils se comportent de manière responsable pour faciliter la bonne exécution de son mandat. Le Monténégro soutient fermement le travail du CICR et salue les efforts qu'il déploie, entre autres, pour faire face à l'évolution de la nature de la guerre, notamment au recours à la cyberguerre et à la guerre hybride, et pour mettre l'accent sur les personnes détenues, le rétablissement des liens familiaux et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Nous appelons tous les acteurs étatiques et non étatiques à se conformer aux règles du DIH. Les États devraient consacrer des efforts supplémentaires à la mise en œuvre nationale du DIH et inclure cette branche du droit dans les politiques et la formation militaire et civile. À cet égard, je suis très heureux de vous informer que le Monténégro a entamé le processus de création de sa commission nationale de DIH, laquelle devrait être constituée au début de l'année prochaine en tant qu'organe consultatif auprès du Gouvernement.

Le Monténégro est confronté à un vieillissement rapide de sa population, composée à 18,3 % de personnes âgées de 60 ans et plus. La plupart de ces personnes vivent dans des zones rurales, souvent seules et sans le soutien dont elles ont besoin. La stratégie 2018-2022 de renforcement des systèmes de protection sociale des personnes âgées tient compte de l'importance du volontariat. Aujourd'hui, dans la plupart des zones rurales, le soutien aux personnes âgées est assuré par les volontaires de la Croix-Rouge.

Nous travaillons en permanence à l'amélioration de la préparation aux catastrophes et à la création d'une société plus résistante. À cette fin, le Gouvernement monténégrin a adopté une stratégie de réduction des risques de catastrophes assortie d'un plan d'action pour la période 2018-2023.

Nous sommes fiers de pouvoir déclarer qu'en 2018 nous avons adopté notre première loi sur la coopération internationale au développement et l'aide humanitaire, qui établit un système d'envoi d'aide humanitaire et de coopération formelle avec la Croix-Rouge dans le processus de prise de décision. Nous devons rendre hommage à notre Société nationale pour son engagement à fournir une assistance aux demandeurs d'asile, aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux migrants.

En conclusion, le Gouvernement monténégrin et la Croix-Rouge du Monténégro, l'une des plus anciennes Sociétés nationales au monde, restent tous les deux fermement attachés au respect du DIH et sont prêts à fournir une aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. Je vous remercie.

Professeur Edoardo Greppi, président, Institut international de droit humanitaire

(Original français)

Bonjour, je m'appelle Edoardo Greppi et je suis le président de l'Institut international de droit humanitaire.

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, l'Institut international de droit humanitaire, basé à San Remo, en Italie, est heureux de participer à cette importante Conférence.

Depuis bientôt un demi-siècle, l'Institut de San Remo contribue au développement, à la diffusion et à la mise en œuvre du droit international humanitaire par ses cours à l'attention d'officiers militaires provenant du monde entier.

Les Tables rondes de San Remo, organisées depuis 1970, au mois de septembre, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres importants partenaires, ont permis de résoudre, à l'époque, des



impasses dans la négociation des deux Protocoles additionnels de 1977. Aujourd'hui encore, ces Tables rondes sont reconnues comme des rencontres internationales des plus importantes pour débattre des questions relatives à la protection des victimes de conflits armés et à l'assistance humanitaire en temps de crise, ainsi que des réfugiés et des migrants.

L'Institut souhaite vivement poursuivre et renforcer sa collaboration avec le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi qu'avec les États parties aux Conventions de Genève et les institutions des Nations Unies qui partagent la même mission et les mêmes valeurs humanitaires. Je souhaite à toutes et à tous plein succès. Merci.

S.E. M. Nasir Ahmad Andisha, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République islamique d'Afghanistan à Genève

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Pour commencer, je félicite les organisateurs et tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette Conférence. Celle-ci est historique, tant par sa forme que par son contenu. Par sa forme, parce que nous célébrons le centenaire de la création de la Fédération internationale, un Mouvement qui a apporté de l'espoir aux communautés qui en avaient désespérément besoin et qui, depuis un siècle, plaide pour la paix et la dignité dans tous les pays du monde. Le Mouvement sera toujours là pour apporter des secours et un soutien avant, pendant et après une crise. Nous célébrons également le centenaire du multilatéralisme et de l'Organisation internationale du Travail, ainsi que le 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève.

Sur le fond, la Conférence internationale a déjà atteint la majeure partie de ses objectifs en faisant entendre la voix des personnes les plus vulnérables du monde aux plus hauts niveaux des gouvernements et de la diplomatie internationale. Ces derniers jours, nous avons entendu des voix fortes et franches qui ont présenté et défendu un plan clair sur la manière de renforcer les principes humanitaires, le droit international humanitaire et la protection des civils dans les conflits armés, de soutenir des millions de migrants et de personnes déplacées en situation critique, et d'améliorer la coopération et la coordination au sein du Mouvement et entre les États.

Le Gouvernement afghan, pionnier et haute partie contractante des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, est pleinement attaché à leurs principes et a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect et la mise en œuvre de ces nobles chartes de notre humanité.

L'Afghanistan ne tolère pas les violations graves du DIH, les crimes de guerre et leurs auteurs. Le DIH, son enseignement et sa diffusion, sont au centre du programme de formation de nos forces armées et militaires dans nos instituts nationaux de défense et de sécurité. Nos forces de défense et de sécurité sont régulièrement formées au DIH. Des ateliers, des séminaires et des cours sont organisés pour le personnel militaire afin qu'il comprenne mieux les différents aspects et aspects nouveaux de la guerre et leurs incidences sur le respect du DIH. L'enseignement du DIH fait également partie du programme de nos universités.

La protection des civils est une autre grande priorité de notre gouvernement. Alors que l'Afghanistan fait face à une situation complexe de conflit armé et qu'il est en première ligne de la lutte contre l'extrémisme et les groupes terroristes en Asie du Sud et en Asie centrale, il fait face à un défi supplémentaire avec la guerre urbaine et l'utilisation prédominante d'engins explosifs improvisés. Ce sont là de graves préoccupations pour notre État. Cependant, ces pressions n'ont pas émoussé notre détermination à protéger les civils pendant les conflits armés. Nous nous sommes dotés d'une politique nationale sur la réduction du nombre de victimes civiles et d'un conseil interinstitutions chargé de cette question au niveau de la sécurité nationale.

La Constitution afghane garantit la neutralité, l'impartialité et l'indépendance du Croissant-Rouge afghan. Tout au long de son existence et en particulier au cours des 40 dernières années, la Société nationale a prouvé qu'elle était la seule organisation humanitaire à l'échelle nationale à fournir des secours et des services aux populations touchées par les catastrophes. Elle a accès à tous les recoins du pays qui ne peuvent pas être desservis par d'autres institutions pendant les conflits.

Le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan apprécie le soutien que le CICR et la Fédération internationale apportent au Croissant-Rouge afghan en Afghanistan.

Nous avons réaffirmé notre engagement en faveur des Principes fondamentaux du Mouvement et nous poursuivons nos efforts visant à faciliter l'action du Mouvement afin que celui-ci atteigne ses objectifs en répondant aux besoins des plus vulnérables et en leur fournissant une assistance humanitaire rapide sans aucune sorte ou forme de discrimination. Je vous remercie.

4.7 ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Mercredi 11 décembre 2019 – Matin

(9 heures)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Bonjour et bienvenue aux Échos de la Conférence. Avant de commencer, je voudrais vous rappeler qu'aucune délégation ne sera autorisée à s'engager dans des controverses d'ordre politique, racial, religieux ou idéologique. La parole sera donnée aux délégations selon leur ordre d'inscription et chaque orateur disposera de trois minutes pour s'exprimer. Seules font exception les déclarations prononcées au nom d'un groupe d'États ou de Sociétés nationales et les déclarations ministérielles.

Le premier orateur sur la liste ce matin est le Gouvernement norvégien, qui a maintenant la parole.

M. Helge Andreas Seland, directeur général, département des Affaires juridiques, ministère des Affaires étrangères de la Norvège

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs, l'année 2019 marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Le droit international humanitaire est devenu un instrument juridique solide, avec des obligations claires pour les parties à un conflit armé de protéger les civils. Néanmoins, nous continuons de constater que les civils sont touchés de manière disproportionnée par les opérations militaires. Les conséquences sont particulièrement graves lorsque les conflits armés ont lieu en milieu urbain. Cette tendance peut et doit être inversée. Nous exhortons toutes les parties à un conflit à respecter le DIH et à demander des comptes à ceux qui violent les règles. Nous exhortons également toutes les parties à garantir le respect des règles par les personnes sur lesquelles elles ont une influence.

Le respect du DIH a des conséquences réelles et concrètes sur la conduite des opérations militaires partout dans le monde. Ce que nous constatons aujourd'hui, en particulier dans les guerres urbaines, montre clairement que le maximum n'est pas fait pour garantir la protection des civils, tel que l'exige le DIH. Nous devons nous attaquer en particulier à l'utilisation des armes explosives à large rayon d'impact dans les zones densément peuplées. Nous devons, sur la base de notre expérience, définir des mesures concrètes qui permettent de réduire efficacement les dommages accidentels dont sont victimes les civils dans le cadre des opérations militaires.

Nous devons garantir la protection des établissements éducatifs et de santé dans les situations de conflit armé. À cette fin, la Norvège continuera de travailler en collaboration avec le Mouvement à la mise en œuvre de l'initiative « Les soins de santé en danger », et renforcera leur partenariat visant à promouvoir un accès sûr à l'éducation. Nous sommes encouragés par les réactions positives qu'a suscitées la Déclaration pour des écoles sûres lancée à Oslo en 2015 et approuvée à ce jour par 101 États.

Le silence persistant et la stigmatisation qui entourent la violence sexuelle et sexiste sont une source de préoccupation mondiale. La Conférence sur l'élimination de la violence sexuelle et sexiste dans les crises humanitaires tenue en mai 2020 à Oslo a envoyé un message fort selon lequel le renforcement de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et de sa prévention constitue une priorité humanitaire. Nous exhortons le Mouvement et les États à tenir compte de cet appel.

Permettez-moi également de souligner le rôle crucial du Mouvement en ce qui concerne les personnes disparues. Le rétablissement des liens familiaux et l'obtention d'informations sur les personnes disparues jouent un rôle important dans les processus juridiques, pratiques et émotionnels. La Norvège soutient le projet du CICR relatif aux personnes disparues, ainsi que le rôle du Mouvement dans le rétablissement des liens familiaux.

Le respect de la vie privée et la protection des données personnelles revêtent une importance cruciale. Nous nous réjouissons d'adopter une importante résolution à ce sujet.

Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble du personnel et des volontaires du Mouvement pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour alléger les souffrances humaines. Je vous remercie.

S.E. M. Emilio Rafael Izquierdo Miño, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de l'Équateur à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, au nom du Gouvernement équatorien, je souhaite remercier le Gouvernement suisse et le Comité d'organisation pour la préparation de cette Conférence.

Il s'agit pour l'Équateur d'une excellente occasion de réaffirmer son attachement aux principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui constituent la pierre angulaire sur laquelle repose l'action humanitaire.

De la même façon, le 70^e anniversaire des Conventions de Genève nous donne l'occasion de réaffirmer notre pleine adhésion au droit international humanitaire, en tant qu'obligation juridique de protéger la sécurité physique et la vie des victimes des conflits armés et en tant qu'obligation morale de protéger la dignité de toutes les personnes.

Le Gouvernement équatorien appelle la communauté internationale à continuer de défendre l'engagement à promouvoir, respecter et appliquer pleinement le DIH en toutes circonstances et partout où surviennent des crises humanitaires.

Il exhorte les parties impliquées dans les conflits complexes de notre époque, qu'ils soient internationaux ou non, à honorer leur obligation de respecter le DIH, lequel interdit expressément les attaques contre la population civile et leur impose de garantir la protection des personnes contre les dangers que les opérations armées font peser sur les installations civiles, les hôpitaux, les moyens de transport, les ambulances, ainsi que le matériel de premiers secours et leur fourniture.

S'inspirant de ces principes humanitaires, l'Équateur réitère son engagement à promouvoir la paix et le désarmement universel, tout en condamnant la mise au point d'armes de destruction massive, qu'elles soient chimiques, biologiques ou nucléaires. Il plaide en faveur de l'élimination totale de ces armes.

L'utilisation de mines antipersonnel constitue une violation du DIH. À cet égard, l'Équateur et le Pérou continuent de travailler ensemble sur les questions liées au déminage humanitaire et espèrent achever ce processus d'ici à 2022. Le Pérou est un pays avec lequel l'Équateur a passé un accord ouvert de coopération entre les commissions nationales.

Dans cette optique, le Centre de déminage humanitaire a été chargé du programme d'assistance aux victimes d'accidents causés par des mines antipersonnel et des engins explosifs.

L'Équateur a souscrit à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire en janvier 2018, et il s'emploie à élaborer une politique publique globale pour renforcer les processus et les actions en faveur des personnes handicapées dans les situations de conflit armé et autres situations d'urgence, engendrées par exemple par les catastrophes naturelles ou par les conséquences des changements climatiques.

Les États sont également responsables au premier chef de proposer des solutions durables aux déplacés internes dans les situations de conflit armé, dont le retour volontaire dans des conditions sûres et décentes, et de garantir le respect et la protection de leurs droits humains.

Enfin, l'Équateur souhaite célébrer avec un enthousiasme et un optimisme particuliers le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, en rappelant l'action d'Henry Dunant et des millions de personnes qui ont consacré leur vie à des causes humanitaires, et en particulier celles qui ont perdu la vie au service de l'humanité.

Nous reconnaissons également qu'il s'agit là d'une occasion de continuer de promouvoir le multilatéralisme et de renouveler les engagements de la communauté internationale à promouvoir la diffusion, le respect et l'application du DIH, en s'appuyant sur une assistance humanitaire efficace et rationnelle et sur une confiance renouvelée dans l'action humanitaire en tant qu'élément essentiel pour bâtir un monde de paix et de sécurité.

Tous ces engagements s'inscrivent dans cet effort visant à panser le monde de ses plaies. Merci beaucoup.

S.E. M. Amadeu Paulo Samuel Da Conceição, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République du Mozambique à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, ma délégation se félicite de la tenue de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous exprimons notre profonde reconnaissance pour l'action humanitaire menée par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres organisations humanitaires, et nous entendons leur appel à respecter le droit international humanitaire. À cet égard, le Mozambique réaffirme son plus profond respect pour les principes du DIH.

Cette Conférence nous offre une occasion unique de dresser le bilan des efforts collectifs et individuels que nous, les États parties, avons déployés au cours des quatre dernières années, ainsi que de définir les meilleures stratégies pour relever les énormes défis auxquels les humanitaires sont confrontés en lien avec le DIH.

Le slogan de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », n'aurait pas pu être plus à propos, cette manifestation s'inscrivant dans une époque où le nombre de personnes touchées par des situations soit d'urgence, soit prolongées, augmente de manière exponentielle en raison des conflits violents, des catastrophes naturelles et des catastrophes provoquées par l'homme.

Il est important que nous unissions nos efforts pour continuer de plaider en faveur du renforcement du respect du DIH. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à sauver la vie des civils innocents dans les situations de conflit armé, alors même que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949.

Dans cette optique, le Mozambique soutient le Programme international de désarmement présenté par le Secrétaire général des Nations Unies. Il souscrit également à l'appel conjoint lancé par le Secrétaire général des Nations Unies et le président du Comité international de la Croix-Rouge en faveur de la protection des civils contre l'utilisation d'armes explosives à large rayon d'impact.

Le Mozambique est convaincu qu'une déclaration politique internationale sur les armes explosives à large rayon d'impact, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies, contribuerait à remédier aux conséquences des guerres urbaines et à les prévenir, à une époque où les spécialistes prédisent que les conflits violents se dérouleront à l'avenir dans des zones densément peuplées, ce qui se traduira à l'évidence par des pertes humaines ainsi que par la destruction des structures de santé et d'autres infrastructures importantes, si essentielles à la fourniture d'une aide humanitaire.

Les conséquences humanitaires de la crise climatique sont déjà une réalité, comme le montrent les cyclones qui ont récemment frappé le Mozambique. Par conséquent, au vu de la hausse des phénomènes extrêmes, en termes tant de fréquence que d'intensité, et de leurs conséquences humanitaires, nous devons concevoir des stratégies humanitaires adaptées aux besoins.

Le Mozambique soutient tous les projets de résolutions de la présente Conférence. Nous saluons en particulier le projet de résolution sur « Le Leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ». Les femmes comptent parmi les groupes vulnérables tant dans les situations de conflit que dans les situations de catastrophe naturelle. La violence sexiste constitue un sujet de préoccupation dans les contextes humanitaires qui doit être combattue efficacement. Le leadership des femmes dans l'action humanitaire entraînera ainsi un changement fondamental dans la manière de relever les défis auxquels les femmes sont confrontées dans les situations d'urgence et prolongées.

En ce qui concerne « l'élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte », dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Mozambique a promulgué une loi relative à la gestion des catastrophes, qui va également dans le sens du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Cette loi rend les actions de l'Institut mozambicain de gestion des catastrophes ainsi que de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge plus efficaces et donc plus bénéfiques pour les communautés touchées, grâce à l'accent mis sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de cette occasion pour remercier une fois encore sincèrement la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge pour l'assistance humanitaire indéfectible apportée aux victimes des cyclones Idai et Kenneth qui ont dévasté le nord et le centre du Mozambique en mars et en avril 2019, respectivement.

Pour terminer, je tiens à féliciter la Commission permanente et le Secrétariat pour l'excellente préparation de cette conférence. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. M. Sadik Arslan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Turquie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, cette Conférence offre une occasion opportune de réaffirmer notre engagement commun en faveur des principes humanitaires et du droit international humanitaire, l'année 2019 marquant le 70^e anniversaire des Conventions de Genève.

Nous assistons à une augmentation spectaculaire des crises humanitaires mondiales, causées par les conflits, les catastrophes naturelles, le terrorisme, les changements climatiques et les épidémies de maladies. Ces crises ont des conséquences dévastatrices et font peser d'importants risques sur le bien-être de nos nations et de nos sociétés. Pour y faire face, nous devons mieux calibrer nos réponses. La solidarité, la coopération et la coordination entre les composantes du Mouvement revêtent une importance cruciale.

La hausse du nombre de réfugiés et de déplacés internes nous rappelle que les conséquences des crises humanitaires dépassent les frontières nationales.

Mue par une responsabilité morale, la Turquie participe activement avec tous ses organismes aux efforts humanitaires déployés face à tous les types de crises dans le monde. Aujourd'hui, la Turquie est en première ligne des efforts humanitaires mondiaux, avec plus de huit milliards de dollars É.U. alloués à l'aide humanitaire, et se classe au premier rang si l'on tient compte du ratio entre l'aide humanitaire officielle et le revenu national. Nous hébergeons plus de quatre millions de réfugiés de différentes nationalités, dont 3,6 millions de Syriens sous protection temporaire.

L'aide que nous apportons dans les situations d'urgence humanitaire couvre une vaste zone géographique, comprenant entre autres l'Afrique, le Yémen, la Palestine et la Somalie. Pour apporter cette aide, nous nous appuyons sur les capacités et les compétences techniques de la Société du Croissant-Rouge turc. Cette dernière, qui a été la première Société nationale à porter le nom du Croissant-Rouge et à en utiliser l'emblème, a, depuis sa création, étendu son soutien à 138 pays. Au cours des dix dernières années seulement, la Société du Croissant-Rouge turc est intervenue dans 78 pays différents pour faire face à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme.

La Société nationale fournit une assistance humanitaire sous la forme de nourriture, d'abris et de fournitures médicales dans le nord-est de la Turquie, ainsi qu'une aide transfrontalière à Afrin et Idlib, dans le nord-ouest de la Syrie. Étant située dans une région fortement troublée et étant confrontée à de nombreux problèmes de sécurité, la Turquie met le plus grand soin à respecter ses obligations en vertu du DIH, dont celles qui découlent des Conventions de Genève.

Pour conclure, je souhaiterais rendre hommage à tous les travailleurs humanitaires dans le monde qui apportent un soutien vital aux personnes vulnérables et n'hésitent pas à opérer dans les terrains les plus difficiles. Je vous remercie.

S.E. Mme. Lucy Kiruthu, ambassadrice, représentante permanente adjointe, Mission permanente de la République du Kenya à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, le Kenya est ravi de prendre part à cette importante et auguste assemblée. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre conduite avisée de cette XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous assure du plein soutien du Kenya. Mon pays s'aligne sur les déclarations prononcées par le Zimbabwe et l'Azerbaïdjan au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Cette Conférence se déroule à moment historique, l'année 2019 marquant non seulement les cent ans du multilatéralisme à Genève, mais aussi le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, qui constituent le fondement inestimable du droit international humanitaire. Le multilatéralisme et l'action humanitaire sont inextricablement liés. C'est dans cette magnifique ville, berceau et foyer de la diplomatie humanitaire, que les quatre Conventions de Genève de 1949 ont été négociées et adoptées. Les Conventions de Genève restent tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 70 ans lors de leur adoption. L'universalité de ces instruments, qui ont été ratifiés par 194 États parties, constitue indubitablement le pilier principal du DIH dans le monde.

Le CICR et la Fédération internationale restent au cœur de l'action humanitaire. Avec leurs principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat, d'unité et d'universalité, ils continuent de se distinguer comme de véritables symboles d'espoir dans un monde en proie à des conflits armés, ou au désespoir dans les régions reculées frappées par des situations de détresse. Ce sont ces valeurs qui ont, au fil des ans, suscité l'admiration d'innombrables personnes dans le monde pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour cela, le Kenya vous salue.

Dans ce contexte, le Kenya est fier d'héberger la délégation régionale et le Centre de soutien logistique du CICR à Nairobi. Votre présence dans notre pays et les opérations menées depuis celui-ci ont un impact important dans toute la région. Nous sommes convaincus que notre partenariat ne pourra qu'aller en se renforçant au cours de la prochaine décennie.

Les thèmes choisis pour la présente Conférence témoignent de la nécessité croissante d'engager un dialogue international à leur sujet. Le Kenya est convaincu que des discussions pertinentes et utiles seront menées à cet égard cette semaine et qu'elles fourniront un éclairage important pour la suite.

Le respect et l'application du DIH constituent une obligation fondamentale des États. Nous reconnaissons donc l'importance accordée à ce thème et la nécessité de garantir le respect du DIH au niveau tant mondial que national.

Le thème de « l'évolution des vulnérabilités » englobe plusieurs questions qui méritent notre attention. Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par un conflit armé ne peuvent plus être ignorés. Les cicatrices que laissent les conflits armés restent gravées dans l'esprit des victimes bien après que les armes se sont tues.

De la même façon, une attention mondiale accrue doit être accordée aux conséquences humanitaires des changements climatiques. Dans notre région, nous avons constaté les effets des épisodes de sécheresse et des inondations, qui, dans certains cas, ont provoqué des déplacements transfrontaliers, augmentant ainsi le nombre de réfugiés dans notre pays. Vous vous souvenez peut-être de la sécheresse de 2011 dans la Corne de l'Afrique, qui a entraîné un afflux de réfugiés somaliens au Kenya.

Nous ne saurions trop souligner l'importance de la confiance dans l'action humanitaire. Il s'agit de la condition fondamentale sur laquelle repose la possibilité pour les humanitaires de mener leurs activités partout dans le monde. Cette confiance doit donc être renforcée et entretenue, de sorte que les millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire dans le monde puissent bénéficier de services essentiels.

Madame la Présidente, permettez-moi de conclure par une citation de Martin Luther King Junior : « La question la plus persistante et urgente de la vie est : que faites-vous pour les autres ? ». Voilà pourquoi nous, les humanitaires et les autres acteurs partageant le même état d'esprit, sommes réunis ici cette semaine, guidés par les idéaux d'Henry Dunant et par la volonté de faire beaucoup plus pour l'humanité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Amy Keegan, administratrice principale, Politiques et sensibilisation, United for Global Mental Health

(Original anglais)

Madame la Présidente, nous accueillons chaleureusement l'accent mis par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la santé mentale à cette Conférence. Les recherches que nous avons menées au cours de l'année écoulée révèlent l'absence, dans le passé, de volonté politique d'accorder la priorité à la santé mentale et au soutien psychosocial dans les situations d'urgence et les autres situations, ainsi que le manque d'investissements dans ce domaine. En effet, les rares investissements sont souvent sporadiques et axés sur le court terme. La priorité doit être de garantir l'apport d'un soutien à long terme et l'allocation d'un financement durable qui permette de relier les activités humanitaires et de développement, ainsi que l'adoption d'une approche coordonnée entre les acteurs internationaux et nationaux. Il est également nécessaire d'apporter une réponse bien comprise et adaptée au contexte local, et de mettre davantage l'accent sur les processus nationaux afin de garantir la durabilité des systèmes de soins de santé mentale. Le Mouvement peut et doit jouer un rôle clé dans tous ces domaines, et nous sommes heureux que ce rôle continue de croître avec l'adoption de la résolution sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et les engagements pris ici.

Dans ce contexte, nous tenons à féliciter le Gouvernement néerlandais, qui a accueilli en octobre le 2^e Sommet ministériel annuel mondial sur la santé mentale. À cette occasion, 24 pays et dix organisations d'aide se sont engagés à intégrer et à renforcer la santé mentale dans les opérations humanitaires. Nous saluons également la mise au point prévue des nouveaux Services minimaux d'intervention en matière de santé mentale par l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF. Le Groupe BluePrint, un réseau d'intervenants dans le domaine de la santé mentale, a récemment lancé un sous-groupe humanitaire, en créant un espace de collaboration en matière de sensibilisation ; celui-ci contribue déjà à influencer positivement les priorités mondiales en matière de santé mentale. Dans une vidéo publiée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale et à l'appui de notre campagne « Speak Your Mind » dirigée par des organisations de la société civile, les dirigeants du CICR et de la Fédération internationale ainsi que d'autres dirigeants mondiaux se sont engagés à renforcer leur action dans le domaine de la santé mentale. Tous ces éléments constituent des progrès importants.

L'intérêt que suscite cette question est prometteur, mais le monde a besoin aujourd'hui d'un engagement durable et de résultats sur le terrain. Tous les gouvernements doivent investir dans la santé mentale, qui doit être intégrée dans les objectifs relatifs à la couverture sanitaire universelle et dans les plans nationaux de préparation, d'intervention d'urgence et de relèvement, et des engagements et un soutien similaires sont nécessaires de la part des autres parties prenantes clés, telles que les institutions internationales et les organisations de la société civile.

La santé mentale est un défi mondial qui ne connaît aucune frontière, ni géographique, ni raciale, ni ethnique, ni sociale, ni liée au sexe. Toute personne a le droit de jouir d'une bonne santé mentale et de pouvoir accéder au soutien dont elle a besoin. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a un rôle central à jouer dans la réalisation de cet objectif. Je vous remercie.

Mme Samantha Dickson, présidente, Croix-Rouge de la Grenade

(Original anglais)

Madame la Présidente, la Croix-Rouge de la Grenade se fait l'écho des remerciements adressés au secrétaire général de la Fédération internationale, M. Elhadj As Sy, pour les services rendus à l'Organisation au cours des cinq dernières années, et lui souhaite plein succès dans ses activités futures. Nous souhaitons également la bienvenue au nouveau secrétaire général et nous engageons à soutenir la réalisation des objectifs du Mouvement, notre but étant de faire plus et mieux. La Croix-Rouge de la Grenade se joint en outre à ses Sociétés nationales sœurs pour accueillir la Croix-Rouge du Bhoutan et la Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall, qui viennent renforcer notre famille mondiale, désormais composée de 192 membres.

Dans droit fil des trois thèmes d'actualité qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence et au vu de la nécessité de renforcer le rôle d'auxiliaire que nous jouons auprès des États, la Croix-Rouge de la Grenade aspire, par son action, à renforcer et à faire respecter le droit international humanitaire. Nous avons également pour objectif de réduire les vulnérabilités et d'instaurer la confiance par le biais de notre action humanitaire. Nous sommes conscients que, malgré les difficultés, il existe de nombreuses possibilités de favoriser des initiatives qui amélioreront la vie des personnes que nous servons.

Il nous est rappelé qu'il faut des années pour instaurer la confiance, seulement quelques secondes pour la briser, et une vie entière pour la regagner. Or le temps, au même titre que l'argent, est une ressource dont nous pouvons manquer. C'est pourquoi nous prenons les questions liées à l'intégrité au sérieux, en notant qu'aux yeux de nos donateurs, de nos partenaires et de nos bénéficiaires, nous formons un seul Mouvement international. Nous nous attacherons à renforcer et à maintenir la confiance en alignant nos actions sur les principes d'une Société nationale qui fonctionne bien. Nous nous emploierons à mobiliser nos communautés, à attirer des volontaires et à mettre l'accent sur les personnes vulnérables, et ce dans le respect de nos sept Principes fondamentaux. Nous nous efforcerons d'être à l'écoute ainsi que de nous adapter et de réagir rapidement, dans un monde où l'évolution de la dynamique exige de faire preuve d'innovation sur le plan numérique. Nous ne devons pas négliger nos services traditionnels, ni oublier que nous avons la responsabilité de favoriser l'inclusion et la diversité en notre sein.

Madame la Présidente, si, dans le droit fil de la Stratégie 2030 de la Fédération internationale, les Sociétés nationales jouent le rôle de vecteurs du changement en faveur de l'utilisation de ressources durables, les petites Sociétés nationales comme la nôtre auront besoin du soutien des États et du Mouvement dans le cadre de leurs efforts liés au développement durable. Nous ferons notre part pour contribuer à transformer les idées en paroles, les paroles en actions, et les actions en changements de comportement, devenant ce faisant un partenaire de choix.

S.E. M. Andreano Erwin, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République d'Indonésie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, bonjour à tous. Au nom du Gouvernement indonésien, je tiens à exprimer notre plus vive gratitude au CICR, à la Fédération internationale et au Gouvernement suisse pour l'organisation de cette réunion très importante.

Le thème de cette Conférence, « Le pouvoir de l'humanité », est non seulement important mais il s'inscrit également dans le droit fil des efforts que nous déployons pour faire face aux crises humanitaires mondiales de notre époque. Les conflits actuels et émergents continuent de nous confronter à d'énormes défis dans nos efforts visant à protéger l'humanité.

Nous saluons le rôle clé du CICR et de la Fédération internationale, en tant qu'acteurs humanitaires de première ligne, dans la promotion du respect du DIH dans les situations de conflit. Reste que nous constatons souvent une baisse de la confiance dans l'action humanitaire en raison de sa politisation. Nous ne devons donc ménager aucun effort pour rendre leur noblesse aux principes humanitaires et garantir leur application en faveur des communautés touchées. Pour ce faire, nous devons notamment mieux faire connaître le DIH, et ce également en dehors des milieux militaires ou universitaires, de façon à atteindre un groupe plus large incluant le grand public. La compatibilité du DIH avec les autres lois ou normes internationales doit également être mise en avant.

L'Indonésie est, pour sa part, résolue à renforcer la capacité des États et des acteurs non étatiques de promouvoir et de respecter les principes du DIH. Le Comité permanent de l'Indonésie sur le DIH, établi en 1980, continue de jouer un rôle central dans la promotion du respect du DIH par les parties prenantes nationales.

Pour fournir une assistance humanitaire efficace et rationnelle, il est crucial de gagner le cœur et l'esprit des communautés touchées. Dans cette optique, l'Indonésie a organisé en août 2019 une conférence régionale

sur l'assistance humanitaire en Asie du Sud-Est. Cette manifestation a offert aux acteurs étatiques et non étatiques ainsi qu'aux organisations internationales une plateforme pour partager leurs meilleures expériences et connaissances en lien avec la fourniture d'une assistance humanitaire efficace.

Madame la Présidente, permettez-moi de conclure en réitérant le ferme engagement de l'Indonésie à travailler en collaboration avec la communauté internationale au renforcement de la coopération aux fins de garantir la protection des acteurs civils et humanitaires et de promouvoir le principe d'humanité. Je vous remercie.

S.E. Mme Eliélé Nadine Traore Bazie, ambassadrice, représentante permanente adjointe, Mission permanente du Burkina Faso à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, ma délégation voudrait, avant tout propos, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge et vous assurer de son soutien dans l'accomplissement de votre mission.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, le Burkina Faso se réjouit de la tenue de cette XXXIII^e Conférence internationale, qui constitue un cadre idéal d'échanges et de partage d'expériences en vue du renforcement de la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Le Burkina Faso félicite l'ensemble des organisateurs et saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, dont la détermination et l'engagement constant permettent de relever des défis majeurs dans le domaine humanitaire.

Le Burkina Faso s'est toujours engagé dans la mise en œuvre du DIH, en ratifiant la quasi-totalité des instruments y relatifs. Cet engagement s'est également traduit par la création, en 2004, d'une commission nationale du DIH, le Comité interministériel des droits humains et du DIH, qui a pour mission d'assurer le suivi et la diffusion du DIH.

L'adoption du plan d'action 2019-2023 de mise en œuvre du DIH matérialise, si besoin en était, la ferme volonté du Burkina Faso d'assurer une mise en œuvre efficace de cette branche du droit. L'engagement de mon pays à faire face aux situations d'urgence humanitaire s'est traduit par la mise en place d'un dispositif institutionnel adéquat.

Ainsi, des institutions comme la Commission nationale des secours d'urgence et la Commission nationale pour les réfugiés contribuent, à travers des actions opérationnelles, à la mise en œuvre des obligations de mon pays sur le plan humanitaire.

Le défi de la sécurité, avec la montée de l'extrémisme violent, constitue actuellement la préoccupation majeure de mon pays. En effet, depuis 2015, le Burkina Faso est la cible d'attaques terroristes qui occasionnent des déplacements massifs de population. Cette situation de crise n'a, à aucun moment, ébranlé sa ferme volonté de faire du respect du DIH l'une de ses priorités.

Dans cette dynamique, et en prélude à cette Conférence, mon pays a adopté trois propositions d'engagement volontaire. La première, qui est un engagement conjoint avec la Croix Rouge burkinabè, porte sur la diffusion du DIH. La deuxième porte sur la protection des biens culturels en période de conflit armé. La troisième, qui est un engagement ouvert, porte sur le renforcement de la résilience des communautés touchées par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement dans les situations de conflit armé et autres situations de violence, ainsi que sur la protection de l'environnement dans les conflits armés. Nous invitons les autres pays membres à s'y associer.

Dans la situation de crise qu'il traverse, mon pays mesure à sa juste valeur l'appui des acteurs humanitaires.

Nous saisissons l'opportunité de cette tribune pour exprimer notre gratitude et nos encouragements à ces hommes et ces femmes qui, malgré le contexte sécuritaire préoccupant, continuent, à nos côtés, d'apporter du réconfort aux populations vulnérables. Le Burkina Faso tient à remercier particulièrement les différentes composantes du Mouvement pour leur contribution.

C'est également l'occasion pour mon pays de réitérer la reconnaissance du peuple burkinabè envers tous ceux qui le soutiennent et l'accompagnent dans la gestion de cette crise.

Pour terminer, le Burkina Faso réaffirme simplement son engagement et sa disponibilité à travailler, aux côtés des autres États et en partenariat avec les différentes composantes du Mouvement, à la mise en œuvre du DIH. Je vous remercie.

Mme Tathiana Elizabeth Moreno Granja, directrice, Croix-Rouge équatorienne

(Original espagnol)

Bonjour à tous.

Comme vous le savez, la migration est un sujet complexe qui touche tous les pays. Les frontières sont des lignes imaginaires que les personnes franchissent à la recherche d'un avenir meilleur ou pour sauver leur vie et celle de leur famille. Au cours de ce périple, des milliers de migrants perdent contact avec les membres de leur famille.

Rien que l'année dernière, la Croix-Rouge équatorienne a fourni plus de 300 services aux migrants qui ont tout quitté. Nous sommes par exemple tombés sur un garçon qui voyageait seul. Il avait huit ans. Il avait perdu sa tante en chemin et s'était retrouvé seul. Sa mère était à l'hôpital en Colombie et il voulait y retourner. La Croix-Rouge a alors pris contact avec sa famille et a pu l'aider. Comme ce garçon, de nombreuses personnes veulent pouvoir rejoindre les membres de leur famille et savoir ce qui leur est arrivé, où ils se trouvent ou s'ils sont morts en chemin. Chacun a le droit de savoir comment va sa famille, et la Croix-Rouge fait le lien pour garantir ce droit. La Croix-Rouge équatorienne est partie prenante à la Stratégie de rétablissement des liens familiaux du Mouvement, par le biais du Groupe de mise en œuvre de cette stratégie au sein du Réseau des liens familiaux.

La Croix-Rouge équatorienne fait également partie du Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de rétablissement des liens familiaux.

Il est important de comprendre que la protection internationale des données, dans le contexte des technologies numériques, est une condition sine qua non du succès des activités de rétablissement des liens familiaux.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir certaines données lorsqu'il s'agit de fournir un accès à une douche ou de distribuer de l'eau. En revanche, ces données deviennent essentielles lorsqu'il s'agit de fournir des soins médicaux, de donner des médicaments, d'assurer une continuité et d'apporter un soutien financier le cas échéant. C'est pourquoi il est important que vous, les décideurs, réfléchissiez à ces questions et vous associez à nous pour adopter cette résolution sur le rétablissement des liens familiaux et la protection des données personnelles.

L'assistance humanitaire et les services que nous fournissons ne représentent qu'une partie de ce que nous faisons. Ce que nous garantissons ici aux personnes c'est un droit, c'est l'impératif humanitaire, c'est le respect de l'obligation que nous avons en tant qu'êtres humains de rétablir leurs droits. Leurs droits d'obtenir des informations, de savoir comment vont les membres de leur famille, où ils se trouvent et comment ils peuvent se retrouver en toute sécurité. Et, aujourd'hui plus que jamais, la question porte sur les technologies et la façon dont la Croix-Rouge protège la confidentialité, la confiance et l'espace qu'elle peut offrir grâce à sa neutralité. Nous ne pouvons pas abandonner ces personnes. Nous vous demandons de vous approprier ces mécanismes et de permettre que tout cela soit possible, car ce n'est que lorsque la nécessité devient loi que la loi sert les citoyens. Merci beaucoup.

S.E. M. Ali Mohamed Saeed Majawar, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République du Yémen à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de remercier, au nom de la République du Yémen, toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette Conférence, dont les résultats renforceront l'action humanitaire partout dans le monde. Je voudrais réaffirmer le soutien de mon pays à tous les efforts visant à assurer un avenir meilleur à l'humanité. Comme l'indique le slogan de la Conférence, nous devons agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain. Pour faire de ce slogan une réalité, nous devons intensifier nos efforts et agir de toute urgence pour mettre fin aux problèmes sanitaires et humanitaires qui menacent la vie de nombreuses personnes dans le monde, en particulier dans les pays qui sont le théâtre de guerres et de conflits, dont mon propre pays, le Yémen. Vous êtes certainement au fait des circonstances difficiles auxquelles mon pays est confronté, à savoir les conséquences de la guerre déclenchée par les milices des Houthis et leur coup d'État, ainsi que les immenses difficultés et défis sur le plan sanitaire et humanitaire. Du fait de la guerre dans mon pays, les conditions sanitaires se sont détériorées dans plusieurs endroits, et des déplacés internes ont afflué dans certaines régions du pays. La guerre a également fait de nombreux blessés qui ont besoin de soins médicaux intensifs. Le Gouvernement yéménite, avec le soutien de ses frères et amis dans la région ainsi que d'organisations internationales, a pu, bien que de façon minime, améliorer les circonstances de l'action humanitaire. Nous espérons élargir et étendre la portée de cette action, de façon à inclure davantage d'aspects humanitaires et à

couvrir davantage de régions du Yémen. Dans ce contexte, je souhaite saluer le rôle crucial que joue le CICR et le soutien qu'il apporte au Yémen dans un grand nombre de régions et d'établissements de santé du pays. Je tiens également à remercier les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays amis pour le soutien humanitaire apporté au Yémen à plusieurs niveaux. Compte tenu des circonstances actuelles au Yémen et de la guerre que celui-ci a été forcé d'endurer et qui a entraîné la propagation de nombreuses maladies – telles que le choléra et le paludisme – qui menacent encore de vastes pans du pays, le Gouvernement yéménite et le Croissant-Rouge du Yémen, installés à Aden, la capitale provisoire, ne ménagent aucun effort et mobilisent toutes leurs capacités pour répondre aux besoins de base et essentiels des populations touchées et malades dans de nombreuses zones de conflit. Nous espérons que cette Conférence débouchera sur la recommandation de mettre en place, dans toutes les situations d'urgence, un mécanisme clair de coordination entre, d'un côté, le CICR et les organisations internationales actives dans les secteurs de la santé et de l'aide humanitaire et, de l'autre, les autorités compétentes dans les pays touchés, afin de fournir un plus grand soutien aux citoyens et aux personnes en détresse et de garantir que ce soutien parvienne aux populations les plus vulnérables. Je vous remercie.

S.E. M. George Kasoulides, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Chypre à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Chypre s'aligne sur la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, que je souhaite compléter par quelques observations propres à mon pays.

Soixante-dix ans après leur adoption, les Conventions de Genève sont plus pertinentes que jamais dans les efforts visant à porter assistance et fournir une aide humanitaire aux personnes les plus touchées par les conflits armés. En tant qu'État partie aux Conventions de Genève et compte tenu de son propre vécu traumatique, Chypre mesure pleinement la valeur inaltérable des Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Gouvernement de la République de Chypre se félicite du rôle actif de la Société nationale de son pays, la Croix-Rouge chypriote, qui mène de très nombreuses activités humanitaires au niveau tant national qu'international.

Les efforts visant à renforcer le respect du droit international humanitaire doivent se poursuivre. Nous sommes certains que l'adoption de la résolution relative au DIH qui est soumise à la présente Conférence s'avèrera fondamentale pour renforcer l'action humanitaire. En ce qui concerne Chypre, je suis très heureux de vous informer qu'un comité national du DIH est en cours de création et sera pleinement opérationnel dans un avenir très proche.

Chypre souscrit pleinement aux engagements soumis au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Parmi ceux-ci se trouve un engagement ouvert visant à protéger les biens culturels, que nous vous invitons tous à rejoindre. Chypre s'emploie de longue date à promouvoir la protection internationale du patrimoine culturel. Parmi les initiatives importantes dans ce domaine figure la résolution sur les droits culturels et la protection du patrimoine culturel adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. En outre, la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels a été adoptée sous la présidence chypriote du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Une autre priorité pour Chypre concerne la promotion des droits des femmes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle internationale, y compris dans l'action humanitaire.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences des changements climatiques et les graves défis humanitaires qu'elles entraînent. Les prévisions concernant les conséquences des changements climatiques en Méditerranée orientale sont, comme pour de nombreuses autres régions du monde, particulièrement alarmantes. Nous devons clairement nous attaquer aux risques humanitaires des catastrophes d'origine climatique et améliorer notre préparation. Chypre considère l'adoption de la résolution sur cette question comme importante pour remédier à certaines des vulnérabilités humanitaires engendrées par les changements climatiques.

La crise migratoire croissante constitue un sujet de profonde préoccupation étant donné que notre île, Chypre, devance tous les pays membres de l'Union européenne si l'on prend comme base le nombre de premières demandes d'asile enregistrées par rapport à sa superficie et sa population. Cette situation pose des défis importants en matière d'accueil et d'intégration. Néanmoins, nous restons fermement engagés à appliquer à cet égard le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire. Je vous remercie.

S.E. Mme Anna Jóhannsdóttir, ambassadrice, directrice générale des Affaires juridiques et exécutives, ministère des Affaires étrangères de l'Islande

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre élection à la présidence de cette XXXIII^e Conférence internationale, une conférence qui nous offre l'occasion de célébrer le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. À cet égard, l'Islande tient à saluer le travail remarquable du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le monde et à souligner son ferme engagement à renforcer et à promouvoir le droit international humanitaire.

Ce 70^e anniversaire s'inscrit toutefois dans un contexte de crises et de conflits armés multiples, qui s'accompagnent de conséquences humanitaires désastreuses. Partout dans le monde, le nombre de personnes déplacées de force et de violations flagrantes du DIH est plus élevé que jamais. Les défis liés aux changements climatiques aggravent encore la situation et exigent notre attention immédiate.

L'Islande salue les efforts inlassables que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge déploie pour répondre aux besoins humanitaires croissants. Nous exprimons notre plus profonde gratitude aux volontaires et aux travailleurs humanitaires du monde entier pour leur dévouement sans faille dans des circonstances souvent difficiles et dangereuses.

L'Islande est fermement convaincue que la mise en œuvre effective du DIH est une condition essentielle pour relever les défis humanitaires. Les graves violations commises ces dernières années exigent que les États renforcent leurs efforts de sensibilisation et réclament le respect du DIH dans toutes les situations de conflit armé. La mise en œuvre du DIH au niveau national, sa diffusion et le renforcement des compétences nationales en la matière jouent un rôle central dans la protection des personnes et de l'environnement en cas de conflit.

Cette Conférence est une occasion importante de réaffirmer notre engagement collectif. Le Gouvernement islandais et la Croix-Rouge islandaise s'engagent à prendre des mesures pour renforcer la diffusion du DIH au niveau tant national qu'international.

Je tiens à saluer l'accent mis à la présente Conférence sur l'importance du leadership des femmes au sein du Mouvement. La Croix-Rouge islandaise est à l'avant-garde de cet effort, et j'ai noté qu'il s'agissait d'un thème fort dans les discours prononcés lundi par les dirigeants du Mouvement. Nous nous félicitons vivement de la résolution proposée à ce sujet, que nous considérons comme pertinente et opportune.

La protection des personnes dans les conflits armés est au cœur du DIH. Nous devons garantir le respect de la dignité et des droits humains fondamentaux des populations touchées et veiller à ce que les groupes vulnérables et défavorisés ne soient pas laissés pour compte.

Nous sommes heureux de constater que depuis notre dernière conférence, des progrès considérables ont été réalisés dans l'ensemble du Mouvement en ce qui concerne la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et sa prévention. Toutefois, ce type de violence reste répandu, et l'accès limité aux services de santé sexuelle et reproductive constitue un sujet de préoccupation. Nous pouvons faire plus et mieux pour répondre aux besoins essentiels des femmes et des filles. La lutte contre ce type de violence, qui touche également les hommes et les garçons, doit rester une priorité.

Soyez assurés que l'Islande continuera de faire sa part. Le Gouvernement islandais et la Croix-Rouge islandaise s'engagent à allouer la somme supplémentaire de 40 millions de couronnes islandaises – soit un peu plus de 330 000 dollars É.U. – à cet effort, et à fournir un soutien technique sous la forme de conseils d'experts et de formations.

Pour terminer, permettez-moi encore de vous dire qu'au cours des quatre prochaines années, le Gouvernement islandais continuera de lutter contre la traite des personnes et d'encourager une coopération nouvelle et plus forte pour renforcer la résilience en matière de préparation aux catastrophes dans la région arctique. Je vous remercie.

Mme Kristín Hjálmtýsdóttir, secrétaire générale, Croix-Rouge islandaise

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, la Croix-Rouge islandaise est une petite Société nationale basée dans un État qui est l'un des plus pacifiques du monde et ce, fort heureusement, depuis très longtemps. Nous avons néanmoins connu des conflits comme la plupart des autres nations de la planète. Le dernier date d'il y a environ 800 ans lorsque les propriétaires terriens locaux se sont battus avec acharnement pour leurs biens et leur honneur ainsi qu'au sujet des baleines échouées. Nous espérons sincèrement que cela restera le dernier conflit dans notre pays.

Cela ne signifie pas que notre Société nationale ou notre pays peut considérer le droit international humanitaire comme un ensemble de règles qui sont en quelque sorte inapplicables ou qui nous sont étrangères. Malheureusement, le passé nous montre que les conflits armés forment une part prévisible de l'histoire de l'humanité. Et une part triste, assurément.

Le passé nous montre également qu'aucun État, aucune région ou aucun groupe ne peut rester au pouvoir indéfiniment et que les rapports de force finissent toujours par changer et se déplacer à un moment donné. Sachant cela, il est dans l'intérêt de tous – des États, des Sociétés nationales et de tous les habitants de cette planète – de garantir, dans la plus large mesure possible, le plein respect du DIH afin de protéger les personnes qui ne prennent pas part aux conflits armés. Si les personnes qui ont aujourd'hui besoin de la protection du DIH vivent souvent dans des pays lointains, il pourrait s'agir demain de mes enfants ou de mes petits-enfants. Et lorsqu'il s'agit de vies humaines et des droits humains en général, il n'y a pas de distinction entre la vie de mes enfants et celle des enfants ou des petits-enfants d'autres personnes. Il est très risqué de ne pas s'attacher, aujourd'hui, à œuvrer ensemble en faveur du plein respect du DIH, car les mentalités, les rapports de force et autres intérêts actuels pourraient non seulement être dépassés demain, mais l'être déjà aujourd'hui.

L'action que nous menons en tant que Mouvement ne revêt pas seulement une grande importance en temps de conflit armé. L'action que nous menons en tant que Sociétés nationales et en tant que Mouvement est encore plus importante en temps de paix. Il faut toutefois être conscients que nous devons œuvrer sans relâche au sein de nos Sociétés nationales et avec les gouvernements pour garantir une paix durable. Nous ne pourrions y parvenir qu'en promouvant l'égalité de genre à tous les niveaux, en répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables dans notre contexte, en favorisant l'inclusion de toutes les personnes, en renforçant la résilience au sein des communautés et, enfin et surtout, en plaçant en tout temps les principes humanitaires et les droits humains au cœur de nos activités et nos approches, et en rappelant à tous autour de nous, inlassablement, à quel point les guerres sont dévastatrices et combien il est impératif de préserver notre humanité et de ne pas prendre les civils pour cibles dans les conflits armés. Nous ne pouvons pas non plus autoriser la violence sexuelle et sexiste, la torture ou les exécutions, ni le fait de prendre des hôpitaux ou des écoles pour cibles en temps de guerre. Si nous parvenons à exiger des États qu'ils respectent ces règles élémentaires, mais néanmoins fondamentales, du DIH, nous pourrions alors sauver l'humanité et éviter que nos petits-enfants ne deviennent les victimes de guerres qui auraient pu être évitées.

Agissons aujourd'hui et au cours des prochains jours afin de façonner véritablement le monde de demain. Je vous remercie.

M. Jan de Waegemaeker, directeur, Programmes internationaux, War Child

(Original anglais)

Madame la Présidente, War Child salue les efforts déployés par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour renforcer les réponses apportées aux besoins engendrés par l'évolution des vulnérabilités dans les situations de catastrophe naturelle, de conflit et autres situations d'urgence. Nous prenons plus particulièrement note de la résolution du Mouvement sur les réponses aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui doit être adoptée demain.

Le thème de cette XXXIII^e Conférence internationale, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », offre une occasion opportune d'agir face aux vulnérabilités que fait apparaître la crise mondiale émergente dans le domaine de la santé mentale. Les chiffres fournis par l'Organisation mondiale de la Santé révèlent qu'un enfant ou adolescent sur cinq dans le monde développera un trouble mental au cours de sa vie. Environ la moitié des troubles mentaux se manifestent avant l'âge de 14 ans. Chaque année, 800 000 personnes meurent par suicide ; une personne se suicide toutes les 40 secondes. Le suicide est la deuxième cause de décès chez les personnes âgées de 15 à 29 ans. Plus de 80 millions d'enfants vivant dans des zones de conflit ont besoin d'un soutien en matière de santé mentale mais, dans les pays à faible revenu, moins de deux personnes sur 100 000 ont accès à des agents de santé mentale. Dans les situations d'urgence, des structures entières s'effondrent et se disloquent plus encore. Nous demandons donc qu'une attention particulière soit accordée aux enfants et aux adolescents dans les activités de soins de santé mentale et de soutien psychosocial.

À la lumière de la Déclaration adoptée à la Conférence internationale sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations de crise tenue en 2019 à Amsterdam et de la nouvelle Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de renforcer les capacités ; d'agir à un stade précoce ; d'atteindre les personnes les plus vulnérables ; et de mettre l'accent sur la qualité.

War Child s'emploie à concevoir et à mettre en place un système cohérent d'interventions visant à améliorer le bien-être psychosocial des enfants touchés par la violence armée, et est prêt à faire bénéficier le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de son expertise, par exemple lorsqu'il s'agit de fournir des premiers secours psychosociaux ou de reconnaître les personnes atteintes de troubles mentaux sévères et de les orienter vers les services appropriés.

Enfin, permettez-moi de remercier le Gouvernement suisse et le Comité d'organisation conjoint CICR/Fédération internationale pour l'excellente préparation de cette XXXIII^e Conférence internationale. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Sichel'mpilo Shange-Buthane, directrice, Affaires humanitaires, département des Relations internationales, République sud-africaine

(Original anglais)

Madame la Présidente, cette année marque le 70^e anniversaire de l'adoption en 1949 des quatre Conventions de Genève, dont le but est de protéger les blessés, les malades, les naufragés en mer, les prisonniers de guerre et les civils en temps de conflit armé. Depuis leur adoption, ces instruments ont résisté à l'épreuve du temps et constituent la pierre angulaire des règles qui limitent les conséquences des conflits armés, en orientant la conduite des hostilités. Ils font ainsi partie du droit international coutumier.

Le thème de la présente conférence, qui reflète la nécessité de prendre des mesures aujourd'hui pour relever les principaux défis humanitaires et garantir ainsi un avenir meilleur, s'inscrit dans une époque où les conflits armés sont persistants, où le droit international humanitaire est continuellement bafoué par les belligérants et où la façon dont les hostilités sont conduites, y compris l'augmentation des combats en milieu urbain et le recours aux attaques cybernétiques, pose de nouveaux défis. Malgré tout, ma délégation est d'avis que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont toujours pertinents. Les règles contenues dans les Conventions contribuent à protéger la population civile et les biens de caractère civil. Le renforcement du respect du DIH reste le principal défi à relever en ce qui concerne ce cadre de règles internationales.

En tant que Haute Partie contractante aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, le Gouvernement de la République sud-africaine continuera de faire sa part en plaidant en faveur du renforcement du respect du DIH en Afrique. En tant que coorganisateur, avec le CICR, du Séminaire régional annuel sur le DIH en Afrique australe, notre pays continuera de promouvoir l'utilisation des forums régionaux sur le DIH existants pour renforcer le respect de ces obligations.

Ces forums sont efficaces et déterminants pour promouvoir le respect du DIH dans notre région. Le climat constructif, de confiance et d'ouverture visant à aider véritablement les États à mettre en œuvre le DIH s'avère très fructueux dans notre région, dans une atmosphère de non-politisation. En outre, les particularités et les caractéristiques des différentes régions rendent cette approche complémentaire, idéale et essentielle aux travaux de la présente Conférence. Ma délégation reste convaincue qu'en l'absence d'un mécanisme mondial de suivi et d'application, les forums régionaux existants peuvent remplir ce rôle et servir de plateforme de partage des bonnes pratiques.

Nous continuons de recevoir des rapports indiquant que l'assistance humanitaire est politisée par certains pays en vue de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays.

Pour terminer, Madame la Présidente, ma délégation tient à saluer l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'organisation de la présente Conférence. Je vous remercie.

M. Elías Ricardo Solís González, président, Croix-Rouge du Panama

(Original espagnol)

La Croix-Rouge du Panama salue la tenue de la présente Conférence internationale. Les besoins humanitaires les plus urgents doivent trouver une réponse sans délai, en particulier en ce qui concerne les conséquences des changements climatiques, les migrants, les soins psychosociaux et la santé mentale, le respect et la promotion du droit international humanitaire, et la protection des volontaires qui s'emploient à fournir une assistance humanitaire. Les fléaux qui menacent la santé, la vie et le développement des populations exigent une attention immédiate.

Nous joignons notre voix à l'appel lancé aux gouvernements afin qu'ils agissent rapidement et prennent des mesures qui contribuent à réduire la pauvreté et les inégalités, à garantir l'accès aux services de santé et à l'éducation, à promouvoir un développement durable et à bâtir des communautés résilientes. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à réduire sensiblement les facteurs de vulnérabilité de nos populations.

Je souhaite rappeler que la résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, approuvée le 19 décembre 1991, indique qu'il incombe à chaque État « de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et autres situations d'urgence se produisant sur son territoire », en leur fournissant une aide humanitaire.

Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que, de par notre rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, nous, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, contribuons à cet effort et formons l'un des principaux partenaires des pouvoirs publics dans l'exécution des obligations humanitaires qui leur incombent. Nous répondons aux besoins des populations vulnérables, tout en renforçant les capacités de résistance et de relèvement des communautés et, fondamentalement, nous complétons les activités humanitaires des États grâce à l'engagement de nos volontaires.

J'appelle donc les États, et en particulier le Gouvernement du Panama, à soutenir notre action humanitaire et à participer au financement des services que nous fournissons dans le cadre de notre rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics.

La reconnaissance de l'action des Sociétés nationales et des volontaires est fondamentale.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que, d'un point de vue économique, les investissements dans le volontariat offrent un taux de rendement élevé. C'est pourquoi nous saluons à nouveau la tenue de la présente Conférence et invitons les États et les Sociétés nationales à continuer de contribuer au développement de nos communautés et de diffuser le message d'espoir symbolisé par les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge partout et auprès de tous. Merci beaucoup.

Dr Guillermo José González González, ministre-directeur, Système national de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes (SINAPRED), Nicaragua

(Original espagnol)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les salutations du président et de la vice-présidente du Nicaragua, le Commandant Daniel Ortega et Mme Rosario Murillo, qui espèrent vivement que cette Conférence sera un grand succès qui profitera aux personnes qui en ont le plus besoin : les pauvres de la planète. Je souhaite également remercier le CICR pour l'invitation à participer à cette Conférence, et indiquer que la délégation du Nicaragua se fait l'écho des déclarations du Mouvement des pays non alignés.

Notre Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale a axé les éléments les plus importants de sa politique sur l'être humain, ce qui se traduit par des objectifs précis dans son Plan de développement national. Bien que le Nicaragua soit un petit pays à l'économie fragile, d'énormes efforts sont déployés pour garantir un accès gratuit aux soins de santé et à l'éducation, et la mise en œuvre d'une politique et de programmes de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de multiples programmes axés sur l'insertion des Nicaraguayens, hommes et femmes, dans une économie de plus en plus concurrentielle, qui ont contribué à réduire la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

La vocation de paix de notre gouvernement et du peuple nicaraguayen se traduit par le déploiement d'efforts continus, systématiques et s'appuyant sur une vaste participation citoyenne pour mettre en place et renforcer les conditions et les mécanismes nécessaires à la coexistence, à l'harmonie et à l'inclusion sociale, qui sont propres à la culture et aux traditions de notre pays et qui s'inscrivent également dans le droit fil des engagements internationaux et, surtout, du droit international humanitaire.

Au Nicaragua, nous nous employons à mettre en place un système national solide et cohérent de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes dans le cadre duquel toutes les institutions étatiques œuvrent de manière harmonieuse et complémentaire. Il est très important que notre politique favorise le leadership, l'organisation et la participation active de tous les Nicaraguayens en ce qui concerne leur propre protection et que tout soit mis en œuvre pour garantir leur préparation constante, de façon à renforcer leur capacité de s'adapter aux conséquences des changements climatiques et aux vicissitudes de la nature, et à leur permettre ainsi de se relever dans les situations d'urgence.

Pour terminer, nous souhaitons saluer le soutien qui nous est apporté par la Croix-Rouge, non seulement dans les moments de crise, mais aussi en tant que partenaire précieux du renforcement des capacités dont notre population a besoin pour relever les défis liés au développement et faire face aux conséquences négatives des phénomènes naturels.

Merci beaucoup.

S.E. M. Evan P. Garcia, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente des Philippines à Genève

(Original anglais)

Chères et chers Ministres, Excellences, chères et chers collègues et amis, les Philippines s'associent aux autres délégations afin d'exprimer leur profonde gratitude pour l'important travail réalisé par le Comité d'organisation conjoint de cette XXXIII^e Conférence internationale. Nous sommes heureux de nous joindre aux autres gouvernements et aux Sociétés nationales pour adopter une approche tournée vers l'avenir face aux défis divers auxquels l'action humanitaire est confrontée. C'est dans ce contexte que nous partageons notre expérience et notre vision de l'avenir de l'action humanitaire.

Les Philippines sont résolues à continuer de travailler avec les autres États, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales pour faire en sorte que le droit international humanitaire reste pertinent et pratique. Malgré son statut ad hoc, le Comité des Philippines sur le DIH planifie et met en œuvre chaque année des activités destinées à promouvoir le DIH dans tout le pays. Dans le cadre de la célébration cette année du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, les Philippines, en collaboration avec le CICR et le Gouvernement suisse, ont lancé une nouvelle infopublicité visant à faire connaître le DIH auprès des jeunes qui prendront la suite de l'action humanitaire.

L'année 2019 marque également le 10^e anniversaire de la loi philippine sur les infractions au DIH, et nous sommes heureux de vous informer qu'un membre du groupe terroriste Maute-ISIS a été condamné par la justice pour violation du DIH, un fait qui met en évidence l'application efficace de ce droit dans notre pays.

Nous poursuivons par ailleurs le programme global de réhabilitation et de relèvement mis en place dans la ville de Marawi, qui consiste à instaurer des mesures de consolidation de la paix sur la base d'une analyse des conflits dans la région. En outre, au début de l'année 2019, une autre loi importante a été adoptée : la loi sur les mesures de protection spéciales s'appliquant aux enfants dans les situations de conflit armé (RA 11188), qui est intrinsèquement liée à l'aspect du DIH promu par les Philippines en 2019, à savoir la protection des personnes sans défense en temps de conflit armé.

Malgré ces avancées, les Philippines conviennent, au vu des défis complexes et convergents qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, de la nécessité de rester flexible et d'être capable de s'adapter. En phase avec la reconnaissance mondiale croissante de l'importance de la santé mentale et dans le droit fil de la récente adoption, par les Philippines, d'une loi sur la santé mentale (RA 11036), nous soutenons les résolutions sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychologique des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence.

En partenariat avec des institutions à vocation scientifique, nous continuons de mettre à profit les sciences existantes et de promouvoir les innovations pour faire avancer les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe fondés sur des données probantes et axés sur la prévention, l'atténuation, la préparation et l'adaptation aux changements climatiques. Nous continuons également de renforcer nos systèmes de prévision et d'alerte précoce multirisques fondés sur l'impact, qui serviront de base à l'élaboration de programmes de protection sociale garantissant l'égalité de genre et les droits.

Enfin, nous plaidons en faveur de l'adoption d'une loi plus adaptée à la situation sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, qui prévoit la création d'une institution dotée du mandat et des capacités nécessaires pour diriger et harmoniser les efforts de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience menés aux Philippines.

Au vu de la complexité du paysage humanitaire actuel, les Philippines souhaitent souligner que la confiance constitue le fondement de toute action humanitaire efficace, car elle ouvre la voie à une coopération fructueuse entre les gouvernements et les autres parties prenantes. Toutefois, pour que la confiance existe, il convient de l'instaurer avant les crises, ce qui exige de prendre du temps pour établir des relations et créer un environnement propice à une action humanitaire efficace et fondée sur des principes. Merci beaucoup.

S.E. M. Osman Abufatima Adam Mohammed, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République du Soudan à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à exprimer ma sincère reconnaissance et ma gratitude au Gouvernement suisse et au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'organisation réussie de cette très

importante conférence et pour avoir facilité la participation des délégations des différents pays. Je voudrais souligner l'importance des délibérations menées dans le cadre de la présente Conférence, à une époque où de nombreuses régions du monde sont confrontées à d'immenses défis et à des conflits. Cette Conférence et ses thèmes revêtent une grande importance, puisqu'ils coïncident avec le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, qui ont marqué un tournant clair et important dans l'histoire de l'humanité. Le peuple soudanais a lancé une révolution triomphante qui a renversé de manière pacifique un régime établi de longue date. La seule arme des hommes et des femmes du Soudan durant leur lutte qui a duré plusieurs mois était leur foi inébranlable dans l'inévitabilité du changement, leur volonté d'élargir leurs horizons et leur désir de bâtir un avenir empreint de liberté, de dignité et de justice. Les Soudanais célèbrent actuellement le premier anniversaire de leur glorieuse révolution. La volonté du peuple a enfin été réalisée avec la formation d'un gouvernement de transition qui a fait de l'établissement d'une paix globale dans tout le pays sa priorité. Des négociations ont en outre été engagées avec les factions armées et devraient aboutir à des accords sous peu. La fervente détermination du gouvernement de transition à sceller la paix a mis fin à des décennies de conflits et de combats entre citoyens qui ont occasionné un nombre massif de déplacés internes, de réfugiés et de victimes. Dans ce contexte, le Soudan tient à exprimer sa profonde gratitude envers toutes les organisations humanitaires locales, régionales et internationales, et notamment au Croissant-Rouge soudanais et au CICR pour leur assistance humanitaire continue tout au long des longues années de conflit, au cours desquelles ils ont pu aider des dizaines de milliers de personnes vulnérables et de victimes de la guerre. Le gouvernement de mon pays a pris des mesures importantes pour faciliter l'accès à l'assistance humanitaire et faire en sorte qu'elle parvienne aux populations touchées, en annonçant en août de nouvelles règles concernant l'action humanitaire, qui permettent l'acheminement des secours dans toutes les régions concernées, y compris celles qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement. Je vous remercie.

Mme Andrea Kristin Edlund, vice-présidente, Croix-Rouge Jeunesse, Croix-Rouge de Norvège

(Original anglais)

Madame la Présidente, il y a 70 ans, le monde s'est réuni pour faire en sorte que les souffrances endurées par des personnes innocentes dans le passé ne se répètent pas à l'avenir. L'élaboration des Conventions de Genève témoigne de la coopération mondiale face aux menaces qui pèsent sur l'humanité, et des millions de vies ont été protégées.

Le cadre juridique humanitaire actuel a été développé sur plus de 150 ans, et le soutien continu apporté aux Conventions de Genève est la preuve de sa résilience. Néanmoins, il existe un besoin évident de le faire connaître afin de le garder vivant, et les violations doivent être dénoncées. Nous ne devons jamais accepter qu'il soit sciemment politisé, ignoré, voire utilisé à mauvais escient pour servir des intérêts politiques nationaux.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui ne ressemble pas au monde dans lequel les Conventions de Genève ont été établies. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouvelles menaces pour notre existence : la menace nucléaire ravivée, la dégradation mondiale de la nature et la crise climatique, toutes représentant un grand risque pour la santé des personnes, leurs moyens de subsistance et la vie de nombreuses générations à venir. Ces menaces n'ont pas été créées par ceux qui en subiront le plus les conséquences, aujourd'hui ou à l'avenir. Et le fardeau que les générations précédentes ont déposé sur nos épaules semble parfois impossible à porter.

Néanmoins, l'histoire nous a appris que les menaces créées par l'homme peuvent aussi être résolues par l'homme. Nous pouvons décider d'amorcer ici un changement afin de prévenir les souffrances futures de personnes innocentes. En plaçant les besoins humanitaires au cœur de nos priorités et en nous inspirant du leadership qui a donné lieu aux Conventions de Genève, nous pouvons espérer parvenir à surmonter les défis que font peser les armes nucléaires, la dégradation mondiale de la nature et la crise climatique sur notre existence. Je vous remercie.

S.E. M. Geert Muylle, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Belgique à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, se ralliant à la déclaration de l'Union européenne, la Belgique forme le vœu que la Conférence permettra d'améliorer concrètement les conditions de vie des personnes touchées par un conflit armé, une catastrophe ou toute autre situation d'urgence.

Nous pensons que les projets de résolutions soumis à la Conférence sont des textes équilibrés en l'état. Ils sont pertinents pour répondre aux défis actuels, et devraient contribuer à renforcer la confiance dans l'action humanitaire.

Depuis la XXXII^e Conférence internationale, nous avons vu croître le nombre de personnes touchées par des crises humanitaires, crises dont la durée moyenne ne cesse de s'allonger.

Aujourd'hui, 70 millions de personnes ont dû fuir leur cadre de vie en raison d'un conflit armé ou de violences, ce qui m'amène naturellement à parler du droit international humanitaire car il joue un rôle déterminant dans la protection des populations civiles.

Le DIH est l'un des axes centraux de la Conférence. Correctement appliqué, il permet de réduire drastiquement les souffrances des victimes des conflits armés. Plus encore, il facilite la reconstruction post-conflit. Non seulement la reconstruction matérielle, car la protection qu'il offre aux biens et aux infrastructures civils vise à limiter les dommages causés à ceux-ci, mais également la construction et la reconstruction du tissu social, car il impose de préserver un minimum d'humanité. C'est pourquoi la mise en œuvre du DIH dès le temps de paix est fondamentale.

À cet égard, je tiens à souligner le rôle clé que jouent les commissions nationales de droit humanitaire dans la mise en œuvre et la diffusion du DIH. Nous nous réjouissons dès lors de la place donnée à ces commissions dans le projet de résolution intitulé « S'approprier le DIH ».

L'appropriation du DIH au niveau national demande des efforts continus. À titre d'exemple, en matière de répression, près d'un tiers des États parties aux Conventions de Genève ne disposent pas à ce jour d'une législation adéquate permettant de poursuivre les auteurs de violations graves du DIH. La Belgique a acquis en la matière une expérience qu'elle est prête à partager avec les États qui le souhaitent.

Madame la Présidente, le DIH conserve aujourd'hui toute sa pertinence. Il est non pas un idéal inatteignable mais un langage commun doublé d'une puissante force morale, qui a un impact réel sur le comportement de très nombreux acteurs et la situation de tous ceux qu'il protège.

Je vous remercie.

M. Metod Spacek, directeur, département du Droit international, ministère des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque

(Original anglais)

Madame la Présidente, nous tenons à remercier chaleureusement les organisateurs pour la tenue de cette importante conférence. La Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée plus tôt au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Alors que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, nous n'avons pas beaucoup de raisons de nous réjouir. Depuis la dernière Conférence en 2015, nous avons assisté à une augmentation continue des conflits armés. Les civils continuent de souffrir. À l'heure actuelle, plus de 70 millions de personnes sont déplacées. La Slovaquie est pleinement consciente de ces tendances négatives. Nous faisons tout notre possible pour atténuer les conséquences néfastes des conflits armés, notamment en fournissant sur une base permanente des contributions financières volontaires.

Nous tenons à remercier vivement les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier le CICR et les Sociétés nationales, pour leur rôle consistant à être toujours les premières et en première ligne afin d'aider les personnes touchées par les conflits armés. Soixante-dix ans après l'adoption des Conventions de Genève, nous sommes fermement convaincus que nous avons aujourd'hui la responsabilité commune de confirmer, une fois encore, leur pertinence inchangée et leur application universelle quelles que soient les circonstances. Plus que jamais, les États doivent respecter et faire respecter les Conventions de Genève et le droit international humanitaire, et coopérer au renforcement de ce dernier.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons rester vigilants et apporter une réponse adéquate et immédiate aux défis nouveaux qui se posent en lien avec les conflits armés, tels que leur urbanisation, leur complexité croissante, l'apparition de nouveaux types d'armes et l'utilisation de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Ainsi, une attention particulière doit être accordée aux personnes les plus vulnérables au cœur des conflits armés, telles que les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Nous reconnaissons le rôle complémentaire essentiel de la Cour pénale internationale dans la lutte contre l'impunité des auteurs d'atrocités, lesquelles sont souvent commises dans le cadre d'un conflit armé et en violation grave du DIH. Nous ne saurions garantir le plein respect du DIH sans lutter contre l'impunité et sans obliger les personnes à répondre de leurs actes.

La Slovaquie souscrit pleinement aux principes et règles du DIH. Nous maintenons que la mise en œuvre du DIH au niveau national est cruciale, c'est pourquoi nous soutenons fermement la résolution intitulée « S'approprier le DIH » et invitons toutes les parties prenantes à faire tout leur possible pour garantir la mise en œuvre de cette résolution. Je vous remercie.

M. José Juan Castro Hernández, président, Croix-Rouge du Honduras

(Original espagnol)

Bonjour. Au Honduras, nous sommes vivement préoccupés par le nombre croissant de familles séparées et de personnes disparues en raison des différentes difficultés qui touchent notre pays.

La migration est un problème complexe que nous partageons avec les pays voisins et avec d'autres continents où des migrants vulnérables prennent la route, souvent à travers des régions dangereuses et instables, et se déplacent fréquemment, ce qui rend la réponse aux besoins humanitaires encore plus difficile.

Si certains migrants atteignent sans encombre les pays de destination et s'intègrent aux nouvelles communautés, d'autres sont confrontés à d'innombrables risques, tels que la perte de contact avec leur famille.

Chaque année, des milliers de migrants perdent la vie ou disparaissent durant leur périple et laissent derrière eux des familles qui attendent anxieusement de savoir ce qui leur est arrivé.

La violence dans notre pays a obligé un grand nombre de personnes à quitter leur domicile à la recherche d'un endroit sûr où vivre.

Très souvent, la séparation familiale, le manque d'accès aux services de santé, les abus, l'exploitation, voire la mort ou la disparition, font partie du parcours des personnes qui fuient.

Au Honduras, nous assistons à un mouvement de population qui va au-delà de motifs purement économiques et qui, dans de très nombreux cas, peut être attribué à des facteurs tels que le regroupement familial ou les persécutions et l'insécurité attribuables aux gangs de trafiquants de drogue ou à d'autres groupes armés.

Chaque jour, nous voyons davantage de personnes, y compris des jeunes, émigrer en vue d'améliorer, voire de sauver, leur vie.

Les familles séparées et leurs proches méritent de bénéficier de services de rétablissement des liens familiaux efficaces, dans lesquels ils puissent avoir confiance et qui couvrent toute une gamme de prestations, telles que la connectivité, la collecte et le traitement de données, sans oublier des solutions de recherche, qui demeurent fondamentales et que les technologies numériques ne peuvent remplacer. Les lignes directrices énoncées dans le Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de rétablissement des liens familiaux constituent également un complément important pour les différentes composantes du Mouvement actives dans le domaine du rétablissement des liens familiaux.

Pour terminer, la Croix-Rouge du Honduras a contribué à l'élaboration de la nouvelle Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux du Mouvement et s'associe aux objectifs proposés, ainsi qu'aux efforts susmentionnés visant à garantir le respect du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel.

Nous reconnaissons l'importance des questions abordées par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en lien avec leurs activités sur le terrain. La Croix-Rouge du Honduras se félicite de la nouvelle Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux du Mouvement et soutient l'adoption de la résolution relative au rétablissement des liens familiaux dans le respect du droit. Merci beaucoup.

S.E. M. A.L.A. Azeez, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, chers délégués et chères déléguées, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la gratitude de Sri Lanka envers le CICR et la Fédération internationale pour la remarquable action humanitaire qu'ils mènent dans le monde à l'heure où nous parlons.

Cette Conférence coïncide avec le 70^e anniversaire de la codification des plus importants instruments du droit international humanitaire, les Conventions de Genève. Au cours des 70 dernières années, ces Conventions ont eu un impact positif sur des centaines de millions de personnes touchées par des conflits dans le monde. Si les guerres resteront toujours des actes abominables, les lois qui régissent leur conduite – comme les Conventions de Genève – et les organisations telles que le CICR et la Fédération internationale contribuent de manière significative à alléger les souffrances engendrées par les conflits armés.

Il est important de comprendre les principes du DIH dans le cadre actuel des conflits armés et des autres formes de conflits et de crises, qui sont plus dynamiques, complexes et multiformes, et ce d'autant plus que, contrairement à avant, les combats ont désormais lieu principalement au sein d'États et prennent la forme de conflits armés internes, qui sont rendus complexes par les multiples parties impliquées, dont des acteurs non étatiques.

Sri Lanka a considérablement bénéficié de l'action du CICR durant le conflit qui l'a touché et travaille en partenariat avec ce dernier, la Fédération internationale et la Croix-Rouge depuis la fin de ce conflit tandis que le pays avance sur la voie de la paix et de la réconciliation.

Le thème de cette XXXIII^e Conférence internationale, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », est extrêmement opportun. Il reflète la nécessité d'établir des normes, des pratiques et des lois, au niveau tant national qu'international, durant les périodes de paix relative, de façon à garantir leur respect durant les conflits armés. À Sri Lanka, le Comité national du DIH, qui est dirigé par le ministère des Affaires étrangères, a pris des mesures vigoureuses pour mieux faire connaître le DIH, tout en contribuant à la promulgation d'une loi visant à renforcer les capacités en matière de désarmement humanitaire.

Marquant une étape importante dans la coopération entre le Gouvernement de Sri Lanka et le CICR, un accord a été signé en 2018 afin de permettre à ce dernier d'accéder aux lieux de détention du pays. Cet accord illustre de manière éloquente l'engagement de Sri Lanka en faveur du DIH et du droit international des droits de l'homme.

Nous sommes heureux de noter qu'au cours des dernières années, Sri Lanka a non seulement signé les Conventions d'Ottawa et d'Oslo, mais a également joué un rôle de premier plan sur la scène internationale en faisant avancer ces importants instruments juridiques. En 2018, Sri Lanka a présidé la 9^e réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo), tenue à Genève, et s'emploie aujourd'hui à prendre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif d'achever les opérations de déminage d'ici à la fin de l'année 2020.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'engagement de Sri Lanka en faveur du DIH et à exprimer sa sincère gratitude pour les efforts inlassables et admirables déployés par toutes les organisations humanitaires. Je vous remercie.

S.E. M. Panayotis Stouraras, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Grèce à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, chers délégués et chères déléguées, la Grèce s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres, à laquelle je souhaite ajouter quelques observations propres à mon pays.

Tout d'abord, je tiens à remercier nos hôtes pour l'excellente organisation de cette Conférence, qui est une instance unique réunissant les composantes du Mouvement et les États parties aux Conventions de Genève. Je voudrais également féliciter chaleureusement M. Peter Maurer pour sa réélection à la présidence du CICR, qui témoigne de son dévouement et de son leadership. Permettez-moi également de remercier le secrétaire général sortant de la Fédération internationale, M. As Sy, pour sa contribution majeure à la promotion de l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les réponses apportées par la Fédération internationale aux crises humanitaires dans le monde.

Dans cette salle, nous sommes tous liés et nous partageons un objectif important : réaffirmer, redécouvrir et redynamiser notre humanité et les principes du Mouvement, de façon à adopter une approche humanitaire commune à l'égard des hommes et des femmes qui sont en détresse et dans le besoin. Dans cet esprit, je tiens à rendre hommage à l'ensemble du personnel et des volontaires du Mouvement et à louer leur immense travail sur le terrain, en particulier en ces temps difficiles. Nous les saluons et nous nous tenons à leurs côtés.

Parmi les résultats exceptionnels des travaux menés par le CICR figurent les quatre Conventions de Genève, dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire. Ces Conventions ont été universellement ratifiées, un fait qui témoigne à la fois de notre humanité commune et de la volonté des États de protéger les personnes les plus vulnérables en temps de conflit armé. Bien que les conflits armés soient principalement le résultat de décisions politiques, nous ne devons pas oublier que le respect du droit international humanitaire est une obligation en vertu du droit international.

Le droit international constitue l'essence d'un monde civilisé, et sa mise en œuvre est cruciale pour les millions de personnes qui se retrouvent confrontées à des conditions extrêmement difficiles. C'est la seule chose qui puisse réfuter le dicton « homo homini lupus » (« l'homme est un loup pour l'homme »).

La présence du CICR en Grèce remonte à de nombreuses années. Avec la Croix-Rouge hellénique, le CICR œuvre sans relâche pour apporter un soutien et une aide aux personnes en détresse, en particulier dans les circonstances actuelles, où nous sommes, une fois de plus, confrontés à une hausse sensible des flux migratoires mixtes en Grèce. Sauver des vies en mer et protéger les personnes les plus vulnérables constituent une priorité humanitaire fondamentale, et la Grèce s'y emploie fermement depuis le début de la crise des réfugiés et des migrants en 2015.

Le Gouvernement grec a récemment annoncé de nouvelles mesures visant à améliorer les conditions de vie dans les centres d'accueil, en accordant une attention particulière aux besoins spécifiques des mineurs non accompagnés. En parallèle, les efforts liés à l'accès aux services de santé de base et à l'éducation se poursuivent en vue de fournir une assistance et d'offrir de meilleures perspectives aux personnes dans le besoin.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer le ferme engagement de mon pays à poursuivre et à renforcer sa collaboration avec le CICR sur le terrain. Je vous remercie pour votre attention.

S.E. M. Carlos Foradori, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République argentine à Genève

(Original espagnol)

Bonjour, Madame la Présidente.

L'année 2019 marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. À l'heure du bilan, nous devons garder à l'esprit que le droit renferme non seulement les règles écrites, mais il tient également le registre de ce qu'il se passe dans les faits et sur le plan des valeurs.

Sur le plan des règles, les Conventions de Genève demeurent le fondement du droit international humanitaire et restent pertinentes face aux défis actuels.

Toutefois, c'est sur le plan des faits et des valeurs que la communauté internationale a encore beaucoup à faire. Par exemple, l'absence d'un véritable consensus dans le cadre du processus intergouvernemental de « renforcement du DIH » semble indiquer que même aujourd'hui, il n'existe pas, sur le plan des valeurs, d'approche commune claire pour renforcer l'application du DIH, qui, dans la pratique, continue de faire l'objet de nombreuses violations.

Cet aspect est urgent, la majorité des victimes des conflits étant des civils. À cela s'ajoute l'impact des hostilités sur l'environnement, dans les zones densément peuplées et sur les mouvements de population, un impact qui se traduit par une évolution toujours plus complexe des vulnérabilités du fait des nouvelles technologies de guerre. De nombreux membres de la communauté internationale défendent la paix et, dans le même temps, ne défendent pas efficacement le DIH, ce qui, de mon point de vue, les rend coupables de la pire des hypocrisies.

Par conséquent, la collaboration et les partenariats entre les différents acteurs humanitaires doivent être renforcés en vue de prévenir et d'affronter les catastrophes et les crises humanitaires, en insistant sur le rôle du Mouvement sur le plan de la protection et de l'aide humanitaire.

L'Argentine défend ardemment le principe de non-indifférence entre les États. En effet, nous ne pouvons rester indifférents à la situation de vulnérabilité des populations civiles, et nous devons faire appel aux mécanismes mis en place en vertu des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, tels que la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. Nous exhortons les États à reconnaître la compétence de cette dernière.

En ce qui concerne les défis liés aux technologies émergentes, l'Argentine a entamé un processus d'échange d'informations au sujet de la Déclaration pour des écoles sûres, et nous invitons tous les États à exprimer leur soutien à cette Déclaration.

Notre présente déclaration se devait d'être catégorique et notre message clair, sans quoi nous serions, de notre point de vue, complices d'une manière ou d'une autre d'une conspiration internationale du silence. Merci beaucoup.

M. Sven Bak-Jensen, président, Croix-Rouge danoise

(Original anglais)

Madame la Présidente, seuls deux ans séparent la publication des idées visionnaires d'Henry Dunant dans son ouvrage « Un souvenir de Solferino » de la signature de la première Convention de Genève en 1864. Cela semble incroyablement court à notre époque, où le climat politique n'est pas propice à l'établissement de nouvelles normes humanitaires. L'enjeu actuel consiste à déterminer si nous pouvons nous en tenir à ce que nous avons déjà convenu.

La Croix-Rouge danoise avait espéré que cette Conférence marquerait l'anniversaire des Conventions de Genève par l'adoption d'un accord sur un mécanisme de contrôle du respect du droit international humanitaire. Nous regrettons que les États parties ne soient pas parvenus à concrétiser cette ambition.

Cette Conférence s'inscrit dans une période difficile. De nouveaux conflits sont apparus et les crises prolongées s'éternisent. En outre, les mesures de lutte contre le terrorisme font qu'il est plus difficile pour les acteurs humanitaires d'atteindre les personnes en détresse.

Le dernier rapport du CICR sur les défis posés par les conflits armés contemporains aborde des questions d'actualité clés, telles que les préoccupations des personnes qui vivent sur un territoire contrôlé *de facto* par des acteurs armés non étatiques. La Croix-Rouge danoise appelle les membres de cette Conférence à contribuer à inverser cette tendance.

Parmi les décisions importantes qui nous attendent, nous pouvons mentionner trois résolutions. Nous soutenons fermement la résolution intitulée « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée ». Le rétablissement des liens familiaux est une activité fondamentale du Mouvement. Cette résolution est essentielle pour garantir la confiance des personnes touchées, ainsi que notre capacité de fournir ce service exclusivement humanitaire. Nous soutenons également la résolution intitulée « S'approprier le DIH », qui doit servir de moteur aux États pour garantir l'intégration du DIH dans leur législation nationale et leurs activités militaires. Nous encourageons en outre les États à répondre à l'appel à partager leurs bonnes pratiques, qui vont parfois au-delà de leurs obligations en vertu du DIH. Enfin, la Croix-Rouge danoise promeut la résolution sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. À l'appui de la nouvelle Politique du Mouvement en la matière, nous encourageons les États à intensifier leurs efforts visant à faire face aux conséquences psychologiques des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence.

Nous remercions le Gouvernement danois pour le soutien apporté à notre mission humanitaire et pour la bonne collaboration, notamment au sein du Comité national du DIH. La Croix-Rouge danoise a pris l'engagement de faire de l'humanité l'affaire de tous au Danemark. Nous espérons que cette Conférence contribuera à faire de l'humanité une cause commune, ou *folkesag* en danois, à l'échelle mondiale. Merci beaucoup.

S.E. M. Ricardo González Arenas, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République orientale de l'Uruguay à Genève

(Original espagnol)

Je tiens à exprimer notre plus sincère gratitude aux coorganisateur de cette Conférence, qui, comme à son habitude, permet aux gouvernements, aux Sociétés nationales et aux autres acteurs clés de se réunir autour de la noble cause du renforcement du droit international humanitaire.

Nous souhaitons également témoigner notre reconnaissance à la Commission permanente, dont les travaux continus nous offrent aujourd'hui une nouvelle occasion de faire valoir le DIH comme un outil permettant d'alléger le sort de milliers d'êtres humains piégés dans la terrible dynamique des conflits armés et de contribuer plus efficacement à protéger les victimes.

Cette année, nous célébrons le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949, et la présente Conférence nous fournit une plateforme opportune et précieuse pour réaffirmer notre engagement en faveur du DIH et pour œuvrer ensemble à sa pleine application.

Au cours de son mandat au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Uruguay a joué un rôle moteur dans l'adoption de la résolution 2286 sur la protection des hôpitaux et du personnel humanitaire dans les situations de conflit armé.

Grâce à cette résolution, nous avons pu porter un message de soutien aux médecins et aux agents de santé qui sont confrontés à de multiples défis dans des environnements difficiles et dangereux. La réalité nous a montré sans détour à quel point les explosions de violence aveugles ne respectent ni les infrastructures ni le personnel dont la seule vocation est de sauver des vies et d'alléger le sort des blessés et des victimes.

L'Uruguay fait partie des principaux fournisseurs de personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et ses efforts vont en priorité à la protection des civils et des communautés vulnérables.

L'Uruguay continuera de faire entendre sa voix au niveau international afin d'exiger le strict respect du droit international en tant que législation suprême qui régit les relations entre les États, le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force, la défense et le respect des droits humains en temps de paix, et la stricte application des règles du DIH dans les conflits armés.

Dans un monde changeant et complexe, nous faisons valoir une fois de plus l'idéal humanitaire, qui est fondé sur les idées et l'action séculaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et qui revêt une importance cruciale si nous ne voulons pas perdre l'espoir d'atteindre un jour un monde de paix exempt de tout conflit. Merci beaucoup.

S.E. M. Salim Baddoura, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République libanaise à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Conférence et saluer la sagesse avec laquelle vous gérez la conduite des activités. La délégation de mon pays soutient pleinement les déclarations prononcées par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe arabe devant la Conférence. Notre réunion de cette année coïncide avec le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, qui revêtent une importance croissante au vu des crises insolubles et interconnectées auxquelles le monde est confronté. Ces crises entravent la réalisation des objectifs de développement durable, en plus de maintenir des millions de personnes dans un état de misère éternelle et de les exposer à des violations continues et systématiques des droits humains. Le mépris des principes de pluralisme et de responsabilité commune aggrave en outre ces crises. Par exemple, depuis le début de la guerre en Syrie, le Liban est confronté à une crise migratoire sans précédent dans l'histoire de l'humanité, un tiers de sa population étant désormais constitué de réfugiés. Bien que cette crise menace l'existence même du pays, le soutien international n'est pas à la hauteur. Nos appels à trouver une solution définitive à cette crise en garantissant le retour progressif des réfugiés dans leur pays dans des conditions sûres et dignes continuent de rester lettre morte. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous regrouper sous la bannière des règles et des valeurs unificatrices du Mouvement. Dans ce contexte, je voudrais présenter certains des efforts menés par le Liban pour promouvoir la mise en œuvre du droit international humanitaire. Il convient tout d'abord de saluer la complémentarité et la coopération entre le Gouvernement du Liban et la Croix-Rouge libanaise. Cette dernière œuvre depuis 1948 aux côtés du Croissant-Rouge palestinien afin de fournir une aide humanitaire aux réfugiés palestiniens, qui sont désormais contraints d'endurer des souffrances accrues en raison de la réduction du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le Liban entend poursuivre cet engagement humanitaire et fraternel envers les réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'un État palestinien soit créé et que les Palestiniens obtiennent le droit au retour. En 2015, les forces armées libanaises ont fondé la Direction du droit international humanitaire et des droits humains, qui est chargée d'intégrer toutes les conventions liées au DIH qui ont été signées ou ratifiées par l'État libanais dans les lois et les règlements militaires, ainsi que de diffuser le DIH auprès de toutes les unités des forces armées libanaises et de fournir des conseils aux unités militaires en vue de garantir que leurs instructions militaires sont conformes à cette branche du droit. Ces efforts ont abouti au plein respect du DIH durant l'opération « Aube du Jouroud » lancée contre l'organisation terroriste État islamique à l'été 2017. Sur le plan international, le Liban croit fermement au rôle et aux objectifs du CICR et est extrêmement fier de ses fils et filles qui œuvrent en tant qu'employés ou que volontaires de la Croix-Rouge. Certains d'entre eux ont sacrifié leur vie, comme M. Hanna Lahoud – puisse-t-il reposer en paix –, qui a perdu la vie dans l'accomplissement de ses fonctions au Yémen, tandis que d'autres étaient destinés à vivre plus longtemps et à apporter une brillante contribution au service de notre Mouvement, comme M. Robert Mardini, d'origine libanaise, qui a récemment été nommé directeur général du CICR. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour le féliciter. Enfin, j'espère que cette XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge restera dans les mémoires comme un événement marquant qui a contribué de manière significative au respect du DIH dans le monde. Je vous remercie.

M. Steve Scott, secrétaire adjoint, coordonnateur de l'action humanitaire de l'Australie, ministère des Affaires étrangères et du commerce extérieur de l'Australie

(Original anglais)

L'Australie se félicite de l'occasion qui lui est donnée de se joindre aux gouvernements et aux composantes du Mouvement à l'occasion de cette XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous sommes confrontés aujourd'hui à un ordre international de plus en plus contesté et à une évolution rapide du paysage humanitaire. Toutefois, cette Conférence laisse apparaître un engagement clair en faveur de nos valeurs communes et de nos partenariats. L'engagement du Mouvement est incontestable, depuis les lignes de front des conflits jusqu'aux confins des îles du Pacifique, et nous sommes fiers de travailler en partenariat avec vous. Nous saluons les réalisations et le dévouement du personnel et des volontaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Trop d'entre vous ont payé le prix ultime, et nous rendons hommage à ceux qui ont perdu la vie.

L'année 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, ces lois qui visent à alléger les souffrances humaines, même dans les circonstances les plus inhumaines. Ces Conventions et leurs Protocoles additionnels sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient dans le passé. Toutefois, garantir le

respect universel du droit international humanitaire reste un défi permanent, en particulier au vu de la nature complexe des conflits et des nouveaux acteurs sur les champs de bataille.

Il ne s'agit pas là d'une réflexion sur le caractère adéquat de ces règles. L'Australie est convaincue que le DIH reste pertinent. Davantage d'efforts doivent être déployés pour garantir le respect universel du DIH sous sa forme existante. L'Australie est heureuse de s'associer à l'engagement ouvert du Royaume-Uni qui prévoit l'établissement de rapports volontaires sur la mise en œuvre du DIH au niveau national. Nous espérons qu'en partageant des exemples de bonnes pratiques, nous contribuerons à favoriser le dialogue sur les défis liés à l'application du DIH et, à terme, à en améliorer le respect.

Le paysage humanitaire évolue, et les acteurs humanitaires doivent en faire autant. Si l'aide humanitaire sauve des vies, des efforts accrus doivent être déployés pour répondre aux besoins à long terme des personnes dans les crises prolongées, en plaçant l'inclusion et la prise en compte de la diversité au centre des programmes. Nous saluons l'engagement du Mouvement à garantir la redevabilité à l'égard des populations touchées. Nous convenons que le système humanitaire doit cesser de considérer les personnes comme des bénéficiaires passifs de l'aide et reconnaître leur rôle central dans leur relèvement, tout en mettant clairement l'accent sur le soutien aux acteurs locaux.

L'Australie s'est associée à des partenaires locaux dans la région indopacifique, dont les Sociétés nationales de pays tels que les Îles Salomon, les Tonga, le Myanmar et les Philippines, pour renforcer la résilience des communautés. Les acteurs locaux sont toujours les premiers à intervenir, et nos partenariats doivent reconnaître et soutenir cette capacité, et non la supplanter par une intervention internationale qui sape l'appropriation locale.

Nous saluons l'accent accru mis par le Mouvement sur l'anticipation et la préparation. L'édition 2020 de la Conférence ministérielle de l'Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe, organisée conjointement par l'Australie et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, sera également l'occasion de discuter ensemble des bonnes pratiques et des défis en matière de renforcement de la résilience face aux catastrophes et aux crises environnementales.

Pour ce qui est de l'avenir, l'Australie maintient son engagement sans réserve à respecter ses obligations en vertu du DIH et les principes fondamentaux sur lesquels repose l'action humanitaire. Ces principes et règles nous ont été d'une grande utilité et doivent continuer de l'être. Je vous remercie.

S.E. M. Abulaziz Alwasil, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Royaume d'Arabie saoudite à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord réitérer mon soutien aux déclarations auxquelles mon pays a souscrit. Je tiens également à exprimer notre gratitude pour les efforts déployés par le Comité d'organisation pour préparer cette Conférence. Nous espérons que celle-ci portera ses fruits et nous permettra d'obtenir des résultats qui contribueront à améliorer la situation des personnes touchées par des conflits et des catastrophes, dans le droit fil de son slogan : agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain. Le Royaume d'Arabie saoudite accorde une grande importance à la promotion et au respect du droit international humanitaire. En application de son ferme soutien aux conventions et aux instruments internationaux qui constituent le fondement du DIH, tels que les quatre Conventions de Genève, le Royaume a pris des mesures concrètes au niveau national et par l'intermédiaire du Comité permanent du DIH pour mieux faire connaître le DIH et diffuser ses principes auprès de tous les organes étatiques et de toutes les couches de la société. Il s'est également employé à intégrer le DIH dans les programmes des écoles, des instituts et des universités, ainsi que des académies et des instituts militaires. Le Royaume d'Arabie saoudite a en outre organisé plusieurs conférences, séminaires et formations sur différents aspects du DIH. De plus, il a mis en place au sein du ministère de la Défense une équipe juridique chargée d'assurer la promotion du DIH et de garantir son respect. Il a organisé des sessions de formation pour les membres de ses forces armées, en coopération avec le CICR. Mon pays a également participé à plusieurs forums régionaux et internationaux visant à promouvoir le DIH. Le monde entier, dont notre région, est confronté à d'innombrables crises et défis qui exigent des efforts internationaux concertés pour parvenir à des solutions sur le plan politique et éviter ces crises et ces conflits et leurs répercussions humanitaires. Conformément à son engagement en faveur des principes humanitaires, le Royaume d'Arabie saoudite a lancé plusieurs initiatives qui ont contribué à résoudre de nombreuses crises. Il a également continué de soutenir les efforts des organisations et des organismes internationaux visant à réduire l'impact des conflits armés et des catastrophes naturelles dans de nombreuses régions du monde. Rien qu'en 2019, les contributions du Royaume se sont élevées à près de 1,2 milliard de dollars É.U. L'Arabie saoudite a en outre

mis en place le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires, le Projet Masam de déminage et le Programme de réhabilitation des enfants soldats au Yémen. Je vous remercie.

Mme Sian Bowen, Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire

(Original anglais)

Chers délégués et chères déléguées, Mesdames et Messieurs, le Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire (CERAH) basé à Genève est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée d'exprimer son appréciation du slogan de cette Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ».

Le paysage humanitaire devient de plus en plus complexe et dynamique ; nous sommes confrontés à une série de défis nouveaux et simultanés, tels que les crises urbaines, les déplacements prolongés et les attaques contre le personnel humanitaire. Nous devons prendre des mesures efficaces et immédiates pour relever ces défis. Le renforcement des capacités des acteurs humanitaires locaux constitue à cet égard une mesure clé. Les acteurs humanitaires locaux sont souvent les premiers à intervenir dans les situations d'urgence, c'est pourquoi il est crucial qu'ils aient accès aux meilleurs outils, données, connaissances et formations pour faire face aux crises de ce type.

C'est la raison pour laquelle le secteur humanitaire doit adopter une approche des connaissances fondée sur une pyramide inversée, laquelle s'attache à placer les acteurs humanitaires locaux au centre des activités. Ainsi, au sein du CERAH, nous concevons nos cours autour de l'idée selon laquelle les acteurs humanitaires locaux sont les principaux bénéficiaires.

Le CERAH se consacre depuis vingt ans à la formation des professionnels de l'humanitaire et à la mise en place d'un réseau de formation réunissant les principales organisations humanitaires, dont le CICR et Médecins sans Frontières. Grâce à ce réseau et en tant que centre conjoint de l'Université de Genève et de l'Institut de hautes études internationales et du développement, le CERAH apporte aux professionnels de l'humanitaire des compétences techniques pertinentes et de pointe.

Sur la base de sa propre expérience, le CERAH relève une diversité croissante des profils géographiques, culturels, linguistiques et professionnels dans le domaine humanitaire. En 2018, quelque 570 000 personnes travaillaient dans plus de 4 500 organisations. Nous nous efforçons de refléter cette diversité dans nos effectifs étudiants et dans nos projets de recherche, y compris notre projet d'encyclopédie humanitaire, qui passe en revue les principaux concepts et termes en usage dans le secteur humanitaire en vue de favoriser une plus grande cohérence et une meilleure compréhension entre les parties prenantes.

Aujourd'hui, le CERAH joue un rôle de premier plan dans ce nouveau paysage humanitaire. En effet, nous nous employons à adapter chacun de nos cours et de nos formations aux besoins précis des professionnels de l'humanitaire actifs en première ligne. En plus des cours que nous proposons à Genève, nous nous attachons également à dispenser nos formations dans les pays touchés, en combinant des sessions en ligne et en présentiel. Le CERAH est convaincu que le renforcement des connaissances, des compétences et des capacités peut améliorer la redevabilité, ce qui se traduit ensuite par de meilleurs résultats pour les personnes touchées par des crises. Les personnes qui travaillent dans des régions exposées aux crises et aux catastrophes ont besoin de ces compétences renforcées. Dans cette optique, le CERAH poursuivra ses efforts, conjointement avec d'autres acteurs, pour façonner un avenir meilleur pour l'humanité et les professionnels de l'humanitaire. Je vous remercie.

S.E. M. Borut Mahnic, ambassadeur, chef du département du Droit international, ministère des Affaires étrangères de la République de Slovénie

(Original anglais)

Madame la Présidente, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole devant la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, un excellent forum pour mener des discussions de fond sur les défis liés à l'application du droit international humanitaire et d'autres préoccupations humanitaires.

La Slovénie concentrera son attention sur l'adoption des résolutions, que nous soutenons pleinement, et sur les engagements soumis. En plus des engagements conjoints présentés par l'Union européenne et ses États membres, la Slovénie a rejoint le groupe des pays qui ont signé l'engagement à soutenir la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

En collaboration avec le Geneva Water Hub, la Croix-Rouge néerlandaise et l'UNICEF, la Slovénie a organisé hier une manifestation parallèle consacrée à la protection des infrastructures hydrauliques et de l'eau durant les conflits armés.



La Slovénie tient à remercier le CICR pour son cinquième rapport sur le DIH, qui met l'accent sur les défis posés par les conflits armés contemporains. Ce rapport offrira un excellent tremplin pour mener des discussions interactives sur des sujets d'actualité liés au DIH, tels que les mesures de lutte contre le terrorisme à l'aune du DIH, le renforcement du respect du DIH, l'urbanisation des conflits armés, et les nouvelles technologies de guerre. En ce qui concerne les mesures de lutte contre le terrorisme, la Slovénie, consciente des répercussions négatives possibles sur les activités humanitaires, a intégré des mesures de sauvegarde dans sa législation nationale.

La Slovénie accorde une attention particulière au respect du DIH. À l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, notre ministère des Affaires étrangères a publié un ensemble de deux volumes contenant la traduction officielle en slovène des Conventions de Genève et de leurs trois Protocoles additionnels, aux fins de contribuer au renforcement du respect des normes et des principes fondamentaux du DIH. Le 20 novembre, les deux volumes ont été présentés au grand public lors d'un événement organisé à Ljubljana, qui a été l'occasion de rappeler l'importance de ce cadre juridique. Je tiens à remercier le président du CICR, M. Peter Maurer, pour sa préface à la publication et pour son allocution enregistrée spécialement pour l'occasion.

Les comités nationaux du DIH jouent le rôle de gardiens du DIH, de son respect, de sa mise en œuvre et de sa promotion, qui constituent l'un des principaux thèmes de cette Conférence. Le respect du droit international et l'engagement en faveur d'un multilatéralisme efficace sont deux objectifs centraux de la politique étrangère de la Slovénie. Cette dernière estime qu'à l'heure actuelle, le respect du DIH revêt une importance cruciale. Le nombre croissant d'attaques contre des professionnels de l'humanitaire et de la santé, des hôpitaux et d'autres établissements de santé ainsi que des civils constitue une source de préoccupation. L'urbanisation des conflits armés et les nouvelles technologies de guerre ont de nombreuses répercussions sur les populations civiles. Nous devons aborder sans tarder et de manière exhaustive la question de la mise au point et de l'utilisation potentielle de systèmes d'armes autonomes, l'amélioration de la protection des civils devant être notre responsabilité première. Je vous remercie.

Dr Allan Goldberg, ancien membre, Conseil des gouverneurs, Croix-Rouge américaine

(Original anglais)

Madame la Présidente, la Croix-Rouge américaine est heureuse de l'occasion qui lui est donnée de faire entendre sa voix à cet important forum.

Comme nous l'avons entendu tout au long de cette Conférence internationale, l'action humanitaire répond à un besoin immense et se révèle de plus en plus complexe. Au cours des vingt dernières années, des conflits armés ont surgi partout dans le monde. Nombre de ces conflits ont repoussé les limites du droit international humanitaire. Nous constatons également que les conflits se déplacent dans les villes, ce qui entraîne des conséquences profondément destructrices. Les combats dans des villes telles qu'Alep, en Syrie, ont révélé au monde entier l'horreur des hostilités urbaines.

Tout aussi dévastatrices sont les attaques délibérées, fréquentes et systématiques contre les agents et les établissements de santé. Cette violence s'ajoute à la misère des civils qui souffrent déjà dans les conflits armés, et le respect du droit continue d'être un problème. La sensibilisation du public au DIH n'a jamais été aussi opportune et importante.

La Croix-Rouge américaine reconnaît également l'urgence vitale d'agir face à la menace majeure des changements climatiques, et la nécessité urgente de venir en aide aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, qui sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Nous comprenons également la nécessité de prêter attention à la résilience mentale et émotionnelle des personnes, des familles et des communautés, dont beaucoup se déplacent, vivent dans des centres urbains en pleine croissance ou peinent à accéder aux services essentiels.

Pour relever tous ces défis, il est impératif de cultiver la confiance au sein du réseau mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de sorte que nous puissions toujours nous rendre là où l'on a besoin de nous. La confiance des personnes que nous servons ne doit pas être tenue pour acquise, mais doit en permanence être gagnée. Dans cette optique, il est important que nous soyons vus et connus dans les communautés avant la survenue de catastrophes. Il est également crucial que les communautés se voient en nous et que nous reflétions la diversité des personnes que nous servons. Pour accroître notre impact, il est en outre essentiel que les personnes que nous servons soient associées de manière active et sur un pied d'égalité. La participation renforce la redevabilité à l'égard des populations touchées, réduit le risque de leur nuire et garantit que le soutien est apporté dans le respect de la culture.

La confiance entre les autorités et les acteurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est essentielle à l'accomplissement de notre mission humanitaire. Cette confiance nous permet d'être des

partenaires efficaces en temps de crise. Tandis que les États sont confrontés à des difficultés croissantes dans le cadre des situations d'urgence qui touchent leur population, les relations de confiance nous permettent également de jouer un rôle complémentaire en favorisant un environnement propice à une action humanitaire efficace.

Enfin, la confiance du public est essentielle à la fourniture de nos services, car elle nous permet d'accéder à des communautés d'origines diverses, de mobiliser des volontaires et de remplir notre rôle d'auxiliaire des gouvernements. Elle est également essentielle à la mobilisation de donateurs pour soutenir notre mission.

Nous sommes réunis ici en tant que réseau profondément interconnecté et en tant que défenseurs de l'espace humanitaire. L'enjeu n'est rien de moins que notre capacité de mener à bien notre mission vitale. Je vous remercie.

S.E. M. Frank Tressler Zamorano, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Chili à Genève

(Original espagnol)

Madame la Présidente, je tiens à remercier les organisateurs de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les travaux menés en vue de la tenue de la présente réunion, qui revêt indéniablement une importance d'autant plus grande que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, qui constituent le fondement du droit international humanitaire.

Aujourd'hui, la nature des conflits a changé. Certaines des menaces qui pèsent sur les principes humanitaires sont différentes des menaces qui existaient il y a 70 ans. Prenons par exemple les changements climatiques, qui ont des répercussions sur l'échelle et l'ampleur des catastrophes naturelles, et la propagation de maladies qui n'existaient pas auparavant.

En raison du rythme de l'urbanisation mondiale croissante, les conflits armés se déroulent de plus en plus dans des centres urbains, avec des armes principalement conçues pour des champs de bataille ouverts ou alors n'étant pas destinées à être utilisées dans de grandes agglomérations, ce qui expose toujours plus les populations civiles à des dommages directs et indirects. La situation devient encore plus complexe lorsque des acteurs non étatiques sont impliqués dans le conflit. Nous devons agir plus efficacement pour prévenir les souffrances et les conséquences humanitaires qu'entraînent les conflits pour les populations civiles, en renforçant le respect du DIH.

Les situations d'urgence ont également un visage humain et l'apport d'une aide rapide, transparente et fondée sur le principe de neutralité aux personnes en détresse est un élément distinctif de l'action que mène la Croix-Rouge sur le terrain, sous toutes les latitudes.

Dans cette optique, le slogan « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain » illustre notre volonté de mettre à profit cette Conférence pour réaffirmer l'attachement aux principes qui guident le Mouvement ainsi que leur respect. Nous estimons que les résolutions proposées abordent de manière efficace et consensuelle les principaux défis auxquels nous sommes confrontés au niveau mondial, tout en renforçant les capacités d'assistance.

Nous estimons également que la façon dont la Conférence est organisée est appropriée, puisqu'en parallèle aux débats relatifs aux résolutions, elle offre un espace de discussion plus flexible au sein des trois commissions et des différentes manifestations parallèles, auxquelles nous prendrons part dans la mesure du possible.

Nous pensons qu'il est important de réévaluer l'engagement des parties à la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits. C'est pourquoi nous avons rejoint l'engagement ouvert à renforcer les travaux de cette commission et invitons les États qui ne l'ont pas encore fait à faire de même.

Le Chili participe à cette Conférence en étant convaincu de la pleine validité des valeurs du Mouvement. Nous devons être capables de nous adapter aux nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés, tout en défendant dans le même temps l'héritage d'années de développement du DIH.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il importe en priorité de renforcer l'action que mène le Mouvement à tous les niveaux pour étendre sa présence dans le monde et de travailler ensemble à l'apport de solutions humanitaires. Merci beaucoup.

M. Karim Silue, conseiller, Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire à Genève

(Original français)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, je voudrais avant tout propos vous féliciter pour votre élection en qualité de présidente de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je tiens également à saluer tous les participants à cette XXXIII^e Conférence et à féliciter l'ensemble des

composantes du Mouvement pour leurs actions visant à apporter aide et secours aux populations en proie à des situations humanitaires à travers le monde.

Cette Conférence se tient dans un contexte marqué par une augmentation des situations d'urgence, due notamment à la récurrence et à l'aggravation des conflits armés, à la recrudescence des violences et à l'augmentation des catastrophes naturelles, occasionnant de nombreuses victimes et des déplacements massifs de populations vulnérables et en détresse.

C'est la raison pour laquelle la Côte d'Ivoire se réjouit de participer à cette XXXIII^e Conférence internationale qui, comme les précédentes, constitue une occasion unique pour l'ensemble des composantes du Mouvement de faire le point sur la situation humanitaire au niveau mondial, de dresser un bilan des actions menées au cours des quatre années passées et d'élaborer des stratégies et des solutions innovantes pour nous permettre d'assurer une meilleure gestion des crises humanitaires dans le monde.

Le thème de cette Conférence, à savoir « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous invite à l'action, dès à présent, pour non seulement atténuer les souffrances des populations en détresse, mais également prévenir la survenance des crises et des catastrophes qui en sont à l'origine. C'est pourquoi ma délégation soutient toutes les mesures et tous les programmes visant à renforcer l'état de droit, la bonne gouvernance et la cohésion sociale, conditions sine qua none pour garantir la paix et la stabilité dans les États et, par voie de conséquence, prévenir les déplacements forcés.

En outre, la Côte d'Ivoire appelle au renforcement de la coopération et de la solidarité internationales, notamment dans les situations de crise. Nous devons également poursuivre nos efforts dans le cadre du respect du droit international humanitaire et des Conventions de Genève.

Ma délégation estime en outre qu'un renforcement des capacités des acteurs nationaux s'avère nécessaire pour une meilleure gestion des crises humanitaires.

Enfin, la Côte d'Ivoire est d'avis que le renforcement du cadre juridique de protection des personnes vulnérables constitue un maillon essentiel, voire le socle du système de gestion des crises humanitaires. Aussi, nous préconisons et encourageons l'adhésion aux conventions pertinentes en la matière, notamment celles relatives au droit des réfugiés, des apatrides et des migrants.

Je ne saurais clore mon propos sans rendre un vibrant hommage à l'ensemble des acteurs humanitaires pour toutes les actions courageuses et salutaires entreprises à travers le monde, souvent au péril de leur vie. À cet égard, la Côte d'Ivoire déplore et condamne fermement toutes les attaques et menaces dont sont victimes les humanitaires. De tels actes sont inacceptables et leurs auteurs doivent être recherchés, poursuivis et condamnés.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer son attachement aux principes humanitaires, notamment le non-refoulement, la solidarité, le partenariat et la responsabilité partagée.

Je vous remercie.

S.E. M. Gian Lorenzo Cornado, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Italie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, l'Italie s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne et ses États membres et souhaite ajouter les remarques suivantes propres à son pays.

La XXXIII^e Conférence internationale marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève. Les défis modernes nous imposent de renforcer notre soutien et notre engagement à respecter et à promouvoir les principes fondamentaux du droit international humanitaire afin de protéger les êtres humains innocents dans les conflits armés. Les crises prolongées, les guerres urbaines, la fragilité des États, les nouveaux outils technologiques de guerre et les catastrophes naturelles cycliques et durables exigent une action collective. La protection des civils, de toutes les personnes vulnérables et des intervenants humanitaires requiert le respect, par les parties aux conflits, des limites fixées par le DIH et inscrites dans les quatre Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, auxquels l'Italie est partie.

L'accès humanitaire reste l'un des sujets les plus délicats qui figurent à l'ordre du jour international. Compte tenu de son impact crucial sur l'efficacité de l'aide humanitaire, il est primordial de renforcer la confiance indispensable à cet accès. C'est pourquoi nous reconnaissons les principes humanitaires qui guident l'action du CICR et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. Notre pays soutient fermement le CICR ainsi que toutes les initiatives et les mesures du Mouvement allant de la prévention des risques de crise aux efforts déployés pour défendre l'esprit de Solférino

en encourageant l'adoption et le respect des principes qui sous-tendent l'action humanitaire. Dans ce contexte, l'Italie appuie pleinement la résolution intitulée « S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ».

Nous sommes profondément convaincus qu'un système durable et pacifique de relations internationales doit être fondé sur des règles et des valeurs communes, dont celles qui découlent du DIH, du droit international des droits de l'homme et du droit pénal international. Le respect du DIH doit être garanti dans les conflits armés, et la seule mise en évidence des violations graves de ce droit ne suffit pas. La mise en place de mécanismes de contrôle complémentaires est essentielle pour poursuivre les auteurs de violations, rétablir des relations pacifiques et prévenir les conflits armés nationaux et internationaux.

La résolution relative à l'évolution des vulnérabilités renouvelle notre engagement à protéger les personnes les plus touchées dans les situations d'urgence – à savoir les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les blessés – en prenant en compte leurs besoins spécifiques. À cet égard, en tant que membre de l'Appel à l'action pour mettre fin à la violence sexuelle dans les conflits, l'Italie s'emploie activement non seulement à lutter contre toutes les formes de violence sexiste et à les prévenir, mais aussi à mettre en évidence la nécessité de protéger et d'autonomiser les femmes dans les contextes humanitaires. Nous reconnaissons et soutenons également le rôle fondamental que jouent les femmes dans la gestion des risques de catastrophe, dans les processus de stabilisation et de consolidation de la paix et au sein du Mouvement, comme le souligne la résolution portant sur ce thème.

Pour conclure, alors que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, l'Italie est consciente qu'il reste beaucoup à faire. Nous sommes prêts et pleinement déterminés à intensifier nos efforts en collaboration avec toutes les parties prenantes majeures, et nous comptons sur le CICR et le Mouvement dans son ensemble pour leur rôle précieux et leur contribution aux efforts visant à ne laisser personne pour compte dans les sociétés déchirées par la guerre. Je vous remercie pour votre attention.

M. Keefe Chin, premier secrétaire, Mission permanente de la République de Singapour à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, cette Conférence internationale s'inscrit dans une année charnière, qui marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Il convient de s'en réjouir, les Conventions de Genève faisant partie des rares traités internationaux universellement ratifiés et constituant un élément clé du système multilatéral fondé sur des règles.

Nous devons revoir le consensus autour du droit international humanitaire et des institutions humanitaires internationales. Malheureusement, nous nous réunissons à une époque où le nombre de défis humanitaires auxquels le monde est confronté ne fait qu'augmenter. Depuis la dernière Conférence internationale en 2015, le nombre de conflits actifs s'est accru, et leur complexité s'est trouvée décuplée par des tendances mondiales telles que les changements climatiques, l'urbanisation rapide et l'extrémisme. Les impératifs et les idéaux humanitaires d'organisations telles que le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses Sociétés nationales n'ont jamais été aussi pertinents et permettent au Mouvement d'opérer dans des environnements difficiles où la confiance revêt une importance cruciale.

Singapour n'est pas à l'abri des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et des tendances mondiales. En tant que petit État insulaire, nous sommes par exemple naturellement exposés aux conséquences des changements climatiques mondiaux. Pour atténuer le défi que pose cette vulnérabilité, nous établissons des plans sur le long terme et intégrons des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans nos stratégies nationales de développement. Au cours des 50 à 100 prochaines années, nous prévoyons de consacrer environ 100 milliards de dollars de Singapour à la lutte contre les changements climatiques, mais nous ne pouvons pas compter uniquement sur des stratégies nationales. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales.

Sur le plan international, Singapour contribue aux missions humanitaires internationales. Par exemple, Singapour a soutenu la Garde nationale du Texas lors des opérations de secours menées dans le sillage de l'ouragan Harvey en septembre 2017. Plus près de chez nous, nous avons fourni une assistance en Indonésie suite au séisme et au tsunami survenus en septembre 2018 ; au Laos suite à l'effondrement du barrage de Xe Pian Xe Namnoy en juillet 2018 ; et à Taïwan suite au séisme qui a touché la ville de Hualien en février 2018. Nous nous employons également à partager notre expérience en matière de préparation aux catastrophes et de renforcement de la résilience avec les États en développement. Depuis 2015, dans le cadre de notre Programme de coopération, nous travaillons en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes au renforcement des capacités des pays en développement de mettre en œuvre

le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. La dernière édition de ce programme s'est tenue en septembre 2019. En juin 2019, Singapour s'est une fois de plus associé au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes en vue de fournir à 16 pays des Caraïbes qui comptent parmi les plus touchés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles une formation sur mesure destinée à renforcer leur résilience face aux catastrophes.

Singapour est un petit État. Si nous ne dictons pas les priorités mondiales, nous ne sommes pas pour autant impuissants. Nous continuerons de contribuer aux efforts multilatéraux visant à relever les graves défis humanitaires auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, mais nous ne pourrons pas y arriver seuls. En tant que communauté internationale, nous devons répondre ensemble à l'appel de cette Conférence internationale à « agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». Ensemble, nous devons définir la voie à suivre pour maintenir la paix et la prospérité dans le monde et bâtir un réseau de coopération régionale et internationale plus vaste. Je vous remercie.

S.E. M. Alejandro Celorio Alcántara, conseiller juridique, secrétariat aux Relations extérieures, ministère des Affaires étrangères du Mexique

(Original espagnol)

Bien le bonjour, Madame la Présidente, chers délégués et chères déléguées.

Le droit international humanitaire est né pour pallier les horreurs de la guerre, et depuis qu'il est appliqué sur les champs de bataille, le message est clair : même la guerre a des limites.

Ces limites fixées par les Conventions de Genève, leurs Protocoles additionnels et le droit coutumier agissent en silence. Pour chaque violation signalée dans la presse internationale, il existe des centaines de situations dans lesquelles le DIH dicte la logique des opérations militaires.

Les échanges de prisonniers, la protection des missions médicales, des écoles et des biens culturels, et le respect de normes minimales concernant le traitement des prisonniers ne sont que quelques-unes des dispositions qui, chaque jour, sont respectées par les parties aux conflits.

Dans ce contexte, l'efficacité du DIH doit être mesurée à l'aune non pas de ses scandales mais de son silence.

Le 70^e anniversaire des Conventions de Genève s'inscrit dans un environnement complexe, au sein duquel la seule possibilité pour la communauté internationale est de réaffirmer le respect absolu des valeurs et des principes du DIH.

Cette Conférence est le lieu idéal pour réfléchir à la pertinence des catégories et des notions juridiques en vigueur. Nous devons nous demander si les critères de classification actuels offrent une protection adéquate aux parties à un conflit armé non international et à la population civile.

Face aux nouvelles réalités, telles que les conflits armés asymétriques et en milieu urbain, il est important de comprendre et de garantir la pleine application du DIH. Il est notamment nécessaire de garantir son respect lors de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées, et de reconnaître que les armes nucléaires, de par leur nature même, sont contraires au DIH.

Pour le Mexique, le respect du DIH dans un conflit armé exige la préexistence d'un cadre juridique national conforme aux Conventions de Genève et aux autres instruments internationaux. Le Mexique reconnaît les efforts déployés par le CICR pour aider les gouvernements à élaborer de tels cadres juridiques, et l'exhorte à poursuivre ses efforts.

Par ailleurs, aujourd'hui plus que jamais, nous devons garder à l'esprit que les vulnérabilités engendrées par la pauvreté, les changements climatiques et d'autres phénomènes naturels et sociaux sont des défis qui exigent que nous travaillions main dans la main avec les composantes du Mouvement et que nous adoptions de nouvelles approches qui permettent de garantir la protection totale des populations civiles.

Nous avons présenté nos engagements à poursuivre notre collaboration avec le Mouvement au cours des quatre prochaines années.

Nous espérons que les travaux de cette Conférence aboutiront à une meilleure compréhension entre les acteurs humanitaires et renforceront les opérations menées dans le cadre des catastrophes, des conflits armés et de toute autre situation d'urgence, en plaçant toujours les personnes, et en particulier les personnes vulnérables, au centre de notre action.

N'oublions jamais le pouvoir de l'humanité.

S.E. M. Peter Matt, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Principauté du Liechtenstein à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, l'année 2019 marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. Celles-ci constituent la pierre angulaire du droit international humanitaire contemporain. Elles sont notre principal cadre juridique pour les situations de conflit armé, et notamment la protection des civils. Toutefois, l'érosion du respect du DIH atteint des niveaux alarmants. Il est donc de la plus haute importance de prendre des mesures concrètes pour renforcer le respect de ce droit. Le Liechtenstein soutient tous les efforts menés à cet égard, en particulier le projet de résolution proposant une feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du DIH.

Il est important de demander des comptes aux auteurs de violations du DIH, non seulement pour rendre justice aux victimes, mais aussi pour contribuer au maintien de la paix et empêcher que ces violations ne se reproduisent. La Cour pénale internationale est la pièce maîtresse du système international de justice pénale. L'universalité du Statut de Rome reste un objectif important pour le Liechtenstein. Ce dernier continuera de rappeler au Conseil de sécurité des Nations Unies la possibilité de donner compétence à la Cour pénale internationale pour traiter les cas de violations graves du DIH.

Le Liechtenstein reste profondément préoccupé par le nombre élevé de cas de violence sexuelle et sexiste dans les conflits. Les femmes et les filles ne sont pas les seules victimes, les hommes et les garçons étant également touchés, en particulier dans les centres de recrutement et de détention. C'est pourquoi nous saluons et soutenons l'action d'*All Survivors Project*, une organisation non gouvernementale basée au Liechtenstein qui mène des recherches et des activités de sensibilisation en vue d'améliorer les réponses apportées dans le monde aux victimes de la violence sexuelle dans les conflits, y compris les hommes et les garçons. Nous soutenons également l'action de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, qui enquête sur les violations graves commises à l'encontre d'enfants.

L'intelligence artificielle et les nouvelles technologies influenceront nos sociétés et détermineront l'avenir des guerres. La communauté internationale doit discuter des risques et des défis émergents et prendre des mesures préventives, étant entendu que le DIH s'applique également au cyberspace. Les avancées techniques mettent clairement en évidence le besoin de nouvelles réglementations en ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, sous la forme de normes contraignantes imposant légalement l'inclusion d'une composante humaine dans les processus décisionnels de ces systèmes. À cet égard, nous soulignons l'importance des onze principes directeurs relatifs aux systèmes d'armes létaux autonomes définis par le Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui constituent un pas dans la bonne direction. Le Liechtenstein a approuvé ces principes dans le cadre de l'Alliance pour le multilatéralisme et encourage les États à faire de même. En outre, le Liechtenstein poursuit ses efforts visant à déterminer dans quelle mesure le Statut de Rome et d'autres cadres juridiques internationaux, dont le DIH, s'appliquent aux guerres cybernétiques et, en collaboration avec ses partenaires, la Principauté a mis en place un conseil consultatif pour discuter de ces questions.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer la profonde reconnaissance du Liechtenstein envers le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour son engagement remarquable et des plus importants en faveur de la cause humanitaire. Je vous remercie.

M. Francisco Dionisio Fernandes, chargé d'affaires par intérim, Mission permanente de la République démocratique du Timor-Leste à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, je suis honoré de prendre la parole devant la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR a débuté ses activités au Timor-Leste en 1975 et joue depuis un rôle clé dans l'aide apportée à mon pays pour prévenir et alléger les souffrances humaines. Les Timorais n'oublieront pas l'assistance fournie par le CICR durant le conflit et nous reconnaissons vivement l'importance du mandat qui lui est conféré par les Conventions de Genève.

La Croix-Rouge de Timor-Leste a été fondée en 2000 et reconnue comme Société nationale en septembre 2005, avant d'être admise au sein du Mouvement en novembre de la même année. Le Timor-Leste a ratifié les Conventions de Genève de 1949 en 2003, les deux premiers Protocoles additionnels en 2005 et le troisième Protocole additionnel en 2011. En 2009, la loi gouvernementale 12/2009, portant sur l'usage et la protection de l'emblème de la croix rouge au Timor-Leste et garantissant la protection du cristal rouge, a été promulguée.

Par ailleurs, en tant que partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, le Timor-Leste a signé en 2004 le Protocole facultatif à cette convention concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et a fait une

déclaration selon laquelle l'engagement volontaire dans ses forces armées n'est possible qu'à partir de 18 ans. La loi gouvernementale 3/2007 a ensuite confirmé que le recensement et le service militaires s'adressent aux citoyens qui ont atteint l'âge de 18 ans.

En outre, le 6 septembre 2002, le Timor-Leste est devenu partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et le décret-loi 19/2009, par lequel le code pénal a été approuvé, permet, en vertu du Livre II, titre I, chapitre II, d'engager des poursuites au niveau national contre les personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre.

En ce qui concerne les traités relatifs à l'interdiction ou à la limitation de l'emploi de certaines armes, le Timor-Leste a signé la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques en 2002, puis la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en 2003.

Le Gouvernement timorais et la Croix-Rouge de Timor-Leste entretiennent une relation unique, travaillant en étroite collaboration sur une série de questions et de projets, dont la plupart ont pour objectif de renforcer la résilience et la gestion des catastrophes. Ces projets sont répartis entre Dili, la capitale, et les 13 municipalités du pays, et portent sur des enjeux tels que la sécheresse, les épidémies de maladies animales (comme la grippe porcine asiatique), les catastrophes provoquées par l'homme (incendies ou accidents), les écoles et l'élaboration de programmes d'études, les services d'ambulances, l'eau et l'assainissement, la nutrition, les communautés et la santé, et le don de sang.

En 2019, le Gouvernement timorais a soutenu la Croix-Rouge de Timor-Leste à hauteur de 250 000 dollars É.U., et il continue de soutenir la Société nationale en tant qu'organisme extrêmement important d'aide humanitaire volontaire sans but lucratif. Je vous remercie.

S.E. M. Michael Gaffey, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Irlande à Genève

(Original anglais)

Excellences, les délégués qui se sont réunis ici à Genève il y a 70 ans ont élaboré les Conventions de Genève avec en mémoire les horreurs de la guerre mondiale. Ils se sont mis au travail avec la ferme conviction qu'il était nécessaire d'agir pour éviter une nouvelle descente aux enfers, et ont ainsi établi un ensemble de conventions destinées à protéger l'humanité en temps de conflit. Aujourd'hui, nous reconnaissons la gratitude que nous leur devons pour leur engagement et leur compétence. Au cours des 70 dernières années, ces conventions ont été une source cruciale de stabilité et d'ordre et, surtout, elles ont évité des souffrances inutiles à – littéralement – des millions de personnes innocentes.

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un monde où les progrès technologiques pourraient mettre fin à la pauvreté et aux inégalités. Et pourtant, bien trop de pays, et trop de sociétés, sont accablés par de multiples conflits et souffrances. Plus de 148 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, et les conflits constituent le principal facteur de ces souffrances.

Nous rendons hommage à ceux qui, au sein du CICR, de la Fédération internationale et des Sociétés nationales, sont en première ligne pour apporter cette aide humanitaire. Leur action courageuse est une source d'inspiration. L'Irlande continuera de soutenir leurs efforts, par le biais notamment de l'allocation de fonds non affectés au CICR et à la Fédération internationale.

Nous sommes convaincus que la hausse des besoins humanitaires et les défis importants que nous avons vu apparaître ces dernières années en lien avec le respect du DIH sont intimement liés. Nous avons le devoir d'y apporter une réponse collective.

Pour commencer, les conflits ont évolué, devenant plus urbains et plus fragmentés et se prolongeant de plus en plus. L'Irlande est gravement préoccupée par le fait que les civils continuent de faire les frais des conflits armés. Nous devons nous employer à renforcer la protection des civils et à améliorer le respect et l'application du DIH. À cette fin, à la suite de la série de consultations actuellement en cours à Genève, l'Irlande prévoit de tenir une conférence internationale à Dublin en mai 2020 en vue d'adopter une déclaration politique pour remédier aux conséquences humanitaires engendrées par l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Ensuite, le développement des capacités de cyberattaque et la mise au point de systèmes d'armes létaux autonomes soulèvent de graves questions éthiques, morales et juridiques. Ces nouveaux systèmes d'armes peuvent infliger des souffrances à d'innombrables personnes et nous devons poursuivre d'urgence nos discussions sur les conséquences de leur utilisation.

Cependant, le respect du DIH est avant tout une question de volonté politique. Trop d'acteurs du monde moderne – des États aux groupes terroristes – bafouent le DIH en toute impunité. Et ceux qui en souffrent le plus sont des civils innocents.

Il a fallu les horreurs d'un conflit mondial pour rassembler les nations du monde il y a 70 ans. Ne répétons pas les erreurs des générations précédentes. Nous devons aujourd'hui redoubler d'efforts pour garantir la pleine application des Conventions de Genève, prévenir les violations du DIH et apporter un soutien solide et efficace à l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Je vous remercie.

S.E. M. M. Shameem Ahsan, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République populaire du Bangladesh à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, chers délégués et chères déléguées, bonjour. Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'être ici aujourd'hui. Nous sommes d'avis que le slogan de cette Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », est opportun et encourageant. Le monde est confronté à de multiples menaces transversales, telles que la nature complexe des guerres et des conflits et les fréquentes catastrophes naturelles dues aux changements climatiques. L'émergence d'un nouveau populisme engendrant racisme et xénophobie constitue également une menace potentielle pour la paix et la sécurité. En conséquence, un nombre croissant de personnes sur tous les continents se retrouvent piégées dans des crises humanitaires graves et prolongées. Cette situation non seulement porte atteinte à la dignité humaine, mais réfrène également notre aspiration à un développement inclusif qui ne laisse personne pour compte.

Né d'une lutte pour la paix et la justice, le Bangladesh a toujours défendu le renoncement à la guerre, le respect de la dignité humaine et des droits humains, et le règlement pacifique des différends dans les relations internationales. À cette fin, il a plaidé en faveur d'une « culture de paix » au sein des Nations Unies en 1999. Sa participation durable et majeure aux efforts de consolidation et de maintien de la paix menés par les Nations Unies résulte de ces valeurs et principes. Le Bangladesh est le premier pays d'Asie du Sud à avoir signé et ratifié les Conventions de Genève et leurs deux premiers Protocoles additionnels. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le respect du DIH, il a mis en place un comité national du DIH en 2014. Il s'emploie actuellement à intégrer les principes des Conventions de Genève dans sa législation nationale.

Comme tout le monde le sait, le Bangladesh accueille, pour des raisons strictement humanitaires, plus de 1,1 million de Rohingyas déplacés de force. Malgré le manque de ressources, nous faisons tout notre possible pour répondre à leurs besoins humanitaires de base avec l'aide de la communauté internationale. À cet égard, le soutien du CICR et de la Fédération internationale est apprécié. Il est clair que nos approches humanitaires doivent désormais être holistiques et intégrer les communautés d'accueil, afin d'éviter une montée des tensions dans la région. Les graves dégradations de l'environnement, l'extrême pénurie de terrains et l'instabilité sociale qui résultent de la présence prolongée de ces personnes rendent la situation intenable, d'où le projet de reloger tout d'abord 100 000 personnes à Bashan Char, en coopération avec toutes les parties concernées, et de leur apporter une meilleure aide humanitaire. La compréhension et l'engagement continus de la communauté internationale à cet égard revêtent une importance cruciale pour résoudre les problèmes et maintenir la paix et la stabilité dans la région.

Notre lutte pour l'indépendance a été guidée par des idéaux de paix, de sécurité et d'humanité, ces mêmes valeurs auxquelles le père fondateur de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a consacré sa vie. Pour défendre ces valeurs et en mémoire de ce leader légendaire, le Bangladesh célébrera en 2020 le centenaire de sa naissance, qui coïncide avec le centenaire du multilatéralisme et le 75^e anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Je vous remercie.

Mme Nino Osepaishvili, secrétaire générale, Société de la Croix-Rouge de Géorgie

(Original anglais)

Même la guerre a des limites. Cette idée simple mais importante exprime le sens principal du droit international humanitaire, qui doit être pris en considération. La mise en œuvre du DIH est l'objectif premier du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les Sociétés nationales sont bien placées pour promouvoir son application dans leurs domaines d'intervention ; en outre, de nombreux États ont créé avec succès des comités nationaux du DIH.

Ainsi, le Gouvernement géorgien a créé la Commission interinstitutionnelle du DIH, qui est un organe chargé de soutenir la mise en œuvre du DIH et d'adopter le plan d'action national de mise en œuvre de cette branche du droit. Cette commission est présidée par le ministère de la Justice de la Géorgie. La Société de la Croix-Rouge de Géorgie participe au plan d'action national de mise en œuvre du DIH et siège à la Commission interinstitutionnelle du DIH en qualité d'observatrice, au même titre que le CICR.

La Société de la Croix-Rouge de Géorgie soutient les différentes activités menées par le gouvernement, conformément à son rôle d'auxiliaire. Afin de renforcer ses relations avec le gouvernement, la Société nationale

a élaboré un projet d'engagements conjoints sur la base des avant-projets de résolutions. Elle a mené des discussions et des négociations avec les ministres concernés au sujet de ces engagements conjoints, qui portent sur la diffusion du DIH, la réduction des risques de catastrophe, le rétablissement des liens familiaux, les épidémies et les pandémies, et les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous pensons que des engagements conjoints favoriseront le dialogue et consacreront la volonté de faire avancer des questions données.

La Société de la Croix-Rouge de Géorgie veille toujours au respect des règles du DIH, par le biais de la diffusion des connaissances et de la facilitation du respect des règles au niveau national, comme le prévoit la loi géorgienne sur la Croix-Rouge. Elle poursuivra ses importants efforts visant à renforcer le soutien apporté au DIH, en étroite coopération avec le Gouvernement géorgien et les partenaires du Mouvement. Je vous remercie.

Mme Liying Yu, directrice adjointe, département des Relations extérieures, Croix-Rouge chinoise

(Original anglais)

La Croix-Rouge chinoise a été fondée en 1904. Forte de son développement au cours des dernières années, elle peut aujourd'hui compter sur 91 000 employés, 17 millions de membres et 1,2 million de volontaires qui s'emploient à fournir des services humanitaires dans les communautés urbaines et rurales. La Société nationale a déployé des opérations d'urgence dans le cadre de catastrophes majeures et a mis en place des équipes d'intervention d'urgence ; en outre, elle a obtenu l'attestation internationale de formation aux premiers secours et a promu activement le Programme de résilience communautaire.

La Croix-Rouge chinoise fait également de son mieux pour aider d'autres Sociétés nationales à venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Un centre médical de premiers secours Chine-Pakistan a été mis en place à Gwadar Port, au Pakistan, avec une équipe médicale chinoise. Des hôpitaux mobiles ont été fournis à la Syrie et à l'Iraq dans les zones de conflit armé et ont ainsi contribué de manière essentielle à la prestation de services médicaux par les Sociétés nationales de ces pays. Plus de 200 enfants afghans et mongols atteints de cardiopathies congénitales ont été opérés gratuitement en Chine. Les ateliers sur le renforcement des capacités organisés en Chine ont réuni des participants de 62 pays. Toute cette coopération internationale a été chaleureusement accueillie et appréciée par les communautés et les autorités gouvernementales locales, et a grandement contribué à la connectivité entre les peuples.

La Croix-Rouge chinoise aimerait faire deux suggestions. Premièrement, nous devrions tout d'abord renforcer la communication et la coopération humanitaires, et unir nos efforts pour bâtir une communauté tendant vers un avenir commun pour l'humanité. Seul le développement peut éliminer les causes profondes de la pauvreté et des conflits, et ce n'est qu'en renforçant la coopération que nous pourrions répondre ensemble à la demande mondiale d'aide humanitaire. Face aux crises humanitaires graves et complexes, les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doivent communiquer et échanger davantage les uns avec les autres, de façon à bâtir une communauté tendant vers un avenir commun, en étant pleinement conscients de la nécessité et de l'urgence d'une action conjointe.

Deuxièmement, nous devrions mettre l'accent sur l'éducation humanitaire et la Croix-Rouge Jeunesse en vue de garantir un développement sain et durable. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devraient introduire un quota humanitaire, qui soit ouvert aux employés, aux membres, aux volontaires et au grand public, et renforcer les capacités de service par le biais de l'éducation et de la formation. Les Sociétés nationales doivent continuer de soutenir la Croix-Rouge Jeunesse et fournir aux jeunes une plateforme essentielle pour participer aux efforts humanitaires. Je vous remercie.

S.E. M. Khalil-ur-Rahman Hashmi, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République islamique du Pakistan à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous voudrions tout d'abord nous associer à la déclaration prononcée par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous félicitons la Commission permanente, le CICR et la Fédération internationale pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faire de cette Conférence un succès.

En tant que signataire des Conventions de Genève et membre responsable de la communauté internationale, le Pakistan a toujours été un fidèle adhérent aux Conventions de Genève. Nous sommes également partie aux Protocoles additionnels I et II et respectons leurs dispositions. Les Conventions de Genève illustrent notre détermination collective à gérer les conséquences des guerres et à prendre soin des malades et des blessés. Si ces aspects sont essentiels et importants, nos délibérations ici et au sein des Nations Unies doivent également

mettre l'accent sur la prévention et la résolution des conflits, ainsi que sur la promotion et la protection des droits humains et des principes humanitaires du début à la fin d'un conflit armé.

Les principales considérations suivantes guident notre politique nationale : le plein respect, la promotion, la diffusion et la mise en œuvre du DIH, de ses règles et de ses principes ; la défense des droits des victimes et la demande de comptes aux responsables ; le respect de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ; et le rejet du recours unilatéral à la force en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je voudrais formuler quatre observations. Premièrement, les nouvelles technologies et techniques qui sont utilisées dans les conflits armés internationaux et non internationaux mettent le droit humanitaire sous pression. Nous devons donc redoubler d'efforts pour adapter nos réponses et nous efforcer de parvenir rapidement à un consensus pour relever les défis des temps modernes. Deuxièmement, il est nécessaire de garantir la redevabilité conformément au principe de responsabilité des États, en particulier des États puissants. Cet aspect est essentiel pour accroître la redevabilité à tous les niveaux. Troisièmement, à l'instar de tout ce qui nous entoure, le DIH évolue ; s'il est essentiel d'établir de nouvelles règles, la mise en œuvre effective de ces règles existantes est tout aussi importante. Il est impératif de mettre fin à la sélectivité, aux exceptions et aux traitements discriminatoires dans le cadre de la mise en œuvre du DIH et de la protection des personnes. Quatrièmement, en Asie du Sud, le plein respect des quatre Conventions de Genève doit être garanti. Les principes généraux et le champ d'application des Conventions de Genève et du DIH couvrent les situations dans lesquelles des peuples luttent contre l'occupation étrangère pour leur droit à l'autodétermination, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans toutes les conventions fondamentales relatives aux droits humains. Nous exhortons la communauté internationale à intensifier ses efforts pour protéger les personnes vivant sous occupation étrangère et pour relever les défis humanitaires auxquels elles sont confrontées.

Mme Gayethri Murugaiyan Pillay, chargée d'affaires, conseillère, Mission permanente de la République des Seychelles à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, Excellences, chers invités et chères invitées, le Gouvernement de la République des Seychelles souhaite tout d'abord exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au CICR et à la Fédération internationale pour les efforts qu'ils ont déployés pour organiser cette Conférence.

Les Seychelles restent plus que jamais déterminées à défendre les principes du droit international humanitaire, par le biais notamment du respect et de la promotion des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels ainsi que des autres instruments internationaux fondamentaux, tels que le Traité sur le commerce des armes. En outre, dans le cadre de leurs efforts de promotion des processus démocratiques et des pratiques de réconciliation nationale, les Seychelles maintiennent une société pacifique qui prévient l'émergence de conflits.

Si la communauté internationale célèbre cette année le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, les principes fondamentaux du respect des droits humains et du droit humanitaire sont plus pertinents que jamais, à une époque marquée par des conflits permanents, des difficultés croissantes et des brutalités indicibles.

Le slogan de la présente Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », incite tous les États et les autres acteurs à œuvrer en faveur d'un avenir sûr et pacifique. L'une des plus grandes menaces auxquelles nous serons confrontés à cet égard est celle des changements climatiques. En tant que petit État insulaire en développement, les changements climatiques sont pour nous non pas une notion abstraite, mais une réalité qui a des répercussions sur nos moyens de subsistance quotidiens. Et pour les personnes prises dans l'engrenage d'un conflit, les changements climatiques entraînent une double vulnérabilité. Pour les civils confrontés à un conflit, les personnes déplacées et les communautés en plein relèvement, les conséquences des changements climatiques contrecarrent les mesures de relèvement, de reconstruction et de renforcement de la résilience. En outre, les conflits et les guerres contribuent inévitablement aux changements climatiques à travers les différentes formes d'armement utilisées et la destruction des ressources naturelles qu'ils engendrent.

Le respect des principes du DIH contribuera à protéger notre environnement et à réduire le risque de vulnérabilité aux changements climatiques. Dans le contexte de la COP25 qui se tient en ce moment même, nous appelons l'ensemble des États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les effets des changements climatiques, en particulier dans les situations de conflit prolongé. Il nous appartient à tous de bâtir un avenir dans lequel les civils qui ont besoin d'une aide humanitaire non seulement survivent, mais reçoivent également les outils nécessaires pour prospérer.

Nous terminerons en reconnaissant les sacrifices et les efforts inlassables du personnel et des volontaires du CICR et de la Fédération internationale pour apporter aide, secours, sûreté et sécurité à des millions de personnes en détresse à travers le monde. Je vous remercie.

S.E. M. Sek Wannamethee, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Thaïlande à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, au nom du Gouvernement du Royaume de Thaïlande, je souhaite réaffirmer notre engagement continu en faveur des Conventions de Genève, ainsi que notre soutien à l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à travers la défense des principes humanitaires.

Bien que 70 ans se soient écoulés, les Conventions de Genève conservent toute leur pertinence. L'importance de l'action humanitaire est accentuée par les risques et les défis mondiaux pressants de notre époque. Bien des choses ont été dites au sujet des nouvelles formes de conflit, de l'utilisation de nouvelles technologies – dont les armes autonomes et l'intelligence artificielle –, des catastrophes naturelles, des pandémies et des crises socioéconomiques. Ces éléments ont pour point commun de faire peser une menace sur la sécurité et le bien-être des personnes et, par là même, sur l'humanité.

Rétrospectivement, la Thaïlande a une longue tradition d'adhésion aux principes humanitaires, qui remonte à la première Convention de Genève de 1864. Pour nous, les principes humanitaires s'appliquent à tous, à toutes les nations et à toutes les personnes en détresse, indépendamment de leur genre, de leur âge, de leur race et de leur origine ethnique ou culturelle.

Je voudrais aborder trois points principaux. Premièrement, l'action humanitaire est plus qu'une « réponse », elle comprend aussi des activités de « préparation » et de « prévention ». Le succès du DIH ne repose pas seulement sur les sanctions prises contre les violations de ses règles. L'absence de violations doit également être prise en compte. Nous voyons émerger des conflits qui se prolongent de plus en plus et qui s'accompagnent de nombreux défis. Les activités de « préparation » et de « prévention » sauvent des vies. Le renforcement des capacités et la formation des autorités locales et du personnel humanitaire contribuent également à la mise en place d'une action humanitaire efficace.

Deuxièmement, le renforcement du respect du DIH exige avant tout compréhension et confiance. Les populations et les autorités doivent comprendre les principes et les normes humanitaires, ainsi que l'action que mène le Mouvement pour les soutenir. Pour que le Mouvement parvienne à gagner la confiance des populations et des autorités, il est fondamental de respecter les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Les récentes discussions ont porté sur les activités de protection et d'assistance que mène le Mouvement dans des situations non couvertes par le DIH, comme dans le cas de troubles et de tensions internes. Le Mouvement est encouragé à trouver un juste équilibre tout en respectant strictement le droit et en maintenant une concertation étroite avec les États et une communication permanente avec les populations et les autorités locales.

Troisièmement, l'établissement de partenariats avec les communautés locales est essentiel pour faire connaître le DIH sur le terrain. La collaboration avec les communautés locales permet d'évaluer les besoins et les priorités des personnes, d'étendre les réseaux de mise en œuvre et d'accroître l'efficacité. Le rôle des volontaires communautaires doit également être promu. La Thaïlande a une très bonne expérience de la collaboration avec des volontaires dans différents secteurs, tels que la réduction des risques de catastrophe, l'éducation, les services de santé et le développement durable. Nous devons nous employer à bâtir une société fondée sur la bienveillance et le partage. Cette culture du volontariat peut contribuer à une action humanitaire efficace et durable. Nous avons donc besoin de mouvements mondiaux de ce type pour nous aider à atténuer les souffrances et à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

Dr Omar Awadallah, chef de l'Administration publique pour les organismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, ministère des Affaires étrangères de l'État de Palestine

(Original arabe)

Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette conférence cruciale. Je voudrais également remercier le Gouvernement suisse d'accueillir cette réunion. L'État de Palestine et son peuple comptent parmi les plus ardents défenseurs du droit international humanitaire et du système humanitaire multilatéral, à une époque où ce système est menacé, ébranlé, attaqué et démantelé avec le soutien de certaines parties internationales. Il s'agit de l'un des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, en plus de l'immunité et de l'impunité qui font obstacle à la demande de comptes et qui empêchent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre. Il est regrettable que 70 ans après l'adoption des Conventions de Genève, certaines parties continuent d'enfreindre le DIH et de ne pas respecter ses règles, en violation de l'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, qui constitue le test ultime pour notre humanité.

(Original anglais)

Le DIH parle de ne pas violer ses articles. L'impunité alimente la criminalité. C'est pourquoi nous sommes tous réunis ici pour nous former au droit, à son applicabilité et aux pratiques qui en découlent. Le droit international peut malheureusement être violé, mais il ne peut pas et ne doit pas être nié.

Les violations du DIH ne mettent pas en relief un manque de connaissance du droit international et des pratiques qui en découlent. Elles mettent en relief des actes criminels et la nécessité de rendre des comptes. Elles mettent en relief une absence de sens moral, d'éthique et de principes. Je vous remercie.

Mme Kerry Nickels, présidente, Croix-Rouge néo-zélandaise

(Original anglais)

Au nom de la Croix-Rouge néo-zélandaise, je vous souhaite le bonjour. En Nouvelle-Zélande, le 15 mars 2019 restera gravé dans les mémoires. Cette journée avait commencé par l'appel de milliers d'écoliers à agir face aux changements climatiques. L'effervescence était perceptible dans l'assemblée pacifique réunie dans les rues qui entourent notre Parlement à Wellington : une nouvelle génération faisait entendre sa voix. Mais la voix des jeunes a rapidement été recouverte par les événements qui se déroulaient à Christchurch. Des attaques terroristes avaient été commises contre deux mosquées, où 400 de nos compatriotes néo-zélandais étaient également réunis en une assemblée pacifique, dans le cadre d'un culte. Le nombre de personnes qui ont perdu la vie ce jour-là – et dans les jours suivants – s'élève à 51.

Les opérations humanitaires immédiatement mises en place ont inclus l'apport d'un soutien psychosocial communautaire et individuel aux survivants et l'activation du service de rétablissement des liens familiaux. L'équipe de la Croix-Rouge néo-zélandaise en charge de la migration a apporté un soutien aux communautés de réfugiés qu'elle accompagne habituellement qui ont été directement touchées par les attaques, ainsi qu'aux autres communautés de réfugiés avec lesquelles elle travaille en Nouvelle-Zélande. Nous nous sommes également associés aux nombreuses voix qui se sont élevées au sein de la société civile, sous la houlette de la Première ministre Jacinda Ardern, afin de réaffirmer notre engagement en faveur des principes de dignité, d'égalité et de diversité au sein de la société néo-zélandaise.

Sur la base de ces expériences, nous souhaitons réaffirmer également l'importance d'établir des liens plus larges dans le cadre de notre action humanitaire : à problèmes liés, solutions liées. Plus que jamais, les défis humanitaires auxquels nous sommes confrontés traversent les frontières : les attaques commises contre les mosquées de Christchurch ont immédiatement fait le tour du monde. Nos approches face à ces défis doivent elles aussi traverser les frontières. Les changements climatiques et la menace des armes nucléaires sont d'autres défis transfrontaliers qui exigent des solutions transfrontalières.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a toujours conjugué les interventions humanitaires à la promotion et à l'élaboration de cadres juridiques qui protègent les personnes vulnérables. Nous reconnaissons qu'un système international solide, multilatéral et fondé sur des règles, tel que proposé par les Conventions de Genève, est dans l'intérêt commun de l'humanité.

Il reste fort à faire. À cet égard, nous affirmons l'importance de continuer de travailler en collaboration avec nos collègues au sein du Mouvement, ainsi qu'au sein des gouvernements, y compris le nôtre. Par exemple, nous nous engagerons, aux côtés du Gouvernement néo-zélandais, à soutenir une approche coordonnée en vue de la ratification et de la mise en œuvre universelles du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Dans le but de contribuer à améliorer la compréhension du DIH et d'enrichir le dialogue sur les questions y relatives, nous nous engagerons, aux côtés du Gouvernement néo-zélandais, à élaborer et à publier des rapports sur la mise en œuvre nationale du DIH. Dans la région du Pacifique, qui est confrontée à des phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et graves et qui est vulnérable aux changements climatiques, nous nous engagerons, aux côtés du Gouvernement néo-zélandais, à promouvoir une approche localisée de la préparation aux catastrophes et de l'intervention. Je vous remercie.

Mme la juge Suzan Abdel Rahman, coordonnatrice du Groupe arabe

(Original arabe)

Madame la Présidente,

C'est avec une grande fierté que la délégation de la République arabe d'Égypte s'exprime au nom du Groupe arabe. La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge coïncide avec le 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève, qui constituent le fondement du droit international humanitaire moderne. Malgré les nombreux progrès accomplis au regard du respect du DIH, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les défis liés à la mise en œuvre de cette branche du droit dans notre monde

moderne, dont une grande partie sont mentionnés dans le rapport du CICR à ce sujet. Le Groupe arabe se déclare profondément préoccupé par les violations continues des règles fondamentales du DIH ; par le fait que des civils innocents sont pris pour cibles, ce qui entraîne la mort et le déplacement de millions de personnes ainsi que la destruction de leurs biens et des infrastructures essentielles dont elles dépendent ; par la hausse des activités des groupes terroristes armés, qui utilisent les civils comme boucliers humains ; et par la poursuite de l'occupation, des attaques étrangères et des ingérences dans les affaires des pays de la région, en violation flagrante des principes du DIH et des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Au vu de ce qui précède, le Groupe arabe réaffirme la nécessité pour tous les États de garantir et de renforcer le respect du DIH, conformément à l'article 1 des quatre Conventions de Genève de 1949 et à l'article 1.1 du premier Protocole additionnel de 1977. Le Groupe arabe souhaite également rappeler que la communauté internationale a convenu de ce principe dans les résolutions adoptées aux Conférences internationales de 2007 et 2011. Nous appelons la communauté internationale à faire en sorte que les souffrances engendrées par la guerre soient épargnées aux civils, qui ne participent pas aux hostilités, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Ces groupes particulièrement vulnérables doivent être protégés contre les actes de violence, dont les actes de violence sexuelle et les préjudices physiques et psychologiques. Le Groupe arabe tient à rappeler aux participants les importantes souffrances endurées par la région et ses populations tout au long de l'histoire du fait des violations récurrentes et flagrantes des principes du DIH. C'est ce qui a encouragé le Groupe à trouver un dénominateur commun entre les différentes positions exprimées dans le cadre du processus intergouvernemental visant à renforcer le respect du DIH. En dépit de ces tentatives, les participants ne sont pas parvenus à s'entendre sur un mécanisme permettant de faire avancer les propositions qui ont fait l'objet d'un consensus. Le Groupe arabe réitère son engagement à renforcer le respect du DIH par le biais de tous les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux existants, dont la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cet égard, nous nous félicitons du projet de résolution proposant une feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire. Le Groupe arabe souhaite souligner l'importance de promouvoir le rôle que jouent les forums et les mécanismes régionaux dans le renforcement du respect du DIH. Par exemple, le 24 février 2019, le Secrétariat général de la Ligue des États arabes a présenté son rapport sur le renforcement du respect du DIH au sein de la Ligue. Ce rapport offre un aperçu des réunions tenues depuis 2001 par les spécialistes des États membres en vue de renforcer le respect du DIH. Il convient également de noter qu'une stratégie de mise en œuvre du DIH dans la région arabe a été adoptée pour la période 2018-2020. Le Groupe arabe est prêt à interagir de manière constructive sur tous les sujets inscrits à l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale, ainsi que sur toutes les propositions et les résolutions en cours de délibération, dans l'espoir que la présente Conférence atteigne ses objectifs. Je vous remercie.

M. Novruz Aslanov, président, Société du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan

(Original russe)

Madame la Présidente, chères et chers amis,

De notre point de vue, le respect des dispositions du droit international humanitaire et des autres obligations internationales revêt une importance cruciale, tant dans les conflits armés internationaux ou non internationaux que dans les situations complexes actuelles. Nous soulignons également que le DIH doit être appliqué dans son intégralité en toutes circonstances, sans aucune restriction. Et nous, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, devons nous efforcer de contribuer au respect de ces obligations.

Ces dernières années, grâce aux efforts menés en étroite coopération avec les organes gouvernementaux, nous pouvons affirmer que nous avons fait de nets progrès. Néanmoins, malgré cela, nous rencontrons encore des cas de violations graves du DIH et d'autres instruments du droit international. Comme l'a indiqué le président du CICR, M. Peter Maurer, dans son allocation, l'applicabilité du DIH est incertaine, ce qui signifie que nous devons continuer de renforcer les mesures prises.

Le DIH et les Conventions de Genève sont le fondement sur lequel s'appuient nos activités. Comme nous l'avons souligné dans de précédentes déclarations au Conseil des Délégués, nous sommes, en Azerbaïdjan, directement confrontés à ce problème. Plus d'un million d'habitants sont devenus des réfugiés, plus d'un million ont été forcés de se déplacer. Ainsi, un habitant du pays sur dix est un réfugié.

Au cours de ce long conflit, nous avons constaté l'impact indirect des violations des règles du DIH sur la vie de la population civile en Azerbaïdjan, et en particulier des personnes qui vivent dans les zones frontalières, des déplacés internes, des personnes disparues, des otages et de leurs familles. C'est pourquoi nous pouvons affirmer avec conviction que le respect du DIH et des autres normes internationales est essentiel et doit être activement soutenu par le Mouvement et par les États.

En d'autres termes, si nous adoptons une approche pratique de la mise en œuvre des règles du DIH en lien avec des groupes cibles précis, tels que les réfugiés, les déplacés internes, les personnes disparues et la population civile, des résolutions spécifiques doivent non seulement être adoptées mais également diffusées. Par exemple, en réponse à la situation qui s'est créée en Azerbaïdjan, une résolution sur les personnes disparues a été adoptée par consensus en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2016. Cette résolution demande instamment aux États qui sont parties à un conflit armé d'observer strictement et de respecter les règles du DIH, et de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher que des personnes ne disparaissent, pour établir l'identité des personnes portées disparues et pour fournir aux membres de leur famille tous les renseignements pertinents dont ils disposent.

En conclusion, je voudrais souligner que le DIH constitue le fondement de notre Mouvement et que nous devons faire tout notre possible pour le renforcer et le mettre en œuvre dans tous nos domaines d'activité. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Intissar Ben Attallah, ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la Tunisie à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la sincère gratitude de mon pays envers la Fédération internationale et le CICR pour les efforts continus qu'ils déploient pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans le monde, en dépit des immenses difficultés et défis auxquels sont confrontés les travailleurs humanitaires, qui, souvent, sont directement pris pour cibles simplement parce qu'ils s'efforcent de répondre à ces besoins. Nous devons nous employer en permanence à garantir la protection des travailleurs humanitaires et à les mettre à l'abri des répercussions des compromis et des conflits, leur seul objectif, qui découle de leur foi inébranlable dans le pouvoir de l'humanité, étant de panser les blessures des personnes qui souffrent et de changer les choses pour le mieux. « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain » est le slogan de notre Conférence. Nous espérons que cet appel sera entendu et qu'une volonté politique internationale d'y donner suite se dessinera, d'autant plus que cette Conférence coïncide avec le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, qui énoncent les principes et les valeurs qui forment les normes communes de l'humanité. Elle coïncide également avec le centenaire de la fondation de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Malgré les nombreux bénéfices que l'humanité a retirés des Conventions de Genève, et malgré leur importance, ces instruments restent insuffisants pour relever les défis auxquels notre monde est confronté aujourd'hui, en particulier au vu de la hausse du nombre de conflits de longue durée et de foyers de tension. Le manque croissant de respect des principes du DIH dans de nombreuses régions du monde exacerbe ces défis, entraînant une augmentation du nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire. Les rapports publiés la semaine dernière par l'ONU indiquent que 2020 sera une année tumultueuse, puisque selon les estimations, 168 millions de personnes ont besoin d'une protection et d'une aide humanitaires, soit une personne sur 45 dans le monde. Ce chiffre, qui est le plus élevé à avoir été enregistré depuis des décennies, exige des investissements à hauteur de 28,8 milliards de dollars É.U. Ces défis ont valeur de test pour notre système de valeurs universel. Ils nous obligent à unir nos efforts, à renforcer notre action conjointe et à agir d'urgence pour trouver des solutions pacifiques aux conflits qui font rage et pour mettre fin à l'occupation de territoires qui souffrent quotidiennement de certaines des violations les plus odieuses des principes du DIH par des puissances occupantes. Les graves attaques contre notre humanité même dont nous sommes témoins chaque jour et les violations du DIH nous incitent à agir, aujourd'hui plus que jamais, pour renforcer le respect du DIH. Dans ce contexte, nous nous félicitons des projets de résolutions soumis à cette Conférence, et nous espérons que nous parviendrons à un consensus pour chacun d'eux. Cela refléterait la détermination tant des gouvernements que des Sociétés nationales à unir leurs efforts pour contenir les tragédies humanitaires et résoudre leurs causes profondes. Nous soulignons également l'importance du projet de résolution sur le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui reconnaît le rôle des femmes dans la mise en place d'une action humanitaire efficace et rationnelle et dans le renforcement de la résilience des communautés locales. Garantir l'accès des femmes aux postes de décision et leur donner les moyens d'influencer les activités essentielles des organisations humanitaires constituent de ce fait une nécessité absolue. Je vous remercie.

Mercredi 11 décembre 2019 – Après-midi

(14 heures)

S.E. Mme Sigrid Kaag, ministre pour le Commerce extérieur et la Coopération au développement, Royaume des Pays-Bas

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, cette Conférence, tenue alors que nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, ne pourrait pas avoir un caractère plus urgent. Le droit international humanitaire, dont les Conventions de Genève sont un élément essentiel, est mis à rude épreuve par les violations qui continuent d'être commises. La protection de la vie de personnes innocentes (celle des civils et du personnel médical et humanitaire), telle que prévue par ces Conventions, n'est plus un principe universellement reconnu.

En notre qualité d'États parties aux Conventions, nous devons donc, à chaque fois que l'occasion se présente, réaffirmer notre engagement en faveur des lois de la guerre universellement reconnues et nous élever contre les violations commises. Des mécanismes efficaces de contrôle et de responsabilisation sont nécessaires, aujourd'hui plus que jamais. Il convient donc de s'attacher à les préserver.

Par ailleurs, les principes humanitaires doivent être respectés par tous. Les organisations humanitaires impartiales doivent pouvoir accéder sans entraves à tous ceux qui en ont besoin. Dans de nombreux conflits armés à travers le monde, les acteurs humanitaires rencontrent des dangers et des obstacles croissants, ce qui les empêche de fournir aux civils l'aide alimentaire dont ils ont besoin et d'autres secours vitaux. Nous ne pouvons pas permettre que les civils soient délibérément affamés. La résolution 2417 (2018) du Conseil de sécurité sert de base à la lutte contre la faim résultant des conflits, une des principales priorités du programme d'aide humanitaire des Pays-Bas. Nous devons œuvrer ensemble à l'application de cette résolution. Nous devons veiller à ce que nul ne puisse utiliser la famine comme arme de guerre sans en subir les conséquences.

Nous devons également nous pencher sur notre mode d'intervention humanitaire et veiller à répondre aux besoins les plus pressants. En plus de fournir une assistance vitale, nous devons adopter une approche plus holistique de l'aide aux personnes que nous servons.

La santé mentale et le bien-être psychosocial sont cruciaux au fonctionnement global des personnes et des sociétés qui sortent d'un conflit armé ou d'une autre situation d'urgence. La prise en considération des besoins psychosociaux dès le début d'une intervention en cas de crise favorise le rétablissement de la dignité et la résilience. Le Royaume des Pays-Bas a récemment organisé une conférence sur ce thème crucial car il estime que la prestation de soins de santé mentale préviendra l'apparition de problèmes à un stade ultérieur. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec son immense réseau de volontaires, bien ancré et très présent dans les communautés, est un partenaire important de nos efforts visant à intégrer le soutien psychosocial et l'accès aux soins de santé mentale dans les opérations de secours.

Enfin, les besoins humanitaires immenses dans le monde requièrent un mécanisme d'intervention efficace qui permette d'optimiser l'effet produit par nos ressources, toujours limitées. Nous devons tous redoubler d'efforts pour traduire les engagements du Grand compromis en actes concrets. Je suis personnellement déterminée à y travailler, puisque j'ai succédé à Kristalina Georgieva dans le rôle de personne éminente. J'ai hâte d'œuvrer à vos côtés pour faire en sorte d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture d'assistance et, surtout, de garantir que nos activités conjointes de secours produisent le plus grand impact possible pour les personnes que nous servons. Merci.

M. Peter Kaiser, secrétaire général adjoint, Croix-Rouge autrichienne

(Original anglais)

Excellences, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, membres de la Croix-Rouge autrichienne, nombre de personnes dans le monde vivent dans l'angoisse de l'incertitude, ignorant ce qu'il est advenu de leurs proches. Le regroupement des familles est un service essentiel du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Croix-Rouge autrichienne sait que le rétablissement des liens familiaux a une réelle valeur humanitaire et constitue un service propre à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, régi par les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que par les dispositions applicables du droit coutumier. Ces dernières années, en particulier depuis 2015, la Croix-Rouge autrichienne a été très active dans l'aide aux migrants. Considérant que le droit à la vie de famille est un droit fondamental, elle a intensifié ses activités de rétablissement des liens familiaux pour en faire un élément de plus en plus important de l'assistance qu'elle porte aux migrants.

S'agissant des défis futurs, nous sommes conscients que nous fournissons nos services dans un environnement qui évolue rapidement. L'ampleur et la rapidité des déplacements dans le monde vont croissant et le passage au numérique s'accompagne à la fois de perspectives et de difficultés. Le projet de résolution sur le rétablissement des liens familiaux et la protection des données répond à ces difficultés et forme une part essentielle de la Stratégie de rétablissement des liens familiaux pour 2020-2025, qui vient d'être adoptée. La Croix-Rouge autrichienne est consciente que le traitement et le transfert transfrontières de données personnelles soulèvent d'importantes questions d'intérêt public. Cependant, le traitement des données et leur transfert transfrontières à des fins exclusivement humanitaires n'en restent pas moins essentiels aux services de recherche dans le réseau international de rétablissement des liens familiaux.

La Croix-Rouge autrichienne appuie les orientations stratégiques de la nouvelle Stratégie de rétablissement des liens familiaux. Nous continuerons de plaider en faveur des personnes disparues et de leur famille et du droit à la vie de famille, et de contribuer au renforcement des services de rétablissement des liens familiaux en participant activement au Groupe de mise en œuvre de la Stratégie, au Groupe de coordination Trace the Face, au Groupe de travail sur le regroupement des familles et au Groupe de travail sur les migrants décédés.

Nous, les Sociétés nationales du monde entier, avec l'Agence centrale de recherches du CICR, avons la responsabilité d'apporter des réponses, d'atténuer la peine de ceux qui attendent désespérément des nouvelles de leurs proches et de promouvoir le droit à la vie de famille et le concept d'unité familiale. La Croix-Rouge autrichienne soutient avec conviction le projet de résolution sur le rétablissement des liens familiaux et la protection des données. Merci beaucoup.

M. Mahieddine Khelladi, directeur exécutif, Secours islamique France

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants des États, chers amis de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chers collègues humanitaires, c'est la première fois que le Secours islamique France participe à cette Conférence internationale en tant qu'observateur, et je souhaite remercier le Mouvement pour cette invitation.

Il s'agit d'une excellente occasion pour nous de réaffirmer notre engagement de venir en aide aux plus vulnérables dans le but d'atténuer la souffrance et de préserver la dignité humaine. Nous souhaitons aussi réaffirmer ici l'éthique qui a toujours guidé nos actions, à savoir les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Nous partageons avec vous ces valeurs et nous sommes honorés de l'opportunité qui nous est offerte ici de contribuer en tant qu'acteur de terrain aux débats sur les priorités humanitaires mondiales et aux travaux qui vont alimenter les résolutions.

Nous saluons l'accent mis par cette conférence sur les nouvelles vulnérabilités auxquelles les communautés sont confrontées, sur leur transversalité et leur interdépendance. Le Secours islamique France s'engage à adapter ses approches aux nouvelles réalités des crises et à aller au-delà des solutions connues.

À ce sujet, je voudrais apporter une attention particulière ici aux enfants, qui sont parmi les plus touchés. Le caractère prolongé des déplacements et des crises a un impact profond et durable sur les enfants et leur bien-être. Actuellement, 142 millions d'enfants vivent dans des zones en proie à de violents conflits. En 2018, un réfugié sur deux était un enfant.

En République arabe syrienne, le Secours islamique France vient en aide aux enfants non scolarisés du fait du conflit au moyen d'activités de protection intégrées à des activités éducatives. Cette approche holistique permet de surmonter certaines barrières à l'éducation et, grâce à des programmes de soutien psycho-social adaptés, de renforcer la résilience des enfants et des familles les plus vulnérables. Il s'agit ici de mener des actions complémentaires (éducation et protection) et qui se renforcent mutuellement, afin d'apporter une réponse globale aux vulnérabilités.

Je voudrais aussi parler du Sahel, une région où l'aggravation de l'insécurité met de plus en plus en danger des populations déjà très vulnérables. Au Mali et au Sénégal, le Secours islamique France travaille auprès des enfants et des jeunes talibés des écoles coraniques non formelles, y compris dans des zones très fortement touchées par l'insécurité. Des approches en phase pilote sont mises en œuvre dans cette région afin de répondre aux besoins primaires de ces enfants, d'améliorer leur protection, de lutter contre l'exclusion et de leur donner de l'espoir.

Je souhaite conclure ici en saluant l'attention portée par la Conférence aux différentes implications des violations du DIH selon les caractéristiques individuelles des personnes, et notamment le genre. Les crises affectent différemment les filles et les garçons. L'année 2019 marque le 30^e anniversaire de la Convention

relative aux droits de l'enfant. Le Secours islamique France ne peut qu'encourager tous les acteurs à se conformer au DIH et à engager des initiatives spécifiques et adaptées visant à garantir la protection des enfants en situation de conflit.

Au nom de toute l'équipe du Secours islamique, je vous remercie.

M. Gustaf Lind, chef du Département du droit international, des droits humains et du droit conventionnel, ministère suédois des Affaires étrangères

(Original anglais)

Bonjour à toutes et à tous. Madame la Vice-Présidente, nous célébrons cette année le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, dont nous, les États parties, avons pris l'engagement de respecter et de faire respecter les règles et principes. Nous pensons que ces Conventions résistent à l'épreuve du temps malgré l'apparition de nouvelles technologies et méthodes de guerre. La plus grande difficulté est le manque de respect des règles en vigueur et nous devons, à cet égard, continuer de nous attacher à améliorer le respect et l'application du droit international humanitaire et des principes humanitaires. Je vais maintenant vous présenter quatre domaines sur lesquels la Suède axe ses activités à cette fin.

Prenons, par exemple, la Convention initiale, de 1856. Il s'agit du premier accord entre États précisant que les malades et les blessés doivent être protégés et soignés et que les personnes qui s'occupent des blessés et des malades doivent également bénéficier d'une protection afin de pouvoir s'acquitter de leurs fonctions. Malheureusement, aujourd'hui, alors qu'elles sont parmi les plus essentielles du DIH, ces règles sont violées puisque même les soins de santé sont pris pour cible dans les conflits. La Suède donne la priorité aux activités visant à améliorer la protection et à mettre un terme aux attaques visant les soins de santé. Pendant cette Conférence, nous avons organisé une manifestation parallèle intitulée « Protéger les soins de santé : convertir les cadres normatifs en solutions pratiques ». En nous concentrant sur cet aspect et en présentant des exemples précis et des enseignements que nous avons tirés en ce qui concerne l'amélioration concrète de nos activités, nous espérons contribuer à l'application du DIH.

Nous avons également à cœur de faire respecter les principes humanitaires et de préserver l'espace humanitaire. Les besoins et les défis continuent de gagner en ampleur et en complexité. Une difficulté considérable à cet égard découle des évolutions techniques, du passage au numérique et des incidences imprévues de la lutte contre le terrorisme et des mesures restrictives sur l'action humanitaire. Nous nous félicitons de la profondeur des débats qui se sont déroulés pendant cette Conférence.

Une troisième priorité est de tenir compte des questions de genre lors de l'interprétation et de l'application des dispositions du DIH. Lors de l'adoption des Conventions, il y a 70 ans, les hommes étaient soldats et les femmes prodiguaient des soins. Aujourd'hui, nous savons que les conflits ne produisent pas nécessairement le même effet sur les femmes et les filles, et les hommes et les garçons. La question du genre devrait donc être prise en considération dans le DIH. Il convient de faire en sorte qu'il en soit tenu compte dans la pratique. La prise en considération des questions de genre améliorera l'efficacité du DIH et renforcera la protection accordée aux personnes dans les situations de conflit armé.

Nous ne pouvons pas débattre de l'érosion du respect de l'ordre international fondé sur des règles et des violations pures et simples du DIH, comme les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide, sans parler de la redevabilité. Nous sommes fermement convaincus qu'elle est nécessaire, non seulement pour garantir le respect du DIH mais également pour prévenir et décourager les futures violations et infractions. Ce point est crucial. Aujourd'hui dans le monde, nous avons besoin que la redevabilité, l'égalité de genre et l'humanité soient renforcées, et non affaiblies. Nous devons poursuivre et intensifier nos efforts visant à améliorer la protection de l'ordre international fondé sur des règles, dont le DIH est la pierre angulaire. Merci beaucoup.

S.E. Mme Vesna Batistic Kos, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République de Croatie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, nous célébrons cette année le 70^e anniversaire des Conventions de Genève, instruments universellement reconnus qui forment le fondement du droit international humanitaire. Ces Conventions ont établi, pour les conflits internationaux, des règles axées sur la protection de toutes les personnes touchées par un conflit armé, en particulier les civils, et auxquelles toutes les parties devraient se conformer.

Malheureusement, les guerres et les conflits armés restent courants dans notre monde actuel et leurs principales victimes sont aujourd'hui les civils, malgré l'acceptation universelle des Conventions. Bien trop souvent, les

Conventions ne sont pas respectées et le DIH fait l'objet d'infractions délibérées. L'augmentation de la complexité des conflits s'accompagne d'une augmentation du nombre de victimes civiles. En conséquence, il nous incombe, à l'occasion de cet anniversaire, d'examiner et de renforcer l'importance du DIH et le respect qui y est accordé.

Permettez-moi d'insister tout particulièrement sur deux points. Parmi les aspects les plus dévastateurs des conflits armés figure la question des personnes disparues. Tant que la lumière n'a pas été faite sur le sort d'une personne, le DIH et le droit international des droits de l'homme continuent d'être enfreints, les membres de sa famille étant dans l'impossibilité de faire leur deuil et de trouver l'apaisement.

En Croatie, la question des 1 872 personnes disparues pendant la guerre de Croatie, dans les années 1990, est ouverte depuis longtemps. Le Gouvernement recherche depuis plus de 20 ans des fosses communes et d'autres lieux d'inhumation ponctuels. Les forces armées ont l'obligation non seulement morale, mais également juridique, en application des dispositions du DIH, de fournir des informations, et chaque famille a le droit de savoir ce qu'il est advenu de ses membres. Notre expérience nous a montré que sans la volonté de coopérer de l'autre partie, le processus est extrêmement lent et fait subir souffrances et angoisse aux familles des personnes disparues. Les familles ne peuvent pas trouver la paix tant qu'elles n'ont pas récupéré et inhumé la dépouille de leurs proches. Le Gouvernement et le ministère des Anciens combattants sont déterminés à continuer de rechercher sans relâche toutes les personnes disparues pendant la guerre de Croatie.

Les conflits armés provoquent la destruction de vies et de biens, mais ont également un effet profond et durable sur la santé mentale de la population. Même si, encore une fois, les civils sont durement touchés, pratiquement toutes les personnes touchées par la guerre – notamment le personnel militaire et humanitaire – subissent ces conséquences. Le traitement de ces effets sur le mental est un processus complexe et de longue haleine qui requiert une vaste gamme de mesures, y compris une assistance psychologique appropriée.

Conscient de cet aspect, le ministère des Anciens combattants met en œuvre le programme national de soutien psychosocial et d'assistance médicale pour les participants à la guerre de Croatie et toutes les autres victimes, notamment celles qui ont souffert dans diverses missions de paix dans le monde et celles de la Seconde Guerre mondiale. L'objectif est de fournir une aide permettant à ces personnes de réintégrer la société et de retrouver une vie normale.

Enfin, ayant elle-même énormément souffert de la guerre dans les années 1990, la Croatie salue et appuie fermement l'action du CICR et de la Fédération internationale visant à renforcer l'application des dispositions du DIH à travers le monde. Je vous remercie.

S.E. l'archevêque Ivan Juricovič, nonce apostolique, observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, trop souvent, la protection minimale due à la dignité de chacun, qui doit être garantie avec la plus grande vigilance par l'application du droit international humanitaire, est bafouée au nom d'une prétendue nécessité militaire et d'exigences politiques. Cette érosion progressive et ce respect aléatoire du DIH sont alarmants car la mondialisation de l'indifférence face aux souffrances d'autrui semble être la nouvelle norme.

Le Saint-Siège tient à réaffirmer l'importance qu'il accorde au DIH et presse chacun d'en respecter les règles en toute circonstance, en clarifiant et en renforçant les dispositions de cette branche du droit compte tenu des nouvelles réalités des conflits le cas échéant, en particulier s'agissant des conflits armés non internationaux et de la protection des personnes privées de liberté.

À cet égard, j'ai l'honneur de faire part de deux engagements formels pris par le Saint-Siège pour ces quatre prochaines années. Nous nous engageons, premièrement, à continuer de promouvoir les projets de formation continue des aumôniers militaires en droit international et, deuxièmement, à favoriser une meilleure connaissance des fondements éthiques du DIH et à promouvoir son développement en ce qui concerne la protection des travailleurs humanitaires, du personnel religieux civil et des lieux de culte dans le cadre des conflits armés, en particulier ceux auxquels participent des acteurs armés non étatiques.

Le pape François a insisté sur la nécessité de rejeter la tentation de voir l'« autre » simplement comme un ennemi à abattre et a exhorté chacun à ne jamais oublier que, même dans la dévastation causée par la guerre et les conflits, chaque personne est immensément sacrée. Notre délégation juge opportun de rappeler que la clause de Martens reste pertinente. De fait, ce qui n'est pas interdit en droit n'est pas nécessairement acceptable pour autant. Ainsi, lorsque le DIH laisse place au doute ou présente des lacunes, chacun doit pouvoir, en son âme et conscience, reconnaître le devoir moral de respecter et protéger la dignité de la personne humaine en toute circonstance.

Ce point est particulièrement important compte tenu de l'utilisation des technologies et de l'intelligence artificielle comme armes de guerre. Par exemple, comment des systèmes d'armes entièrement autonomes pourraient-ils se conformer aux principes de l'humanité et aux exigences de la conscience publique ? L'élimination de l'intervention humaine, élément fondamental, de l'équation morale pose un problème, non seulement d'un point de vue éthique mais également s'agissant des fondements du droit, y compris le DIH. L'application des règles et principes de cette branche du droit requiert de faire preuve de prudence critique dans l'interprétation et la compréhension opportunes de situations et de contextes particuliers qui ne peuvent pas être prévus, et à cet égard l'être humain est irremplaçable. Merci.

Mme Eun Young Park, directrice générale, présidente des relations internationales et du bureau intercoréen, Croix-Rouge de la République de Corée

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, c'est un honneur pour moi de pouvoir prendre la parole à cette manifestation. La Croix-Rouge de la République de Corée participe activement à la promotion et à la diffusion du droit international humanitaire, en collaboration avec les autorités compétentes du Gouvernement coréen.

La Croix-Rouge de la République de Corée a créé, en 1976, l'institut de DIH, qu'elle a chargé de faire connaître cette branche du droit en publiant un bulletin annuel et en organisant notamment des séminaires et des concours de rédaction sur le sujet. De plus, avant même la création de la commission nationale de DIH, en 2002, la Société nationale avait créé le comité consultatif sur le DIH, qui joue un rôle clé en fournissant des conseils d'experts et des recommandations en la matière. Le comité consultatif est formé de 16 représentants d'entités publiques telles que les ministères de l'Éducation, des Affaires étrangères, de la Justice et de la Défense nationale, la commission nationale des droits humains et les milieux universitaires, qui ont contribué à la fois aux fondements théoriques et au cadre politique du DIH.

La Croix-Rouge de la République de Corée demande que le CICR continue de contribuer au renforcement des capacités des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de diplomatie humanitaire et de DIH. De plus, il convient de stimuler la mise en commun des connaissances tirées des succès obtenus aux niveaux régional et international et de renforcer l'action visant à faire de l'application du DIH un objectif national au niveau international.

Grâce à une collaboration plus étroite avec le CICR, nous continuerons de contribuer à la diffusion du DIH en établissant une équipe d'experts en la matière, formée notamment d'enseignants et de praticiens, de juges et de procureurs généraux. Nous élaborerons une stratégie de formation et un procédé clair de renforcement des capacités des diffuseurs du DIH.

Faisant fond sur ses 40 ans d'expérience dans les cours de DIH dispensés en présentiel, la Croix-Rouge de la République de Corée investira davantage dans la création d'une plateforme numérique de promotion et de diffusion du DIH concernant la protection des civils dans les situations de conflit armé. Des outils novateurs, notamment de nombreuses formations en ligne, seront diffusés au sein du Mouvement.

La Croix-Rouge de la République de Corée est consciente de l'utilité de coopérer avec les autorités compétentes du Gouvernement coréen et les composantes du Mouvement, les universités et les praticiens, sur des questions relatives au DIH. Elle continuera donc de collaborer étroitement avec les organismes compétents en particulier s'agissant des campagnes de sensibilisation au DIH, y compris sur la protection des emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge.

Afin de remplir comme il se doit son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine du DIH, la Croix-Rouge de la République de Corée intensifiera ses activités préventives de diffusion et de promotion de cette branche du droit en temps de paix, en établissant des réseaux de coopération avec divers interlocuteurs, en exploitant les nouvelles technologies et en menant des campagnes de sensibilisation avec une approche novatrice. Merci.

S.E. M. Valentin Zellweger, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la Suisse à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, la Conférence internationale a su traverser les siècles et devenir aujourd'hui un forum multilatéral incontournable où sont discutées les thématiques d'avenir d'une action humanitaire enracinée dans ses principes fondamentaux. Permettez-moi ici de féliciter ses co-organisateurs d'avoir su si bien préparer cet événement. Les nombreuses consultations ont permis à tous les acteurs de s'engager en faveur des différents enjeux en amont de la XXXIII^e Conférence internationale.

Les enjeux sont nombreux, à commencer par la nécessité de donner un nouvel élan à la mise en œuvre du DIH, en particulier au niveau national. Le DIH a toujours été, et doit demeurer, au cœur de cette conférence. L'obligation de respecter et de faire respecter le DIH reste en effet aussi pertinente aujourd'hui que par le passé. Il est évident que nous pouvons tous faire davantage pour le mettre en œuvre efficacement et réduire les souffrances dans les conflits armés.

À cet égard, le projet de résolution consacré au DIH est le bienvenu. Nous encourageons également les États ne l'ayant pas encore fait à ratifier les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, à reconnaître la compétence de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits et à établir des commissions nationales de DIH. Enfin, la Suisse encourage tous les participants à soutenir l'engagement relatif aux rapports volontaires sur l'état de la mise en œuvre nationale du DIH présenté par le Royaume-Uni.

Un autre enjeu majeur de cette conférence réside dans le projet de résolution sur le rétablissement des liens familiaux et la protection des données personnelles. Il est crucial que nous parvenions à définir des normes pour que les composantes du Mouvement puissent continuer à garantir la sécurité des données récoltées.

Il en va de la confiance des personnes touchées envers le Mouvement et son action humanitaire. La Suisse a donc soutenu ce point avec force durant les négociations.

Les autres résolutions qui ont trait aux vulnérabilités auxquelles les humanitaires font désormais face sur le terrain, telles que la santé mentale et les changements climatiques, proposent également des approches pour que l'action humanitaire demeure pertinente et utile. Elles ont donc le plein soutien de la Suisse.

La Conférence internationale est un forum unique, de par son identité liée au Mouvement et la confiance dont bénéficient le CICR, la Fédération et les Sociétés nationales. C'est un espace de dialogue neutre qui contribue à améliorer l'efficacité de l'action humanitaire sur le terrain en favorisant une meilleure compréhension des enjeux et en renforçant l'unité du Mouvement. Nous espérons donc que les nombreux débats qui s'y tiennent feront progresser l'agenda humanitaire et permettront aux acteurs humanitaires de mener à bien leur mandat.

Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

Mme Brooke Takala, secrétaire générale, Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall
(au nom de 14 Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Pacifique)

(Original anglais)

J'ai le plaisir de prononcer cette allocution au nom de 14 Sociétés nationales de la Croix-Rouge du Pacifique qui assistent à cette Conférence, soit l'Australie, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, la Micronésie, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu.

Je suis particulièrement fière, puisqu'il s'agit de la première allocution de la Société de la Croix-Rouge des Îles Marshall depuis son admission au sein de la Fédération internationale, il y a quelques jours, et que notre gouvernement est formellement représenté à cette Conférence internationale.

Géographiquement, notre région est formée à 95 % d'eau : nous sommes de grands États insulaires océaniques, naviguant les eaux d'un continent bleu. Du fait de notre éloignement et de notre ratio terre-mer, nos problèmes sont différents de ceux d'autres pays en développement. Les dirigeants du Pacifique ont récemment déclaré, aux Tuvalu, que les changements climatiques étaient la plus grande menace pesant sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des peuples du Pacifique. C'est dans ce contexte, où il nous est demandé d'agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain, que nous insistons sur l'importance de faire entendre la voix du Pacifique sur ce sujet à cette Conférence, car les changements climatiques nous concernent tous mais se font d'abord sentir dans le Pacifique et il nous incombe à tous d'agir maintenant.

Dans le Pacifique, nous sommes fiers de notre résilience et nous avons démontré, au fil des siècles, notre capacité à nous adapter et à résister aux effets des changements climatiques. Mais même notre capacité d'adaptation est mise à rude épreuve par la récente accélération de ces changements. En adoptant le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique, nos dirigeants et partenaires montrent la voie au niveau mondial en promouvant des approches intégrées de développement résilient face aux catastrophes climatiques dans le Pacifique.

En vue de la mise en œuvre de ce Cadre, nous jouons un rôle directeur, avec les gouvernements, au sein du Partenariat pour la résilience dans le Pacifique. Nous progressons dans la concrétisation des engagements internationaux et régionaux aux niveaux national et local, notamment en aidant les gouvernements du Pacifique à réviser leurs lois relatives aux catastrophes et à y intégrer des approches mieux adaptées au climat.

Depuis le début de notre action dans la région, nous avons aidé les autorités de plus de dix pays du Pacifique à réviser leurs lois en matière de catastrophes, le plus récemment à Fidji, et avons commencé à y travailler aux Palaos, au Samoa et dans les Îles Marshall. Grâce à ce rôle d'auxiliaire propre à la Croix-Rouge, nous collaborons également avec les pouvoirs publics à Kiribati, dans les Îles Salomon, aux Palaos et à Fidji pour examiner notre propre base juridique. De fait, nous nous sommes engagés à collaborer avec les gouvernements de la région à ce sujet ces quatre prochaines années.

Nous sommes heureux de pouvoir montrer, grâce à ces exemples de collaboration dans le Pacifique, comment les États, la Croix-Rouge et d'autres parties prenantes peuvent œuvrer ensemble, dans un réel partenariat, à l'élaboration et à l'application de politiques et nous nous engageons à continuer sur cette voie.

Au vu de l'évolution des vulnérabilités, nous sommes également unis dans notre appui à la résolution visant à renforcer notre action en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris le personnel et les volontaires. La fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial est essentielle pour renforcer la résilience communautaire et individuelle en améliorant les mécanismes d'adaptation. Elle est cruciale pour préserver et rétablir la résilience et le bien-être des personnes touchées.

Dans notre région du Pacifique, nous avons constaté une augmentation quasi exponentielle des besoins en activités de soutien psychosocial visant à renforcer la cohésion sociale et à aider les personnes touchées par des catastrophes, en particulier vu la fréquence à laquelle nous subissons maintenant des phénomènes météorologiques et des crises sanitaires extrêmes. Nous invitons toutes les Sociétés nationales, le CICR et les États à s'engager à donner la priorité à la formation du personnel et des volontaires en premiers secours psychologiques. Nous demandons en outre aux États de s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de l'emploi d'essais nucléaires quelles que soient les circonstances et d'œuvrer en collaboration avec les Sociétés nationales à l'élimination des armes nucléaires.

Enfin, en tant que mouvement, si nous voulons continuer de produire l'effet collectif voulu, nous devons renforcer la confiance que nous inspirons et préserver notre intégrité individuelle et collective. L'inclusion et l'avancement des femmes dans notre mouvement, à tous les niveaux, sont essentielles si nous voulons continuer d'inspirer confiance.

Nous sommes conscients qu'une bonne gouvernance est la base de l'intégrité et nous sommes particulièrement fiers des grands progrès que nous accomplissons en révisant nos statuts conformément aux nouvelles Lignes directrices relatives aux statuts des Sociétés nationales, ce que 5 de nos 14 Sociétés nationales ont déjà mené à bien, d'autres étant en voie de le faire.

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion de vous présenter un aperçu de la détermination de la région du Pacifique bleu à agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain et continuer d'inspirer la confiance.

S.E. M. Julio César Peralta Rodas, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente du Paraguay à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, pour commencer, la délégation du Paraguay vous remercie d'avoir convoqué cette Conférence et exprime sa gratitude à toute l'équipe du CICR et de la Fédération internationale pour l'avoir organisée.

Actuellement, aux quatre coins du monde, en particulier dans les zones vulnérables, des conflits ont des conséquences terribles dans certains pays, voire dans les pays voisins, et contribuent à la déstabilisation de régions entières. Il est de ce fait d'autant plus difficile de faire respecter les engagements internationaux découlant du droit international humanitaire, dont les violations touchent principalement les enfants et les adolescents, les personnes âgées et les femmes, ainsi que d'autres groupes en situation vulnérable.

Comme évoqué dans divers rapports, nous faisons face à des menaces qui mêlent des phénomènes tels que la violence, le terrorisme, le déficit de développement, l'exclusion et les changements climatiques, lesquels, ensemble, accentuent encore les différences et les vulnérabilités.

Ainsi, nous sommes heureux de voir que cette Conférence a pour thèmes le DIH en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés, l'évolution des vulnérabilités et la confiance dans l'action humanitaire. Ce sont là les éléments essentiels de la mise en place des stratégies et synergies nécessaires pour relever les nouveaux défis.

Alors que le Mouvement est actif depuis plus de 150 ans et à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, la République du Paraguay souhaite rendre hommage à toutes les composantes du Mouvement pour leur

action sans relâche en faveur des plus défavorisés. Nous renouvelons notre ferme engagement à promouvoir la neutralité, l'impartialité et l'indépendance qui doivent sous-tendre toute action humanitaire. Merci beaucoup.

Mme Katja Gentinetta, membre de l'Assemblée, CICR

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, c'est un honneur pour moi de prendre la parole à la Conférence au nom du CICR. Les besoins humanitaires dans le monde sont immenses. Plus de deux milliards de personnes souffrent de l'insécurité, de conflits ou d'autres formes de violence. Dans le monde, un ensemble complexe de facteurs menace des vies : les conflits prolongés et les conflits urbains, les chocs climatiques, les pandémies, les déplacements et la migration. Des millions de personnes demeurent sans protection, victimes d'attaques sans discrimination, de la séparation des familles, de violences sexuelles et de conditions de détention inhumaines. Il est urgent et essentiel que nous agissions.

Si l'on prête attention à ce que disent les personnes touchées par une situation de crise, on se rend compte qu'elles souhaitent une aide efficace et intégrée qui leur permette de remettre leur vie brisée sur les bons rails. Permettez-moi d'appeler votre attention sur trois points. Premièrement, face à l'ampleur et à la diversité croissantes des besoins, nous, au CICR, sommes déterminés à adapter notre action. Nous renforçons nos compétences en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Nous utilisons les nouvelles technologies pour améliorer notre action, tout en faisant en sorte d'empêcher que les données soient utilisées comme armes. Et nous mettons davantage l'accent sur les partenariats, avec des acteurs tant locaux qu'internationaux.

Deuxièmement, je dois soulever la question de la confiance, car la confiance est notre fonds de commerce. Les populations et les gouvernements demandent, à raison, une plus grande redevabilité et une plus grande transparence de la part de notre mouvement. Les communautés touchées doivent être certaines de la neutralité et de l'impartialité de notre approche. Et nous tous, en tant que membres du Mouvement, devons instaurer une culture de l'intégrité.

Troisièmement, nous en appelons aux États. Cette année, nous célébrons le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949. Ces instruments sont parmi les rares traités internationaux à avoir été universellement ratifiés. Pourtant, les violations inacceptables du droit international humanitaire se poursuivent. Nous devons faire plus pour respecter et faire respecter ces instruments. En conséquence, nous demandons aux États de se faire les champions du pouvoir protecteur du DIH, de se concentrer sur l'application de ses dispositions sur le terrain et dans les régimes internes et d'user de leur influence positive sur leurs partenaires.

Dernier point mais non le moindre : dans l'esprit du thème de la Conférence « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous devons, face à l'avenir, faire preuve de courage et nous attaquer aux questions complexes que soulèvent les nouvelles technologies. Merci.

S.E. Mme Maria Nazareth Farani Azevêdo, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente du Brésil à Genève

(Original anglais)

Permettez-moi de commencer par rendre hommage au CICR et à la Fédération internationale pour leur travail crucial. Permettez-moi également d'exprimer notre reconnaissance pour la contribution extraordinaire des milliers de membres du personnel et volontaires du Mouvement international.

Madame la Vice-Présidente, en 1949 les Conventions de Genève ont défini un cadre juridique et un ensemble de principes qui fixaient des limites aux méthodes de guerre. Or, 70 ans plus tard, nous constatons encore de nombreuses violations de ces règles et principes. Les guerres de notre époque sont d'une complexité extrême. De nos jours, les conflits comptent un plus grand nombre d'acteurs, durent plus longtemps, suivent de nouveaux scénarios et sont menés au moyen de tactiques et d'armes qui n'existaient pas auparavant. En conséquence, les besoins humanitaires ont atteint un niveau sans précédent. Le nombre de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées augmente de façon spectaculaire.

Le slogan de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous rappelle la nécessité d'adopter des mesures concrètes et des politiques efficaces face aux défis humanitaires actuels. Le Brésil s'engage fermement en faveur de cet objectif.

Récemment, plus de 300 000 réfugiés et migrants du Venezuela sont venus chercher refuge dans notre pays. Le Brésil a réagi en leur ouvrant ses frontières et en les accueillant à bras ouverts. Mon gouvernement a créé une équipe spéciale multisectorielle inter-institutions, appelée Operation Welcome et chargée d'organiser l'accueil des réfugiés et des migrants, de fournir une assistance humanitaire et des abris publics et de promouvoir la

réinstallation volontaire dans d'autres régions de notre territoire. Cette action n'a pas remis en question notre engagement de garantir la jouissance de tous les droits et l'accès à tous les services publics aux ressortissants d'autres nationalités, en particulier les Haïtiens et les Syriens. Cet engagement avait été annoncé à la dernière Conférence et nous sommes très fiers de l'avoir honoré.

Le Brésil a également progressé au regard d'un autre engagement, relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. En 2017, nous avons lancé notre premier plan d'action national. Le Brésil a adopté des mesures concrètes en vue d'intégrer les dispositions du DIH dans son droit interne et sa pratique militaire, notamment en dispensant des cours spécifiques aux personnes déployées dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Enfin, le Brésil explore les moyens de restructurer sa commission nationale de DIH. Une nouvelle plateforme, dotée d'une structure plus souple, nous permettrait de mener un ensemble plus dynamique de projets, d'y associer différents acteurs et de mieux relever les défis liés à l'application du DIH. Merci.

S.E. M. Tamim Baiou, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'État de Libye à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Président de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Monsieur le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous présentons nos vifs remerciements à tous ceux qui ont organisé cette conférence et qui la rendent possible. La Libye souscrit aux déclarations faites par les groupes dont elle fait partie et approuve pleinement toute action coordonnée visant à améliorer la situation humanitaire dans le respect du DIH.

Nous apprécions et appuyons en outre toute action visant à garantir un avenir meilleur pour l'humanité, objectif bien exprimé par le slogan de la Conférence « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». De fait, nous sommes absolument convaincus que la communauté internationale doit faire beaucoup, collectivement et maintenant, pour améliorer la situation humanitaire et alléger les souffrances des personnes innocentes et vulnérables.

Tout ce dont nous parlons à cette Conférence, la Libye le subit. Oui, les trois axes sur lesquels cette Conférence se concentre – la protection des personnes dans les conflits armés, l'évolution des vulnérabilités, la confiance – ont un lien direct avec la situation actuelle de la Libye et les souffrances humaines qui y règnent. La Libye est la parfaite illustration d'un pays qui attend que la communauté internationale agisse de concert, avec courage et fermeté, pour mettre un terme à la plupart des souffrances que subissent des centaines de milliers de personnes : des civils innocents, libyens, expatriés ou migrants.

La Libye est en proie à un conflit armé. Sa situation est relativement moins complexe que celle de la plupart des zones de conflit du monde. Une grande partie des souffrances actuelles pourrait être éliminée si chaque nation décidait simplement, de manière claire et ferme, de mettre un terme aux violations de l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité. Les souffrances humaines découlent directement du manque de volonté d'agir dont fait preuve la communauté internationale à cet égard. Il a été clairement dit lors de la journée d'ouverture de la Conférence, et je cite : « Quand l'intégrité du droit est violée, nous en faisons tous les frais ».

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour exprimer notre gratitude pour l'immense et noble travail effectué par le Croissant-Rouge libyen dans des conditions extrêmement difficiles dans tout le pays. Nous sommes également reconnaissants pour l'appui qu'apportent divers États et la Fédération internationale à l'État de Libye et à sa Société nationale. L'unité de la Libye et de ses institutions est cruciale pour l'avenir et le bien-être de la nation. Le Croissant-Rouge libyen incarne cette unité. Nous saluons son excellent travail et lui souhaitons le meilleur. En conclusion, nous nous félicitons du projet spécial de résolution concernant une feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du DIH. Notre gouvernement d'entente nationale est impatient de contribuer au renforcement du respect de cette branche du droit. Merci.

Dr José Benjamin Ruiz Rodas, président, Croix-Rouge d'El Salvador

(au nom des Sociétés nationales de l'Amérique centrale et du Mexique)

(Original espagnol)

Bonjour à tous. Je vous présente mes plus chaleureuses salutations depuis notre pays, El Salvador.

Dans notre région, l'Amérique centrale et le Mexique, des centaines de personnes quittent leur communauté pour migrer, en quête d'un avenir meilleur. Au cours de leur voyage vers le nord, les migrants risquent de perdre contact avec leur famille, ce qui peut être source d'angoisse et d'incertitude. Les situations de conflit armé et

les catastrophes environnementales dans notre région ont également causé des déplacements, la séparation de familles et des disparitions, et ont affaibli des communautés déjà vulnérables.

En l'absence de mécanismes et d'une coopération efficaces visant à faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent, ceux qui recherchent des informations sur leurs proches disparus sont laissés seuls face à l'incertitude. Compte tenu du cadre réglementaire formé des lois et règles de protection des données, il est d'autant plus difficile d'assurer la coordination à différents niveaux et le transfert de données, souvent à travers plusieurs frontières.

Afin qu'il soit possible de mieux répondre à ces défis et d'apporter des réponses aux familles, il est crucial d'assurer en permanence la bonne coordination et l'harmonisation des pratiques de multiples acteurs dans de nombreux pays. Dans la région, nos Sociétés nationales forment un réseau mettant en œuvre le programme de rétablissement des liens familiaux (RLF), au travers duquel nous aidons les personnes vulnérables à renouer des liens ou à rester en contact avec leurs proches.

Lors de la 10^e rencontre régionale sur le RLF, organisée en novembre 2019 dans notre capitale, San Salvador, la Croix-Rouge d'El Salvador a insisté sur l'importance du RLF, avec, notamment, les Sociétés nationales du Costa Rica, de Cuba, des États-Unis, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine. Conscients que la XXXIII^e Conférence internationale est de la plus haute importance pour unir et définir ensemble nos efforts dans ce domaine, nous saluons la nouvelle Stratégie RLF du Mouvement pour 2020-2025 et appuyons l'adoption de la résolution sur le RLF et la protection des données personnelles. Cette résolution touche un point extrêmement important et sensible et démontre notre capacité à constamment nous réinventer et à nous adapter à l'évolution du contexte pour mieux servir les communautés et rester pertinents. Merci de votre attention.

S.E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République arabe syrienne à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, le monde est confronté à des défis sans précédent, en particulier avec la prévalence de tendances unilatéralistes qui ne tiennent aucun compte des règles du droit international et des principes sur lesquels repose le système mondial contemporain. Le recours unilatéral à la force, l'occupation étrangère, l'imposition de mesures coercitives unilatérales, le soutien du terrorisme et son exploitation aux fins de déstabiliser les États et d'attaquer leur gouvernement légitime sont autant de facteurs essentiels qui contribuent à la propagation des guerres et des conflits armés, ainsi qu'aux souffrances humaines et aux déplacements forcés d'une ampleur sans précédent qui en résultent. Il va sans dire que pour résoudre les problèmes traditionnels et émergents, il est nécessaire de s'attaquer à leurs causes profondes. Par conséquent, pour garantir le respect du DIH, il convient avant tout de renoncer à l'approche « deux poids, deux mesures » face aux violations du DIH et de renforcer le respect des règles du DIH ainsi que des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. La dissociation de l'action humanitaire des considérations politiques et l'apport d'un soutien aux aspects de cette action liés au développement sont les moyens les plus efficaces pour aider les victimes de cette forme de guerre. Dans ce contexte, nous voudrions mettre en lumière le caractère sélectif de la collecte de données dans les environnements de ce type, ainsi que le manque de transparence et d'exactitude de ces données, qui aboutit à des résultats prédéterminés. Au niveau national, le gouvernement syrien a réorganisé le Comité national du DIH, qui est présidé par le ministre adjoint des Affaires étrangères et réunit des représentants des ministères concernés, du Croissant-Rouge arabe syrien et du CICR. Le Gouvernement syrien a également organisé des ateliers à l'intention des juges, des diplomates, des parlementaires et des fonctionnaires du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur. Nous poursuivons en outre nos efforts visant à intégrer le DIH dans les programmes scolaires et à garantir l'alignement entre la législation nationale et les engagements juridiques. La Syrie continuera de relever les défis rencontrés dans la réponse aux besoins humanitaires, en coopération avec le CICR.

M. Hichem Ayadat, troisième secrétaire, Mission permanente de la République algérienne démocratique et populaire à Genève

(Original français)

Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs, la délégation de l'Algérie se félicite la tenue de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En cette occasion, qui coïncide avec la célébration du 70^e anniversaire des Conventions de Genève, nous réaffirmons notre attachement à cette plateforme unique qui rassemble le Mouvement international et les Hautes Parties contractantes, lesquels

peuvent y débattre et échanger leurs vues sur les questions et les défis majeurs liés au droit international humanitaire.

Ma délégation tient également à s'associer aux déclarations du Mouvement des non alignés, du Groupe africain et du Groupe arabe.

Dans un contexte international où le DIH continue d'être mis à rude épreuve par la persistance ou l'émergence de conflits, dont certains durent depuis plusieurs années, voire des décennies, nous rendons un hommage appuyé aux composantes du Mouvement qui, conformément à leurs mandats respectifs et aux principes du DIH, jouent un rôle crucial au service des victimes de conflits armés et des personnes en détresse, dans des conditions souvent très difficiles.

Dans ce registre, la célébration du centenaire du multilatéralisme à Genève nous a rappelé l'importance de se conformer aux principes fondamentaux du droit international, tels que consacrés, entre autres, par la Charte des Nations Unies, et de promouvoir le dialogue et la concertation, pierres angulaires du système international, afin de préserver la paix et la sécurité internationales, qui sont des conditions indispensables à la mise en place d'un environnement favorable au respect et à la mise en œuvre du DIH.

En ce sens, nous renouvelons notre plaidoyer en faveur des victimes de conflits armés à travers le monde, en particulier des peuples qui vivent toujours sous occupation, et qui continuent d'espérer pouvoir jouir de leur droit fondamental à l'auto-détermination et à la dignité humaine.

Depuis la XXXII^e Conférence, l'Algérie a activement participé aux nombreuses consultations intergouvernementales visant à renforcer le respect du DIH et contribue, aux niveaux aussi bien national que régional, notamment dans son espace maghrébin et sahélien, à la stabilité et à la sécurité nécessaires à la promotion et au respect du DIH.

Même si le processus intergouvernemental sur le renforcement du DIH n'a pu aboutir à un consensus, nous pouvons constater avec satisfaction que la Conférence et les forums existants aux niveaux national et régional offrent de nombreuses possibilités pour les États et le Mouvement de continuer d'œuvrer à cette fin.

L'Algérie est, de très longue date, profondément attachée aux valeurs humanitaires et à la coopération avec les composantes du Mouvement international. C'est dans cet esprit que ma délégation prend part aux travaux de notre conférence, en vue d'échanges de vues et de bonnes pratiques fructueux sur les thématiques importantes retenues au titre de cette XXXIII^e édition, notamment celles relatives aux dernières réflexions et analyses sur les enjeux contemporains et leur impact sur le DIH, comme la localisation, les déplacements de populations, les changements climatiques ou l'usage des nouvelles technologies.

Enfin, je ne saurais conclure mon propos sans vous assurer, Madame la Vice-Présidente, que la délégation algérienne est pleinement disposée à contribuer au succès des travaux de notre conférence, et je vous remercie.

S. E. M. Yuriï Klymenko, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de l'Ukraine à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, chères déléguées et chers délégués, Mesdames et Messieurs, tandis que les conflits armés continuent de causer d'immenses souffrances humaines dans le monde entier, il importe toujours autant de garantir le respect du droit international humanitaire car les Conventions de Genève sont mises à rude épreuve. Au fil des années, de grands progrès ont été réalisés dans l'adaptation et la mise à jour des dispositions du DIH, qui a considérablement évolué. Par contre, les mécanismes visant à en améliorer le respect n'ont pas suivi.

La XXXII^e Conférence internationale a adopté la résolution « Le renforcement du respect du droit international humanitaire », qui a par la suite fait l'objet de consultations sans précédent entre États, facilitées par le CICR et la Suisse et consacrées spécifiquement à l'amélioration de l'efficacité des mécanismes de renforcement du respect du DIH. Malheureusement, dans l'environnement multilatéral actuel, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus. Néanmoins, le processus intergouvernemental a clairement mis en lumière la validité, l'importance et la valeur universelles du DIH, et permis de présenter une vaste gamme d'idées propres à permettre l'amélioration de la mise en œuvre de cette branche du droit. Ces propositions, qui ont été présentées ces dernières années dans le cadre des six réunions formelles sur le renforcement du DIH, méritent sans aucun doute un examen plus approfondi.

Le 24 octobre 2019 a marqué le 70^e anniversaire des Conventions de Genève. La ratification universelle de ces instruments indique clairement que les principes du DIH ne sont pas liés à un cadre politique. L'Ukraine considère que le DIH peut efficacement contribuer à la protection des civils et au respect de la dignité humaine, et que la communauté mondiale doit continuer d'en améliorer le respect, en premier lieu au niveau national.

L'Ukraine, pour sa part, est pleinement déterminée à faire respecter le DIH sur son territoire et ce malgré des obstacles externes. Je tiens à annoncer notamment qu'un manuel sur l'application des règles du DIH destiné aux forces armées a été récemment mis à jour afin qu'il tienne mieux compte des dispositions du DIH coutumier, que le ministère des Territoires temporairement occupés et des Personnes déplacées a été chargé des questions d'organisation et de coordination de la commission gouvernementale d'application du DIH, afin de garantir que tous les organismes d'application des lois suivent et respectent en permanence les règles du DIH, que le ministère de la Défense organise en continu, avec l'assistance du CICR, des formations intensives sur le DIH à l'intention du personnel militaire et que, en novembre dernier, l'Ukraine est devenue le centième État à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Alors que je réaffirme le ferme engagement de mon pays en faveur de l'application renforcée du DIH, permettez-moi de souligner que la délégation ukrainienne est disposée à coopérer pleinement avec vous, Madame la Vice-Présidente, avec les membres des commissions et avec les délégations d'autres participants intéressés en vue de garantir que cette Conférence ait une issue globalement positive. Je vous remercie.

Mme Zigro Mbirimba, première conseillère, Mission permanente de la République du Tchad à Genève

(Original français)

Merci, Madame la Vice-Présidente. La délégation du Tchad souscrit à la déclaration prononcée par le Zimbabwe au nom du Groupe africain.

Ma délégation voudrait féliciter les membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Gouvernement suisse pour l'organisation de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, où les acteurs se retrouvent pour aborder les grands défis humanitaires.

La définition des principaux thèmes de la Conférence, notamment le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés, l'évolution des vulnérabilités et la confiance dans l'action humanitaire, cadrent avec les réalités contemporaines, marquées par les priorités humanitaires mondiales que sont les vulnérabilités nouvelles et émergentes engendrées à l'échelle mondiale.

Au nom du Gouvernement tchadien, la délégation du Tchad voudrait assurer les membres du Mouvement de son plein appui aux projets de résolutions et aux engagements qui orienteront l'action humanitaire du Mouvement au cours des prochaines décennies.

En sa qualité d'État partie aux Conventions de Genève du 12 août 1949 et aux deux Protocoles additionnels du 8 juin 1977, qui complètent ces Conventions, le Gouvernement tchadien note avec satisfaction les activités de promotion et de mise en œuvre du droit international humanitaire et des principes humanitaires menées par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en faveur des forces de défense et de sécurité, des autorités publiques et de la société civile tchadiennes, les activités de rétablissement des liens familiaux en faveur des personnes déplacées, privées de liberté et réfugiées sur toute l'étendue du territoire tchadien, et les activités d'assistance aux personnes les plus vulnérables des communautés touchées par le conflit dans le bassin du lac Tchad, qu'elles soient déplacées, migrantes ou résidentes.

Le Gouvernement tchadien, par ma voix, voudrait une nouvelle fois présenter ses sincères remerciements aux membres du Mouvement, pour le soutien considérable fourni aux activités qui ont permis d'incorporer les dispositions du DIH dans la législation nationale, notamment par l'adoption de la loi réglemant l'utilisation des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et autres signes distinctifs à des fins de protection, l'intégration des violations graves du DIH dans le code pénal tchadien et l'inclusion de cette branche du droit dans le programme de formation des forces de défense et de sécurité tchadiennes.

Le Gouvernement tchadien se réjouit de l'étroite collaboration existant entre les autorités tchadiennes et les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les activités de promotion et de mise en œuvre du DIH d'une part, et celles relatives à la diffusion des principes humanitaires d'autre part. Je vous remercie.

M. Hai Anh Nguyen, vice-président et secrétaire général, Croix-Rouge du Viet Nam
(au nom des Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est)

(Original anglais)

Vos Altesses royales, Excellences, chères représentantes et chers représentants des gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chères et chers collègues, je m'exprime aujourd'hui au nom des 11 Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la

Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Timor-Leste et le Viet Nam.

Je vous remercie de me donner la possibilité de prendre la parole devant cette importante assemblée. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Royaume de Thaïlande, qui a assumé avec succès la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) cette année, et nous sommes impatients de collaborer avec le Gouvernement vietnamien, qui occupera cette fonction l'an prochain. En 2020, nous tiendrons donc notre conférence des dirigeants des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'Asie du Sud-Est au Viet Nam, ce qui nous permettra d'explorer la possibilité d'organiser des manifestations conjointes avec l'ASEAN, et notamment d'engager un dialogue avec les gouvernements de ses pays membres.

Les Sociétés nationales de l'Asie du Sud-Est se sont engagées, à Manille en 2018 puis à nouveau pendant l'Assemblée générale de la Fédération internationale et le Conseil des Délégués, à renforcer l'intégrité de nos institutions et la confiance qu'elles inspirent, et à garantir que la fraude, la corruption, et l'exploitation et les abus sexuels ne soient en aucun cas tolérés. Nous sommes impatients de poursuivre les discussions avec nos gouvernements pendant la Conférence internationale.

Les résolutions soumises à débat ici, à la Conférence internationale, ont notre plein appui. Elles sont conformes aux objectifs et aux priorités de l'Asie du Sud-Est, en ce qu'elles visent à améliorer la sécurité, la sûreté et la dignité des personnes en répondant à leurs besoins en services de santé mentale et en soutien psychosocial en temps de crise, à faire en sorte que les lois relatives aux catastrophes soient mieux adaptées au climat, à renforcer nos systèmes afin qu'ils nous permettent de répondre aux menaces croissantes d'épidémie et de pandémie, à promouvoir le rétablissement des liens familiaux et à contribuer à l'application et au développement du DIH.

Ces éléments sont en harmonie avec les priorités de l'ASEAN. Par exemple nous avons, avec l'ASEAN, fait de la santé mentale une priorité. Les besoins vont croissant dans les situations de conflit, de catastrophe et d'autres crises, en particulier chez les jeunes.

Nous nous sommes également engagés à investir dans le financement fondé sur les prévisions et la surveillance à base communautaire, afin que nos communautés puissent s'adapter aux chocs et aux dangers. En collaboration avec les gouvernements, nous nous attacherons à améliorer notre préparation, à sauver des vies et à renforcer la résilience avec et dans les communautés les plus vulnérables. Nous sommes déterminés à créer un centre d'excellence en matière de pandémies en vue de favoriser l'échange de connaissances et le renforcement des compétences au sein de la Société de la Croix-Rouge de Singapour.

Nous reconnaissons également que le développement de notre jeunesse est essentiel pour renforcer la résilience dans nos communautés. Nous sommes extrêmement fiers que l'Asie du Sud-Est soit désormais représentée à la Commission de la jeunesse de la Fédération internationale.

Les partenariats humanitaires doivent être renforcés. Nous développerons notre partenariat et notre dialogue stratégique avec l'ASEAN aux niveaux régional et national, afin de favoriser la viabilité des Sociétés nationales.

La Coalition d'un milliard est une initiative qui rassemble des organisations humanitaires, des gouvernements, le secteur privé, le milieu universitaire et des groupes communautaires en vue d'amener, ces dix prochaines années, un milliard de personnes à prendre des mesures pour améliorer leur sécurité, leur santé et leur bien-être. Elle a mené à la création de la coalition de l'ASEAN pour la résilience, qui est un engagement de l'ASEAN et de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de renforcer la résilience de 40 millions de personnes dans les pays membres de l'ASEAN d'ici à 2025.

L'intervention en cas de catastrophe et la sécurité et la résilience des communautés sont des priorités essentielles pour le réseau de l'Asie du Sud-Est. En 2020, nous ouvrirons une école de l'action humanitaire en Malaisie, en collaboration avec le Croissant-Rouge de Malaisie. Les enseignements pratiques dispensés dans cette école seront axés sur les premières semaines d'une opération humanitaire.

Nous apprécions notre relation étroite avec l'ASEAN. Nous nous engageons à collaborer avec tous les gouvernements à la réalisation des objectifs de l'ASEAN et à l'amélioration de la résilience de nos communautés en Asie du Sud-Est. Merci beaucoup.

Professeur Thilo Maruhn, président, Commission internationale humanitaire d'établissement des faits

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, chères déléguées et chers délégués, collègues et ami(e)s, au nom de la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits, je suis heureux que de nombreux délégués aient insisté sur le fait que les États et les Sociétés nationales soutiennent toujours les Conventions de Genève de 1949.

Il est important que la XXXIII^e Conférence internationale se concentre sur les moyens de renforcer le droit international humanitaire.

La Commission internationale prend note avec satisfaction du projet de résolution « S'approprier le DIH » et invite les États à inclure une référence à la Commission dans le dispositif de la résolution.

Établie par les États en application de l'article 90 du Protocole additionnel I, la Commission est le seul organe permanent conventionnel sur le respect du DIH. Elle met à disposition ses compétences en matière d'enquêtes ou de bons offices en vue de rétablir le respect des dispositions des Conventions de Genève et du Protocole additionnel I.

Pour que la Commission internationale puisse effectivement s'acquitter de son mandat, il convient qu'elle soit reconnue par autant d'États que possible. J'invite donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à reconnaître la compétence de la Commission. Il suffit pour ce faire de soumettre une déclaration, disponible sur le site Web de la Commission, au depositaire des Conventions de Genève.

Nous sommes heureux de vous informer que des États ont créé un « groupe d'amis » de la Commission au sein de l'Organisation des Nations Unies, tant à New York qu'à Genève. Nous invitons les États à adhérer à ce groupe pour ainsi soutenir l'approche coopérative de la Commission. Nous invitons en outre chaque Société nationale et chaque gouvernement à se joindre à l'engagement ouvert de soutien à la Commission, présenté par l'Argentine et la Hongrie au nom de 15 États. Nous nous réjouissons à l'idée de débattre avec toute partie intéressée. Je vous remercie vivement de votre attention.

S. E. M. Artak Apitonian, ministre adjoint des Affaires étrangères, République d'Arménie

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, cela fait plus de 150 ans que ce mouvement international a été établi pour faire de la protection humanitaire des victimes de toutes sortes de conflits, situations de violence et situations d'urgence, la pierre angulaire de la responsabilité internationale, et 70 ans que le droit international humanitaire a été codifié. Nous avons changé de millénaire, mais nous observons toujours des vulnérabilités et des souffrances humaines, provoquées par les guerres, les catastrophes naturelles et les persécutions pour des raisons de race, de religion, d'origine ethnique ou d'affiliation politique. Dans notre quête de paix, nous devons trouver des solutions aux problèmes humanitaires au moyen de l'application effective et universelle des droits humains fondamentaux, individuels et collectifs, communs à tous, indépendamment du lieu où ils se trouvent ou du statut politique du territoire sur lequel ils habitent.

À cet égard, l'Arménie attache une grande importance à la prévention du génocide et des atrocités massives et encourage les efforts visant à faire le lien entre les mécanismes d'alerte précoce en matière de droits humains et les activités humanitaires concertées. Mon gouvernement ne reculera devant aucun effort pour faire progresser cette cause dans différents forums et organisations internationaux et régionaux.

Je suis ici pour affirmer l'engagement sans réserve de l'Arménie en faveur du DIH. Aujourd'hui nous concentrons notre attention sur les civils qui vivent le long de la frontière, les personnes disparues et leur famille, les victimes de mines et les personnes privées de liberté. L'Arménie est heureuse d'annoncer que les projets du CICR visant à aider les personnes qui vivent le long de la frontière permanente ont été menés avec succès et souhaite qu'ils se poursuivent. Nous saluons le rôle que joue le CICR en facilitant les activités agricoles dans les communautés frontalières. Réaffirmant notre ferme engagement en faveur de la protection du droit des enfants à l'éducation, dans les situations de conflit et d'autres situations, nous prenons des mesures pour garantir la sécurité des écoles situées dans les zones frontalières, notamment en créant des pièces de sécurité et des abris.

L'Arménie a une expérience considérable de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées. Depuis que le conflit a éclaté, en 1988, l'Arménie a accueilli des centaines de milliers de personnes déplacées par la violence. Récemment, elle a donné refuge à un grand nombre de réfugiés de Syrie et d'Iraq. En adoptant une attitude ouverte, mon gouvernement a offert différentes possibilités de protection, divers avantages tels que les procédures d'asile accélérées et la naturalisation facilitée des réfugiés, ainsi que leur pleine intégration en matière, notamment, de santé, d'éducation et d'aide sociale.

L'an prochain marquera le centième anniversaire de la Société de la Croix-Rouge arménienne, établie à l'issue du génocide arménien en vue d'aider des centaines de milliers de réfugiés.

Aujourd'hui, je rends hommage à tous les volontaires de la Croix-Rouge et aux missionnaires venus des États-Unis, du Danemark, de la Norvège, de la Suède, du Canada et d'ailleurs et qui ont, à un moment crucial de notre histoire, sauvé des milliers de vies, créé des orphelinats et des écoles et contribué à la survie des bénéficiaires. Leurs efforts déterminés et leurs rapports sur les atrocités ont suscité une forte sympathie du public et, de ce fait, favorisé les secours.

Aujourd'hui, l'Arménie rend hommage au courage et à l'empathie remarquables de tous les volontaires qui se dévouent à la cause humanitaire, en particulier les femmes. Ces volontaires doivent recevoir le soutien et les ressources nécessaires à la conduite de leurs activités.

Je voudrais conclure en rappelant un événement qui s'est déroulé ici, à Genève, il y a une centaine d'années de cela. La missionnaire danoise Karen Jeppe avait fait inscrire à l'ordre du jour de la Société des Nations l'aide économique aux réfugiés ayant survécu au génocide arménien. Lorsqu'on lui a dit que cela ne servait pas à grand-chose, Karen Jeppe a fait ce qui est probablement le discours le plus bref jamais prononcé dans ce forum, déclarant en substance : Certes, ce n'est qu'une petite lueur, mais la nuit est si sombre. Je vous remercie.

M. Rosario Maria Gianluca Valastro, vice-président, Croix-Rouge italienne

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, la Croix-Rouge italienne se félicite de la résolution sur l'élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte et de la résolution intitulée « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies ». Consciente qu'une gouvernance et une législation efficaces sont la pierre angulaire de la gestion des risques de catastrophe, la Croix-Rouge italienne s'attache à promouvoir une approche tenant compte des changements climatiques et à faire en sorte que les droits et la dignité des groupes vulnérables soient protégés.

Au niveau international, nous encourageons les pratiques de développement plus sûres et soutenons une approche holistique de la résilience des communautés. Au niveau national, nos volontaires collaborent avec les milieux universitaires et avec l'Institut international de droit humanitaire à la diffusion des lois et politiques relatives aux effets humanitaires des changements climatiques et des catastrophes, notamment par des programmes de formation novateurs sur le droit des catastrophes. Nous sommes particulièrement heureux des demandes faites aux États de renforcer leur dialogue avec les Sociétés nationales en vue de travailler avec elles au renforcement et à l'application de leur cadre juridique, au moyen d'instruments novateurs, comme la nouvelle liste de contrôle. Par ailleurs, nous souhaitons encourager les États à élaborer des stratégies et des lois sur les changements climatiques et les catastrophes en collaboration avec les Sociétés nationales, afin que la voix des communautés se fasse entendre et qu'ainsi personne ne soit laissé de côté.

S'agissant de la résolution « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies », la Croix-Rouge italienne était parmi les premières à aider les pouvoirs publics à faire appliquer les règles sanitaires internationales. Notre Société nationale est habilitée à procéder à des contrôles de santé aux frontières, y compris dans les ports et les aéroports, au nom du ministère de la Santé. Nos volontaires sont formés au transport sans danger de personnes atteintes de maladies infectieuses au moyen d'une unité très sophistiquée de bioconfinement, ce qui permet de garantir que la menace pour la population soit correctement gérée. Nous voudrions souligner l'importance des Sociétés nationales, qui aident les pouvoirs publics, par leur rôle d'auxiliaire, à non seulement protéger la population du pays, mais également à contribuer à la santé et à la sécurité dans les zones géographiques voisines et à améliorer la collaboration transfrontières. Je vous remercie de votre attention.

S.E. M. Dejan Zlatanović, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Serbie à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, pour commencer je souhaite attirer votre attention sur un important anniversaire célébré cette année : les 70 ans de l'adoption de la Quatrième Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. En plus d'être le plus important instrument de droit international humanitaire et la norme universelle de protection des civils, la Quatrième Convention de Genève, adoptée en 1949 et entrée en vigueur en 1950, marque un réel tournant dans les relations internationales après la Seconde Guerre mondiale. La fourniture d'une protection et d'assistance aux civils dans les conflits armés internationaux et non internationaux est un devoir inconditionnel de tous les acteurs étatiques et non étatiques, sans exception. Le DIH est l'héritage de notre civilisation et nous avons tous le devoir de garantir le respect sans condition et l'application de ses normes universelles et d'en développer et renforcer les dispositions.

Malheureusement, dans le contexte actuel, le respect universel du DIH est souvent mis en cause. Les conflits armés en cours dans certaines parties du monde, associés aux souffrances des populations civiles, à la migration forcée, aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine et aux effets des changements climatiques, présentent des difficultés pour la communauté internationale. Les activités de protection et de secours destinées aux personnes touchées par une crise, en particulier les groupes les plus vulnérables tels que les enfants, les femmes

et les personnes âgées, mettent à l'épreuve notre responsabilité commune. Les incidences humanitaires et les effets – sur l'environnement, le développement social et économique et la survie humaine – de la prolifération des armes nucléaires doivent également être pris en compte lors de la protection des personnes dans les conflits armés. Tous les efforts possibles doivent être faits pour éliminer la menace des armes de destruction massive. Le CICR et les organisations humanitaires internationales jouent un rôle majeur dans la sensibilisation à ce problème essentiel.

La République de Serbie apprécie et respecte profondément les activités et l'engagement du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en ce qui concerne le règlement des enjeux humanitaires et la fourniture d'une aide humanitaire dans le monde entier, conformément à ses principes fondamentaux. En tant qu'État partie aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels, la Serbie est fermement déterminée à renforcer et à promouvoir le DIH.

Je voudrais saisir cette occasion pour déclarer que notre société nationale, la Croix-Rouge de Serbie, a démontré dans l'exercice de ses activités qu'elle était parmi les partenaires les plus compétents et les plus fiables de mon gouvernement. Je suis fier de vous signaler la longue tradition de la Croix-Rouge de Serbie, qui, fondée en 1876, est l'une des plus anciennes Sociétés nationales du Mouvement. Cette Société nationale est appuyée par plus de 60 000 volontaires, à qui nous devons une gratitude immense pour leur engagement à l'égard des principes du Mouvement.

La Serbie comprend pleinement l'ampleur et la complexité des conséquences humanitaires des conflits armés, ayant elle-même connu la période tumultueuse des conflits sur le territoire de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990. Aujourd'hui encore, le règlement des problèmes humanitaires issus du passé reste l'un de nos engagements. Plus de 27 000 réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie résident actuellement en Serbie, ainsi que plus de 300 000 personnes qui n'ont plus le statut de réfugié mais qui font face au long processus d'intégration locale. Par ailleurs, la Serbie accueille quelque 200 000 personnes déplacées du Kosovo-Metohija, qui ont été forcées de fuir la province en 1999 pour chercher refuge ailleurs. La question des personnes disparues est également un héritage douloureux pour la région. Nous devons aux familles, indépendamment de leur nationalité, de découvrir ce qu'il est advenu des plus de 10 000 personnes disparues dans la région, et l'endroit où elles se trouvent. Nous sommes convaincus que le règlement de diverses questions relatives aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux personnes disparues est d'une importance vitale pour le processus de réconciliation et la stabilité régionale. C'est pourquoi le Gouvernement serbe s'emploie de bonne foi à trouver une solution équitable et durable à tous ces problèmes, en collaboration avec les pays de la région et les partenaires internationaux compétents.

Les institutions humanitaires nationales et internationales jouent un rôle essentiel lorsqu'il s'agit de faire face à des catastrophes naturelles, à des crises et à des catastrophes causées par l'être humain. L'expérience acquise pendant les inondations dévastatrices qui ont frappé la Serbie en mai 2014 et l'immense vague de réfugiés et de migrants de 2015-2016 est encore fraîche dans notre mémoire. Un des enseignements que nous en avons tirés est l'importance des associations caritatives, et en particulier des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui ont apporté une contribution précieuse. En conséquence, la Serbie a adopté une approche très responsable à l'égard des organismes de secours, notre coopération mutuelle étant un élément important des opérations de secours humanitaire.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour réaffirmer ici l'engagement de la République de Serbie en faveur de la coopération régionale dans le cadre de l'action humanitaire. Aucun pays ne peut répondre seul aux défis que sont les déplacements forcés, les catastrophes naturelles ou les crises migratoires. Dans ce contexte également, la coopération est le meilleur moyen de compenser les restrictions en termes de ressources et de capacités au niveau national et de fournir une aide humanitaire efficace. Cela dit, permettez-moi de mettre en avant la contribution apportée par l'équipe serbe de recherche et de sauvetage à la suite du tremblement de terre qui a récemment frappé l'Albanie, comme un exemple positif de coopération régionale et de fourniture d'une assistance aux personnes touchées sur le terrain. Merci.

Dr Mohammed Bin Abdullah Al-Qasem, président, Croissant-Rouge de l'Arabie saoudite

(Original arabe)

Madame la Présidente, chers invités et chères invitées,

Que la paix, la miséricorde et la bénédiction divines soient sur vous.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui, à l'occasion de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au milieu de ce groupe d'élite de fonctionnaires, de spécialistes et de parties prenantes du DIH, dont l'objectif essentiel est de protéger les personnes durant les conflits armés. Notre Comité

permanent du DIH a élaboré un plan de mise en œuvre du DIH à l'échelle nationale, afin de faire connaître cette branche du droit et de garantir son respect effectif. Notre Comité réunit les organes gouvernementaux compétents et des représentants de haut niveau. Il est le principal défenseur et promoteur du DIH au niveau national, et il incarne le profond intérêt des dirigeants et du gouvernement de mon pays à tous les niveaux pour cette branche du droit. Il reflète le rôle pionnier de mon pays dans la promotion d'un intérêt de haut niveau pour l'engagement en faveur du DIH, ainsi que pour la diffusion et la mise en œuvre de ses principes.

Le Comité permanent du DIH mène de nombreuses activités au niveau national, telles que l'examen de tous les accords internationaux pertinents et l'apport de conseils aux organes gouvernementaux afin de garantir une mise en œuvre optimale de ces accords. Par l'intermédiaire de ses membres, le Comité s'attache également à diffuser et à faire connaître les principes du DIH. Il a ainsi organisé dans plusieurs régions de l'Arabie saoudite des activités de sensibilisation du public et des ateliers avancés pour le personnel des organes officiels, en particulier le personnel militaire, en coopération avec le CICR. Plus de 6 000 personnes ont bénéficié de ces activités, qui se sont tenues dans différentes villes du Royaume et ont ciblé les civils et le personnel militaire. Mon pays s'emploie à faire connaître le DIH à différents niveaux du système éducatif, à préparer un grand nombre de formateurs saoudiens à animer des sessions de formation au niveau local et à nationaliser les connaissances dans ce domaine. Le Comité permanent du DIH a par ailleurs apporté des contributions utiles dans le cadre de plusieurs discussions et événements régionaux et internationaux consacrés à la mise en œuvre optimale du DIH.

Mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite, déploie des efforts importants pour garantir l'engagement en faveur du DIH et son application. Citons notamment les efforts menés par le ministère de la Défense, qui a mis en place une équipe juridique spécialisée, composée de spécialistes du DIH et du droit international des droits de l'homme et chargée de lui donner des conseils juridiques. Un cours obligatoire sur le DIH a en outre été intégré dans le programme des académies militaires et du Collège d'état-major et de commandement. Des ateliers spécialisés portant sur différents aspects du DIH ont également été organisés à l'intention du personnel militaire (soldats, officiers et commandants). Le Comité permanent du DIH est pleinement soutenu dans l'accomplissement de ses fonctions. En conclusion, au nom de mes collègues, je vous remercie pour votre attention.

S.E. Mme Jillian Dempster, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la Nouvelle-Zélande à Genève

(Original anglais)

E ngā mana, E ngā reo, E ngā karangatanga maha, Tenā koutou. Je présente mes salutations à toutes les autorités, et à toutes les représentantes et tous les représentants présents à cette Conférence, en maori, la langue autochtone de la Nouvelle-Zélande.

À l'Assemblée générale des Nations Unies cette année, notre première ministre a évoqué les défis que présente un monde de plus en plus interconnecté et le concept maori de kaitiakitanga. Selon ce concept, nous avons chacun la responsabilité d'être les gardiens de notre terre, de notre environnement et de notre peuple. Or, dans notre monde interdépendant, nous ne pouvons pas limiter ce rôle de gardien à l'intérieur de nos frontières.

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels forment le cadre de la protection des civils et du sauvetage de vies humaines depuis 70 ans. Les principes qui sous-tendent les Conventions et leurs Protocoles sont aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1949. Cependant, le monde évolue, tout comme la nature des conflits armés. Et nous pouvons être sûrs que cette évolution se poursuivra. Le 70^e anniversaire de ces textes fondateurs est une étape importante. Il donne à la communauté internationale et aux États une occasion de réfléchir à cette évolution et à la manière dont le droit international humanitaire, y compris l'application des Conventions de Genève, doit continuer d'évoluer.

La Nouvelle-Zélande est horrifiée par les violations généralisées du DIH commises ces dernières années ainsi que par l'impunité dont jouissent les auteurs de ces violations. Aujourd'hui, elle réaffirme sans équivoque sa détermination à se faire la gardienne du DIH et des principes humanitaires. À cette XXXIII^e Conférence internationale, nous nous engageons à faire rapport à titre volontaire sur l'application des dispositions de cette branche du droit au niveau national et nous invitons les autres pays à en faire de même.

La Nouvelle-Zélande réaffirme son engagement d'œuvrer aux côtés de ses voisins du Pacifique dans la lutte contre les effets des changements climatiques, notamment les catastrophes naturelles, et la réponse qui y est donnée. Nous nous engageons à collaborer avec les gouvernements du Pacifique et la société civile pour faire en sorte que les activités de préparation et d'intervention en cas de catastrophe soient inclusives, dirigées au niveau local et conformes aux priorités locales.

Nous nous engageons à réduire les dommages causés par les armes explosives dans les zones peuplées. Nous réaffirmons également notre engagement de nous faire les champions de l'objectif d'un monde exempt d'armes

nucléaires. Nous nous engageons à collaborer avec les États, le CICR et la société civile pour faire entrer en vigueur la convention sur l'interdiction des armes nucléaires et sur leur élimination.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour remercier le CICR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour leur rôle de gardiens des principes humanitaires fondamentaux qui sous-tendent notre humanité. Votre courage, votre intégrité et votre dévouement font de vous l'incarnation du concept de gardien, du *kaitiakitanga*. Vous êtes notre inspiration et nous vous présentons notre gratitude sincère. Merci.

M. Juan Antonio Quintanilla Roman, directeur chargé des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères de la République de Cuba

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente, depuis la dernière Conférence nous avons observé la persistance de situations qui causent d'immenses souffrances et menacent la vie de nombreuses personnes et la paix de la communauté internationale. Les conflits prolongés se poursuivent, les tensions régionales s'accroissent, l'intensité et la fréquence des catastrophes naturelles augmentent et les effets des changements climatiques s'intensifient : tous ces phénomènes ont des incidences sur le plan humanitaire.

Dans ces circonstances, l'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui allège les souffrances des communautés touchées, est remarquable. Cependant, la communauté internationale doit redoubler d'efforts conjoints pour trouver des solutions efficaces.

Le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève doit susciter un élan moral à renforcer le soutien aux dispositions du droit international humanitaire.

Le Gouvernement cubain honorera strictement les engagements pris en matière de DIH, conformément à l'article 1 commun à toutes les Conventions.

Cuba reconnaît, conformément à sa législation interne, le droit à la vie privée et à la protection des données personnelles et condamne l'utilisation de ces données à des fins incompatibles avec un objectif purement humanitaire.

La passivité face à l'accélération des changements climatiques, y compris le refus de reconnaître leur existence, constitue une menace grave pour l'espèce humaine.

Nous sommes conscients des liens qui existent entre les catastrophes et les changements climatiques et du rôle décisif de la réduction des risques de catastrophe dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Du fait de sa situation géographique, Cuba est fréquemment frappée par ce type de phénomène. Lorsque cela s'est produit, nous avons reçu le soutien de nations amies ainsi que du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à qui nous exprimons notre gratitude.

Même face à d'immenses obstacles, la révolution cubaine se montre humaniste et solidaire avec les personnes qui en ont besoin. Guidés par le principe voulant que nous ne partagions pas ce qui nous reste mais ce que nous avons, nous suivons les préceptes philosophiques de notre héros national, José Martí, qui a déclaré qu'abandonner une chose afin qu'elle puisse être partagée équitablement entre tous était un acte qui semblait héroïque.

La solidarité et l'internationalisme sont des valeurs dont nous avons hérité de nos plus grands dirigeants et que le chef de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruiz, a consacrées par l'exemple. Nous, les nouvelles générations de Cubains, suivront ses principes sans hésitation et réaffirmerons sa philosophie, selon laquelle quelqu'un qui n'est pas capable de se battre pour d'autres ne pourra jamais se battre pour lui-même. Merci beaucoup.

M. Serdar Günel, chef chargé des relations et des partenariats au sein du Mouvement, Société du Croissant-Rouge turc

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, chères représentantes et chers représentants à la XXXIII^e Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, chers collègues, chère amies et chers amis, je suis fier de venir d'une nation qui accueille la plus grande population de réfugiés au monde, beaucoup venant de Syrie mais également de plus de 70 autres pays. Je viens d'une nation où la population préfère appeler les réfugiés « invités », de peur de blesser l'un d'entre eux en le qualifiant de « réfugié ».

Aujourd'hui, je veux saisir cette occasion pour mettre en lumière les conséquences du déplacement sur les enfants. Nos enfants, notre avenir et l'efficacité de notre protection : c'est là une question vitale dont nous n'avons pas beaucoup eu l'occasion de parler à cette Conférence, ici à Genève. Au réveil aujourd'hui, sans doute que beaucoup d'entre nous ont parlé avec leurs enfants au téléphone ou par appel vidéo et ont constaté à quel point nous leur manquons. Malheureusement, pour des millions de personnes dans le monde, ce matin n'a pas commencé aussi paisiblement qu'ici à Genève. Aujourd'hui, nous comptons plus de 40 millions d'enfants déplacés par les conflits dans le monde.

En ce qui concerne les enfants et la protection, la Turquie est un pays où les Syriens et les personnes bénéficiant d'une protection internationale jouissent d'un statut particulier qui leur donne accès aux services de santé et d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Et la Société du Croissant-Rouge turc, du fait de son rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics et en coopération avec ses partenaires humanitaires, fournit divers services aux réfugiés en Turquie, notamment une aide mensuelle en espèces à deux millions de personnes, et des services de protection, un soutien psychosocial et des formations linguistiques et professionnelles à plus d'un million de personnes. Je m'arrêterai là et ne présenterai pas le programme en détail.

Nous avons déjà fait beaucoup et nous continuerons. Mais nous devons admettre que nous avons échoué sur un point. Nous n'avons pas réussi à protéger des centaines de milliers de personnes qui ont perdu la vie. Nous n'avons pas réussi à empêcher des violations du droit international humanitaire. N'oubliez jamais Aylan Kurdi, un bébé dont le petit corps a été trouvé sur la côte. Un bébé parmi des centaines de milliers qui a perdu la vie pendant un dangereux voyage en mer. Les exemples de Syrie comprennent également les bébés Kasim et Karim et les sœurs Noor et Alaa. Mais la Syrie n'est bien sûr pas le seul pays concerné. Je me souviens également de Valeria et de son père, dont les corps ont été retrouvés dans le Rio Grande, à la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Alors que j'étais en route pour la Conférence, je réfléchissais à ce que j'allais dire. Je savais que j'aurais au maximum trois ou quatre minutes, qui sont déjà entamées, mais que puis-je laisser à l'auditoire ? Devrais-je répéter ce qui a déjà été dit tellement souvent au cours de ces sept ans de crise ? Reste-t-il quelque chose qui n'ait pas encore été dit ? Je n'en suis pas sûr.

Les violations du DIH, des hôpitaux et des écoles bombardés à chaque seconde, probablement en ce moment-même, les sièges comme tactique de guerre, la faim, les morts, les blessés, les bébés, les garçons, les filles ? Aucun mot, aucune déclaration, y compris celle-ci, ne suffit face à ce qui se passe en Syrie. Je pense que dans la région, le plus grand défi en matière de protection des Syriens est leur avenir. Nous nous efforçons de les aider à s'intégrer dans la société turque au travers de plusieurs programmes, dont beaucoup sont appuyés par l'Union européenne. Mais nous sommes encore loin de leur assurer un bon avenir.

Je pense qu'une crise prolongée comme celle qui règne en Syrie, qui est dans sa huitième année, ne peut être pleinement réglée que par les jeunes générations. Soyons francs. Il est beaucoup plus difficile, voire impossible, de modifier la mentalité des personnes de mon âge. Je ne parlerai même pas de ceux qui sont plus âgés que moi. Alors où est le changement ?

Les jeunes, les enfants ; ces garçons et filles innocents. Si je ne dois dire qu'une chose aujourd'hui, c'est que nous devons investir dans l'avenir des enfants déplacés afin d'empêcher qu'une génération ne soit perdue. Investissons davantage. Protégeons leur avenir. Examinons ce que nous avons fait jusqu'ici pour les jeunes et ce que nous pouvons encore faire, par exemple pour leur éducation. C'est là que nous pouvons planter les graines de la paix mondiale. Merci.

Ancien (chef) Bolaji Akpan Anani, président, Croix-Rouge du Nigéria
(au nom de la Croix-Rouge du Zimbabwe et de la Croix-Rouge du Nigéria)

(Original anglais)

Nous ferons cette déclaration au nom de la Croix-Rouge du Nigéria et de la Croix-Rouge du Zimbabwe.

Il est bien établi que le Mouvement collabore avec les États pour améliorer le rétablissement des liens familiaux brisés par la séparation et l'absence de communication et de contacts. L'importance de ce service sous-tend le projet de résolution relatif au RLF. La Conférence y déclare, premièrement, que le Mouvement ne devrait utiliser les données personnelles des personnes concernées qu'à des fins humanitaires ; deuxièmement, qu'un intérêt public et vital peut justifier le traitement des données, d'autant plus lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le consentement de la personne concernée ; troisièmement, que le moins de restrictions possibles devraient être appliquées au traitement des données, en particulier en cas de transferts transfrontières entre composantes du Mouvement ; quatrièmement, que les États devraient résister à la tentation d'exercer des

pressions sur le Mouvement pour obtenir des données en vue de les utiliser à des fins incompatibles avec l'objectif exclusivement humanitaire du Mouvement.

Ce sont là les quatre principaux éléments de la résolution et ils sont essentiels pour permettre au Mouvement de fournir les services de RLF dont les États l'ont chargé. Du point de vue de nos Sociétés nationales, cette résolution est cruciale. La Croix-Rouge du Nigéria et la Croix-Rouge du Zimbabwe dépendront de ces éléments clés pour garantir le bon fonctionnement du RLF dans leur pays et dans la région. Nous sommes déterminés à respecter à la lettre les règles relatives à la protection des données énoncées dans la résolution et dans le Code de conduite. Un traitement approprié des données personnelles est également essentiel pour bénéficier de la confiance des personnes qui ont besoin de services de RLF et, par extension, des États.

Dans nos pays, et dans un certain nombre d'autres situations, des milliers de personnes sont constamment en déplacement et, dans de nombreux cas, des membres d'une même famille, y compris des mineurs, perdent contact. Certains ne sont jamais retrouvés, de nombreux autres très difficilement. Les insurrections, le radicalisme, les troubles, les affrontements et les autres formes de violence qui touchent nos pays, même lorsque leur nombre et leur ampleur sont limités, l'impact des changements climatiques, la migration, les catastrophes et les situations d'urgence et de crise causent le déplacement de milliers de personnes et, parfois, la séparation de familles dont il arrive que les membres meurent ou disparaissent.

Avec l'appui du CICR et de la Fédération internationale, nos Sociétés nationales ont considérablement renforcé leurs activités et leurs capacités de RLF depuis 2014, en particulier au Nigéria, recueillant des dizaines de milliers de demandes de recherches et échangeant des informations avec d'autres Sociétés nationales et le CICR dans un certain nombre de pays afin d'apporter des réponses aux familles touchées.

En 2019, le Nigéria a adopté de nouvelles règles sur la protection des données afin de surveiller l'utilisation qui est faite des données électroniques et d'autres formes de communications électroniques, dans l'objectif de protéger les droits et la vie privée des personnes et d'empêcher que les données personnelles ne soient manipulées ou utilisées à des fins abusives.

Comme le nombre de séparations, le nombre d'acteurs participant au réseau RLF augmente, ce qui rend plus difficile l'obtention de réponses et le transfert de données entre partenaires du Mouvement et autres acteurs. Bien que les progrès technologiques renforcent les capacités du Mouvement, permettant la collecte plus rapide et plus facile de grandes quantités de données personnelles, ils présentent également un défi majeur compte tenu du risque dont ils s'accompagnent. C'est pourquoi il est important d'élaborer et d'appliquer des normes adéquates de protection des données dans le cadre réglementaire formé par les lois et règles de protection des données adoptées par les divers États.

Dans sa lettre du 5 juin 2008, Yves Daccord, directeur général du CICR, avait déclaré vouloir, avec ce message, faire part d'importants faits nouveaux dans notre effort conjoint d'élaboration d'une nouvelle stratégie de RLF pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il avait qualifié cet effort de conjoint et nous voulons nous assurer qu'il en reste ainsi. Nous devons, en tant que Mouvement, préserver cette collaboration de tous les partenaires du Mouvement et des États.

En conséquence, reconnaissant que le RLF est à l'origine du Mouvement et que les Sociétés nationales jouent un rôle crucial en la matière, nos Sociétés nationales saluent la nouvelle Stratégie de RLF du Mouvement et soutiennent l'adoption de la résolution sur le RLF et la protection des données personnelles, qui témoigne de notre capacité à nous renouveler constamment afin de nous adapter à l'évolution de notre environnement pour mieux servir nos communautés et rester proches des réalités. Merci.

M. Sokol Gjoka, directeur, Direction des organisations internationales, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la République d'Albanie

(Original anglais)

Bonjour à toutes et tous. Chère Vice-Présidente, chères participantes et chers participants, je suis très heureux d'être parmi vous ces jours, au sein de votre institution mondialement connue et respectée, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, pour en apprendre plus sur vos politiques et vos engagements, qui incarnent l'humanité au service des personnes en détresse. Le pouvoir de l'humanité n'est pas seulement un slogan, c'est une mission, une mission que nous devons tous être déterminés à remplir. Mère Teresa, lauréate du prix Nobel d'origine albanaise, disait que celui qui sauve une vie humaine sauve le monde entier.

L'Albanie a fait et fait à nouveau l'expérience directe de la solidarité et de l'assistance de la communauté internationale et, en particulier, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, après

un séisme violent et dévastateur qui s'est produit il y a tout juste deux semaines dans le centre du pays et qui a secoué l'ensemble du territoire et ses habitants, du plus jeune au plus vieux. Les conséquences ont été catastrophiques : plus de 50 morts, un nombre presque équivalent de personnes sorties des ruines par les groupes de recherche et de sauvetage, quelque 1000 blessés et plus de 6000 sans abris, qui ont perdu tous leurs biens à cause de ce séisme violent et dévastateur. Des établissements de santé, des écoles et des bureaux de services sociaux ont également été réduits en ruines, des personnes ont subi un choc, des enfants ont été traumatisés. Les dommages causés pourraient s'élever à plus d'un milliard d'euros, une somme immense pour un petit pays comme l'Albanie.

Mais ce séisme dévastateur n'a pas ébranlé la solidarité et l'unité des populations. Bien que la terre ait continué de trembler, le peuple albanais s'est levé pour aider les personnes touchées. Le Gouvernement albanais a immédiatement mobilisé les forces spéciales pour sauver des vies, reloger les personnes touchées et évaluer les dégâts. La solidarité internationale a été immense et immédiate. Les pays de la région ont été les premiers à offrir leur aide. Les Albanais, où qu'ils soient, les pays européens, des organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge se sont engagés eux aussi dès le premier jour à fournir des abris, des vivres, des vêtements et des soins. Merci à tous pour votre aide. Nous sommes convaincus qu'elle se poursuivra.

Nous remercions le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge albanaise pour leur présence et leur aide humanitaire assurée 24 heures sur 24. La croix rouge et le croissant rouge sont des emblèmes qui représentent l'espoir et donnent confiance. La contribution de trois millions d'euros promise par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dès le début de ce processus nous donne la pleine assurance que cette assistance augmentera à l'avenir. Le Gouvernement albanais a proclamé l'année 2020 année de la reconstruction après le séisme. Ensemble, nous pouvons y parvenir. Un séisme peut faire trembler la terre, mais pas la solidarité des peuples. Agissons aujourd'hui pour façonner le monde de demain. Merci.

Mme Margareta Wahlström, présidente, Croix-Rouge suédoise

(Original anglais)

Excellences, Madame la Vice-Présidente, cette Conférence internationale du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est l'instrument dont nous disposons pour renforcer, développer et appliquer le droit international humanitaire. C'est l'espace dans lequel nous devons, ensemble, défendre et protéger l'utilité concrète de cette branche du droit et ce qu'elle représente pour chacun d'entre nous : les personnes qui vivent dans les zones de conflit, les communautés, les États et les travailleurs humanitaires qui prêtent assistance aux personnes en détresse. Nous souhaitons que cet espace privilégié gagne en importance à mesure que le nombre de personnes en détresse augmente pour atteindre un niveau qui n'avait plus été atteint depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La priorité première est la défense du droit de proposer et de fournir une protection et une assistance humanitaires. Par ailleurs, la responsabilité de garantir le respect du DIH et des principes humanitaires est d'une importance primordiale. La Croix-Rouge suédoise s'engage à faire en sorte que la plus grande attention soit apportée aux objectifs et aux travaux de la Conférence.

Les personnes qui voyagent, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées, les migrants, tous doivent pouvoir entretenir des liens avec leur famille et la retrouver. Le droit à la confidentialité de l'information et la participation des personnes touchées augmenteront les chances de répondre aux besoins des familles et d'alléger leurs souffrances. Un élément central de l'action des Sociétés nationales est le rétablissement des liens familiaux et nous renforçons nos capacités pour garantir à chacun le droit de renouer des liens et d'être réuni avec sa famille.

La parité de genre au sein de la direction de notre Mouvement et dans le secteur humanitaire est cruciale pour obtenir de meilleurs résultats, être plus inclusifs et renforcer la confiance des parties prenantes. La résolution sur le leadership des femmes contribue à prouver que le Mouvement et le secteur humanitaire dans son ensemble prennent la question au sérieux et continuent de s'intéresser à son évolution. Pour que les règles du DIH soient appliquées sans discrimination et que chaque personne puisse jouir de la protection accordée par ces dispositions, la prise en compte des questions de genre doit être appliquée au DIH et mise en pratique.

Enfin, le climat. Nous devons rendre nos opérations humanitaires et nos institutions plus vertes. Les conséquences humanitaires de la crise climatique et environnementale sont dramatiques et se font déjà sentir. Nous devons assumer les responsabilités qui nous incombent à cet égard en tant qu'institution humanitaire. Merci beaucoup.

M. Tunde Mukaila Mustapha, ministre, Mission permanente de la République fédérale du Nigéria à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de commencer par remercier le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'organisation de cette Conférence, ainsi que les millions de volontaires, membres et personnels à travers le monde pour leur détermination à sauver des vies. Nous sommes convaincus de l'issue positive de ces trois jours de conférence.

Ce rassemblement offre aux États membres et à la communauté internationale une occasion de rendre hommage à la résilience des millions de personnes déplacées dans le monde. Il est une bonne illustration de la façon dont nous collaborons pour sauver des vies, promouvoir la santé et le bien-être, garantir le respect des droits de chacune et de chacun, et prévenir et atténuer les souffrances des personnes déplacées. Surtout, il nous fournit une excellente occasion de rendre hommage comme il se doit aux Conventions de Genève, instruments phares adoptés il y a 70 ans, et aux cadres régionaux africains. Ces instruments juridiques ont freiné les excès des conflits et contribué à créer un monde meilleur, malgré la réalité des conflits, en particulier en accordant une protection supplémentaire délibérée aux civils, aux non-combattants et aux combattants qui ont déposé les armes.

La Conférence de cette année coïncide avec le 70^e anniversaire des Conventions de 1949, le 50^e anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine et le 10^e anniversaire de la Convention de Kampala. Nous devons donc réfléchir plus profondément à notre engagement de prêter secours à toutes les personnes vulnérables, réfugiées, déplacées et victimes de conflits armés et de catastrophes. Pour sa part, le Nigéria a également été touché, mais sans être débordé, par la crise mondiale du déplacement de populations, en tant que pays d'origine, de transit et de destination.

Le Nigéria est conscient qu'il appartient au premier chef à son gouvernement fédéral de gérer la situation des réfugiés, rapatriés et déplacés internes nigériens. Cependant, nous connaissons la valeur des partenariats et du bon voisinage. C'est pourquoi le Nigéria entretient un dialogue stratégique avec ses voisins, les organisations internationales et la communauté internationale pour s'assurer que les victimes de conflits armés et des menaces environnementales reçoivent une assistance. Nous continuerons de collaborer avec le Mouvement, les États membres et d'autres parties prenantes à la promotion et au renforcement du respect du droit international humanitaire. Je vous remercie.

S.E. M. Kyaw Moe Tun, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de l'Union du Myanmar à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, chères représentantes et chers représentants, Mesdames et Messieurs, le Myanmar considère que, du fait de l'augmentation des tensions et des problèmes dans le monde, les besoins en activités humanitaires ont spectaculairement augmenté.

Le Myanmar s'inquiète lui aussi de la manière dont le monde peut répondre de concert aux difficultés croissantes associées aux crises humanitaires qui suivent les conflits, aux catastrophes et aux changements climatiques dans le monde entier. Le thème de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », est en harmonie avec les objectifs de la Fédération internationale et du CICR et adapté aux circonstances actuelles de ce monde en évolution. Il convient d'agir rapidement pour relever avec succès le défi qui se dresse face à nous.

En tant que zone parmi les plus exposées aux catastrophes, le Myanmar fait de son mieux pour répondre aux catastrophes qui le frappent. Ce faisant, il a collaboré avec les partenaires compétents, locaux et internationaux, de l'action humanitaire et du développement, notamment des entités des Nations Unies et des organisations internationales. En outre, le Myanmar travaille à l'élaboration de plans de préparation aux catastrophes et de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai.

La Croix-Rouge du Myanmar, avec l'assistance et la coopération du CICR et de la Fédération internationale, joue un rôle important dans la fourniture d'une assistance humanitaire aux communautés touchées dans l'État rakhine. Le Myanmar souhaite saisir cette occasion pour présenter ses sincères remerciements à la Fédération internationale et au CICR pour leur coopération et leur assistance continues. Le Gouvernement du Myanmar accueille toujours favorablement et garantit la participation de la Société nationale de son pays aux activités et aux comités qu'il dirige, notamment le comité national de recherche et de sauvetage et le comité national de gestion des catastrophes.

Le Myanmar souhaite souligner le rôle vital que jouent, dans toute crise, les solutions à long terme. De fait, il veille toujours à ce que les personnes touchées bénéficient d'activités de relèvement et de réinstallation. Il désire mettre en lumière les efforts de son gouvernement en matière de réinstallation et de réadaptation des personnes déplacées par des conflits, des catastrophes ou d'autres situations de crise. Cela dit, en novembre dernier, le Gouvernement du Myanmar a lancé la stratégie nationale sur la réinstallation des personnes déplacées et la fermeture des camps de déplacés. Cette stratégie sera appliquée à tous les camps de déplacés du pays.

En conclusion, il est urgent que nous unissions tous nos efforts face aux problèmes qui se présentent, en vue d'améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les conflits, les catastrophes et d'autres situations d'urgence. Nous sommes convaincus que nous pourrions, grâce à nos efforts collectifs et à notre collaboration, surmonter avec succès les défis qui se présentent. Je vous remercie.

Colonel Godard Busingye, chef des affaires juridiques, ministère de la Défense, République de l'Ouganda

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente de la Conférence internationale, Monsieur le Président du CICR, Monsieur le Président de la Fédération internationale, Excellences, Mesdames et Messieurs, la délégation de l'Ouganda félicite la Vice-Présidente et les autres membres du bureau pour leur élection. L'Ouganda s'attend à la tenue d'une Conférence productive sous votre direction. Nous nous félicitons des thèmes de discussion choisis et attendons avec impatience une mobilisation concrète.

Alors même que nous sommes ici à cette Conférence, des conflits armés et des catastrophes naturelles continuent de semer le chaos dans de nombreux endroits du monde. Nous sommes sûrs que certains d'entre nous ont été victimes de tels actes et malheurs abominables. Le respect du droit international humanitaire et de ses principes est donc essentiel en ces périodes où nous observons un nombre sans précédent de conflits armés et de catastrophes naturelles. Nous pensons que si les États n'étaient pas juridiquement liés par les engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne le respect et l'application du DIH, les conséquences de la guerre seraient pires qu'elles ne le sont aujourd'hui. Nous sommes convaincus que cette Conférence devrait débattre, en vue de les adopter, de meilleurs moyens de renforcer la capacité des acteurs étatiques et non étatiques de respecter le DIH.

En ce 70^e anniversaire des Conventions de Genève, l'Ouganda renouvelle son engagement en faveur de ces Conventions et des principes de DIH qui y sont consacrés.

L'Ouganda applique une politique d'ouverture vis-à-vis de toutes les personnes forcées de fuir leur patrie ou leur pays de résidence habituelle en conséquence de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Actuellement, l'Ouganda héberge environ 1,3 million de réfugiés, qui jouissent tous des mêmes droits et libertés que les citoyens du pays. Les réfugiés ne sont cependant pas autorisés à organiser des activités politiques visant à déstabiliser l'Ouganda ou tout autre pays, ou à y participer. Nous continuons de faire preuve d'humanité à l'égard de ceux qui ont le plus besoin de notre soutien, malgré nos propres difficultés en matière de développement.

Alors que nous célébrons le 10^e anniversaire de la Convention de Kampala, c'est-à-dire la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, le nombre sans précédent de déplacés internes en Afrique atteste l'utilité et l'importance de cet instrument. Nous encourageons les États membres à le ratifier, car il vise à améliorer notre réponse aux crises qui surviennent dans nos États.

Face aux difficultés continues, aux conséquences de l'évolution des conditions environnementales et aux effets négatifs des changements climatiques, nous soulignons que la solidarité internationale et l'assistance humanitaire sont primordiales pour alléger les souffrances des personnes les plus durement touchées.

À cet égard, ma délégation présente sa gratitude à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et en particulier à la Croix-Rouge de l'Ouganda, pour leurs efforts visant à renforcer l'action des gouvernements dans les situations de déplacement forcé. En tant que gouvernement, nous contribuons actuellement à la révision de l'instrument législatif constitutif de la Croix-Rouge de l'Ouganda et avons commencé à soutenir financièrement ses activités d'intervention en cas de catastrophe. L'Ouganda continuera de soutenir les programmes de la Société nationale dans le pays.

En conclusion, nous réaffirmons qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés, qu'elles soient naturelles ou d'origine humaine. Nous estimons que, alors que nous tentons de trouver de meilleurs moyens d'atténuer les conséquences de la guerre, la meilleure solution serait qu'il n'y ait pas du tout de guerre. Merci beaucoup.

S.M. Margareta de Roumanie, présidente, Croix-Rouge de Roumanie

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, alors que nous célébrons le 70^e anniversaire des instruments phares que sont les Conventions de Genève, c'est avec une grande satisfaction que nous saluons l'importance donnée au droit international humanitaire dans le programme de la Conférence. Notre Société nationale s'est engagée à poursuivre et à renforcer l'application de cette branche du droit.

Nous observons un niveau de violence inimaginable dans de nombreux conflits du monde. Il est donc impératif que la protection de la vie et de la dignité des personnes en situation vulnérable demeure notre priorité absolue. En outre, face aux nouveaux défis issus de l'urbanisation des conflits et des guerres hybrides, des nouvelles méthodes de guerre, du terrorisme et de l'impact de la crise climatique, nous devons renforcer notre préparation et notre capacité de réaction, de soutien et d'intervention. Il est essentiel de s'attacher à intégrer le DIH dans les programmes scolaires primaires et ainsi de le faire largement et bien connaître, en temps de paix comme en temps de guerre.

Au fil des ans, la Croix-Rouge de Roumanie, en étroite coopération avec son gouvernement et le Mouvement, a élaboré à l'intention des jeunes Roumains des programmes d'éducation humanitaire qui visent à renforcer la conscience sociale et la responsabilité civique. Nous sommes également actifs dans le domaine de l'action sociale : 52,2 % des enfants roumains sont menacés de pauvreté et d'exclusion sociale et 29 % d'entre eux souffrent de graves privations matérielles, ce qui a des conséquences néfastes graves pour leur développement et leur santé mentale. Les enfants touchés par la pauvreté et issus de familles marginalisées sur le plan social risquent en outre d'abandonner l'école. L'accès à l'éducation et l'égalité des chances dans ce domaine sont cruciaux pour lutter contre la marginalisation. Nous appuyons les programmes inclusifs d'éducation et d'enseignement de compétences à la vie destinés aux plus vulnérables en vue d'établir des communautés résilientes et de leur donner une chance d'avoir un avenir épanouissant.

En 2014, avec l'aide d'autres Sociétés nationales, nous avons ouvert cinq centres communautaires d'accueil de jour dans les zones les plus défavorisées de Roumanie. Par ailleurs, en 2018, notre Société nationale a lancé deux projets supplémentaires financés par l'Union européenne, qui visent à offrir un appui et des orientations aux enfants dans leur communauté.

Ces prochaines années, nous entendons intensifier nos efforts visant à créer un environnement sûr pour nos communautés et à enseigner à nos jeunes générations à se tourner vers la recherche de solutions face à cette menace fondamentale qu'est la crise climatique.

L'échange d'idées, de données d'expérience et de meilleures pratiques pendant cette Conférence est une excellente source d'inspiration pour nous. Je vous remercie de votre attention.

S.E. M. Doung Chi Dzong, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République socialiste du Viet Nam à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, 70 ans ont passé depuis l'adoption des quatre Conventions de Genève, auxquelles le Viet Nam a adhéré il y a 62 ans. Les principes fondamentaux et les valeurs d'humanité et de dignité qui y sont consacrés sont intemporels et continuent de nous guider aujourd'hui.

Ayant traversé des périodes très difficiles pendant et après les guerres, le Viet Nam connaît parfaitement les conséquences dévastatrices de la guerre. Les guerres causent des pertes douloureuses et irréparables dont les répercussions se font sentir pendant des générations, bien longtemps après que les guerres soient terminées. Lui-même frappé par les guerres, le Viet Nam a toujours promu les valeurs de paix, de tolérance et d'humanité. Si la guerre est inévitable pour des raisons de légitime défense, le Viet Nam applique en permanence une politique visant à réduire les souffrances en protégeant ceux qui ne participent pas ou plus directement aux hostilités.

Pendant différentes périodes de guerre dans les années 1960 et 1970, malgré des problèmes et des difficultés immenses, le Viet Nam a toujours strictement honoré ses obligations découlant des Conventions de Genève, notamment en matière de communication et de fourniture d'assistance médicale, de vivres, d'abris et d'eau potable pour les blessés et les malades et les prisonniers rapatriés. En temps de paix, nous continuons de fournir des soins et une assistance aux victimes de guerre, en particulier aux victimes de restes explosifs ou toxiques de guerre, et nous nous attaquons aux incidences massives de la guerre sur les personnes et l'environnement.

À cet égard, nous appuyons la disposition sur la responsabilité des entreprises qui figure dans le projet de conclusions de la Commission du droit international sur la protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés, car elle montre clairement que non seulement les États, mais aussi les acteurs non étatiques, tels que les entreprises fournissant des produits chimiques toxiques aux belligérants, devraient être tenus pour responsables des dommages causés à l'environnement par leurs produits déversés en grande quantité sur une zone très étendue dans le cadre de conflits armés.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, le respect de la vie et de la dignité humaines, même dans les circonstances les plus extrêmes, est la base du droit international humanitaire. Ce principe fondamental guide également les activités menées en mer, en temps de guerre comme en temps de paix. À cet égard, nous insistons sur l'obligation qu'ont les États, les acteurs non étatiques et les individus de protéger les personnes hors combat et de sauver celles qui sont en détresse en mer, indépendamment de leur identité ou de la raison pour laquelle elles se trouvent dans cette situation, qu'il s'agisse d'une catastrophe naturelle ou d'autres incidents, y compris les différends maritimes. Je vous remercie pour votre attention.

S.E. M. Puneet Agrawal, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de l'Inde à Genève

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, au nom de l'Inde, je voudrais vous présenter mes chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de vice-présidente de la XXXIII^e Conférence internationale. Nous remercions le président du CICR, Peter Maurer, et le président de la Fédération internationale, Francesco Rocca, et leurs équipes très compétentes, ainsi que la Commission permanente, pour avoir œuvré sans relâche à la préparation de cette importante Conférence.

Cette Conférence se tient à un moment opportun puisque nous célébrons le 70^e anniversaire des quatre Conventions de Genève. Nous estimons que le droit international humanitaire et les mécanismes actuels demeurent le cadre le plus approprié pour régir la conduite des parties aux conflits armés et fournir une protection aux personnes touchées. Cependant, il convient d'améliorer les mécanismes existants afin de garantir un plus grand respect du DIH.

Nous avons pris note du rapport du CICR sur le DIH et les défis posés par les conflits armés contemporains. Les progrès technologiques sont porteurs de grandes promesses, mais ils peuvent aussi présenter des risques pour la protection des civils et pourraient être contraires aux règles du DIH. Il est indéniable que toute nouvelle technologie de combat doit pouvoir être utilisée dans le strict respect du DIH.

L'impact et l'apparition de nouvelles vulnérabilités liées notamment à la crise climatique, aux menaces sanitaires de grande ampleur, ainsi qu'aux conflits armés prolongés et aux violences, requièrent une action humanitaire immédiate. Bien que les efforts déployés par le Mouvement pour fournir une assistance humanitaire aux migrants en détresse soient louables, ces activités doivent être conformes aux lois et règlements internes et compléter l'action de l'État et d'autres institutions sans faire double emploi. Il convient également de s'intéresser aux effets de la migration forcée due aux catastrophes.

Par ailleurs, les changements climatiques sont une question trop complexe et font l'objet de délibérations approfondies et intenses dans divers forums internationaux. Nous considérons que le Mouvement devrait se concentrer sur la nécessité d'atténuer l'impact négatif de la dégradation de l'environnement, qui contribue également aux changements climatiques, encourager ses membres à se préparer et à élaborer des plans en vue de tels aléas et renforcer ses capacités.

Aujourd'hui, la plus grande menace pour la dignité humaine vient du terrorisme. Il n'existe ni justification ni excuse pour les actes de terrorisme. Souvent, les attaques contre les États sont conduites par des acteurs non étatiques, notamment des rebelles armés, des groupes subversifs et des organisations terroristes. Il est important que les acteurs humanitaires travaillent conformément aux cadres juridiques applicables et n'accordent aucune légitimité, même par accident, aux groupes terroristes armés.

Nous admirons l'action et le dévouement du personnel et des volontaires du Mouvement, qui mènent souvent leur noble mission dans des situations difficiles et dangereuses.

Enfin, l'Inde attend avec impatience les débats constructifs qui se dérouleront pendant la Conférence. Merci beaucoup.

S.E. M. Xu Chen, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République populaire de Chine

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, au nom de la délégation chinoise, je vous félicite pour votre élection à ce poste important et je vous assure que nous vous apporterons, ainsi qu'au bureau, notre plein appui.

Cette année marque le 70^e anniversaire des Conventions de Genève et le 100^e anniversaire de la création de la Fédération internationale. Je souhaite exprimer notre vive reconnaissance au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour les efforts immenses qu'il déploie pour protéger la vie humaine, la santé et la dignité et promouvoir la compréhension mutuelle, l'amitié et la coopération. Notre monde traverse de profonds changements. Il est plus urgent que jamais d'unir nos efforts pour faire en sorte que chacun bénéficie de la paix, du développement et de la dignité.

Premièrement, nous devons renforcer la coopération multilatérale en vue d'améliorer les situations humanitaires. Il faudrait en faire plus pour aider les pays en développement sur les plans financier et technique et en matière de renforcement des capacités.

Deuxièmement, nous devons adopter des approches globales qui s'attaquent à la fois aux symptômes et aux causes profondes des crises humanitaires. Les Nations Unies doivent, pour leur part, renforcer leurs activités politiques et de consolidation de la paix afin de prévenir les conflits, tandis que nous devrions intensifier nos efforts en travaillant de concert à la mise en œuvre du Programme 2030, afin de réduire l'écart entre le Nord et le Sud, éliminer la pauvreté et parvenir à un développement qui bénéficie à tous.

Troisièmement, nous devons renforcer la volonté politique de mieux faire appliquer le droit international humanitaire, non seulement afin d'améliorer les activités de sensibilisation et de promotion à ce sujet, mais également pour que les engagements politiques se traduisent en mesures concrètes. Les institutions humanitaires doivent aider toutes les parties à renforcer leurs capacités d'application du DIH, tout en gardant à l'esprit la nécessité de respecter pleinement la souveraineté des États.

Enfin, nous devons promouvoir les principes humanitaires et l'esprit de la Croix-Rouge. La Chine continuera d'œuvrer de concert avec la communauté internationale pour promouvoir l'esprit de la Croix-Rouge, à savoir l'humanité, la fraternité et le dévouement, et pour bâtir un avenir commun pour l'humanité. Merci de votre attention.

M. Md Feroz Salah Uddin, secrétaire général, Croissant-Rouge du Bangladesh

(Original anglais)

Madame la Vice-Présidente, le Bangladesh, pays très exposé aux catastrophes naturelles, fait maintenant également face à une crise humanitaire sans précédent, de grande ampleur et complexe dans le district de Cox's Bazar. Le Croissant-Rouge du Bangladesh fournit des services humanitaires vitaux depuis le début de l'expulsion des Rohingya du Myanmar au Bangladesh, en août 2017. Mais malgré notre assistance humanitaire continue, plus de 1,2 million de personnes ayant été contraintes de quitter le Myanmar pour s'établir à Cox's Bazar ne savent toujours pas de quoi leur avenir sera fait. Une solution durable ne pourra pas être trouvée avant que la cause profonde du déplacement forcé des habitants du Myanmar ne soit dûment réglée. Il est donc également important que notre Mouvement collabore étroitement avec les États membres pour trouver une solution durable à cette crise humanitaire.

Dans ce monde qui évolue rapidement, l'émergence du populisme, du nationalisme, du racisme et de la xénophobie n'est pas seulement une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Elle constitue également une menace pour un grand nombre de populations. Nous pensons que l'éducation humanitaire est essentielle pour promouvoir les valeurs humanitaires et relever ces nouveaux défis. Nous sommes en outre heureux d'informer la XXXIII^e Conférence internationale que le Croissant-Rouge du Bangladesh a lancé, en coopération avec le Gouvernement bangladais, des activités relatives au Croissant-Rouge dans chaque école en vue d'enseigner aux générations futures les valeurs et les normes humanitaires et, bien sûr, l'importance de l'humanité.

Le Croissant-Rouge du Bangladesh a déjà obtenu la reconnaissance mondiale pour son programme phare de préparation aux cyclones, qui vise à sauver des vies et à réduire les souffrances. La gestion de ces catastrophes naturelles n'a rien de nouveau pour nous. Cependant, l'intensité et la fréquence actuelles des catastrophes découlant des changements climatiques font peser sur nous et sur les autres organisations humanitaires une pression supplémentaire. Établi dans l'un des pays les plus vulnérables au monde, le Croissant-Rouge du Bangladesh répond aussi régulièrement à des crises provoquées par des catastrophes climatiques.

Nous sommes convaincus que notre action concrète et notre coopération façonnent aujourd'hui le monde de demain et l'avenir pour le mieux. Merci beaucoup.

M. François Rivasseau, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la France à Genève

(Original français)

Merci, Madame la Vice-Présidente. Permettez-moi de vous féliciter pour votre rôle important à la tête de notre conférence. Cette XXXIII^e Conférence du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge revêt une dimension toute aussi symbolique qu'importante.

Nous fêtons cette année les 70 ans des Conventions de Genève. Tout au long de ces décennies, le CICR et les Sociétés nationales ont joué un rôle essentiel de promotion, de diffusion et de gardien du droit international humanitaire. Leur action demeure aujourd'hui encore déterminante, 70 ans après l'adoption des Conventions, car le DIH continue de faire face à des défis multiples et parfois à des défis nouveaux.

Le premier de ces défis c'est sans nul doute celui du respect même des Conventions de Genève et plus largement du DIH par les belligérants. Les Conventions de Genève sont en effet trop souvent bafouées encore dans de trop nombreux conflits. Face à ces violations caractérisées des Conventions et de leurs Protocoles additionnels, la France salue la contribution du CICR au renforcement du respect du droit international.

Et la France est elle-même pleinement mobilisée pour renforcer ce respect du DIH, dans le cadre européen tout d'abord comme l'attestent les engagements volontaires qu'elle entend prendre avec l'Union européenne et ses autres États membres, mais également par l'appel à l'action humanitaire qu'elle a lancé avec l'Allemagne en septembre dernier en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre de l'alliance pour le multilatéralisme.

Cet appel, qui a été rejoint aujourd'hui par 43 États et qui est ouvert à la signature de tous, vise à mobiliser les États membres des Nations Unies autour de quatre objectifs principaux, le premier étant la mise en œuvre effective du DIH sur le terrain, en particulier la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité relative à la protection des infrastructures et des personnels médicaux. Par ailleurs, la France a été à l'initiative d'une déclaration politique, le 31 octobre 2017, qui recense un certain nombre de mesures concrètes visant à renforcer l'application de ces dispositions.

Un deuxième objectif est de renforcer la connaissance du droit par les parties au conflit, en apportant un soutien à la formation aux acteurs étatiques mais aussi non étatiques, ONG et groupes armés organisés. Il s'agit notamment de favoriser l'échange de bonnes pratiques, et Genève a une expérience unique dans ce domaine, que je souhaite saluer.

Troisième axe, la prise en compte des préoccupations et des besoins des acteurs humanitaires lors de l'élaboration de sanctions et de législations anti-terroristes, afin de préserver la marge d'action humanitaire sur le terrain.

Dernier objectif, le renforcement de la documentation des violations du DIH et la lutte contre l'impunité.

Il nous faut prendre en compte les défis de notre temps, c'est pourquoi la France se félicite que les projets de résolution qui vous sont proposés traitent d'enjeux aussi essentiels pour notre époque que l'évolution des vulnérabilités, les conséquences humanitaires des changements climatiques, les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale, la protection des données personnelles ou encore le leadership des femmes.

La France est profondément attachée à la prise en compte de ces nouveaux défis. Mesdames, Messieurs, 70 ans après l'adoption des Conventions de Genève, les conflits armés sont aujourd'hui de plus en plus longs, de plus en plus complexes et de plus en plus souvent internes, et l'impact sur la population civile demeure élevé. Face à ce constat, le DIH constitue un recours, parfois l'ultime recours contre l'arbitraire. C'est pourquoi il convient de saisir l'occasion de cette Conférence qui nous réunit tous aujourd'hui, acteurs de l'humanitaire et représentants des États, pour réaffirmer avec force le consensus de la communauté internationale autour des principes universels qui fondent votre action. Merci.

Mme Ana Elizabeth Cubías Medina, directrice générale chargée du développement social, ministère des Affaires étrangères d'El Salvador

(Original espagnol)

Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Gouvernement salvadorien, en tant que représentante du comité interinstitutionnel sur le droit international humanitaire

(CIDIH ES) dans le cadre de la célébration du 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, et à l'appui de notre institution, la Croix-Rouge d'El Salvador, qui sert les Salvadoriens depuis 134 ans.

El Salvador n'imaginait pas, ni en 1953 lorsqu'il a ratifié les Conventions de Genève, ni en 1978 lorsqu'il a ratifié les Protocoles additionnels, l'immense importance qu'auraient ces instruments dans le conflit armé qui éclaterait dans le pays dans les années 1980.

Pendant cette période, l'action du CICR a été cruciale pour l'application du droit international humanitaire, permettant de réglementer les actes des combattants et, avec la Croix-Rouge d'El Salvador, de protéger la population civile.

Puis, le 4 avril 1990, dans cette ville-même, les parties au conflit armé salvadorien ont engagé des pourparlers, qui ont abouti à la signature des accords de paix en janvier 1992. Ces accords prévoyaient, dans leurs principaux paragraphes, la modernisation des forces armées du pays.

Pendant ces années, les progrès réalisés en termes de modernisation et de professionnalisation ont été considérables. Le ministère de la Défense nationale a adopté les mesures nécessaires pour inclure dans les instructions militaires les obligations relatives au droit international des droits de l'homme et au DIH, sur lesquelles le personnel militaire suit des formations continues.

Par ailleurs, en 1997, le Gouvernement salvadorien a créé le CIDIH ES, qui a pour principale fonction de servir d'organe consultatif du Gouvernement sur les mesures à prendre en vue de l'adoption, de l'application et de la diffusion efficace du DIH, et la Croix-Rouge d'El Salvador a joué un rôle essentiel dans cette entreprise importante.

Pendant ses 22 ans d'activité, le CIDIH ES a facilité la signature de divers instruments de DIH et assuré des formations continues pour diverses institutions gouvernementales, les forces armées, la police et la société civile, avec l'appui des universités.

Le gouvernement du président Nayib Bukele a opté pour un modèle transparent de gouvernement, respectueux des droits humains, et c'est sur la base de cette vision que le CIDIH ES contribue à cette action, en faisant connaître le DIH au grand public, y compris par les activités qui ont été menées en novembre dernier dans le contexte de la célébration.

Dans le contexte de cette Conférence, qui a pour thème « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain » et vise à améliorer les conditions d'existence des personnes touchées par les conflits armés, les situations de catastrophe et d'autres situations d'urgence, El Salvador promet de contribuer à l'élaboration d'un plan national de DIH qui traite des thèmes abordés ici et relève les défis soulevés lors de cette Conférence. Enfin, nous remercions le CICR pour son appui précieux et continu à la diffusion et à l'application du DIH dans notre pays. Merci beaucoup.

S.E. M. Sumbue Antas, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République de Vanuatu à Genève

(au nom des Gouvernements des Fidji, des Îles Marshall, de Vanuatu et de Kiribati)

(Original anglais)

Excellences, chères déléguées et chers délégués, je prononce cette déclaration au nom des Gouvernements des Fidji, des Îles Marshall, de Vanuatu et de Kiribati.

États du grand océan, les nations insulaires du Pacifique forment la plus vaste région géographique du monde. Nos habitants sont les administrateurs d'un continent bleu. Le Pacifique et ses peuples sont en première ligne face aux changements climatiques et, il y a tout juste deux semaines en République des Îles Marshall, des marées royales associées à de fortes houles ont entraîné la formation de vagues de 16 pieds qui ont causé le déplacement forcé de plus de 200 personnes. À Fidji et à Vanuatu, des communautés entières ont été forcées de quitter leurs domiciles ancestraux, désormais submergés. Des pays des Caraïbes ont connu le même type de situation, par exemple récemment dans les Bahamas.

Nous sommes le plus grand puits de carbone du monde. Dans son récent rapport, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, évoquant les océans et la cryosphère, a noté que l'apport accru de carbone a entraîné la stratification et l'acidification des océans, ce qui a des incidences considérables pour nos moyens d'existence puisque notre santé dépend directement de la santé de nos océans. Nos récifs de coraux, qui sont souvent notre seule protection contre les fortes vagues, subissent des blanchissements massifs, ce qui compromet la vie sous-marine et menace la biodiversité.

Pour reprendre les mots du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous devons tous adopter maintenant des politiques adaptées au climat pour éviter de devoir payer le prix de l'inaction. Dans le

Pacifique, nous avons appris que ces politiques ont plus de chances de réussir lorsqu'elles sont axées sur les populations et leurs besoins, notamment leur santé physique et mentale, l'égalité de genre et le renforcement de la cellule familiale. Ce lien a récemment été constaté par les dirigeants participant au Forum des îles du Pacifique lors de la mise en œuvre de notre Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique.

Nous apprécions l'engagement et l'assistance du Mouvement en ce qui concerne l'examen de la législation relative aux catastrophes, récemment terminé à Fidji et sur le point de commencer dans les Îles Marshall, aux Palaos et à Samoa, et la loi sur la réduction des risques de catastrophe, la loi sur la préparation et l'intervention, et l'intégration d'approches adaptées au climat dans ces activités, conformément aux objectifs clés du Forum des îles du Pacifique et du Forum de la vulnérabilité climatique.

Nous sommes conscients qu'aucun gouvernement ne peut adopter ces approches sans un partenariat fort et fiable entre le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les gouvernements nationaux. Moteurs de la High-Ambition Coalition (coalition des pays les plus ambitieux), les pays du Pacifique ont ouvert la voie vers l'adoption de l'Accord de Paris. Nous vous exhortons à continuer de soutenir le renforcement de nos contributions collectives déterminées au niveau national et les mesures d'adaptation et d'atténuation.

Nous soutenons la résolution sur l'élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte et nous pressons les États et les Sociétés nationales d'adopter une vision du monde axée sur les océans, reconnaissant, pour reprendre les mots de l'éminent du Pacifique Epeli Hau'ofa, que nous ne sommes pas des îles dans un grand océan, mais une mer d'îles. Kormmol tata, vinaka vaka levu, malo, tagio turnas. Merci.

Mme Dyanne Morenco González, directrice du conseil national, Croix-Rouge costaricienne

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente,

L'année 2019 est une année particulièrement importante pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, puisqu'elle marque les 160 ans de la bataille de Solferino en 1859, à la suite de laquelle Henry Dunant, qui y avait assisté, a écrit le livre « Un souvenir de Solferino ». Grâce à la vision humanitaire d'Henry Dunant, les sociétés de secours volontaires sont nées. Elles sont devenues aujourd'hui les Sociétés nationales et forment la base, entre autres, du droit international humanitaire.

Nous célébrons également les 70 ans des Conventions de Genève, qui sont la pierre angulaire du DIH, en tant qu'ensemble de règles qui visent à atténuer, pour des motifs humanitaires, les effets des conflits armés et qui protègent les personnes et les biens et limitent les moyens et les méthodes de guerre.

Nous célébrons également les 134 ans de la Croix-Rouge costaricienne, fondée le 4 avril 1885.

Nous fêtons aussi le 15^e anniversaire de la commission costaricienne de DIH, fondée en 2004, en application des quatre Conventions de Genève et de leur trois Protocoles additionnels.

La Croix-Rouge costaricienne croit fermement dans la gestion des connaissances. Elle a pleinement confiance dans le soutien qu'elle reçoit du mouvement humanitaire international et de la Conférence internationale où nous sommes présents aujourd'hui. Merci beaucoup.

Mme Eveline Kuang, membre de la Jeunesse, et **Mme Jane Munro**, coordonnatrice nationale, Croix-Rouge australienne

(Original anglais)

Chers dignitaires, représentantes et représentants des gouvernements, collègues du Mouvement, Mesdames et Messieurs, je m'appelle Eveline Kuang et voici Jane Munro. Nous vous présenterons ensemble cette déclaration faite au nom de la Croix-Rouge australienne.

Plutôt que de saisir cette occasion pour affirmer notre position, nous voudrions relayer les voix de personnes importantes qui ne sont pas physiquement présentes avec notre délégation à Genève : les personnes et les communautés que nous aidons, nos volontaires, nos membres et notre personnel. Comme le thème de cette importante Conférence est « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous voudrions vous faire connaître leurs vues sur ce que nous devrions faire et comment nous devrions travailler, aujourd'hui et à l'avenir.

Cette année, nous avons demandé quels étaient les thèmes sur lesquels nous devrions travailler ces prochaines années. Notre personnel, nos volontaires, nos membres et nos adhérents nous ont dit que nous devions nous

concentrer sur les changements climatiques, car il s'agissait du plus grave problème social, économique et environnemental auquel faisait face l'Australie et la communauté mondiale. L'organisation doit activement aider les communautés à se préparer à faire face aux nouveaux impacts causés par les changements climatiques. Une personne a déclaré que, membre de la Croix-Rouge depuis 60 ans, elle avait toujours considéré l'institution comme le premier intervenant le plus important en cas de situation d'urgence. Une autre personne a dit que nous devrions consacrer notre énergie à des thèmes qui font notre spécificité, comme les situations d'urgence, les lois de la guerre et la recherche de personnes.

Nous avons également demandé quelle était la valeur ajoutée du Mouvement et comment nous pouvions aider au mieux. Une personne nous a répondu que si elle perdait tout, c'est à la Croix-Rouge qu'elle penserait en premier, une autre que les vêtements qu'elle portait lui avaient été donnés par son assistant social et que c'était grâce à nous si elle avait un endroit où dormir, une autre qu'en collaborant avec les communautés pour élaborer nos interventions nous faisons renaître l'espoir et donnions aux populations une chance de pouvoir s'exprimer et de se faire entendre, tandis qu'une autre, enfin, a dit que c'était une organisation sans pareil, une culture qui venait du cœur.

Nous voulons remercier les membres de la Croix-Rouge et ceux que nous nous efforçons d'aider en Australie pour leur confiance. Nous voulons également envoyer un message de Genève à notre personnel, nos volontaires, nos membres, nos adhérents et nos communautés en Australie. À cette Conférence, nous avons réalisé d'importants progrès, que nous appliquerons à notre action chez nous en Australie. Voici ce que nous emportons : des moyens de réinventer notre action qui privilégient votre expérience de vie ; un engagement de résoudre les problèmes humanitaires découlant des changements climatiques et de la migration ; le sentiment de l'importance de notre travail de regroupement des familles au moyen du programme de rétablissement des liens familiaux ; l'exploration des moyens d'exploiter la transformation numérique et de relever les défis humanitaires que présente la technologie ; l'importance d'aider les femmes à jouer un rôle directeur dans notre mouvement ; l'importance de faire en sorte d'être vu comme un partenaire humanitaire de confiance ; des idées et des activités grâce auxquelles le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge restera le plus important mouvement humanitaire au monde. Merci.

S.E. M. Jorge Valero, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela à Genève

(Original espagnol)

Madame la Vice-Présidente,

Cette Conférence constitue une occasion de débattre de décisions en vue de leur adoption par les institutions humanitaires chargées de garantir l'application des Conventions de Genève.

Cette manifestation peut produire un impact sur les priorités humanitaires mondiales et contribuer à protéger et à améliorer les conditions d'existence des êtres humains victimes de conflits armés, de catastrophes et d'autres situations d'urgence.

Il y a 25 ans, M. Cornelio Sommaruga, président du Comité international de la Croix-Rouge, a dit que nous devons tous viser à humaniser l'action politique plutôt que de politiser l'action humanitaire.

Nous plaidons en faveur d'une humanité où la dignité humaine est respectée et où la justice sociale règne. Malheureusement, l'assistance humanitaire est politisée et soumise à conditions. Il est nécessaire de préserver les principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité.

Nombre des défis humanitaires que nous rencontrons sont le produit de nouvelles formes de néo-colonialisme qui exacerbent les souffrances humaines. Les guerres et les conflits n'ont pas disparu et c'est là la raison de ce rassemblement d'institutions.

Tous les États doivent se conformer à la Charte des Nations Unies et au droit humanitaire, qui sont les fondements des relations entre États souverains.

Nous saluons les efforts déployés par le CICR pour alléger les souffrances humaines. Nous lui rendons hommage pour les accomplissements réalisés dans le cadre de son mandat, fondé sur les principes de neutralité, d'indépendance et de confidentialité.

Au Venezuela, le CICR axe ses activités sur la promotion des règles et principes humanitaires auprès des forces armées et des services de sécurité.

Le visite du président du CICR, Peter Maurer, au Venezuela en avril dernier a contribué à consolider l'action de l'institution dans quatre domaines humanitaires : la migration, la santé, l'eau et l'assainissement, et la détention. Le CICR a triplé le budget qui y est alloué.

Le renforcement de cette relation a produit d'excellents résultats. Le 4 novembre dernier, un accord-cadre de coopération a été conclu entre le ministère chargé de l'eau et le CICR en vue de couvrir l'approvisionnement en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et le drainage urbain.

Nous examinons un éventuel accord entre mon pays et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Notre coopération avec ces institutions humanitaires a permis d'atténuer les souffrances causées par l'imposition de mesures coercitives unilatérales contre le peuple vénézuélien, mesures qui ont entravé l'accès de notre population à des biens et services vitaux. Grâce à notre coopération avec le CICR, nous avons réussi à faire face à la situation dans les domaines des soins hospitaliers, de la santé communautaire et des soins de santé en général.

Le CICR a aidé à reconstituer les stocks de fournitures médicales de 30 centres de santé, notamment des hôpitaux publics, dans la capitale et d'autres parties du pays.

La coopération entre le Mouvement et le Venezuela s'est déroulée dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'État.

Merci beaucoup.

M. Azamat Baialinov, président, Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan

(Original russe)

Bonjour chères et chers collègues,

Comme vous le savez, le Kirghizistan est un pays d'Asie centrale sujet à des crises majeures. Je voudrais appeler votre attention sur la question des changements climatiques.

Le Kirghizistan fait face à plus de 200 situations d'urgence différentes chaque année, lesquelles causent, malheureusement 35 millions de dollars É.U. de pertes. Et cette perte touche plus de 200 000 personnes. Nous voudrions insister sur l'importance de la question des changements climatiques, en particulier l'augmentation des températures dans notre pays.

Jusqu'à un certain point, nous n'avons pas accordé beaucoup d'attention à la question des changements climatiques. C'était bien sûr une question brûlante, mais ses incidences étaient moindres pour notre pays de montagnes. Maintenant, nous ressentons chaque jour ses effets. C'est pourquoi nous voudrions demander à la communauté internationale, aux gouvernements et aux Sociétés nationales d'accorder plus d'attention à ces questions.

Les changements climatiques sont une chose, mais l'action, l'action concrète de nos Sociétés nationales en est une autre. Nous devons donc, aujourd'hui, saisir ensemble l'occasion de renforcer le potentiel de nos Sociétés nationales et exploiter les mécanismes qu'offrent la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Sociétés nationales. Par exemple, un des meilleurs outils serait le financement fondé sur les prévisions, qui nous permet notamment d'aider activement les populations vulnérables vivant dans notre pays.

Nous devons également reconnaître que nos volontaires et notre personnel doivent être formés et prêts à apporter l'aide appropriée et requise aux pays, en particulier les pays de montagnes, où l'accès aux franges vulnérables de la population est très lent. Nous devons nous rendre compte de la nécessité de travailler efficacement dans la région et de coopérer au sein d'une même région, par exemple l'Asie centrale. Et bien sûr, nous voudrions demander que davantage d'attention soit accordée à nos pays, à l'Asie centrale, même si nous sommes dans le même groupe que l'Europe, car cette région a un grand potentiel mais fait face à des difficultés et à des problèmes qui lui sont propres. Merci beaucoup.

4.8 SÉANCE PLÉNIÈRE : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Mercredi 11 décembre 2019

(18 heures)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette séance plénière de la Conférence, qui sera consacrée à l'élection de cinq membres de la Commission permanente.

Avant de passer à l'objet principal de notre réunion, laissez-moi annoncer que nous avons déposé dans vos casiers une nouvelle résolution, qui a été publiée également sur l'application mobile ainsi que sur le site web de la Conférence. Comme les Conférences précédentes, cette Conférence y prend note de la résolution sur la mise en œuvre du Protocole d'accord entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien, qui a été adoptée par consensus au Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dimanche dernier, et y souscrit. Le président du Conseil des Délégués en avait déjà fait l'annonce lundi.

En ce qui concerne les Échos de la Conférence, je vous donne l'assurance que les déclarations générales qu'il a fallu écourter en raison du temps imparti seront reproduites *in extenso* dans le procès-verbal, telles qu'elles auront été remises au secrétariat, à l'exception des parties qui seraient contraires aux Principes fondamentaux du Mouvement, énoncés au paragraphe 4 de l'article 11 des Statuts du Mouvement (Statuts).

Revenons maintenant à l'élection de cinq membres de la Commission permanente. Comme vous le savez assurément la Commission est composée de neuf membres, c'est-à-dire, outre les cinq membres de Sociétés nationales différentes élus par la Conférence internationale, les présidents du CICR et de la Fédération internationale et un représentant de chacune de ces deux organisations.

La Commission permanente est le mandataire de la Conférence internationale entre deux Conférences. Ses attributions sont énoncées à l'article 18 des Statuts et peuvent être résumées comme suit : la Commission permanente supervise la préparation du Conseil des Délégués du Mouvement et de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; elle favorise la mise en œuvre des décisions du Conseil des Délégués et de la Conférence internationale ; elle encourage l'harmonie et l'unité entre les composantes du Mouvement ; et elle recense les questions stratégiques qui devraient préoccuper le Mouvement dans son ensemble.

Dix candidats briguent cette élection, dont trois femmes et sept hommes. Les membres de la Conférence internationale sont invités à tenir compte, dans leur vote, « de leurs qualités personnelles ainsi que du principe d'une répartition géographique équitable », conformément à l'article 10.4 des Statuts et à l'article 21.1 du Règlement du Mouvement. De surcroît, dans sa résolution CD/19/R4, adoptée le 8 décembre, le Conseil des Délégués demande instamment à tous les membres de la Conférence « de prendre en compte, lors de l'élection des cinq membres de la Commission permanente, les qualités personnelles des candidats ainsi que le principe [...] d'un juste équilibre entre hommes et femmes, notamment en choisissant au moins deux femmes et deux hommes parmi les candidats ».

Pour l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente, nous allons d'abord effectuer un appel nominal au moyen des claviers numériques pour déterminer la majorité absolue requise au premier tour. Aux fins de l'appel nominal, chaque chef de délégation, ou son mandataire, devra disposer de la carte de vote électronique qui lui a été remise au comptoir d'enregistrement.

Nous procéderons ensuite à l'élection des membres de la Commission permanente, qui se déroulera, elle aussi, par voie électronique. Pour l'élection, chaque chef de délégation devra être en possession de son nom d'utilisateur et son mot de passe, qui sont contenus dans l'enveloppe scellée.

Si vous n'êtes pas en possession de votre carte de vote ou de votre enveloppe scellée, veuillez prendre contact immédiatement avec la cellule électorale, l'équipe du vote ou les volontaires qui sont présents dans cette salle. Les membres de la cellule électorale se trouvent sur l'estrade. N'oubliez pas que seuls les chefs de délégation ou leur mandataire désigné sont autorisés à voter.

Si cinq candidats ou plus obtiennent la majorité absolue au premier tour de scrutin, les cinq candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de voix sont déclarés élus. Si, au premier tour de scrutin, moins de cinq candidats obtiennent la majorité absolue ou il y a égalité des voix, un second tour sera organisé et le ou les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront déclarés élus. Je voudrais de nouveau attirer votre attention sur l'importance de prendre en compte les qualités personnelles des candidats, ainsi que le principe d'une répartition géographique équitable et d'un juste équilibre entre hommes et femmes.

Je laisse maintenant la parole au secrétaire général, qui vous guidera dans la procédure d'élection. Je vous remercie.

S. E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

Merci Madame la Présidente. Avant de procéder à l'appel nominal, je vais donner lecture, dans l'ordre alphabétique, de la liste des dix candidats en lice pour l'élection à la Commission permanente, en indiquant la région à laquelle appartient chaque candidat.

- Premier candidat, M. Hilal Al-Sayer, Croissant-Rouge du Koweït, région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Deuxième candidate, Mme Mercedes Babé, Croix-Rouge espagnole, région Europe
- Troisième candidat, M. Azamat Baialinov, Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan, région Europe
- Quatrième candidat, M. Hassan Esfandiar, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran, région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Cinquième candidat, M. Abbas Gullet, Croix-Rouge du Kenya, région Afrique
- Sixième candidat, M. Obid Yahya Hadi Mardam, Croissant-Rouge du Yémen, région Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Septième candidate, Mme Ashanta Osborne Moses, Croix-Rouge du Guyana, région Amérique latine
- Huitième candidat, M. George Nangale, Croix-Rouge de Tanzanie, région Afrique
- Neuvième candidate, Mme Fine Tu'itupou-Arnold, Société de la Croix-Rouge des Îles Cook, région Asie-Pacifique
- Dixième candidat, M. George B. Weber, Société canadienne de la Croix-Rouge, Région Amérique du Nord

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal des Sociétés nationales, des États parties aux Conventions de Genève, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), pour lequel vous utiliserez votre carte de vote et le clavier numérique installé sur la table de votre délégation. Nous appellerons d'abord les Sociétés nationales, puis les États parties aux Conventions de Genève, et enfin le CICR et la Fédération internationale.

Je demanderai à chaque délégation d'insérer sa carte de vote, puce tournée vers le haut, dans le clavier numérique et d'appuyer sur la touche « 1 » pour confirmer sa présence. Une fois votre vote enregistré, le voyant LED de votre clavier passera au rouge, et le nom de votre délégation s'affichera en vert sur l'écran de la salle plénière quelques secondes après. L'équipe du vote et les volontaires sont là pour vous aider si vous avez des questions.

Nous commençons par les Sociétés nationales. Je demande aux Sociétés nationales d'insérer leur carte de vote, puce tournée vers le haut, dans le clavier numérique et d'appuyer sur la touche « 1 » du clavier pour confirmer leur présence.

[PAUSE]

Je demande maintenant aux États parties aux Conventions de Genève d'insérer leur carte de vote, puce tournée vers le haut, dans le clavier numérique et d'appuyer sur la touche « 1 » du clavier pour confirmer leur présence.

[PAUSE]

Enfin, j'invite le CICR et la Fédération internationale à insérer leur carte de vote dans le clavier numérique et à appuyer sur la touche « 1 » du clavier pour confirmer leur présence. Je vous remercie.

[PAUSE]

L'appel nominal est terminé. Sont représentés aujourd'hui 180 Sociétés nationales, 160 États parties aux Conventions de Genève, le CICR et la Fédération internationale, soit un total de 342 délégations. La majorité absolue requise pour être déclaré élu au premier tour de l'élection à la Commission permanente est de 172 voix.

Veuillez conserver précieusement vos cartes de vote et les apporter demain après-midi. Dans le cas improbable où une motion serait mise aux voix, vous en aurez besoin pour participer au vote. Merci.

Nous pouvons maintenant procéder au vote. Le chef de délégation ou son mandataire doivent être en possession de l'enveloppe scellée qui contient le nom d'utilisateur et le mot de passe propre à la délégation. Pour l'élection des nouveaux membres de la Commission permanente, vous voterez au moyen de votre téléphone, votre tablette ou votre ordinateur portable. Vous pourrez également utiliser l'une des tablettes qui sont mises à votre disposition dans les isolements installés à chaque étage de la salle plénière.

Dans quelques instants, vous pourrez accéder à la plateforme de vote électronique sécurisée en utilisant le lien qui s'affichera sur l'écran de la salle plénière. Vous pourrez sélectionner la langue souhaitée et vous connecter au moyen du nom d'utilisateur et du mot de passe qui vous ont été communiqués dans l'enveloppe scellée.

Une fois connectés à la plateforme, vous pourrez voter en trois étapes simples. D'abord, voter pour jusqu'à cinq candidats. Puis, dans « Récapitulatif du vote », revoir et confirmer vos choix et soumettre votre vote. Enfin, la procédure étant terminée une fois votre vote soumis, vous déconnecter de la plateforme. L'équipe du vote et les volontaires sont là pour vous aider si vous avez des questions.

Étant donné qu'un grand nombre de votants vont accéder au système en même temps, il se pourrait qu'il y ait un léger délai pour enregistrer vos choix, et je vous remercie par avance de votre patience.

Les membres de la cellule électorale vont procéder à l'ouverture officielle du scrutin devant toutes les délégations – ils vont utiliser leur clé USB et un mot de passe unique pour ouvrir la plateforme de vote électronique afin que le vote puisse commencer. Cela prendra quelques minutes, et je vous prie de bien vouloir rester à vos places, car le vote débutera peu après, dès que je l'annoncerai. La session de vote devrait durer une demi-heure et sera, au besoin, prolongée de quelques minutes. J'invite les membres de la cellule électorale à ouvrir le scrutin.

[PAUSE]

La cellule électorale a lancé la procédure de vote. Le scrutin commencera dans cinq minutes. J'en ferai l'annonce.

[PAUSE]

Je déclare que la plateforme de vote pour l'élection des membres de la Commission permanente est maintenant ouverte. Le lien vers la plateforme de vote électronique est affiché sur l'écran. Les délégués ne doivent pas hésiter à faire appel à l'équipe du vote ou aux volontaires s'ils ont besoin d'une assistance.

[PAUSE]

Nous venons d'apprendre que certains délégués rentraient chez eux. Or nous ne pouvons pas exclure la tenue d'un second tour de scrutin.

De plus, une fois que nous aurons la certitude que toutes les délégations ont voté, nous pourrions annoncer les résultats avant même que la demi-heure ne se soient écoulée. Ne quittez pas la salle plus de 10 ou 15 minutes. Je vous remercie.

[PAUSE]

Puis-je vous demander votre attention, s'il vous plaît ? Il vous reste cinq minutes pour voter. Apparemment, quelques délégations ne l'ont pas encore fait.

[PAUSE]

Le scrutin est maintenant officiellement clos par la cellule électorale. Les résultats seront annoncés sous peu. Je vous prie de bien vouloir rester à vos places en attendant qu'ils le soient. Je vous remercie.

[PAUSE]

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, les résultats du scrutin sont disponibles et vont être affichés à l'écran. Les candidats suivants sont élus membres de la Commission permanente :

Mme Mercedes Babé, M. George Weber, M. Abbas Gullet et M. Hilal Al-Sayer.

[Applaudissements]

Étant donné que seuls quatre candidats ont recueilli la majorité absolue, nous allons procéder à un second tour de scrutin, à l'issue duquel sera élu-e le candidat ou la candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Vous ne pourrez choisir qu'un candidat ou une candidate. Nous allons faire une pause d'une heure avant le second tour de scrutin. Je vous remercie pour votre compréhension.

[PAUSE D'UNE HEURE]

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Bienvenue. Je vais annoncer à nouveau les résultats du premier tour du scrutin. Les candidats suivants ont été élus membres de la Commission permanente avec la majorité absolue requise de 172 voix : Mme Mercedes Babé, 290 voix ; M. George Weber, 249 voix ; M. Abbas Gullet, 231 voix ; M. Hilal Al-Sayer, 216 voix.

Étant donné que seuls quatre candidats ont recueilli la majorité absolue, nous devons procéder à un second tour de scrutin, à l'issue duquel sera élu-e le candidat ou la candidate ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Quatre candidats ayant déjà obtenu la majorité absolue, vous ne pouvez choisir qu'un candidat ou une candidate.

Je laisse la parole au secrétaire général.

S. E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

Merci Madame la Présidente. Nous allons procéder au second tour de scrutin. Six candidats sont encore en lice pour l'élection à la Commission permanente. Seul l'un d'entre eux sera élu. Je vais donner lecture de la liste des candidats au second tour, dans l'ordre alphabétique : M. Azamat Baialinov, M. Hassan Esfandiar, M. Obid Yahya Hadi Mardam, M. George Francis Nangale, Mme Ashanta D. Osborne Moses, Mme Fine Tu'itupou-Arnold.

Une majorité relative étant suffisante au second tour, le candidat ou la candidate qui obtiendra le plus grand nombre de voix sera élu. La procédure de vote électronique est la même qu'au premier tour, mais le lien vers la plateforme de vote est différent et sera affiché sur l'écran. Vous utiliserez les mêmes nom d'utilisateur et mot de passe qu'au premier tour.

Les membres de la cellule électorale vont procéder à l'ouverture officielle du scrutin devant toutes les délégations. Cela prendra quelques minutes, et je vous prie de bien vouloir rester à vos places, car le vote débutera peu après, dès que je l'annoncerai.

Je demande à toutes les délégations de participer à ce second tour de scrutin. La session de vote devrait durer 15 minutes. J'invite les membres de la cellule électorale à ouvrir le scrutin.

[PAUSE]

Je déclare que la plateforme de vote pour l'élection de la Commission permanente est ouverte. Le lien vers la plateforme de vote électronique s'affiche maintenant sur l'écran. Les délégués ne doivent pas hésiter à faire appel à l'équipe du vote ou aux volontaires s'ils ont besoin d'une assistance.

[PAUSE]

Veillez noter que la page web est différente et que vous devez cliquer sur SC2 et non sur SC1 pour avoir accès au système de vote.

[PAUSE]

Le scrutin est maintenant officiellement clos par la cellule électorale. Les résultats seront annoncés sous peu. Je vous prie de bien vouloir rester à vos places en attendant qu'ils le soient. Merci beaucoup.

[PAUSE]

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Les résultats du second tour du scrutin sont disponibles. Mme Fine Arnold, 134 voix ; Mme Ashanta Moses, 78 voix ; M. Azamat Baialinov, 69 voix ; M. George Nangale, 20 voix ; M. Hassan Esfandiar, 14 voix et M. Obid Mardam, une voix.

Félicitations au cinquième membre élu de la Commission permanente, Mme Fine Arnold.

Les cinq nouveaux membres élus sont donc M. Hilal Al-Sayer, Mme Mercedes Babé, M. Abbas Gullet, M. George Weber et Mme Fine Arnold. Félicitations.

J'invite les nouveaux membres élus de la Commission permanente à venir sur l'estrade et je vous demande de les applaudir.

[Applaudissements]

J'invite les nouveaux membres de la Commission permanente à se présenter demain à 9 h 45 dans la salle 13, où la Commission tiendra la première réunion de sa XVIII^e session, réunion que j'aurai le privilège de présider pour l'élection de son président et de son vice-président.

Je vous souhaite à tous une très bonne soirée et vous dis à demain. Merci beaucoup.

4.9 ÉCHOS DE LA CONFÉRENCE POUR LE PROCÈS-VERBAL

Jeudi 12 décembre 2019

(9 heures)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, nous n'avons qu'une heure aujourd'hui pour la séance des Échos de la Conférence, et plusieurs délégations sont inscrites. Je vous rappelle que chaque délégation dispose de trois minutes pour s'exprimer. Les déclarations prononcées au nom d'un groupe et les déclarations ministérielles peuvent durer jusqu'à cinq minutes. Dans tous les autres cas, le temps de parole est de trois minutes ; je vous prie de respecter le temps imparti. Merci beaucoup.

S.E. Mme Ji-ah Paik, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République de Corée à Genève

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Lors de la dernière Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2015, nous étions en pleine transition dans nos efforts visant à sauver des vies. Nous nous sommes mis d'accord sur les Objectifs de développement durable et avons mené des discussions en vue du tout premier Sommet mondial sur l'action humanitaire qui a eu lieu en 2016. Nous avons parlé d'une seule voix pour défendre les plus vulnérables et pour condamner les infractions au droit international humanitaire. Nous avons réaffirmé notre détermination à créer un monde meilleur pour tous.

Malgré les progrès que nous avons réalisés, le paysage humanitaire actuel n'a pas beaucoup changé – et a peut-être même empiré – depuis quatre ans. Chaque année, l'ampleur des déplacements forcés bat des records en raison, principalement, de crises prolongées majeures. Des crises persistent encore dans des régions telles que la Syrie ou l'Afghanistan, et d'autres situations d'urgence comme celles liées aux réfugiés rohingya et à l'exode des Vénézuéliens se sont plus récemment ajoutées à la liste. Les violations flagrantes du DIH entravent l'accès humanitaire aux personnes ciblées, et les changements climatiques et les épidémies ont des conséquences diverses partout dans le monde.

De tels défis ne doivent pas être une cause de frustration, mais doivent plutôt nous motiver à être concentrés et encore plus dynamiques. Ce sont ces difficultés qui ont façonné les objectifs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge — ne laisser personne pour compte dans les conflits armés, rétablir le respect du DIH et intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle et de pandémie.

Par conséquent, la Conférence de cette année, qui commémore le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949 relatives aux conflits armés, est particulièrement opportune, et ses trois thèmes principaux, à savoir le DIH, la vulnérabilité et la confiance, n'en sont que plus pertinents. En tant qu'État partie aux Conventions et en tant que partie prenante responsable de la solidarité internationale, le Gouvernement de la République de Corée travaille en coopération avec le Mouvement et renforcera leur partenariat dans cette voie.

Nous renouvelons ainsi notre engagement à nous associer rigoureusement au Mouvement, afin de fournir une assistance humanitaire plus efficace et de renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles. En outre, nous redoublerons d'efforts pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, conformément à l'initiative récemment lancée par notre Gouvernement, intitulée « Action with Women and Peace » (Agir avec les femmes et pour la paix). Nous nous réjouissons à la perspective de faire avancer cette cause en collaborant avec le Mouvement de diverses manières, allant de la sensibilisation à la mise en œuvre de programmes efficaces destinés à autonomiser les femmes et les filles dans le contexte humanitaire.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant l'engagement indéfectible de la République de Corée à l'égard des travaux du Mouvement, et en exprimant ses sincères remerciements aux volontaires qui se dévouent pour atteindre les personnes les plus vulnérables dans un esprit d'humanité et de solidarité. Je vous remercie, Madame la Présidente.

S.E. M. Adrian Vierita, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de Roumanie à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, les Conventions de Genève, qui ont été universellement ratifiées et dont nous célébrons cette année le 70^e anniversaire, ont représenté le point culminant du consensus international concernant le caractère sacré de la vie humaine et de la dignité des personnes en toutes circonstances. La pertinence des principes et des normes qui orientent l'intervention internationale actuelle en cas de conflit armé a passé l'épreuve du temps. Pourtant, leur applicabilité opérationnelle est menacée par la nature complexe des méthodes de guerre modernes.

Tout en soutenant la résolution intitulée « S'approprier le DIH », ainsi que le fait de porter l'élaboration de meilleurs plans nationaux de mise en œuvre au rang de priorité indispensable, la Roumanie continuera de faire valoir la nécessité d'un dialogue continu et non politisé entre les États au niveau mondial comme moyen de renforcer le respect du DIH. Promouvoir le respect du droit international constitue un pilier important de la politique extérieure roumaine.

Outre le fait qu'elle soit partie à la grande majorité des traités de DIH et en plus de l'adoption, en 2007, d'une stratégie nationale pour l'application du droit international humanitaire, la Roumanie a créé l'infrastructure interinstitutionnelle qui permet de coordonner et de contrôler le respect de ses obligations internationales et de ses lois nationales en la matière, à savoir la commission nationale roumaine de DIH, qui tient lieu d'organe consultatif auprès du Gouvernement. Plus de dix ans après sa mise en place, la commission nationale a prouvé son utilité en maintenant le DIH parmi les thèmes importants de l'actualité politique, et en jouant un rôle dans sa diffusion, notamment par le biais des manifestations organisées pour la journée du DIH en Roumanie. La commission a supervisé l'élaboration de rapports nationaux et encouragé des initiatives visant à accéder à de nouveaux instruments juridiques ou politiques, avec par exemple l'adhésion, en 2017, à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et la procédure en cours d'acceptation des amendements à l'Article 8 du Statut de la Cour pénale internationale. La commission a également facilité les préparatifs de la présente Conférence internationale.

À la fin du mois de mars 2018, la commission nationale roumaine de DIH a organisé à Bucarest, en collaboration avec le CICR, une conférence régionale sur le DIH destinée aux États d'Europe centrale et du Sud-Est. Les participants se sont principalement penchés sur les performances des commissions nationales de DIH existantes et d'autres instances similaires, en vue d'échanger des bonnes pratiques et de soutenir le renforcement de l'activité dans ce domaine. Cette réunion a donné un élan en vue de la poursuite du dialogue autour du DIH dans notre région.

Pour conclure, alors que nous faisons face à l'évolution des vulnérabilités des populations, nous devons continuer de travailler à la mise en œuvre d'une approche complète face aux crises et aux conflits, nous attaquer à leurs causes profondes, intervenir en situation d'urgence et préserver l'indépendance et l'impartialité des acteurs humanitaires. Les résolutions soumises à la Conférence pour adoption illustrent nos priorités d'action conformément à cette approche holistique, tout en réaffirmant l'importance de favoriser l'accès aux communautés vulnérables et l'acceptation de ces communautés. Je vous remercie de votre attention.

M. Anare Leweniqila, représentant permanent adjoint, Mission permanente de la République des Fidji à Genève

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente, chères déléguées et chers délégués, Mesdames et Messieurs. Le paysage humanitaire mondial évolue rapidement et nécessite que tous les acteurs qui opèrent au sein de cet espace renforcent leur action. Le thème de la Conférence, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », est un rappel brutal de la raison pour laquelle nous devons mettre en place l'environnement propice nécessaire pour soutenir nos efforts en vue de relever les défis humanitaires de l'avenir.

Aujourd'hui, des conflits armés, des catastrophes naturelles et des épidémies, pour ne citer que quelques-uns de ces défis mondiaux, sévissent à différents endroits du monde. À cause de ces défis, le nombre de personnes déplacées a augmenté, tout comme la migration transfrontière et le nombre de réfugiés au niveau mondial. L'intervention face à cette crise requiert une action humanitaire plus vaste pour protéger les droits humains de ces personnes, ainsi que pour assurer leur sécurité et leur protection.

Le discours d'ouverture de la Conférence confirme la nécessité d'être attentif à l'urgence climatique qui affecte le monde. Cette urgence climatique apportera vraisemblablement avec elle de nouveaux défis qui toucheront l'ensemble de la planète. Afin d'intensifier leurs efforts humanitaires au vu de la complexité des

défis à venir, les Fidji tentent d'adapter le droit international humanitaire à l'échelle locale. Cette entreprise globale vise avant tout à permettre à l'État de définir son propre destin et de promouvoir des partenariats avec les partenaires humanitaires nationaux, afin de mener à bien ses opérations d'urgence après une catastrophe. Cela limitera notre dépendance à l'égard des acteurs internationaux, et nous permettra aussi de travailler avec nos partenaires humanitaires locaux pour intervenir dans n'importe quelle situation d'urgence.

Il s'agit pour l'État de renforcer ses capacités à tous les niveaux de sa structure de gouvernance, de la base au niveau national, pour être mieux à même de répondre aux besoins humanitaires.

L'action humanitaire doit être centrée sur les personnes. Les Fidji comportent neuf groupes chargés respectivement de la sécurité alimentaire, de la protection, de la communication, de la logistique, de l'infrastructure, de la santé et de l'assainissement. Le système de groupes des Fidji rassemble l'État, les partenaires du secteur du développement et des ONG internationales afin de travailler ensemble pour faire avancer les priorités humanitaires nationales.

La confiance est un aspect essentiel de ce partenariat. L'État a confiance dans le fait que nos partenaires humanitaires seront les premiers intervenants en cas d'urgence, et nos partenaires humanitaires veilleront à ce que l'assistance et le soutien fournis respectent les bonnes pratiques internationales en la matière.

L'État soutient le travail des volontaires de la Société nationale en tant que premiers intervenants ainsi que concernant l'évaluation des besoins des victimes de catastrophes en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. À l'avenir, nous tenterons de consolider ces efforts et de renforcer les capacités en la matière afin de faire en sorte que les personnes formées puissent reconnaître les victimes et leur offrir un soutien lorsque nécessaire.

Nous nous réjouissons de travailler avec notre Société nationale au renforcement du partenariat humanitaire qui nous lie afin de pouvoir faire face ensemble aux défis croissants à venir. Merci, Madame la Présidente.

S.E. Mme Aviva Raz Shechter, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente d'Israël à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, à l'occasion de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, permettez-moi d'exprimer un message de soutien en faveur de l'action importante menée par le CICR, la Fédération internationale et par le Mouvement, non seulement pour fournir une assistance humanitaire vitale là où elle est requise, mais aussi pour favoriser un dialogue nécessaire entre les parties prenantes concernées. Les échanges de ces derniers jours sont parvenus à rassembler les nombreuses voix différentes d'États et de Sociétés nationales, en vue de trouver un terrain d'entente quant à la manière de faire progresser notre mission humanitaire commune.

C'est cela, le véritable pouvoir de l'humanité : combler les fossés qui existent entre différents points de vue et créer les bases nécessaires permettant de mieux aborder les défis grandissants que rencontre l'action humanitaire.

L'approche d'Israël concernant les questions humanitaires s'appuie en grande partie sur le concept juif ancestral de « Tikoun Olam », la réparation du monde. Cette idée signifie qu'il relève de la responsabilité de chacun d'agir pour créer un monde meilleur. C'est cette philosophie qui nous pousse à tendre la main à ceux qui en ont besoin, qu'ils soient proches ou loin, et c'est ce qui a fait d'Israël un partenaire si fiable dans les opérations d'urgence.

Le programme d'opérations de secours humanitaire du MASHAV, l'agence israélienne pour la coopération internationale au développement, est constamment adapté à l'évolution des réalités et des vulnérabilités. Le partage du savoir-faire est une composante essentielle de l'action humanitaire en Israël, et une attention particulière est portée à la formation d'équipes médicales en médecine d'urgence et en médecine des catastrophes. La formation théorique est associée à des exercices pratiques de simulation, et les opérations de secours humanitaire israéliennes s'étendent dans plus de 140 pays aux quatre coins du globe.

Nous continuerons à collaborer avec le CICR, la Fédération internationale et d'autres partenaires, en particulier notre Société nationale, afin de contribuer à réaliser le « Tikoun Olam ».

Dans le même ordre d'idées, en parallèle des activités médicales et d'urgence que j'ai mentionnées, nous avons la responsabilité morale de garantir le retour en toute sécurité des personnes disparues.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le rôle important du CICR en vue de faire avancer la cause des personnes disparues, et pour exhorter la communauté internationale à continuer de répondre à cette question humanitaire cruciale, que la Résolution 2474 du Conseil de sécurité de l'ONU a récemment mise en lumière. Merci.

S.E. M. Esmael Baghaei Hamaneh, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente de la République islamique d'Iran à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, j'aimerais vous féliciter pour votre nomination à la présidence de la XXXIII^e Conférence internationale. Nous remercions le Gouvernement suisse, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et la Commission permanente de tous les efforts déployés pour organiser cette importante manifestation. Nous apprécions la possibilité qu'elle offre aux États et aux autres composantes du Mouvement de se pencher sur la situation actuelle, de faire apparaître des défis émergents et de renouveler notre engagement en faveur de l'humanité par le biais d'un travail humanitaire collectif, ainsi qu'en faveur du respect du DIH.

Le monde actuel fait face de façon chronique à de nombreux défis différents, à la fois anciens et nouveaux, qui mettent à l'épreuve le pouvoir de l'humanité. Les catastrophes, à la fois naturelles et d'origine humaine, les conflits armés, l'occupation prolongée, la violence et le terrorisme, ainsi que des mesures restrictives et des sanctions vindicatives continuent d'infliger des souffrances indicibles et déchirantes à d'autres êtres humains. Ils posent aussi de sérieux défis au travail humanitaire. Notre monde – plus précisément notre humanité commune – est gravement atteint et a besoin de mesures urgentes pour guérir. Nous partageons les inquiétudes exprimées par la Commission permanente. Nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui a été bien formulé par la présidente de la Commission permanente comme, je cite, l'« instrumentalisation et la politisation du travail humanitaire », ou – je cite encore – « les atteintes aux espaces humanitaires impartiaux et neutres ».

Il s'agit d'une tendance de plus en plus inquiétante, qui ne peut être décrite autrement que comme la militarisation des besoins humanitaires à des fins politiques. Cette tendance ralentit le fonctionnement normal du CICR et d'autres acteurs humanitaires en vue d'aider ceux qui en ont besoin, et dégrade par conséquent le statut privilégié du Mouvement, en altérant la confiance des communautés touchées envers le travail humanitaire. Il est évident qu'une action humanitaire fondée sur des principes nécessite un espace humanitaire protégé de toute intervention politique. Cela doit être reconnu par tous et respecté dans la pratique. L'utilisation de l'action humanitaire à des fins politiques manifestée dans le déni délibéré de l'accès aux populations et aux États ciblés est scandaleuse et inhumaine. Il s'agit d'une violation de tous les Principes fondamentaux sur lesquels le Mouvement s'appuie et que nous partageons tous en tant qu'États membres et Sociétés nationales, et notamment les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'universalité.

La preuve de notre engagement en faveur de l'action humanitaire ne réside pas nécessairement dans le volume de nos dons ni dans la longévité de notre adhésion aux instruments de DIH ; elle est plus visible dans nos actions et dans nos politiques réelles, ainsi que sur le terrain. La charité n'excuse pas les écarts de conduite, et elle ne décharge pas non plus des sujets importants.

La célébration du centenaire de la Fédération internationale et du 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève, deux étapes décisives pour la civilisation humaine en vue de limiter les souffrances d'autres êtres humains et pour humaniser les guerres, nous rappelle combien nous sommes équipés pour faire face efficacement aux catastrophes, aux conflits et aux crises. Il nous faut appliquer ces outils pour faire face aux défis nouveaux et émergents qui nous attendent. Merci, Madame la Présidente.

M. Miguel Villarreal, vice-président, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

(Original anglais)

La Conférence internationale est le seul espace où les États et les acteurs humanitaires se rassemblent pour s'engager conjointement à mettre en œuvre des résolutions qui feront une différence utile dans la vie, les moyens de subsistance et le bien-être de millions de personnes en détresse. La Fédération internationale aimerait saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur soutien en faveur de cette plateforme unique, et de leur engagement constant en vue de renforcer le pouvoir de l'humanité au moyen du dialogue et de l'action.

Au cours des trois derniers jours, nous avons admis ensemble que la manière dont nous traitons notre planète et les répercussions – croissantes – de ce traitement sur nous tous ne sont pas durables. Nous devons faire tout notre possible pour nous préparer à des phénomènes météorologiques extrêmes plus nombreux et plus fréquents. Nous devons soutenir les communautés, en particulier les plus vulnérables, afin d'anticiper et de nous adapter aux réalités des changements climatiques, ainsi que pour développer la capacité de prendre des mesures précoces tenant compte des risques. Conformément au projet de résolution relatif à une gestion des

catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques, la Fédération internationale s'engage à soutenir les Sociétés nationales dans les efforts qu'elles déploieront avec le gouvernement de leurs pays respectifs en vue d'examiner et, si nécessaire, de mettre en place des lois nationales relatives aux catastrophes adaptées. La Fédération internationale s'engage aussi à travailler avec les Sociétés nationales pour continuer de renforcer les capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques, et d'anticipation des catastrophes et d'intervention le cas échéant.

La Fédération internationale a conscience du fait que l'urbanisation et la mondialisation croissantes, la résistance aux antibiotiques, l'interaction des espèces et la baisse des taux de vaccination augmentent le risque qu'une épidémie importante ou une maladie infectieuse se propage. La Fédération internationale se félicite du projet de résolution relatif à la préparation et à l'intervention en cas de pandémie et d'épidémie, et en particulier de la reconnaissance qu'elle offre au rôle des volontaires au sein des communautés dans la détection précoce des maladies infectieuses et l'intervention rapide le cas échéant.

La santé mentale et le soutien psychosocial pendant et après les conflits, les catastrophes et d'autres situations d'urgence sont d'une importance vitale. La résolution sur ce sujet arrive à point nommé et contribuera à mettre en lumière cette question souvent négligée et stigmatisée. Conformément au projet de résolution, la Fédération internationale s'engage à soutenir la pleine intégration de la formation aux premiers secours psychologiques au sein de la formation aux premiers secours et d'autres formations destinées aux premiers intervenants, ainsi que l'intégration d'un appui en matière de santé mentale et de soutien psychologique dans tous les programmes d'intervention en cas de catastrophe.

La confiance est notre bien le plus précieux. Il est essentiel d'être digne de confiance en ce qui concerne les données, ainsi que les histoires et renseignements personnels obtenus dans le contexte du rétablissement des liens familiaux, afin de garantir un accès vital aux communautés et de continuer de travailler avec elles et auprès d'elles – en réalité, c'est essentiel dans tout notre travail humanitaire. Par conséquent, la Fédération internationale se félicite des discussions sur la confiance, l'intégrité, la redevabilité, la protection des données, et met en place un environnement propice pendant cette XXXIII^e Conférence internationale, en espérant que le débat lancé ici sur ces questions critiques entre les Sociétés nationales et les gouvernements se poursuive bien après la fin de cette seule Conférence. Merci beaucoup.

M. Shri Ravinder Kumar Jain, secrétaire général, Croix-Rouge de l'Inde

(au nom du Croissant-Rouge afghan, du Croissant-Rouge du Bangladesh, de la Croix-Rouge du Bhoutan, de la Croix-Rouge de l'Inde, du Croissant-Rouge des Maldives, de la Croix-Rouge du Népal, du Croissant-Rouge du Pakistan et de la Croix-Rouge de Sri Lanka)

(Original anglais)

Merci Madame la Présidente. Chères et chers collègues, bonjour. Je fais cette déclaration au nom des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka. Nous vous remercions de nous donner l'occasion de faire cette déclaration ici, aujourd'hui, dans le cadre de cet important rassemblement, et d'exprimer notre soutien en faveur des résolutions et des domaines thématiques examinés pendant cette Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'Asie du Sud est constamment frappée par des aléas et des catastrophes tels que des tremblements de terre, des cyclones, la pollution atmosphérique, des inondations, des glissements de terrain, des sécheresses, des tempêtes de poussière, des vagues de chaleur, en plus des pandémies et des épidémies – la plupart de ces phénomènes n'ayant que faire des frontières nationales. La crise climatique qui se déploie augmente les risques pour nos pays comme pour nos communautés. C'est la raison pour laquelle nous associons nos efforts pour améliorer notre fonctionnement en tant que région afin d'anticiper, d'intervenir et de réduire les risques liés à la fois aux catastrophes et aux changements climatiques.

Le mois dernier, à Katmandou, au Népal, des États membres d'Asie du Sud, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et la Fédération internationale se sont rassemblés pour discuter des moyens d'accélérer la mise en œuvre de l'accord pour l'Asie du Sud sur l'intervention rapide en cas de catastrophe naturelle, le traité régional qui fixe les grandes lignes d'une coopération transfrontière en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention. Sur la base de l'expertise reconnue de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de droit relatif aux catastrophes, un partenariat a été mis en place avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale en vue de renforcer la gouvernance sur les changements climatiques et les risques de catastrophe, y compris l'application des dispositions régionales au niveau national.

À compter de 2020, les Sociétés nationales d'Asie du Sud s'engagent, avec le soutien de la Fédération internationale, à travailler avec les gouvernements intéressés à l'examen des lois et des politiques nationales relatives aux catastrophes, à la lumière des dispositions du cadre de Sendai, du traité régional pour l'Asie du Sud, des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (« Lignes directrices IDRL »), et en s'appuyant sur la nouvelle Liste de vérification sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l'intervention. Cette analyse régionale sera rapportée aux dirigeants des pays d'Asie du Sud, avec des recommandations concrètes sur la manière de renforcer la préparation et l'intervention régionales. Ces engagements sont tout à fait conformes à la résolution portant sur les lois relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques, à laquelle nous apportons notre entier soutien.

Les liens de plus en plus solides que nous entretenons avec des organisations internationales et régionales, au niveau du Secrétariat comme au niveau national, parmi nos Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont précieux. Nous nous engageons à travailler avec tous les gouvernements de la région pour faire avancer nos objectifs collectifs. Merci beaucoup ; merci, Madame la Présidente.

M. Mahesh Gunasekara, directeur général, Croix-Rouge de Sri Lanka

(au nom du Croissant-Rouge afghan, du Croissant-Rouge du Bangladesh, de la Croix-Rouge du Bhoutan, de la Croix-Rouge de l'Inde, du Croissant-Rouge des Maldives, de la Croix-Rouge du Népal, du Croissant-Rouge du Pakistan et de la Croix-Rouge de Sri Lanka)

(Déclaration écrite)

(Original anglais)

Je fais cette déclaration au nom des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka.

Madame la Présidente, les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud souhaitent exprimer leur entier soutien à la résolution relative au leadership des femmes dans l'action humanitaire, ainsi que leur ferme engagement en faveur d'une participation et d'un leadership accrus des femmes dans toutes nos activités pour garantir les meilleurs niveaux d'intégration et de diversité, en tenant compte des dimensions culturelles.

Nous sommes convaincus que pour toucher les personnes les plus vulnérables des communautés, la participation de personnes compétentes de tous les genres est nécessaire à tous les niveaux de l'action humanitaire, afin de permettre l'acceptation des communautés. Ce n'est qu'en obtenant l'acceptation des communautés que nous pouvons protéger la dignité des femmes, des enfants et des personnes qui en ont besoin. Nous estimons qu'il est important que des femmes accèdent à des postes de direction.

Trop souvent, dans notre action, les femmes les plus difficiles à atteindre sont oubliées, invisibles, et n'ont pas voix au chapitre. Ce sont elles que nous devons faire en sorte d'atteindre aujourd'hui. Il a été démontré à maintes reprises qu'une meilleure représentation des femmes à des postes de décision est associée à un meilleur accès aux services destinés aux femmes et à une efficacité accrue de ces services. Cependant, la représentation doit être juste et équitable, et doit tenir compte de tous les aspects de la diversité. La présence de femmes à des postes de décision, aux niveaux local, national et mondial, peut permettre de garantir la prise en compte des besoins de femmes dans différents contextes.

Dans les investissements effectués en vue de renforcer et de protéger les moyens de subsistance, nos actions collectives doivent viser à offrir aux femmes des conditions favorables. À cet égard, nous souhaitons saluer la contribution financière du Croissant-Rouge du Koweït en faveur des capacités des femmes, qui profite déjà à deux Sociétés nationales de la région d'Asie du Sud. Nous souhaitons demander à d'autres Sociétés nationales et à d'autres gouvernements de soutenir l'idée d'un fonds pour l'autonomisation des femmes, grâce auquel nous mettrons nos discours en pratique. Cela pose les bases d'une résilience accrue et offre la possibilité d'élargir le rôle des femmes, pour rompre avec la tradition dans leurs foyers et communautés, dans les institutions et au sein de l'État.

Étant donné que les femmes représentent 51 % de la population, il est impératif qu'elles soient vues et entendues dans les processus de prise de décision.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel d'investir dans le leadership des femmes. Nous devons créer des profils de carrière pour de futures dirigeantes. Nous devons guider les femmes et les encourager comme il se doit. Nous devons mettre en place des mesures en faveur des femmes, y compris des amendements statutaires lorsque nécessaire. Nous félicitons la Fédération internationale et nos Sociétés nationales sœurs des changements positifs qu'elles effectuent dans la bonne direction, dans nos statuts.

En parallèle, nous, Sociétés nationales d'Asie du Sud, reconnaissons que nous devons être particulièrement attentives en vue de renforcer nos efforts et de mesurer nos progrès :

- a) concernant la manière dont nous tentons d'améliorer la parité au sein de nos sections, et au sein de notre base de volontaires au niveau communautaire ;
- b) concernant la manière dont nous soutenons les femmes et dont nous tirons profit des atouts qui leur sont propres au sein des communautés locales ;
- c) concernant la manière dont nos institutions donnent plus de place au leadership des femmes ;
- d) concernant la manière dont nous faisons preuve de nos engagements collectivement.

Enfin et surtout, nous réaffirmons, en tant que Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud, notre engagement en faveur de l'autonomisation et de la représentation des femmes, au sein des instances de nos propres Sociétés nationales, à la fois à des postes de gouvernance et de direction, comme nous en avons convenu à la X^e Conférence régionale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'Asie-Pacifique.

Nous faisons appel à chacun d'entre vous aujourd'hui pour nous suivre dans cette voie. Merci.

Mme Delia Chatoor, vice-présidente, Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago

(Déclaration écrite)

(Original anglais)

Madame la Présidente, depuis la dernière Conférence internationale en 2015, la communauté internationale a assisté, dans certaines régions du monde, à l'érosion de nombreux principes et normes bien établis du droit international. Dans un tel contexte, nos volontaires, nos délégués, nos employés et nos soutiens ont de quoi être fiers que les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aient continué de servir les plus vulnérables.

Le thème de cette année, « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », nous rappelle que nous devons regarder vers l'avant, à travers la collaboration et la coopération, afin de faire face aux défis mondiaux. Je viens d'un petit État insulaire, et même s'il est considéré comme « à revenu élevé », mon pays connaît certaines difficultés, et nous avons conscience qu'aucun État ou aucune organisation n'est équipé pour faire face seul à la multitude de sujets de préoccupation qui nous concerne.

En tant que Mouvement cependant, nous pouvons être fiers des réalisations de ces dernières années — le 70^e anniversaire des Conventions de Genève de 1949, par exemple, qui constituent une approche juridique marquante des principes du droit international humanitaire. La République de Trinité-et-Tobago peut aussi mettre en valeur l'importance qu'elle a attribuée à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de 2017 et à sa ratification par le pays en septembre 2019. Nous saluons particulièrement les autres États des Caraïbes qui ont eux aussi ratifié ce traité d'une grande importance.

Nous sommes néanmoins conscients que pour progresser dans la résolution des problèmes que nous rencontrons et pour mettre en œuvre les politiques que nous avons adoptées, la confiance doit imprégner toutes les formes de l'action humanitaire dont nous, en tant que Mouvement et États, sommes à l'initiative. Par conséquent, notre objectif est de renforcer tous nos mécanismes internes de redevabilité et de transparence par le biais, notamment, de la mise à jour de tous nos instruments juridiques. Nous nous assurerons également que le rôle d'auxiliaire de la Société nationale dans ses relations avec les pouvoirs publics est clairement compris.

Nous devons aussi rendre hommage à nos volontaires, sans qui une part significative de notre mandat ne serait pas accomplie. Nous les remercions, ainsi que l'ensemble des volontaires au niveau international. Nous adressons aussi une pensée particulière aux jeunes de la Croix-Rouge au sein de notre système scolaire. Nous ne pouvons qu'être inspirés par leur enthousiasme et leur attitude positive dans le cadre des programmes.

En agissant aujourd'hui, nous façonnons bel et bien le monde de demain, mais nous devons approfondir notre engagement et prendre conscience de notre rôle au sein du multilatéralisme, afin qu'ensemble (le Mouvement, les États et les autres acteurs), nous façonnions « notre héritage commun » pour les générations futures. Je vous remercie.

Jamaïque

(Déclaration écrite)

(Original anglais)

Madame la Présidente, pour commencer, la délégation de la Jamaïque souhaite vous adresser ses félicitations pour votre nomination à la présidence de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les trois thèmes de la Conférence de cette année – le respect du droit international humanitaire, l'évolution des vulnérabilités et la confiance dans l'action humanitaire – ont été judicieusement formulés pour favoriser un discours portant à la fois sur les défis et sur les réalisations de la communauté humanitaire dans la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes

Cette année marque des étapes décisives dans l'histoire du droit international humanitaire, à savoir le 70^e anniversaire des Conventions de Genève et le centenaire de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Jamaïque rappelle qu'elle a ratifié les quatre Conventions de Genève en 1964, deux ans seulement après son indépendance. Cela témoigne de l'engagement d'un pays relativement jeune en faveur des règles et des principes que fixe le DIH. Ces règles et principes sont essentiels pour préserver l'humanité et la dignité des personnes.

Sans ces règles, les pays en développement, en particulier les petits États insulaires, feraient face à des vulnérabilités supplémentaires en raison de leur petite taille et des limites de leur puissance militaire et de leurs ressources.

Le DIH offre aussi au monde des garanties profondément basées sur les principes fondamentaux du droit international, tel que l'égalité souveraine des États. Si nous reconnaissons qu'au fil des années, d'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre et dans la promotion du DIH, nous voyons toutefois émerger des difficultés qui entravent ce processus.

L'évolution des vulnérabilités

La crise climatique

Il est évident que la nature des vulnérabilités évolue. Le monde est désormais en proie à des difficultés telles que des phénomènes météorologiques extrêmes que l'on n'avait jamais connu auparavant. La fréquence et l'intensité de ces phénomènes météorologiques continuent de croître. En 2019, 13 des 20 pays les plus vulnérables face aux effets des changements climatiques ont lancé un appel humanitaire interinstitutions. Malgré cela, l'adaptation aux changements climatiques n'est malheureusement pas placée au rang de priorité dans le cadre de l'intervention humanitaire.

Les phénomènes liés au climat menacent à la fois le développement durable et l'existence même des petits États insulaires en développement. Entre 1999 et 2017 en Jamaïque, les phénomènes hydrométéorologiques hostiles ont coûté quelque 127,95 milliards de dollars de la Jamaïque, soit une moyenne de 1,8 % du PIB par phénomène.

En plus des pertes économiques, on ne saurait surestimer les risques imprévisibles qu'entraînent les catastrophes naturelles, en cela qu'elles provoquent des crises humanitaires et exacerbent les vulnérabilités.

En 2019, la demande d'assistance humanitaire auprès du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a été plus importante que prévu, à cause, en partie, de phénomènes climatiques. Par exemple, quelque 9000 familles des Bahamas ont bénéficié de secours d'urgence, d'un soutien psychosocial et d'une aide financière.

Nous sommes sincèrement reconnaissants envers les différentes composantes du Mouvement, en particulier le CICR et la Fédération internationale, pour le soutien qu'ils témoignent actuellement en apportant une aide à ceux qui sont souvent les plus vulnérables de nos sociétés.

Conséquences de la crise humanitaire sur la santé mentale

La Jamaïque a conscience que les crises humanitaires, qu'elles soient provoquées par des conflits armés ou par des catastrophes naturelles, peuvent avoir des effets délétères sur la santé mentale des membres d'une population. Le pays continue de porter une attention particulière à la réduction de la stigmatisation, des discriminations et d'autres obstacles à l'accès aux services de soins de santé.

La Jamaïque respecte le droit de ses citoyens de profiter de la meilleure santé physique et mentale possible. Nous estimons que cela est indissociable de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier de l'ODD 3.

La Jamaïque exhorte la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faire en sorte que le soutien nécessaire soit apporté en vue de la réadaptation, du traitement et de l'accès aux services des personnes victimes d'expériences traumatisantes dans des crises humanitaires.

Confiance dans l'action humanitaire

La confiance est un élément essentiel de l'action humanitaire. Sans elle, l'assistance nécessaire ne pourrait parvenir jusqu'à ceux qui en ont le plus besoin. Le renforcement de la confiance entre acteurs devrait être encouragé en vue d'une coopération active pour maintenir et construire la confiance dans le cadre d'une action humanitaire fondée sur des principes.

Pour conclure, la délégation de la Jamaïque réaffirme son engagement envers les principes du droit international humanitaire et sa détermination à travailler avec les organismes gouvernementaux et les composantes du Mouvement concernés pour garantir le respect continu de ces règles.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Nous arrivons au terme de la liste des orateurs inscrits et terminons maintenant la séance des Échos de la Conférence. Je remercie une fois de plus les interprètes pour leur magnifique travail. Merci beaucoup également aux volontaires. Merci.



4.10 SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Jeudi 12 décembre 2019

(15 h 30)

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette dernière séance plénière de notre Conférence. Comme vous le savez, nous avons élu hier cinq nouveaux membres de la Commission permanente. Je voudrais inviter tous les membres nouvellement élus de la Commission à me rejoindre sur l'estrade.

La Commission permanente s'est réunie pour la première fois hier soir, et a élu respectivement Mme Mercedes Babé et M. George Weber à sa présidence et à sa vice-présidence. Nous félicitons la présidente, le vice-président, et tous les nouveaux membres pour leur élection, et leur adressons nos vœux de réussite dans la réalisation de leur tâche. Ils ont l'importante responsabilité d'être les administrateurs de la Conférence pour les quatre prochaines années, et d'œuvrer en faveur de l'harmonie du Mouvement. Je vous félicite à nouveau. **[Applaudissements]**

Nous débiterons cette dernière séance par la présentation du rapport de la Conférence par notre rapporteur général.

4.10.1 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA XXXIII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE EN COMMISSIONS ET EN SÉANCES THÉMATIQUES

RAPPORT DU RAPPORTEUR DE LA CONFÉRENCE

M. Bas van Rossum, rapporteur général de la Conférence

(Original anglais)

Madame la Présidente, j'ai l'immense plaisir de vous présenter le rapport officiel de la Conférence.

Plus de 2300 personnes – représentant 170 États, 187 Sociétés nationales et 77 observateurs – se sont rassemblées ces trois derniers jours, témoignant ainsi de la volonté véritablement mondiale d'aborder certains des défis les plus complexes auxquels notre monde est confronté.

Au total, 155 déclarations ont été prononcées dans le cadre des Échos de la Conférence, et 36 manifestations parallèles, 14 séances thématiques et 21 Red Talks ont été organisées. De plus, plus de 120 engagements ont été présentés, 7 résolutions ont été débattues et négociées par le Comité de rédaction, sous la présidence infatigable de Madame l'Ambassadrice Flores du Mexique. Les chiffres sont éloquentes et rendent compte des effets potentiels de nos discussions.

Chaque jour, une commission s'est penchée sur l'un des thèmes de la Conférence. Mardi, nous avons exploré les questions relatives au droit international humanitaire (DIH) et à la protection des personnes dans les conflits armés, et des séances thématiques ont été l'occasion de discuter des nouvelles technologies, des moyens d'influencer les comportements, des rapports volontaires, des différentes implications du DIH sur les personnes et des conséquences de la guerre en milieu urbain. Les participants ont débattu de nombreux problèmes juridiques, éthiques et politiques et identifié des concepts clés pouvant aider les États et d'autres acteurs à les régler.

Nous avons constaté à quel point la recherche, l'imagination, les technologies de pointe, et bien évidemment, les actions et les comportements des personnes viennent compléter le droit. Les nouvelles technologies modifient constamment la manière dont les conflits armés sont menés, ce qui donne lieu à des types de risques inédits pour la population et les infrastructures civiles et pose les questions de savoir si les règles existantes du DIH s'appliquent et si de nouvelles règles doivent être définies. Dans de nombreux cas, les nouvelles technologies soulèvent de profonds problèmes éthiques pour la société et l'humanité. Toutefois, elles peuvent aussi contribuer à limiter les souffrances humaines dans les situations de conflit armé.

Chacune des difficultés que pose la promotion d'un plus grand respect du DIH dans le monde actuel présente différentes facettes. La cyberguerre, l'emploi de systèmes d'armes autonomes, le recours à l'intelligence

artificielle et à l'apprentissage automatique pourraient potentiellement engendrer de nouvelles vulnérabilités et des conséquences imprévisibles. Nous avons souligné combien les conflits armés se déroulent de plus en plus dans des milieux urbains, entraînant des effets dévastateurs pour les populations civiles. Une discussion a été engagée sur les nouveaux moyens d'influencer les comportements dans les situations de conflit armé et sur l'utilité parfois sous-estimée des rapports volontaires et du partage des bonnes pratiques. Bien que des violations continuent de se produire, il demeure essentiel de garder à l'esprit les succès passés et le rôle crucial du DIH.

Mercredi, la deuxième commission s'est penchée sur l'évolution des vulnérabilités. Les spécialistes et les praticiens ont examiné les chevauchements qui existent entre les effets de la crise climatique et environnementale, les conséquences des conflits persistants, ainsi que les menaces et les défis que représentent les épidémies et les pandémies et les niveaux élevés d'inégalités.

Les séances thématiques ont attiré notre attention sur le rôle des volontaires dans l'édification de communautés sûres et inclusives et dans l'action menée pour faire face aux conséquences de la crise climatique, de la migration et du déplacement interne sur le plan humanitaire.

Les volontaires et les agents de santé communautaires ont insisté sur l'importance de promouvoir l'intégration des soins communautaires dans les systèmes de santé nationaux et d'utiliser leur savoir dans la conception et la mise en œuvre de nos interventions.

Les intervenants ont souligné que les effets des changements climatiques se ressentent déjà et constituent une réelle préoccupation pour nos Sociétés nationales. Comme toujours, ce sont les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables qui souffrent le plus, qu'elles vivent dans des pays touchés par un conflit, des pays en développement ou développés ou dans des petits États insulaires. Tous les participants se sont accordés sur le fait que la collaboration et les partenariats, en particulier avec les gouvernements locaux, sont essentiels à notre action collective.

Dans le cadre de tels partenariats, à la fois les États et le Mouvement constatent un besoin urgent de renforcer les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Nous devons aussi « aider ceux qui aident », étant donné que nos volontaires travaillent parfois dans des conditions déplorables.

Comme ce fut le cas mardi, de nombreux intervenants ont souligné que les technologies numériques peuvent améliorer nos actions et notre travail avec les populations touchées, mais que nous avons la responsabilité commune de veiller à ce que ces technologies soient utilisées de manière éthique, sans exposer davantage les groupes déjà vulnérables, et de s'assurer que personne n'est laissé pour compte. Nous avons ce devoir, car l'action humanitaire à l'ère du numérique n'est pas une question de machines, mais de confiance.

La séance thématique sur la migration a montré combien les personnes qui migrent à la recherche de sécurité ou de meilleures perspectives endurent fréquemment des souffrances inacceptables. Trop souvent, elles sont privées de l'aide humanitaire et de la protection dont elles ont besoin pour assurer leur sécurité, leur dignité et leurs droits. Les participants ont convenu que davantage d'efforts doivent être accomplis pour répondre aux vulnérabilités des migrants et protéger l'espace humanitaire dans lequel nous opérons.

Jeudi, dans le cadre de notre dernière commission, nous nous sommes intéressés au thème de la confiance dans l'action humanitaire selon trois perspectives : l'interaction avec les communautés et la redevabilité, l'intégrité et le partage des risques ; et les moyens de créer un environnement propice à une action humanitaire fondée sur des principes.

Il nous a été rappelé que les efforts continus d'amélioration contribuent à renforcer la confiance et que celle-ci exige la mise en place de contrôles stricts pour perdurer.

La confiance demeure fragile et reste un processus à double sens, c'est pourquoi il est essentiel de comprendre les communautés et d'être proches d'elles. Nous devons aussi améliorer notre capacité d'écouter. La confiance est la monnaie d'échange la plus cruciale pour l'avenir de l'action humanitaire. Elle s'obtient par l'humilité, l'honnêteté et la transparence.

Hier, nous, les représentants des États et des composantes du Mouvement, avons élu cinq nouveaux membres de la Commission permanente. Leur rôle sera de s'assurer que nos discussions seront portées au-delà de l'enceinte de la Conférence internationale. Je me réjouis de la diversité du groupe élu sur les plans de la répartition géographique et de l'équilibre entre hommes et femmes. Bien qu'aucun des deux jeunes excellents candidats n'ait été élu, les jeunes seront associés aux travaux de la Commission, et j'espère que, dans quatre ans, nous continuerons à promouvoir véritablement la diversité dans tous ses aspects et permettrons aux jeunes de jouer un rôle actif.

Sans aucun doute, ces derniers jours ont contribué à faire progresser les débats. Cependant, débattre se résume à échanger des paroles. Ce que nous devons faire aujourd'hui, ce que vous devez faire, c'est agir.

Les jeunes craignent ce que l'avenir leur réserve. Ma génération a hérité de certains des défis les plus complexes que notre monde ait connus. Ce sont ces défis qui détermineront – et qui déterminent déjà – notre existence.

La crise climatique, les problèmes de santé mentale... sont autant de menaces pour la vie. Nous comptons sur vous, les dirigeants présents ici, pour faire preuve de courage et pour montrer que les discussions que nous avons menées seront décisives et auront un véritable impact. Au-delà des textes des résolutions que nous avons adoptées, il y a de vraies personnes qui comptent sur notre assistance. Merci beaucoup.

4.10.2 DOCUMENT ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, Bas. Le rapport illustre clairement la richesse de la Conférence, nos débats et les engagements que nous avons pris. Ces discussions ont soulevé de bonnes questions ; c'est la raison pour laquelle j'ai choisi de les résumer, ainsi que les pensées qui ont été exprimées, dans un document que j'ai établi et que j'aimerais porter à votre attention.

Durant ces quelques jours que nous avons passés ensemble, nous avons dressé un tableau d'un avenir où les défis abondent. Cela étant, nous avons défini des solutions, des engagements et des moyens de collaborer pour les surmonter ensemble, et ma réflexion porte donc sur la façon dont cette Conférence internationale peut fixer les priorités humanitaires pour l'avenir, la **façon dont nous façonnons le monde de demain**.

Créer un environnement humanitaire inclusif

Un message clair a été repris tout au long de la Conférence, dès la séance d'ouverture et à travers les multiples séances thématiques, manifestations parallèles et Red Talks : notre personnel et nos volontaires de l'humanitaire doivent refléter la diversité des communautés avec lesquelles nous travaillons. Nous devons créer un environnement humanitaire inclusif, non seulement parce que c'est ce qu'il faut faire, mais aussi parce qu'un tel environnement conduit à des résultats plus pertinents et plus efficaces sur le plan humanitaire.

Naturellement, en tant que Mouvement qui est profondément ancré dans les communautés, dont sont issus et font partie ses millions de volontaires, nous illustrons cette diversité. Mais nous avons, nous aussi, des efforts à faire, et de nombreuses initiatives passionnantes ouvrent la voie au renforcement de cet environnement inclusif. Les engagements sur l'inclusion du handicap, la promotion de la diversité et le leadership des femmes sont encore ouverts afin que nous nous engagions tous en faveur du changement. La résolution sur le leadership des femmes revêt une importance particulière pour le succès de tout notre écosystème humanitaire.

Répondre aux besoins de ceux que l'on ne voit pas, atteindre les populations les plus isolées

Nous avons fait le jour sur les souffrances qui, souvent, sont vécues en silence. Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial – les blessures les moins visibles – sont devenus un élément naturel du débat humanitaire. Nombre d'entre nous prennent des mesures importantes pour intensifier les efforts engagés en vue de répondre à ces besoins.

Néanmoins, des ressources considérablement accrues doivent être allouées à la santé mentale et au soutien psychosocial dans les environnements humanitaires, et il faut investir durablement dans les capacités locales. Nous devons passer des promesses aux actes et consacrer du capital financier, humain et politique à cette priorité.

Il n'est pas aisé d'atteindre, d'aider et de protéger les personnes, de « parcourir le dernier kilomètre » pour répondre aux besoins des migrants et des personnes déplacées, de rétablir les liens familiaux, d'améliorer la santé des communautés et de renforcer la préparation aux épidémies et aux pandémies.

La transformation numérique nous offre des possibilités d'atteindre davantage de personnes, par exemple à travers des programmes efficaces de transferts monétaires. Néanmoins, la transformation numérique du secteur humanitaire n'est pas seulement une affaire de technologies et d'adaptation de ces technologies ; elle touche avant tout et surtout à l'être humain. Il s'agit de conserver la confiance des personnes à l'ère du numérique et de veiller, en restant fidèles à nos Principes fondamentaux, à ce qu'elles soient fermement au centre de tout débat sur les technologies. Nous devons créer de nouveaux modèles de partenariats avec le secteur privé et les gouvernements, afin que les acteurs humanitaires puissent utiliser les technologies en appliquant les principes éthiques et les normes de sécurité et de confidentialité existants les plus élevés. Protéger les données personnelles, c'est protéger les personnes. L'insécurité grandissante inhérente à l'ère numérique et la menace omniprésente d'un accès non autorisé aux données personnelles sont des problèmes qui nous imposent de porter une attention encore plus soutenue à la protection de nos activités de rétablissement des liens familiaux.

S'approprier le DIH

Le message que j'ai entendu tout au long des déclarations qui ont été faites dans le cadre des Échos de la Conférence est que nous avons tous pour responsabilité commune de veiller à ce que le droit international humanitaire (DIH) soit connu et mis en œuvre, afin de protéger les victimes des conflits armés. Les États et les Sociétés nationales peuvent et doivent prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre le DIH au niveau national. Autrement dit, « s'approprier le DIH » – appropriiez-vous les idées et les solutions qui ont été formulées ici, et prenez des mesures pour mettre en application les résolutions et les engagements de cette Conférence. Le DIH est là pour protéger les personnes – les femmes, les hommes, les garçons et les filles. Nous devons prendre en compte le fait que les conflits armés et le DIH n'ont pas les mêmes effets sur tous, et nous devons penser à des moyens efficaces – et parfois innovateurs – de garantir le respect du DIH.

Le DIH est hautement pertinent dans le monde en évolution d'aujourd'hui. Il nous importe et il nous appartient à tous. Les États se sont réunis il y a 70 ans pour s'accorder sur les Conventions de Genève, et quelques années après, sur leurs Protocoles additionnels. Même dans un monde en évolution, ces règles de base s'appliquent et offrent des orientations essentielles à toutes les parties à un conflit armé. Certes, de nouvelles réalités posent de nouveaux défis au DIH. Mais, ce que nous avons vu à cette Conférence, c'est que le DIH peut les surmonter, et il y a des exemples de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du DIH que les membres de la Conférence peuvent s'échanger.

Action climatique aujourd'hui et pour l'avenir

À cette Conférence, nous avons examiné des scénarios futurs effrayants et les réalités actuelles des conséquences humanitaires dévastatrices des phénomènes météorologiques extrêmes, des changements climatiques et des effets multiplicateurs de ces évolutions. Nombre d'entre nous font face aux conséquences concrètes de ces scénarios dans leur pays, leurs villes et leurs communautés. Ces conséquences sont d'ores et déjà une réalité et nous devons, sans tarder, intensifier et accélérer notre action.

J'entends parfaitement ce message alarmant, mais j'ai aussi entendu et ressenti notre force et notre détermination à trouver des solutions ensemble. Par exemple, nous allons élaborer des lois, des politiques, des stratégies et des plans relatifs aux catastrophes qui prennent en compte les changements climatiques et protègent les personnes les plus exposées aux risques. À l'avenir, nous devons relier les échelons local et mondial pour travailler ensemble. En tant que Mouvement, nous avons un rôle utile à jouer à cet égard. J'ai tout particulièrement apprécié la manière dont nous avons relié la communauté humanitaire de cette Conférence internationale à la communauté climatique de la COP25 à travers une manifestation parallèle animée. Vous pouvez aussi souscrire à l'engagement ouvert sur une action humanitaire qui tient compte des changements climatiques pour appuyer un changement en profondeur dans tout le secteur, et envisager de prendre des engagements en faveur de l'action climatique dans votre contexte national.

Action locale fiable et partage des risques

La confiance que nous inspirons est notre monnaie la plus forte et ce sur quoi nous nous appuyons pour aller de l'avant. L'interaction avec les communautés et la redevabilité sont au cœur de la confiance, et les Sociétés nationales sont en première ligne de cette interaction. La Conférence a souligné qu'il est important que les États appuient le développement de la Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge de leur pays conformément aux Statuts du Mouvement, et renforcent le rôle d'auxiliaire. À cet effet, nous invitons les États et les Sociétés nationales à contribuer au renforcement du réseau mondial de Sociétés nationales fortes en signant le modèle d'engagement disponible dans la base des engagements de la Conférence.

J'ai vécu un moment douloureux durant cette Conférence quand, dans le Village humanitaire, j'ai vu l'exposition de T-shirts représentant les plus de 90 volontaires qui ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions ces quatre dernières années. Nous devons protéger nos volontaires et veiller à ce que les volontaires ou leur famille soient correctement indemnisés en cas de blessure ou de décès dans l'accomplissement de la mission humanitaire. C'est une initiative que nous faisons avancer et votre soutien, que vous pouvez manifester en souscrivant aux différents engagements sur la sécurité des volontaires par exemple, est essentiel.

En tant que Mouvement, nous prenons des mesures concrètes pour faire en sorte de répondre aux attentes de nos partenaires et de protéger notre action. Je suis fermement convaincue que la Déclaration du Mouvement sur l'intégrité, adoptée au Conseil des Délégués, manifeste notre engagement et sera mise en œuvre par toutes les composantes du Mouvement.

Nous avons besoin d'un dialogue continu entre les États et le Mouvement pour préserver une action humanitaire fondée sur des principes dans les environnements complexes, touchés par des sanctions et des mesures antiterroristes. Continuons à parler de la manière dont nous partageons les risques, pour nous assurer que nous ne faisons pas que les transférer.



Enfin, portons à son maximum cette interaction privilégiée avec vous – les États, les partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les observateurs – pour la prochaine Conférence. J’ai choisi délibérément le mot interaction parce que j’ai vu à cette Conférence de nombreux moyens innovateurs de rapprocher de nous la réalité humanitaire sur le terrain. Je voudrais conclure en revenant sur le début de cette Conférence, quand des écoliers genevois nous ont mis au défi de « guérir le monde ». Je suis fière des mesures que nous avons prises ensemble. Continuons à « agir aujourd’hui pour façonner le monde de demain ».

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien. **[Applaudissements]**

J’ai maintenant le plaisir de donner la parole à la présidente du Comité de rédaction, Madame l’Ambassadrice Flores, qui en présentera les résultats. Madame l’Ambassadrice, vous avez la parole.

4.10.3 RAPPORT DU COMITÉ DE RÉDACTION

S.E. Mme Maria Socorro Flores, présidente du Comité de rédaction

(Original espagnol)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, c’est un grand plaisir pour moi de présenter les travaux du Comité de rédaction devant la plénière de la XXXIII^e Conférence internationale. Je suis très reconnaissante de la coopération, de la patience et de l’enthousiasme dont ont fait preuve tous les collègues qui ont contribué aux négociations. Je tiens à remercier en particulier les collègues qui ont pris part aux travaux du secrétariat du Comité de rédaction pour leur soutien infatigable tout au long de cette semaine de négociations.

Le Comité de rédaction a été mis en place par la Conférence afin de réviser les résolutions soumises pour adoption et d’en faire la synthèse. Ces résolutions sont le résultat d’une détermination, d’une passion et d’une énergie immenses consacrées à renforcer les principaux domaines de travail du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, avec les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève. Elles sont le symbole de nos efforts continus à agir aujourd’hui pour façonner le monde de demain.

Nombre d’entre vous présents aujourd’hui ont vu l’évolution de ces résolutions depuis la définition des éléments conceptuels, au début de l’année, jusqu’aux avant-projets de résolutions que nous avons examinés ensemble dans cette même salle lors de la réunion préparatoire organisée en juin à Genève. Un dynamisme et une énergie incroyables ont été déployés dans le sillage de cette réunion et tout le long des sessions de consultation dirigées par les co-organisateurs, le CICR et la Fédération internationale, dont il convient de louer les efforts remarquables.

Nous avons moins de 48 heures pour examiner les sept projets de résolutions, et pour nous entendre à leur égard. Nous avons apprécié la volonté d’adopter des résolutions succinctes spécifiques portant sur les principaux défis humanitaires actuels. La plupart des délégations présentes étaient d’accord sur les sujets abordés, à savoir les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, les épidémies et les pandémies, le leadership des femmes dans l’action humanitaire, le rétablissement des liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles, et s’approprier le DIH. Nous sommes également parvenus à un consensus sur la résolution qui porte comme titre le slogan de la Conférence – Agir aujourd’hui pour façonner le monde de demain.

À l’exception d’un paragraphe, la résolution sur l’élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte a globalement fait consensus.

Je souhaite renouveler mes remerciements envers chaque participant pour les incroyables efforts déployés. J’ai été extrêmement honorée et privilégiée de présider le Comité de rédaction de la XXXIII^e Conférence internationale.

4.10.4 ADOPTION DES RÉOLUTIONS

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, Madame Flores, et félicitations pour votre travail. Votre mission n’était pas facile, et nous vous sommes très reconnaissants du travail que vous avez effectué et de votre investissement personnel. Merci beaucoup.

Nous avons entendu les rapports relatifs aux travaux généraux de la Conférence et aux travaux du Comité de rédaction. Il est désormais temps de vous inviter à adopter les résolutions. Les versions révisées ont été déposées sur vos bureaux, et sont également disponibles sur l’application.

Je vous invite à les adopter par acclamation, c'est-à-dire par consensus.

Je vous invite à adopter la première résolution intitulée « S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ». Pouvons-nous l'approuver ? **[Applaudissements]** Merci.

Je passe à la résolution 2 telle qu'elle a été révisée par le Comité de rédaction, « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence ». Pouvons-nous l'approuver ? **[Applaudissements]** Merci beaucoup, l'état d'esprit qui règne sur la Conférence est extraordinaire.

La résolution 3 telle que révisée par le Comité de rédaction « Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies ». Pouvons-nous l'approuver, s'il vous plaît ? **[Applaudissements]** Merci.

La résolution 4 intitulée « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles ». Pouvons-nous l'approuver ? **[Applaudissements]** Merci.

La résolution 6, « Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ». Pouvons-nous l'approuver ? **[Applaudissements]** Je salue toutes les femmes leaders qui participent à la Conférence. Merci beaucoup.

La résolution 7 intitulée « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain ». Pouvons-nous l'approuver ? **[Applaudissements]**

La Résolution 5 intitulée « Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui ne laissent personne pour compte ». Pouvons-nous l'approuver ? La délégation iranienne demande la parole.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Laissez-moi avant tout vous remercier de tous les efforts que vous avez déployés pour diriger les débats de la Conférence. Je voudrais aussi féliciter tous les nouveaux membres de la Commission permanente.

Ma délégation souhaiterait soumettre les amendements suivants, à ajouter au projet de résolution en tant que paragraphe 4bis du préambule et paragraphe 7bis du dispositif. Les deux paragraphes ont déjà été examinés par le Comité de rédaction, et je remercie Madame l'Ambassadrice Flores du Mexique de son travail acharné et de son leadership. Cependant, j'aimerais soumettre à la plénière deux légers amendements, dans l'espoir qu'ils soient approuvés par la Conférence. Je vais vous les lire.

PP4bis : « constatant avec une grave préoccupation que les obstacles dressés par les sanctions continuent d'entraver la fourniture en temps voulu d'une assistance humanitaire efficace et peuvent être une cause importante des souffrances prolongées des personnes touchées. »

OP7bis : « demande instamment à tous les États de s'abstenir d'adopter, de conserver ou de mettre en œuvre des politiques et des actions susceptibles d'entraver la fourniture en temps voulu d'une assistance humanitaire efficace aux personnes touchées par une catastrophe. »

Madame la Présidente, je vous remercie.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup.

L'Iran dépose une motion pour demander l'introduction des paragraphes qui n'ont pas été intégrés dans le cadre des travaux du Comité de rédaction. Est-ce possible d'afficher les propositions à l'écran ?

Frank Mohrhauer, secrétaire général adjoint de la Conférence

(Original anglais)

Pour les interprètes, et puisque la traduction ne vous a pas été distribuée, je vais vous les lire à nouveau, afin que vous puissiez en écouter l'interprétation.

Le premier paragraphe est donc le paragraphe 4bis du préambule : « constatant avec une grave préoccupation que les obstacles dressés par les sanctions continuent d'entraver la fourniture en temps voulu d'une assistance humanitaire efficace et peuvent être une cause importante des souffrances prolongées des personnes touchées. »

Paragraphe 7bis du dispositif : « demande instamment à tous les États de s'abstenir d'adopter, de conserver ou de mettre en œuvre des politiques et des actions susceptibles d'entraver la fourniture en temps voulu d'une assistance humanitaire efficace aux personnes touchées par une catastrophe. »

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci, Frank. Sommes-nous d'accord pour adopter cette motion par voie de consensus ?

La délégation des États-Unis demande la parole, je vous en prie.

M. Richard Albright, sous-secrétaire d'État adjoint, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État, États-Unis d'Amérique

(Original anglais)

Madame la Présidente, les États-Unis s'opposent à ces deux amendements.

S.E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur, représentant permanent de la République arabe syrienne à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, je souhaite avant tout m'associer aux remerciements qui ont été adressés à Madame l'Ambassadrice Socorro Flores pour l'excellent travail effectué dans le contexte du Comité de rédaction. Ma délégation a exprimé son soutien aux deux propositions soumises à l'instant par le représentant de la République islamique d'Iran, et nous souhaitons répéter que nous sommes favorables à l'inclusion des deux paragraphes proposés. Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup. Je redonne la parole à la délégation de l'Iran. Je vous en prie, vous avez la parole.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Je n'ai rien à ajouter, hormis le fait que j'appelle tous les États membres à envisager cette proposition comme un effort sincère en vue de supprimer tout obstacle à la fourniture d'une assistance humanitaire à toutes les personnes touchées par des catastrophes. Merci.

S.E. M. Julian Braithwaite, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Royaume-Uni à Genève

(Original anglais)

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Avant toute chose, je souhaite féliciter les nouveaux membres de la Commission permanente et saluer également l'excellent travail du Comité de rédaction et de sa présidente. Sur ce sujet, comme ma délégation l'a déclaré tout au long des négociations, nous ne sommes pas en mesure de nous entendre sur le texte proposé par la délégation iranienne, et nous estimons que la discussion de ces questions ne relève pas de cette résolution. Merci.

S.E. M. Jorge Valero, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Venezuela à Genève

(Original espagnol)

Avant toute chose, nous souhaitons remercier la présidente du Comité de rédaction de son excellent travail et de ses tentatives en vue de parvenir à un consensus sur toutes les résolutions examinées en si peu de temps. Je voudrais également féliciter les nouveaux membres de la Commission permanente élus hier. Nous souhaitons nous aussi soutenir la proposition, ou plutôt les deux propositions, relatives au préambule et au dispositif, présentées par la délégation iranienne. Il nous semble absolument évident que le fait d'imposer des sanctions à un pays constitue un sérieux obstacle à l'exercice et à la jouissance des droits humains, et en particulier du droit international humanitaire [sic]. Nous exhortons donc toutes les délégations, ou tout au moins la majorité qui désapprouve l'imposition de telles mesures punitives à l'encontre de nations, à soutenir la proposition ou les propositions présentées par la délégation de l'Iran.

M. Guillermo González, ministre-directeur, Sinapred (Système national pour la prévention et l'atténuation des catastrophes et les secours en cas de catastrophe), Nicaragua

(Original espagnol)

Madame la Présidente, nous nous associons aux félicitations adressées à l'Ambassadrice Flores pour son excellent travail. Sans son leadership avisé, nous pourrions bien être encore en train de débattre de ces résolutions. Pendant dix ans, le peuple nicaraguayen a fait l'expérience directe des conséquences de sanctions. Celles-ci ont laissé des séquelles durables, qui ont donné lieu, aujourd'hui, à une recherche de paix, d'harmonie et de solidarité avec toutes les nations. C'est justement à cause de ce fait marquant de notre histoire que nous soutenons ouvertement et fermement la proposition présentée par la République islamique d'Iran en lien avec ces deux paragraphes. Merci beaucoup.

M. Alan H. Kessel, sous-ministre adjoint, Mission permanente du Canada à Genève

(Original anglais)

Madame la Présidente, je souhaite tout d'abord remercier Madame l'Ambassadrice Socorro Flores du travail incroyable qu'elle a réalisé et de l'application dont elle a fait preuve cette semaine, sous une forte pression, et féliciter les membres de la Commission permanente pour leur élection.

Le Canada regrette sincèrement la politisation de cette résolution. La Conférence internationale est un lieu de débat non politique, qui nous donne l'occasion de nous rassembler autour de questions humanitaires d'importance vitale. Il est essentiel de préserver le caractère humanitaire de cette Conférence. Cette résolution a pour thème les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, et le Canada ne voit pas la pertinence d'intégrer la notion de sanction dans cette résolution. De nombreuses heures de dialogue constructif ont eu lieu concernant cette résolution, et de grands progrès ont été faits. Le Canada regrette qu'un consensus n'ait pas pu être dégagé au sujet de cette résolution. Merci, Madame la Présidente.

M. Juan Antonio Quintanilla Roman, directeur, division des organisations internationales, ministère des Affaires étrangères, République de Cuba

(Original espagnol)

Merci, Madame la Présidente. Je vous demande pardon de vous interrompre, mais je sollicite la parole depuis un moment en vain, car je n'ai pu attirer votre attention depuis ce coin de la salle. J'avais levé la main avant même que vous ne donniez la parole au Pérou et au Canada, et j'estime donc que je devrais aussi avoir la possibilité de m'exprimer et, avec votre permission, je vais le faire rapidement.

Merci, Madame la Présidente. Avant toute chose, je voudrais remercier l'Ambassadrice du Mexique pour les importants efforts qu'elle a déployés afin de diriger les travaux du Comité de rédaction ces derniers jours, dans une tentative de parvenir à un consensus. Je souhaite aussi féliciter les membres nouvellement élus de la Commission permanente. En ce qui concerne les propositions soumises par l'Ambassadeur d'Iran, je voudrais déclarer que Cuba les soutient fermement, et j'estime qu'il est déplorable qu'une délégation – nous savons tous laquelle – prenne en otage les travaux de cette Conférence. Cela s'est produit avec cette résolution et avec une autre, dans laquelle un principe du droit international humanitaire consacré dans les Conventions de Genève a été ignoré, la position inflexible de la délégation des États-Unis rendant impossible son inclusion dans la résolution. Mon pays est un parfait exemple de la manière dont l'application de mesures coercitives unilatérales peut porter préjudice à l'action humanitaire à la suite de catastrophes naturelles et dans d'autres situations d'urgence. Par conséquent, nous sommes parfaitement légitimes, d'un point de vue moral, à soutenir ces amendements, et nous exhortons tous les membres du Mouvement à le faire également. Merci beaucoup.

M. Médard Gouaye, secrétaire général, Société de la Croix-Rouge centrafricaine

(Original français)

Madame la Présidente. Je m'excuse d'avoir insisté, parce que je pense que dans cette Conférence des Nations de la Croix-Rouge, je prends la parole au nom de la Croix-Rouge centrafricaine, pour vous dire qu'en Afrique, nous avons l'habitude de régler nos problèmes sous l'arbre à palabres, et je pense que le problème soulevé, que ce soit par l'Iran ou la Syrie, ne peut pas être botté en touche, d'autant plus que nous sommes en famille. Rappelez-vous que tout au début, pour reprendre le docteur Diallo, il a été dit que le linge sale se lave en famille. Je vous exhorte donc à écouter chacun. Nous vivons dans un monde multiculturel. En donnant la parole aux gens, en les laissant parler et en les écoutant, je pense que les solutions viendront de nous-mêmes parce que nous sommes de la même famille. Je vous remercie.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup. La règle veut que le nombre d'interventions avant le vote soit limité. J'ai déjà permis plus d'interventions que prévu. Nous avons écouté deux interventions en faveur et deux opposées ; c'est la règle que nous devons suivre.

Maintenant, je vous remercie de nous laisser procéder au vote. La règle générale est d'exprimer le vote à main levée, conformément au paragraphe 4 de l'article 20 du Règlement du Mouvement. Pour voter, les délégués utiliseront les boîtiers de vote électronique que nous avons utilisé hier. Le secrétaire général va réexpliquer la procédure. Merci.

Nous votons désormais sur les amendements. Merci beaucoup.

La délégation de l'Iran demande la parole. Je vous en prie.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Je ne pense pas avoir demandé de vote. Si le Canada, ou toute autre délégation, a demandé un vote, c'est à lui de s'en expliquer. Ma délégation n'a pas demandé à ce que l'on procède à un vote. J'ai simplement soumis deux paragraphes afin que la plénière les examine. Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Pouvons-nous adopter les amendements par consensus ?

M. Richard Albright, sous-secrétaire d'État adjoint, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations du Département d'État, États-Unis d'Amérique

(Original anglais)

Il n'y a pas de consensus dans la salle pour adopter les deux amendements.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Nous allons donc maintenant voter au sujet de la résolution. Nous avons besoin de cinq minutes. Merci.

[COURTE PAUSE]

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Conformément au paragraphe 4 de l'article 20, en l'absence de consensus, nous procédons au vote, à moins que la délégation iranienne souhaite retirer ses propositions d'amendements. Délégation de l'Iran, souhaitez-vous retirer les amendements ? Autrement, il n'y a pas de consensus dans la salle, ce qui signifie que nous devons les soumettre au vote.

Je donne la parole à l'Iran.

S.E. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Madame la Présidente, je crois qu'une autre délégation avait demandé la parole plus tôt. Je vous remercie.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Les Îles Marshall ont la parole.

M. Guillaume Charron, conseiller, Îles Marshall

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. En réalité, les Îles Marshall, en consultation avec d'autres délégations, considèrent que, bien qu'elles comprennent le but les deux points soulevés, ainsi que leur effet sur la population de tous

les pays qui soutiennent les propositions de l'Iran, la question des changements climatiques est pour nous existentielle. Je souhaite donc demander à l'Iran s'il serait prêt, dans un esprit de compromis, à retirer ses propositions. Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

L'Iran a la parole.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Je vous remercie, Madame la Présidente, et je remercie mon collègue des Îles Marshall. Nous avons écouté avec attention tous les commentaires exprimés, en particulier ceux des délégations qui s'opposent à ces deux amendements. L'expérience m'a appris que certains États sont prompts à coller l'étiquette de la politisation sur ce qui ne leur plait pas. Il ne s'agit pas là de politiser cette réunion, il s'agit simplement des faits ; et si nous ne pouvons pas les aborder ici, dans quel autre lieu aurions-nous l'occasion de soulever cette question, très préoccupante pour de nombreuses délégations ?

Nous regrettons profondément que la proposition de l'Iran, soumise en réponse aux conséquences négatives de sanctions unilatérales sur la possibilité qu'ont les personnes en détresse d'obtenir une assistance humanitaire, ait été bloquée par quelques délégations. Il est terrible que des sanctions unilatérales, imposées pour manifester l'application extraterritoriale de lois nationales, continuent de ralentir la fourniture de l'assistance humanitaire et sapent tous les Principes fondamentaux du Mouvement, en particulier ceux d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance et d'universalité.

Nous appelons toutes les parties prenantes responsables, y compris les États membres, le CICR, la Fédération internationale et les Sociétés nationales, à être extrêmement vigilantes quant à la pression et aux limites de plus en plus grandes imposées à l'espace d'une action humanitaire neutre, impartiale et indépendante, du fait de sanctions économiques et financières unilatérales. Elles constituent des atteintes graves au droit international humanitaire, et trahissent le pouvoir de l'humanité.

Cette résolution incarne à nos yeux les préoccupations et les aspirations de nombreux pays et de nombreuses Sociétés nationales concernant les conséquences des changements climatiques sur la situation humanitaire de leurs territoires respectifs ; elle est aussi le résultat des extraordinaires efforts déployés par toutes les parties concernées. Nous espérons qu'elle contribuera à mieux définir nos perspectives collectives et à améliorer le travail humanitaire dans les domaines concernés, et nous rejoignons le consensus dans une volonté de renforcer plus avant nos valeurs humaines communes. Nous voulons croire qu'à l'exception de quelques délégations, personne n'approuverait les sanctions économiques qui empêchent d'autres êtres humains de jouir de leurs droits fondamentaux, et que personne n'approuve les sanctions unilatérales qui freinent la fourniture d'une assistance humanitaire et portent préjudice à l'intégrité, à la neutralité, à l'indépendance et au fonctionnement général des organisations humanitaires, du CICR, de la Fédération internationale et des autres composantes du Mouvement.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Si je vous comprends bien, vous souhaitez retirer les amendements.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Madame la Présidente, comme je l'ai exprimé, par respect, nous n'insisterons pas pour conserver ces deux amendements, mais nous avons l'impression générale qu'à l'exception de quelques délégations, tout le monde est d'accord avec la substance de ces deux paragraphes. Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Je remercie l'Iran de sa flexibilité.

Je peux désormais demander à ce que nous adoptions la résolution par consensus. Pouvons-nous l'approuver ?
[Applaudissements] Merci beaucoup.

Il reste un dernier point à notre ordre du jour, à savoir la résolution sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien.

Je souhaite inviter Mme Moamena Kamel, conseillère politique de la Conférence et secrétaire générale de la Société du Croissant-Rouge égyptien, à présenter le projet de résolution sur le protocole d'accord. Comme annoncé hier soir, la résolution a été distribuée dans vos casiers et est également disponible sur le site web, ainsi que sur l'application. Merci.

Mme Moamena Kamel, conseillère politique de la Conférence

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Mesdames et messieurs, Excellences, bonjour.

En tant que secrétaire générale de la Société du Croissant-Rouge égyptien, j'ai été chargée, par le Conseil des Délégués du Mouvement, de présider un groupe de travail de 15 Sociétés nationales. Ces Sociétés nationales représentaient toutes les différentes régions et avaient pour tâche d'examiner la question de la mise en œuvre du protocole d'accord, en s'appuyant sur le rapport de M. Tickner, le moniteur indépendant désigné pour en assurer le suivi, afin de déterminer la marche à suivre et de rédiger une résolution, en tenant compte des contributions de toutes les Sociétés nationales et du consensus atteint, y compris des contributions du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien.

La résolution adoptée par le Mouvement et par le Conseil des Délégués vise à renforcer le soutien du Mouvement en faveur de la mise en œuvre du protocole d'accord et de son système de suivi, afin de progresser vers la réalisation très prochainement d'une mise en œuvre pleine et efficace du protocole d'accord. La résolution de la Conférence qui vous est présentée prend note de la résolution du Conseil des Délégués et l'approuve, ainsi que l'approche adoptée par le Mouvement.

Je vous remercie de m'avoir donné ces quelques minutes pour rendre compte de la réunion du groupe de travail. Merci à tous.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup, Mme Kamel.

Comme le veut la tradition des Conférences internationales précédentes, je vous demanderais d'approuver cette résolution par acclamation, et je donnerai ensuite la parole pour des déclarations. Pouvons-nous l'approuver ?

La Syrie, je vous en prie.

S.E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur, représentant permanent de la République arabe syrienne à Genève

(Original anglais)

Merci, Madame la Présidente. Je souhaite avant tout attirer l'attention sur le fait que le texte de la résolution qu'il est demandé à la Conférence d'adopter n'a pas été distribué officiellement aux membres. En outre, je souhaite prendre la parole pour dissocier la République arabe syrienne du consensus relatif à ce projet de résolution. Merci.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Je vous rappelle que j'ai annoncé hier soir que le texte avait été distribué par le biais des casiers et qu'il était également disponible sur l'application. Merci beaucoup. J'ai pris dûment note de vos préoccupations et vous donnerai la possibilité de vous en expliquer après l'adoption de la résolution, comme stipulé dans le paragraphe 1 de l'article 19. Merci.

Pouvons-nous maintenant adopter la résolution sur le protocole d'accord, par acclamation ? **[Applaudissements]**

Je donne maintenant la parole à la Syrie.

S.E. M. Hussam Edin Aala, ambassadeur, représentant permanent de la République arabe syrienne à Genève

(Original arabe)

Merci, Madame la Présidente. Le projet de résolution présenté à la Conférence indique clairement la violation actuelle des obligations en vertu du cadre juridique applicable. La déclaration signée par le dirigeant de la Société

nationale israélienne et le discours qu'il a prononcé, et qui a été distribué par la Suisse le 30 septembre 2005 aux autres parties contractantes aux Conventions de Genève, prévoit la reconnaissance du fait que les territoires palestiniens et les territoires syriens occupés du Plateau du Golan sont des territoires occupés depuis 1967, qui relèvent de la compétence des Sociétés nationales palestinienne et syrienne. Ce discours et cette déclaration prévoient également l'adhésion aux règles du Mouvement de 1921.

Quatorze ans après la signature du Protocole d'accord avec le Croissant-Rouge palestinien, la puissance occupante continue de faire obstacle à sa mise en œuvre et se soustrait aux engagements qu'elle a pris à cet égard. Elle continue également à utiliser l'emblème associé à sa Société sur les territoires palestiniens occupés et dans les territoires syriens occupés du Golan. Cette réalité nécessite que la Conférence prenne des mesures adéquates pour répondre à la négligence dont font preuve les autorités d'occupation, et pour s'assurer qu'elles respectent les obligations juridiques qui leur incombent en tant que puissance d'occupation. Étant donné le fait que le projet de résolution présenté à la Conférence échoue à introduire de telles mesures, la République arabe syrienne se dissocie du consensus à son égard. Merci, Madame la Présidente.

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup. Je vous demanderais de veiller à ce que vos déclarations respectent les Principes fondamentaux. J'ai maintenant le Liban sur la liste des intervenants. Le Liban a la parole.

S.E. M. Salim Baddoura, ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente du Liban à Genève

(Original arabe)

Madame la Présidente, le Liban souhaite vous adresser ses félicitations pour le succès de la Conférence et salue, bien sûr, Madame l'Ambassadrice Flores pour sa présidence habile des travaux du Comité de rédaction. Cependant, nous souhaiterions attirer l'attention sur le fait que le vote du Liban en faveur de la résolution sur le Protocole d'accord reconnaît le travail du Croissant-Rouge palestinien, car nous sommes convaincus de l'importance d'assurer à cette Société toutes les formes de soutien possible afin qu'elle puisse continuer à assurer sa mission humanitaire envers le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés. Toutefois, ce vote favorable n'indique en aucun cas notre acceptation de certaines des formules adoptées dans le texte de la résolution, en particulier au sujet des frontières et de la caractérisation de la puissance occupante en rapport avec les principes et les bases du droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, étant donné, en particulier, que des parties du territoire du Liban sont toujours occupées par Israël. Merci, Madame la Présidente.

S.E. M. Hamid Baghsee, République islamique d'Iran

(Original anglais)

Madame la Présidente, ma délégation aimerait prendre la parole pour faire part de sa réserve concernant cette résolution. Nous savons tous que la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés se détériore progressivement en raison des violations systématiques du DIH par la puissance occupante. Malheureusement, le pouvoir de l'humanité est depuis longtemps paralysé face aux souffrances persistantes et sans répit que subissent les Palestiniens vivant sous occupation depuis des décennies. Cette plaie ne pourra se refermer que si l'occupation cesse. Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme Nina Shoshana Ben-Ami, directrice, département des droits humains et des organisations internationales, Israël

(Original anglais)

Madame la Présidente, une fois de plus, je souhaite féliciter l'Ambassadrice du Mexique de son travail excellent et infatigable au cours des derniers jours pour parvenir à ce moment précis, et je salue également les nouveaux membres de la Commission permanente.

Je pense qu'il est déplorable et malheureux qu'alors que nous tentons de célébrer notre humanité commune et les sept principes du Mouvement, certains représentants aient choisi de politiser cette Conférence, qui a été dirigée de bonne foi et avec une détermination admirable.

Pour finir, je voudrais simplement dire que le Protocole d'accord qui a été conclu entre Israël et les Palestiniens a permis une meilleure situation sur le terrain et a apporté une aide humanitaire importante à ceux qui en ont besoin ; à ce titre, il convient de le saluer. Merci, Madame la Présidente.

4.11 CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci beaucoup. La liste des intervenants est désormais fermée.

Nous arrivons au terme de cette Conférence, qui se termine sur un succès. Je voudrais remercier chacun d'entre vous d'avoir permis qu'elle se réalise. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Je souhaite remercier les deux présidents présents ici, le Président de la Fédération internationale, M. Francesco Rocca, et le Président du CICR, M. Peter Maurer. Je remercie tous les dirigeants des Sociétés nationales pour tout le magnifique travail que vous réalisez sur le terrain. **[Applaudissements]**

Je voudrais remercier tous les États et leur demander de soutenir leurs Sociétés nationales, car comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, des Sociétés nationales fortes rendent les gouvernements plus forts.

Je voudrais aussi remercier l'équipe épatante qui m'a entourée : Frank, Kate, l'Ambassadeur Pfirter, et tous les ambassadeurs qui ont pris part aux travaux de notre Conférence – l'Ambassadrice Flores, avec le Comité de rédaction. **[Applaudissements]** Merci à tous pour l'immense soutien que vous m'avez apporté. Je n'aurais pas pu y arriver sans vous.

En outre, en notre nom à tous, je voudrais remercier tous les interprètes pour le magnifique travail qu'ils ont effectué **[Applaudissements]** ; et, bien sûr, un immense merci à nos volontaires. **[Applaudissements]**

[PROJECTION DEVANT LA CONFÉRENCE DE LA VIDÉO DE CLÔTURE]

S.E. M. Didier Pfirter, secrétaire général de la Conférence

(Original anglais)

J'ai maintenant le plaisir de vous inviter à applaudir ensemble – mais je vous prie d'attendre de connaître le nom de la personne que nous acclamons. Pour notre extraordinaire présidente, Natia Loladze, pour sa vice-présidente, Madame l'Ambassadrice Athaliah Molokomme, pour les autres extraordinaires responsables de la Conférence – l'Ambassadrice Flores, qui a présidé le Comité de rédaction, la conseillère politique, l'Ambassadrice Moamena Kamel, les excellents présidents des Commissions, l'Ambassadrice Carole Lanteri, l'Ambassadrice Nazhat Shameem Khan, Mme Delia Chatoor et M. George Kettaneh – et une fois de plus, notre présidente. **[Applaudissements]**

Mme Natia Loladze, présidente de la Conférence

(Original anglais)

Merci infiniment. Je ne saurais exprimer l'honneur que cela a été pour moi. Je vous remercie tous. Au cours de ces journées, j'ai reçu des encouragements de la part de chacun d'entre vous, qui m'ont beaucoup touchée et poussée à avancer. Par conséquent, un immense merci à tous pour le soutien que vous m'avez apporté.

Je déclare désormais close la XXXIII^e Conférence internationale. Rendez-vous dans quatre ans !

4.12 RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

4.12.1 RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION I

LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE EN TANT QU'INSTRUMENT DE PROTECTION DES PERSONNES DANS LES CONFLITS ARMÉS

Contexte

Ces dernières années ont vu se produire de nombreuses violations flagrantes et choquantes du droit international humanitaire (DIH). Certains se sont même interrogés sur la capacité de ce droit à protéger les victimes des conflits armés complexes d'aujourd'hui, et des défis considérables se profilent à l'horizon. Pourtant, dans les conflits armés à travers le monde, nombreux sont les belligérants qui se battent dans le respect des règles. Le DIH continue à régir leur comportement et à protéger les victimes en encadrant la conduite des hostilités. Les exemples d'applications effectives du DIH ne manquent pas : ici, c'est une personne blessée que l'on autorise à franchir un poste de contrôle ; là, un enfant qui reçoit la nourriture dont il a besoin ; ailleurs encore, un détenu à qui l'on donne la possibilité d'envoyer un message à sa famille ; etc. S'ils ne sont pas forcément connus du grand public, tous ces exemples sont la preuve que le DIH est respecté. Créé pour s'appliquer aux pires des situations, ce droit préserve l'essentiel de notre humanité commune. Son respect permet d'éviter des souffrances humaines qui, autrement, se feraient ressentir encore des années, voire des décennies, après la fin des conflits.

L'année 2019 a marqué le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949 – conventions qui sont universellement ratifiées. La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) était donc une occasion opportune pour ses membres de réaffirmer leur attachement au DIH et leur volonté d'œuvrer à ce que celui-ci soit pleinement mis en œuvre et appliqué, en particulier au niveau national. Une commission a été consacrée au DIH pendant la Conférence, et s'est réunie dans le cadre de cinq séances thématiques organisées sur une même journée (voir les détails pages suivantes). Les participants ont eu des discussions constructives et concrètes ; ils ont échangé leurs points de vue et instauré un dialogue utile sur des questions essentielles relatives au respect et à la mise en œuvre du DIH. Les conclusions de la commission ont en outre nourri les discussions qui se sont déroulées les jours suivants entre les membres de la Conférence, plusieurs des sujets abordés par la commission ayant un lien direct avec les thématiques transversales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, telles que la transition numérique et les nouvelles technologies, les défis posés par la guerre en milieu urbain, et la manière dont les conflits affectent différemment les diverses composantes d'une même communauté. La commission s'est également appuyée sur le rapport quadriennal du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le DIH et les défis posés par les conflits armés contemporains pour arrêter ses choix thématiques.

Objectif général de la commission

L'objectif de la commission et de ces séances thématiques était de favoriser les discussions sur des questions essentielles relatives au respect du DIH dans les conflits armés contemporains, en particulier celles qui concernent la protection des personnes. L'organisation a été la suivante : une séance plénière d'ouverture, au cours de laquelle a été présenté le programme de la journée ; les cinq séances thématiques ; une séance plénière de clôture, au cours de laquelle la commission a dressé le bilan des discussions de la journée et fait le lien avec d'autres thématiques abordées pendant la Conférence internationale, notamment celle, plus large, de la confiance dans l'action humanitaire.

Présidente de la commission : S.E. Mme Carole Lanteri, ambassadrice et représentante permanente de la Principauté de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Rapporteur de la commission : M. Adriano Iaria, représentant de la section jeunesse de la Croix-Rouge italienne.

Déroulement

La commission consacrée au « droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés » s'est réunie dans le cadre de deux séances plénières (ouverture et clôture) et de cinq séances thématiques qui ont porté sur les sujets suivants :

- Influencer les comportements pour un plus grand respect du DIH
- DIH : différentes personnes, différentes implications
- Prévenir et atténuer les conséquences de la guerre en milieu urbain
- Le DIH et les nouvelles technologies
- Rapports volontaires et mise en commun des bonnes pratiques

RÉSUMÉ DES SÉANCES THÉMATIQUES

1. INFLUENCER LES COMPORTEMENTS POUR UN PLUS GRAND RESPECT DU DIH

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11 h 30 à 13 h 00

Objectif de la séance thématique

L'objectif était de mettre en lumière diverses initiatives que le CICR a récemment lancées pour comprendre les sources d'influence qui modèlent les comportements et pour déterminer comment les utiliser et évaluer dans quelle mesure elles peuvent contribuer à favoriser le respect du DIH.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Les participants ont souligné le rôle primordial joué par les normes de DIH dans l'atténuation des souffrances causées par les conflits armés.
- Ils ont insisté sur l'importance de réaffirmer le rôle et l'objectif du DIH auprès du grand public ainsi que des forces armées et des groupes armés. L'utilisation de références sociales, notamment issues de la culture populaire, pourrait aider à promouvoir le DIH auprès d'un public plus large.
- Des méthodes pour évaluer l'influence exercée par différentes sources sur le comportement des individus et des groupes ont été présentées. La séance a mis en lumière la nécessité de consacrer davantage d'efforts à l'orientation des comportements et à l'évaluation de l'efficacité de nos stratégies/ outils d'influence.
- Les participants ont également souligné que la technologie, notamment les outils de réalité virtuelle, offrait de nouvelles possibilités de favoriser la compréhension et le respect effectif des règles du DIH.

2. DIH : DIFFÉRENTES PERSONNES, DIFFÉRENTES IMPLICATIONS

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11 h 30 à 13 h 00

Objectif de la séance thématique

L'objectif était de faire comprendre à tous les participants que les conflits armés affectent différemment les femmes, les hommes, les filles et les garçons, en fonction aussi d'autres facteurs (âge, handicap, milieu social, etc.), et que leurs conséquences peuvent être plus dramatiques pour certains que pour d'autres. La prise en compte de ces différences peut influencer la nature des mesures à prendre pour améliorer la mise en œuvre du DIH. Trois exemples ont été présentés pour illustrer ce point.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Le DIH dispose que les blessés et les malades doivent recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin sans aucune distinction de caractère défavorable. Selon le contexte, le niveau d'accès aux soins de santé ne sera pas forcément le même pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Les participants ont souligné la nécessité de comprendre les différents obstacles qui entravent l'accès aux soins et de faire en sorte que chaque personne, quelle qu'elle soit, puisse recevoir les soins dont elle a besoin.

- Selon le contexte, les garçons et les filles enrôlés par les forces armées ou les groupes armés ne sont pas utilisés aux mêmes fins (par exemple, les filles seront généralement réduites à la fonction de domestiques ou d'esclaves sexuelles, tandis que les garçons seront recrutés pour devenir des « combattants »). Par conséquent, leur parcours de réinsertion dans la communauté appellera des mesures différenciées (garçons et filles ne sont pas stigmatisés de la même manière, par exemple). Les participants ont discuté de l'obligation faite aux États d'accompagner la réinsertion des enfants ayant été associés à des groupes armés, et réfléchi à différentes manières de mener à bien cet accompagnement, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque enfant.
- Les participants ont souligné qu'un travail de recherche et d'analyse approfondi devrait être mené dans divers contextes afin de mieux comprendre les différentes répercussions que les conflits armés peuvent avoir sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles.
- Autre point clé de la discussion : l'expérience semble indiquer que certains algorithmes sont nettement moins précis lorsqu'il s'agit de distinguer les personnes à la peau plus foncée et les femmes. Les implications de l'utilisation, dans les conflits armés, de machines recourant à ce type d'algorithmes doivent donc être rigoureusement examinées.

3. PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN MILIEU URBAIN

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11 h 30 à 13 h 00

Objectif de la séance thématique

Cette séance visait à souligner la nécessité d'agir sur les causes et les conséquences de la guerre en milieu urbain. Il s'agissait de sensibiliser les participants aux conséquences humanitaires directes et indirectes de la guerre urbaine, et d'établir une vue d'ensemble des principales causes de dommages civils.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Les discussions ont essentiellement porté sur l'urbanisation croissante des conflits armés et ses conséquences dévastatrices pour la population civile. Quand les combats se déroulent en ville, il est d'autant plus difficile – et vital – d'assurer le respect du DIH que population civile et objectifs militaires s'entremêlent. En particulier, les armes explosives à large rayon d'impact, surtout lorsqu'elles sont utilisées en zone urbaine, font de nombreuses victimes parmi les civils et sont susceptibles de causer d'importants dommages indiscriminés.
- Les participants ont également souligné que du fait de l'organisation des villes en un réseau complexe de services interdépendants, les dommages causés à des infrastructures essentielles et l'interruption des services vitaux qui en résulte risquent d'entraîner à leur tour d'autres complications, synonymes de souffrances supplémentaires pour les civils.
- La question de la contamination par les armes (mines terrestres, engins explosifs improvisés, munitions abandonnées et non explosées) a également été soulevée. Ces armes et munitions mettent en péril les civils ainsi que les opérations d'assistance humanitaire pendant les hostilités mais aussi après la fin des conflits.
- Les défis liés au déplacement ont aussi été abordés. Les personnes qui sont forcées de fuir à cause des effets de la guerre urbaine sont souvent exposées à des conditions de vie très difficiles, des situations périlleuses et/ou des risques accrus.
- Le Mouvement rencontre souvent des difficultés dans le cadre de ses activités visant à protéger et aider les habitants des villes : accès refusé par les parties aux conflits, impossibilité de garantir la sécurité de son personnel et de ses volontaires, ressources insuffisantes pour répondre efficacement aux besoins croissants de la population.
- Ces difficultés, notamment la question du manque de ressources, doivent être surmontées. Les participants ont suggéré de mettre l'accent sur le renforcement de la capacité opérationnelle des Sociétés nationales à atténuer les conséquences humanitaires de la guerre urbaine.

4. LE DIH ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Date et heure : mardi 10 décembre, de 14 h 30 à 16 h 00

Objectifs de la séance thématique

Cette séance visait à sensibiliser les participants à la Conférence internationale aux multiples enjeux juridiques, éthiques, sociétaux et politiques liés aux nouvelles technologies de guerre.

Elle visait aussi à identifier les notions clés susceptibles d'aider les États et d'autres participants à envisager des moyens d'encadrer l'emploi de ces technologies de manière à réduire au minimum les souffrances humaines qui pourraient en résulter et à respecter pleinement les règles et principes du DIH.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Les nouvelles technologies de guerre ne cessent de modifier la manière de conduire les hostilités. Elles exposent les personnes et les infrastructures civiles à de nouveaux types de risques, soulèvent des questions sur l'application des règles de DIH existantes et sur la nécessité d'en édicter de nouvelles, et posent souvent de profonds dilemmes éthiques touchant aux sociétés et à l'humanité tout entière.
- La cyberguerre, les systèmes d'armes autonomes et les applications militaires de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pourraient par exemple avoir les effets suivants : multiplication des guerres à distance ; émergence de vulnérabilités nouvelles et de conséquences imprévisibles pour les personnes et les infrastructures civiles ; réduction du contrôle et du jugement humains ; accélération des hostilités. Le débat sur le coût humain que l'utilisation de ces technologies numériques en tant que moyens et méthodes de guerre pourrait engendrer et la manière dont elle est encadrée par le DIH doit être approfondi.
- Les nouvelles technologies numériques pourraient aussi contribuer à limiter les souffrances humaines dans les conflits armés.

5. RAPPORTS VOLONTAIRES ET MISE EN COMMUN DES BONNES PRATIQUES

Date et heure : mardi 10 décembre, de 14 h 30 à 16 h 00

Objectif de la séance thématique

L'objectif était de favoriser l'échange d'exemples, d'idées, de conseils et d'outils pratiques pour aider les États qui ne l'ont encore jamais fait à établir des rapports volontaires sur l'avancement de la mise en œuvre du DIH au niveau national, permettre à ceux qui en ont déjà soumis de faire des progrès dans ce domaine, et convaincre toujours plus d'États et d'organisations régionales d'adopter cette pratique.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Il a été expliqué que les rapports volontaires sont établis en interne par un État et qu'ils peuvent être réservés à un usage interne ou rendus publics. Ils peuvent être élaborés avec l'aide de la commission nationale de DIH si elle existe ou faire l'objet d'une coopération intergouvernementale. La Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge peut également être associée au processus d'établissement ou apporter un soutien.
- Les participants ont été informés du processus d'établissement de rapports volontaires et des ressources que le gouvernement doit mettre à disposition pour que le rapport soit complet.
- Les participants ont insisté sur le fait que les rapports volontaires sont un outil utile qui permet aux États d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre nationale des règles du DIH, par exemple celles qui concernent les crimes de guerre, la signalisation des sites protégés, la protection des structures médicales et des personnels de santé, ou encore la protection de l'emblème. Les États ont ainsi la possibilité d'identifier les domaines dans lesquels les règles du DIH ne sont pas encore pleinement mises en œuvre et de prendre des mesures pour y remédier (adoption de textes de loi, élaboration de procédures administratives, intégration des règles du DIH dans les manuels militaires, formations, campagnes de sensibilisation, etc.).

- Le processus d'établissement de rapports volontaires peut aussi être vu comme une occasion de renforcer la coopération entre les gouvernements et le Mouvement. Lors de la séance, il a ainsi été demandé aux représentants des Sociétés nationales et des gouvernements de réfléchir ensemble à leur possible collaboration dans le cadre de ce processus.
- Les États ont ensuite été invités à se demander si c'est en établissant ces rapports seuls ou en s'associant à un groupe régional qu'ils contribueraient le mieux à diffuser les bonnes pratiques de mise en œuvre du DIH.
- Au cours de la séance, des États et des organisations régionales ont présenté des rapports volontaires qu'ils avaient déjà soumis et ont expliqué pourquoi ils établissaient de tels rapports. Les participants ont ensuite développé, en vue de les utiliser ultérieurement, des argumentaires visant à convaincre leurs gouvernements respectifs d'inscrire l'établissement de rapports volontaires sur le DIH au rang de leurs priorités.
- Le CICR et les représentants des États, des Sociétés nationales et des organisations régionales présents à la séance ont proposé d'aider les participants qui le souhaitaient à élaborer leur propre rapport.

ANNEXE

Liste des orateurs et des facilitateurs Commission I – Le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés

Présidente : S.E. Mme Carole Lanteri, ambassadrice, représentante permanente de Monaco

Rapporteur : M. Adriano Iaria, représentant Jeunesse, Croix-Rouge italienne

Séance plénière d'ouverture

- Mme Helen Durham, directrice, Droit international et politiques humanitaires, CICR
- Mme Margot Walström, ancienne ministre des Affaires étrangères, Suède
- Mme Cosmotina Jarret, juge à la Cour constitutionnelle, Sierra Leone
- M. Dapo Akande, professeur de droit international, Université d'Oxford
- Mme Nuha Shamsan, cheffe adjointe, sous-délégation du Yémen, CICR

Séance plénière de clôture

- Mme Helen Durham, directrice, Droit international et politiques humanitaires, CICR
- M. Naseer Shamma, compositeur et professeur d'oud, Irak

Séance thématique : Influencer les comportements pour un plus grand respect du DIH

- Mme Eva Svoboda, directrice adjointe, Droit international et politiques humanitaires, CICR
- Mme Yvette Zegenhagen, responsable nationale pour le DIH, Croix-Rouge australienne
- Mme Fiona Terry, responsable, Centre de recherche et d'expérience opérationnelles, CICR
- Mme Rebeka Johnson, conseillère en recherche, Analyse et recherche en communication, CICR
- Mme Nan Buzard, cheffe, Unité innovation, CICR
- M. Juerg Kesselring, neurologue
- M. Abdulkadir Ibrahim Haji, directeur, Développement organisationnel et communication, Croissant-Rouge de Somalie

Séance thématique : Le DIH et les nouvelles technologies

- M. Amandeep Singh Gill, responsable du projet I-DAIR et maître de recherche, Institut de hautes études internationales et du développement
- Mme Cordula Droeger, conseillère juridique en chef, CICR

- M. Neil Davison, conseiller Science et politique, CICR
- M. Li Peng, secrétaire général adjoint, CACTA
- Mme Marina Krotofil, BASF (groupe allemand de l'industrie chimique)

Séance thématique : DIH – différentes personnes, différentes implications

- **Modératrice** : Mme Helen Durham, directrice, Droit international et politiques humanitaires, CICR
- Col. Jerry Lane, services juridiques, forces armées irlandaises
- Prof. Noel Sharkey, expert en genre et intelligence artificielle, Université de Sheffield
- M. Bilal Sougou, coordinateur Protection de l'enfance, Bureau des programmes d'urgence, UNICEF
- Mme Margareta Wahlström, présidente, Croix-Rouge suédoise
- Dr Judith Carvajal de Álvarez, présidente, Croix-Rouge colombienne

Séance thématique : Rapports volontaires et mise en commun des bonnes pratiques

- Mme Jasmine Moussa, première secrétaire, Mission permanente de l'Égypte à Genève
- Mme Kelisiana Thynne, conseillère juridique, Services consultatifs en droit international humanitaire, CICR
- M. Andrew Murdoch, directeur juridique, ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, Royaume-Uni
- M. Olatunde Olayemi, CEDEAO
- M. Alexander Basalyga, secrétaire, Commission nationale de DIH, Bélarus
- M. Michael Meyer, responsable du droit international, Croix-Rouge britannique

Séance thématique : Prévenir et atténuer les conséquences de la guerre en milieu urbain

- M. Michael Talhami, conseiller, Unité eau et habitat, CICR
- M. Robert Mood, président, Croix-Rouge de Norvège
- Mme Nilab Mobarez, secrétaire générale, Croissant-Rouge afghan
- M. Mohamed Mohamed, directeur exécutif, Croissant-Rouge de Somalie
- Mme Reka Dobri, spécialiste des politiques, Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes
- Mme Maya Brehm, conseillère, organisation Article 36

4.12.2 RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION II

ÉVOLUTION DES VULNÉRABILITÉS

Contexte

Les changements qu'apporte le XXI^e siècle sont complexes et interdépendants. L'évolution rapide des technologies, les changements climatiques, les mouvements de population, les changements démographiques et l'urbanisation façonnent le monde dans lequel nous vivons et s'accompagnent de conséquences inévitables pour des millions de personnes. Ces conséquences donnent naissance à de nouvelles possibilités tout en faisant apparaître de nouvelles vulnérabilités ou en exacerbant les vulnérabilités existantes. La crise climatique, les conflits armés prolongés et les catastrophes naturelles et sanitaires entraînent tous une hausse de la migration et des déplacements internes, à une époque où il est de plus en plus difficile de garantir l'impartialité, la neutralité et l'indépendance de l'action humanitaire. Ces tendances entraînent une évolution rapide des sociétés et du paysage humanitaire, au point que nos hypothèses et nos méthodes de travail traditionnelles pourraient s'avérer inefficaces pour relever les défis qui se posent. Dans cet environnement en mutation rapide, de nouvelles approches sont nécessaires pour relever ces défis. La présence des Sociétés nationales

au niveau communautaire, conjuguée à la portée mondiale du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), nous permet de mieux comprendre l'évolution des vulnérabilités, de la prévenir, de nous y préparer et d'y faire face. En collaboration avec les États, le Mouvement et ses partenaires humanitaires ont la responsabilité d'utiliser leur portée et leurs ressources de manière efficace. Pour ce faire, ils doivent écouter, penser et agir différemment, en étant ouverts à l'apprentissage et prêts à s'adapter.

Objectifs généraux de la Commission

L'objectif de la Commission était de mettre en évidence l'interdépendance et la nature transversale des vulnérabilités nouvelles et émergentes (d'où l'intitulé « évolution des vulnérabilités »), d'examiner la façon dont les changements mondiaux influencent les conditions de vie des personnes touchées, et de fournir une plateforme permettant de discuter des moyens dont les membres de la communauté humanitaire mondiale – et en particulier du Mouvement – peuvent intensifier leurs efforts et améliorer leur collaboration en vue de prévenir les besoins croissants, de s'y préparer et d'y répondre.

Co-présidentes de la Commission : Mme Delia Chatoor, vice-présidente de la Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago, et S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadrice et représentante permanente de la République des Îles Fidji auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

Rapporteur de la Commission : M. Rakibul Alam, représentant Jeunesse, Croissant-Rouge du Bangladesh

Déroulement

La Commission sur l'évolution des vulnérabilités a consisté en deux séances plénières (séances d'ouverture et de clôture) et six séances thématiques consacrées aux enjeux suivants :

- le rôle des volontaires dans la santé communautaire ;
- faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire ;
- bâtir des communautés urbaines sûres et inclusives par le biais de l'action humanitaire en milieu urbain ;
- renforcer les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par une situation d'urgence ;
- l'action humanitaire à l'ère numérique ;
- migration et déplacement interne : promouvoir le principe d'humanité.

RÉSUMÉ DES SÉANCES THÉMATIQUES

1. LE RÔLE DES VOLONTAIRES DANS LA SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Établir une vision commune : du rôle de la santé communautaire pour parcourir les derniers mètres et atteindre les populations ; de l'importance de la participation durable des communautés aux efforts de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement ; des connaissances et des compétences existantes des communautés ; et des principales exigences requises en matière de santé communautaire pour atteindre la couverture sanitaire universelle et les objectifs de développement durable.
- Encourager la prise de mesures en partageant des exemples concrets qui mettent en évidence le potentiel de la santé communautaire pour répondre aux besoins des personnes les plus marginalisées ainsi que le rôle précieux des agents de santé communautaires, dont les volontaires.
- Encourager les participants à prendre des engagements visant à promouvoir la reconnaissance formelle des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en tant que ressources humaines des systèmes de santé nationaux ; à favoriser la mise en place d'interventions centrées sur les personnes et dirigées par les communautés tout au long de la vie ; et à faire en sorte que le rôle des communautés dans la lutte contre les épidémies soit renforcé et s'inscrive dans un programme de développement durable.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les agents de santé communautaires, dont les volontaires, doivent être reconnus comme des partenaires égaux et des parties prenantes actives des activités de santé communautaires. Ils sont particulièrement bien placés pour aider à pallier le manque de capacités et les pénuries de ressources humaines auxquels de nombreux pays sont confrontés dans le cadre de leurs efforts de prévention, de préparation et d'intervention, et ils possèdent une connaissance du contexte qui revêt une importance cruciale pour répondre aux besoins de santé dans des conditions acceptables pour les communautés.
- Les agents de santé communautaires, dont les volontaires, doivent être formellement reconnus comme faisant partie des ressources humaines des systèmes de santé nationaux.
- Pour obtenir la confiance des communautés et permettre aux volontaires d'atteindre les personnes qui sont laissées pour compte, une mobilisation et une participation effectives sont nécessaires. Il est donc essentiel d'étendre les partenariats avec les parties prenantes locales, y compris les plus vulnérables, afin d'instaurer la confiance et d'améliorer l'accès aux soins de santé.
- Il est important d'harmoniser les efforts déployés par les agents de santé communautaires (qui incluent les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres acteurs) pour fournir des services de santé communautaires, et de promouvoir la santé communautaire en tant qu'élément essentiel des systèmes de santé nationaux. Cela ne pourra se faire qu'en renforçant les liens entre les politiques de santé publique, les communautés et les systèmes de santé, et en promouvant l'adoption d'approches intégrées et à base communautaire dans le cadre des efforts de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement.
- Il est également important de nouer un dialogue avec les acteurs étatiques afin de se mettre d'accord sur le rôle essentiel de la santé communautaire dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable.

2. FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE PLAN HUMANITAIRE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Établir une vision commune des conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire.
- Attirer l'attention sur quelques-uns des défis et des possibilités clés lorsqu'il s'agit de renforcer les efforts visant à faire face à ces conséquences sur le plan humanitaire.
- Mettre en évidence les mesures qui doivent être prises pour renforcer la collaboration à tous les niveaux ainsi que pour faire face aux risques croissants, réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.
- Encourager la prise d'engagements concernant les mesures nécessaires pour faire face à ces conséquences.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les conséquences des changements climatiques sont déjà visibles – il ne s'agit pas d'un problème futur. Il a été souligné qu'il s'agit d'un défi quotidien et réel pour de nombreuses Sociétés nationales qui sont confrontées à des conséquences diverses – et ce non seulement dans les communautés avec lesquelles elles travaillent mais aussi au sein de leurs propres familles et réseaux. Il a toutefois été précisé que la fréquence, l'intensité et l'imprévisibilité accrues des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ne sont pas seulement le fait des changements climatiques mais sont aussi le résultat de la façon dont nous gérons les risques et prenons les décisions liées au développement.
- Les vulnérabilités ne sont pas statiques, elles évoluent. Les participants ont discuté du fait que la crise climatique se fait le plus durement ressentir sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables et que les conséquences diffèrent en fonction du contexte.
- Nous devons fonder notre action sur les intérêts des communautés et sur les données scientifiques, étant donné que les données historiques ne sont plus suffisantes pour comprendre les risques futurs. Cela exigera de travailler en collaboration avec les communautés, de comprendre la façon dont elles

interprètent et gèrent les risques, ainsi que de tirer le meilleur parti des connaissances traditionnelles et de les combiner avec les connaissances scientifiques (telles que les prévisions relatives aux phénomènes climatiques et météorologiques).

- Les participants ont également reconnu que d'importants efforts sont déjà entrepris pour faire face aux risques climatiques, à l'exemple des mesures prises tant par les États que par les Sociétés nationales (et parfois conjointement). Néanmoins, l'enjeu consiste maintenant à intensifier ces efforts de façon à atteindre l'échelle et le rythme souhaités. Les participants ont été invités à signer un engagement ouvert visant à lutter contre les changements climatiques, et à soumettre leurs propres engagements destinés à intensifier la lutte contre les changements climatiques dans leur pays.

3. BÂTIR DES COMMUNAUTÉS URBAINES SÛRES ET INCLUSIVES PAR LE BIAIS DE L'ACTION HUMANITAIRE EN MILIEU URBAIN

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 10 h 30 – 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Comprendre le contexte mondial dans lequel s'inscrit l'urbanisation rapide et sauvage.
- Mettre en évidence les mesures que le Mouvement doit prendre pour mieux répondre aux besoins humanitaires dans les environnements urbains.
- Renforcer la collaboration entre les composantes du Mouvement, les États, les autorités locales et les communautés.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les participants ont reconnu que le Mouvement doit repenser son rôle et son action pour conserver sa pertinence dans cet environnement en mutation rapide. L'urbanisation façonnera l'avenir, un nombre croissant de personnes se déplaçant vers les villes et y vivant, souvent dans des conditions déplorable. La pauvreté, la marginalisation et les inégalités accroissent la vulnérabilité de ces personnes. Les villes sont de plus en plus marquées par les changements climatiques, l'insuffisance des services de base, la saturation des capacités, les guerres et la violence. L'évolution actuelle de l'urbanisation et son rythme, en particulier dans les pays en développement, engendrent des besoins multiples qui continueront de façonner le contexte opérationnel de toutes les composantes du Mouvement, un contexte auquel elles doivent s'adapter si elles souhaitent conserver leur pertinence et leur efficacité.
- Les participants ont également mis en évidence le fait que les vulnérabilités urbaines exigent une action coordonnée et axée sur le long terme et que la formation de partenariats, en particulier avec les autorités locales, est essentielle pour mener une action de ce type. L'étendue, la densité et la complexité des zones urbaines sont immenses, et les nombreux problèmes à l'origine de la vulnérabilité des personnes doivent être résolus de façon simultanée pour que cette action soit efficace. Cela exigera la participation de nombreux partenaires. Le Mouvement peut tirer parti non seulement de ses atouts formels (le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales et le droit international humanitaire), mais aussi de la confiance des communautés et des autorités publiques dans son rôle de partenaire rassembleur dans ce contexte.
- Les participants ont ensuite souligné l'importance d'être présent avant, pendant et après les crises – ainsi que la nécessité de comprendre de quelle manière les diverses tendances influencent chacune des communautés. Dans le même temps, les communautés doivent continuer d'occuper une place centrale ; la durabilité des activités se retrouvera compromise si les communautés ne sont pas pleinement et véritablement impliquées car, de leur point de vue, il n'y a pas de différence entre les besoins humanitaires et les besoins liés au développement.
- Enfin, les participants ont fait valoir que le Mouvement est un partenaire essentiel lorsqu'il s'agit de bâtir des communautés urbaines sûres et résilientes. Le Mouvement, par l'intermédiaire de ses Sociétés nationales, est présent en permanence au niveau local, ce qui permet de mener des activités axées sur le long terme. Cette perspective locale est essentielle lorsqu'il s'agit de garantir la confiance dans l'organisation. Cette confiance constitue également un élément sur lequel prendre appui pour mobiliser les communautés ou les groupes qu'il est difficile d'atteindre (tels que les gangs et les populations marginalisées et isolées).

4. RENFORCER LES RÉPONSES APPORTÉES AUX BESOINS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL DES POPULATIONS TOUCHÉES PAR UNE SITUATION D'URGENCE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Créer un sentiment d'urgence collectif de façon à encourager les États, les composantes du Mouvement et les autres acteurs concernés à intensifier leurs efforts dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial.
- Mettre en évidence les conséquences de la stigmatisation qui entoure la santé mentale.
- Mettre en évidence différents moyens de renforcer la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes touchées par une situation d'urgence.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- L'un des principaux points mis en évidence au cours des discussions est le fait que la santé mentale touche tout le monde. Un sondage mené durant la séance a révélé que neuf participants sur dix connaissent dans leur entourage une personne qui a des besoins en matière de santé mentale. La manière dont la santé mentale est perçue doit donc changer. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial doivent être considérés non pas comme un luxe mais comme un besoin humanitaire de base. La fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial est utile aux personnes touchées et essentielle pour gagner leur confiance.
- La fourniture rapide et durable de services de santé mentale et de soutien psychosocial aux populations touchées par une situation d'urgence peut être garantie grâce aux mesures suivantes :
 - ⊙ accroître les investissements dans les ressources locales et à base communautaire, comme les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les enseignants et les autres professionnels présents au niveau local, et investir dans les systèmes de santé formels ;
 - ⊙ mieux connaître les différents besoins des personnes en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et les services requis, de l'apport d'un soutien psychosocial de base à l'apport de soins de santé mentale spécialisés ;
 - ⊙ s'appuyer sur les expériences et les connaissances existantes et veiller à ce que les personnes touchées soient incluses ;
 - ⊙ intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans toutes les évaluations et les interventions humanitaires, en accordant une attention particulière au secteur de l'éducation ;
 - ⊙ mettre en lien les interventions à court terme et les investissements à long terme dans le renforcement des capacités et dans les systèmes (assurer la continuité entre les opérations humanitaires et de développement) ;
 - ⊙ garantir la coopération et la complémentarité, et renforcer les effectifs ;
 - ⊙ mieux valoriser les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans l'action humanitaire, en montrant l'exemple ;
 - ⊙ prendre soin du personnel et des volontaires qui répondent aux besoins humanitaires et considérer cela comme une condition essentielle à la qualité et à la durabilité de l'ensemble des opérations humanitaires ;
 - ⊙ accroître les ressources allouées à la santé mentale et au soutien psychosocial dans le cadre des interventions d'urgence.
- Enfin, pour lutter contre la stigmatisation qui entoure la santé mentale, les participants ont mis en évidence l'importance de parler ouvertement des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Il est important de mettre en avant des modèles au sein des communautés, des États et des organisations, en s'inspirant des activités de lutte contre la stigmatisation du VIH et de la tuberculose et en présentant des exemples positifs de relèvement.

5. L'ACTION HUMANITAIRE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Expliquer ce qu'est le passage à l'ère numérique et rechercher le consensus concernant l'importance de faire passer l'action humanitaire à l'ère numérique.
- Mettre en évidence l'impact et la pertinence de l'adoption d'une approche fondée sur des principes à l'ère numérique.
- Examiner les *moyens* d'adopter une approche fondée sur des principes à l'ère numérique, en mettant l'accent sur les questions liées aux responsabilités sur le plan numérique, à la protection des données, à l'inclusion et à la maîtrise du numérique.
- Faciliter le partage des expériences relatives à l'utilisation des technologies numériques et encourager le soutien par les pairs au sein du Mouvement, ainsi qu'avec les États et les partenaires extérieurs le cas échéant.
- Examiner les autres solutions qui pourraient être mises au point et approuvées à l'échelle du Mouvement.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

- Les participants ont souligné que le passage à l'ère numérique constitue non pas une éventualité mais bien une réalité au sein du Mouvement. Les communautés et le Mouvement ont déjà franchi plusieurs étapes de ce processus et le Mouvement est résolu à le mener de manière responsable, comme le prouve l'élaboration d'un engagement axé sur le numérique.
- Si les technologies numériques contribuent à améliorer l'action que mène le Mouvement avec les personnes touchées, il en va de la responsabilité de tous de s'assurer que leur utilisation n'a pas pour conséquence d'accroître les risques auxquels les personnes sont exposées, de causer des préjudices supplémentaires ou de laisser des personnes pour compte. Le Mouvement et les autres acteurs humanitaires ainsi que les États et le secteur privé doivent donc se réunir pour définir les moyens d'utiliser les technologies dans le respect des Principes fondamentaux.
- Les participants ont également souligné la nécessité de mettre en place un processus de co-création, afin de permettre au Mouvement de former, avec les États et les partenaires clés (y compris le secteur privé), des partenariats qui l'aident à utiliser les technologies numériques tout en garantissant le respect des principes éthiques et des normes de sécurité et de respect de la vie privée les plus stricts.

6. MIGRATION ET DÉPLACEMENT INTERNE : PROMOUVOIR LE PRINCIPE D'HUMANITÉ

Date et heure : mercredi 11 décembre 2019, 14 h 30 – 16 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Créer un sentiment d'urgence concernant les besoins non satisfaits des migrants et des déplacés internes vulnérables.
- Promouvoir le renforcement des efforts coordonnés menés par les États et le Mouvement pour améliorer la protection de ces populations et l'assistance qui leur est apportée, et encourager l'adoption des engagements y relatifs.
- Concernant le déplacement interne, cette séance thématique avait pour objectif de promouvoir le renforcement des efforts visant à offrir aux déplacés internes des solutions durables qui soient sûres et dignes et qu'ils puissent choisir librement, et à répondre aux besoins des déplacés internes qui vivent dans des environnements urbains en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes.
- Concernant la migration, cette séance thématique avait pour objectif de promouvoir la protection de l'espace humanitaire dans le domaine de la migration, de façon à protéger les migrants de la mort, de la disparition, de la séparation de leur famille et des violations de leurs droits tout au long des routes migratoires, et à garantir leur accès aux services essentiels, indépendamment de leur statut.

Résumé des principaux défis mis en évidence et des mesures à prendre en conséquence

Concernant le déplacement interne :

- Les participants ont souligné que la gravité et la dimension mondiale des besoins des déplacés internes illustrent l'incapacité collective de prévenir le déplacement interne, d'y faire face et de le réduire. Les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les déplacés internes doivent être reconnus et résolus de toute urgence, sans chercher à lier les opérations humanitaires aux mesures d'endigement et tout en protégeant le droit des personnes de demander et de se voir accorder l'asile dans d'autres pays.
- Les participants ont également reconnu le caractère de plus en plus urbain du déplacement interne. Il convient de garantir la complémentarité, la coordination et la coopération entre les autorités, les acteurs humanitaires et du développement et les autres parties prenantes, de façon à mieux comprendre les besoins des déplacés internes qui vivent dans des villes en dehors des camps ainsi que de leurs communautés hôtes, et à améliorer les réponses apportées à ces besoins.
- Enfin, les participants ont souligné que les composantes du Mouvement et les États sont déterminés à travailler en collaboration pour aider les déplacés internes à mener une vie digne et à trouver des solutions durables eu égard à leurs priorités et à leurs intentions, en garantissant que leur retour volontaire se fasse en toute sécurité et dans la dignité et en offrant d'autres solutions concrètes, comme l'intégration locale dans les villes, à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas rentrer chez eux.

Concernant la migration :

- Les participants ont reconnu que, partout dans le monde, les personnes qui émigrent en quête de sécurité ou de conditions meilleures sont fréquemment confrontées à des souffrances inacceptables. Trop souvent, elles sont privées de l'assistance et de la protection humanitaires dont elles ont besoin pour garantir leur sécurité, leur dignité et le respect de leurs droits. Ils ont souligné qu'il reste beaucoup à faire pour remédier aux souffrances des migrants vulnérables et pour protéger l'espace humanitaire nécessaire à cet effet.
- Les participants se sont vu rappeler la résolution 3 adoptée à la XXXI^e Conférence internationale en 2011, qui énonce l'engagement des membres de la Conférence à continuer de travailler en collaboration pour répondre aux besoins humanitaires des migrants et faire respecter leurs droits, et – en ce qui concerne plus particulièrement les réfugiés – pour promouvoir leur intégration et leur autonomie.
- Les participants se sont dits convaincus de la pertinence des Principes fondamentaux pour guider l'action du Mouvement en faveur des migrants vulnérables, et se sont engagés à travailler en collaboration pour protéger l'espace humanitaire, de façon à garantir que la fourniture d'une assistance et de services humanitaires aux migrants ne se retrouve jamais criminalisée.
- Ils ont également souligné l'importance d'éviter toute instrumentalisation politique lors de la mise en œuvre des politiques relatives à la migration, y compris dans le cadre des demandes de fonds et de données, de façon à conserver la confiance qui existe entre les migrants et le Mouvement et à soutenir le dialogue mené par le CICR et la Fédération internationale avec les États et les donateurs à ce sujet, et ont proposé de soumettre cette question à la XXXIV^e Conférence internationale en 2023.

ANNEXE

Liste des intervenants et des facilitateurs Commission II – Évolution des vulnérabilités

- Co-présidente : Mme Delia Chatoor, vice-présidente, Croix-Rouge de Trinité-et-Tobago
- Co-présidente : S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, ambassadrice et représentante permanente de la République des Îles Fidji auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- Rapporteur : M. Rabikul Alam, représentant Jeunesse, Croissant-Rouge du Bangladesh

Séance plénière d'ouverture

- Mme Aishath Noora Mohamed, secrétaire générale, Croissant-Rouge des Maldives
- Mme Sigrid Kaag, ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement, Pays-Bas
- Mme Judy Slatyer, directrice générale, Croix-Rouge australienne

- M. Erki Kodar, sous-secrétaire aux affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires étrangères, Estonie
- Mme Aynur Kadihasanoglu, conseillère, Risques de catastrophe en milieu urbain, Fédération internationale
- Mme Cecile Leonie Mendo Akame, présidente, Croix-Rouge camerounaise

Séance plénière de clôture

- Mme Monique Pariat, directrice générale, Services de la Commission européenne pour la protection civile et l'aide humanitaire
- Mme Nohémie Mawaka, fondatrice, StatsCongo
- S.E. M. Tariq Ali Al-Ansari, ambassadeur et directeur, Département de la coopération internationale, Qatar
- Dr Michael Ryan, directeur exécutif, Organisation mondiale de la Santé

Séance thématique : faire face aux conséquences des changements climatiques sur le plan humanitaire

- Mme Veronica Pedrosa, journaliste indépendante, Philippines
- M. Maaten Van Aalst, directeur, Centre de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le climat
- M. Martin Tofinga, président, Croix-Rouge de Kiribati
- M. Mamadou M. Traoré, secrétaire général, Croix-Rouge malienne
- Mme Claudia Herrera Nekgar, secrétaire exécutive, Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPREDENAC)
- S.E. M. Shameem Ahsan, ambassadeur, Mission permanente de la République populaire du Bangladesh auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
- Mme Margareta Wahlström, présidente, Croix-Rouge suédoise

Séance thématique : le rôle des volontaires dans la santé communautaire

- Mme Aishath Noora Mohamed, secrétaire générale, Croissant-Rouge des Maldives
- Dr Santosh Kumar Giri, activiste communautaire, Inde
- M. Jacques Katshitshi, secrétaire général, Croix-Rouge de la République démocratique du Congo
- Mme Tarika Wongsinsirikul, directrice adjointe du Bureau de la jeunesse, Croix-Rouge thaïlandaise
- Mme Sabina Ibrahimova, directrice générale adjointe/cheffe du Département de la santé, Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan
- M. Cosmas Sakala, responsable, Santé et soins, Croix-Rouge de Zambie
- Mme Ann Clancy, cheffe de cabinet, Société canadienne de la Croix-Rouge
- Mme Olivia Tulloch, présidente directrice générale, Anthrologica

Séance thématique : bâtir des communautés urbaines sûres et inclusives par le biais de l'action humanitaire en milieu urbain

- M. Jagan Chapagain, sous-secrétaire général, Programmes et opérations, Fédération internationale
- Mme Julie Arrighi, conseillère en matière de changements climatiques, Croix-Rouge américaine
- Mme Maimunah Mohd Sharif, UN-Habitat
- Mme Maryke van Staden, directrice, Bonn Center for Local Climate Action and Reporting, Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)
- Dr Asha Mohammed, secrétaire générale, Croix-Rouge du Kenya
- M. Hugo Slim, chef, Politiques et diplomatie humanitaire, CICR

Séance thématique : l'action humanitaire à l'ère numérique

- M. Erki Kodar, sous-secrétaire aux affaires juridiques et consulaires, Ministère des affaires étrangères, Estonie
- M. Samar Abou Jaoudeh, coordonnateur, unité Planification, Croix-Rouge libanaise
- Mme Rosie Slater-Carr, responsable, Systèmes d'information, Croix-Rouge britannique
- Mme Sandy Kpawuru, secrétaire générale, Croix-Rouge de Sierra Leone
- Mme Anahi Ayala, ancienne directrice des programmes humanitaires, Internews
- M. Ben Ramalingam, directeur, Global Alliance for Learning on Adaptation and Management, Institut britannique pour le développement Outre-mer (ODI)
- M. Nathaniel Raymond, Université Yale

Séance thématique : renforcer les réponses apportées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par une situation d'urgence

- M. Yves Daccord, directeur général, CICR
- Mme Sigrid Kaag, ministre du commerce extérieur et de la coopération pour le développement, Pays-Bas
- M. Hanna Kaade, volontaire, Croix-Rouge allemande
- Mme Terez Curry, secrétaire générale, Croix-Rouge des Bahamas
- M. Jean Urbain Zoa, secrétaire général, Croix-Rouge camerounaise
- Mme Amal Emam, conseillère, Société du Croissant-Rouge égyptien
- M. Mahesh Gunasekar, secrétaire général, Croix-Rouge de Sri Lanka
- Mme Milena Osorio, coordonnatrice de projet, Santé mentale et soutien psychosocial, CICR

Séance thématique : migration et déplacement interne – promouvoir le principe d'humanité

- Mme Sorcha O'Callaghan, cheffe du Groupe chargé des politiques humanitaires, Institut britannique pour le développement Outre-mer (ODI)
- Mme Cecile Leonie Mendo Akame, présidente, Croix-Rouge camerounaise

4.12.3 RAPPORT DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION III

LA CONFIANCE DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Contexte

La confiance est le fondement de l'action humanitaire. L'accès du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), l'appui qu'il reçoit et le respect de sa mission dépendent tous de la confiance des personnes et des communautés auxquelles il vient en aide, des autorités compétentes et du grand public. La confiance dans l'action humanitaire était l'un des thèmes centraux inscrits à l'ordre du jour de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) compte tenu de la perte de confiance actuelle dans les institutions et les gouvernements, de l'accroissement de la vigilance publique et des appels en faveur d'un renforcement de l'intégrité et de la redevabilité. La commission III a examiné comment les composantes du Mouvement pourraient œuvrer en collaboration avec les États afin de maintenir et renforcer la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes. Elle a permis d'avoir une discussion ouverte et honnête sur les responsabilités respectives des acteurs du Mouvement et des États, les attentes qui en résultent et l'équilibre à trouver entre la nécessité d'atténuer les risques inhérents à l'action humanitaire et celle de partager les risques résiduels. Les thèmes de la confiance, de la redevabilité et de l'intégrité étaient tous inscrits à l'ordre du jour des réunions statutaires et ont servi de fil rouge commun au Conseil des Délégués, à la XXXIII^e Conférence internationale et à l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La commission III de la XXXIII^e Conférence internationale a rappelé aux participants que la question de la confiance dans l'action humanitaire présente de multiples facettes. Même des institutions renommées sont remises en question et, à mesure que les attentes évoluent, davantage de redevabilité est exigée – la confiance n'est plus un acquis. Le système multilatéral est soumis à une pression croissante et, sans confiance, les gens risquent de revenir par défaut à une vision plus étroite du monde. Le manque de confiance peut aussi aboutir à un comportement plus égocentrique et violent. La confiance est un sentiment subjectif qui mobilise à la fois le rationnel et l'émotionnel. Pour bâtir la confiance, les institutions doivent convaincre le public de leurs capacités, leur intégrité, leur fiabilité et leur valeur. Elles doivent évaluer d'un œil critique leur fonctionnement et se demander qui elles placent au premier plan : elles-mêmes, les autres, ou un mélange des deux ? Quels intérêts sont considérés comme prioritaires ? La confiance est une *conséquence* et non une composante d'un comportement approprié ; il faut des années pour la gagner, mais elle peut s'évanouir du jour au lendemain¹.

La commission a souligné le fait que l'accès aux populations touchées par les conflits armés, les catastrophes ou les crises exige de toutes les parties une confiance solide dans une action humanitaire impartiale. La confiance étant fragile et basée sur la réciprocité, il est essentiel de bien comprendre les communautés et de rester proche d'elles. En outre, les initiatives lancées localement pour répondre aux catastrophes et aux crises serviront de plus en plus souvent de modèles aux interventions d'envergure nationale ou internationale. La confiance est la ressource la plus importante pour l'avenir de l'action humanitaire. Elle repose sur l'humilité, l'honnêteté et la transparence.

Objectifs généraux de la commission

La commission visait à développer une vision commune des raisons pour lesquelles la confiance est primordiale pour l'action humanitaire. Elle avait pour autre objectif de clarifier les responsabilités respectives des composantes du Mouvement et des États eu égard au maintien de la confiance dans une action humanitaire fondée sur des principes, notamment en termes d'atténuation et de partage des risques. L'ambition était de souligner que chacun·e peut et doit agir pour changer collectivement le cours des choses, ainsi que de donner des exemples d'actions concrètes propres à renforcer la confiance.

Président de la commission : M. Georges Kettaneh, secrétaire général de la Croix-Rouge libanaise

Rapporteur de la commission : M. Epli Lesuma, Croix-Rouge de Fidji

Déroulement

La commission sur la confiance dans l'action humanitaire s'est réunie dans le cadre de deux séances plénières principales (ouverture et seconde plénière) et de trois séances thématiques, consacrées aux sujets suivants :

- l'interaction communautaire et la redevabilité ;
- un environnement propice à une action humanitaire fondée sur des principes ;
- l'intégrité et le partage des risques.

SÉANCES THÉMATIQUES

1. BÂTIR LA CONFIANCE GRÂCE À L'INTERACTION COMMUNAUTAIRE ET LA REDEVABILITÉ

Date et heure : jeudi 12 décembre 2019, de 10 h 30 à 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Mieux faire comprendre la corrélation entre la confiance et l'interaction communautaire et la redevabilité
- Mettre en valeur des exemples de bonnes pratiques en matière d'interaction communautaire, et montrer l'impact qu'elles peuvent avoir sur la qualité et l'efficacité de l'assistance

¹ Ce résumé contextuel s'inspire des remarques formulées à la séance plénière d'ouverture de la commission sur la confiance, notamment par des représentants du baromètre Edelman Trust et de The New Humanitarian.

- Examiner comment de mauvaises pratiques en matière d'interaction communautaire peuvent engendrer des problèmes de confiance
- Résumer les principaux avantages de la résolution « Engagements du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité » adoptée au Conseil des Délégués de 2019 (dont il a ensuite été pris note dans la résolution de la XXXIII^e Conférence internationale intitulée « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain »)
- Identifier les mesures que les dirigeants et les parties prenantes doivent prendre pour que la résolution sur l'interaction communautaire et la redevabilité soit mise en application dans la pratique et porte ses fruits

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Les discussions ont porté sur le fait que, si l'on veut accroître la participation des communautés affectées, il faut changer la façon dont les décisions sont prises dans le secteur humanitaire et par qui (nécessité d'associer les communautés et les acteurs locaux).
- Il a été souligné que « le changement est entre les mains des leaders ». Autrement dit, les dirigeants ont le pouvoir d'engager les changements requis pour que le point de vue des communautés soit valorisé, écouté et traduit en actes.
- La nécessité d'encourager activement la diversité au sein du personnel et des volontaires du Mouvement a été mise en avant, tout comme celle de solliciter l'avis de personnes de différents horizons pour déterminer comment mener les opérations humanitaires.
- Les participants ont évoqué plusieurs pistes d'action possibles pour donner suite aux engagements et aux débats des réunions statutaires de 2019, et plus généralement renforcer l'interaction communautaire et la redevabilité. Il a notamment été question d'incorporer des mécanismes de redevabilité dans les politiques et stratégies humanitaires afin de faciliter l'accès et la participation des communautés en toute sécurité et sur un pied d'égalité, en veillant en particulier à améliorer l'analyse du contexte et à recueillir le feedback des communautés, y répondre et y donner suite.
- Il a été suggéré de créer un espace institutionnel de réflexion sur les perspectives communautaires à l'intention des personnels humanitaires. Il a aussi été proposé de mettre en place des structures chargées d'encourager ces derniers à se comporter différemment et à se mettre davantage à l'écoute des autres.
- Enfin, il a été recommandé de s'assurer que les financements des donateurs soient compatibles avec les engagements en matière d'interaction communautaire et de redevabilité (p. ex. consacrer assez de temps à la participation communautaire) et de veiller à la durabilité. L'interaction et la redevabilité doivent être durables et pensées sur le long terme – en amont des crises, sans attendre qu'elles éclatent.

2. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE À UNE ACTION HUMANITAIRE FONDÉE SUR DES PRINCIPES

Date et heure : jeudi 12 décembre 2019, de 10 h 30 à 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Cette séance visait à examiner comment instaurer, aux niveaux local, national et mondial, un environnement réglementaire propice à une action humanitaire efficace et fondée sur des principes.

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Les participants se sont penchés sur le rôle crucial revenant aux États dans la création d'un environnement réglementaire et juridique propice, ainsi que sur l'importance de maintenir un dialogue entre les principales parties prenantes dans une optique de responsabilité et de confiance mutuelles.
- L'absence de cadre juridique complet peut entraîner des lenteurs administratives et donc freiner les interventions humanitaires. À l'inverse, disposer au niveau national d'un cadre juridique solide régissant la gestion des risques et l'intervention en cas de catastrophe (droit relatif aux catastrophes) peut contribuer à clarifier les rôles et responsabilités et apporter les facilités juridiques nécessaires à la bonne conduite des opérations.

- Lorsqu'on a mis en place un cadre conforme aux recommandations internationales – par exemple aux Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (« Lignes directrices IDRL ») –, les rôles, responsabilités et facilités juridiques accordées aux acteurs internationaux sont bien établis, permettant à la fois de faciliter et de réglementer le soutien international.
- Les participants ont discuté en quoi une base juridique est essentielle pour positionner les Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire, et pour renforcer ce statut distinct et privilégié qui est le leur.
- L'évaluation régulière des capacités institutionnelles des Sociétés nationales ainsi que d'autres critères comme la redevabilité, la base juridique et les Statuts, l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion parmi les employés et les volontaires ont été reconnus comme des éléments essentiels pour bâtir des organisations de confiance et bien positionnées.
- Les discussions ont aussi porté sur la responsabilité cruciale qui incombe aux États d'éviter que leurs intérêts politiques et en matière de sécurité ne fassent obstacle à une action humanitaire impartiale. Les préoccupations sécuritaires et politiques, qui peuvent donner lieu à des sanctions et des mesures antiterroristes, ne doivent par exemple pas limiter l'application du droit international humanitaire (DIH) ni entraver la fourniture d'une assistance humanitaire.
- Il a été relevé qu'un dialogue impliquant l'ensemble du gouvernement et les organisations humanitaires est essentiel pour permettre une action humanitaire impartiale, y compris en cas d'imposition de sanctions et de mesures antiterroristes.
- Les discussions ont fait ressortir un certain nombre de considérations et de possibilités d'action. En particulier, il a été proposé d'établir un mécanisme mondial de suivi et d'évaluation systématiques de l'impact qu'ont les sanctions et les mesures antiterroristes sur une action humanitaire neutre et impartiale. Le but est de faire reconnaître l'importance de cette question et de lui assurer une bonne place parmi les priorités humanitaires (c'est-à-dire que la protection de l'espace et de l'action humanitaires devrait être mieux coordonnée au niveau mondial).
- Il a été avancé que les sanctions et les mesures antiterroristes ne devraient pas entraver l'action humanitaire, et que le DIH et les principes humanitaires doivent être protégés en toutes circonstances. L'impact de ces sanctions et mesures devrait être systématiquement évalué et des exemptions humanitaires clairement établies, afin de permettre aux organisations humanitaires locales de mener une action fondée sur des principes.
- Enfin, les participants ont souligné la nécessité que les régimes de sanctions des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres préservent l'espace humanitaire de manière plus systématique.

3. L'INTÉGRITÉ ET LE PARTAGE DES RISQUES

Date et heure : jeudi 12 décembre 2019, de 10 h 30 à 12 h 30

Objectifs de la séance thématique

- Montrer ce que font les composantes du Mouvement et d'autres acteurs humanitaires pour satisfaire à des normes d'intégrité élevées
- Identifier des liens et des points de tension dans les pratiques en matière d'intégrité des acteurs humanitaires, en échangeant sur les différentes perspectives et les différents risques pour mieux les comprendre
- Engager un dialogue sur les mesures à prendre collectivement pour renforcer l'intégrité et répondre aux exigences en matière de conformité, sans pour autant entraver une action humanitaire fondée sur des principes

Résumé des principales questions examinées et des conclusions tirées de la séance

- Il est ressorti du débat que les composantes du Mouvement doivent respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, dans la mesure où des comportements contraires à l'éthique peuvent gravement éroder la confiance du public – et en particulier des communautés que le Mouvement s'emploie à aider – dans l'action humanitaire.

- Le Mouvement a la responsabilité de fournir ses services conformément aux Principes fondamentaux, au Code de conduite et à l'ensemble des obligations statutaires, réglementaires et de politique générale, lesquels constituent les bases d'une action humanitaire fondée sur des principes.
- Il a été noté que les donateurs ont un rôle important à jouer en promouvant et en soutenant les procédures et mécanismes relatifs à l'intégrité, tout en veillant dans le même temps à ce que leurs exigences en matière de conformité n'aboutissent pas à un transfert des risques ayant pour effet de réduire la capacité des organisations à mener une action humanitaire neutre et impartiale.
- Dans une perspective d'avenir, il a été suggéré que les organisations humanitaires investissent pour faire en sorte que leurs employés, leurs volontaires et les populations touchées par des crises connaissent et comprennent les politiques et lignes directrices relatives à l'intégrité. Ils devraient en particulier savoir comment réagir lorsqu'ils sont confrontés à des comportements répréhensibles.
- Il a été observé que les organisations humanitaires devraient être capables d'identifier les allégations de comportements répréhensibles et d'y répondre promptement. Elles devraient aussi montrer qu'elles aspirent à l'excellence et qu'elles sont prêtes à apprendre et s'améliorer.
- Les participants ont souligné combien il importe que les organisations humanitaires et les donateurs collaborent pour éviter que l'adaptation aux exigences en matière de conformité, ainsi que les rapports connexes, ne réduisent la capacité des organisations de mener une action humanitaire fondée sur des principes.
- Pour finir, l'accent a été mis sur le fait que les organisations humanitaires et les donateurs peuvent et doivent unir leurs efforts pour s'assurer que les risques résiduels soient partagés et non transférés au niveau inférieur (celui des organisations locales et nationales).

ANNEXE

Liste des orateurs et des facilitateurs Commission III – La confiance dans l'action humanitaire

Président : M. Georges Kettaneh, secrétaire général, Croix-Rouge libanaise

Rapporteur : M. Epeli Vakalalabure, représentant Jeunesse, Croix-Rouge des Fidji

Séance plénière d'ouverture

- Mme Heba Aly, directrice, The New Humanitarian
- M. Antoine Harary, président, Edelman Intelligence

Séance plénière de clôture

- M. Janez Lenarčič, commissaire européen à la gestion des crises
- S.E. Mme Carole Lanteri, présidente, commission I sur le droit international humanitaire
- S.E. Mme Nazhat Shameem Khan, coprésidente, commission II sur l'évolution des vulnérabilités
- M. Georges Kettaneh, président, commission III sur la confiance dans l'action humanitaire
- S.E. Mme Athaliah Molokomme, ambassadrice, représentante permanente du Botswana

Séance thématique : Bâtir la confiance grâce à l'interaction communautaire et la redevabilité

- Mme Ruth Rhoads Allen, présidente, CDA Collaborative
- Mme Shelley Cardinal, conseillère nationale, Recherche et mobilisation des communautés autochtones, Société canadienne de la Croix-Rouge
- M. Mohamed Feroz Salah Uddin, secrétaire général, Croissant-Rouge du Bangladesh
- M. Nick Van Praag, directeur exécutif, Ground Truth Solutions
- M. Jim Clarken, directeur général, Oxfam Irlande
- Mme Fiona Smyth, responsable, Politiques humanitaires, plaidoyer et campagnes, Oxfam Irlande
- Mme Angela Oduor, directrice générale, Ushahidi (Kenya)

Séance thématique : Créer un environnement propice à une action humanitaire fondée sur des principes

- S.E. M. Valentin Zellweger, ambassadeur, représentant permanent de la Suisse
- Mme Sorcha O'Callaghan, responsable, Groupe des politiques humanitaires, Overseas Development Institute
- M. Reynaldo Ekonomo Funes, président, Commission des situations d'urgence, Congrès du Honduras
- M. Karl Dhaene, directeur du contre-terrorisme, Belgique
- Mme Bolormaa Nordov, secrétaire générale, Croix-Rouge de Mongolie
- M. Hassan Esfandiar, directeur général adjoint, Société du Croissant-Rouge de la République islamique d'Iran

Séance thématique : L'intégrité et le partage des risques

- Mme Imogen Faulks, correspondante indépendante pour la BBC
- M. Volkmar Schoen, vice-président, Croix-Rouge allemande
- M. Chris Taylor, responsable, Audit interne et lutte anti-fraude, ministère du Développement international, Royaume-Uni
- Mme Joanna Alexander, directrice des enquêtes, Comité international de secours
- M. John Lobor, secrétaire général, Croix-Rouge du Soudan du Sud

4.13 ENGAGEMENTS

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des engagements au 31 décembre 2019. Les engagements soumis et signés après cette date ne sont pas comptabilisés. Les engagements peuvent être consultés à la section qui leur est consacrée sur le site web de la Conférence².

- Nombre total d'engagements soumis : 249

Engagements spécifiques

Les engagements spécifiques peuvent être soumis par n'importe quel participant à la Conférence (membres ou observateurs). Ils doivent comprendre des mesures concrètes adaptées au contexte national/régional. Ils peuvent être présentés à titre individuel ou collectivement, par exemple par une Société nationale et un gouvernement (généralement le gouvernement de son pays) ou une autre organisation bénéficiant du statut d'observateur auprès de la Conférence. La mise en œuvre de ces engagements relève de la responsabilité du ou des signataire(s).

- Nombre total d'engagements spécifiques : 191

(dont 105 pris à titre individuel et 86 soumis collectivement)

Engagements ouverts

Les engagements spécifiques peuvent être soumis et signés par n'importe quel participant à la Conférence (membres et observateurs) et revêtent le caractère d'une « pétition ». Ils ne peuvent pas être modifiés à titre individuel. L'auteur d'un engagement ouvert est responsable du suivi de sa mise en œuvre.

- Nombre total d'engagements ouverts : 58
- Nombre total de signataires : 411

2 <http://rcrcconference.org/international-conference/pledges/>

4.14 LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS À LA CONFÉRENCE

Ordre du jour et programme

- Ordre du jour provisoire et programme de la XXXIII^e Conférence internationale (CD/19/14.aDR)
- Programme des réunions statutaires de 2019

Présentations générales des commissions

- Commission I : Le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés
- Commission II : Évolution des vulnérabilités
- Commission III : La confiance dans l'action humanitaire

Projets de résolutions et documents de référence

- S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.1DR)
 - ⊙ Document de référence (33IC/19/12.1)
- Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.2DR)
 - ⊙ Document de référence (33IC/19/12.2)
- Agir maintenant en combattant ensemble les épidémies et les pandémies
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.3DR)
 - ⊙ Document de référence (33IC/19/12.3)
- Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.4DR)
 - ⊙ Document de référence (33IC/19/12.4)
- Élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui tiennent compte des changements climatiques et ne laissent personne pour compte
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.5DR)
 - ⊙ Annexe : La liste de vérification sur la législation relative à la préparation aux catastrophes et à l'intervention
 - ⊙ Document de référence (33IC/19/12.5)
- Le leadership des femmes dans l'action humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.6DR)
- Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/7DR)
- Mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien
 - ⊙ Projet de résolution (33IC/19/12.7DR)

Suivi de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et autres rapports

- Rapport intérimaire sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté (résolution 1 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (33IC/19/9.1)
- Rapport factuel sur les travaux du processus intergouvernemental de renforcement du respect du DIH (résolution 2 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (33IC/19/9.2)
- Rapport intérimaire sur la violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention (résolution 3 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (33IC/19/9.3)
- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la résolution 5 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge « La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire » (33IC/19/9.4)
- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole d'accord et de l'Accord sur des arrangements opérationnels, datés du 28 novembre 2005, entre le Magen David Adom d'Israël et le Croissant-Rouge palestinien (33IC/19/9.5)
- Rapport sur les résultats de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (33IC/19/9.6)
- Rapport sur le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains – Engagement renouvelé en faveur de la protection dans les conflits armés à l'occasion du 70^e anniversaire des Conventions de Genève (33IC/19/9.7)

5

XVII^E SESSION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE « RÉUNION CPXVIII –01 »

[Retour](#) à la
table des
matières

**GENÈVE, LE 11 DÉCEMBRE 2019
(21 H 45)**

COMPTE RENDU

PARTICIPANTS

Présidente

Mme Natia Loladze, présidente de la XXXIII^e Conférence internationale

Membres

Dr Hilal Al-Sayer

Mme Mercedes Babé

M. Abbas Gullet

Mme Fine Tu'itupou-Arnold

M. George Weber

M. Francesco Rocca

M. Peter Maurer

M. Elhadj As Sy

Mme Katrin Wiegmann

Secrétariat de la Commission

M. Yves-Jean Duménil

Mme Erica Tong Junod

1. ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) ET DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT(E) DE LA COMMISSION PERMANENTE

La réunion de la Commission nouvellement élue est ouverte et présidée par Mme Natia Loladze, présidente de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, conformément aux Statuts et au Règlement (article 29) du Mouvement. L'ordre du jour de la réunion ne contient qu'un seul point, à savoir l'élection du/de la président(e) et du/de la vice-président(e) de la Commission permanente.

Mme Natia Loladze félicite les cinq membres nouvellement élus de la Commission et présente les résultats des consultations qu'elle a menées auprès de chacun d'entre eux concernant leur intérêt pour les fonctions de président(e) et de vice-président(e) de la Commission et au cours desquelles elle leur a demandé de confirmer leur souhait. À l'issue d'une discussion entre ses membres, la Commission est parvenue au consensus suivant :

Décisions :

- Mme Mercedes Babé (Espagne) est élue à l'unanimité présidente de la Commission permanente.
- M. George Weber (Canada) est élu à l'unanimité vice-président de la Commission permanente.

Mme Mercedes Babé remercie tous les membres pour la confiance qu'ils lui accordent en l'élisant à cette fonction et promet de travailler en collaboration avec chacun d'entre eux afin de maintenir un esprit d'équipe positif au sein de la Commission et la grande qualité des travaux que celle-ci a accomplis à ce jour.

2. DIVERS ET CLÔTURE

M. George Weber réitère les remerciements qu'il a formulés à la précédente réunion de la Commission permanente (CPXVII-15, 7 décembre) aux membres élus et de droit sortants de la Commission (M. Chrystold Chetty, Dr Massimo Barra, M. Greg Vickery, M. Balthasar Staehelin), et salue la contribution qu'Elhadj As Sy a apportée aux travaux de la Commission au cours des cinq dernières années. Il adressera également ses remerciements à M. Ibrahim Osman, membre de la Commission permanente depuis 2017, dans le cadre d'une réunion qu'il tiendra avec lui.

Mme Natia Loladze clôt la réunion.

1

2

3

4

5

Le pouvoir de l'humanité

XXXIII^e Conférence internationale
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

9-12 décembre 2019, Genève

